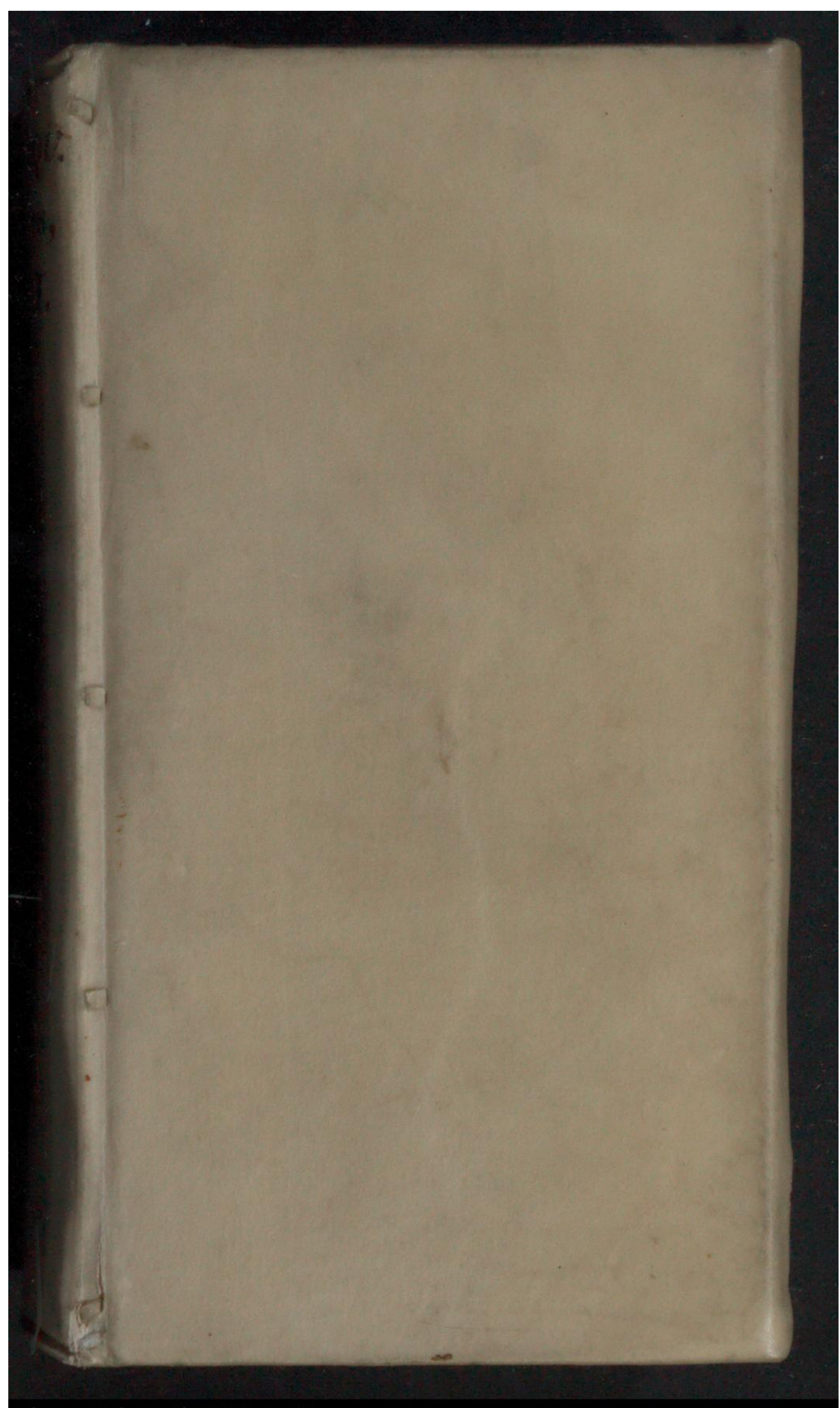
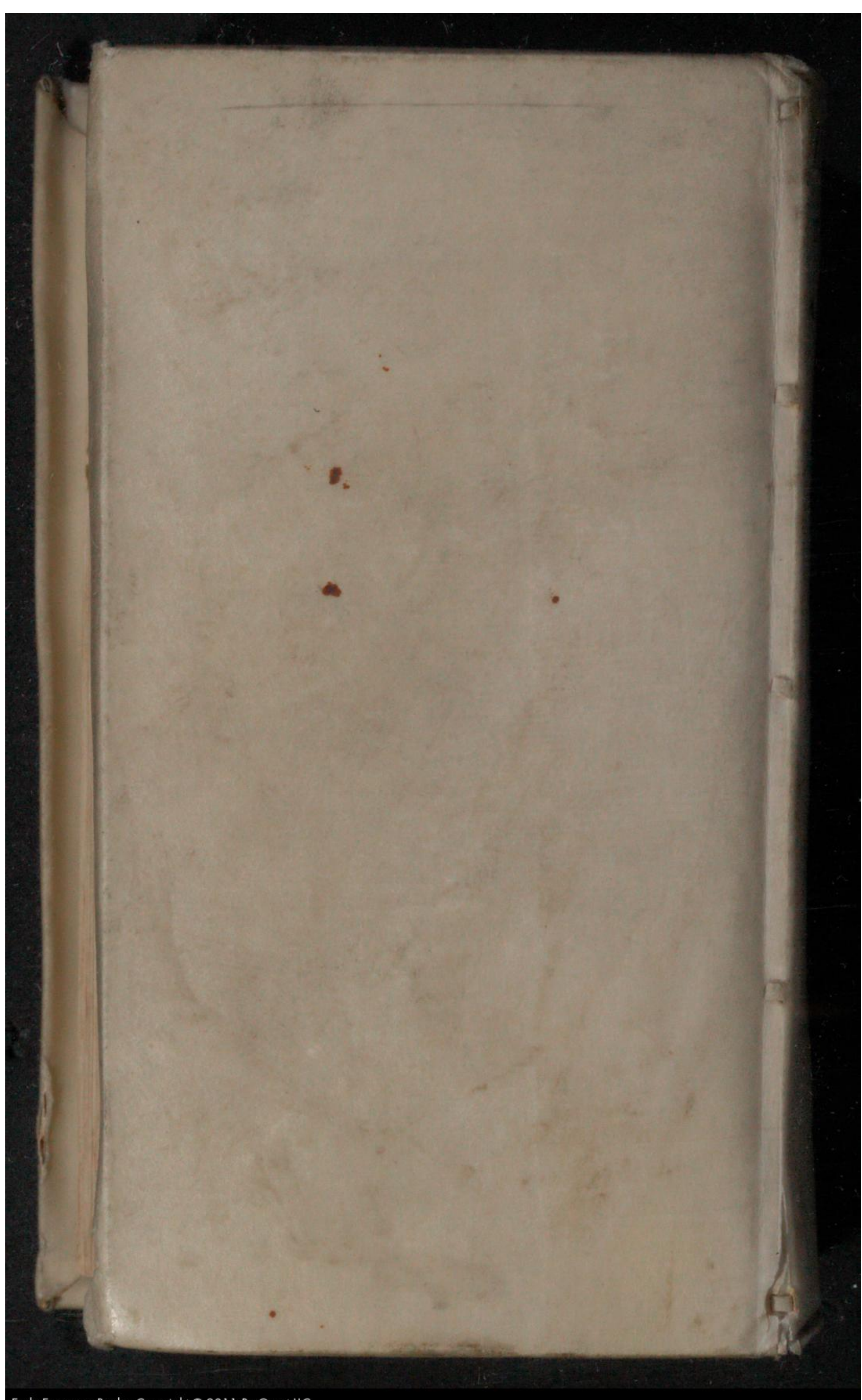




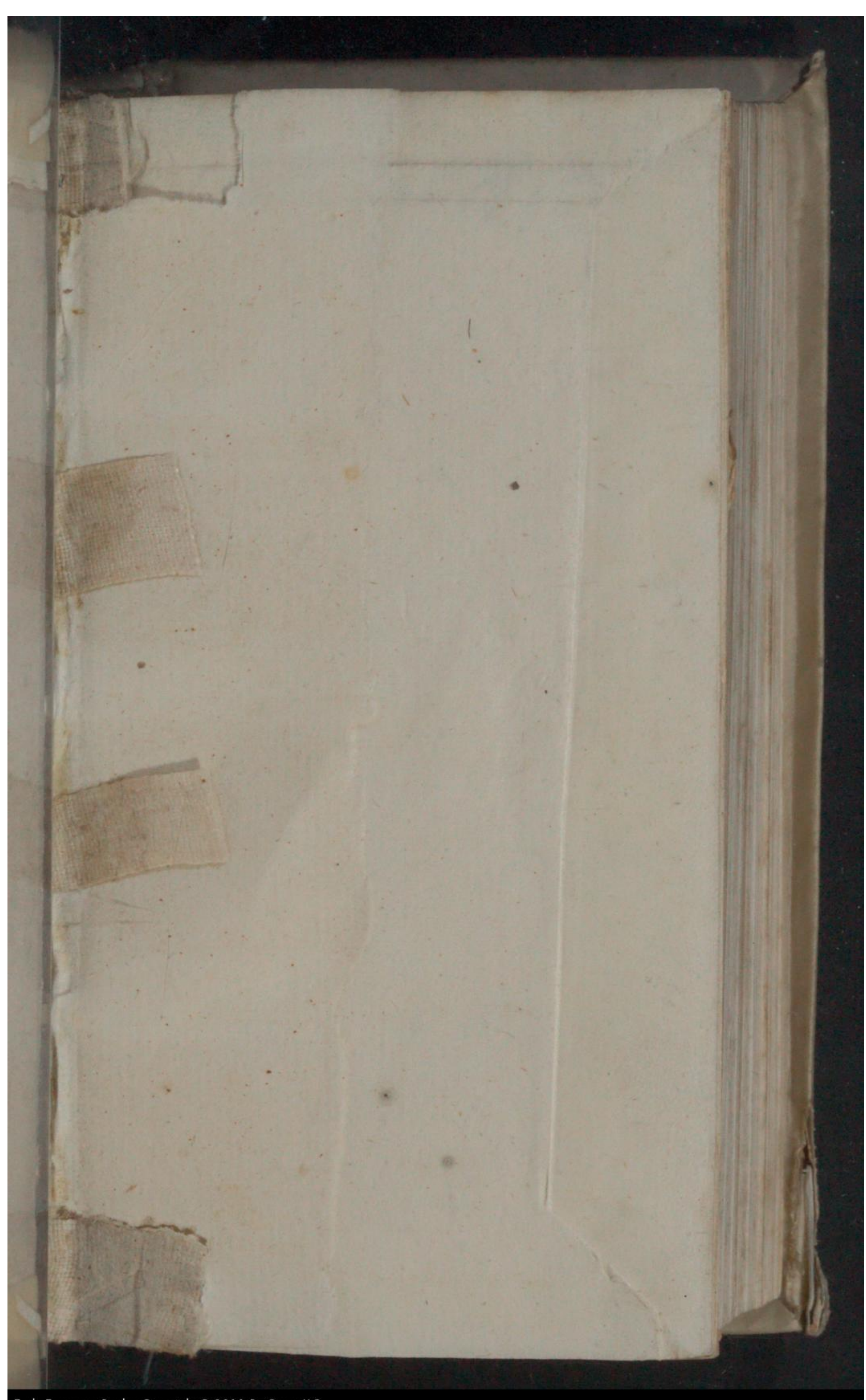
REPUBLIQU
des Lettres,
A°. 1688. I.
505
H
15

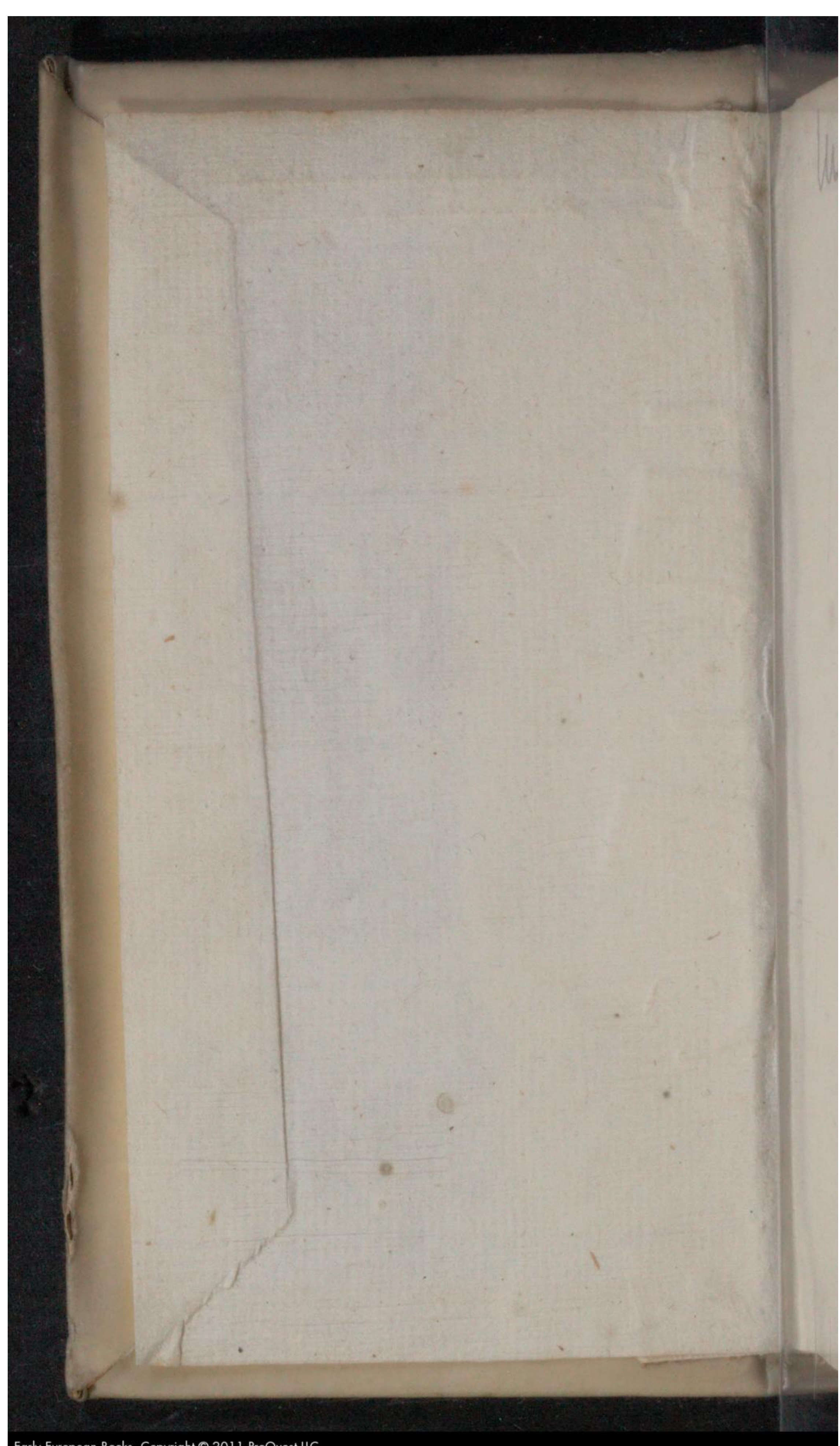




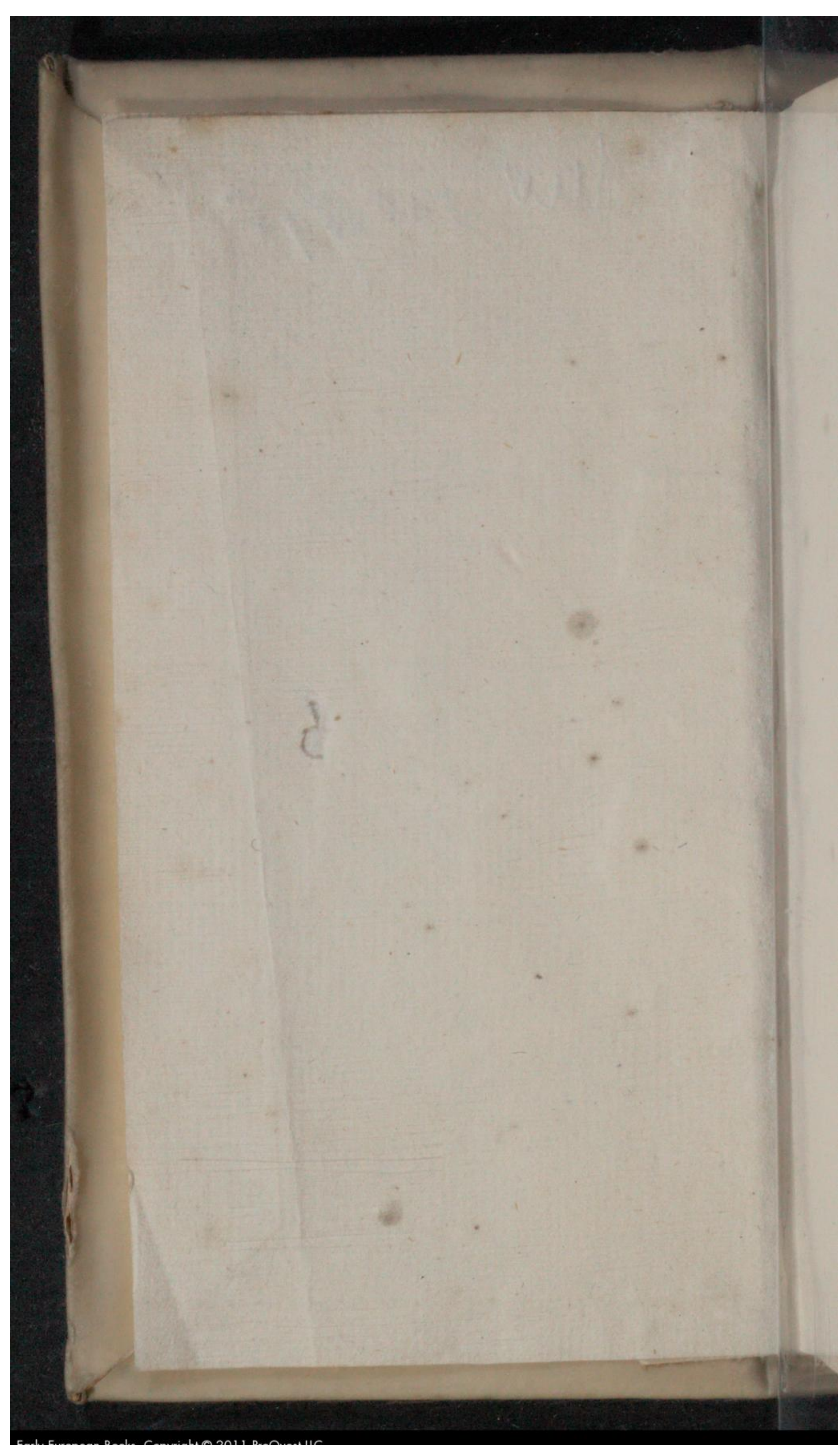


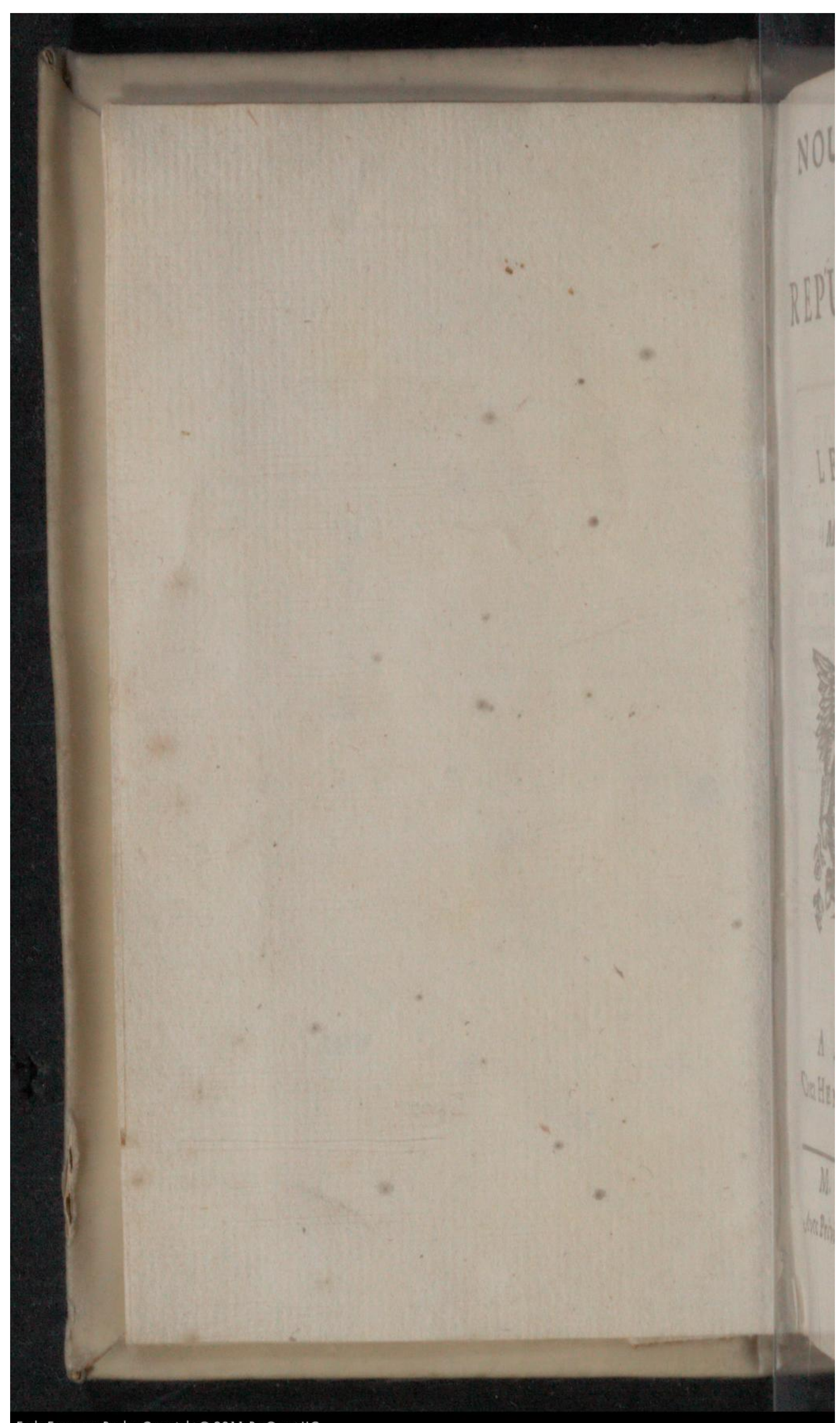







505 H 15





NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES

Mois de Janvier 1688.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat.

M. DC. LXXXVIII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Westf.

AVERTISSEMENT.

IL est bon qu'on ſoit averti, qu'on inſére icy les Mémoires *mot à mot comme on les reçoit, ſans y rien ajoûter ni diminuer; & qu'ainſi tout ce qui ſe trouve dans les Articles, qui portent en tête le titre de* Mémoire, *&c. doit uniquement être attribué à celuy ou à ceux qui l'ont envoyé. On eſt bien-aiſe de donner cet avis une fois pour toutes.*



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Janvier 1688.

ARTICLE IV.

Sentimens desintereſſez ſur la Retraite des Paſteurs de France, ou Examen d'un Livre, qui a pour Titre, Hiſtoire & Apologie de la Retraite des Paſteurs à cauſe de la Perſécution de France. in 12. A Deventer, chez les Heritiers de Pierre Hamel 1688. Pages 300.

C'Eſt une réponſe qu'un Auteur, qui ſe dit Proteſtant, & qui ſouhaite qu'on ne s'informe ni de ſa profeſſion ni de ſon nom, fait *à l'Apologie de la Retraite des Paſteurs de France*, qui fut miſe au jour

il y a environ un an. Il n'y a rien de plus beau que le plan de cet Ouvrage. Il ne reste qu'à savoir s'il est bien exécuté. Il a principalement deux vuës. L'une est de faire voir que les Pasteurs ont mal fait de sortir de France: & quoi qu'il semble excuser leur faute, & que pour la faire passer pour plus legére, il confesse qu'il en auroit fait autant qu'eux, s'il avoit été en leur place; il ne laisse pas de la regarder comme *une désertion totale, & un abandon entier des devoirs les plus essenciels de leur ministére.* Cela paroîtra difficile à comprendre à quelques esprits, qu'une faute puisse être en même-tems si grande & si excusable. La seconde vuë est de faire voir que puisque les Pasteurs ont fait une fuite si indigne d'eux, ils la doivent réparer par un généreux retour au service des Eglises que l'on prétend qu'ils ont trop legérement abandonnées.

On divise l'Ouvrage en trois Parties, pour suivre l'ordre de l'Apologie. On ne blâme presque rien dans la premiére; on croit neanmoins y pouvoir faire quelques *Additions*: c'est-à-dire, qu'en termes honnêtes on accuse l'Auteur de l'Apologie, d'avoir fait des omissions qui peuvent passer

paſſer pour eſſentielles. Ce qu'il y a de plus conſiderable, c'eſt une conſideration ſur la mort de *Charles* II. Roi d'Angleterre, ſans laquelle on a crû que la France n'auroit oſé revoquer l'Edit. Les autres additions regardent quelques faits que l'Auteur a crûs aſſez remarquables, pour en informer le Public.

Dans la Seconde, on commence à diſputer; & l'on prétend que l'Auteur de l'Apologie a tort dans tout ce qu'il dit pour juſtifier les Paſteurs. On ſe récrie ſur tout contre les *Préjugez*, qui paroiſſent à la tête des autres argumens de l'Apologie; & l'on prétend faire voir que cette méthode eſt ſuſpecte, & qu'en particulier, ces Préjugez ſont fondez ſur de fauſſes ſuppoſitions. Cela n'empêche pas qu'on ne ſoit d'accord avec elle de tous les faits qu'elle rapporte: mais ces faits poſez, on prétend que les conſéquences que l'Apologie en veut tirer ne laiſſent pas d'être illegitimes. On fait une eſpece de diſſertation abregée ſur les bornes de l'obéiſſance que l'on doit aux Souverains; & après avoir conteſté ſur tout ce que l'on n'approuve pas, on finit par l'éloge de ce que l'Apologie a dit contre ce qu'on y ap-

pelle *les visions* du Sieur Brueïs.

Dans la troisiéme, on revient au combat avec de nouvelles forces. On attaque l'Auteur de l'Apologie sur tout. On lui abandonne neanmoins à peu près Tertullien, excepté quelques petites observations, qui servent peut-être autant à faire voir qu'on ne pardonne rien à l'Apologie, qu'à éclaircir, ou à décider la question. Mais on dispute fort & ferme sur tout ce qui regarde l'Apologie de *Saint Athanase*, & la Lettre de *Saint Augustin à Honorat*. On en fait autant sur les exemples des Pasteurs qui ont fuï pendant les anciennes persécutions de l'Eglise. On s'étend beaucoup sur les passages de *Saint Matthieu* 10. & de *Saint Jean* 10. sur lesquels on cite quelques Interprètes Protestans, & même un Socinien. On veut prouver que le passage de Saint Matthieu, est un commandement de fuïr, qui ne regarde que les Apôtres, & le temps de leur premiére mission; & l'on a tant de confiance aux preuves qu'on allégue, qu'on voit bien qu'il s'en faut peu, qu'on ne crie victoire en cet endroit. On entreprend la discussion des conditions, sous lesquelles l'Apologie prétendoit que les Pasteurs avoient pû se

ſervir de la liberté que Jeſus-Chriſt leur donne; & l'on en ſubſtituë d'autres en leur place, que l'on croit plus ſûres dans la pratique.

On conclut l'Ouvrage par une exhortation aux Paſteurs à retourner en France pour relever leurs Egliſes. On prétend n'avoir rien dit qui les offenſe, ni qui puiſſe leur faire perdre les fruits de la charité des Etrangers, ou leur ravir le titre de *Confeſſeurs*, que l'on croit compatible avec celui de *Déſerteurs* des plus eſſencielles parties de leur devoir.

Pour prévenir le ſoupçon d'avoir de mauvaiſes intentions dans cet Ouvrage, on rend compte des motifs qui ont obligé à l'entreprendre. Le premier eſt d'ôter aux ennemis de la Religion Proteſtante l'occaſion d'abuſer de la Morale débitée dans l'Apologie. Le ſecond eſt d'empêcher que les Paſteurs des autres Païs Proteſtans n'imitent ceux de France, quand ils ſeront dans les mêmes cas. L'Auteur a bien fait de faire ſavoir ſes motifs; car ſans cela, il y auroit pu avoir des eſprits chagrins, qui auroient trouvé fort inutile de faire un ſi long Ouvrage, où quelques-uns diſent que ſous l'apparence d'une perpétuelle con-

teſtation, l'on ne donne pas une grande atteinte à la doctrine de l'Apologie. On pourra voir s'ils ont raiſon, quand l'Ouvrage ſuivant ſera mis au jour. On dit qu'il ne tiendra qu'à la diligence des Imprimeurs, que le Lecteur n'en puiſſe juger dans ſix ſemaines ou deux mois. *En voici le Plan, tel qu'on la reçu, & il vient d'aſſez bon lieu pour pouvoir répondre que l'Ouvrage y ſera conforme.*

ARTICLE II.

Memoire contenant le Plan de la Défenſe de l'Apologie pour la Retraite des Paſteurs, contre le Livre intitulé Sentimens deſintéreſſez, &c.

CEtte réponſe eſt déja fort avancée, quoi qu'il n'ay ait pas 15. jours que l'Auteur a lû le Livre de ſon Adverſaire. Comme on veut finir cette diſpute, on mene bien loin *l'Auteur des Sentimens Deſintereſſez*; qui ſe trouvera, peut-être, un peu démonté de la maniere dont on attaque ſon Livre. Quelqus-uns croient que l'envie qu'il a euë de ſe cacher lui a attiré

ré une partie de cet orage, & que s'il avoit été assez honnête pour se découvrir à celui qui a interêt à la chose, on auroit gardé plus de mesures. Mais l'Auteur qui lui répond, a crû qu'il lui étoit permis de ne ménager point un homme, qui blesse en flattant, qui offense sans retenuë, & qui a crû en se cachant se tenir à couvert de la repartie.

La Défense de l'Apologie est divisée en 7. parties, La premiére, contient un assez grand nombre de considérations générales sur le Livre des *Sentimens desinteressez*. Les plus importantes sont 1. si l'Auteur a dû se cacher comme il a fait: & l'on prétend qu'il y a du mystére dans cette affectation, & que si on le connoissoit, il y auroit quelqu'une de ses qualitez personnelles, qui feroient tort à son entreprise. 2. Que l'Auteur est du rang de ceux à qui il ne coûte rien d'outrer les devoirs d'autrui; l'on y fait voir que la piété ne doit pas être toûjours mise dans les derniéres extrémitez, & que la bonté de Dieu ne permet pas de se faire une idée si affreuse de sa volonté. Il y aura quelques passages dont l'explication ne déplaira pas au Lecteur. 3. Que *les Sen-*

timens desintereſſez ne ſont que les ſentimens d'un particulier. On le pouſſe un peu ſur ce qu'il appelle la *Poſſeſſion* des Auteurs. 4. Que l'Auteur ne peut faire paſſer ſes Sentimens pour deſintereſſez. 5. Que l'Auteur n'a point entendu l'état de la queſtion, ni les diverſes vuës de l'Apologie dans la ſeconde & la troiſiéme Partie: ce qui fait que la plûpart de ſon Livre eſt inutile & hors d'œuvre. On repréſente au vrai l'état de la queſtion, & l'on rapporte fort ſuccinctement le plan de l'Apologie; ce qui met la choſe dans une telle évidence, qu'on s'étonnera que l'Auteur des *Sentimens deſintreßez* ait pû s'y méprendre. 6. Que ce Livre impute des ſentimens à l'Auteur de l'Apologie dont il eſt fort eloigné; & qu'il ne le traite pas avec autant de conſidération qu'il l'avoit promis. 7. Que l'Auteur des Sentimens deſintereſſez a de mauvais deſſeins contre les Paſteurs; & que tout ce qu'il dit pour prévenir ce reproche, eſt détruit par l'atrocité des accuſations qu'il forme contre eux. Il y en a d'autres encore ſur ſa maniere, ſur ſes motifs, ſur ſes comparaiſons, qui pourront lui cauſer de l'étonnement, en lui montrant qu'il a commis plus de

de fautes qu'il ne penſoit.

On croit que ces conſidérations générales pourroient ſervir de Réponſe à tout l'Ouvrage. Mais afin que l'Auteur ne penſe pas qu'on ait approuvé ce que l'on n'auroit pas refuté, l'on entre dans le détail dans le reſte de cette Replique. On examine dans la deuxiéme partie, les additions que l'Auteur prétend avoir faites à la premiére partie de l'Apologie.

On démontre dans la troiſiéme qu'il n'y a rien de plus mal compris que ce qu'il a obſervé ſur la ſeconde, où il a mal établi la queſtion, & encore plus mal les raiſons qu'il a voulu réfuter.

Dans la quatriéme on le convainc d'avoir mal entendu les trois Docteurs, qui ont traitté de la fuite pour cauſe de perſécution; & encore plus mal jugé de l'application que l'Apologie en a faite; & l'on ſoûtient tout ce qu'elle avoit fait ſur ce ſujet d'obſervations générales ou particuliéres.

On en fait autant dans la cinquiéme, ſur les têmoignages & les exemples alléguez dans l'Apologie. On montre qu'il ſe bat contre ſon ombre; & qu'il ſe tire fort cavaliérement des choſes qui l'embarraſſent.

Dans la sixiéme on confirme l'exposition que l'Apologie avoit donnée des Passages du 10. de Saint Matthieu & du 10. de Saint Jean : & l'on fait voir que l'Auteur des Sentimens Desinteressés, a très-mal choisi les autoritez & les raisons dont il prétend se servir.

Enfin on réfute tout ce qu'il a dit sur les conditions que l'Apologie avoit posées ; & l'on montre que celles qu'on leur substituë sont très-mal imaginées ; & que même elles seroient toutes fausses, si celles qu'il prétend détruire n'étoient point véritables & légitimes.

On déclare, après cela, qu'un second Livre, de la force du premier, ne fera plus mettre la main à la plume ; & qu'il faudra écrire quelque chose de mieux pensé que le Livre des *Sentimens desinteressez*, si l'on prétend que l'Auteur de l'Apolgie prenne la peine d'y repliquer. La seule importance de l'accusation, non les raisons dont son Adversaire l'a soûtenuë, lui a fait mettre quelques jours à le réfuter ; & il plaint forr le temps que la dignité du sujet l'a obligé de dérober à de meilleures occupations, pour le perdre à la réfutation d'un Livre fort inutile,

inutile, pour ne rien dire d'avantage. Comme on ne craint point ſa replique, on veut bien qu'il voye de bonne heure le projet de la réponſe qu'on lui prépare; & l'on ne prendra point de précautions comme lui, pour empêcher qu'il ne ſonge de loin, s'il le trouve bon, comment il parera les coups de celui qui lui replique.

ARTICLE III.

Relation de l'Inquiſition de Goa. A Paris, chez Daniel Horthemels 1688. *in* 12. pagg. 251.

COmme bien des gens pourroient s'imaginer que ce Livre n'a été imprimé à Leyde, que parce qu'on n'oſoit pas le publier en France, il eſt bon de les avertir qu'il a été imprimé à Paris avec Privilége du Roy. Cela paroît d'abord aſſez étrange: car quoi que l'Inquiſition ne ſoit pas établie en France, & qu'on n'y ſoit pas obligé de juſtifier les cruautez inoüies, & les procédures extraordinaires du Saint Office, il ſemble pourtant qu'il eſt de l'honneur & de l'interêt de l'Egliſe Romaine en général, de dérober au

Public la connoiſſance de ce qui ſe paſſe dans ce redoutable Tribunal Mais d'ailleurs il ſaut croire que Meſſieurs les Approbateurs de Livres n'ont pas laiſſé paſſer celui-cy ſans quelque raiſon. Ils ont ſans doute voulu faire voir par là, que quelque terrible que ſoit la conduite de l'Egliſe Romaine en France, c'eſt peu de choſe en comparaiſon de ce qu'on fait à Goa, & dans les autres lieux où l'Inquiſition eſt établie. On dira peut être qu'une ſemblable Apologie eſt fort peu avantageuſe; & que le plus ou le moins de cruauté ne changeant point l'eſſence de la choſe, tout cela n'eſt pas fort capable de faire revenir les Proteſtans de l'idée effrayante qu'ils ſe forment de la Religion Catholique, dans les lieux même où il n'y a pas d'Inquiſition. Mais on répond à cela, que les Hérétiques definiſſent mal la cruauté, & que la rigueur & la ſevérité dont ils ſe plaignent, n'eſt autre choſe qu'une ſalutaire contrainte fondée ſur le *Compelle intrare* de l'Evangile. Pour ce qui regarde l'Inquiſition, il eſt vray qu'on y fait brûler les Juifs & les Hérétiques, mais ce n'eſt qu'après les avoir exhortez par les Entrailles de la Miſéricorde de Dieux à confeſſer leurs erreurs. Après tout

tout, on ne doit pas attribuer à ce S. Tribunal les ſupplices, dont on punit les Relaps & les Obſtinez, puis qu'on ſçait bien que le S. Office intercede pour eux envers la Juſtice Seculiére, & demande en grace, que ſi on leur impoſe une peine de mort, ce ſoit au moins ſans effuſion de ſang. *Grande bonté de l'Inquiſition*, s'écrie là deſſus nôtre Auteur, *d'interceder ainſi pour des coupables! Condeſcendance extrême du Magiſtrat, d'aimer mieux pour complaire à l'Inquiſition ſe contenter de brûler ces coupables juſqu'à la moüelle des os, que d'uſer du pouvoir qu'il a de répandre leur ſang!*

Nous n'entrons point dans un plus grand détail de cet Ouvrage, parce que nous avons été prévenus par les autres Journaliſtes. On ſe contentera de dire que l'Auteur eſt un Médecin de Paris nommé *M. Delon*, qui publia il y a trois ou quatre ans une Relation fort abregée de ſon voyage des Indes. Au reſte il y a dans cette edition de Paris, des vignettes & des figures, qui repréſentent la chambre de l'Inquiſition, la marche qui s'obſerve lors qu'on va à l'Acte de Foy, avec l'ordre de cette cérémonie, les habits qu'on fait porter ce jour-là aux Criminels, & qui ſont différens ſuivant le différent genre de ſupplice, &c.

ARTICLE IV.

Les Trophées de Port-Royal renverſez, ou Défenſe de la Foy des ſix premiers Siécles de l'Egliſe touchant l'Euchariſtie, contre les Sophiſmes de M. Arnaud, contenus dans le premier Tome de la Diſcuſſion, diviſée en quatre Livres. A Amſterdam, chez Robert Roger. in 12. 1688. pagg. 318.

VOicy un Livre ſur une matiére un peu ſurannée, puiſque c'eſt une Réponſe à un des Ouvrages de Meſſieurs du Port-Royal ſur l'Euchariſtie. On s'étoit autrefois ennuyé de la longueur de cette diſpute, quoi qu'entre les plus habiles gens des deux partis; & je ne ſçai ſi le Public la verra renouveller avec plaiſir: car il ſemble qu'aujoud'hui on ne s'intereſſe plus guéres à ces ſortes de Livres de Controverſe. L'Auteur de celui-cy prétend qu'au moins on n'attribuera pas à préſomption le grand Titre, qu'il a donné à ſon Ouvrage; puiſqu'il cache ſon nom, & que s'il y a quelque eſtime à eſpérer de ſon Livre, il l'abandonne à qui

qui voudra l'adopter. Peut-être a-t-il eu d'autres raiſons de ne mettre pas ſon nom à la tête de ſa Réponſe; & il y a peu d'apparence, que perſonne s'empreſſe à ſe l'attribuer, car il ne ſeroit pas difficile de reconnoître le vol, & de la rendre à qui elle eſt. Quoi qu'il en ſoit, il nous dit dans ſa Préface, qu'il y a près de douze ans qu'il avoit fait les Remarques qu'il publie, que feu M. Claude les avoit leües, & qu'elles ne ſeront pas inutiles pour arrêter les triomphes imaginaires de Meſſieurs du Port-Royal, dont le dernier Ouvrage ſur l'Euchariſtie étoit reſté ſans réponce, quant à la Partie qui concerne les Péres; car M. l'Ortie les a refutez ſur celle qui concerne l'Ecriture. On accuſe ici ces Meſſieurs de diſputer contre leur conſcience, de n'écrire que pour la gloire, & on ſe moque de la réforme qu'ils avoient voulu faire dans l'Egliſe Romaine.

Le premier Livre des quatre, qui compoſent ce Volume, eſt employé à répondre ſur tout au cinquiéme de la Diſcuſſion. L'Auteur commence par montrer que M. Arnaud a mal poſé l'état de la Queſtion. Il l'avoit réduite à ſçavoir ſi les Péres ont pris ces paroles, *ceci eſt mon corps* &c. dans un

ſens

ſens de réalité, ou dans un ſens de figure & de ſignification; & nôtre Auteur prétend qu'elle doit être réduite à cet examen icy, *ſi les Péres, en parlant de l'Euchariſtie, en ont dit des choſes, qu'il eſt impoſſible d'expliquer autrement qu'au ſens de la préſence reelle & de la Tranſſubſtantiation Romaine*, parce que les Péres ont pû avoir des ſentimens très-éloignez de ceux des Calviniſtes, & cependant être d'accord avec eux en ce point-là, qu'ils n'ont reconnu ni préſence réelle ni Tranſſubſtantiation. Or ce ſentiment d'une grande partie des Peres differant, & du nôtre, & de celui de Rome, a été que le Verbe fait chair imprime au pain de l'Euchariſtie la vertu vivifiante de ſa chair. M. Arnaud demande ſur quoi on ſe fonde pour ne rapporter les expreſſions des Péres qu'à ce ſentiment de l'efficace de l'Euchariſtie, & pourquoi on n'en conclut pas plûtôt qu'ils ont creu la préſence de ſubſtance. L'Auteur en apporte cinq raiſons qui reviennent à ceci; c'eſt que l'Ecriture, l'Analogie de la Foy, la Raiſon & les ſens ruïnant évidemment la préſence réelle & la Tranſſubſtantiation, on a droit de ſuppoſer ces lumiéres dans les Anciens Péres, & de croire qu'ils n'ont

n'ont pas dit des choſes combattuës généralement par tout cela ; & puiſque cependant ils admettent dans l'Euchariſtie une vertu divine & vivifiante, émanée du Corps de Jeſus-Chriſt, on à droit de dire qu'ils l'ont admiſe ſans Tranſſubſtantiation. De plus puiſque le Proteſtans font voir, par d'autres paſſages des mêmes Péres, qu'ils ont dit & cru des choſes qui détruiſent la Realité Romaine, il faut dire que l'efficace qu'ils ont reconnuë dans l'Euchariſtie, n'eſt point en conſéquence de ſentimens ſemblables à ceux de Rome. L'Auteur après cela prétend être en droit de ſe ſervir de ce qu'il appelle *la clef de vertu*, c'eſt-à-dire, d'expliquer les paſſages des Péres en entendant ce qu'ils diſent de plus merveilleux de l'Euchariſtie, de la vertu où de l'efficace du corps vivifiant de Jeſus-Chriſt qu'ils y ont attachée; & il applique cette ſolution aux endroits que M. Arnaud avoit produits. Il fait voir, malgré ce qu'on a tâché de dire contre, que M. Aubertin avoit eu raiſon de comparer les expreſſions des Péres ſur l'Euchariſtie à d'autres fort ſemblables ſur d'autres ſujets, par exemple ſur le Bapteſme, qui pourtant n'emportent ni préſence réelle ni Tranſſubſtantiation.

Dans

Dans le ſecond Livre, l'Auteur revient ſur ſes pas, & reprend l'examen du troiſiéme Livre de M. Arnaud. Celui-cy pour reconnoître ſi les Péres ont pris ces paroles, *ceci eſt mon corps*, au ſens des Catholiques Romains, ou dans celui des Calviniſtes, poſe que le ſens qu'y donnent les Catholiques eſt facile dans les termes, & difficile dans la choſe ſignifiée; & que celui des Calviniſtes eſt difficile dans les termes & facile dans la choſe ſignifiée; & que les expreſſions des Péres portent le caractere du ſens des Catholiques, c'eſt-à-dire, marquent de la facilité dans les termes & de la difficulté dans la choſe. L'Auteur répond premiérement qu'il eſt faux que le ſens des Catholiques ſoit clair & facile dans les termes; puiſque quoi que chaque mot de cette propoſition, *ceci eſt mon corps*, pris à part ſoit très-clair, leur union les rend inintelligibles ſi l'on ſuit l'opinion de Rome, & préſente un ſens contradictoire & incompréhenſible. Il ſoûtient que les autres propoſitions que M. Arnand a inventées, pour en trouver de ſemblables à celles de Jeſus-Chriſt, comme que Moïſe eût pû dire, *ceci eſt un Serpent*, en parlant de ſa verge, ſont ridicules & contradictoires. Jamais un hom-

homme ſage ne diroit, *ceci eſt un Serpent*, avant que la verge le fût effectivement devenuë, & ſans que la vuë déterminât à prendre ces paroles au ſens de miracle & de changement. Secondement, on fait voir que le ſens des Calviniſtes n'eſt ni ridicule ni difficile, & cela par l'aveu de M. Arnaud lui-même, qui tombant quelque-fois en contradiction à cet égard, avouë qu'il n'y a pas de difficulté à comprendre que Jeſus-Chriſt ait pû établir le pain pour figure de ſon Corps; mais il eſt contre toute raiſon, dit-il, de nommer, dans le premier établiſſement d'un ſigne, ce ſigne même du nom de la choſe ſignifiée. On lui dit que cela ſeroit, ſi la choſe n'avoit aucun rapport à celle dont elle eſt ſigne, & ſi on n'étoit point accoutumé à un langage ſemblable; & on lui demande ſi les Apôtres, ſans y être preparez, pouvoient plus aiſément prendre ces paroles au ſens de Tranſſubſtantiation, qui renferme tant d'impoſſibilitez. Enfin on lui fait voir qu'il n'eſt pas vray que les Péres ayent regardé ces paroles abſolument comme claires dans les termes. Ils les ont expliquées, ils ont quelque-fois averti de ne les pas prendre à la lettre. Enſuite dequoi on dé-
fend

fend les anciens Commentateurs, en faveur des Calviniſtes, contre les gloſes de M. Arnaud. Je ne m'arrêteray pas au détail des paſſages, cela n'eſt pas propre pour un Extrait.

Dans le troiſiéme Livre, l'Auteur examine, ſi les difficultez, que les Péres reconnoiſſent dans le myſtére de l'Euchariſtie, emportent la Tranſſubſtantiation; & il remarque que ſon Adverſaire a de coûtume d'attribuer à tous les Péres ce qui n'aura été dit que par trois ou quatre; & que quand ils auroient tous trouvé de la difficulté dans la choſe ſignifiée, cela ne prouve point qu'ils ayent eû les ſentimens qu'a Rome aujourd'hui; parce que les difficultez, qu'ils ont reconnuës, ſont toutes différentes de celles de la préſence réelle, & de la Tranſſubſtantiation. N'y a-t-il pas de la difficulté pour les ſens & la raiſon, de croire qu'un Dieu veüille par du pain & du vin, nous communiquer la vie éternelle & la ſainteté? N'y en a-t-il pas encore à croire, avec pluſieurs Péres Grecs, que le pain eſt rempli de la vertu vivifiante de la chair de Jeſus-Chriſt; & que demeurant pain, il ſoit neanmoins changé en la force de cette chair? Les Péres ont donc pû trouver des difficultez

tez dans cette matiére, ſans avoir la monſtrueuſe opinion de l'Egliſe Romaine. Il en eſt de même des doutes que les Péres ſe propoſent. M. Arnaud prétend vainement qu'ils ſoient venus du dogme de la préſence de Subſtance. Ils ont pû ſouvent ſuppoſer que leurs Auditeurs doutoient s'il étoit vray qu'effectivement l'Euchariſtie fût le myſtére de l'efficace de la chair & du ſang de Jeſus-Chriſt, parce que leurs ſens ne leur en faiſoient rien voir. Ils ont quelque-fois introduit leurs Auditeurs comme doutans du ſens même des paroles, & choquez de la lettre du diſcours de Jeſus-Chriſt, *mangez, c'eſt mon Corps, beuvez c'eſt mon Sang*, à peu prés comme autrefois les Juifs; & cela par une ſuppoſition aſſez ordinaire aux Prédicateurs, pour avoir lieu d'éclaircir le myſtére, & d'inſtruire leurs Auditeurs de la vérité, comme s'ils n'en avoient jamais rien appris. Ces doutes différens, & qu'il ne faut pas confondre, ne ſont pourtant point le doute de la Tranſſubſtantiation. On fait voir auſſi aprés M. *Claude* & M. *Aubertin*, que la formule, dont on uſoit dans l'ancienne Egliſe, en adminiſtrant la Communion, ne prouve point la Realité Romaine,

que

Que ces mots, *c'est véritablement le corps de Christ*, ne signifioient autre chose que, *c'est le vray Sacrement ou le Mystére efficace du Corps de Jesus-Christ*; & que *l'Amen*, qu'on faisoit dire aux Communians, ne signifie point la présence de Substance, mais seulement, *Oüi, je l'avouë, il est vray que c'est le Mystére du Corps de Jesus-Christ, qui a été véritablement rompu pour nous*, & M. Arnaud reconnoît lui-même que le mot de *veré* n'exclut pas toute métaphore, & qu'on pourroit dire d'un portrait du Roy parfaitement ressemblant, *c'est véritablement le Roy*, pour marquer cette parfaite ressemblance. L'Auteur applique à peu près la même reponse à ces autres expressions alléguées des Péres. *L'Eucharistie est le propre Corps de Jesus-Christ, le Corps même, &c.* Elles n'emportent autre chose sinon que l'Eucharistie est le propre Mystére du Corps de Jesus-Christ, ou le Mystére du Corps même. M. Arnaud avouë que ces mots sont quelque-fois employez dans des propositions figurées; que l'Eglise peut-être appellée, par exemple, *le vray Corps, le Corps même de Jesus-Christ*. Or ce terme *de Corps de Jesus-Christ* reçoit aussi la métaphore dans le langage des

des Péres sur l'Eucharistie, *Presque tous*, dit Saint Augustin, *appellent le Sacrement du Corps de Christ, le Corps de Christ.* Tous les efforts de M. Arnaud ne tendent qu'à renverser l'*est* figuratif, c'est-à-dire, qu'à faire voir que les Péres n'ont pas reconnu de figure dans le mot *est* des paroles de Jesus-Christ, *ceci* est *mon Corps*; & il s'agit de sçavoir, s'ils n'en ont point reconnu dans ces autres mots, *Mon Corps*, car s'ils y en ont entendu, en les expliquant du Mystére du Corps de Jesus-Christ, comme le prétend l'Auteur après M. Aubertin, cela suffit, ils n'ont point connu de Transsubstantiaion. M. Arnaud a voulu donner le change; & parce que quelques Ministres, n'ayant égard qu'aux seules maniéres de parler de l'Ecriture, veulent que la figure soit au mot *est*, il a voulu faire croire qu'ils expliquoient de même le langage des Peres, & qu'ils leur attribuoient cet *est* de figure & de représentation: mais outre qu'il y a des Ministres, qui soutiennent qu'on doit placer la figure au terme de *Corps*, il y a bien de la différence entre expliquer l'Ecriture seule, sans avoir égard qu'à elle-même, & expliquer le langage des Peres par eux-mêmes,

& par ce qu'on conçoit de leur maniére de raiſonner. Les Peres ont dit que le pain eſt changé, converti, tranſélementé au Corps de Jeſus-Chriſt: mais on ſoutient, avec M. Claude, que toutes ces expreſſions-là ne peuvent conclure la Tranſſubſtantiation, parce qu'elles ſont générales, c'eſt-à-dire, capables de pluſieurs ſens différens; ce qui paroît par d'autres exemples, où elles ſont employées en un ſens métaphorique. On preſſe enſuite contre M Arnaud une raiſon priſe de ce que les Peres ne ſe ſont jamais ſervis du mot de *Transſubſtantiation*, ni des autres que l'Egliſe Romaine a inventez dans les derniers ſiécles ſur cette matiére; & on fait voir que c'eſt en vain qu'il répond que ce ſont les erreurs & les héréſies, qui ont donné lieu à inventer de nouveaux termes; puiſque les difficultez, que forment les Proteſtans contre la créance de Rome en ce point, ne ſont pas de celles qu'on ne peut deviner avant que des eſprits ſubtils les ayent produites, mais ſont de celles qui viennent naturellement dans l'eſprit de tous les hommes; les ſens & la raiſon étant toûjours les mêmes dans tous les ſiécles.

Après cela, l'Auteur dit qu'il pourroit se passer de répondre davantage. Touchons donc briévement son quatriéme Livre. M. Arnaud veut que l'invocation du Saint Esprit, qu'on voit contenuë dans les anciennes Liturgies, pour faire du pain & du vin le Corps & le Sang de nôtre Seigneur Jesus-Christ, prouve qu'on a toûjours crû la Transsubstantiation, parce qu'il ne seroit pas besoin d'une opération du Saint Esprit, pour faire que le pain devint la figure du Corps de Christ. On répond qu'il est vray qu'on ne prie pas Dieu qu'il face le pain de l'Eucharistie une simple & nuë figure, mais un Sacrement salutaire, efficace, & accompagné de la grace du Corps de Jesus-Christ; & on remarque en passant que les Peres ont attribué le changement, qu'ils ont conçu dans l'Eucharistie, à la priére & à l'invocation du Saint Esprit, & non à la prononciation des paroles, *Ceci est mon Corps.* M Arnaud, insistoit beaucoup sur ce que les Peres n'ont pas dit les mêmes choses du Baptême que de l'Eucharistie; mais c'est que le Baptême n'a pas été institué de Jesus-Christ. pour être le mystére de son Corps & de son Sang; & quoiqu'il nous y don-

ne la grace que ſon Corps & ſon Sang nous ont méritées, ce n'eſt pas ſous la même idée qu'en donne l'Euchariſtie ; & ne les figurant pas directement on ne lui peut pas donner les mêmes noms, ni en parler de la même maniére. Mais ajoûtent ces Meſſieurs, l'Euchariſtie eſt appellée *la Véritel des figures anciennes*. Cela eſt vray, mais les Peres l'ont pû dire ſans croire la Tranſſubſtantiation, parce que les Types figuroient l'Euchariſtie indirectement dans l'effet & dans l'efficace du Corps de Jeſus-Chriſt qu'elle communique, & ce Corps même directement. *L'ombre étoit dans la Loy, l'image eſt dans l'Egliſe, & la vérité eſt au Ciel*, dit Saint Ambroiſe.. A quoi bon preſſer, après cela, la manducation réelle qu'enſeignent les Peres? Nous y en reconnoiſſons une très-réelle, mais ſpirituelle, qui ſelon l'ordre de Dieu doit accompagner la communion du pain; & Saint Auguſtin n'a-t-il pas dit. *Que manger la Chair de Jeſus-Chriſt, eſt une figure de langage pour ſignifier qu'il faut méditer ſa mort*, &c.

L'Auteur repouſſe auſſi fortement ce que M. Arnaud avoit oſé avancer ſi fauſſement, *que ſelon les Miniſtres, le moindre aliment & le moindre ſigne ar-*

bitraire, qui fait ſonger un homme à la Paſſion de Jeſus-Chriſt, lui communique ſa Chair auſſi réellement que le Pain conſacré. Dans le dernier Chapitre, on tire avantage en paſſant, pour nôtre ſéparation d'avec Rome, de l'aveu qu'a fait M. Arnaud, *que s'approcher de l'Euchariſtie, & l'adorer comme Jeſus-Chriſt, ſi Jeſus-Chriſt n'y eſt pas, c'eſt commettre idolatrie.*

ARTICLE VII.

Viti Ludovici à Seckendorf Equitis Franc. Conſiliarii intimi Saxonici, Commentarius Hiſtoricus & Apologeticus de Lutheraniſmo, &c. C'eſt-à-dire, *Commentaire Hiſtorique & Apologetique ſur l'Hiſtoire du Luthéraniſme de M. Maimbourg.* Francof. & Lipſiæ Sumpt. Joan. Fred. Gleditſch. 1688. *in* 4. Diviſé en deux Parties, dont la premiére eſt de 464 & la ſeconde de 368 pag. & ſe trouve à Amſterdam, chez Henry Desbordes.

CEt Auteur. qui eſt un homme de qualité du païs de Saxe, ſemble d'abord n'en vouloir qu'à M. *Maimbourg.* Il ſe propoſe de combatre ſon

Hiſtoire du *Luthéraniſme*. Pluſieurs croiront peut-être qu'il eſt un peu tard d'y penſer préſentement, tant parce que l'Adverſaire qu'il attaque eſt mort il y a déja quelque-tems, que parce que cet Ouvrage, & tous les autres du même genre, que M. Maimbourg a composez, après avoir été reçus du Public avec aſſez d'applaudiſſement, ont perdu tout d'un coup par une malheureuſe fatalité une bonne partie de leur crédit, depuis que je ne ſçai quels Eſprits fâcheux, ſe ſont aviſez, de découvrir le grand nombre de fictions dont ils prétendent que ces Hiſtoires ſont pleines. Ils aſſûrent qu'elles ont tout l'air de Romans, puiſque la fable & la vérité y ſont ſi ingenieuſement mêlées qu'il eſt difficile de les diſtinguer; & il faut avoüer que ce préjugé en a ſi fort dégoûté le monde, qu'on n'en veut preſque plus entendre parler. Ces conſiderations n'ont point empêché M. de *Seckendorf* de publier ſon Livre contre un Auteur ſi décrié, & il a raiſon d'eſpérer qu'on le verra de bon œil, parce que tous les faits qu'il met en avant ſont appuyez ſur des preuves inconteſtables. C'eſt une entrepriſe dont peu de perſonnes euſſent été capables de s'acquiter auſſi heu-

heureuſement que lui, puiſque comme la Réformation a commencé par la Saxe, & qu'il a tenu & tient encore un rang conſidérable auprès des Princes de ce Nom, dont il a mérité l'eſtime par les longs ſervices qu'il leur a rendus, il a eu par ce moyen toute la facilité poſſible pour viſiter les Bibliothecques, où l'on garde divers Manuſcrits, qui ſervent à faire connoître de quelle maniére les choſes ſe ſont paſſées dans le ſiécle précedent. Après avoir conſulté ces Manuſcrits avec beaucoup d'application & de ſoin, M. de Seckendorf preſſé par les priéres réïtérées de ſes amis, s'eſt enfin réſolu d'écrire contre M. Maimbourg, perſuadé qu'il eſt toûjours tems de dire la vérite, & de deſabuſer le Public des fauſſes impreſſions qu'on lui a données. Il repréſente dans une aſſez longue Préface, avec quelle exactitude & par quels motifs il a executé ce deſſein. Il ne nie pas que la maniére outrageante dont quelques Ecrivains François ont parlé de ſes Anceſtres n'ait été comme un aiguillon qui l'a pouſſé à ce travail; mais il déclare que rien ne l'y a engagé plus puiſſamment que l'amour ſincére qu'il a pour la vérité, dont il n'a pû voir ſans quelque eſpece de reſſen-

timent que l'Auteur de l'Hiſtoire du Lutheraniſme a affecté de s'éloigner dans les choſes eſſentielles.

Afin qu'on en puiſſe mieux juger, M. de Seckendorf a crû qu'il étoit dans l'obligation d'inſérer dans l'Ouvrage qu'il met au jour, celui de ſon Antagoniſte, traduit fidèlement en Latin. Il le ſuit pas à pas, & article après article, partageant en de certaines Sections les paroles de M. Maimbourg, auxquelles il joint ſes remarques, où il montre en quoi le récit qu'il fait eſt défectueux. Il n'eſt pas imaginable combien, en s'y prenant ſur ce pié-là, il y trouve de choſes à cenſurer & à reprendre. On y voit tantôt des faits de la derniére importance ſupprimez; tantôt des véritez déguiſées avec aſſez d'adreſſe, mais peu de candeur; tantôt une confuſion étrange dans l'ordre des temps, M. Maimboug ne ſe faiſant aucun ſcrupule de placer ſouvent dans une année ce qui s'eſt paſſé dans une autre, lors qu'il croit pouvoir de là tirer contre les Proteſtans quelques conſéquences fâcheuſes. Tout cela eſt démêlé par M. de Seckendorf d'une maniére autant ſolide & convaincante que le peuvent ſouhaiter les perſonnes raiſonnables; & bien qu'il repouſſe forte-

ment

ment les injuſtes accuſations de ſon Adverſaire, on ne peut pas lui reprocher qu'il ſorte jamais des bornes de la modération. Nous n'avons dans ce Volume que la réfutation du premier Livre de l'Hiſtoire du Lutheraniſme, qui commence par les évenemens de la fameuſe année 1517. & qui finit en 1524. Mais M. de Seckendorf promet d'en donner un ſecond, qui traittera des années ſuivantes, depuis l'an 1525. juſques en 1540. Comme il ne veut rien négliger de ce qui peut ſervir à l'éclairciſſement de la vérité, il prie ceux qui ont quelque connoiſſance de ces matiéres de ne lui refuſer point leurs charitables avis, & s'ils ont quelques piéces qui puiſſent lui être utiles pour la continuation de ſon deſſein, de vouloir bien lui en faire part. On ne peut pas en uſer mieux, ni têmoigner une plus grande ingenuité. Elle paroît encore dans la déclaration qu'il fait d'avoüer ſon erreur, ſi on lui montre qu'il s'eſt trompé en quelque choſe. Et pour couper pied à tous les reproches qu'on lui pourroit faire, après avoir deſtiné la premiére partie de ſon Livre à réfuter M. Maimbourg, l'autre contient des Additions qui conſiſtent pour la plus grande partie en des Extraits ti-

rez de divers Auteurs, ou manuſcrits ou imprimez, dont il cite les têmoignages pour confirmer les principaux faits dont il eſt queſtion; & il ſemble que M. de Seckendorf, en ſuivant cette méthode, vuëille achever par-là de détruire entiérement l'Hiſtoire du Lutheraniſme.

Mais ſi dans ces additions il repouſſe vigoureuſement les calomnies de M. Maimbourg, il n'épargne point non plus M. Varillas, qui ne ſemble avoir pris ſa place que pour imiter ſes déguiſemens perpétuels. C'eſt encore un nouvel Adverſaire, qui s'éleve aujourd'hui contre ce célebre Hiſtoriographe. On ne peut dire le tort que lui a fait M. Burnet, qui l'a accuſé de s'être abuſé en pluſieurs choſes ſur les affaires d'Angleterre; & comme les Eſcrits que ces Meſſieurs ont publiez l'un contre l'autre ſont entre les mains de tout le monde, il faut laiſſer aux perſonnes deſintereſſées la liberté de juger lequel des deux a raiſon. Après M. Burnet on a veu paroître M. de la Rocque, qui lui a porté des coups qu'il aura peut-être aſſez de peine à parer; & ce qui n'eſt pas peu mortfiant pour M. Varillas, c'eſt une Lettre de M. *d'Hozier*, qu'on trouve dans

cet Ouvrage, où il lui reproche de n'avoir pas commis moins de quatre mille fautes dans ſon Hiſtoire de Charles IX. Ces accuſations ſuffiſoient déja pour donner à M. Varillas quelque ſorte de chagrin. Cependant M. de Seckendorf vient encore intenter contre lui de nouveaux ſujets de plainte. Il prétend que quand il parle de l'état des affaires en Allemagne, c'eſt avec ſi peu de ménagement & de précaution, qu'il lui arrive de broncher preſque à chaque pas. Comme, par exemple, lors qu'il dépeint *Frederic* Duc de Saxe, & Electeur, avec * *une taille malaiſée, nullement proportionnée, & tout à fait incapable d'une longue action.* Au lieu que la taille de cet Electeur n'avoit aucun de ces défauts; elle étoit au contraire agile, libre & dégagée. Mais M. Varillas attribuë à cet Electeur ce qui s'eſt effectivement trouvé dans un Frederic fils de ſon Frere. On remarque encore que pour peu qu'on ait de lumiére, on ne croira pas aiſément ce qu'il aſſure au même endroit que † *la ville de Magdebourg vaut mieux ſeule que tout le reſte de l'Electorat de Saxe*; ni encore moins ce qu'il

* *Hiſtoire de l'Hereſie Liv. 3.*
† *Ibid.*

ajoûte, que *l'Electeur travailla à remplir d'un Prince de sa Maison cet Archevêché, lors qu'il viendroit à vaquer, & qu'il avoit brigué par avance les suffrages de chaque Chanoine.* Ce sont, dit M. de Seckendorf, autant d'illusions, puis qu'il est constant qu'il n'y avoit alors dans la Maison de Saxe aucun Prince qui fût en état de posseder cette charge. Cet article deviendroit trop long si l'on vouloit rapporter ici les autres beveües semblables dont on accuse M. Varillas. C'est à lui à voir quel parti il doit prendre contre tant de personnes qui l'attaquent à la fois. Un homme moins habile que lui y seroit fort empêché. D'un côté il est dangereux de s'engager à répondre, dans la crainte de ne pouvoir satisfaire à M. Burnet. De l'autre, s'il garde le silence, il y a sujet d'apréhender que sa réputation déja chancelante, n'achève de se ruïner. On ne doute pas neanmoins qu'il ne prenne ce dernier parti comme le moins embarassant, & que sans se mettre beaucoup en peine qu'on le contredise, il ne demeure persuadé que le favorable accueïl, qu'on a fait à ses premiers Ouvrages, lui donne assez d'authorité dans le monde pour débiter à l'avenir tout ce qu'il voudra,

au

au hazard d'avoir enfin un ſort pareil à celui de M. Maimbourg dont il ſuit ſi heureuſement les traces.

ARTICLE IV.

Opus Epiſtolicum, exhibens Joannis Caſelii Epiſtolas, ad Principes, Nobiles Viros, &c. C'eſt-à-dire, *Recuëil des Lettres de Caſelius écrites à diverſes Perſonnes.* Francofurti. Sumptibus Bartholdi Fuhrmanni. 1687. *in* 8. Pagg. 1112. Et ſe trouve à Amſterdam, chez Henry Desbordes.

RIen ne fait plus d'honneur à la mémoire de *Caſelius*, que l'eſtime qu'on têmoigne pour ſes Ecrits tant d'années après ſa mort. Il y a déja quelque tems qu'une bonne partie de ſes Lettres fut imprimée; & les différentes éditions qu'on a faites ont été ſi bien reçües, que de toutes parts on a ſouhaité avec le dernier empreſſement qu'il s'en fît une nouvelle, pour rendre publiques les autres qui reſtent encore à paroître. M. de *Dransfeld* Recteur de l'Ecole Illuſtre de Gottingen s'eſt chargé de ce ſoin d'autant plus volontiers qu'il s'y étoit en quel-

que ſorte engagé, quand il mit au jour *un Recueïl des Poëſies Grecques & Latines* de Caſelius, qui, au jugement des Connoiſſeurs, ont imité de fort près celles des Anciens. On avoit eſpéré que l'impreſſion de ſes autres Ouvrages Politiques & Philologiques, qui ſont en grand nombre, ne tarderoit guéres après cela, comme M. de Dransfeld avoit donné lieu de s'y attendre. Mais divers obſtacles ont empêché juſques à préſent l'execution de ce deſſein. Pour conſoler le Public de ces delais importuns, il donne aujourd'hui un gros volume de Lettres du même Auteur, qui n'avoient point été veües, & il aſſure qu'il pourra en donner encore beaucoup d'autres, écrites à divers Sçavans, avec qui Caſelius étoit en commerce. Deux voyages qu'il fit en Italie, l'un en 1560. l'autre en 1566. lui avoient procuré la connoiſſance de tout ce qu'il y avoit d'hommes illuſtres en ce païs-là, entre leſquels on compte *Muret*, *Manuce*, *Sigonius*, & le célebre *Victorius*, Noble Florentin, dont on a inſéré, dans le cinquiéme Livre de ce Recueïl, pluſieurs Lettres adreſſées à Caſelius. Elles marquent la conſideration particuliére que ce docte Italien avoit pour lui. Il ne lui venoit per-

perſonne avec des Lettres de recommandation de ſa part, qu'il ne reçût avec tous les têmoignages poſſibles de bienveillance; & Caſelius de ſon côté n'oublia rien de tout ce qui pouvoit contribuer à entretenir ſon affection. Etant revenu d'Italie, il fut établi Profeſſeur en Philoſophie & en Eloquence à *Roſtoch*, d'où ayant été obligé de s'éloigner pendant quelque-tems pour prendre ſoin de l'éducation d'un des Princes de Meckelbourg, il fut enfin appellé à *Helmſtad*, par les preſſantes ſollicitations de *Henri* Duc de Luncbourg, qui y avoit fondé une Academie. Ce fut dans ce poſte qu'il paſſa les vingt-quatre derniéres années de ſa vie, avec un applaudiſſement univerſel, & dans l'eſtime de tous les honnêtes gens, même des plus grands Princes, qui ſe faiſoient un plaiſir de recevoir de ſes Lettres. De fait ſon ſtyle pur & aiſé en a peu de pareils entre les Auteurs Modernes. On y voit par tout beaucoup d'élegance & de grace, qui jointes à une certaine douceur autant engageante qu'elle eſt naturelle, ne peuvent manquer d'être au goût des plus difficiles. Pour ce qui regarde les choſes mêmes contenuës dans ces Lettres, elles roulent preſ-

que

que toutes sur des matiéres conformes à la profession que Caselius avoit embrassée. Il s'y en trouve à la vérité, de fort courtes dont les Critiques prétendront peut-être qu'on se pouvoit passer sans peine. Mais ils en jugeront autrement, s'ils considerent que tout, jusqu'aux plus petites choses, est remarquable dans les grands hommes; & que leurs moindres productions portent toûjours avec elles quelques traits de leurs belles qualitez. Toutes les Lettres de Ciceron ne sont pas d'une égale force. Quelqus-unes semblent même assez sèches & négligées. Elles n'ont pas laissé de faire l'admiration des Sçavans, qui ne se consoleroient pas, si elles avoient été supprimées par la malignité des Censeurs. La diversité plaît à l'esprit; & après avoir parcouru de riches campagnes chargées de fruits, on n'est pas fâché quelque-fois de trouver en son chemin des landes & des bruyeres. Dans les Lettres de Caselius, on n'en verra que très-peu qui puissent avec justice être mises en ce dernier rang. On y rencontre souvent des moralitez excellentes pour la conduite de la vie, comme quand il dit, que * *pour bien ecrire, il faut*

* Pag. 467.

faut se proposer d'être homme de bien, ou du moins de faire tous ses effort. pour le devenir, ajoûtant que cette pensée avoit fait dès sa jeunesse une si vive impression sur son esprit, qu'elle l'a souvent empêché de tomber en diverses fautes. On trouve encore dans ces Lettres des Conseils trèsu-tiles pour ceux qui veulent s'attacher à la lecture des anciens Auteurs. La vingt-cinquiéme du sixiéme Livre, montre le cas singulier qu'il faisoit de *Terence*, à l'exemple de Manuce qui le recommandoit fortement. Il reprend ceux qui méprisent *Plaute*; mais on voit bien qu'il donne son cœur à *Saluste*, tant pour sa sublimité dans sa maniére d'écrire, que pour son rapport avec *Thucydide*, * auquel, comme le Pere Rapin l'a remarqué depuis, il a été comparé par *Quintilien*. Il ne faut pas demander, si nôtre Auteur est l'un des grands admirateurs *d'Homere*, dont les Ouvrages lui étoient si chers qu'il les avoit étudiez avec une extrême application dès son enfance; en quoi il se trouvoit d'un même goût avec son Ami le Sçavant *Victorius*, dont nous avons cy-dessus parlé, qui ‡ dans une de

* *Reflexions sur l'Histoire.*
‡ *Pag.* 292.

de ſes Lettres paroît ravi d'apprendre, que Caſelius en faiſoit lire ſoigneuſement les Ecrits à ſes Diſciples, & qu'il avoit pour ce Poëte incomparable toute l'eſtime que Democrite, Platon, Ariſtote, Plutarque, tous les Grecs & tous les Latins ont eû dans les ſiécles précedens. Ce peu de remarques ſuffit pour faire juger que la lecture de ces Lettres ne ſera point inutile à pluſieurs perſonnes, & que les plus habiles même ne perdront pas leur temps, quand ils y donneront quelques heures de leur loiſir. Si l'on eſt obligé à M. de Dransfeld de les avoir publiées, il eſt à craindre pour lui que bien des gens ne lui donnent point de repos, qu'il n'ait tenu ſa promeſſe, en achevant l'impreſſion du reſte des Ouvrages de Caſelius. On voit à la fin de ce volume un petit Traité du même Auteur *de Caractere Epiſtolico*, pour enſeigner la méthode de bien compoſer des Lettres, où il donne diverſes règles pour éviter les défauts qui ne ſont que trop ordinaires en ce genre d'écrire.

ARTICLE VII.

De Republicâ Polonicâ libri duo, &c. C'eſt-à-dire, *Traité de la République de Pologne en deux Livres, par M. Chriſtophle Hartknoch*. in 8. 1. Vol. Pagg. 1049. A Francfort, chez Martin Hallervord 1687. Et ſe trouve à Amſterdam, chez Henry Desbordes.

IL s'eſt déja fait il y a neuf ou dix ans une premiére édition de cet Ouvrage. Mais tous les exemplaires en furent ſi promptement diſtribuez, que deux ans après il falut penſer a en faire une ſeconde. L'Auteur en ayant été averti ne voulut pas qu'elle parût, ſans qu'il y fît divers changemens & des augmentations conſidérables. Il s'appliqua à cette reviſion avec un tel attachement que ſon Livre eſt preſque groſſi de la moitié par les nouvelles remarques qui y ont été ajoûtées. Ce n'eſt pourtant pas lui qui a pris ſoin de cette édition; mais M. Saver ſon neveu, parce que la mort l'a retiré du monde après avoir mis à ce Traité la derniére main; de ſorte qu'on peut le regarder comme une piéce ache-

achevée, & qui a toutes ses parties. On y verra représenté avec une grande exactitude tout ce qui est nécessaire pour bien connoître la République de Pologne. Ce qui ne manquera pas sans doute de plaire aux Politiques qui veulent sçavoir à fonds la maniére dont les Etats sont gouvernez, puis qu'ils trouveront icy dequoi satisfaire leur curiosité, à l'égard d'un des principaux Royaumes de l'Europe, dont quantité de gens parlent à toute heure, sans être suffisamment informez des coûtumes & des loix qui y sont établies. M. *Hartknoch* a partagé son Histoire en deux Livres, dont le premier traite des Peuples & des Provinces qui ont autrefois dépendu ou qui dépendent encore aujourd'hui du Royaume de Pologne, & il conte entre ces Provinces la Silesie, la Hongrie, la Lusace, le Marquisat de Brandebourg, la Pomeranie, la Prusse, la Livonie, la Russie, la Moscovie, la Lithüanie, la Mazovie, la Valachie, la Moldavie, & la Podolie; non que les Polonois ayent possédé dans le même-tems toutes ces Provinces; l'Auteur veut dire seulement qu'ils y ont porté leur armes, & étendu les bornes de leur Empire. Quoi qu'il en soit, on peut juger de là que

si

si quelque jour il prenoit envie à la Pologne de recouvrer tout ce qu'on assure quelle a perdu, elle ne manqueroit point apparemment de prétextes plausibles pour faire des réünions.

Le second Livre de M. Hartknoch explique amplement tout ce qui concerne l'administration de ce grand Royaume. Il commence par le *Roy* qui en est le Chef, & il montre que le droit de la succession à la Couronne, qui étoit autre-fois héréditaire, est présentement électif; & le consentement de tous les Ordres est si nécessaire pour l'élection, que si quelqu'un de ceux qui ont voix délibérative, étoit d'un autre sentiment que le reste de l'Assemblée, il n'y auroit rien de fait. L'*Interregne* dure non seulement jusqu'à l'élection du nouveau Roy, mais aussi jusqu'à son couronnement, qui se fait avec de grandes solemnitez, qu'on voit icy décrites dans toutes leurs circonstances. Il n'est pas en la puissance du Roy de faire élire un Successeur pendant sa vie, & l'on remarque qu'en 1626. quelques-uns ayant proposé de nommer un Successeur à Sigismond III. qui regnoit alors, tous les Ordres du Royaume s'élevérent contre cette proposition, dont ils demandé-

rent

rent qu'on punît ſévérement les Auteurs. Le *Senat* de Lithuanie faiſoit cy-devant un corps ſéparé, mais enfin il a été uni avec celui de Pologne, pour ne faire tous deux qu'un ſeul & même Senat, composé d'Eccleſiaſtiques & de Laïques. Les *Eccléſiaſtiques* ſont deux Archevêques, celui de Gneſne, & celui de Leopol, & quinze Evêques. Les *Laïques* ſont les Palatins, enſuite les grands & les petits Chaſtelains, & enfin les Officiers du Senat au nombre de huit dont le grand Maréchal du Royaume eſt le premier. Il y a d'autres moindres Magiſtrats, dont les différentes charges ſont démêlées par M. Hartknoch avec beaucoup de netteté. Il paſſe enſuite à la *Nobleſſe* dont tous les Membres, ſans en excepter les Barons, les Comtes & les Ducs, ſont égaux & d'un même rang, quelques efforts qu'on ait faits pour mettre entr'eux de la diſtinction. Il en décrit les priviléges, dont le pouvoir de vie & de mort que les Nobles ont ſur leurs Sujets n'eſt pas un des moindres. Ils ſont ſi jaloux de leur dignité, que *l'Empereur Maximilien ayant voulu honorer quelques Nobles Polonois du titre de Ducs & de Comtes, ils

* *Pag.* 606.

ils s'excuſérent de l'accepter, ſe contentans, dirent-ils, du rang qu'ils tenoient en leur Patrie. Les *Cérémonies* qu'ils obſervent dans leurs Aſſemblées ſoit générales, ſoit particuliéres, & les diverſes procédures qui ſe pratiquent en leurs jugemens, fourniſſent encore à M. Hartknoch, une ample matiére de débiter les recherches qu'il a faites ſur des ſujets ſi importans. Ce qu'il dit de la *milice* des Polonois, & de la maniére dont ils font la guerre, n'eſt pas moins digne d'être lû; mais quelque bon ordre qu'ils gardent, il ne peut s'empêcher de reconnoître qu'un des grands maux de leurs armées, eſt que * ſi elles ſont composées de dix mille combatans, il s'y trouvera du moins cinquante mille goujats & autant de chevaux inutiles. C'eſt le vrai moyen d'affamer bien-tôt une armée, & d'y cauſer de grands deſordres. C'eſt-là qu'il traite des Coſaques, & des alliances qu'ils ont faites avec la Pologne. Enfin après avoir remarqué que le Peuple dans ce Royaume n'a aucune part au Gouvernement, il conclut ſon Ouvrage en diſant que la Pologne eſt une République, où la Monarchie eſt mêlée avec l'Ariſtocratie; & il finit

* Pag. 870.

nit par un proverbe qui eſt en uſage dans ce païs-là, il y a plus de mille ans, *que la Pologne eſt gouvernée par la confuſion*, paroles qu'il tâche d'excuſer en les faiſant paſſer pour un paradoxe, comme il y a chez tous les Peuples de certains quolibets, qui pour être en la bouche d'un chacun n'en ſont pas plus véritables. On trouve encore dans cet Ouvrage des obſervations particuliéres qui ne doivent pas être négligées; comme ce qu'il rapporte d'*Etienne Battori* * qui regna dans la Pologne, vers la fin du ſiécle précedent, lors qu'étant ſollicité d'employer la force pour étendre ſa Religion, il répondit que Dieu s'étoit reſervé trois choſes, *faire quelque choſe de rien, prédire les choſes futures, & dominer ſur les conſciences*. L'évenement dont M. Hartknoch fait le récit, de † *deux enfans*, qui furent trouvez en 1661. dans des foreſts de Pologne, eſt bien digne de trouver icy ſa place. Des ſoldats chaſſans dans les bois rencontrérent une troupe d'ours, & deux enfans mêlez parmi eux. Ces ours étant attaquez par les ſoldats prirent auſſi-tôt la fuite, & un de ces enfans s'échapa en leur compagnie. Mais l'autre, que l'on

* *Pag.* 102. † *Pag.* 108.

l'on jugea avoir environ neuf ans, fut amené à Varſovie & préſenté au Roy Caſimir. Il marchoit à quatre pieds comme un ours, & ſe nourriſſoit de mets ſemblables à ceux de ces animaux. On ne laiſſa pas de le baptizer & de lui apprendre, quoi qu'avec beaucoup de peine, à marcher droit. En vain on s'efforça de lui enſeigner la langue du païs. Il ne fut pas paſſible d'y réüſſir. Ayant été donné par le Roy à l'un de ſes Officiers, il le faiſoit ſervir à porter du bois, & à d'autres uſages de même nature. Mais il ne ſe défit jamais entiérement de ſon naturel faroûche, & ſi quelque-fois il ſe ſauvoit dans les foreſts, les ours le reconnoiſſoient auſſitôt, & ne lui faiſoient aucun mal. Ce récit, de la vérité duquel il ne ſemble pas qu'on puiſſe douter, peut donner lieu aux curieux d'examiner ſi cet enfant étoit un vrai homme, ou bien ſi ce n'étoit point quelque ours effectif que l'on auroit aprivoiſé. Mais en ce cas on auroit pouſſé le zèle un peu loin, & il n'y a pas d'apparence qu'on en ſoit venu juſqu'à lui conférer le Baptême, ſans avoir premiérement de ſon humanité des preuves autant déciſives que le demandoit une démarche de cette importance.

ARTICLE VIII.

Recüeil de plusieurs Pieces d'Eloquence & de Poësie, présentées à l'Academie Françoise, pour les Prix de 1687. donnez le jour de Saint Loüis de la même Année, avec les discours prononcez le même jour à le Reception de M. l'Abbé de Choisy, en la place de M. le Duc de Saint Aignan. A Paris, en la Boutique de Pierre le Petit 1677. Et se trouve à Amsterdam, chez Henry Desbordes. in 12.

DIre que M. *de Fontenelle* a aspiré au prix d'Eloquence, dont la distribution se fait tous les deux ans, par le jugement de l'Academie Françoise, & dire qu'il a remporté ce prix, c'est la même chose. Car il s'est si fort distingué par les excellens Ouvrages qu'il a donnez au Public, qu'il ne peut rien sortir de sa plume qui ne soit aussi-tôt suivi d'une approbation générale. Aussi l'Academie n'a point balancé à lui adjuger un prix, qui ne lui pouvoit être raisonnablement contesté. Elle s'assembla suivant sa coûtume, le jour de Saint Loüis dernier, qui

est

eſt le ving-cinquiéme d'Août, & on y fit la lecture du diſcours de M. *de Fontenelle, ſur la Patience & ſur le Vice qui lui eſt contraire*, ſujet propoſé par feu M. *de Balzac* pour le prix de l'Eloquence. Ce ſeroit ôter à ce diſcours la plus grande partie de ſa grace, que d'entreprendre d'en donner ici un abregé. Ceux qui auront la curioſité de le voir, comme ſans doute il en eſt bien digne, le trouveront dans ce recueïl. On n'aura pas de peine à y reconnoître le caractére de l'illuſtre Auteur des Dialogues des Morts, de la Pluralité des mondes, &c. On y voit regner par-tout ce même tour heureux qu'il ſçait ſi bien donner aux choſes, la même élevation des penſées, la même pureté des expreſſions. Se peut-il rien de plus ingenieux, mais en même temps de plus véritable, que ce qu'il dit pour montrer combien la Raiſon corrompuë & la Revélation Divine ſont oppoſées? *Aveuglement de la nature, lumiéres céleſtes de la Religion, que vous étes contraires! La nature par ſes mouvemens deſordonnez augmente nos douleurs; & la Religion les met, pour ainſi dire, à profit, par la patience qu'elle nous inſpire. Si nous en croyons l'une, nous ajoûtons à des maux néceſſaires un*

mal volontaire ; & si nous suivons les instructions de l'autre, nous tirons de ces maux nécessaires les plus grands de tous les biens.

Il faudroit copier tout ce discours, si l'on avoit pris à tâche d'en marquer tous les beaux endroits Rien n'y paroît foible, rien n'y languit, & il est difficile en le lisant de ne pas conclure, que si l'Academie a rendu justice à M. *de Fontenelle*, en cette occasion, elle pourra bien-tôt encore reconnoître son mérite d'une maniére plus solennelle, lors que l'admettant dans son sein, elle lui donnera la place, que les grands hommes, dont il porte le nom, ont si dignement occupée.

Mais quelque honneur que face à M. *de Fontenelle* le prix qu'il vient de remporter, celui dont l'Ode de Mademoiselle *des Houlieres* fut couronnée le même jour, lui est encore plus glorieux. Quelle merveille de voir une personne de son séxe, dans une aussi grande jeunesse, triompher de tant de doctes Rivaux qui ne s'attendoient à rien moins qu'à une pareille défaite! On auroit de la peine à le croire, si ces paroles qui se trouvent à la fin de son Poëme, *non degeneres progenerant*

Aquilæ columbam, ne nous aprenoient qu'étant fille de l'illustre Madame *des Houlieres*, il ne se peut qu'un aussi grand mérite que le sien ne soit passé jusques à elle. Le sujet donné pour le prix de Poësie étoit, *de l'éducation de la Noblesse dans les Ecoles des Gentils-hommes & dans la Maison de Saint Cyr*. On ne lût seulement dans l'Academie que les deux piéces de Prose & de Vers, qui ont remporté le prix; mais on ne s'est pas contenté de les imprimer dans ce Recueïl; on y a joint deux piéces de chaque sorte, qui bien qu'elles n'ayent point été honorées du prix, ne laissent pas neanmoins d'avoir leur beautez. Un discours à la loüange du *Roy* envoyé par l'Academie de Soissons à celle de Paris, une Epitre au Roy de M. Perrault, & quelques autres piéces en vers, se trouvent à la fin de ce Recueïl. Mais on a mis à la tête les deux discours prononcez dans l'Academie le même jour, qui fut celui de la reception de M. l'Abbé de *Choisy*, en la place de M. le Duc de *Saint Aignan*, & peut-être ne sera-t-on pas fâché de les rencontrer icy.

Discours prononcé dans l'Academie Françoise par M. l'Abbé de Choisy.

MESSIEURS.

Si les Loix de l'Academie me le permettoient, je garderois aujourd'hui un silence respectueux: j'imiterois les nouveaux Cardinaux, qui en prenant leur place dans le Sacré Collége, ont quelque-tems la bouche fermée; & je ne songerois qu'à me taire jusqu'à ce que vous m'eussiez appris à bien parler. Mais il faut obéïr à la coûtume; il faut que ma reconnoissance paroisse; & de quelles expressions pourray-je me servir pour vous la montrer toute entiére? Comment vous marquer la joye dont je me sens pénétré, en me voyant associé à ce qu'il y a de plus grand & de plus illustre dans ce Royaume?

C'est icy que les premiers hommes de l'Etat se dépoüillent de tout le faste de la grandeur, & ne cherchent de distinction que par la sublimité du genie & par la profonde capacité. Car, MESSIEURS, ce n'est ni la naissance seule, n'y les seules dignitez, qui rendent

vôtre Compagnie si celebre. Il ne suffiroit pas, pour entrer chez vous, d'avoir passé par les plus grands emplois: l'Esprit & le Sçavoir vous ont ouvert la porte de l'Academie: c'est ce qui vous distingue du reste des hommes, & qui fait admirer parmy vous des Theologiens sublimes, des Philosophes pénétrans, des Poëtes & des Orateurs du premier ordre, & des Historiens qui feront passer à nos Neveux les merveilles de nôtre siécle.

Quand je me vois placé entre tous ces grands hommes, que desormais j'appelleray mes Confréres, je me sens excité par une noble émulation à suivre des exemples qui me vont être familiers. L'assiduité à vos Assemblées me tiendra lieu de mérite, & peut-être m'en donnera: je croy déja sentir en moy l'esprit de l'Academie, qui m'éleve au dessus de moy-même, & j'en ay besoin pour reparer la perte qui vous avez faite. Elle est grande, MESSIEURS. Celuy dont je remplis la place mérite vos regrets & nos loüanges.

A peine est-il sorti de l'enfance, qu'il marche aux combats, & à la gloire, sur les traces de ses Ancestres. Il est blessé au combat de Vaudrevange, au siége de Dole, & plus dangereusement

à celuy de Graveline : & si dans la suite il cherche par tout les occasions de faire éclater sa valeur ; c'est que cette valeur, cette ardeur de gloire, qui fait les Heros, remplissoit son cœur, & que trop-grande & trop-vive pour s'y contenir, elle se répandoit au-dehors.

Qui de vous, MESSIEURS, n'a pas connu l'élévation & la vivacité de son esprit ? Il en laissoit à tous momens échapper des traits perçans : Gouverneur de Province, Duc & Pair, premier Gentil-homme de la Chambre, il trouvoit encore du tems à donner aux Muses, & se sentoit honoré du Titre d'Academicien :

La bonté de son cœur l'engageoit à servir tout le monde : c'étoit assez d'être homme d'esprit, ou malheureux, pour avoir sa protection particuliére ; mais ce qui seul feroit son éloge, il avoit eu toûjours un atachement inviolable & tendre à la Personne du Roy ; ce Grand Prince l'honoroit de sa bien-veillance.

Tant d'avantages, qui le distinguoient dans la premiére Cour du monde, ne l'ont point exemté de la Loy commune : il est mort, mais il a laissé à la France un Fils digne héritier de son grand cœur & de ses vertus, qui

dès sa plus tendre jeunesse, au milieu de la Cour & de la guerre, de la faveur & des plaisirs, a consacré toutes ses vertus morales par une Pieté Chrétienne, Pieté singuliére, universellement reconnuë & respectée.

C'est à vous, MESSIEURS, à marquer par des traits immortels les actions de ce grand homme, dont la perte vous sera long-temps sensible. Vous le ferez: sa memoire vivra à jamais dans vos Ouvrages: tout ce qui part de vos mains se sent du genie de vôtre Fondateur.

Si l'on a dit autrefois, que comme Cesar par ses conquêtes avoit augmenté l'Empire de Rome, Ciceron par son éloquence avoit étendu l'esprit des Romains; ne pourrons-nous pas dire que le Cardinal de Richelieu seul a fait en France, ce que Cesar & Ciceron avoient fait à Rome, & que si par les ressorts d'une Politique admirable il a réculé nos frontiéres; il nous à élevé, poli, & si je l'ose dire, agrandi l'esprit par l'établissement de l'Academie.

Mais, MESSIEURS, s'il a tant fait pour l'Etat, en formant vôtre Compagnie, il a encore plus fait pour luy-même. En vain pour sa gloire eût-il trouvé le moyen d'abbaisser la fierté de

cette Maiſon orgueilleuſe, qui oſoit ſe comparer à la Maiſon de France: en vain par la priſe de la Rochelle eût-il donné le premier coup au monſtre qui vient d'expirer à nos yeux: ſon Nom pouvoit périr encore, & la plus part de ſes actions, quoi que marquées à un caractére ſingulier de grandeur, euſſent pû être ignorées des âges ſuivants, ſi en fondant l'Academie, il n'eût fondé en même-tems le ſouvenir éternel de ſa gloire.

A ſa mort l'Academie éperduë trouva un aſyle chez un illuſtre Chancelier, dont la mémoire vous ſera toûjours chére, & qui pendant plus de trente-cinq années premier Chef de la Juſtice, a toûjours paſſé pour le plus éclairé des Magiſtrats.

Mais quand vous l'eûtes perdu, retombez en de nouvelles allarmes, incertains de vos deſtinées, quelle joye pour vous, & quelle gloire! Un Roy le plus grand des Rois ſe déclare vôtre Protecteur, vous reçoit dans ſon Palais, & vous égale aux premiéres Compagnies de ſon Royaume. Par-là, MESSIEURS, par-là, vos noms devenus immortels marcheront à la ſuite du ſien, & vous pouvez vous répondre à vous-mêmes de l'immortalité

que

que vous ſçavez donner aux autres. Vous la ſçavez donner ſûrement, & vous la donnerez à LOUYS: il ſe fait entre ce Prince & Vous un commerce de gloire; & ſi ſa Protection vous fait tant d'honneur, vous pouvez vous flater de n'être pas inutiles à ſa Gloire. Ouy, MESSIEURS, ce Prince ſi néceſſaire à tous, à ſes Sujets, qu'il a déja rendu les peuples les plus redoutables du monde, & qu'il va achever de rendre les plus heureux; à ſes Alliez, à qui il accorde par tout une protection ſi puiſſante; à ſes ennemis mêmes, dont il fait le bonheur malgré eux, en les forçant de demeurer en paix; ce Prince, qui à l'exemple de Dieu, dont il eſt l'image vivante, ſemble n'avoir beſoin que de luy-même, a beſoin de vous pour ſa gloire; & ſon nom, tout grand qu'il eſt, auroit peine à paſſer tout-entier à la derniére poſtérité, ſans vos Ouvrages.

Vous y travaillez, MESSIEURS. Déja plus d'une fois vous l'avez montré aux yeux des hommes également Grand dans la Paix & dans la Guerre. Mais qu'eſt-ce que la Valeur des plus grands Heros comparée à la Piété des véritables Chrétiens? Il regne ce Roy glorieux, & toûjours attentif à la

reconnoiſſance qu'il doit à celuy dont il tient tout, il ſonge continuellement à faire regner dans ſon cœur & dans ſon Roïaume ce Dieu, qui depuis tant d'années répand ſur ſa perſonne une ſi longue ſuite de proſpéritez. N'a-t-il pas fait taire ces malheureux, qui malgré les lumiéres naturelles de l'ame, affectent une impiété à laquelle ils ne ſçauroient parvenir ? N'a-t-il pas réprimé cette fureur du blaſphème aſſez audacieux pour aller attaquer Dieu juſques dans ſon Thrône? Il fait plus, il s'embraſe du zèle de la maiſon de Dieu; il n'épargne ni ſoins, ni dépenſe pour augmenter le Royaume de Jeſus-Chriſt; ſon zèle traverſe les mers, & va chercher aux extrémitez de la Terre des peuples enſevelis dans les ténébres de l'Idolatrie. Les premiéres difficultez ne le rebutent point; il ſuit avec conſtance un deſſein que le Ciel luy a inſpiré; & ſi nos vœux ſont exaucez, bien-tôt ſous ſes auſpices la Foy du vray Dieu ſera triomphante dans les Royaumes de l'Orient.

Que diray-je encore ? Ce Heros Chrétien attaque ouvertement ce Parti formidable de l'Hereſie, qui avoit fait trembler les Rois ſes prédeceſſeurs; il achève en moins d'une année ce qu'ils

n'a

n'avoient osé entreprendre depuis près de deux siécles ; & le Monstre Infernal réduit aux abois, rentre pour jamais dans l'abysme, d'où la malice des Novateurs & les mœurs corrompuës de nos Ayeux l'avoient fait sortir. Heureuse France, tu ne verras plus tes enfans déchirer tes entrailles ! Une même Religion leur fera prendre les mêmes interêts ; & c'est à LOUYS LE GRAND que tu es redevable d'un si grand bien. Parlons plus juste, c'est à Dieu, & le même Dieu, pour assurer nôtre bonheur, vient de nous conserver ce Prince, & de le rendre aux priéres ardentes de toute l'Europe : car, MESSIEURS, les François ne sont pas les seuls qui s'interessent à une santé si précieuse ; & si quelques Princes, jaloux de la gloire du Roy, ont têmoigné par de vains projets de ligues vouloir profiter de l'état où ils le croyoient ; leurs Sujets mêmes, & tous les peuples de l'Europe, faisoient des vœux secrets pour luy, sçachant bien qu'en sa seule Personne réside la tranquilité universelle.

Mais où m'emporte mon zèle? A peine placé parmy vous, j'entreprens ce qui feroit trembler les plus grands Orateurs ; & sans consulter mes forces,

j'ose parler d'un Roy, dont il n'est permis de parler qu'à ceux, qui comme vous, MESSIEURS, le peuvent faire d'une maniére digne de luy.

Après que M. l'Abbé de Choisy eut ainsi remercié l'Academie, M. de Bergeret Secretaire du Cabinet, & premier Commis de M. de Croissy Ministre & Secretaire d'Etat, se trouvant alors Directeur, prit la parole, & luy répondit en ces termes.

MONSIEUR.

L'Eloquence, l'esprit & la politesse du remercîment, que vous venez de faire à l'Academie, luy renouvellent le sentiment de tout ce qu'elle a perdu en la personne de Monsieur le Duc de St. Aignan: & je puis vous dire, aussi, Monsieur, qu'elle ne pouvoit pas vous donner une marque plus honorable de l'estime qu'elle fait de vous, qu'en vous recevant à la place d'un homme de ce mérite, dont elle honorera toûjours & cherira la memoire.

Il est bien juste que les Lettres répondent à l'amour qu'il a eu pour elles; & que par des marques eternelles de leur

leur reconnoiſſance, elles facent voir, qu'il n'y a point d'homme, en quelque rang, que la fortune l'ait élevé, à qui il ne ſoit glorieux de les avoir aimées.

Monſieur le Duc de St. Aignan les aimoit de la même paſſion dont il aimoit la gloire; & il avoit pris tous les ſoins neceſſaires pour avoir ce qu'elles ont de plus utile & de plus agreable. Il étoit bien éloigné de la vaine erreur de ceux qui s'imaginent que tout le mérite conſiſte dans le hazard d'être né d'une ancienne Maiſon, & il ne regardoit l'avantage d'avoir tant d'illuſtres Ayeux, que comme une obligation indiſpenſable d'augmenter l'éclat de leur nom par un mérite perſonnel.

Dès qu'il pût lire noſtre Hiſtoire, il y vit avec une noble émulation ſon Tris-ayeul le Comte de St. Aignan Gouverneur du Berry, & Chef du Conſeil du Duc d'Alencon: il reſolut auſſi-toſt, ou de mourir jeune dans la carriére de l'honneur, comme le Comte de St. Aignan ſon pere. ou d'y aller plus loin que ſon Tris-ayeul, comme il a fait en meritant l'eſtime & la confiance du Roy.

Il jugea que le meilleur moyen de parvenir à ce comble d'honneur, étoit de joindre les Lettres avec les Armes, ar-

par une alliance qui n'eſt pas moins naturelle que celle de l'eſprit avec le cœur ; & ſe voyant attaché au ſervice d'un Prince dont les vertus heroïques donneront plus d'employ aux Lettres, que n'ont fait tous les Heros de l'Antiquité, il en prit encore plus d'affection pour elles. Il s'aquit une maniére de parler & d'écrire noble, facile, élegante, & fit voir à la France cette Urbanité Romaine, qui étoit le caractére des Scipions, & des plus illuſtres Romains.

C'eſt à l'exemple de ces Vainqueurs des Nations, qui au retour de leur campagnes chargés des dépoüilles de leurs ennemis, s'en venoient travailler avec Terence, & ſçavoient auſſi-bien conduire les intrigues de la Sçene, que les ſtratagèmes de la guerre ; c'eſt à leur exemple, dis-je, que Monſieur le Duc de Saint Aignan a fait voir tant de fois qu'un Lieutenant Géneral des Armées du Roy, pouvoit être Poëte, Orateur, & Hiſtorien ; que faiſant luy même des actions de la plus grande valeur, il ſçavoit encore les loüer dans les autres ; & qu'avec ce même cœur qui ne demandoit qu'à ſe ſacrifier pour le ſervice du Roy, il formoit chaque jour des ſentimens exprimez de la maniére

la plus délicate & la plus éloquente.

Par ce Qualitez véritablement Academiques il obtint dans cette Compagnie la place qu'il y a ſi dignement occupée, & il merita auſſi d'être nommé Protecteur d'une illuſtre Academie que nous avons receüe dans nôtre Alliance; ce qui eſt pour luy un honneur qui ne perira point, & d'autant plus grand que le Roy veut bien porter un ſemblable Titre, & le joindre à ceux que ſes Vertus & ſes Conqueſtes luy ont acquis.

Mais non-ſeulement Mr. le Duc de Saint Aignan étoit le Protecteur d'une célebre Academie par un titre particulier; on peut dire qu'il l'étoit généralement de tous les gens de Lettres, par une générosité qui n'exceptoit perſonne. Le merite, quelque étranger qu'il fût, de quelque part qu'il pût venir, étoit ſûr de trouver en luy de l'appuy & de la protection. Il recevoit avec des têmoignages d'amitié tous ceux qui avoient quelque talent d'eſprit, & il ne leur faiſoit ſentir ſon rang & ſa dignité que par les bons offices qu'il ſe plaiſoit à leur rendre. Il aimoit auſſi tous nos exercices, & y venoit bien plus ſouvent qu'on n'eût oſé l'eſperer d'une perſonne qui ne pouvoit y venir ſans

quit-

quitter tous les agrémens de la Cour.

Il me ſemble que je le vois encore dans ce beau jour, où nous nous aſſemblâmes pour têmoigner nôtre joye du rétabliſſement du Roy. On y lut une Ode magnifique qu'il avoit faite ſur ce ſujet, où l'eſprit & le zèle paroiſſoient également, & qui brilloit par tout de ce feu de la plus vive jeuneſſe, qu'il a toûjours conſervé par un privilége que la nature n'accorde qu'à des Genies extraordinaires.

Enfin aprés une longue & heureuſe vie, il eſt mort dans tous les ſentimens de la Piété Chrétienne, comblé des honneurs & des recompenſes, qu'avoient mérité ſon courage, ſon zèle, & ſa fidélité dans le ſervice du Roy; & il a eu en mourant la conſolation de laiſſer après luy un fils qui augmentera encore cette ſucceſſion de gloire & de vertu.

Cet illuſtre Fils qui le fera revivre, s'eſt toûjours diſtingué avec honneur & ſans affectation. On a toûjours veu en luy beaucoup de courage avec beaucoup de douceur; une admirable pureté de mœurs; une parfaite uniformité de conduite, de la penetration, de l'application, de la vigilance; un amour conſtant pour la vérité, & pour

la

la justice; & sur tout une solide piété, qui le fait agir en secret aux yeux de Dieu seul, comme s'il étoit veu de tous les hommes.

Tant de vertus qui ont mérité que dans un âge si peu avancé il ait été fait Chef du Conseil des Finances, justifient chaque jour un si bon choix, & font voir que le Roy, juste dispensateur de ses graces, à le don suprême de discerner les esprits. Heureux celuy dont nous honorons la mémoire, d'avoir un si digne heritier de son nom & de ses vertus!

Mais nous n'aurons pas été moins heureux à luy donner un Successeur parmy nous; & vous ayant choisi, Monsieur, pour réparer une si grande perte, nous espérons que vous ferez loüer publiquement nôtre choix, & que vous répondrez parfaitement à nôtre attente.

L'Academie ne vous demande rien pour elle, que vous ne soiez obligé de faire pour vous-même. Vous le devez à la réputation que vous vous étes acquis pas vos ouvrages: Vous le devez au sang dont vous sortez, au grand Chancelier de l'Hospital vôtre Trisayeul, plus illustre encore par ses excellens Ecrits, que par l'eminence de

la

la premiére charge du Royaume. Vous le devez enfin à cette illuſtre Mére, comparable aux Cornelies, qui parloit ſa langue avec tant de grace & de pureté, & qui vous ayant fait ſuccer l'éloquence avec le lait, nous a donné lieu de penſer que vous étiez né pour l'Academie, & que vous aviez été élévé pour elle, entre les bras & dans le ſein des Muſes mêmes.

Mais quelque talent que vous ayez pour l'eloquence, la nouvelle obligation que vous avez de conſacrer vos veilles à la gloire de LOUIS LE GRAND, nôtre Auguſte Protecteur, vous fera ſentir de plus en plus combien il eſt difficile de parler dignement d'un Prince dont la vie eſt une ſuite continuelle de prodiges.

Les Poëtes ſe plaignent de n'avoir point d'expreſſions aſſez fortes pour repreſenter le merveilleux de ſes exploits, & les Hiſtoriens au contraire de n'en avoir point d'aſſez ſimples, pour empêcher que tant de merveilles ne paſſent pour autant de fictions. Quel art, quelle application, quelle conduite ne faudra t-il-point pour conſerver la vray-ſemblance avec la grandeur des choſes qu'il a faites!

Je ne parle point de cette valeur éton-

tonnante, qui a pris comme en courant les plus fortes villes du monde, & devant qui les armées les plus nombreuſes ont toûjours fuï de peur de combatre. Je ne penſe maintenant qu'à cette glorieuſe Paix, dont nous joüiſſons, & qui a été faite dans un tems, où l'on ne voyoit de toutes parts que des Puiſſances irritées de nos victoires, que des Etats ennemis déclarez de nos interêts, que des Princes jaloux de nos avantages; tous avec des prétentions differentes & incompatibles. Comment donc parût tout d'un coup cette paix ſi heureuſe? C'eſt un miracle de la ſageſſe de LOUIS LE GRAND, que la politique ne ſçauroit comprendre; & comme luy ſeul a pû la donner à toute l'Europe, luy ſeul auſſi peut la luy conſerver.

Combien d'actions, de pénétration, de prévoyance pour faire que tant d'Etâts libres, dont les interêts ſont ſi contraires, demeurent dans les termes qu'il leur a preſcrit! Il faut voir également ce qui n'eſt plus, & ce qui n'eſt pas encore, comme ce qui eſt: il faut avoir un Genie d'une force & d'une étenduë extraordinaire, que nulle affaire ne charge, que nul objet ne trompe, que nulle difficulté n'arrête

rête

rêt; tel enfin qu'eſt le Genie de LOUIS LE GRAND, qui eſt répandu dans toutes les parties de l'Etât, & qui n'y eſt point renfermé, agiſſant au dehors comme au dedans, avec une force inconcevable.

Il eſt juſques dans les extrémitez du monde, où vous avez vû, Monſieur, tant de Saintes Miſſions ſoûtenuës par les ſecours continuels de ſa puiſſance & de ſa piété.

Il eſt dans les Cours étrangeres, où il conduit & éclaire ſes Miniſtres, qui n'ont qu'à lire & qu'à faire entendre ce que ſa prudence a dicté.

Il eſt ſur les frontiéres du Royaume, qu'il fait fortifier d'une maniére qui déconcerte & deſeſpére tous nos ennemis.

Il eſt ſur les ports, où il fait conſtruire ces vaiſſeaux prodigieux, qui portent par tout le monde la gloire du Nom François.

Il eſt dans les Academies de Guerre & de Marine, où la noble éducation jointe à la nobleſſe du ſang, forme des eſprits & des courages également capables du commandement & de l'exécution dans les plus grandes entrepriſes.

Il eſt enfin par tout, qui fait que tout eſt

eſt réglé comme il doit l'être : les Garniſons toûjours entretenües, les Magaſins toûjours pleins, les Arſenaux toûjours garnis, les Troupes toûjours en haleine, & après les travaux de la guerre, maintenant occupé à des ouvrages magnifiques, qui ſont les fruits de la paix. C'eſt ainſi que ce Grand Prince agiſſant en même tems de toutes parts, & faiſant des choſes qui inſpirent continuellement de la terreur à ſes ennemis, de l'amour à ſes Sujets, & de l'admiration à tout le monde, il peut malgré les haines, les jalouſies & les défiances, conſerver la paix qu'il a faite, parce qu'il n'y a point d'Etat qui ne voye combien il ſeroit dangereux de la vouloir rompre.

Quelques Princes de l'Empire ſembloient en avoir la penſée, & commençoient à former des ligues nouvelles: mais le Roy toûjours également juſte & ſage, ne voulant ni ſurprendre ni être ſurpris, fit dire à l'Empereur que ſi, dans deux mois du jour de ſa déclaration, il ne recevoit de luy des aſſurances poſitives de l'obſervation de la Tréve, il prendroit les meſures qu'il jugeroit neceſſaires pour le bien de ſon Etat. Ses troupes en même tems volent ſur les frontiéres d'Allemagne,

&

& l'Empereur luy donne toutes les asſurances qu'il pouvoit ſouhaiter. Ainſi l'Europe luy doit une ſeconde fois le repos & la tranquilité dont elle joüit.

D'autre part l'Eſpagne avoit fait une injuſtice à nos Marchands, & les contraignoit de payer une taxe violente ſous prétexte qu'ils négocioient dans les Indes contre les Ordonnances. Le Roy, pour arrêter tout d'un coup ces commencemens de diviſion, a jugé à propos d'envoyer devant Cadix une flotte capable de conquerir toutes les Indes. Auſſi-tôt l'Eſpagne allarmée a promis de rendre ce qu'elle avoit pris; & le Roy qui s'en eſt contenté a paru encore plus grand par ſa modération que par ſa puiſſance: car il eſt vray que rien n'eſt ſi admirable ſur la terre que d'y voir un Prince qui pouvant tout ce qu'il veut, ne veüille rien qui ne ſoit juſte.

Mais c'eſt le caractére naturel de LOUIS LE GRAND, c'eſt le fonds de cette Ame Héroïque, où toutes les vertus ſont pures, ſinceres, ſolides, veritables, & ſont toutes enſemble, par un admitable union, qu'il ſemble, par un admitable union, qu'il eſt non-ſeulement le plus Grand de tous les Rois, mais encore le

plus

plus parfait de tous les hommes.

Ceux qui liront ces deux harangues n'auront pas de peine à y remarquer tous les agrémens, que la politesse & qu'une grande étude pouvoit leur donner. Quelques-uns, après les avoir comparées, en ont fait un jugement pareil à celuy que Balzac faisoit autrefois du fameux Sonnet d'Uranie. Il n'en blasmoit pas les huit premiers vers, mais il trouvoit que toute la noblesse & toute la grandeur étoit derriére eux; & il ajoûtoit qu'ils l'avoient fait rire en rappellant dans sa mémoire *les corteges d'Italie où les valets précedent les Maîtres.* Ce seroit mettre la harangue de Mr. l'Abbé de Choisy à un trop bas prix, que d'en juger si peu favorablement. Elle n'a pas seulement le premier pas par le droit d'aînesse, elle le peut disputer encore par la considération de ses propres avantages. On a fort approuvé ce que Mr. de Bergeret dit du Roy que *tant de saintes Missions sont soûtenuës par les secours continuels de sa puissance & de sa piété*: mais on doute si l'on doit admettre la consequence qu'on en a tirée, c'est dit-on, qu'il y a une grande difference entre l'Ancien & le Nouveau Christianisme:

L'Ancien se soûtenoit de lui-même, & la seule force de la Vérité servoit d'appuy & de recommandation aux premiers Chrétiens. Mais aujourd'hui les choses ont changé de face, & les Véritez Catholiques ne sont pas si aisées à persuadez qu'il ne soit besoin, pour les faire recevoir, qu'un Grand Monarque se serve de toute son authorité, sans quoi ce grand nombre de Missions qui se fait dedans & dehors le Royaume, seroit de peu ou de nul usage.

ARTICLE IX.

Mémoires de la Minorité de LOUYS XIV. *Sur ce qui s'est passé à la fin de la vie de* LOUYS XIII. *&* *pendant la Regence* d'Anne *d'Autriche, Mere de* LOUYS XIV. *in* 12. A Ville-Franche, chez Jean de Paul 1688. Pag: 342. Et se trouve à Amsterdam, chez Henry Wetstein. 1688.

IL seroit difficile de trouver de meilleurs morceaux d'Histoire que ceux que l'on donne au Public dans ce Recüeil. Les intrigues,

gues, qui occupérent la Cour ſur la fin de la vie du feu Roy, y ſont démêlées avec beaucoup d'adreſſe. On y voit auſſi une Relation bien circonſtanciée, des derniéres guerres civiles. Mais il faut avertir le Lecteur, que les Piéces, dont ce Recüeil eſt composé, ne ſont pas toutes de celuy, dont les Mémoires paroiſſent à la tête; puis-qu'il fut tüé à la fameuſe bataille de Norlingue, donnée l'an 1645; & que les derniers troubles ne commencérent qu'en 1648.

Le deſſein de M. de la Chaſtre, dans ces Mémoires, a été de faire connoître à ſes amis, qu'ils ne devoient pas attribüer ſes malheurs à ſon peu de conduite, mais ſeulement au tour de ſon eſprit, qui avoit toûjours été *mal-propre aux fourbes, & aux baſſeſſes.* S'il ne s'eſt pas flatté en cela, jamais une mauvaiſe fortune n'a eu une plus loüable cauſe, & n'a dû intereſſer davantage les honnêtes gens: Cependant, comme il ne joüoit qu'un petit rôle ſur le Théatre de la Cour, on eût pû le négliger, s'il n'eût trouvé le ſecret d'y paroître avec les premiers Perſonnages.

Aprés la mort du Cardinal de Richelieu, la France ſe figura de voir un

grand changement dans les affaires. Le Roy étoit mal-sain, selon les apparences il ne pouvoit vivre jusqu'à ce que le Dauphin fût en âge de majorité. La Regence par conséquent devoit bien-tôt tomber entre les mains de la Reyne, ce qui donnoit de grandes espérances à ceux, qui, comme M. de la Chastre, s'étoient attachez à cette Princesse dans sa disgrace. Mais on fut bien surpris lors qu'on vid l'esprit de l'Eminence deffunte regner dans le Conseil, avec la même authorité qu'il y regnoit pendant sa vie. Le Cardinal Mazarin, M. de Chavigni, & M. de Noyers, ses créatures, & *le Triumvirat* de nos jours, étoient au timon du Gouvernement. Le poste étant difficile à garder, ces Messieurs trouvérent à propos de s'y fortifier des bonnes-graces du Roy. Dans cette veuë, ils affectérent tous trois un grand desinteressement, que le bon-homme M. de Noyers, couvroit outre cela d'un *sur tout* de dévotion assez bien entendu; ce qui gagna sans peine Sa Majesté.

Néanmoins, comme le Roy ne se portoit pas bien, & qu'il faisoit quelque-fois essuyer à ses Ministres des traits de sa mauvaise humeur: (Comme un jour au Cardinal, à qui il re-
partit

partit fort aigrement, ſur quelque choſe qu'il luy propoſoit, *que cela étoit Italien en Diable*) ces Meſſieurs n'étoient pas ſi ſurs de la bonne volonté du Maître, qu'ils ne priſſent d'autres meſures, pour ſe maintenir dans l'élévation où ils ſe voyoient. Ils ſe tournérent donc, du côté de *Monſieur*, qu'ils entreprirent de faire déclarer *Corrégent* du Royaume ; afin de s'appuyer ainſi de ſon authorité, contre l'authorité de la Reyne, qui n'avoit pas ſujet de leur vouloir du bien ; mais la propoſition qu'ils en firent faire au Roy, par le Pere Sirmond ſon Confeſſeur, n'ayant pas réüſſi, ils prirent un autre biais. Il propoſérent à Sa Majeſté d'établir un Conſeil, qu'on appelleroit *le Conſeil de la Régence*, par l'avis duquel la Reyne gouverneroit l'Etat; ce qui tomba mieux dans le ſens du Roy, qui depuis *le Traité d'Eſpagne* n'avoit plus guére d'inclination pour M. ſon Frére, & qui d'ailleurs, étoit aſſez porté, à croire la Reyne incapable de toutes ſortes d'affaires.

Dans le tems que ces choſes ſe paſſoient à la Cour, ceux que le Cardinal de Richelieu avoient exilez, y fûrent rappellez. On fit auſſi conſentir le Roy à la liberté des Maréchaux de

Vitry & de *Bassompierre*, par une raison assez singuliére, & fort capable de persuader un grand Monarque, c'est *qu'ils lui faisoient une trop grosse dépense à la Bastille* Le Duc de *Beaufort* revint de son exil comme les autres. Il fut fort agréablement reçû de la Reyne, qui lui donnoit en toutes occasions des marques distinguées de son estime, & de la confiance qu'elle avoit en sa probité; jusques-là, qu'un jour qu'on crut que le Roy alloit mourir, Elle le choisit, pour garder le Dauphin, & le Duc d'Anjou; mais cela ne dura pas long-tems, * *nosti Mulierum ingenium.* Le Roy ne fut pas plûtôt mort, qu'elle changea de maniére à l'égard de ce Prince, & des autres qui s'étoient attachez à Elle, aux dépens même de leur fortune; & on fut tout étonné de voir le Cardinal Mazarin à la tête du Conseil; luy, qu'on regardoit comme un homme perdu, aprés ce qu'on avoit entendu dire à la Reyne au sujet de la déclaration touchant *la Regence*, que *c'étoit un de ces tours qui ne se pardonnoient jamais.*

Ce fut alors que Messieurs *les Importans*, c'est-à-dire, ceux qui s'étoient déclarez pour la Reyne contre les

* *Terent*

les Miniſtres, virent tomber tout d'un coup ces grands édifices de fortune, qu'ils avoient élevé dans leur imagination. Car le Cardinal, s'étant rendu le maître de toutes les Charges, n'avoit garde de les donner à ces eſprits fiers qui n'avoient pû plier ſous ſon autorité. Il en contraignit même pluſieurs, à ſe défaire de celles qu'ils avoient déja. M. de la Chaſtre, fut du nombre de ces derniers. On lui ôta ſa charge de Colonel Général des Suiſſes, & c'eſt à l'occaſion de cette injuſtice qu'il a compoſé ſes Mémoires, dans leſquels, outre ce qui le regarde en particulier, il y a un mélange fort divertiſſant de diverſes autres choſes; quoi qu'ils ne renferment que l'Hiſtoire d'une ſeule année. On y voit *en petit* les Portraits de la Cour telle qu'elle étoit il y a trente-cinq ans. Les affaires d'Etat s'y trouvent mêlées avec les intrigues amoureuſes, dont on découvre même les myſtéres, avec un peu de liberté, & cela, aux dépens de la réputation de quelques Dames. Mais dans la diſpoſition d'eſprit, où le monde eſt aujourd-hui, ces traits de médiſance, au lieu de bleſſer la charité des Lecteurs, ne ſerviront apparemment qu'à leur faire trouver

plus de goût dans cette lecture.

Les avantages que la France avoit remporté ſur ſes ennemis pendant les cinq premiéres années de la Reyne, l'avoient renduë fort glorieuſe. Mais comme c'eſt l'Etoile de la Nation Françoiſe, de ſe laſſer de ſon propre bonheur, & de ſe combatre elle-même, quand elle ne trouve point de reſiſtance au-dehors: après ce tems de bonheur & de gloire, le Royaume ſe vid malheureuſement déchiré par les fureurs d'une guerre civile, qui le mit à deux doigts de ſa rüine.

L'Hiſtoire de ces mouvemens, eſt ſi connuë qu'il n'eſt pas néceſſaire de faire un long extrait des Relations qu'on en donne ici. Les grands impôts dont le peuple ſe voyoit alors accablé, en furent le prétexte. Quoi que le Cardinal Mazarin, par une politique un peu moins inhumaine que celle de ſon Prédeceſſeur, ſe contentât de demander la bourſe aux gens, ſans leur ôter la vie, (ce qui lui a mérité le titre d'*Homo crudeliter clemens*, qu'on lui donne dans une des Epitafes dont on l'a régalé après ſa mort,) il ne laiſſa pas de tomber dans l'exécration publique. Tout le monde commença à murmurer de l'éxaction violente des Traittans.

Les Cours Souveraines s'en plaignirint; c'eſt ce qui porta le Parlement de Paris à donner ce célebre *Arrêt d'Union*, qui fut comme le ſignal de la révolte. Auſſi-tôt le Roïaume ſe partagea en deux factions; l'une de *Frondeurs*, qui s'oppoſoient aux ſentimens de la Cour; l'autre de *Mazarins*, qui lui étoient abſolument dévoüez.

Cependant le Prince de Condé faiſoit merveilles en Flandres. La Cour enflée de ces heureux progrès, crut que le tems étoit favorable pour s'aſſurer des plus mutins du Parlement. On commença par le Conſeiller Brouſſel, qu'on fit arrêter; mais deux heures après, il fallut le rendre honteuſement à un Peuple armé, qui le demandoit avec une grande hauteur.

Dans ce même tems-là, il arriva une choſe, qu'on ne ſera peut-être pas fâché de ſçavoir. L'ancienne, & célébre diſpute, *de Auxiliis*, s'étant réveillée depuis quelques années, à l'occaſion d'un Livre de Janſenius, Evêque d'Ipre, contre lequel les Jeſuïtes, & les autres Diſciples de Molina s'étoient récriez avec beaucoup d'emportement; les Catholiques de France, grands & petits, Laïcs. & Eccléſiaſtiques, avoient pris party, chacun

ſelon ſon inclination ; & s'étoient déclarez, ou *Janſeniſtes*, ou *Moliniſtes*. Un jour le Chancelier *Seguier*, qui étoit de ce dernier Ordre, & de plus l'objet favori de la hayne publique, allant au Palais, ſon caroſſe fut ſuivi, par force gens mutinez, *qui vouloient* diſoient-ils, *l'immoler à tant de peuples rüinez par les Edits, qu'il avoit ſcéellez*. Ce Chef de la Juſtice ainſi perſécuté par une populace furieuſe, ſe vid obligé de ſe ſauver chez le Duc de *Luïnes*, ſans ſonger que ce Duc, étoit ſon ennemi, quant au *Spirituel*, puis qu'il étoit grand *Janſeniſte* de profeſſion : mais, dans la vérité, quand il y auroit penſé, il n'y a guéres d'apparence, que cette réflexion eût rallenti l'empreſſement qu'il avoit, de ſe voir à couvert de la violence de ſes perſécuteurs. Lors qu'il s'agit de ſauver le corps, on oublie ayſément les interêts de l'eſprit. Cette avanture réjoüit fort le party du *Janſeniſme*, & lui fournit l'occaſion de porter au party contraire, des coups auſſi vigoureux, que ceux qu'on lui a porté depuis dans l'*Ambrunade*, en voicy quelques-uns dans les vers ſuivans.

Dans ce dernier ſoûlevement,
Choſe bien digne de nôtre âge,
Saint Auguſtin a vû Pélage
Dans un étrange abaiſſement.
La pauvre GRACE *SUFFISANTE,*
Toute pâle & toute tremblante,
*Chez l'*EFFICACE *eut ſon recours,*
Elle y fit amande honorable,
Pour expier l'erreur dont elle étoit coupable,
D'avoir crû qu'on ſe pût ſauver ſans ſon ſecours.

Mais laiſſant-là les eſcarmouches de plume qui ſe faiſoient dans l'Egliſe, retournons aux guerres de l'Etat. Une choſe qu'on aura peut-être quelque peine à croire, c'eſt que cette Sainte Mére Egliſe, *quæ neſcit ſanguinem*, & qui n'inſpire à ſes enfans que des ſentimens pacifiques, eut la douleur de voir, en cette occaſion, un Prélat, exciter les peuples au ſoûlèvement. Le Coadjuteur de Paris, qu'on a connu depuis ſous le nom de Cardinal de Rets, au lieu d'appaiſer les eſprits, comme ſon caractére le demandoit, les irritoit au contraire avec un merveilleux artifice. Il étoit mal ſatisfait de la Cour. Pour s'en vanger, il ameutoit de tou-

tes parts les Rebelles: il les encourageoit à la révolte, & sacrifiant ainsi à son ressentiment son propre repos, & celuy de tout le Royaume, il se déclaroit sans façon l'Ennemy de quiconque parloit de faire la Paix.

Tantæ-ne animis cœlestibus iræ?

Les divisions publiques eurent pourtant une tréve de quelques mois, après lesquels elles recommencérent avec plus de chaleur qu'auparavant. *Les Frondeurs*, regardoient toûjours le Cardinal, comme l'auteur de tous les désordres. Ils ne pouvoient être contents qu'il ne fût chassé du Conseil, & relégué au-delà des Monts. C'est pourquoi ils obligérent le Parlement de Paris à donner contre lui un sanglant Arrêt, par lequel il lui étoit enjoint de sortir incessamment de la Cour, & du Royaume dans huitaine, après lequel tems il étoit ordonné à tous les Sujets du Roy de lui courre sus.

On ne peut dire combien la Cour fut étonnée d'une entreprise aussi hardie, & aussi impreveüe, que celle-là. L'autorité du Duc d'Orleans, & du Prince de Condé, étoit le seul azyle qui restoit à son espérance. Surtout

tout elle regardoit ce dernier comme l'Ange tutélaire, qui devoit la deffendre contre la violence des mutins. Dans cette veüe on luy fit mille recherches, & on ne négligea rien pour l'engager dans le parti. La Reine y employa jusqu'aux larmes. Le Roy même dît à ce Prince en l'embrassant, *qu'il luy recommandoit le salut de son Etat & de sa Personne*; & le Cardinal, qui avoit le plus de besoin d'un Protecteur, luy promit d'être toute sa vie soûmis à ses volontés.

Il n'en fallut pas d'avantage, pour gagner un cœur aussi grand que celuy de ce jeune Héros. Le Prince se met donc en état de réprimer l'insolence des Rebelles, & avec une armée de six ou sept mille hommes, il assiége Paris, où son frére le Prince de Conti, & la Duchesse de Longueville sa sœur, s'étoient retirés, ce qui ne fit que l'irriter davantage contre les *Frondeurs*. Il y eut plusieurs combats donnés, entre les assiégeans, & les assiégez; & les uns & les autres, lassez de la guerre commencérent à parler de paix.

La Cour y donnoit les mains d'autant plus volontiers, qu'elle se voyoit hors d'état de faire des levées d'hommes & d'argent. La Ville Capitale du Ro-

yaume étoit ſous les armes. Pluſieurs autres Villes, & même des Provinces entiéres s'étoient ſoûlevées à ſon exemple. On craignoit que les Ennemis de l'Etat ne profitaſſent de cette conjon-cture, & qu'ils ne fourniſſent des troupes aux Mécontens, comme en effet l'Archiduc Leopold s'y étoit engagé. Tout cela porta la Cour à chercher des moyens d'accommodement. Le plus efficace en bonne Politique, étoit de tâcher à gagner les grands Seigneurs, & les Chefs de parti, auſſi ne manqua-t-on pas de le faire. On en vint aiſément à bout par les promeſſes qu'on fit aux uns, de *Gouvernements*, & aux autres de *Charges* & de *Penſions*; & les choſes furent ménagées avec un ſuccez ſi heureux, qu'on nomma de part & d'autre des Députés pour travailler à la Paix, qui ſe conclud enfin au grand contentement des *Mazarins* & ſur tout du Cardinal.

Tanta homines rerum inconſtantia verſat!

A conſidérer ce que le Prince de Condé venoit de faire pour le premier Miniſtre d'Etat, il ny a perſonne qui ne ſe fût imaginé qu'ils devoient vivre l'un & l'autre dans une étroite & éternelle union; cependant ils ſe broüil-

lérent bien-tôt après. Le Cardinal ne pouvant porter le poids des grandes obligations qu'il avoit à son bien-faiсteur, crut que pour se delivrer du soin d'une reconnoissance importune, le meilleur pour luy étoit de perdre le Prince. C'est à quoy il se prit assez bien par la maniére généreuse dont il travailla à le décrier dans le monde, en le faisant passer pour l'Auteur de toutes les violences que le peuple avoit souffertes. Il n'en fallut pas davantage pour engager les *Frondeurs* à se reconcilier avec la Cour, & à former le projet de la prison des Princes de Condé, & de Conti, & du Duc de Longueville; project, qu'on éxécuta bien-tôt après: ce qui alluma de nouveau la guerre en Guyenne, sous la conduite des Ducs de Boüillon, & de la Roche-Foucault. Mais les menées du Cardinal, ne bastérent pas bien pour luy. Monsieur, & le Parlement se déclarérent tout d'un coup pour les Princes, & non-seulement ils obtinrent leur liberté, mais ils demandérent aussi la vie du Cardinal, qui, par-là, se vid forcé de quitter la partie, & de sortir du Royaume en diligence.

On sçait assez ce qui se passa dans la suite. Le ressentiment que le Prince de

Condé avoit de sa prison, luy fit reprendre les armes. Plusieurs mécontens le suivirent. Paris même se déclara pour luy, & ce fut à un des fauxbourgs de cette grande Ville, que se donna ce sanglant combat, où on vid périr un si grand nombre de braves gens, que chaque parti, uniquement occupé du soin de réparer ses pertes, ne songeoit plus à attaquer. On sçait aussi comment, par une révolution de fortune aussi bizarre qu'elle étoit affligeante pour le Prince de Condé, ce grand Prince fut contraint de sortir à son tour hors du Royaume, pour n'être pas le têmoin du triomphe de ses Ennemis; & comment il se retira en Flandres, où il soûtint avec assez de gloire les Espagnols. C'est à cette sortie de ce Prince hors de France que finissent les Rélations qu'on donne icy, & qu'on a eu le soin d'accompagner en marge de plusieurs belles Remarques tirées des anciens Auteurs.

A ces deux piéces on en a joint deux autres, qui sans doute ne seront pas celles qui divertiront le moins. L'une est, *la Retraite de Mr. de Longueville dans son Gouvernement, pendant la guerre de Paris de l'An* 1649. L'autre est, une prétenduë *Apologie*

de M. d Beaufort. Ces deux Ecrits ſont proprement deux Satyres fort ingenieuſes. Dans la premiére on repréſente le Duc de Longueville, à la tête de la Nobleſſe de Normandie, formant le chimérique deſſein de lever une armée puiſſante, dont par avance il diſtribuë toutes les charges à ceux de ſa Cour; gens, qui à en juger par les diſcours qu'on leur fait tenir, pouvoient juſtement prétendre à l'honneur d'occuper une place dans *les Viſionnaires.* Dans l'autre on ſe moque aſſez plaiſamment du Duc de Beaufort, mais en même tems, on s'en moque avec beaucoup de malignité. Sous le feint prétexte de le juſtifier, on l'y tourne en ridicule. On y expoſe d'une maniére burleſque ſes mauvaiſes qualités. Il n'y en a aucune, qu'on n'y faſſe paſſer en revеüe ſous les yeux du Lecteur. Son infidélité, ſa fauſſe bravoure, ſes trahiſons, ſes artifices, y paroiſſent tour-à-tour. Mais la choſe à laquelle s'attache le plus Monſr. de Saint Evremont, (qu'on ſoupçonne être l'Auteur de cette piéce.) C'eſt l'ignorance groſſiére de ce Prince à l'égard du langage. Si on l'en croit, les *Incidents* d'un procez, étoient pour luy des *Accidents.* Il diſoit que des cham-

chambres tenduës de noir étoient *Lubriques*, & que des yeux lascifs étoient *Lugubres*. Je me rapporte de cela à ceux qui l'ont connu; cependant, je diray qu'il n'est pas le premier Courtisan, qui ait ignoré la signification des termes les plus communs, puisqu'à la Cour de François premier, un certain Seigneur, ayant entendu dire que le Roy aimoit fort les *Epigrammes*; s'imagina que c'étoit quelques mets délicieux, & s'en alla de ce pas trouver un des Chefs de cuisine, pour le prier de luy en faire accommoder; ce qui ne manqua pas de donner une ample matiére de rire à toute la Cour.

ARTICLE X.

Justification des usages de France sur les Mariages des Enfans de famille faits sans le consentement de leurs Parens, par P. le Merre Advocat en Parlement. A Paris, chez Antoine Dezallier, ruë Saint Jacques à la Couronne d'Or, 1687. Et se trouve à Amsterdam, chez Henry Desbordes. Pagg. 318.

LEs Déciſions du Concile de Trente ne ſont pas ſi claires, qu'il ne ſe forme tous les jours de nouvelles difficultez, ſur le ſens que l'on doit donner à pluſieurs de ces Décrets. Une Congregation établie pour les éclaircir, n'a pû empêcher, que même après ſon jugement, il ne ſe ſoit élevé un grand nombre de diſputes ſur des matiéres aſſez importantes, chacun prétendant avoir le droit d'expliquer les paroles du Concile en faveur de ſon opinion. On en ſeroit plus ſurpris, ſi l'on ne ſçavoit que les Peres de ce Concile ſe ſont du moins autant picquez d'être habiles Politiques que grands Theologiens. Ils avoient à ménager les interêts de pluſieurs Perſonnes, & la crainte qu'ils ont eû, en voulant obliger les uns, de choquer trop ouvertement les autres, eſt la cauſe qui leur a fait laiſſer indeciſes de certaines queſtions délicates, auxquelles ils ont crû ne pouvoir toucher ſans péril. C'eſt un myſtére que le P. Paul nous découvre en divers lieux de ſon Hiſtoire, où il fait voir quelles ont été les véritables veuës de cette vénerable Aſſemblée, dans la plus-part des Décrets qu'elle a publiez, & c'eſt peut-être une

une des raiſons qui fait que cette Hiſtoire, encore qu'elle ſoit des mieux écrites, n'a trouvé guéres moins de Contrediſans que d'Aprobateurs. M. le Merre Avocat au Parlement de Paris ſe propoſe d'examiner l'un des Décrets de ce Concile, dans l'Ouvrage qu'il met au jour. C'eſt celui qui traite *du Mariage des Enfans de famille, qui ont été faits ſans le conſentement de leurs parens*. La queſtion eſt, quel jugement on doit faire de ces Mariages, s'ils peuvent être tolérez, ou s'ils doivent être caſſez comme illégitimes. On ſoûtient hautement en France ce dernier parti; mais d'autres ſont dans un ſentiment contraire, & prétendent que nonobſtant la rigueur des Ordonnances, tous les Catholiques ſont obligez de reconnoître ces Mariages pour bons & valables. Ils aſſûrent que le Concile de Trente s'eſt ſi nettement déclaré pour eux, qu'il ne ſe peut rien ſouhaiter de plus exprès. Et de fait, il ſemble d'abord que la ſeule lecture des paroles du Décret ſuffit pour vuider la difficulté. Il ne ſera pas inutile de les rapporter icy, comme elles ſe trouvent au 1. Chap. de la Seſſion 24. *Bien qu'on ne puiſſe pas douter que les Mariages clandeſtins faits avec un libre con-*

onſentement des Parties, ne ſoient de rais Mariages, tant que l'Egliſe ne les point annullez, & que ceux-là par onſéquent ſoient dignes d'être condam-ez, comme auſſi le Saint Synode les ondamne, qui nient que ces Mariages oyent vrais & valables, & qui aſſurent auſſement, que les Mariages contrac-ez par des enfans de famille ſans le con-entement de leurs parens, ſont nuls & u'il eſt au pouvoir des parens de les atifier ou de les caſſer; neanmoins la ainte Egliſe de Dieu pour de très-juſ-es raiſons les a toûjours déteſtez & dé-endus.

Quelques détours affectez qu'on uiſſe aiſément remarquer dans ces pa-oles, elles donnent, ce ſemble, lieu e conclure, que l'intention du Con-ile eſt, qu'encore que le conſente-nent des parens ne ſoit point interve-u dans un Mariage, il ne laiſſe pas au onds d'être legitime. Cependant M. e Merre entreprend de montrer que es paroles de ce Décret doivent être riſes dans un ſens fort différent, & u'il n'y a pas d'apparence * *qu'une ſi ainte & ſi ſçavante Aſſemblée ait été ans les ſentimens qu'on lui attribuë, omme étant injurieux à l'Egliſe, & con-*

* Pag. 5.

contraires à l'authorité légitime des Souverains. Il divise son Traité en onze chapitres, & après avoir expliqué la question dans le premier, il prouve dans le second, que les Peres mêmes du Concile n'ont point approuvé ces sortes de Mariages, & il remarque qu'un Décret qui en fut dressé, que le Cardinal Palavicin a inséré dans son Histoire, bien qu'il n'ait point été publié, est un têmoignage certain de leur sentiment sur ce sujet. Il ajoûte qu'un Concile tenu à Cologne en 1536. neuf ans avant celui de Trente, avoit fait paroître un grand désir pour le rétablissement de l'ancienne Discipline, qui condamnoit comme illicites tous les Mariages clandestins. Il rapporte encore que lors qu'on lut les Canons de la Session 24. & les Décrets qui regardent la Discipline, contenus dans la même Session, il y en eut plusieurs qui ne furent pas aprouvez d'une partie des Peres, & que celui qui déclare nuls les Mariages clandestins fut de ce nombre. Mais qu'il ne paroît pas qu'aucun des Peres, ni le Cardinal de Lorraine, ni les autres François, se soient opposez à ce Décret, qui confirme les Mariages des Enfans de famille, faits sans le consentement de leurs parens, d'où

d'où cet Auteur conclut, * *qu'ils ne l'ont point interpreté dans le ſens que quelques Theologiens veulent lui donner.*

Pour mettre cette verité dans un plus beau jour, il dit que le principal deſſein du Concile a été de s'oppoſer aux opinions reçuës par les Proteſtans; ce qu'il confirme par un exemple tiré du Canon 7. de cette même Seſſion, qui denonce anathème à ceux qui enſeignent que le mariage ſe peut diſſoudre pour cauſe d'adultére, & que ce crime eſt un ſujet legitime de ſéparation. Mr. le Merre aſſure que les Grecs, encore qu'ils ſoient de ce ſentiment, n'ont point été condamnez par ce Canon, qui a été fait ſeulement contre les Proteſtans, qui enſeignent que l'uſage de l'Egliſe Latine ſur ce ſujet, eſt contraire à l'Ecriture Sainte. *Il avoit*, dit-il, *été compoſé en termes qui paroiſſoient comprendre les Grecs, mais il fut reformé ſur les remontrances des Ambaſſadeurs de la Republique de Veniſe, qui repreſentérent, que la Diſcipline des Grecs étoit obſervée dans des Iſles qui relevoient de cette Seigneurie, & que l'Egliſe de Rome reçevoit dans ſa Communion; que ce Canon de la ma-*

* Pag. 10.

maniére dont il étoit conçû, leur seroit une occasion de rentrer dans le schisme. Si bien que, selon l'Auteur, le Concile n'a point prononcé sur ce qui fait le sujet de la contestation entre les Latins & les Grecs, touchant l'indissolubilité du Mariage. C'est le même jugement que M. le Merre veut qu'on face du Décret sur le Mariage des enfans de familles. Les Grecs n'y ont aucune part, non plus que tous ceux qui disent comme eux, que les Loix Civiles peuvent rendre nuls les Mariages des enfans de famille contractez sans le consentement de leurs parens. Ce sont seulement, s'il en est crû, les Protestans qui y sont compris, parce qu'ils enseignent que le consentement des parens est nécessaire de droit naturel & de droit divin, & qu'independamment des Loix de l'Eglise & de l'Etat ils peuvent les rendre nuls par la seule authorité paternelle, s'ils ne veulent pas les approuver. Comme il est équitable, il ne laisse pas ensuite de faire cette justice à quelques-uns des Protestans, & principalement à ceux de France, de reconnoître, qu'ils enseignent que les enfans doivent se pourvoir pardevant le Magistrat, lors que les parens s'opposent à leur Mariage

riage. A ce compte les anathèmes du Concile ne tomberont tout au plus, que sur une partie des Protestans, & peut-être, quand on aura bien examiné les choses, il se trouvera qu'aucun des Protestans n'a rien avancé sur ce sujet, qui ne soit conforme à la Doctrine des Grecs, & à celle de M. le Merre. Mais il est présentement du bel usage, quelque matiére que l'on traitte, de mettre par-tout les Protestans en jeu, & l'on ne se fait pas une affaire de leur attribüer de prétenduës erreurs, pour avoir lieu dans la suite de leur faire leur procez. Pour les Grecs, dit notre Autheur, encore qu'ils ayent toûjours conservé leur ancien usage, sur les Mariages des enfans de famille, faits sans le consentement de leurs parens, aussi-bien que leur sentiment sur la dissolution du Mariage, les Péres du Concile ont crû qu'il étoit necessaire de les *ménager*, & la complaisance des Latins a été si loin, * *qu'il ne leur ont pas même proposé de changer, dans toutes les conferences qu'ils ont eu avec eux pour les faire revenir à l'Eglise.*

Après ces remarques qui servent comme de fondement à toute cette dispute, M. le Merre dans le 3. chap.

 in-

* *Pag.* 19.

insiste sur les paroles mêmes du Décret, pour faire voir qu'il n'a été fait que contre les Protestans, & qu'il n'est point contraire aux Ordonnances des Rois de France. *Peut-on se persuader*, dit-il, *que l'Eglise dise anathème aux Souverains qui se servent aujourd'huy pour procurer le repos de leurs Etats, l'union des familles, & la sanctification des Mariez, des moyens qu'elle leur proposoit autrefois, & qu'elle ordonnoit elle-même à tous les fidéles*, C'est justement, diront de leur côté les Protestans, par ces considérations, que nous regardons ces Mariages des enfans de familles comme nuls; & puisqu'il *y a des circonstances où ces Mariages sont si contraires au repos des Etats, à l'union des familles, & à la sanctification des Mariez, que l'Eglise & les Souverains sont obligez de les déclarer nuls*, n'est ce pas une preuve qu'ils sont condamnez tant par la Loi naturelle que par la divine? Il semble même que dans la suite Mr. le Merre n'en disconvienne pas entiérement, puisqu'il reconnoît d'un côté * *Que les enfans de famille qui veulent faire ces Mariages son très-criminels, & par consequent qu'il*

* Pag. 30.
* Pag. 31.

qu'ils n'ont point les dispositions que Dieu demande de ceux qu'il veut sanctifier par ce Sacrement; & que de l'autre, il avouë, *que Dieu défend aux Superieurs Ecclesiastiques d'administrer les Sacremens à ceux qui ne sont pas disposez à les reçevoir.* Il ne faut pas oublier un argument que Mr. le Merre juge des plus propres pour convaincre „ ses adversaires. * C'est que si cette „ doctrine a lieu, qu'il ne soit pas au „ pouvoir des Souverains de casser ces „ Mariages, elle pourra diminüer le „ zèle des Princes Catholiques, qui se „ servent de toute leur authorité pour „ la conversion des Héretiques, dont ils „ sont les Souverains. S'ils aprennent „ que leurs Sujets leur sont beaucoup „ plus soûmis, étant Héretiques, qu'ils „ ne le seront après leur conversion; „ que la Souveraine puissance tempo„ relle qu'ils tiennent de Dieu n'est pas „ si grande sur les Catholiques qu'el„ le l'est sur les Héretiques; ne doit-on „ pas craindre qu'ils cessent de souhait„ ter avec tant d'empressement que „ tous leurs Sujets fassent profession de „ la Réligion C. A. & Romaine; C'est ainsi que M. le Merre met tout en œuvre pour justifier son sentiment.

* *Pag.* 58.

Ces reflexions & quelques autres de pareille force font le ſujet du 4. chap. Les ſuivans ſont employez à monſtrer quelle a été de tout tems, & quelle eſt encore à preſent la Diſcipline de l'Egliſe Grecque ſur ce ſujet: quelles ont été à ce même égard les Conſtitutions de l'Egliſe Gallicane: que conformement à ces Loix ſi ſolennellement établies, le Mariage de Judith Fille du Roy Charles le Chauve avec le Comte Baudoüin, & celui de Loüis le Begue ſon Frere avec Ansgard, furent declarez nuls; par cette raiſon que le conſentement des parens eſt neceſſaire pour la validité du Mariage de leurs enfans. C'eſt ce que l'Autheur confirme encore par les Loix des premiers Empereurs Chrétiens. Il allegue enſuite les Loix Romaines, qui ne permettoient pas aux Enfans de famille de ſe marier ſans le conſentement de leurs Peres, quoy qu'ils euſſent plus de 25. ans. A ces Loix il joint celles des premiers Rois de France, & celles de l'Egliſe, ſur le conſentement des Maiſtres pour la validité du Mariage des Eſclaves, ou même des Seigneurs pour celuy de leurs Vaſſaux. Après cela M. le Merre tâche de rendre

Pag. 261.

dre la raiſon pourquoy l'Egliſe Romaine, qui a interdit le Mariage aux Preſtres, & qui enfin a déclaré nuls les Mariages clandeſtins, a encore l'indulgence de tolerer ceux que les enfans de famille contractent ſans le conſentement de leurs parens. Les conſiderations qu'il fait là-deſſus, & ſes réponſes ſolides aux objections qu'on pourroit luy propoſer, ſont dignes de ſes lumiéres, qui ne l'empêchent pourtant pas de faire profeſſion d'une humilité profonde, puiſqu'il finit ſon Traité en déclarant qu'il s'eſtimera très-obligé à tous ceux qui auront la bonté de l'avertir des defauts qu'ils y auront remarquez. Apparemment on y aura de la peine, parce que ce Livre a été examiné avec un grand ſoin, & qu'il eſt muni, non-ſeulement de l'Approbation ordinaire des Docteurs, mais auſſi de celle de Mr. Iſſali Ancien Advocat au Parlement, commis par Mr. le Chancelier pour en faire la lecture.

ARTICLE XI.

L'Etat préſent de la Puiſſance Ottomane, avec les Cauſes de ſon Accroiſ-

ſement, & celles de ſa Décadence. Par le Sieur Du Vignau Sécretaire &c. A Paris, chez Daniel Horthemels. 1687. *in* 12. Pag. 370

CE Livre eſt tout-à-fait du tems; & le rapport qu'il a à l'état des affaires d'aujourd'hui eſt capable tout ſeul de donner la curioſité de le lire. l'Auteur commence par tracer une idée générale du fort & du foible de l'Empire des Ottomans. Il fait en-ſuite des réflexions ſur les principaux moyens, qui ont ſervi à l'accroiſſement de la Puiſſance Ottomane, & il en donne les raiſons. Il joint à cela un Abregé Hiſtorique des anciennes révolutions, qui ſont arrivées chez les Turcs dont il déplore que les Chrétiens n'ayent jamais ſçu tirer aucun avantage. Et après avoir fait diverſes obſervations particuliéres ſur les derniéres guerres, que les Turcs ont euës avec l'Empereur, les Venitiens, les Polonois, & les Moſcovites; il paſſe de-là à la décadence, où la Puiſſance Ottomane ſe trouve aujourd'hui. Il en examine les cauſes & il fait voir par diverſes relations qu'il nous donne, & par pluſieurs raiſonnemens qu'il y joint, qu'il n'y auroit rien de plus facile à préſent

aux

aux Princes Chrétiens que de reprendre Constantinople, & que de profiter de cette consternation, où sont les Turcs par le mauvais succès de leurs affaires.

ARTICLE XII.

Suite de l'Accomplissement des Prophéties, ou Amplification des Preuves Historiques, &c. Par le S. P. J. P. E. P. E Th. A Rotterdam, chez Abraham Acher 1687. *in* 12. Pagg. 293.

C'Est icy un Abrégé du Livre *des Préjugez Legitimes contre le Papisme*, que M. Jurieu avoit promis, il y a long-tems, en faveur de ceux qui ne sont pas capables d'une longue lecture. C'est aussi, selon lui, *un Portrait aussi fidèle de la Religion Romaine, que celui que les Convertisseurs* modernes présentent à leurs Convertis est flatté. Tout le monde n'en conviendra pas, sans doute. Parmi ceux-là même qui ne vivent pas dans la Communion Romaine, il y en a qui ne veulent point que l'on pousse trop contre elle les anciennes Prophéties, ni l'Article de l'Ante-Christ. Mais M. Jurieu *ne s'éton-*

ne pas que ceux qui ont trouvé Jeremie, *dans le 53. Chap. d'Esaye, au lieu de Jesus-Christ, ne puissent trouver le Pape dans les Revélations de Daniel, & dans l'Apocalypse. Il n'a garde,* dit-il, *de confondre les sentimens des Eglises Protestantes avec ceux de quelques Particuliers.* Et comme il prétend qu'entre toutes les Eglises il n'y en ayt aucune, à qui on ayt autant d'obligation qu'à l'Eglise Anglicane, pour la découverte de ce qu'il apelle le *Mystére d'Iniquité*, & que presque tout ce que l'on sçait là-dessus, on l'ayt appris de ses plus grands hommes, les *Usserius*, les *Beddels*, les *Meddes*, & cent autres de la même force, que l'Eglise Anglicane a produits; il s'assure que rien ne sera capable de la faire changer de sentiment. Au reste comme cet Ouvrage est une suite de son Livre *de l'Accomplissement des Prophéties*, il se doute bien qu'on se seroit attendu qu'il y eust répondu aux difficultez qu'on a faites contre la I. Partie. Mais il n'a pas jugé à propos de s'engager davantage dans des contestations, qui pourroyent être éternelles, & il déclare qu'il n'a pas pour cela assez de loisir. Il avertit pourtant l'Auteur de l'Examen, que sa Méthode lui paroît toute propre

pour renverſer l'accord qui ſe trouve entre les Prophéties, & les Evenemens; & qu'il pourroit prouver par la même voye que celles du Vieux Teſtament ne ſont encore en rien accomplies.

TABLE

Des Matiéres principales. Janvier 1688.

TABLE.

FIN.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

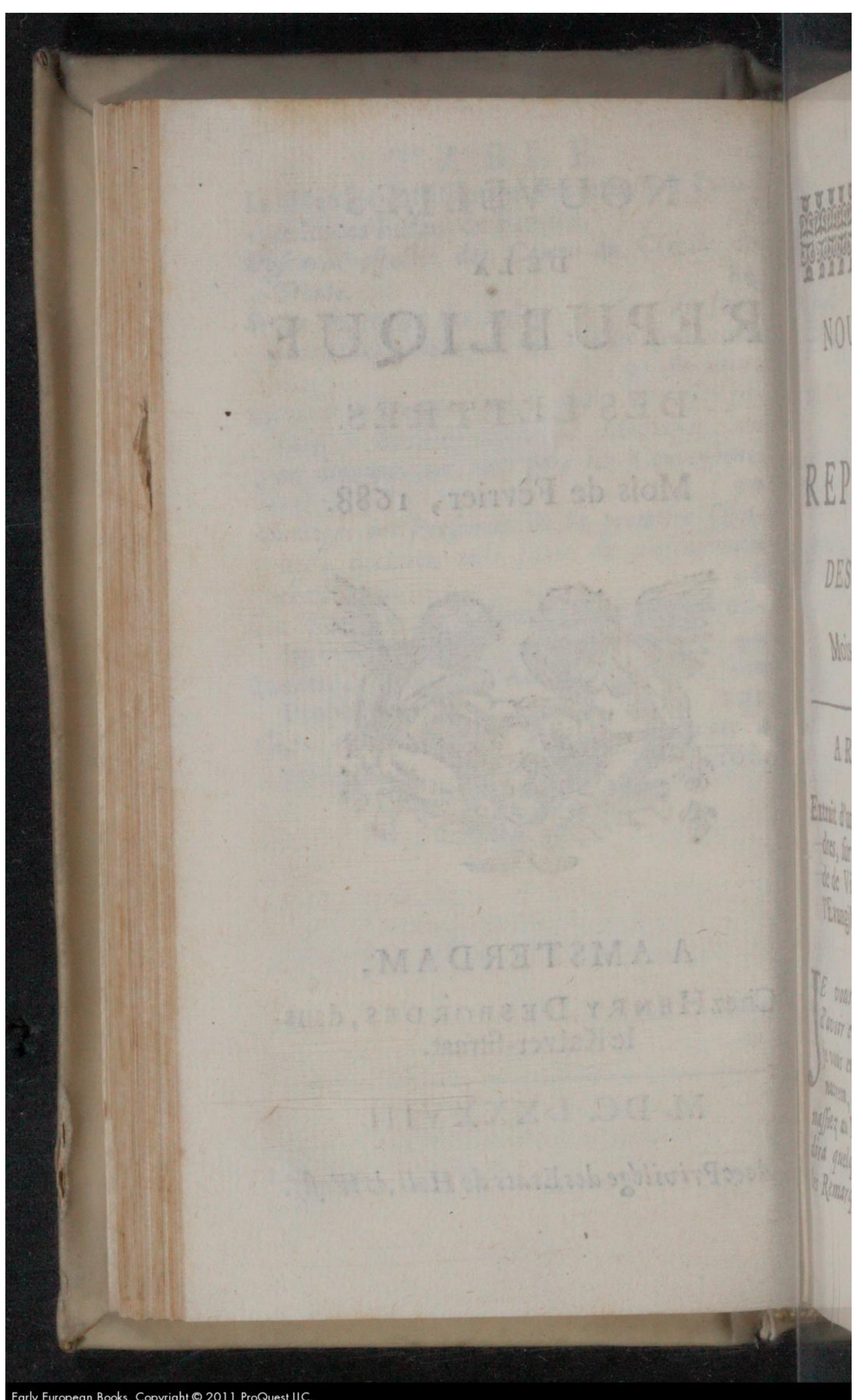
Mois de Fèvrier, 1688.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat.

M. DC. LXXXVIII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Westf.



NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES LETTRES.
Mois de Fèvrier, 1688.

ARTICLE I.

Extrait d'une Lettre écrite de Londres, sur divers endroits de l'Æneide de Virgile, & sur un Passage de l'Evangile selon Saint Luc.

JE vous suis obligé, Monsieur, d'avoir crû que l'explication, que je vous envoyay d'un endroit d'Anacreon, méritoit que vous la donnassiez au Public. Je ne sçai si on en dira quelque chose. Je souhaitte que les Remarques que je vous envoye au-

jourd'hui vous contentent. Elles sont sur deux ou trois Passages du premier livre de l'Æneide, qui n'ont point encore esté expliquez dans le sens que je leur donne.

Æn. I. ℣. 27. 28.

Id metuens; veterisque memor Saturnia belli
Prima quod ad Troiam pro caris gesserat Argis.

La difficulté qu'il y a dans ces deux Vers est qu'on doute du Verbe qu'on doit donner au Nominatif Saturnia. *Les uns veulent que ce soit* audierat, *qui se trouve au 24. Vers; les autres croyent que c'est* arcebat *du 35. Pour moi, je croy que ce n'est ni l'un ni l'autre, & que le Verbe de cette phrase est,* erat, *qui est sous-entendu. Ce qui me le fait croire, c'est que le Poëte fait une énumération des sujets de crainte & de colére de la Déesse; & qu'après il dit,* His accensa super, &c. *ce qui marque que le Verbe,* arcebat, *n'est pas plus le verbe de cette phrase que des autres qui le précédent. Je ne trouve nulle apparence que ce soit* audierat: *car outre que la construction & le sens seroient trés-rudes, il y a deux periodes entre-deux, Je traduis donc ces*

deux

deux Vers ainsi en nôtre langue,

Junon appréhendoit cela, & elle se ressouvenoit de l'ancienne guerre contre les Troyens, où elle avoit la premiére pris parti pour ses chers Grecs.

2. *Ma seconde Remarque est sur ces paroles du 66.me Vers*, Fœdere certo, *que je traduis*, par un Traitté assuré. Fœdus *signifie cela, je croy, en cet endroit : ce qu'on verra, si on considére que Jupiter a donné, suivant Virgile, un Roy aux Vents, pour les retenir ou les lâcher*, aux ordres qu'il en recevroit, *c'est ce que signifie le mot de* Jussus. *Le terme de* sçirct *fait encore beaucoup pour cette explication, ce me semble.*

Je passe à un troisiéme endroit, qui, je croy, n'est point entendu du tout, C'est au 118. *Vers.*

Ipsius ante oculos ingens à vertice
pontus, &c.

Je ne m'arrêterai point à rapporter toutes les différentes explications, qu'on donne à ces deux mots, à vertice : *je serois trop long, & ce n'est pas icy le lieu de faire une Dissertation. Je me contenterai d'en donner l'explication que je croy la meilleure. A mon sens*

donc, à vertice *signifie* par derriére. *Cette façon de parler n'est pas si extraordinaire qu'on le pourroit croire. Virgile s'en sert au 407me. Vers de ce Livre, où il parle ainsi,*

Ambrosiæque comæ divinum vertice odorem spiravere.

Vertex *ne peut pas signifier le sommet de la tête, ni la tête en général; car le Poëte dit que les cheveux de Venus n'exhalérent cette divine odeur que quand elle eut tourné le dos. Je crois donc que tout le passage de Virgile doit être ainsi traduit en nôtre langue.* Il vid une grande vague venant par derriére, tomber sur la poupe du vaisseau qui portoit les Lyciens, & le fidèle Oronte. *On ne trouvera pas plus étrange que Virgile dise icy qu'une vague venant par derriére tomba sur la poupe du vaisseau, qu'on doit trouver rude l'expression de* sequi à tergo, suivre par derriére, *comme si on pouvoit quelquefois suivre par devant.*

Afin de remplir le papier de choses plus utiles, je vous envoye quelques Remarques sur le verset 8. du 18. chapitre de l'Evangile selon Saint Luc. Mais quand le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouve de la *foy* en la terre? *C'est sur le mot de* foy

foy, que je fais les deux Réflexions ſuivantes.

Premiérement, En prenant, la foy, *dans ce paßage, comme on a accoûtumé, pour une Vertu Chrétienne, on doit ſe former une idée de l'avénement du Fils de l'homme, qui eſt contraire à celle que nous en donnent les autres lieux où il en eſt parlé. Car quand le Fils de l'homme viendra pour juger la terre, il y aura, (dit Saint Matt.* 24. 31.) *des* élûs *aſſemblez des quatre parties du monde. Il nous a dit auparavant* (13. 43.) *qu'il y aura des* Juſtes *qui reluiront comme le Soleil. Et ſans aller plus loin, c'eſt des* élûs *dont Saint Luc dit icy que Dieu fera vengeance. Si on prend l'avénement du Fils de l'homme pour la délivrance des fidèles en général, ou en particulier, comme je croy que c'en eſt le ſens, on ne pourra pas aßurément prendre le mot de* foy *pour la foy Chrétienne, car le Fils de l'homme ne viendra pas pour délivrer ceux qui n'auront pas la foy. Ma ſeconde Réflexion eſt que le raiſonnement n'eſt aſſurément pas bien ſuivi, ſi on prend la* foy *pour la foy des Chrétiens, ou pour toutes les Vertus Chrétiennes incluſivement. Jeſus-Chriſt compare les élus à une Veuve, qui a*

un adverſaire, dont elle ne peut avoir juſtice que par les grandes priéres qu'elle fait au Juge de la ville. [*qu'on preſſe cette comparaiſon, & jamais on n'a rien veu de plus beau.*] *Enſuite il dit*, & Dieu ne vangera-t-il point ſes élus qui crient à lui jour & nuit, *&c.* Je vous dis que bien-tôt il les vangera. Mais, *ajoûte-t-il*, quand le Fils de l'homme viendra, penſez-vous qu'il trouve de la foy en la terre? *Le raiſonnement languit aſſurément, ſi on prend la foy pour ce qu'on a accoûtumé. Ce qui ne ſera pas, je croy, ſi on donne à* πίστις *ſa ſignification ordinaire, qui eſt* confiance, aſſurance, croyance, perſuaſion. *Si on luy donne cette ſignification; le ſens de ces paroles ſera*, Penſez-vous que quand le Fils de l'homme viendra ſur la terre, il trouve qu'on s'y attendoit, ou qu'on le croye? *Le raiſonnement en aura aſſurément beaucoup plus de force: car Jeſus-Chriſt voudra dire:* Oüi, *je vous dis*, Dieu *vangera ſes Elûs, quoy qu'il différe de ſe mettre en colére à cauſe d'eux: mais quand le* Fils *de l'Homme viendra pour les vanger, on ne l'attendra plus, pour dire, lors qu'il viendra pour les délivrer de leurs ennemis, ce ſera quand ils le croiront le moins.*

Outre la suite du raisonnement, l'idée que nous prenons là de l'avénement du Fils de l'homme, de quelque maniére qu'on le prenne, est conforme à tout ce qui nous en est dit dans l'Ecriture Sainte, & à ce que nous voyons arriver tous les jours. Le Royaume de Dieu ne viendra point quand on y prendra garde, *comme il y a mot à mot au verset* 20. *du chap.* 17. *du même Evangile, & non pas*, avec apparence, *comme on le traduit.*

J'aurois bien souhaité, vous pouvoir envoyer cecy plûtost; mais j'attendois toûjours que j'eusse veu si on n'avoit rien dit sur l'explication du passage d'Anacreon. Je suis, &c.

A Londres, ce.
24. Janv. 1688.

ARTICLE II.

JO. DUBRAVII, *Olómuzensis Episcopi Historia Bohemica, à Cl. V. Thoma Jordano, Medico, Genealogiarum, Episcoporum, Regum, Ducum, Catalogis ornata, & necessa-*

rijs Annotationibus illuſtrata. Cui in fine adjecta eſt ÆNEÆ SYLVII, *Cardinalis, de Bohemorum Origine ac Geſtis Hiſtoria.* C'eſt-à-dire, *L'Hiſtoire de Bohème par Dubravius; & la même Hiſtoire par Æneas Sylvius*, Francofurti, impenſis Jo. Georgij Steeck, Imprim. Jo. Philip. Andreæ. 1688. in 8. Pages. 879. & 194.

QUoy que ces deux Hiſtoires ne ſoyent pas nouvelles, elles n'en ſont pas moins curieuſes; & la ſeule importance des choſes qu'elles contiennent pouvoit être une raiſon ſuffiſante pour obliger le Libraire à les r'imprimer. Je ne ſçay pourtant ſi la conjoncture préſente n'y a point contribué quelque choſe. Car dans un temps, où tout ſe remuë contre le Parti Proteſtant, on a bien jugé que du moins il n'y auroit rien à perdre à des Livres, qui raçontent de quelle maniére on agit autrefois pour ruïner celui que le fameux Prédéceſſeur de Luther avoit formé contre l'Egliſe Romaine.

La Premiére de ces Hiſtoire eſt celle de *Dubravius*, ou *Dubrawiski*, Evêque

Evêque d'Olmuts, dans la Moravie. On a mis ſa Vie à la tête de ſon Ouvrage; par laquelle on apprend que c'étoit un homme auſſi capable d'agir que d'écrire; que *Ferdinand* Roi des Romains l'employa diverſes fois dans des négociations importantes; & qu'ainſi il eut ſouvent part à ce qui ſe fit de plus conſiderable de ſon temps. Mais comme il joignoit l'étude aux affaires, il crut ne pouvoir mieux employer ſa plume qu'à donner l'Hiſtoire de ſon Païs. Il compoſa donc celle-cy, & il en fit faire lui-même la premiére édition, l'An 1551. Mais comme il la fit imprimer à ſes dépens, il en retint tous les Exemplaires: de ſorte qu'ils ne devinrent publics qu'après ſa mort, qui arriva deux ans après; encore apprend-on de l'Epitre dedicatoire, qu'ils ne ſe répandirent guéres. Peut-être que dès-lors on ne goûtoit pas qu'en bien des rencontres l'Autheur euſt pris parti auſſi ouvertement qu'il a fait; ou plûtoſt encore on ne trouvoit pas que ſon Hiſtoire euſt toute la netteté & toute la lumiére néceſſaire, par le peu de ſoin qu'il avoit eu de marquer les temps, auſquels les choſes mêmes les plus mémorables étoient arrivées. Ce dernier défaut,

qui eſt aſſurément fort conſidérable dans un Ouvrage comme celui-cy, fut avantageuſement réparé par une ſeconde edition, qui ſe fit 23. ans après la Premiére, c'eſt-à-dire l'an 1574. *Thomas Jordain*, homme docte de ce temps-là, qui en prit le ſoin, ne ſe contenta pas d'y mettre les liſtes des Ducs, des Rois, des Evêques, les Généalogies & les Succeſſions des Princes; mais il y ajoûta encore des *Notes* de Chronologie & d'Hiſtoire, qui y donnérent de grands éclairciſſemens. Et c'eſt ſur cette ſeconde edition qu'on a fait cette derniére.

Cette Hiſtoire eſt diviſée en XXXIII. Livres, qui ont tous à leur teſte des Sommaires fort-exacts. Elle commence à la fondation de l'Etat par *Czechius*: & elle finit à *Ferdinand*, frére de l'Empereur Charles-Quint, & Empereur après lui, par la réſignation que Charles lui fit de l'Empire. D'abord on y donne une aſſez belle deſcription de la *Bohème*. On parle de ſa ſituation, de ſon étenduë, de ſes villes, de ſes riviéres, de la nature & des qualitez de ſon terroir, auſſi-bien que de l'eſprit & des mœurs de ſes habitans. On remarque entr'autres

cho-

choſes qu'il n'y a point de païs dans l'Europe, qui ayt des mines ſi riches. On y trouve en quelques endroits de l'argent tout-pur. On y tire de certains puits de l'or, qui n'approche pas moins de la pureté; & on dit icy qu'on en a quelquefois préſenté au Roi des grains, qui peſoient châcun juſques à dix livres. On y a encore des mines de la plûpart des autres métaux; & on y trouve l'Eſcarboucle, une Pierre qui approche du Sapphir, & l'Amethyſte.

Pour l'Origine de ces Peuples, on la fait venir des *Sclavons*, qu'on appelle aujourd'hui *Croates*. *Czechius* homme puiſſant, & des plus conſidérables de ſa Nation, ayant été obligé de quitter la Sclavonie, pour un meurtre qu'il avoit commis, ne trouva point de meilleur aſyle pour lui & pour les ſiens que la Bohème, qui lui parut un païs excellent, tout inculte qu'il étoit & beaucoup moins habité par les hommes que par les beſtes. Il s'y arrêta donc avec ſon frére *Lechus*; l'un & l'autre accompagnez d'un grand nombre d'amis, de parens, de ſujets, & de domeſtiques, de l'un & de l'autre ſexe, qui attachez à leur fortune les avoient ſuivis dans leur fuite; & ayant

raſſuré quelques Bergers, qui avoient par-cy par-là des cabanes, il ſe mit à leur enſeigner l'art de cultiver la terre, & de bâtir des maiſons; & il commença ainſi à former un Corps d'Etat, qui s'accrut bien-tôt par la foule des nouveaux habitans qui y abordérent, attirez par la tranquillité que l'on y goûtoit, & par la douceur du Gouvernement. Ce fut une occaſion à *Lechus* de ſe ſéparer d'avec ſon frére, pour aller chercher de nouvelles Terres. Il paſſa dans la Pologne, où il n'eut pas moins de ſuccès que l'autre dans la fondation d'un nouvel Etat.

Cependant Czechius mourut, & ce *Romulus* eut pour Suceſſeur un *Numa*. Car *Croccus*, qui gouverna ce nouveau Peuple, aprés Czechius, étoit regardé comme un homme qui avoit un grand commerce avec la Divinité: Il étoit Devin, & paroiſſoit fort habile dans la ſçience des augures. Enfin il paſſoit dans l'eſprit du Peuple pour être également juſte & religieux. Celui-cy laiſſa en mourant le Gouvernement à *Lybußa*, la plus jeune de ſes trois filles, qui avoit hérité de luy la connoiſſance de l'avenir. Mais un Peuple naturellement auſſi fier que celui-là ne pouvoit pas

demeurer long-temps ſous la domination d'une femme. On voulut avoir un Prince; & Lybuſſa, comme Prophéteſſe, leur apprit, de la part des Dieux, que celui que le Ciel deſtinoit à l'être, devoit être auſſi ſon Epoux. Elle leur dìt que ce bienheureux, qui s'appelloit *Premislaus*, nom inconnu à tout ce Peuple, n'étoit à la vérité qu'un païſan, mais qui avoit la ſçience des choſes futures: qu'ils n'avoient qu'à députer, & que ſon Cheval, qu'elle avoit fait amener tout-prêt, ne manqueroit pas de conduire leurs Députez tout droit à ce Prince futur: qu'ils le trouveroient prenant ſon repas ſur une table de fer. Cet Oracle rendu, dix hommes choiſis d'entre les plus conſidérables de l'Aſſemblée ſe mettent en chemin à pied, ſous la conduite de ce Guide, qui après une longue marche, tout d'un coup laiſſe le chemin pour entrer dans un guéret, où il va droit à un Laboureur, qui mangeoit du pain noir & du fromage qui étoit poſé ſur le ſoc de ſa charruë, & s'arrêtant devant lui, lui fait une profonde revérence. A ces ſignes les Ambaſſadeurs reconnoiſſent celui qu'ils cherchent; ils le ſalüent comme leur Prince, & lui expoſent le ſujet de leur

de-

députation. Le bon-homme accepte ſans balancer la dignité qu'on lui préſente; donne congé à ſes bœufs, qu'on void s'évanouïr en l'air; fiche en terre ſon aiguillon, qui pouſſe incontinent trois branches, dont deux ſe ſéchent d'abord, & la troiſiéme produit des noiſettes: & étant monté à cheval fait prendre aux Députez ſa beſace & ſes ſabots, pour en faire des monumens éternels de ſa premiere condition. Bien des gens prendront tout cela pour des contes ridicules, & apparemment ils auront raiſon. Cependant à voir comme nôtre Autheur le raconte froidement, & avec quel ſérieux il nous en apprend tout le prétendu myſtére, peu s'en faut qu'on ne s'imagine qu'il l'a cru tout bonnement. On ajoûtera peut être un peu plus de foy à l'hiſtoire qu'il fait de *Ulaſta* & de ſes nouvelles Amazones. Cette Ulaſta étoit l'une des Demoiſelles, ou filles d'honneur de *Lybuſſa*, à qui cette Princeſſe, en mourant, donna le commandement de ſon Château de *Lybus*, & le gouvernement de ſes Compagnes. Cette fille, qui avoit beaucoup de fierté & de courage, flattée du rang où elle ſe vit, & pouſſée par l'ambition de s'élever encore plus haut, forma le deſſein de

s'empa-

s'emparer de l'authorité ſouveraine. Dans cette vûë elle inſpire à toutes les autres un profond mépris pour les hómmes, & une forte réſolution de s'affranchir de leur domination. Elle les formes aux exercices, & les endurcit aux travaux & aux fatigues de la guerre : & enſuite ayant cherché des occaſions de tirer des preuves de leur valeur, elle remporta, pendant une guerre de ſept ans, des avantages ſi conſidérables, que tout l'Etat étonné de ſes victoires alloit ſe ſoûmettre, ſi Premiſlaüs n'euſt enfin ſçu lui tendre un piége, qu'elle ne put éviter, & où elle périt malheureuſement avec toutes ſes Guerriéres.

Les onze premiers Ducs furent Payens. Mais *Borivorius*, qui fut le douziême, embraſſa le Chriſtianiſme ; ce qui lui attira la haine & la rebellion de ſes Sujets. Il trouva pourtant enfin le moyen de les gagner, & de ſe faire rétablir ; après quoi il ſe mit à bâtir des Temples, & à fonder des Ecoles ; en ſorte qu'il ſe fit beaucoup de Converſions. Mais une choſe faiſoit de la peine à ces nouveaux Convertis, c'eſt qu'ils n'entendoient pas la Langue Latine, dans laquelle on faiſoit le ſervice. Ils demandoient donc qu'on le fiſt en

Lan-

Langue Vulgaire ; & la propoſition en ayant eſté faite au Pape Nicolas I. dans une aſſemblée de Prélats, fut tellement ſifflée d'abord, qu'elle ne pouvoit pas manquer d'être rejettée dans toutes les formes ; ſi, au rapport de nôtre Autheur, on n'euſt tout d'un coup ouï une voix qui dît, *Que tout Eſprit loüe le Seigneur, & que toute Langue le confeſſe.* Ce Prodige ſurprenant étonna tellement le Pape, à ce que l'Hiſtorien nous dit, qu'il ne put refuſer ſon conſentement à ce que les Bohemiens ſouhaittoient de lui. Mais il importoit trop au Siége Romain, que les Peuples portaſſent pat-tout la marque de ſon Empire. Auſſi nôtre-Autheur nous apprend que les Bohemiens ne jouïrent pas longs-temps de leur privilége, le Pape l'ayant révoqué bien-tot après, lors qu'il établit un Evêque à Prague, auquel il recommanda fort ſoigneuſement de ne s'éloigner en quoi que ce ſoit des cérémonies & du chant uſitez dans l'Egliſe Romaine.

Le Premier, qui fut élevé à cette dignité Eccléſiaſtique, fut *Dethmar*, Chanoine, originaire de Saxe ; auquel ſuccéda *S. Adalbert*, de qui nôtre Hiſtoire nous raconte bien des merveil-

veilles. Il avoit esté mal reçu par ces Peuples farouches, où les ennemis de la Foy Chrétienne, étoient encore également puissans par leur nombre & par leur qualité. Pour les mettre à la raison S. Adalbert alla à Rome, & obligea le Pape à lancer contre eux les foudres de l'excommunication. Mais le coup n'en fut funeste qu'à cinq fréres qu'il avoit, que ces Barbares irritez sacrifiérent inhumainement au ressentiment qu'ils en conçûrent. L'Histoire raconte encore icy froidement, sur la foi des Annales de Bohème, que S. Adalbert, sans partir de Rome, assista en Bohème à leurs funerailles; ce qu'il justifia en faisant voir qu'il y avoit laissé un de ses gans. Ce bon Prélat faisoit par-tout des choses fort singuliéres; têmoin les Sermons qu'on lui vid faire, dans la Prusse, aux troupeaux de bêtes plus dociles que les habitans du païs, qui bien-loin d'en être touchez, trempérent brutalement leurs mains dans le sang de ce saint homme

Vratislaus, vingt-quatriéme dans l'ordre des Ducs de Bohème, fut le premier *Roi* qu'eut cette Nation. Car quoi que l'Empereur Othon eust déféré ce titre à *S. Venceslas*; Celui-

cy

cy peu ambitieux ne le porta point, & se contenta toûjours de celui de *Prince*, ou de *Duc*, ordinaire à ceux qui avoient la premiére authorité dans cet Etat. Mais l'Empereur Henri IV. déclara solemnellement Vratislaüs *Roi* de Bohême l'An M. LXXXVI. dans une Diète assemblée dans la Ville de Mayence. L'Histoire remarque qu'il étoit bien aise de mettre dans ses interêts un Prince, qui n'étoit pas seulement Souverain de Bohême, mais encore de *Moravie*, de *Silesie*, & de *Lusace*. Son fils *Bretislaüs* étant parvenu à la Principauté après lui, l'Evêque de Prague lui persuada de publier un Edit, par lequel il bannissoit du Royaume, dans un certain temps, tous ceux qui ne seroient pas soûmis à ce qui étoit établi en matiére de Religion. Il ordonna encore, par le même avis, que la veille de Noël, les Curez iroient par les bourgs & par les villages, & entreroient dans les maisons, chantans des hymnes, & portans des reliques; qu'ils remarqueroient avec soin tous ceux, qui feroient paroître leur devotion en venant baiser la Croix, ou qui têmoigneroient au contraire leur peu de penchant pour la Religion reçuë, soit en s'absentant, soit en ne dai-

daignant s'approcher pour donner ce ſigne de leur vénération ; ce qui devoit enſuite être rapporté, afin qu'ils fuſſent châtiez, ou par le Prince, ou par l'Evêque. Ne diroit-on pas que ç'a été là comme une eſpéce d'eſſay, ou comme une ébauche de l'Inquiſition, qu'on a vuë depuis ; & ne ſeroit-ce point aſſez pour diſputer à l'Italie, ou à l'Eſpagne la gloire de s'en être aviſées les premiéres ? Ce fut à-peu-près dans ce * même temps qu'à la ſollicitation de *Pierre l'Hermite*, on commença à publier la *Croiſade* pour la conquête de la Terre Sainte. Mais Dubravius remarque que les *Croiſez*, qui paſſérent par la Bohême, étoient ſi peu Saints, qu'il fallut marcher contre eux à main armée, pour arrêter leurs impiétez & leurs violences. Il marque un peu plus bas, vers la fin du XII. Siécle, l'origine de ceux qu'on a appellez *Picards* & *Vaudois*, dont la perſécution ayant conſumé la plus-part, il dit que leurs miſérables reſtes vinrent ſe refugier dans la Bohême. Le XIV. Siécle vid la Couronne Impériale ſur la teſte d'un Roi de Bohême ; *Charles IV.* ayant joint l'une & l'autre dignité en ſa perſonne, celle d'Empereur, & celle de Roi. Ce fut ſur la fin de ce même Siécle que l'invention

* *l'An* 1095

des

des *Canons* fut trouvée en Allemagne ; & les premiers qui s'en servirent furent, à ce qu'on dit, les *Venitiens*, dans un combat naval contre les Genois, l'An 1380. Enfin nôtre Autheur remarque que l'année 1400. fut extrémement remarquable par le *Jubilé* qui se célébra à Prague, par la permission du Pape Boniface IX. avec la même solemnité & la même dévotion qu'à Rome ; ce qui y attira de tous côtez une infinie multitude de gens, qui venoient pour avoir part au Jubilé, & pour vénérer les Reliques.

Ce fut là comme le comble & le plus haut degré de crédit, où la Dévotion Romaine se vid élevée dans la Bohème ; & d'où les Prédications de *Jean Hus* ne tarderent guéres à la faire déchoir. Ce Docteur avoit rencontré un Livre de *Wiclef*, intitulé *La Vérité*, & il avoit eu la curiosité de le lire. Dans ce Livre, selon le rapport que nous en fait Dubravius, Wiclef condamnoit toutes les cérémonies que l'Eglise Romaine estime le plus. Il y ruïnoit toute l'authorité du Pape, en le réduisant à la simple qualité d'Evêque de Rome. Il y décrioit tous les vœux des Moines, qu'il ne faisoit pas seulement passer pour de vaines inventions des hommes,

mes, mais qu'il regardoit comme des ouvrages &, des productions du Demon. Enfin il condamnoit là-dedans les Satisfactions & les Disciplines, la Confession auriculaire, l'Extrême-Onction, les Priéres pour les morts, & les autres choses de même nature. Jean Hus ayant trouvé ce Livre à son goût, commença à en prêcher la doctrine, & il le fit si fort estimer par l'idée qu'il en donna, que lors qu'on obligea par une Ordonnance ceux qui en avoient des Exemplaires de les rapporter, il s'en trouva plus de deux cens, qui par la beauté de la reliûre, par la richesse ou de la dorure, ou des autres ornemens qu'on y avoit ajoûtez, marquoient le cas particulier qu'en faisoient ceux qui les avoient possedez. Tous ces Livres furent brûlez comme contenans une pernicieuse doctrine; & la défense de prêcher qu'on fit à Jean Hus l'ayant obligé de sortir de Prague, il se retira dans le village d'où il étoit; où le Seigneur du lieu lui permit de continuer ses Sermons, dans lesquels il disoit quelquefois, si nous en croiyons nôtre Evêque, *qu'il donneroit un si grand soufflet à l'Eglise Romaine, que la marque y paroîtroit plus de cent ans aprés*. Cependant *Hierôme*, qui étoit
aussi

auſſi Maître-és-arts, & originaire de Prague, ayant les mêmes ſentimens que Jean Hus, continuoit à les ſoûtenir dans l'Univerſité de cette Ville ; & comme il étoit également ſubtil & éloquent, & qu'il avoit d'ailleurs beaucoup de ſçavoir, le bruit de ſes Diſputes ſe répandit bien-tôt dans toute la Ville, non-ſeulement parmi les Sçavans, mais même parmi le Peuple, dont une bonne partie ſe déclara en ſa faveur. Ce ſuccès donna à Jean Hus le courage de retourner à Prague, où les nouvelles Indulgences, que le Pape *Jean* XXIII. avoit envoyées, par leſquelles il offroit la remiſſion de tous les pechez à tous ceux qui l'aſſiſteroient contre *Ladislaüs* Roi de Naples, lui fournirent la plus favorable occaſion qu'on puſt ſouhaitter pour crier plus fort que jamais contre le Pape & contre Rome. auſſi décria-t-il tellement, & le Pape & les Indulgences, que lors qu'on vint à les publier dans les Eglizes de Prague, il s'en trouva parmi le Peuple, qui criérent tout haut, *qu'ils paroiſſoit bien que le Pape étoit l'Antechriſt, puis qu'il faiſoit publier des Croiſades contre des Princes Chrétiens*, Il en coûta la vie à ces malheureux ; mais il n'eurent pas plûtoſt eſté executez qu'on les vint

vint ensevelir honorablement, & on porta leurs corps dans l'Eglise appellée *Bethleem*, accompagnez d'un grand Peuple, en chantant à haute voix, *Ceux-ci sont les Saint, qui ont livré leurs Corps pour l'Alliance de Dieu.*

Cependant l'Empire étant venu à vaquer par la mort de *Rupert*, que l'on voit mis en la place de *Venceslaüs*; les Electeurs s'assemblérent pour élire un Empereur. On ne fut pas longtemps à delibérer. Car comme on demanda l'avis de *Sigismond* Roi de Hongrie, qui étoit un des Electeurs, comme Marquis de Brandebourg; Sigismond se nomma lui-même, ajoûtant *qu'il ne connoissoit personne si bien que soy-même, & qu'il ne sçavoit pas si les autres étoient aussi dignes de l'Empire, dans un temps aussi difficile & aussi fâcheux que celui où l'on voit.* Cette déclaration pleine de franchise en surprenant les Electeurs gagna leur approbation. Ils déclarérent tout d'une voix Sigismond *Empereur*; & ce Prince n'eut pas plûtost esté élevé à cette dignité, qu'il se servit de l'authorité qu'elle lui donnoit pour assembler un Concile à *Constance*. On sçait que *Jean Hus*,

Hierôme de Prague, y allérent ; & Dubravius reconnoît que ce fut avec le Sauf-conduit du Concile même. Cependant on ne laiſſa pas, malgré cette aſſurance de la foi publique, de les y mettre en priſon, & aprés leur avoir fait leur procès, de les condamner au feu, qu'ils ſouffrirent avec cette fermeté & cette conſtance, qui eſt ſçuë de tout le monde, mais dont nôtre Hiſtorien ne dit mot. On apprend pourtant de lui qu'entre les autres injuſtices qu'on fit à Jean Hus, on lui imputa les troubles qui s'éleverent à Prague, ſur le ſujet de *la Coupe*, pendant qu'il étoit priſonnier à Conſtance. La propoſition de la rendre au Peuple ayant eſté portée au Concile, y avoit eſté fort rudement rejettée, & on avoit ajoûté des anathêmes au refus. Tout cela ne fit qu'augmenter le nombre de ceux qui vouloient le Sacrement en ſon entier. Ils demandérent au Roi des Eglizes pour le célébrer en cette maniére, & n'ayant pû en obtenir, ils ſe retirérent juſques au nombre de quarante mille ſur la montagne de *Thabor*, qui n'eſt qu'à 5. milles de Prague ; enſuite dequoi leur Parti ſe rendit encore plus conſidérable par la jonction de la Nobleſſe.

Mais

Mais entre tous ceux qui l'embrassérent, il n'y en eut point qui se distinguast comme le fameux *Zisca*, que Dubravius appelle toûjours *Zisco*, & il dit que ce nom signifie *borgne*. Il l'étoit en effet, aussi-bien que *Sertorius*; auquel on peut dire qu'il ne cédoit, ni en valeur, ni en prudence militaire; si même il ne le surpassa pas par la grandeur de ses actions: car il ne se vid jamais rien de plus merveilleux que tout ce qu'il fit dans la conduite des *Hussites*. Le supplice de *Jean Hus*, & de *Hierôme de Prague*, avoit rempli de douleur & d'indignation ces Peuples, qui avoient embrassé leur doctrine, & les avoit porté à vanger leur mort par la ruïne des plus belles Eglizes Romaines, & des Couvents des Jacobins & des autres Moines, qui avoient esté les plus grands ennemis de ces deux Docteurs. Il n'en falloit pas davantage pour armer contr'eux non-seulement toute l'Allemagne, mais tout ce qui reconnoissoit le Siége Romain. On publia une *Croisade*; & les Bohemiens, obligez de songer à leur défense, firent Zisca un de leurs Chefs. L'armée des Croisez étoit de cent-cinquante mille hommes, au rapport de nôtre Autheur, & l'Empereur *Sigismond*

y commandoit en pesonne. Avec ces nombreuſes troupes il vint ſe camper devant Prague, & après quelques ſemaines de ſiége, il fit donner l'aſſaut général. Mais Ziſca ſçut ſi bien défendre le poſte qu'il avoit pris, & il fit un tel carnage des Allemans qui attaquérent, qu'il jetta l'épouvante dans toute l'armée ennemie, qui n'eut rien de plus preſſé que de lever le ſiége, & de ſe retirer. Une action de cette importance méritoit bien qu'on lui donnaſt le Commandement général. Ziſca l'ayant reçu, marche droit vers Sigiſmond, & lui ayant fait lever le ſiége d'une place qu'il attaquoit, il lui donne tant de terreur, qu'il l'oblige à quitter la Bohême, & à s'enfuïr dans la Moravie. Peu de temps après il perdit la vuë, par un coup malheureux qu'il reçut, & qui lui creva ſon bon œil. Mais tout aveugle qu'il étoit, il ne laiſſa pas de conduire toûjours ſon armée avec tant de ſageſſe, & tant de ſuccès, que ſa ſeule préſence ſuffiſoit pour rendre ſes Soldats invincibles. Auſſi remplit-il tellement de frayeur toute l'Allemagne, que quoi qu'elle euſt juré ſa ruïne, & qu'elle euſt armé contre lui, & contre ſes Bohêmiens, tout ce qu'elle avoit

de

de forces, à la teste desquelles on voyoit marcher l'Empereur accompagné des Princes & des Electeurs, & suivi de tout le corps de la Noblesse; la seule approche de Zisca mit en déroute toutes ces troupes; & l'Empereur toûjours contraint de lui ceder le champ de bataille, se vid enfin réduit à cette houteuse extrémité de lui demander la paix, en lui offrant de le faire Viceroi de Bohême. Nôtre Autheur prétend que Zisca presta l'oreille à ces propositions, & que rien ne l'empêcha de conclure avec l'Empereur que sa mort, qui arriva comme il traittoit. Mais Zisca étoit trop habile pour commettre cette faute, & il sçavoit trop combien peu de fonds on devoit faire sur de telles offres, pour donner dans un piége comme celui-là. Quoi qu'il en soit, ses Bohêmiens firent dans sa mort une perte irréparable. Aussi prirent-ils le nom *d'Orphelins*; & s'ils remportérent encore, après cela, quelques victoires, ils ne les poussérent pas fort loin. On trouva le moyen de les desunir, & on employa également l'artifice & la cruauté pour les faire périr les uns après les autres. On se plaignit que l'Empereur n'en avoit pas agi avec eux de fort bonne foi. Mais le

Concile de Constance avoit déja défini qu'on n'est point obligé de garder la foi aux Herétiques, non plus qu'aux Infidèles. Il paroît que cette maxime avoit grand cours dès ce temps-là. Car ce fut sur ce principe que le Pape dispensa, quelques années après, *Ladislaüs*, Roi de Pologne, du Serment qu'il avoit fait d'une tréve de dix ans avec Amurath Empereur des Turcs, & qu'il ne lui donna point de repos qu'il ne l'eust obligé à la rompre. Dubravius nous rapporte que le Despote de Servie, & quelques autres avec lui, s'opposerent autant qu'ils purent à cette infidélité : mais le Cardinal *Julien*, Legat du Pape, l'emporta sur eux. Aussi & lui & Ladislaüs furent-ils punis d'un manque de foy si insigne. Ladislaüs fut tué dans la bataille ; & le Cardinal fut pris & massacré par des voleurs, qui laisserent son corps en proye aux bestes faroûches: On trouve à la fin de cette Histoire une *liste* de tous les Evêques d'Olmuts, avec un abrégé de leur Vie, jusques à *Stanislaüs*, qui occupoit ce Siége sur la fin du XV. Siécle.

L'Histoire *d'Æneas Sylvius*, qui depuis fut Pape, sous le Nom de *Pie II.* est si conforme à celle de Dubravius, qu'on

qu'on pourroit dire qu'elle en eſt un abrégé, ſi l'on ne ſçavoit qu'elle eſt plus ancienne. La principale differen-ce que j'y trouve conſiſte dans la netteté, qui eſt bien plus grande dans Æneas Sylvius que dans l'autre; & dans quelques circonſtances mémorables, que la brieveté du premier ne l'a pas empêché de rapporter, & que le dernier a ſupprimées. Par exemple celui-cy s'eſt contenté de dire en paſſant, qu'on avoit fait brûler Jean Hus & Hieroſme de Prague: au lieu qu'Æneas Sylvius nous donne une rélation aſſez entiére de leur procez & de leur ſupplice. Voicy ce qu'il dit de leur mort. *On prononça dans le Concile la Sentence contre ces Rebelles, portant que ceux qui rejettoient la doctrine de l'Eglize devoient être brûlez. On fit donc brûler Jean Hus le premier; & Hieroſme ayant eſté retenu long-temps en priſon, ſans avoir voulu donner nulle marque de repentir, on lui fit ſouffrir le même ſupplice. Tous deux endurérent la mort avec tant de conſtance, que lors qu'ils allérent au bucher, on euſt dit qu'ils alloient aux nôces, & ils ne dirent pas un ſeul mot qui marquaſt la moindre douleur. Dès qu'ils commencerent à ſentir le feu, ils ſe mirent à chan-*

chanter un Hymne, que la violence de la flamme put à peine les empêcher de continuer. On ne lit point qu'aucun Philosophe ayt jamais souffert la mort avec autant de courage que ces deux Hommes souffrirent le feu, dont ils furent consumez. Poge Florentin, l'un des plus illustres Ecrivains de nôtre Siécle a écrit une belle Lettre sur la mort de Hierosme. Voilà le têmoignage qu'un Cardinal, depuis Pape, rend à la mémoire de ces deux grands Hommes. *Poge* Florentin qu'il cite, & qui fut têmoin oculaire du supplice de Hierosme, parle encore plus magnifiquement de ce dernier. S'il les en faut croire l'un & l'autre, comme il n'y a nulle raison de s'en dispenser, il n'est pas malaisé de dire quel jugement on doit faire de ceux qui nous ont donné les *Actes* du Concile de Constance, où l'on attribuë à Hierôme de Prague d'avoir abjuré, par la crainte de la mort, tout ce qu'il avoit dit & enseigné contre l'Eglize Romaine. En vérité il est surprenant qu'on impose de cette mainére, dans des Actes de cette importance, & sur des faits si publics. On a ajoûté à cette derniére Histoire la Vie & l'Eloge de son Authcur.

AR-

ARTICLE III.

BAUME DE GALAAD, *ou le véritable moyen d'obtenir la paix de Sion, & de hâter la délivrance de l'Eglise, Divisé en II. Parties*: 1688. in 12. Pages 270.

QUelques personnes, qui ne connoissoient encore ce Livre que par le titre, s'étoient imaginé que ce pouvoit être une nouvelle edition de celui, que le célébre *Joseph Hall* a donné autrefois au public, sous ce même titre de *Baume de Galaad*; & dans lequel on trouve un riche thrésor de consolations pour toutes sortes d'affligez. Mais il ne faut pas aller bien loin pour se détromper, & pour connoître que ce *Baume* icy est d'une nouvelle composition, & qu'il est particuliérement destiné à la guerison des playes cuisantes, que les Eglises de France & de Piémont ont reçu dans ces derniéres années.

Cet ouvrage ne porte aucun nom ni de l'Auteur, ni de l'Imprimeur, ni du lieu où il a été imprimé. Il paroît seulement, en le lisant, qu'il vient

d'un Miniſtre, mais d'un Miniſtre, qui n'a pas la triſte qualité *d'Exilé*, que tant d'autres ont aujourd'hui. Cependant le Livre eſt d'un aſſez bon caractére pour ne pas faire deshonneur à celui qui voudra bien l'avoüer. Du côté de l'eſprit, on y void un grand nombre de penſées vives, ſoûtenües de quantité de paſſages des Prophètes, qu'on applique fort naturellement à l'état des Fidèles perſécutez. Et du côté du cœur, il n'eſt rien de ſi édifiant que d'y voir regner par tout un grand zéle pour la gloire de Dieu; beaucoup de charité pour les Réfugiez, & une forte paſſion pour rétablir dans l'Egliſe la pureté des mœurs, qu'on regarde comme le préſage le plus ſeur qu'on puiſſe avoir d'une prochaine délivrance.

L'Autheur diviſe ſon Ouvrage en deux Parties générales. Il commence la premiére par une contre-analyſe, qu'il donne, du Livre de *l'Accompliſſement des Propheties*, & des principes ſur leſquels M. Jurieu y établit l'eſpérance d'un prompt & heureux changement dans la Religion. Il fait voir enſuite la probabilité de cette même eſpérance par d'autres principes, *plus aiſez* que ceux que ce ſçavant homme

a puisez dans le Livre mystérieux de l'Apocalypse, dont on peut dire que personne, avant lui, n'avoit pénétré les obscuritez avec tant de lumiére d'esprit. Le Livre, d'où il tire ces nouvelles preuves, c'est celui de *la Providence divine*, que l'on void ouvert dans les événemens, que nous avons aujourdhui devant les yeux, & qu'il appelle *des principes de bon augure* pour l'Eglise.

Ces principes sont au nombre de huit. 1. *L'état de convalescence*, où le Roi se trouve à présent, après avoir été si dangereusement malade; qui marque, selon lui, que Dieu destine *ce grand Prince à quelque chose de grand & d'avantageux pour l'Eglise*. 2. *L'aggrandissement de l'Empire*, qui doit donner de la jalousie à la France, & l'obliger par conséquent à ne pas nourrir des ennemis dans son propre sein, en privant plus long temps de la liberté de consçience tant de milliers d'ames *qui ne regardent plus leur patrie que comme une cruelle prison*. 3. *La deffense de sortir du Royaume*, par laquelle Dieu semble vouloir s'y conserver *une semence de Reformation*. 4. *Les petits enfans*, qui y sont renfermez, & dont l'innocence sollicite

puiſſamment ſes éternelles compaſſions. 5. *Les priéres de toute l'Europe Proteſtante*, qui affiégent tous les jours la miſéricorde divine, & qui la forceront infailliblement à ſe déclarer en ſa faveur. 6. *L'altération d'ame*, où ſe trouvent tant de pauvres captifs, qui eſt un *bon préſage* qu'ils ſeront bien-tôt ſoulagez. 7. *Des démarches* pleines de ſageſſe, que *Dieu* a faites pour diſpoſer la France Catholique à une nouvelle Réformation, par les Livres des *Janſeniſtes*, où l'on découvre pluſieurs ſuperſtitions de l'Egliſe Romaine: par *l'Expoſition* de M. de Condom, où la pureté de l'Egliſe Réformée eſt ſi ſenſiblement établie, que ce Prélat n'a pas trouvé d'autre moyen, pour ſoûtenir le Papiſme, qu'en faiſant paroître qu'il lui eſt conforme: par *les cenſures de la Faculté de Sorbonne*, à qui Dieu a mis au cœur de décider poſitivement que le Pape n'a aucun pourvoir ſur le temporel des Rois. 8. *La fermeté de Dieu*, qui ne manque jamais à ſes promeſſes: ce qu'il confirme par un amas de paſſages forts & touchants, que lui fourniſſent les livres d'Iſaïe & de Michée. Si l'Auteur faiſoit faire une ſeconde édition de ſon Ouvrage, il ne manqueroit

roit pas apparemment de le fortifier d'une neuviême preuve, tirée du vigoureux Arrest, que le Parlement de Paris vient de rendre contre sa Sainteté. Sur tout, la convocation d'un Concile National, que cette auguste Compagnie demande au Roi, le frapperoit sans doute, & lui fourniroit la matiére de plusieurs réflexions nouvelles.

Peut-être que ceux, dont les veuës ne s'étendent pas au delà du cercle des affaires temporelles, goûteront peu ces sortes de réflexions, sous ombre qu'elles ne sont pas assaisonnées de ce raffinement de Politique, qu'on remarque dans les livres d'un Machiavel, ou d'un Guichardin. Pour les guérir de ce dégoût, on les fera souvenir que ce n'est pas un Ministre d'Etat, mais un Ministre de l'Evangile, qui parle icy, & qui, après avoir soigneusement étudié la conduite présente de Dieu sur son Eglise, & l'avoir examinée par les loix de la Politique du Ciel, dans la lecture des Livres Saints, conclud avec beaucoup de confiance que cette Eglise affligée jouïra bien-tôt des douceurs d'une heureuse paix.

La seule chose, qui pourroit s'y opposer, *c'est la mauvaise conduite des Réformez*, tant de ceux qu'on persécu-

te, que de ceux chez qui le feu de la persécution n'a pas encore été porté. C'est pourquoi on représente ici aux uns & aux autres leurs différens devoirs. On commence par les premiers, comme les plus interessez dans cette délivrance de l'Eglise; & pour les obliger à vivre en gens de bien, on établit d'abord certains principes, universellement reçûs de tous les Chrétiens, d'où on tire ensuite de puissants motifs de sanctification.

Le premier de ces principes est que rien ne des-interesse tant Dieu pour un Peuple que de le voir insensible aux coups de sa verge; qu'ainsi il faut que ceux qu'on persécute pleurent sur les ruïnes de l'Eglize, & qu'ils fuyent avec un extrême soin tous les divertissemens mondains, & toutes les parties de plaisir, s'ils veulent éprouver sa protection.

Le second, que n'y ayant pas de meilleur moyen pour porter Dieu à se repentir du mal qu'il nous fait, que de nous repentir des maux que nous faisons; ils doivent renoncer à leurs mauvaises habitudes, & particuliérement *à la galanterie*, *aux visites inutiles*, *à la vanité*, & *à l'irreligion*, quatre crimes, que l'Auteur considére comme

me les sources de leurs misères, & sur lesquels il ne fait grace à personne, non pas même aux Sacrificateurs ; si ce n'est seulement à l'égard du dernier, dont il veut bien croire que le Sanctuaire a été exemt.

Le troisiéme, qu'il n'y a rien de si injuste que de prétendre que Dieu nous pardonne nos péchez, sans que nous les lui confessions auparavant. Et de là il prend occasion d'avertir les Réfugiez qu'ayant eu le malheur de contribuer à la corruption de toutes les autres Eglises Protestantes, par les mauvais exemples qu'ils ont donné aux étrangers qui ont voyagé en France ; il faut que par une repentance éclatante ils en fassent une reparation solemnelle, non-seulement aux yeux de toute l'Europe, mais même aux yeux du monde entier, puis qu'il n'y a presque aucune région, où l'orage n'en ait porté quelques-uns. Là-dessus il trouve mauvais que leurs Apologistes, & particuliérement *M. Claude* & *M. Jurieu*, paroissent ne faire mention, dans leurs *Plaintes*, & dans leurs *Apologies*, que les injustices qu'on a fait aux Réformez de France : au lieu qu'il voudroit qu'ils eussent sur tout protesté contre ces malheureux déréglements, qui ont

attiré ſur eux toutes les violences dont ils ſe plaignent.

Comme l'endroit eſt un peu fort, & que le parti opposé en pouvoit prendre quelque avantage, l'Autheur, qui l'a ſenti, répond aux conſequences deſavantageuſes qu'on en voudroit tirer; & cela dans une eſpéce d'apoſtille que l'on void à la fin de ſon livre, où il dit que c'eſt uniquement la Religion qu'on a perſécutée en France, & non pas les crimes des Religionnaires; & qu'ainſi l'aveu qu'ils font eux-mêmes de leurs deſordres ne peut juſtifier le cruel procédé de leurs Perſecuteurs.

Après avoir ainſi porté le fer dans la playe des Réformez perſécutez, il y verſe enfin *le baume* de pluſieurs excellentes conſolations. Il leur dit que de quelque côté qu'ils ſe tournent, vers le paſſé, le préſent, ou l'avenir, ils peuvent trouver par tout matiére de ſe conſoler. A l'égard du paſſé, il regarde comme de grands ſujets de conſolation pour eux, la grace que Dieu leur a faite de ſignaler leur foi par l'abandonnement de tout ce qu'ils avoient de plus cher au monde: le nombre des Confeſſeurs qui tiennent encore bon: la maniére forcée, dont leurs Fréres ſont tombez: l'eſpérance qu'ils doivent

avoir

avoir que Dieu regardera en ses misé-ricordes ces Pierres abnégateurs: l'utilité que l'Eglise réçoit de la distinction qui s'est faite, par la persecution, des temporaires d'avec les véritables fidèles. Et afin que la joye, qu'ils doivent goûter dans le sentiment de toutes ces graces, ne soit pas troublée par le triste souvenir de tant de *pauvres petits innocens*, qu'on prostituë si cruellement à l'idolatrie, il leur dit que si leurs enfans appartiennent à l'Election de Dieu, ils n'ont pas à craindre pour leur salut: & que s'ils n'en sont pas, quelque chose qu'ils eussent pû faire, il n'auroit pas été en leur pouvoir de les sauver.

Pour les consoler de leur état présent, il le leur fait envisager, sous plusieurs veües differentes. Il veut qu'ils le considérent par rapport à Jesus Christ, dont ils ont l'honneur de porter l'image dans leurs souffrances: par rapport à leur élection, dont cet état de souffrance est une des plus seures marques: par rapport à leurs péchez, qui les rendoient indignes de la grace que Dieu leur a faite de ne pas succomber, comme tant d'autres: par rapport à leurs fréres captifs, en comparaison desquels ils doivent s'estimer heureux dans leur

exil.

exil. Par rapport à leurs ennemis, qui quelque grande que ſoit leur proſpérité ſelon le monde, ne goûtent pourtant pas comme eux le repos de la conſcience, ſans lequel on eſt infiniment à plaindre Par rapport enfin à la maniere toute charitable, dont ils ont été reçûs dans tous les Etats Réformez, quoique *l'Intereſt & la Politique* ſemblaſſent demander le contraire.

Enfin, il veut qu'ils regardent les graces préſentes, & paſſées, que le Seigneur leur a faites comme un gage certain de ſa protection pour l'avenir; & il prend de là occaſion de les exhorter à la patience, à la tranquilité, à la confiance, & ſur tout à la ſoûmiſſion aux ordres d'un Dieu tout bon & tout ſage. Voilà ce qu'il dit en particulier aux Réfugiez, & ce qu'il y a de plus eſſentiel dans la premiére Partie de ce Livre.

Comme la ſeconde eſt moins étenduë, l'extrait n'en ſera pas long. On s'y addreſſe aux autres Réformez, & on les exhorte fortement à ſe convertir, puis qu'ils ſont menacez des mêmes malheurs. Pour les y porter, on leur repréſente que les véritables moyens d'appaiſer Dieu, & d'empêcher que le feu de ſa colére ne gagne juſqu'à eux, c'eſt

c'eſt *de prier avec ardeur, de continüer l'exercice de la charité*, & *de reprendre leur premier zèle.*

A l'égard de la *Priére*, après en avoir fait voir la néceſſité, il remarque qu'il y a quatre obſtacles, qui empêchent qu'elle ne ſoit agréable à Dieu, & qu'elle n'ait un heureux effet. 1. L'impiété, & ſous ce nom il comprend généralement toutes ſortes de péchez. 2. La haine du prochain; ce qu'il appelle *avoir les mains pleines de ſang*. 3. Le cœur double. 4. Et enfin la froideur avec laquelle on prie.

Pour ce qui eſt de la *Charité*, il en preſſe les devoirs d'une maniére véritablement Apoſtolique Car il n'oublie rien pour obliger ceux, à qui il parle, à compatir efficacément à la miſére, de leurs fréres réfugiez. L'amour qu'ils doivent à Jeſus Chriſt; les obligations dont ils ſont tenus en qualité de Chrétiens, & de Chétiens Réformez; l'intereſt de la gloire de Dieu; leur propre intereſt même; tout lui ſert pour les engager à faire des œuvres de miſéricorde. Il va même au-devant des mauvaiſes raiſons, que des gens intereſſez pourroient alléguer pour s'en diſpenſer; & il leur montre que ni le nombre prodigieux de miſérables, ni l'indignité de

plu-

plusieurs d'entr'eux ne doivent pas les refroidir dans l'exercice d'un des plus grands devoirs du Christianisme.

Le dernier moyen, qu'il propose pour appaiser la colére de Dieu, c'est *de reprendre zèle.* Et afin de rallumer dans le cœur des Réformez ce zèle, qui commence à se refroidir, il remonte jusqu'à la source de ce refroidissement, pour tâcher d'en arrêter le cours. Il commence par *l'Amour du monde*, qui en est le principe général, & il en fait voir la vanité, en ce que tous les biens de la terre ne sont pas capables de remplir le cœur, ni d'appaiser les remords d'une conscience troublée. Il descend ensuite aux sources particuliéres de cette tiédeur de zèle, & il en compte quatre. *Les voyages inutiles* qu'on fait en des païs étrangers, où les jeunes gens ne manquent pas de trouver de mauvais exemples, qui les gâtent. *La profanation du jour du repos*, qu'on destine d'ordinaire au plaisir, au lieu de le sanctifier religieusement par une sainte méditation de la Parole de Dieu. *La mauvaise éducation des enfans*, qu'on instruit plûtost dans les sciences humaines que dans la science du salut: & enfin la conduite *des Ecclésiastiques*, qui n'est pas toûjours aussi ré-

gu-

guliére qu'il seroit à soûhaiter. C'est dans ce dernier article que l'Auteur s'ouvre un vaste champ aux censures, & où il se récrie contre l'Ambition, l'Interest, la Politique, & l'Esprit d'aigreur, vices ausquels les Ministres comme les autres hommes, *ne sont quelques-fois que trop sujets.*

Au reste il y a apparence que l'on feroit tort à l'Autheur, si l'on alloit s'imaginer que pendant qu'il fait ainsi le procès à ses Confréres, il s'épargnast lui-même; & qu'à l'exemple du *Mænius* d'Horace, il dist, *Ego-met mi ignosco.* Il vaut mieux croire, en sa faveur, que sevére pour lui-même, comme pour les autres, il s'accuse des mêmes défauts, & qu'il reconnoît que comme eux il est dans l'obligation de s'en corriger. Il semble en éfet que ce soit l'idée qu'il nous veüille donner de lui-même, & qu'il ne se mêle, comme il fait souvent, avec la foule, que pour se proposer en exemple des sentimens qu'il veut inspirer. Belle leçon, & fort nécessaire, sur tout dans ces temps-icy, où l'amour propre, qui plus que jamais est l'amour dominant, ne sçauroit souffrir qu'on se fasse justice sur ses propres foiblesses.

Se ipsum nullus fatetur esse malum.

AR-

ARTICLE IV.

Origo Formarum & Qualitatum juxtà Philosophiam Corpuscularem, Considerationibus & Experimentis illustrata, ad modum Annotationum in Tentamen circà Nitrum primitùs conscripta, Authore ROBERTO BOYLE, *Nobili Anglo, Societatis Regiæ Socio.* C'est à-dire. *Traitté de l'Origine des Formes & des Qualitez.* Genevæ, apud Samuelem de Tournes. 1688. in 4. Pages 147.

LEs belles découvertes que M. Boy-*le* a faites dans la Nature, par un très-grand nombre d'expériences curieuses, lui ont acquis tant de réputation, parmi les Sçavans, qu'il n'y a pas lieu d'être surpris que ses Ouvrages soient recherchez avec cet empressement qu'on a d'ordinaire pour les choses rares. Mais quoi qu'ils soient tous excellens, on peut dire qu'il n'en avoit point encore donné au Public, qui méritast mieux son estime & sa curiosité que celui-cy; où développant, avec beaucoup de subtilité, ce qui a toûjours passé pour

pour le plus obſcur & pour le plus inexplicable dans la Phyſique, il établit les Principes du Syſtème particulier qu'il s'eſt formé ſur cette agréable & difficile Sçience. Ce Traitté eſt diviſé en deux Parties. Dans la premiére il explique à fond ſes ſentimens ſur la nature & ſur l'origine des Formes & des Qualitez. Et dans la ſeconde il les appuye & les éclaircit par des preuves ſenſibles tirées de diverſes expériences.

On ne peut guére être plus opposé à *Ariſtote*, qu'il le paroît preſque par tout. Ce n'eſt pas qu'il n'eſtime le génie de ce Philophe: mais il ne trouve pas en lui le jugement qui eſt néceſſaire dans un habile Phyſicien. Il convient aſſez dans le fond avec *Gaſſendi*, & avec *Deſcartes*. Cependant comme il a pris une route fort différente de la leur; il n'a pas été poſſible qu'il ne s'éloignaſt d'eux en bien des endroits. On pourra juger s'il a eu raiſon par le Précis que nous allons tâcher de donner de ſon Ouvrage.

Il poſe d'abord comme un Principe inconteſtable qu'il y a une *Matiére Univerſelle*, qui eſt commune à tous les Corps, & qu'il définit avec la pluſpart des Philoſophes, *Une Subſtance étenduë, diviſible, & impénétrable.*

trable. Mais parce que si cette Matiére étoit toûjours demeurée en repos, elle auroit toûjours été entiérement uniforme, il pose 2°. *qu'il faut de toute nécessité que dez le commencement elle ait été agitée*, afin que la variété infinie, qu'on y void, ait pu y être produite. C'est ce qu'il lui semble que la Raison, & les Sens mêmes, nous apprennent très-clairement. Et il ajoûte encore à cela deux autres choses, qu'il ne trouve pas, ni moins considérables, ni moins évidentes. La premiére est que quelque obscure que paroisse à la plus-part *la Premiere Cause du Mouvement*, on ne peut douter raisonnablement qu'il ne vienne originairement de *Dieu*, le grand Autheur de la Nature. La seconde est que la même main, qui a donné au commencement le premier branle à la Matiére, & qui lui a prescrit de certaines loix, dont l'observation est inviolable, est encore celle qui a *dirigé* les premiers mouvemens de ses Particules, & qui *les a assemblées* de la maniére la plus propre pour composer cet Univers. Que sur-tout c'est elle qui a formé *les Corps vivans* avec un admirable artifice, comme autant de Machines délicates, & qui leur a imprimé

la vertu de perpétuer leurs eſpéces par la propagation.

Ces deux grands Principes géneraux étant ainſi établis, il en tire 3°. une Concluſion, laquelle il prétend qui s'en enſuit naturellement; c'eſt que la Matiére étant muë, a dû nécessairement être diviſée actuellement en diverſes Particules, & que châcune de ces Particules a dû avoir ſa grandeur & ſa figure particuliére. De cette maniére il n'en eſt aucune, qui n'ayt, ſelon luy, trois Propriétez eſſentielles; deux qui ſont inſéparables, ſçavoir, la *Grandeur* & la *Figure*; & une troiſiéme, qui ſe peut acquerir & perdre, aſſavoir le *Mouvement*. Au reſte il ne ſe met pas en peine de décider ſi on leur doit donner le nom de *Modes*, ou de *Premiéres Affections de la Matiére*, pour les diſtinguer d'avec les autres *Qualitez ſimples*, qui tirent leur origine de celles-là, les Couleurs, les Saveurs les Odeurs, &c. ou ſi on ne les doit regarder que comme de ſimples *Connexions* des parties de la Matiére. Mais il combat fortement l'opinion des Scholaſtiques, qui prétendent qu'il y ait dans les Corps Naturels un grand nombre de *Qualitez réelles*, qui ne ſont pas ſimplement des *Modes* de la

Matiére, mais des *Eſtres réels & diſtincts*, capables de ſubſiſter ſéparément d'avec elle. Il obſerve que la plus-part du tems tout cela ne ſe réduit qu'à des *Dénominations* différentes; & que tant s'en faut que la diverſité *des Noms* que l'on donne à un Sujet, marque toûjours en luy de différens Eſtres Phyſiques, qu'il arrive même ſouvent que les diverſes *Definitions* n'y ſuppoſent rien de tel; parce qu'un même Sujet peut recevoir divers noms, & diverſes Définitions, ſelon les différens égards, ſous leſquels on le conſidére. Et parce que cette remarque lui paroît d'une grande importance, il fait une digreſſion exprès pour montrer, *que la plûpart des Qualitez ne ſont que des choſes rélatives*, qui ne conſiſtent dans le fond qu'en une certaine *Proportion* qu'il y a entre les Sujets, qui fait que les uns ſont capables d'agir ſur les autres, & que ces derniers ſont propres à recevoir l'impreſſion des premiers. Telle eſt, par exemple, la vertu qu'a une Clef d'ouvrir & de fermer une Serrure; & celle qu'eut du Verre pilé, & mêlé avec des pois, de faire mourir deux ou trois Religieuſes; quoy qu'il ne fiſt aucun mal à pluſieurs autres, qui avoient mangé

de

de ces mêmes pois. Si donc Dieu anéantissoit tout le Monde, à la reserve d'un seul Corps, M. Boyle ne comprend pas qu'on pust attribuer à ce Corps autre chose que de la matiére, du mouvement, ou du repos, une certaine grandeur, & une certaine figure.

Mais parce qu'il y a dans le Monde une infinité de Corps, qui sont tous mêlez les uns avec les autres, il remarque que chacun de ces Corps acquiert par là deux autres nouveaux accidens. L'un est sa *Situation* à l'égard des principales Parties de l'Univers, qu'on peut aussi appeller sa *Position*; qui est, par exemple, ce qui fait la seule différence qui se trouve entre une *N*, & un Z. L'autre est le rang qu'il tient à l'égard des Corps voisins, qui est ce qu'on appelle du nom *d'Ordre*, & ce qui fait que l'un de ces Corps est le *Premier*, l'autre le *Second*, l'autre le *Troisiéme*, &c. Et comme il n'y a point de Corps sensibles, qui ne soient composez d'un grand nombre de Particules, qui y sont diversement arrangées, il ajoûte que de cet arrangement & de cette union il résulte dans chaque Corps une certaine disposition, qu'on appelle sa

Contexture. Enfin parce que parmi les autres Eſtres il y en a *d'animez & d'intelligens*, qui d'un côté ont un *Corps* pourvû d'organes exterieurs, qui ont châcun leur contexture & leur diſpoſition particuliére, ce qui les rend propres à recevoir les diverſes impreſſions des autres Corps, dont ils ſont environnez; & qui de l'autre ont une *Ame* connoiſſante, qui dès que ces Corps étrangers agiſſent ſur les organes de leurs ſens, s'en apperçoit incontinent; on a donné à tous ces objets des noms auſſi différens que les impreſſions qu'on en a reçuës ſe ſont trouvées differentes. Ainſi on en a appellé les uns *Saveurs*, les autres *Odeurs*, les autres *Couleurs*, &c. & l'on s'eſt imaginé que tout cela étoit de vrais Eſtres, & autant de Qualitez différentes, & réellement diſtinctes d'avec leurs Sujets; quoi que ce ne ſoient que de purs effets du rapport qui ſe rencontre entre la contexture & la diſpoſition des objets d'un côté, & celle de nos organes de l'autre; & que tous ces noms ne marquent proprement autre choſe que les diverſes perceptions de nôtre ame, à l'occaſion des divers changemens que l'action de ces objets produit dans nos ſens extérieurs.

Com-

Comme les *Formes* des Corps sont, de l'aveu de tout le monde, la vraye source & le vrai principe, doù procédent leurs Qualitez, on peut bien juger que M. Boyle ne s'en tient pas aux sentimens communs, à l'égard des Formes, puis qu'il s'en éloigne si fort à l'égard des Qualitez. En effet il prétend que le mot même de *Forme*, n'a point de signification bien déterminée. D'où vient que souvent on ne sçait à quelle espéce particuliére d'Estres on doit rapporter de certaines choses: comme par exemple, *la Glace*, que les uns regardent comme une eau simplement altérée, & qui a perdu sa fluidité, mais non pas sa forme; & les autres comme une nouvelle espéce d'Estre, qui tient un rang particulier distinct & séparé des autres, parmi les Corps naturels. Car cela ne vient que de ce que l'on n'a pas encore assez bien determiné ce qu'on doit entendre par ce mot de *Forme*, quand on s'en sert par rapport à l'eau. Tout bien considéré pourtant il croit que la Forme n'est rien autre chose que *le Concours ou l'Assemblage de certaines Qualitez, que les Hommes sont tacitement convenus qui se devoient rencontrer dans une portion de matiére, pour la pouvoir rap-*

porter à une certaine espece de Corps: D'où vient qu'encore que ce métal, que les Chymistes appellent *Lune fixe*, ait toutes les propriétez de l'Or, à la reserve de la couleur; le défaut de cette seule qualité suffit pour empêcher qu'on ne lui donne le nom de l'Or, & qu'on ne le confonde avec lui. Et bien que toutes ces Qualitez ne soient que des accidens, il ne laisse pas d'être persuadé qu'elles constituent veritablement l'essence du Corps. Il soûtient même qu'Aristote en est demeuré d'accord, lors qu'il a reconnu, par exemple, que la rondeur est essentielle à une boule, ce qui lui a fait dire qu'une boule d'airain est composée de l'airain & de la rondeur. Il prétend donc que non seulement les *premiéres dispositions*, ou *affections* de la Matiére, qu'il appelle ses *affections méchaniques*, la *Grandeur*, la *Figure*, le *Mouvement*, ou le *Repos*; mais encore toutes les *Qualitez secondes*, qui en tirent leur origine, comme la *Pesanteur*, la *Légéreté*, la *Couleur*, la *Dureté*, la *Molleße*, la *Ductilité*, &c. entrent dans la composition de la Forme; laquelle bien loin d'être une Substance distincte de la Matiére, n'est au fonds que la matiére même du Corps naturel consi-
dé-

dérée selon sa maniére d'exister, qu'on peut apeller son *Mode specifique*, ou sa *Modification essentielle*. Et il soûtient que le seul assemblage de ces qualitez suffit pour toutes les opérations que l'on a accoûtumé d'attribuer à la Forme.

Après cela on void bien qu'il doit encore expliquer la *Génération*, la *Corruption*, & l'*Alteration*, d'une maniére fort differente de celle des Disçiples d'Aristote. Pour faire comprendre plus facilement sa pensée la-dessûs, il suppose d'abord quatre ou cinq choses, qui sont autant de Principes, d'où il tire en-suite ses Conclusions. Ces Principes sont, I. Qu'il y a dans la Nature une infinité de *Corupscules* insensibles, très-distincts les uns des autres, & d'une figure déterminée & solide, que leur petitesse & leur solidité empêche qu'on ne puisse diviser, quoi qu'en eux-mêmes ils ne soient pas absolument indivisibles. II Que de ces Corpuscules si petits il s'en forme encore d'autres, qui sont comme autant de petites masses, qui par leur petitesse échappent encore à la perception de nos sens, & qui ne se pouvant même guéres diviser, se conservent entiéres dans les Corps où elles sont, même sous des

formes & ſous des figures differentes. III. Que lors que ces Corpuſcules ou ces petits maſſes ſe joignent enſemble, il ne ſe peut faire qu'il n'arrive du changement, ou dans leur mouvement, ou dans leur grandeur, ou dans leur figure. IV. Que lors que pluſieurs de ces petis Corps inſenſibles s'aſſemblent pour copoſer un même Corps viſible, s'il arrive qu'une partie d'eux reçoive du mouvement, il eſt difficile que ce mouvement ne produiſe de grands changemens & de nouvelles qualitez dans les Corps qu'ils compoſent. V. Enfin que tous ces changemens ne peuvent arriver dans unCorps, ſans lui faire changer de nature, quand même ils ne lui feroient preſque rien perdre, & qu'ils ne feroient autre choſe que diſpoſer ſes parties autrement qu'elles n'étoient. Ces fondemens poſez, il prétend que toutes les fois qu'il arrive,ou par l'aſſemblage, ou par la ſéparation, ou par la tranſpoſition, & par le different arrangement des Corpuſcules d'une portion de matiére, qu'elle a toutes les Qualitez, qui ſelon le ſentiment commun, ſont néceſſaires & ſuffiſantes pour lui faire porter un certain nom, par exemple, celui de *Métal*, & pour la faire conſi-
dérer

dérer comme un Corps d'une certaine eſpéce, alors on dit que ce Corps *eſt engendré*. Que s'il arrive au contraire qu'un Corps perde toutes les Qualitez, qui lui étoient néceſſaires pour être conſidéré comme appartenant à une certaine eſpéce, & pour en porter le nom, comme quand le feu conſume le bois; ou qu'il perde ſeulement quelques-unes de ſes Qualitez eſſentielles, comme lors que la chair vient à ſe gâter; alors ce Corps-là eſt dit *ſe corrompre*. Mais comme les Corps Naturels ſont capables d'un grand nombre de Qualitez, outre celles qui leur ſont eſſentielles, & que celles-là peuvent ſe trouver ou ne ſe trouver pas dans un Corps ſans y cauſer nul changement eſſentiel, lors qu'ils ne fait qu'acquérir ou perdre quelques-unes de ces qualitez, on ne peut dire, ni qu'il ſe corrompt, ni qu'il s'engendre, mais ſeulement qu'il reçoit de *l'alteration*, telle qu'eſt celle qui arrive à l'huile, lors qu'elle change de couleur, ou qu'elle ſe gèle.

Mais comme ſon principal deſſein, & ce à quoi le Titre même de ſon Livre l'engageoit le plus, étoit de nous expliquer les *Principes* de la Génération, & *l'Origine des Formes*, il ne manque pas de s'étendre fort ample-

ment là-dessus, & de réfuter fortement la Maxime des *Peripateticiens*, qui disent que *les Formes se tirent de la puissance de la Matiére*. Cette Maxime lui paroît si absurde, & si incompréhensible, qu'il ne s'étonne pas que les plus habiles gens, ayant entrepris de l'expliquer, n'ayent pû en venir à bout, de quelque côté qu'ils s'y soient pris; & que ceux qui ont eu autant de bonne foi que de capacité, ayent avoüé qu'ils y trouvoient des difficultez infinies. *Car* dit-il, *ou cette Forme se fait d'une portion de la matiére, qui s'épure ou elle se fait de rien.* Si c'est le premier, elle n'est pas une substance distincte de la Matiére; puis qu'elle en faisoit une partie. Et si c'est le dernier, outre que l'on ne conçoit pas que l'on puisse tirer une chose d'un endroit où elle n'est pas, comment peut-on s'imaginer que les agens quelquefois les plus viles, ayent la puissance de créer & de faire de rien une substance plus noble que la Matiére? Il croit donc que la Forme n'étant autre chose qu'une *modification* de la Matiére, à l'égard de sa grandeur, de sa figure, &c; & le seul mouvement local suffisant pour y produire toutes ces affections, & toutes ces qualitez, il n'y a point

point, après *Dieu*, la grande Cause efficiente, d'autre Cause proprement dite des formes de tous les Corps que *le Mouvement*; quoi que souvent il soit lui-même une partie de ces formes, comme, par exemple, de celle de l'eau, & de toutes les autres liqueurs.

Pour en convaincre ses Lecteurs, il en apporte deux preuves sensibles. Par la premiére il prétend faire voir, à la faveur d'un grand nombre d'expériences, que *des Corps, dans lesquels il ne s'est fait aucun changement que dans la liaison de leurs parties, sont devenus par cela seul de nouveaux Estres, revestus de nouvelles qualitez, sans qu'il ait été besoin d'aucune forme substancielle.* Et effet c'est ce qui arrive au linge, dont on fait le papier; aux cendres, & au sel, dont on fait le verre; aux divers minéraux, dont on fait le vitriol; en un mot, à toutes les autres choses, dont les Chymistes font tant de sortes de Corps, qui ne sont en rien differens de ceux que la Nature produit toute seule. C'est encore ce qui arrive au *Coral*, qui, pendant qu'il est dans la mer, est une plante souple & pleine de suc, & qui n'en est pas plûtost sorti, qu'il devient de la nature des pierres. Enfin

c'est ce que l'on dit qui arrive à la Chine à des *Chancres*, qu'on n'a pas plûtost tiré hors de l'eau, que perdant incontinent le mouvement & la vie ils se durcissent en pierre; & à de certains animaux, assez semblables à des cigales, lesquels en de certains temps de l'année se changent en végetaux. Mais rien n'est plus admirable que ce qu'on rapporte là-dessus d'une Plante de l'isle de *Sombrero*, près de *Sumatra*, dans les Indes Orientales. Lors qu'elle est encore jeune, elle a un assez gros ver, qui fait partie de sa racine, & qui fait qu'elle se retire, lors qu'on la veut prendre. Ce ver se change peu-à-peu en bois, à mesure que la Plante croît. Et quand on l'a arrachée, & dépoüillée de ses feüilles, & de son écorce, elle se métamorphose toute entiére en une pierre fort dure, & semblable au coral blanc.

Par l'autre preuve, dont M. Boyle se sert pour appuyer son sentiment sur l'*Origine* des Formes, il tâche de démontrer que *quoi que toutes les Parties d'un Corps Naturel, après avoir esté séparées, viennent à composer d'autres Corps fort differens du premier; elles peuvent neantmoins estre rassemblées, & former encore le même Corps qu'el-*

qu'elles composoient avant leur séparation. En effet il rapporte un fort grand nombre d'éxemples de ces *Réproductions*, dont il a fait lui-même les expériences. Mais comme il n'y en a aucune qui lui ait mieux reüssi que celle de la *Térebentine*, il décrit exactement la maniére dont, après l'avoir dissoûte, selon les règles de la Chymie, il a ensuite reüni les divers Corps qu'il en avoit tirez; & il nous assure que si l'on veut observer la même méthode, on la rétablira si parfaitement qu'il ne se trouvera personne, qui à la couleur, & au goût, & à la consistance, ne la prenne pour de bonne Térebentine.

Apparemment M. Boyle auroit fini là son Traitté des Formes, si l'on s'en étoit toûtjours tenu au sentiment des Anciens, qui croyoient que chaque Corps naturel ne pouvoit avoir qu'une seule Forme. Mais comme quelques * Philosophes modernes se sont avisez d'en donner de *Subalternes* à châque partie des Plantes & des Animaux; lesquelles ne laissent pas, selon eux, de subsister dans ces parties, & d'y conserver leurs droits, après que le Corps a

* *Zabarella, Sennert.*

a perdu ſa forme dominante & ſpecifique; il a cru devoir examiner avec ſoin leur opinion. Et comme il la croit véritable, pourvû qu'on l'entende bien, il prétend faire voir qu'elle ſe peut parfaitement bien accorder avec ſon hypothèſe, & qu'elle ne poſe rien qu'il ne ſoit aiſé de demontrer par les Principes qu'il a établis. Il ſoûtient donc que quoi que les principales Parties de ces ſortes de Corps ſoient de differente nature, elles ne laiſſent pas de pouvoir former un Compoſé, qui peut être regardé comme un ſeul Eſtre, & porter un certain nom, & d'y produire des opérations fort differentes de celles, auſqu'elles elles ſont déterminées par leur nature particuliére: comme on void que les parties d'une montre, quelques differentes qu'elles ſoient, compoſent un ſeul & même automate, & concourent toutes à un ſeul & même effet, ſçavoir à marquer l'heure. Mais il tient auſſi que lors que le lien, qui uniſſoit ces parties, vient à ſe rompre, & qu'elles ne peuvent plus conſpirer enſemble à une même action, rien n'empêche qu'elles ne conſervent toûjours leurs propriétez, & leurs opérations particuliéres; comme le reſſort d'une montre étant bandé ne laiſſera pas de s'étendre

rendre, quoi qu'il ne fasse plus partie de la montre. En effet on void que les os des animaux se conservent fort long-temps sains & entiers après leur mort. Et il ne faut pas s'en étonner, si l'on en croit M. Boyle; puis qu'il n'y a pas, selon lui, une grande difference entre la machine du Corps d'une Plante ou d'un Animal, & celle d'un moulin à eau. Comme les Sucs, qui coulent dans le Corps de l'Animal, ou dans celui de la Plante, y font à peu-prés la même chose que ce que l'eau fait au moulin, c'est à-dire, qu'ils y entretiennent l'action & le mouvement, dans lesquels consiste leur vie, on ne doit pas trouver plus étrange que les parties de la Plante, ou de l'Animal, se conservent, lors que ce mouvement, qui faisoit la vie de la Plante, & de l'Animal, est cessé, qu'on ne trouve étrange que les piéces, qui composent le moulin, subsistent encore, après que le moulin a cessé de tourner. D'ailleurs comme le bois, le fer, & les autres matériaux, ne laissent pas de pouvoir servir aux usages qui leur sont propres, lors qu'ils ne servent plus à celui pour lequel le moulin est construit; de même chacune des parties de l'Animal, ou de la Plante, peut fort bien retenir quel-

quelques-unes des facultez & des fonctions, qui lui ſont particuliéres, lors qu'elle ne contribuë plus à celles, qui étoient communes à toute la Plante, & à tout l'Animal. M. Boyle ajoûte, pour porter plus loin la comparaiſon, & pour achever de faire voir combien elle eſt juſte, que quelquefois même le Corps tout-entier ſe peut conſerver quelque temps, avec quelques-unes de ſes facultez, après qu'il a perdu la vie; tout de même que la ſtructure du moulin ne ſe ruïne pas, & ne perd pas tous ſes uſages, dès que ſon mouvement eſt arrêté. Enfin il couclut qu'il n'eſt pas plus impoſible de ranimer les Plantes mortes, en y faiſant rentrer ces Sucs, ſans leſquels elles demeuroient privées de vie, que de faire tourner un moulin, qui eſt arrêté faute d'eau, en lui en donnant ce qu'il lui en faut. Il en allégue pour preuve *la Roſe de Jericho*, qui après avoir eſté gardée pluſieurs années toute ſèche, reverdit, & refleurit, tout comme lors qu'on l'a cueillie, lors qu'on la met tremper dans l'eau. Et afin qu'on ne croye pas que ce ſoit un privilége des Plantes de conſerver après leur mort la vertu de faire encore quelques-unes des fonctions qu'on attribuë à leur vie; il rapporte l'hiſtoire d'un

Corps humain, que le célébre Paré conserva vingt ans entiers, & auquel il coupoit de temps en temps les ongles, qui étoient bien-tôt revenus à leur premiére grandeur. Il achève cette Partie en remarquant que l'on est si peu d'accord de ce en quoi consiste la *Vie*, qu'on n'a pû encore décider, si les moûches, par exemple, qui reprennent leur mouvement au printemps, étoient mortes à l'entrée de l'hyver, ou si le froid les avoit seulement engourdies.

La II. Partie de cet Ouvrage est toute *Historique*. M. Boyle y fait déposer la Nature en faveur de ses sentimens. De sorte que tout y consiste presque uniquement en *Expériences*. Il a pourtant jugé à propos, avant que de les rapporter, de faire trois ou quatre Observations *sur la maniére dont la Nature agit toute seule, & sans le secours de l'Art*: parce qu'il a crû que ces sortes de Réflexions ne contribueroient pas peu à bien établir son Systême. La *Premiére* de ces Observations est sur la génération d'un Poulet, à laquelle il ne veut pas que la Poule, qui couve l'œuf, contribuë davantage que feroit la chaleur tempérée d'un four, ou celle du fumier. La *Seconde* regarde l'Eau, qui, quoi qu'elle passe

pour

pour le Corps le plus ſimple & le plus *homogenée* de tous les Corps ſublunaires, ne laiſſe pas de ſe changer en la ſubſtance des Végétaux, de devenir, comme eux, un Corps ſolide, ferme, opaque, coloré & ſavoureux, &c. D'où il conclud qu'il n'y a rien qui ne puiſſe reveſtir toutes ſortes de formes & de natures. Dans la *Troiſiéme* il combat l'opinion de la plus-part des Philoſophes, qui croyent que les racines des Plantes choiſiſſent les ſucs de la Terre, & n'admettent que ceux qui ont du rapport avce leurs parties. Il fait voir que ce ſentiment eſt manifeſtement démenti par les fruits qu'on fait porter aux arbres que l'on ente, qui ſont ſi differens de ceux qu,ils porteroient naturellement. Enfin pour une *Quatriéme* & derniére Obſervation il remarque que dans un fromage, qui ſe pourrit, il y a une prodigieuſe difference entre les parties qui ſont ſaines, & celles qui ſont gâtées ; juſques-là que celles-cy fourmillent de vers de diverſes ſortes, mais ſi petits qu'ils ſont inviſible, ſans l'aide d'un bon Microſcope. Ce qui fait voir qu'il n'y a point de ſorte de changement que celui qui arrive à la contexture d'un Corps ne ſoit capable d'y produire.

Après

Après cela M. Boyle vient à ses *Expériences*, & c'est par là qu'il finit. Il nous avertir qu'il en auroit pû rapporter un très-grand nombre. Mais il s'est contenté de *Dix*, parce qu'il a cru que c'étoit assez pour son dessein ; & il a préféré celles de Chymie aux autres, les ayant trouvées plus sûres. Au reste quoi qu'elles soient toutes belles & curieuses, on peut dire qu'il en a encore relevé le prix par les judicieuses réflexions qu'il y a faites, soit pour faire voir le rapport qu'elles ont avec ses hypothèses, soit pour en tirer de nouvelles conclusions. Enfin on peut assurer ceux qui ont du goust pour cette maniére de Philosophie, qui est peut-être la seule qui puisse donner une solide connoissance de la Nature, qu'ils trouveront dans cette lecture autant de profit que de plaisir.

ARTICLE V.

Dissertationes Physicæ de Igne, Authore PAULO CASATO, *Placentino, Societatis Jesu : In quibus non tantùm plura ad Ignis naturam spectantia physicè explicantur, sed etiam solida totius Physicæ fundamenta-*

menta traduntur. C'est-à-dire, *Traitté du Feu, dans lequel on établit les vrais fondemens de la Physique.* Francofurti, & Lipsiæ, Sumptibus Jo. Frederici Gleditsch. Anno 1688. in 4. Pages 392.

NOs Nouvelles du Mois de Décembre dernier ont déja parlé de ce Livre: mais le grand nombre de choses considérables, dont il est plein, n'ayant pû nous permettre de donner l'Extrait que des six premiéres Dissertations, il a fallu remettre à une autrefois celui des sept autres. Nous le donnerons donc icy avec le plus de brieveté qu'il sera possible, ne jugeant pas qu'il puisse être mieux placé qu'après celui qu'on vient de donner du Traitté de M. *Boyle*, avec lequel celui du P. *Casat* a beaucoup de rapport sans difficulté.

Dans la *VII. Dissertation*, qui est l'endroit où nous étions demeurez, le P Casat explique à fond sa pensée sur *l'embrasement des Corps combustibles*, qu'il fait consister dans *une Chaleur excessive. qui dissout & consume les parties dont ces Corps sont composez.* Et comme il prétend qu'il y a dans les Corps Naturels, *Six Elemens*, ou

ou six *Principes*; sçavoir les *Esprits*, les *Sels*, & les *Souphres*, qui sont des Principes actifs; & *l'Eau*, *la Terre*, & *l'Esprit froid*, qui sont des Principes passifs; il attribuë aux trois premiers cette chaleur violente. Pour en convaincre le Lecteur, il examine les trois différentes maniéres dont le feu s'allume dans les matiéres qui en sont susceptibles; sçavoir, 1. La fermentation. 2. L'approche d'un Corps déja embrazé. 3. Le frottement de certains bois l'un contre l'autre, ou le choc de deux cailloux. Et il entreprend de faire voir qu'il n'y en a aucune, où l'activité des Sels, des Souphres, & des Esprits, ne soit la cause du feu qui s'allume.

En effet quant à celui qui se produit de cette derniére façon, comme par exemple, par le *frottement* de deux bâtons de laurier, ou de meurier, ou de lierre; ou par celui du *Caraguàtiguacu* & de *l'Imbaiba* du Bresil, par lequel il s'allume en un instant; il soûtient que cela vient uniquement de ce que ce frottement brisant quelques-unes des parties extérieures de ces bois, qui sont friables, ouvre la porte aux Esprits, aux Sels, & aux Soûphres, qui y étoient renfermez, & qui étant

en

en liberté agissent de toutes leurs forces contre les autres parties qui sont proches. Après cela il est aisé de comprendre qu'il doit arriver à peu près la même chose dans la *Seconde manière*, qui est la plus ordinaire. Car la violente agitation de ces Esprits, de ces Sels, & de ces Souphres, ne leur pouvant permettre de demeurer tous dans le Corps déja embrazé, il est clair que s'il y en a tout-auprès quelque autre, qui soit propre à les recevoir, ils ne manqueront pas d'y entrer en foule, d'en ébranler les parties, de tirer de prison leurs semblables, qui s'y trouvoient retenus; & que renforcez de ce nouveau secours, ils ne cesseront point d'agiter violemment ce Corps, jusqu'à ce qu'ils en ayent détaché toutes les parties, & qu'ils en ayant ruïné toute la contexture & tout l'assemblage. Mais comme cela dépend de la disposition des pores des Corps, il n'est pas moins évident que si leur contexture n'est pas propre à donner entrée à ces Corpuscules ignées, on auroit beau les exposer au feu, ils n'en sçauroient être endommagez. Et c'est par cette raison, selon lui, que le feu ne peut agir sur cette pierre merveilleuse, qu'on appelle *Alun de Plume*;
pierre

pierre que l'on file, & dont on fait de la toile, qui ne peut brûler. Que si ce *Lin inextinguible*, dont on a tant parlé, n'étoit point une chimére, ce seroit par la même cause qu'il seroit incombustible. Et en un mot c'est de là que vient que tous les Corps, qui ont beaucoup de Sel fixe, & beaucoup de Terre, & au contraire peu de Souphre mêlé avec l'humeur qui unit leurs parties, résistent si bien au feu. Enfin pour ce qui est de la *Fermentation*, qui est, par exemple, la maniére dont le foin qui n'est pas bien sec s'embraze, il prétend qu'on n'en doit encore chercher la cause que dans la violente agitation des Soûphres & des Esprits, qui y sont retenus, & qui venant à se détacher, à mesure que l'humeur superfluë détrempe les Sels, ne peuvent manquer d'y causer une grande effervescence. En effet l'exemple de plusieurs Compositions qu'on allume en crachant dessus, ou en y jettant un peu d'eau, fait voir clairement que c'est cette desunion des Sels d'avec ces autres Parties, qui leur donnant le moyen de s'échapper de leurs liens, & de faire librement leurs ravages, cause ces sortes d'embrazemens.

Comme

Comme la *Flamme*, & *la Fumée*, sont les suites les plus naturelles de l'embrazement des Corps combustibles, le P. Casat en parle dans la *VIII. Dissertation*. Il veut que la *Flamme* ne soit autre chose qu'un amas de parties sulphurées, qui sortant en foule du Corps embrazé, comme un torrent impétueux, entraînent avec elles d'autres parties aqueuses, terrestres, salées, & spiritueuses. De sorte que, selon lui, il faut que la flamme cesse, lors que cette grande quantité de particules sulphurées vient à se diminüer; ou lors qu'elles n'emportent plus avec elles ces particules aqueuses, mêlées avec les terrestres, qui rendent la flamme visible. Pour la *Fumée*, elle n'est autre chose, à son avis, *qu'une exhalaison qui se peut enflammer*; & il ne trouve point d'autre difference entre la Fumée & la Flamme, sinon que celle-là a moins de particules sulphurées, & qu'elles y sont dans une moindre agitation; mais qu'elle en a beaucoup de salées, comme il paroît par l'effet qu'elle fait sur les yeux, & sur les chairs qu'on y expose; & qu'elle a aussi un grand nombre de particules terrestres, comme il paroît par la *Suïe*, & par la *Cadmie*. Au reste cet Autheur

theur ne tient pas que toutes ses parties qui sont la fumée, soyent toûjours assez grossiéres pour être apperçuës. Par exemple, il prétend qu'il en exhale incessamment de la *naphte*, aussi-bien que d'une certaine herbe, dont parle Pline ; & que comme elles sont fort grasses, & qu'elles composent autour de ces deux Corps une espéce *d'Atmosphere*, c'est ce qui fait qu'ils s'embrazent si facilement, dès qu'on les approche du feu à une certaine distance. Il ne doute pas non-plus qu'il n'en sorte presque incessamment de fort subtiles de tous les Corps odoriferans ; & il est persuadé que si ceux qui font consister l'odeur, qu'ils répandent, en des *espéces intentionnelles*, avoient fait tant soit peu de réflexion sur les effets qui en procedent, ils auroient quelque sorte de honte de s'être arrêtez à des chiméres, & de n'avoir pas compris qu'il est ridicule de leur attribuer, par exemple, l'effet du charbon de terre sur ceux qui n'y sont pas accoûtumez, & de s'imaginer que des espéces intentionelles puissent faire mal à la teste.

Mais parce que les *Lampes perpétuelles*, dont parlent les Anciens, paroissent contraires à cette continuelle éruption de particules sulphurées, sa-

lées, ſpiritueuſes, en quoi nôtre Autheur fait conſiſter la flamme; il n'a eu garde de manquer à s'expliquer là-deſſus. Il examine donc les hiſtoires, qu'on en raporte, & parmi leſquelles on ne peut nier qu'il n'y en ait de fort curieuſes; & après y avoir fait quantité de réflexions, il conclut, ou que ces Lampes étoient des *Phoſphores*, qui avoient une lumiére ſans chaleur; tel qu'on dit qu'on en trouva un en 1653. près de *Valence* en Dauphiné, dans un champ où l'on découvrit quantité de ſepulchres antiques; & tels qu'on en préſenta deux, il n'y a pas, dit-on, fort long-temps à ſon Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur l'Electeur de Brandebourg; ou que la plus part de de ces hiſtoires ne ſont que de pures fables. Il finit cette Deſſertation par les diverſes *Couleurs*, qu'on remarque dans la flamme, & qu'il prétend qui ne ſont que des effets de la diverſité de la matiére qui la compoſe.

Il parle dans la IX. *de l'extinction du Feu*, & il tâche de faire voir comment, ſelon ſon hypothèſe, il arrive qu'une force étrangére le faſſe mourir. Et pour ce qui eſt de la *Flamme*, comme elle ne conſiſte, ſelon lui, que dans la violente agitation des petits feux, & dans

dans la diſſolution des autres parties du Corps combuſtible, il eſt aſſez clair que tout ce qui vient s'oppoſer à cette agitation, & à cette diſſolution, doit l'éteindre. Et effet c'eſt ainſi qu'il prétend qu'elle s'éteint dans cette admirable machine de M. Boyle, par laquelle ce ſçavant homme a trouvé le moyen de raréfier l'air de telle ſorte qu'il occupe treize mille fois plus d'eſpace qu'il ne faiſoit auparavant: & il n'a pas de peine à montrer comme quoi les particules, qui forment la flamme par leur agitation, n'y peuvent avoir leur mouvement libre. C'eſt par la même raiſon qu'il fait voir qu'une chandelle s'éteint quand on la ſouffle, ou quand on la ſecouë violemment. Enfin c'eſt ce qui fait, ſelon lui, qu'on arrête facilement l'embrazement par toutes les choſes qui boûchent les pores du Corps, d'où la flamme ſort, & qui retardent ou arrêtent le mouvement des parties ſulphurées. On croit que c'eſt l'effet que fait la pierre appelée *Zingnites*, qu'on n'a qu'à tenir ſur le bois allumé, pour en éteindre la flamme; & c'eſt encore ce que font, & la terre, & le vinaigre, qui éteignent ſi puiſſamment le feu. Car quoi qu'il ſemble qu'il n'y ait rien de ſi propre à

cela que l'eau ; il eſt certain néanmoins qu'en bien des rencontres, elle ne fait qu'accroître l'embrazement; parce qu'elle ne boûche pas aſſez exactement les pores de la matiére embrazée, & que la violence du feu la réſout incontinent en vapeur; ou parce que l'onctuoſité de cette matiére ne permet pas qu'elle y entre. C'eſt ce qui ſe voyoit dans ce feu, dont parle * Photius *qu'on voyoit brûler nuit & jour dans un endroit de la Lycie, & que l'eau allumoit, bien loin de l'éteindre; mais qui s'eſteignoit avec du fumier.* Et c'eſt ce qui ſe void encore aujourdhui dans du charbon qu'on tire de la terre, & qui s'éteint, non avec de l'eau, mais avec de l'huile, qui boûche ſes pores, ce que l'eau ne peut pas ſi bien faire: & dans la graiſſe d'un certain poiſſon de la Chine, nommé *Hajul*, dont on dit qu'il n'y a point de moyen d'éteindre la flamme, lors qu'une fois le feu s'y eſt pris. En un mot, ſoit qu'il s'agiſſe, ou de la flamme, ou de la braize, ou de quelque autre feu que ce ſoit, on peut dire généralement qu'il s'éteint par tout ce qui ferme les pores du Corps embrazé, & qui empêche le mouvement libre des particules ignées.

Les

* *Bibl. Cod.* 72.

Les *Cendres* font la matiére de la X. *Dissertation.* On sçait bien que c'est ce qui reste de la matiére combustible, lors que le feu a consumé toute l'humeur qui en unissoit les parties. Je dis ce qui reste *de la matiére combustible.* Car quoi qu'il se fasse une pareille dissolution dans les autres Corps, qui ne sont pas inflammables, tels que sont les pierres & les métaux; cependant le feu ne les réduit pas en cendres, mais en *chaux*; qui est différente des cendres, non-seulement en ce qu'elle est d'une consistance plus solide, mais encore en ce que les choses qui y ont été réduites, comme les métaux calcinez, se peuvent souvent rétablir; ce qui n'arrive jamais au bois, & aux autres Corps, qui ont été reduits en cendres. Après cette remarque, le P. Casat dit un mot de ces feux, dont parle *Solin* sur le chapitre de l'*Angleterre*, dont les cendres se durcissoient en pierre; & de ce feu *de Sainte Brigide* en *Yrlande* dont on prétend nous faire accroire que les cendres ne s'augmentent point, quoi qu'il s'y soit consumé tant de bois depuis plusieurs siécles: Conte qui sent fort l'esprit du Couvent. Il examine en-suite ce que *Tite Live* & *Valere Maxime* rapportent de certaines cendres, qui de-

meuroient immobiles aux vents les plus violens. Et comme la plus belle production, qu'on puisse tirer des cendres est le *Verre*, il n'oublie pas d'en parler au long. Il en rapporte l'origine & l'invention tirée de * *Pline*; & il dit des choses assez curieuses sur les principes qui le composent, & sur la maniére dont il se fait.

Au reste quoi qu'il remarque une grande difference entre les Cendres, selon les divers Corps, dont elles sont faites, & qu'elles produisent de très-differens effets, il leur attribuë pourtant cecy de commun à toutes, que leur principale vertu consiste dans leur *Sel*: ce qui l'engage à parler en genéral de quelques-unes des proprietez du Sel. Il dit entr'autres choses là-dessus que comme rien n'est plus propre pour rendre fertiles les terres marescageuses que d'y répandre du sel; il n'y a rien aussi qui ait plus de vertu pour rendre fécondes les femmes, qui sont stériles par trop d'embonpoint, que l'usage modéré du sel parmi leurs alimens ordinaires; parce qu'il consume la trop grande humidité qui est dans les corps, aussi-bien que celle qui est dans les terres. Mais combien (s'écrie l'Auteur, qui veut „ se réjoüir en cet endroit,) combien

* *Lib.* 36. *cap.* 26.

„en euſt-il fallu pour réduire à une „taille raiſonnable *Rabbi Eleazar*, & „*Rabbi Iſmael*; qui avoient le ventre „ſi gros, que lors qu'ils s'approchoient „l'un de l'autre auſſi près qu'ils le pou- „voient, deux bœufs, des plus puiſ- „ſans, euſſent pû paſſer entre eux deux, „ſans les toucher? C'eſt un conte tourné à la Juifve, dont le P. Caſat déclare qu'il eſt redevable au Medecin Riolan le fils. Mais quoique la principale vertu des Cendres ſoit dans leurs Sels, & que nôtre Autheur faſſe un long détail des proprietez qu'ils ont, des effets qu'ils peuvent produire, des maux qu'ils guériſſent, &c. elles ne laiſſent par d'avoir des uſages, qui ne regardent point les Sels en particulier. Par exemple, nôtre Autheur remarque que quantité de gens, qui veulent avoir de belles fleurs, en les ſemant dans l'inſtant que la Lune renouvelle, ne trouvent point de meilleur moyen d'attraper juſtement ce point de renouvellement que d'avoir des cendres au fond d'un vaiſſeau plein d'eau; parce que dans ce moment-là, il ne manque pas de monter à la ſurface de l'eau de petites bouteilles, qui s'y élèvent des cendres, pourvû qu'elles ſoient bien cuites & qu'elles ne ſoient pas trop

vieilles. Et comme il se persuade que c'est là un effet des influences de la Lune, il en prend occasion de parler *du flux & du reflux*, qu'il croit pouvoir attribuer à une fermentation, que ces influences produisent au fond de la Mer, & il dit sur ce sujet des choses fort curieuses.

Les *Eaux fortes* ont tant de rapport avec le feu, qu'on les peut considérer comme une espéce de feu liquide. C'est ce qui oblige le P. Casat à leur donner sa XI. *Dissertation.* On appelle ces eaux *Stygiennes*, parce que comme l'eau du fleuve *Styx*, dans la Thessalie, avoit bien-tôt rongé les vaisseaux du métal le plus solide, comme ceux d'argent, d'airain, ou de fer; les eaux fortes font le même effet sur les métaux, qu'elles ont bien-tost dissoûs en des particules très-minces & réduits par la *précipitation* en une espéce de chaux. Pour bien expliquer la raison de cette vertu corrosive, on remarque icy que toute l'acrimonie des Liqueurs leur vient des Sels qui y sont mêlez; & on le prouve par diverses compositions rongeantes, par l'ancre, par le suc des *Ananas*, & par l'eau d'un certain lac salé du Comté de *Mansfeld*, dans lequel si les pescheurs

laiſſent aller trop avant leurs rets, ils s'y brûlent, tout de même que s'ils les avoient jettez dans le feu. En effet comme il y a de diverſes ſortes de Sels, & que les uns ont bien plus d'activité que les autres; il y a auſſi de diverſes ſortes d'eaux fortes, dont les unes, par exemple, auront bien la force de diſſoûdre l'argent, mais ne pourront diſſoûdre l'or, comme l'eau *de ſéparation*; & les autres au contraire auront la vertu de diſſoûdre l'or, ſans pouvoir faire d'impreſſion ſur l'argent, comme l'eau *regale.* On pourroit encore mettre au nombre de ces ſortes de liqueurs le Suc qu'on tire des feüilles de *genévre*, qui dans trois jours fond ſi bien la limaille d'or qu'elle eſt liquide comme de l'eau; & celui d'un certain fruit de la Chine, nommé *Peci*, qui lors qu'on le mange, & qu'on met en même temps dans la bouche un morceau de cuivre, rend ce cuivre ſi moû, qu'on le peut maſcher auſſi facilement que le fruit. Mais rien n'eſt plus merveilleux que l'effet du Sel de l'huile de Tartre dans ce qu'on appelle *l'Or fulminant*, qui eſt un or diſſoûs & précipité par le moyen de cette huile, & qui imite admirablement le bruit du tonnerre, & la violence de la foudre, d'où

il a tiré ſon nom. Car qu'il faille attribuer à ce Sel tout ce fracas, nôtre Autheur prétend qu'on n'en peut douter, puis que le fer réduit en chaux par ce même ſel, a auſſi la vertu de fulminer. En effet les raiſons qu'il en donne, ſemblent rendre ſon hypothèſe inconteſtable.

Après avoir parlé de toutes les choſes qui ont du rapport à la chaleur du feu ; il paſſe, dans ſa XII. *Diſſertation*, à ſon autre Propriété qui eſt la *Lumiére*. Il n'eſt pas de l'avis de ceux qui ne font de la Lumiére qu'une ſimple *Qualité*. Il croit, avec les Philoſophes modernes, que c'eſt une véritable Subſtance. Il prétend même que *Moyſe* en dit aſſez pour nous en convaincre, & que la conformité des noms, que la Langue Sainte donne au feu & à la lumiére, ſert à nous apprendre que la lumiére n'eſt au fond autre choſe que le feu. Comme donc il a poſé cy-deſſus qu'il y a pluſieurs ſortes de feux, & qu'il les a tous compris ſous deux genres principaux ; ſçavoir les feux *celeſtes*, & les feux *terreſtres* ; il fait icy cette même diſtinction à l'égard de la *Lumiére* ; & il ſoûtient qu'au quatriême jour de la création, où Dieu renferma dans

les

les Astres la lumiére qu'on nomme *Celeste*, il répandit en même temps dans le monde inférieur, & dans les Corps qui y sont, celle qu'on peut appeller *Terrestre*. C'est ce qu'il prouve par divers exemples, comme par celui des bois qui jettent une lueur la nuit. Par celui du linge, qu'on a plié & serré, après l'avoir fait chauffer au feu, & qui jette des étincelles, lors qu'on le déplie & qu'on le frotte dans les ténébres. Par les étincelles qu'on a vû sortir des cheveux de plusieurs personnes, lors qu'on les peignoit dans l'obscurité. Par la lueur des harangs dans la mer; par celle des vers luisans, &c.

Toute la difficulté qu'il peut y avoir, c'est de sçavoir précisément à quoi l'on doit attribuer cette lumiére; si c'est aux *Esprits* ou aux *Sels*. Nôtre Autheur ne balance point à se déterminer là-dessus. Il croit que cette lumiére vient principalement des Esprits; mais il croit aussi que les Sels y ont part assez souvent. Il en allégue pour preuve, entre autres choses, la pierre de *Bologne*, qu'il faut calciner & réduire en un sel fort acre, pour la rendre capable de luire dans les ténébres. Il parle à cette occasion de divers autres *Phosphores* & particuliérement de deux fort cu-

rieux, qu'on a nouvellement inventez, & dans lesquels il ne doute point qu'il n'entre beaucoup de Sels volatiles. Mais parce qu'il a bien vû qu'on lui pouvoit objecter qu'il ne paroît pas que la Lumiére soit aussi répanduë qu'il le prétend dans toutes les parties de ce monde inférieur, puis qu'après tout il y a si peu de Corps terrestres qui luisent: il essaye de se tirer de cette difficulté, en disant que cela vient de ce que les *Particules de la Lumiére*, ou les *petits feux* qui sont dans les autres Corps, n'ont pas la liberté de se mouvoir, commme il le faudroit, pour produire cette splendeur, que les Latins appellent *Lumen*, pour la distinguer d'avec la lumiére propre & naturelle du Corps lumineux, qu'ils appellent *Lux* & qui est comme le principe & la source d'où cette splendeur procéde. Pour faire mieux comprendre quel est son sentiment là-dessus, il explique fort curieusement toute la maniére dont il conçoit que se fait cette *illumination*, ou cet épanchement de lumiére. En quoi il suit tellement *Descartes*, quoi qu'il ne le nomme pas, qu'il n'a même pû s'empêcher d'appeller les choses des mêmes noms, comme lors qu'il donne le nom de *globules* aux parti-

eules *éthercées*, qui ne sont autre chose que la *Matiére subtile* de ce Philosophe.

Il y a trop de liaison entre la Lumiére & les *Couleurs*, pour ne parler pas de celles-cy, après avoir parlé de la Lumiére. Nôtre Autheur y employe aussi sa *XIII. Dissertation.* Il n'entreprend pas néantmoins d'en traiter la matiére à fond. Il se contente d'expliquer briévement les divers changemens que le feu y peut apporter, après avoir dit deux mots de leur Nature. Il est encore icy parfaitement d'accord avec *Descartes.* Il fait consister, comme lui, la *Couleur* dans le double mouvement *de direction & de roûlement des globules de la matiére éthercée*; & il prétend aussi-bien que Descartes, que la diverse contexture des superficies des Corps opaques, qui renvoyent ces globules, est la principale cause de ces modifications de leur mouvement, & ce qui fait que selon les diverses impressions qu'ils font sur nôtre rétine, nous voyons les objets de diverses couleurs. Après cela il ne lui est pas difficile de faire voir que le feu, & même les Corps qui ne sont chauds qu'en puissance, ayant la force de changer la contexture des Corps sur

lesquels ils agissent, ils doivent aussi en changer facilement la couleur. Il en donne des exemples fort curieux; ausquels il en ajoûte d'autres, qui ne le sont pas moins, pour faire voir, que l'eau, & souvent encore l'air, selon qu'il est sec ou humide, peuvent faire la même chose. Le plus considérable est celui d'une admirable *Statuë*, qu'on void sur une montagne de la Chine, qui marque sans jamais y manquer, les divers changemens de temps, par les changemens de couleur qui lui arrivent.

ARTICLE III.

Présages de la Decadence des Empires, ou sont mêlées plusieurs Observations curieuses touchant la Religion & les affaires du Temps. A Mekelbourg, chez Rodolphe Makelkauw. 1688. in 12. Pages 262.

Prédire l'avenir est une si belle chose, qu'on ne void guéres de gens, qui ne s'en fassent un grand honneur, & qui ne parlent d'un ton décisif, pour peu qu'ils croyent avoir lieu de se flatter de cet avantage. Voicy

pourtant un Inconnu, qui quoi qu'il paroiſſe aſſez ſçavant dans cette ſçience, ſemble mépriſer la gloire qui lui peut revenir de ſon travail; & qui ne prétend d'ailleurs nous donner ſes *Préſages* que pour des conjectures, *qu'il ne ſçait pas ſi l'événement vérifiera.* Ainſi de quelques raiſons & de quelques exemples qu'il les appuye, il veut bien qu'on ne les croye pas plus infaillibles que les *Prognoſtics des Medeciens*; & il convient de bonne foi que comme il arrive aſſez ſouvent que la Nature appelle du jugement de ces Meſſieurs, lors qu'ils ont condamné leurs malades, ſouvent auſſi les Etats trouvent des reſſources ineſpérées, lors qu'il ne paroît plus rien qui ne concoure à leur ruïne.

Comme il y a toûjours eu des gens qui ont regardé les *Eclipſes*, les *Apparitions des Comètes*, les *grandes Conjonctions des Planètes*, &c. comme des Préſages fort ſûrs de la décadence des Empires, nôtre Autheur commence par là, & il déclare d'abord quelle eſt la ſituation de ſon eſprit à l'égard de ces *Phenomenes.* Il n'eſt, dit-il, ni du nombre de ces *Eſprits forts*, qui font profeſſion de douter de tout, ſeulement parce qu'il eſt beau

beau de ſe diſtinguer par là du Vulgaire; ni du nombre de ces *Eſprits crédules*, qui trouvent du myſtére partout, & qui font venir à tout ou l'Eclipſe, ou la Comète; & il regarde généralement les *Aſtrologues* comme des viſionnaires. Mais il ne laiſſe pas de croire que *ces Phénoménes peuvent bien eſtre les Préſages de quelques événemens, puis qu'ils en peuvent eſtre les Cauſes phyſiques*. C'eſt ce que deux choſes entre autres lui font trouver fort apparent. La *Premiére* eſt qu'il n'eſt pas poſſible que la matiére celeſte ceſſe tout d'un coup d'être agitée par la lumiére d'un Aſtre qui s'éclipſe, ou qu'au contraire elle ſoit muë extraordinairement par les rayons d'une Comète, ſans qu'il arrive un grand changement dans la ſituation de ſes parties, & dans la détermination de leur mouvement, & ſans qu'il s'y faſſe des fermentations extraordinaires. La *Seconde* eſt que comme il eſt fort difficile que cette matiére ainſi altérée ne paſſe bien-tôt dans nôtre Ciel, & qu'elle n'arrive enfin juſqu'à nous; il ne ſe peut pas faire qu'elle y vienne, ſans y cauſer un changement proportionné à celui qu'elle a reçû elle-même, & ſans altérer nos eſprits & nos hu-

humeurs, par le moyen de l'air que nous reſpirons, des alimens que nous prenons, & par toutes les choſes qui nous environnent, & qui ſe trouvent imprégnées de la vertu de ces influences. D'où il conclut qu'il eſt très-poſſible qu'il ſe faſſe dans le monde des révolutions & des changemens, que ces influences produiſent; & qu'à la vuë de ces Phenoménes on peut préſager qu'il arrivera quelque choſe de nouveau. Car il n'importe qu'on ne ſente point comment les choſes s'y préparent, parce que nous n'avons pas des organes propres à nous en faire appercevoir, & qu'il en eſt des altérations, que ces Phenoménes apportent, comme de ces diſpoſitions aux prochains changemens de temps, qui ſe font ſi bien ſentir à la plus-part des animaux, par les mouvemens qu'ils cauſent en eux, pendant que nous ne ſentons rien de ſemblable dans nous-mêmes. Il ne faut pas même s'étonner ſi ces influences portent leur vertu juſques dans notre ſang & dans nos eſprits, ſans que nous le remarquions; puisque nous recevons bien, ſans y prendre garde, le venin d'un air infecté; & que nous ne ſentons point comment, après un accés de fiévre, la matiére

d'un

d'un nouvel accès ſe prépare au-dedans de nous. Tout cela peut donc, à ce que tient nôtre Autheur, contribuer ſecrettement aux événemens que nous voyons; & il ne croit pas qu'il faille douter que ſelon l'abondance ou la force de l'influence qui domine, les choſes terreſtres ne ſoient diſpoſées à de certains changemens; ce qui paſſant juſqu'aux hommes leur doit auſſi donner des penchans & des inclinations pour les nouveautez, qu'on void arriver quelques-fois après ces Signes extraordinaires. C'eſt par là que l'Autheur prétend que la perſécution qui s'eſt allumée de nos jours dans toutes les parties de l'Europe, peut être l'effet de quelque influence maligne, qui a tourné les eſprits de ce côté-là puiſqu'il n''y a pas long-temps qu'on a vû dans le Ciel tous les Signes que l'on croit ordinairement qui préſagent de ſemblables choſes.

Cependant comme ce n'eſt pas ſur ces ſortes de Préſages que l'Autheur a deſſein d'appuyer le plus; il paſſe aſſez légérement ſur les appplications qui s'en peuvent faire, & ſur les conſéquences qui s'en tirent, & ſans s'arrêter à toutes les difficultez qu'il s'apperçoit bien qu'on lui peut faire là-

deſſùs,

deſſus, il ſe contente d'en réſoudre deux, qui lui ont paru plus conſidérables que les autres. La *Premiére* eſt que ces influences étant toutes matérielles peuvent bien agir ſur le *Corps*, mais non pas ſur *l'Ame*: d'où il s'enſuit qu'elles ne peuvent, ni préſager, ni produire des événemens, qui dépendent des volontez & des déterminations de eſprits des hommes. L'Autheur ſe tire facilement de cette difficulté, en répondant que l'union de ces deux Parties eſt ſi étroite, & que la corruption de l'homme a tellement ſoûmis l'Ame au Corps, que c'eſt aſſez que les Influences agiſſent immédiatement ſur le Corps, pour exciter par ſon moyen des mouvemens extraordinaires dans l'Ame. La *Seconde* objection ne lui fait guéres plus de peine. On s'étonne que ces Phenoménes ne préſagent jamais rien de bon. On ne peut comprendre que ces Influences ſoient toûjours malignes: & l'on dit que ſi leur vertu étoit auſſi grande qu'on la fait, elles donneroient du moins quelques-fois de bonnes diſpoſitions à la matiére. Nôtre Autheur répond que les Influences ne peuvent agir ſur les Corps inférieurs, que ſelon la diſpoſition qu'elles

les y trouvent : qu'elles ne leur donnent pas de nouvelles inclinations, ou de nouveaux mouvemens, mais qu'elles aident ſeulement à leur penchant, & qu'elles le rendent plus violent & plus invincible. D'où il s'enſuit que toutes choſes ayant déja de mauvaiſes diſpoſitions, & les hommes en particulier n'ayant que de mauvais penchans, ſoit à l'égard du corps, ſoit à l'égard du cœur, on ne doit pas être ſurpris ſi les influences produiſent plustoſt des effets funeſtes & fâcheux que des événemens agréables.

Mais quoi que nôtre Autheur ſoit perſuadé que ces ſortes de *Phenoménes* ſoient des ſignes preſque aſſurez de quelque révolution conſidérable ; cependant comme on n'y void point de caractére qui marque où l'Influence doit tomber; ni rien qui détermine aſſez clairement de quelle nature cette révolution doit être, il n'approuve pas qu'un homme ſage fonde ſes conjectures là deſſus ; ou ſi l'on veut y avoir égard, il conſeille qu'on ſe donne garde de ſortir des *généralitez*, pour entrer dans le détail, ou de la choſe, ou des lieux, ou des perſonnes, que le Phenoméne regarde. En général il eſt dangereux de déterminer ſi préciſément le particulier des choſes fu-

tu-

„ tures. *Cardan*, tout habile hom-
„ me qu'il étoit, s'y trouva attrappé,
„ lors qu'il ſe hazarda de promettre
„ une longue vie à *Edoüard VI*. La
„ mort précipitée de ce Prince lui don-
„ na un cruel démenti : il fallut avoir
„ recours à un ſecond calcul, pour trou-
„ ver qu'il avoit eu raiſon de mourir
„ comme il avoit fait, & qu'un mo-
„ ment plus toſt ou plus tard ſa mort
„ n'auroit pas eſté dans les règles.
Si nous en croyons nôtre Autheur, il en doit arriver fort ſouvent de même à ceux qui veulent deviner l'effet particulier de ces Phénoménes, qui en peuvent préſager de ſi differens. On peut dire en général qu'il arrivera quelque choſe : mais il n'y a point de pénétration humaine, qui puiſſe dire poſitivement ce qui arrivera. Ainſi des Préſages ſi vagues & ſi incertains n'étant pas capables de mener fort loin ceux qui n'aiment pas à ſe méprendre, nôtre Autheur, qui ne void pas qu'il y puiſſe trouver tout-à-fait ſon compte, paſſe à d'autres, qu'il croit plus ſûrs auſſi bien que plus précis, & dont il tâche de trouver les ſources dans la conſtitution même & dans la nature des choſes humaines.

Il en compte juſqu'à *Six*, qui lui

pa-

paroiſſent tous de fort grand poids, & dont il tire le premier *de la longue Durée des Empires.* Car comme les Empires ne ſont pas d'une autre nature que le reſte des choſes d'icy-bas, ils ne peuvent pas être exempts de la Loy commune qui les aſſujettit toutes au changement; & quoi qu'ils ſubſiſtent les uns plus & les autres moins, c'eſt en général le deſtin de la Souveraine Puiſſance que de n'être pas éternelle. Il croit donc qu'on doit regarder une durée de *Douze* ou de *Treize Siécles* comme la plus longue vieilleſſe où les Etats doivent arriver; puis que d'un côté on eſt bien certain qu'il n'y en a eu qu'un fort petit nombre qui ayent atteint juſques-là, & que de l'autre on n'a point de certitude qu'il y en ait jamais eu qui ayent paſſé ces bornes. On ſçait bien que tout le monde ne tombe pas dans ce ſentiment. Mais l'Auheur déclare qu'il conte pour rien toutes les fables qu'on débite touchant l'origine des Etats, qui ont eſté les premiers connus après le Deluge, & auſquels on attribuë une durée qui paſſe toute probabilité & toute créance. Il s'attache ſur tout à combattre les 1700. ans de durée qu'on prétend donner à
la

la Monarchie *des Egyptiens*. Il s'inſcrit là-deſſus en faux contre la Chronologie des plus célébres Hiſtoriens; d'un *Joſephe*, d'un *Africanus*, d'un *Euſebe*, d'un *George Syncelle*; & il étale en cet endroit une Critique fort ſçavante, & fort curieuſe. Il dit que l'Egypte a eſté ſujette à tant de diverſes révolutions, qui ont fait paſſer la Puiſſance Souveraine d'un Peuple à un autre, qu'on ne doit pas conter pour un même Empire un Etat qui a changé tout autant de fois qu'il s'eſt vû conquis & ſubjugué par des Princes & par des Peuples differens. Il conteſte, de la même ſorte, la durée de ces autres *anciens Etats*, qu'on prétend qui ayent paſſé au delà de treize ou quatorze Siécles. Il ſoûtient qu'il y a beaucoup de méconte dans ces ſupputations, & il remarque que le plus ſouvent l'erreur vient, ou de ce que l'on a confondu pluſieurs Monarchies en une; ou de ce que l'on a marqué le commencement d'une Monarchie trop haut, en le prenant, par exemple, dès le naiſſance de celui qui a donné ſon nom à un Païs, quoi qu'il ſe ſoit encore écoulé fort ſouvent bien des années, juſques à ce qu'il s'y ſoit formé un Etat; ou enfin de ce

qu'on

qu'on a quelque-fois changé en des Rois de ſimples Particuliers, qui n'avoient d'autorité que ſur une nombreuſe famil-le. En un mot il croit qu'à juger ſur ce pied-là de la Chronologie de tous ces Etats, il ne s'en trouvera pas un de la durée duquel on ne puiſſe retran-cher légitimement pluſieurs centaines d'années. Ce qui lui fait dire que ſi l'on accorde mille ans de durée à ce-lui de tous qui aura duré le plus, on lui donnera pour le moins tout ce qu'il peut juſtement prétendre. *L'Em-pire Romain* eſt le premier qui ait paſ-ſe l'âge de tous ceux qui l'ont précédé. Car on s'accorde à lui donner environ 1230 ans; encore faut-il les compter du jour de la fondation de Rome, & y comprendre les années de ſa décadence, c'eſt-à-dire, & le temps auquel l'Empi-re n'étoit pas encore, & celui auquel il n'étoit plus. *Conſtantinople* a conſer-ve ſa grandeur à peu-prés autant. La République de *Veniſe* ne prétend pas avoir duré plus de 1235. ans. Pour la *Chine* c'eſt un païs encore trop peu connu pour ſçavoir quel fondement on doit faire ſur ſes Hiſtoires. Enfin *douze ou treize cens ans* paroiſſent le dernier âge, où puiſſent atteindre les Etats; & nôtre Autheur conclud qu'un
Eſtat

Eſtat, qui a rempli ce long eſpace de temps, ſans qu'il luy ſoit arrivé d'interruption, qui ait changé le cours de ſa deſtinée, doit par cela même eſtre regardé comme étant fort voiſin de ſa décadence, puis qu'il ne peut avoir tant duré, ſans s'être approché inſenſiblement de ſa fin.

La grande *Proſpérité* des **Etats** eſt, à ſon avis, un autre Préſage, qui ſemble les ménacer de leur ruïne. Car c'eſt, dit l'Autheur, une fatale propriété de toutes les choſes de la Terre, qu'elles commencent à décroître dès-lors qu'elles ne croiſſent plus. On paſſe en un moment d'une grande fortune à un grand revers. C'eſt ce qu'il remarque que l'on peut prouver par une induction preſque univerſelle de tous les Etats du Monde; & il en rapporte une infinité d'exemples de ceux qui ſont les plus illuſtres & les plus connus. On peut voir icy, comme en un tableau, les plus conſidérables révolutions, qui ſont arrivées dans le Monde; l'abbaiſſement ſouvent imprévû des Puiſſances les plus redoutées, & les promptes chûtes des Etats les plus floriſſans. Mais l'Autheur veut que pour comprendre la force de ce Préſage, on prenne garde à ces trois

choſes. La *Premiére* que les revers qui arrivent aux Etats, après une proſpérité éclatante, n'en produiſent pas toûjours l'entier anéantiſſement; mais qu'ils les réduiſent à ſe voir piller & démembrer, ſans dire mot, comme ils ont démembré & pillé les autres. La *Seconde*, que la proſpérité ſuſpecte n'eſt pas celle d'un Etat nouveau; mais que quand il y a long-temps qu'un Etat ſubſiſte dans le monde, un excès de proſpérité le menace d'un malheur proportionné à la grandeur de ſa fortune. La *Troiſiéme*, que ce Préſage regarde bien moins les petits Etats, qui ſuivent la fortune des autres, que les grandes Monarchies, qui tiennent un grand rang dans le monde, & dont les affaires intereſſent la plus grande partie de l'Univers.

On compte pour III. Préſage les *Vices*, qui naiſſent de la proſpérité; dont le plus commun eſt *l'Orgueil*, qui ne manque guéres jamais d'être ſuivi de la *Decadence*. On remarque ſur ce ſujet qu'on n'a preſque point vû de Princes ſuperbes, dont la fin ait eſté heureuſe; & que ceux qui ont pris les titres les plus magnifiques ont eſté d'ordinaire les plus malheureux. Le ſurnom de *Grand*, ſi nous

nous en croyons notre Autheur, a presque toûjours esté de mauvais augure: & comme si Dieu ne pouvoit souffrir qu'on lui ôtast le privilége de se parer seul d'un éloge si glorieux, on fait voir icy par une longue énumération, tirée de l'Histoire ancienne & moderne, que ce Titre a esté fatal à la plus-part de ceux qui l'ont pris. *L'Infidelité* vient aprés l'Orgueil, comme un second vice que la prospérité engendre. Car il arrive fort souvent que ceux, à qui la fortune est trop favorable, conçoivent pour les autres un si grand mépris, qu'ils ne les croyent pas dignes qu'on garde avec eux quelques mesures de justice & de bonne foy. De là vient la facilité qu'ont les Princes trop heureux à manquer à leur parole; sans considérer que la perfidie est pernicieuse à ceux qui en usent, & que tout tombe en confusion dès que ce lien commun des affaires humaines est rompu. Mais Dieu, qui est le protecteur de la Vérité & de la Justice, permet d'ordinaire que les violateurs de la foi soient punis par leur propre crime. Et pour ne point parler icy de ce *Louys* Roi de Hongrie, à qui un serment violé fit perdre la vie avec la Couronne; on

remarque que *Charles Quint* ruina ses affaires, & donna le branle à la décadence de sa Maison, pat un manquement de parole. Enfin on met au nombre des vices, qui naissent de la Prospérité, & qui menacent les Etats d'une prochaine décadence, l'*Oppression des foibles*; la *Terreur des Etrangers*; & sur tout, l'*Excès de la flatterie* indigne & outrée, qui donne aux Puissances humaines la gloire & les éloges de la Divinité. Car comme Dieu ne prend point plaisir qu'on lui égale les hommes, il ne faut pas douter que sa jalousie ne l'interesse à abaisser ce que la flatterie élève si haut. On prétend donc que c'est icy un des Présages les plus malheureux, & que le cri le plus affreux des Oyseaux de mauvais augure ne devroit pas faire tant de peine que ces voix flateuses, qui corrompent le cœur par l'oreille, & qui font perdre aux hommes, que la prospérité enchante, la connoissance de ce qu'ils sont.

Le IV. Présage qu'on ajoûte aux précédens, est *l'Esprit de Persecution*, qui a toûjours, dit l'Autheur, entraîné la ruïne des Etats, où il a regné. En effet il faut convenir qu'il n'y a rien de plus injuste, quoi qu'il n'y ait

rien de plus commun, & que, s'il en faut croire nôtre Autheur, la plus-part des hommes ſoient perſécuteurs d'inclination. Pour faire connoître combien ils ont tort, on entre icy dans un ſçavant examen de *la Nature & des Droits de la Conſçience.* On fait voir par la propre idée, qu'on en doit avoir naturellement, qu'elle eſt ce qu'il y a de plus libre & de plus inviolable dans l'homme; & que c'eſt commettre la plus grande de toutes les injuſtices que de vouloir entreprendre de la forcer. Mais quoi qu'il ne ſoit pas permis de lui faire violence dans ſes ſentimens; on montre poutant qu'il ne s'enſuit pas que la *Tolerance* doive être ſans bornes, & qu'il faille ſouffrir indifféremment toutes ſortes de Partis & de Sectes dans la Religion. L'Autheur tient donc 1. Que la Tolerance eſt duë quand elle a eſté promiſe. 2. Qu'on en doit uſer envers tous ceux, qui n'ont point de doctrines abominables, ni qui tirent à conſéquence pour le Culte ou pour la Pratique, ni qui couvrent du prétexte de Religion les adreſſes & les artifices d'un eſprit intereſſé. Enfin ſelon lui, on la peut accorder à tous ceux dont les ſentimens n'ont rien

d'eux-mêmes de féditieux. Mais il ne croit point qu'on la doive étendre jufqu'à tolerer les *Athées*, ou les *Idolâtres*, ou ceux qui enfeignent des doctrines *blafphematoires*, ou enfin ceux dont la Religion impérieufe veut regner par-tout, à la *ruïne* de tous ceux qui lui contredifent. Cependant il faut fçavoir qu'il met une grande différence entre *ne tolerer point*, & *perfécuter*. L'un, felon lui, eft convenable à la piété des Chrétiens; mais il tient que l'autre eft contradictoire au Chriftianifme. Ce qu'il appelle donc ne tolerer point, ce n'eft pas maffacrer, punir, piller, extorquer des abjurations forcées, établir des Inquifitions, &c. Mais c'eft empêcher que l'Idolâtrie & les Sectes, qu'on exclut de la Tolerance, ne s'établiffent où elles ne font pas: c'eft leur ofter les moyens de s'étendre au préjudice des autres: c'eft renfermer dans les maifons ce qu'il y a de fcandaleux & d'infupportable à la piété. Tout cela eft très-légitime, dans les principes de nôtre Autheur, & n'ôte point à la Confçience la liberté qui lui appartient par un droit inviolable. Mais la Perfécution eft toûjours injufte; & quand elle eft montée à fon comble, c'eft fe-
lon

ſon lui, un préſage preſque infaillible de la ruïne des Perſecuteurs. Auſſi fait-il une longue liſte des malheurs, qui de tout temps ont accablé, pour ce ſujet, & les Princes & les Etats; & il étale icy tout ce que l'Hiſtoire a de remarquable & de curieux là-deſſus. Mais on l'y trouve accompagné de quantité de réflexions, où la Théologie eſt meſlée avec la Politique; & parmi leſquelles celle-cy paroît aſſez ſinguliére pour avoir place en cet endroit. On remarque que par tout où il y a eu des Chrétiens autrefois, on y en void encore aujourdhui, horsmis en *Afrique*, le Païs du Monde où le Chriſtianiſme floriſſoit le plus. On s'étonne de cette différence. La ſeule raiſon, à ſon avis, qu'on en puiſſe donner, eſt que Dieu n'a pas voulu que la Foi Chrétienne ſe conſervât dans un Païs, qui fut le premier, où l'on voulut ſe ſervir d'elle pour authorizer la Perſécution, en faiſant paſſer celle-cy pour un devoir du Chriſtianiſme.

L'excès de la *Superſtition* fait ſon V. Préſage; & ſi on l'en croit, ce n'eſt pas celui qui eſt le moins fort. La raiſon qu'il en donne, eſt que ſi la colére de Dieu menace tous les païs, où l'idolâtrie regne, malgré les lu-

miéres du Chriſtianiſme, on ne peut pas douter qu'elle ne menace encore plus ceux où ces lumiéres ont eſté plus pures, plus vives, & plus éclatantes. De ſorte que s'il y a quelque Païs qui bien loin de profiter de ces avantages, n'en ſoit devenu que plus obſtiné à porter l'idolatrie juſques à ſon comble; quelque proſpérité que l'on y remarque, il pourroit bien être ſur le point de quelque fâcheuſe révolution.

Enfin l'Autheur fait de la *trop grande Puiſſance du Clergé* le dernier de ſes Préſages; & il remarque que la décadence des Etats ſemble être attachée à la proſpérité de ce Corps également ambitieux & intereſſé. On montre en effet qu'il n'eſt point de troubles que les Eccléſiaſtiques n'ayent ſouvent cauſé, par la paſſion ou de s'élever ou de ſe maintenir dans le monde; ni point d'entrepriſes qu'ils n'ayent faites pour s'aſſujettir même les Couronnes, & pour ſe rendre les Maîtres de leurs Souverains. Auſſi remarque-t-on, qu'ils ſe ſont quelque-fois rendus ſi odieux parmi les Peuples, qu'il y avoit des Païs, comme la *Biſcaye*, qui comptoient pour un de leurs priviléges, de ne pas ſouffrir qu'aucun Evêque y entraſt.

On

On peut voir dans l'Autheur quelque chose d'assez plaisant sur ce sujet. Mais il n'est rien de plus prudent & de plus sensé là-dessus que la conduite de *Venize*, qui tient le Clergé éloigné de ses affaires, & lui oste par là le moyen de troubler l'Etat. On conclut donc icy, après bien des exemples & des raisonnemens, que le haut crédit du Clergé est d'un si mauvais présage aux Etats, que dans les lieux, où il est puissant, on doit tout craindre de ses entreprises.

L'Autheur finit en rassemblant tous ses Présages, & en faisant considérer combien la force en est plus grande, lors qu'ils concourent plusieurs ensemble, & combien elle l'est plus encore lors qu'ils se trouvent tous unis. A quoi il ajoûte quelques autres réflexions, qui ne tendent qu'à persuader ceux, qui vivent dans les lieux qui se trouvent menacez, qu'ils ne sçauroient se trop hâter d'en sortir de peur d'être accablez sous leurs ruïnes.

ARTICLE III.

Les Devoirs des Maistres & des Domestiques, par Me. CLAUDE FLEURY,

Prêtre, *Abbé du Locdieu*. Sur la Copie imprimée à Paris. A Amſterdam, chez P. Savouret, dans le Kalver-Straat, 1688. in 12. Pagg. 198.

COmme il n'y a rien de plus commun dans le monde que la qualité de *Maiſtre*, ou celle de Domeſtique & de *Serviteur*; il ſeroit fort à ſouhaitter qu'on fuſt géneralement bien inſtruit des devoirs, auſquels ces deux qualitez engagent; afin que chacun, ſelon qu'il porteroit l'une ou l'autre, fuſt plus capable de s'en acquitter. Cependant il n'eſt que trop vrai qu'il n'y a rien au monde de plus négligé; & l'on eſt la plus-part du temps ſi peu en état de ſoûtenir ces ſortes d'engagemens, qu'on ne ſe peut pas même vanter de les connoître. On doit donc être bien aiſe que *M. Fleury* ait voulu prendre le ſoin d'en faire icy un détail, qui eſt d'autant plus conſidérable, & plus inſtructif pour toute ſorte de perſonnes, qu'il a tiré de l'Ecriture Sainte tout ce qu'il y dit de plus important & de plus eſſentiel.

Il commence par les devoirs des *Maiſtres*; & après avoir remarqué d'abord que le beſoin que nous avons de nous faire ſervir eſt une marque de nôtre foibleſſe, & que bien loin de tirer vanité

vanité du nombre de ses Domestiques, on devroit regarder l'état, qui engage à les avoir, comme un état humiliant; il passe de là aux avis qu'il trouve à propos de donner sur le *choix* qu'on en doit faire, & qu'il conseille de borner au plus petit nombre qu'il se peut. Mais il veut aussi que l'on ait égard à leur *Qualité* autant qu'à leur nombre, & qu'on évite avec soin tout ce qui peut être dangereux, ou pour la réputation, ou pour les mœurs. Le traitement qu'on leur doit faire, tandis qu'on les a, vient en-suite: Car le Maistre doit trois choses à son Domestique; la *subsistance*, *l'occupation*, & la *correction*. Il faut même ajoûter la *recompense* à la subsistance, pour nos Serviteurs qui sont tous libres. Tout cela fournit à M. Fleury la matiére de bien des preceptes, & il entre sur tous ces articles dans un grand détail. Il marque donc par le menu tous les soins qu'il en faut prendre: celui qu'il faut avoir de leur *entretien*, en sorte que rien ne leur manque, soit dans la santé, soit dans la maladie; soit à l'égard de la nourriture, soit à l'égard du vestement: l'exactitude qu'il faut apporter à les bien payer de leurs gages. Il montre aprés cela comment il faut régler leur

travail, en l'assaisonnant de quelque relâche honnête ; & le soin qu'on doit avoir de les faire instruire dans toutes les choses loüables, qui sont de leur condition, & de leur portée, & surtout dans la Pieté. En suite il fait voir avec quelle application il faut veiller principalement sur leurs *mœurs* & sur leur conduite; de quelle bonté il faut tempérer cette exactitude, pour gagner leurs cœurs avec des maniéres douces; & ne se contenter pas de faire justice, mais user aussi de libéralité. Il ne manque pas non-plus d'avertir de la circonspection qu'il faut apporter aux *corrections* & aux *châtimens*, s'ils sont absolûment nécessaires: comment il faut éprouver leur fidélité, avant que de leur donner sa confiance: avec quelle précaution il faut leur oster toutes les occasions de faire du mal, & leur épargner les tentations trop violentes. A propos dequoi il rapporte l'histoire d'un homme riche de Paris, que son valet de chambre quitta tout d'un coup à demi rasé, parce qu'ayant vû sur sa table une grande somme en or, une soudaine pensée qui lui vint de la facilité qu'il auroit euë à se rendre maître de ce qu'il voyoit, en faisant un mauvais coup, le saisit d'hor-
reur,

reur, & fit qu'il ſentit trembler ſa main ſous le raſoir. Enfin un bon Maiſtre, ſelon lui, doit entretenir ſes Domeſtiques en paix, & lors qu'ils le quittent avec ſon congé, pourvoir à leur établiſſement, & leur marquer à tous égards une charité de Pére. A tout cela il joint une Piéce, qui a beaucoup de rapport avec ſon Ouvrage, c'eſt le Réglement que M. le Prince de *Conti* avoit fait pour ſa maiſon.

Dans la II. Partie, qui regarde les *Devoirs des Domeſtiques*, il donne d'abord des avis généraux à tous ceux qui ont quelque emploi dans les grandes maiſons, de quelque nature que ces emplois puiſſent être. Et parce que l'amour naturelle que l'on a toûjours pour la liberté fait qu'on ne peut s'empêcher de trouver la ſujettion rude, il tâche premiérement d'adoucir tout ce qu'elle peut avoir de fâcheux, par la conſidération des grands avantages dont elle eſt accompagnée, ſoit à l'égard de la vie préſente, ſoit pour le ſalut & l'éternité. Cela fait, il leur repréſente à tous enſemble les devoirs communs, auſquels ils ſont tous obligez, la fidélité, l'amour & la crainte de Dieu; une charité commune, qui les uniſſe tous; beaucoup de diſcrétion

pour le dedans de la maiſon, & beaucoup d'honnêteté pour les perſonnes de dehors; une occupation continuelle qui leur faſſe éviter les piéges de l'oiſiveté, &c. Il dit en-ſuite deux mots aux principaux Officiers en commun, à qui il recommande un grand ſoin pour les interêts du Maître, beaucoup d'équité & de bonté pour leurs inférieurs, & une grande union entr'eux. Après cela il deſçend aux Devoir particuliers de chacun, commençant par l'Aumônier, & ſuivant par l'Ecuyer, l'Intendant, le Maiſtre d'hôtel, les Demoiſelles & Valets de chambre; & finiſſant par les Suiſſes, les Valets de pied, & les gens d'Ecurie. Ainſi il ne laiſſe rien dans une grande maiſon qu'il n'inſtruiſe de ſes devoirs, & qu'il ne forme autant qu'il eſt poſſible à l'honnêteté & à la vertu.

CATALOGUE DE LIVRES Nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

I.

Servatii Gallæi Diſſertationes de Sibyllis, earumque Oraculis, cum figuris æneis. C'eſt à dire, *Traitté des Sibylles & de leurs Oracles.* Amſtelodami,

dami, apud Henricum & Viduam Theodori Boom 1688. in 4. p. 658.

UN Livre comme celui-cy nous ſeroit venu fort à propos, & nous l'aurions placé avec plaiſir dans le corps de nos Nouvelles, s'il avoit paru tant ſoit peu plûtôt. Ce n'auroit pas été un petit ſecours qu'un in quarto de cette taille, dans la diſette de Livres nouveaux, qui ne fut jamais plus grande, & qui nous a plus d'une fois fait craindre de manquer de matiére pour fournir le mois. Mais comme cet ouvrage ne fait que de ſortir de deſſous la preſſe, & qu'il ne tombe entre nos mains que dans le temps que tout eſt rempli; il faut remettre à une autre fois à en régaler les Lecteurs, qui ont de la curioſité pour cette ſorte de litterature; & ce ſera de la beſogne pour le mois prochain. Nous l'y renvoyons donc auſſi-bien que quelques-uns de ceux qui ſuivent; puis qu'il ne nous reſte preſque plus d'eſpace, que pour en donner les titres & rien plus.

II.

Opuſcula Mythologica, Phyſica, & Ethica, Græcè & Latinè. C'eſt à dire, *Divers Ouvrages d'anciens Autheurs ſur les Fables de l'Antiquité, ſur la Phy-*

Physique, *& sur la Morale*, Amstelodami, apud H. Wetstenium, 1688. in 8. Pagg. 752.

On trouve icy un Recueil fort curieux de diverses Piéces de l'Antiquité, qui n'avoient point encore paru toutes ensemble, en si bon estat qu'elles paroissent icy. On en a l'obligation au sçavant *M. Gale* Docteur Anglois, qui y a aussi ajoûté une Préface, & des Notes, dignes de son érudition. Nous entrerions avec plaisir dans le détail de tous ces Ouvrages, s'il nous restoit assez de place pour cela. Il se trouvera peut-être occasion d'en parler une autre-fois.

III.

Fasciculus Geomanticus, *in quo varia variorum Opera Geomantica continentur. Opus maximè curiosum*, *à multis hactenus desideratum*, *nunc verò magno studio correctum*, *& ex parte jam prima vice editum.* C'est à dire, *Recueil de divers Ouvrages de Geomantie.* Veronæ, A. 1687. in 8. Pagg. 647.

Voicy encore un Ouvrage dont nous ne doutons point que les Curieux n'eussent été bien aises qu'on leur eût parlé en détail. On trouve peu sou-

vent l'occasion de les entretenir de semblables choses, & il semble qu'on void bien moins de Livres sur cette matiére que sur l'Astrologie Judiciaire. Je ne sçay si cela vient de ce qu'encore qu'il y ait beaucoup de rapport, entre ces deux Sçiences, l'une paroît pourtant un peu plus fondée en raison que l'autre; puis qu'il y a bien plus d'apparence que les Astres, qui font une partie si considérable du Monde, peuvent avoir par leurs aspects quelque sorte de liaison avec les événemens qui y arrivent, que d'attribuer la même chose à des points, qu'on marque à l'avanture sur un morceau de papier. Cependant si l'on en croit *Flud*, qui est le premier Autheur qui paroît dans ce Recueil; rien n'est plus sûr que cette Sçience, lors qu'on en sçait bien observer toutes les règles. Aussi les donne-t-il icy avec beaucoup de soin, quoy que ce ne soit pas toûjours avec la derniére clarté. Mais comme le Traitté qu'on rencontre après, qui est celuy de *H De Pisis*, ou *Des-pois*, Docteur en Medecine à Lion, est beaucoup plus ample, il est aussi beaucoup plus clair. L'Autheur n'y convient pas en tout avec *Flud*, ni avec quelques autres, à qui il prétend avoir marqué diverses erreurs. Le dernier Traité, qui fait la

troi-

Troisiéme & derniére Partie de ce Recueil, contient des Questions d' *Alfaquin*, & la maniére de les résoudre par la Geomantie.

IV.

Recherche de la Verité, où l'on traitte de la Nature de l'Esprit de l'Homme, & de l'usage qu'il en doit faire pour eviter l'erreur dans les Sçiences. A Amsterdam chez H. Desbordes, 1688. 2. Voll. in 12. Pagg. 456. & 585.

CE Livre est si connu & si estimé, & l'on en a fait tant de fois l'éloge, que quelque chose que nos pussions dire à son avantage, nous n'apprendrions rien de nouveau à nos lecteurs. Ainsi nous nous contenterons de remarquer que les exemplaires en étant devenus fort rares, cette nouvelle Edition n'eût sçu être plus nécessaire; & qu'au reste le soin que l'Autheur a pris de la revoir, & de la retoucher en plusieurs endroits, la rend préferable à toutes les autres, qui se sont faites jusques à présent. La forme même en est très-commode; & comme elle est du même volume que les autres Piéces du même Autheur, qu'on a imprimées en ces Provinces, elle fera avec le reste un plus juste assortiment.

V.

V.

Trois Lettres touchant l'état present d'Italie, écrites en l'année 1687. *pour servir de supplément aux Lettres du D. Burnet. Traduites de l'Anglois* A Cologne, chez P. du Marteau, in 12. pag. 262.

LE Recueil des *Piéces concernant le Quietisme*, dont nous parlâmes dans nos Nouvelles du Mois de Decembre dernier, nous avoit déja fait espérer ces Lettres, accompagnées de deux autres, qui ne se trouvent point icy. On s'appercevra assez que celle qu'on y rencontre la premiére, est celle-là même, dont on nous avoit donné un Extrait, mêlé de diverses reflexions, que l'Autheur du Recueil y avoit ajoûtées. On ne laissera pas de la lire icy avec plaisir, parce qu'on l'y trouvera dans toute son étenduë; & qu'outre les faits qui sont rapportez dans l'Extrait, on y pourra voir diverses autres choses, qui ne sont pas moins curieuses. Une des plus considérables est *la Censure des Opinions des Quietistes, preparée pour l'Inquisition*, qu'on nous donne icy en Italien & en François, avec des Remarques au bas,

par

par lesquelles on prétend faire voir que bien des choses, dont on les accuse, sont fausses, ou mal-entenduës. La *II.* Lettre, qui parle de *l'Inquisition*, ne s'arrête pas à nous en décrire les procédures. On se contente d'y faire diverses réflexions, & d'en rapporter quelques faits assez extraordinaires, tel qu'est l'emprisonnement d'un Crucifix, & d'une pierre adorée fort long temps, parce qu'on croyoit qu'elle avoit la marque de l'impression du pied d'un Ange, quoy que ce fût un morceau d'une statuë de la Déesse *Isis*. On y fait un portrait du Pape regnant, qui n'en donne pas une grande idée; & on s'y étend assez sur le chapitre des Jesuites, sur la figure qu'ils font dans le monde, & sur l'opinion qu'en ont les Romains. Dans la III. on fait voir de quelle importance sont les fortifications qu'on fait à *Guastale*. On parle de la décadence de la Maison de *Savoye*, de la derniére persécution qu'elle a faite à ceux des Vallées, &c. On s'étend fort sur ce qui regarde *Génes*, & on y dit des particularitez d'une entreprise faite sur sa liberté. Tout cela est accompagné de réflexions & de remarques très-curieuses, & très-agreablement diversi-

versifiées. Et veritablement cet Autheur écrit d'une maniére si aisée, qu'il attache & divertit également son Lecteur. Nous en aurions rendu compte au public plus en détail, si nous avions eu de l'espace; & nous pourrions encore y revenir, si nous n'étions pas prévenus par d'autres Journaux.

VI.

Remarques d'un Théologien sur le Traité Historique de l'Etablissement & des Prérogatives de l'Eglise de Rome, & de ses Evêques, composé par M. Maimbourg. A Cologne chez P. Marteau, 1688. in 12. Pag. 462.

C'est encore icy un Livre pour le mois prochain, où nous en donnerons l'Extrait dans une juste étenduë. Il paroît sans nom d'Autheur, aussi-bien que les *Considérations* qu'on donna au public il y a deux ans. De sorte qu'il semble que ce soit le destin de l'Auteur du Traité Historique d'être combattu par des *Anonymes*. Il est difficile de deviner pourquoy celui-cy s'est avisé de l'attaquer plus d'un an & demi après sa mort, à moins qu'on ne trouve dans la conjoncture présente quelque sorte de raison qui ait pù l'y obliger.

VII.

VII.

Remarques ſur le Gouvernement du Royaume, durant les Regnes de Henry IV. de Louys XIII. & de Louys XIV. A Cologne chez P. Marteau, 1688. in 12. Pagg. 204.

On void aſſez, par le titre même, que ce petit Livre n'eſt qu'un ramas de diverſes particularitez curieuſes, qui regardent ces Trois Monarques, & quelques-unes des plus conſiderables Perſonnes de leur Cour. On y trouvera certaines choſes, qu'on n'a peut-être point vuës ailleurs; & celles-là mêmes qu'on peut avoir vuës, on les y trouvera toutes raſſemblées, au lieu qu'on ne les avoit vuës que diſperſées çà & là dans les autres Livres.

VIII.

S. Puffendorfii Introductio ad Hiſtoriam præcipuor. Regnor. & Statuum modernorum in Europa. Francof. ad Mœnum ſumpt. Fr. Knoch, 1688. in 8. Pag. 887.

CE Livre qui a été composé d'abord en Allemand, fut donné en François il y a quelques années; & l'on en parla dans les nouvelles d'Avril 1685. Le ſoin qu'on a pris de le traduire en diverſes langues n'eſt pas une mauvaiſe marque de ſon merite. Auſſi peut-on dire, qu'il eſt eſtimé generalement.

F I N.

TABLE
des Matiéres principales.
Fèvrier. 1688.

Com-

FIN.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES LETTRES.

Mois de Mars 1688.

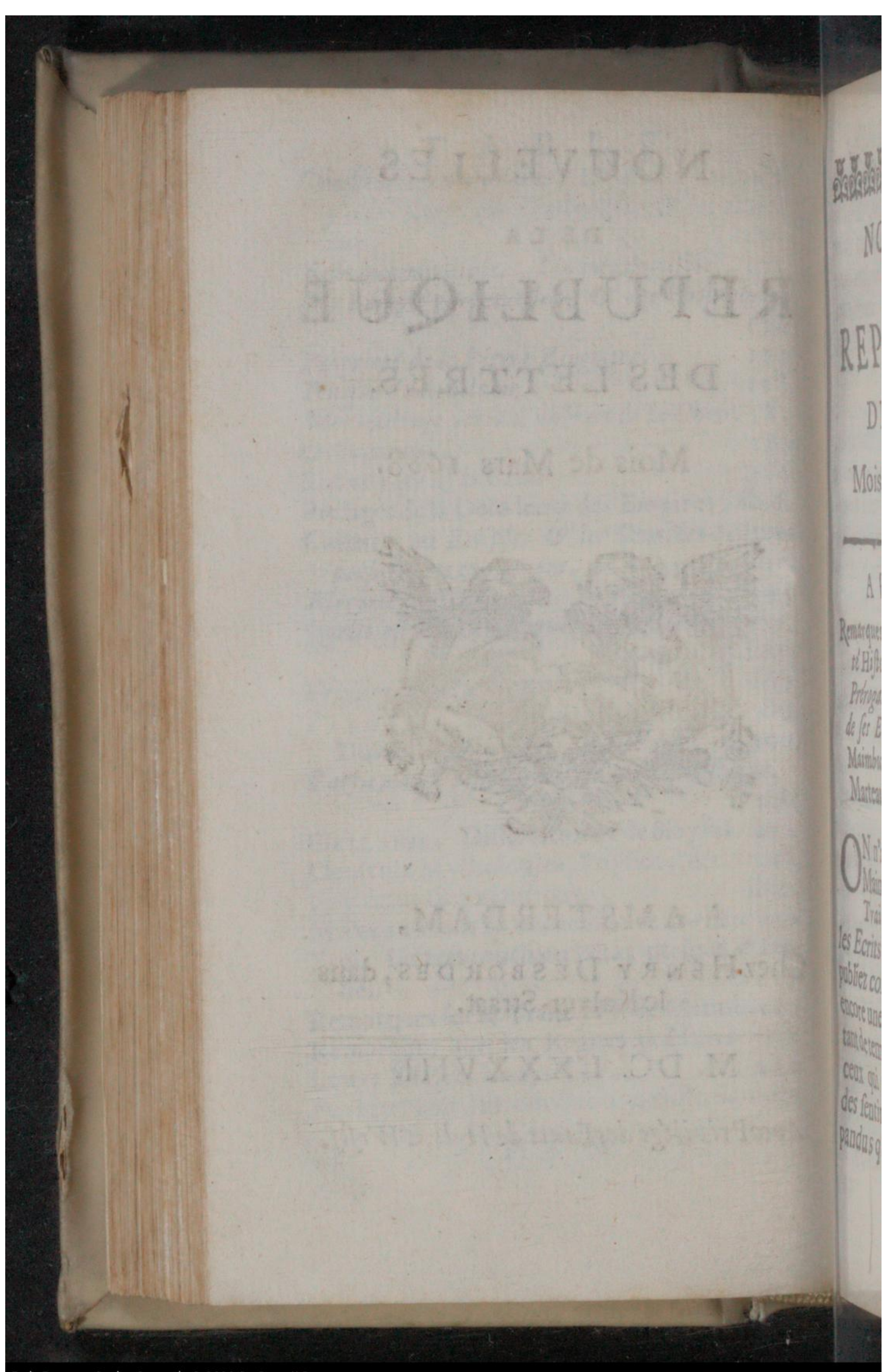


A AMSTERDAM,

Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat.

M. DC. LXXXVIII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Westf.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Mars, 1688.

ARTICLE I.

Remarques d'un Theologien sur le Traitté Historique de l'Etablissement & des Prérogatives de l'Eglise de Rome, & de ses Evêques, composé par M. Maimbourg. A Cologne chez P. Marteau 1688. in 12. Pagg. 462.

ON n'avoit garde de laisser M. Maimbourg sans Réponse à son *Traitté Historique*; puis qu'outre les Ecrits, qui de son vivant ont esté publiez contre cet Ouvrage, on se fait encore une affaire de le venir attaquer tant de temps après sa mort. En effet ceux qui entreprennent de combattre des sentimens aussi généralement répandus que ceux dont il s'agit dans ce

Livre, peuvent bien s'attendre qu'ils s'attireront plus d'un Ennemi, & plus d'un Cenſeur. Mais ſur tout on doit compter que c'eſt un coup ſûr, lors que ce ſont des ſentimens, qui tiennent au cœur par l'endroit le plus ſenſible, & qui ſont regardez comme des Maximes fondamentales, ou de Politique, ou de Religion. Ainſi, tout bien conſidéré, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'on voye paroître encore aujourd'hui une nouvelle Critique de ce Livre, après celles qu'on a déja vuës, & dont ces Nouvelles ont parlé il y a près de deux ans. On doit ſçavoir qu'il eſt peu de choſes, qui paroiſſent plus eſſentielles, & plus capitales, à une bonne partie de ceux de la Religion Romaine, que ces deux ou trois, que M. Maimbourg prétendoit avoir ruïnées, *l'Infaillibilité* du Pape, ſon *Authorité abſoluë*, & ſa *Supériorité ſur le Concile.* Ce n'eſt pas pourtant que M. *Schelſtrate*, & l'Autheur *Anonyme* des *Conſidérations*, qui ſe préſenta des premiers pour ſoûtenir le choc de cette Diſpute, ne ſe fuſſent aſſez bien tirez d'affaire, pour donner ſujet de croire qu'on en pouvoit demeurer là. Mais ſoit que l'Autheur de ces *Remarques* ayt jugé qu'on n'avoit point encore pouſſé aſſez loin cet Adverſaire; ſoit qu'il

qu'il se soit persuadé que par de nouvelles vuës, & par des explications plus amples de la matiére, il démêleroit mieux les difficultez; il a crû pouvoir entrer après eux dans la même lice, & il n'a pas desespéré qu'il n'y restast encore pour lui assez de lauriers.

Dans le plan qu'il donne d'abord luymême de son Ouvrage, il réduit à cinq ou six chefs ce qu'il a dessein de remarquer sur le *Traitté Historique*, qu'il veut bien regarder, dit-il, comme un Livre capable d'imposer à ceux qui n'ont pas étudié ces matiéres; mais trop foible, à son avis, pour faire aucune impression sur ceux qui y sont tant soit peu versez. Il se propose donc d'en découvrir les plus considérables défauts, en examinant. I. Le *Dessein* que M. Maimbourg têmoigne avoir eu, lors qu'il a composé ce Livre. II. *L'Explication* qu'il a donnée au Concile de *Florence*, sur l'Article de la *Puissance* du Pape. III. Les *Preuves*, dont il s'est servi pour combattre son *Infaillibilté*. IV. Celles qu'il a employées pour montrer que *le Pape est au-dessous du Concile*. Après quoi il promet de justifier, en V. lieu, que ce Traitté n'est *utile*, ni pour l'Etat, ni pour l'Eglise. Et VI. de faire voir que la *Conclusion* en est *mal-fondée*.

Voyons maintenant comment il execute tout cela.

On devine aſſez, ſi je ne me trompe, que c'eſt ſans beaucoup de ménagement pour un Adverſaire qui n'eſt plus. Il eſt vrai qu'il ſemble le ſuppoſer encore vivant, de la maniére qu'il en parle. Mais ſoit qu'il le mettre au rang des vivans, ou en celui des morts, il faut avoüer qu'il le critique avec une grande exactitude; & il eſt ſi peu diſpoſé à lui laiſſer paſſer quelque choſe, qu'il va chercher dequoi le reprendre juſques dans ſon intention & dans ſon deſſein. M. Maimbourg avoit dit qu'il n'en avoit point d'autre que celui d'entretenir la paix dans l'Egliſe, & de contribuer quelque choſe à y ramener les errans. Nôtre Autheur ne manque pas de le relever d'abord là-deſſûs; & il le fait d'une maniére ſi ſévére, que ſoit que ſon Adverſaire ait eu véritablement ce deſſein, ſoit qu'il ſe le ſoit attribué ſans l'avoir, il y trouve preſque également à redire. Il prétend qu'il eſt difficile de s'imaginer que M. Maimbourg ait eu effectivement en vuë de maintenir *la paix parmi les Catholiques*. Mais au cas qu'il y ait penſé, il lui dit fort durement, *qu'il n'a guéres connu ſon entrepriſe, & qu'il ne s'eſt guéres connu luy-mê-*

me-

me, lors qu'il s'eſt mis dans l'eſprit que ſon Livre pouvoit produire cet effet. Si on l'en croit, M. Maimbourg étoit l'homme du monde le moins propre à rendre ce ſervice à l'Egliſe. Il n'avoit pour cela, ni le naturel, ni l'acquis, ni l'eſprit, ni le jugement, ni le deſintereſſement & la modération, qui y euſſent eſté néceſſaires. Sur-tout il luy manquoit une qualité, qu'il trouve des plus eſſentielles; c'eſtoit d'avoir plus de reſpect & plus de ſoûmiſſion pour le Pape. Et pour ce qui eſt de ſon Ouvrage, outre qu'on s'engage à en faire voir toute la foibleſſe, les illuſions perpétuelles, les contradictions, &c; on ſoûtient qu'après ce qui s'étoit paſſé dans l'Aſſemblée du Clergé de France en 1682, & ce qui étoit arrivé depuis; on ne pouvoit écrire ſur cette matiére, en abbaiſſant, comme il avoit fait, l'authorité du St. Siége, ſans aigrir les choſes au lieu de les adoucir.

On ne trouve pas que M. Maimbourg euſt plus de ſujet de prétendre que ſon Livre puſt contribuer à la Converſion des Hérétiques, *en leur levant un des grands obſtacles qui les empeſche de ſe reünir.* On ſoûtient que tout au contraire ils tirent avantage de cette Diſpute, & qu'ils conſidérent toûjours com-

me favorable à leur Cause tout ce qui est desavantageux au Siége Romain. C'est icy que nôtre Autheur fait paroître tout son zèle en faveur de son Eglise, & qu'il marque une rigueur digne de son *Catholicisme*, à l'égard de tout ce qui s'appelle Hérétique, ou Protestant. Il n'est pas de ces Docteurs mitigez, dont les Maximes complaisantes, & les Methodes radoucies, semblent offrir composition sur les plus importans Articles. Bien loin de cela, il veut que dans les questions, sur lesquelles les Catholiques mêmes se partagent, on n'accorde rien aux Hérétiques, & qu'au lieu de prendre le parti qui leur seroit le plus agréable, on choisisse plustost celuy dont ils paroissent les plus éloignez. La raison en est que les Hérétiques sont des gens embarassans, à qui il faut se garder *de donner aucune prise*. Dès que vous leur avez accordé une chose, *cela les met*, dit-il, *en état de tirer des consequences contre vous de ce que vous leur accordez*. Par exemple, mettez-vous le *Concile* au-dessus du *Pape*? Ils en concluent aussitôt *que le Pape n'a donc pas la Primauté de Jurisdiction dans l'Eglise, & qu'il ne peut faire des Loix qui obligent en conscience*. Leur accordez-vous que le *Pape* n'est pas *infaillible*? Ils vous prouvent

vent *que le Concile ne l'est pas non-plus, & il vous réduisent ainsi*, dit l'Autheur, *à ne reconnoistre plus d'autre authorité, à laquelle vous soyez obligé de vous soûmetre, que celle de la Parole de Dieu.* N'est-ce pas là un terrible inconvénient? Enfin pour prouver clairement l'inutilité de cette méthode, il en appele à *l'Expérience.* Il soutient que ni les Décisions du Clergé de France, ni les Ecrits qu'on a faits ensuite, contre l'authorité du Pape, ne sont guére entrez parmi les causes des Conversions; & que si entre tant de Convertis, il y en a quelques-uns qui le soyent *de bonne foy*, rien peut-être n'y a moins de part que la doctrine qu'on s'est avisé d'enseigner sur cette matiére.

Après ces Observations sur le but du Traitté de M. Maimbourg, il vient à l'examen de l'Ouvrage même: & d'abord il prétend faire voir qu'on y a fort mal expliqué le Decret d'Union du Concile de *Florence* sur l'Article de la puissance du Pape. Tout roûle sur le sens qu'on doit donner aux paroles * Grecques, qu'on peut voir au bas de la page.

* Καθ' ὃν τρόπον καὶ ἐν τοῖς πρακτικοῖς τῶν οἰκουμενικῶν Συνόδων καὶ ἐν τοῖς ἱεροῖς κανόσι διαλαμβάνεται.

Elles viennent en-ſuite de celles qui déclarent que *Jeſus-Chriſt a donné au Pape en la perſonne de S. Pierre, la pleine puiſſance de gouverner l'Egliſe Univerſelle*; & de la maniére qu'elles ſont couchées, chacun les tire à ſon avantage, & les explique favorablement pour le parti qu'il a pris. M. †Maimbourg prétend qu'on les doit traduire, *Juxta eum modum, qui & in Actis Conciliorum, & in Sacris Canonibus continetur*; C'eſt-à dire, *En la maniére qui eſt contenuë dans les Actes des Conciles, & dans les Sacrez Canons.* Ce qui ſe rapportant à cette *Puiſſance*, qui eſt attribuée au Pape, fait voir qu'il la doit exercer *en la maniére qui luy eſt preſcrite* par les Conciles & par les Canons. D'où il s'enſuit que, ſelon ce ſens, toute l'authorité du Pape eſt tellement limitée & définie par ces paroles, que ſa Primauté ne lui donne qu'une Surintendance ſur ce qui regarde le Gouvernement de l'Egliſe, mais parfaitement ſoûmiſe aux Conciles & aux Canons. Mais nôtre Autheur ſoûtient au contraire, qu'il faut tourner ainſi ces mêmes Paroles; *Quemadmodum etiam in Actis Conciliorum, & in Sacris Canonibus continetur*; C'eſt-à-dire, *Comme auſſi il eſt* por-

† *Traitté Hiſt. Pag.* 40. & 176. *de l'Ed. de Holl.*

porté par les Actes des Conciles, & par les Sacrez Canons. Ce qui n'est, à le prendre ainsi, qu'une confirmation de ce que le Concile établit touchant le plein pouvoir qu'a le Pape de régir l'Eglise Universelle ; & ne signifie autre chose sinon que les Actes des Conciles & les Sacrez Canons luy attribüent aussi cette plénitude de pouvoir, & confirment les priviléges que Jesus-Christ lui a donnez en la personne de S. Pierre. Explication, comme l'on peut voir, bien différente de la premiére. Mais de la maniére même dont on nous fait icy l'histoire de ce qui se passa sur ce sujet au Concile, il y a beaucoup d'apparence que M. Maimbourg & nôtre Autheur ont également raison, & que le Pape, qui fut celui qui composa ce Decret, l'exprima ainsi, à dessein, d'une maniére ambiguë, afin que chacun y trouvast son compte ; en telle sorte que les Grecs le prenant dans le sens de M. Maimbourg le pussent signer, & que cependant il pust être fort naturellement entendu, selon ses prétentions, dans le sens de l'Autheur de ces Remarques.

Il passe de là à la Question de *l'Infaillibilité* du Pape : & il convient qu'on n'en peut guéres mieux expliquer l'état que M. Maimbourg a fait. Mais il soûtient

tient que tous les Exemples qu'il rapporte lui sont inutiles ; puis *qu'il n'y en a pas un seul qui prouve qu'un Pape ait jamais erré dans la foy, en rendant un jugement authentique, & tel que M. Maimbourg luy-même l'a dépeint.* C'est ce qu'il entreprend de faire voir par un examen particulier de tous les faits que M. Maimbourg a alléguez pour établir son sentiment. Mais avant que d'en venir à cette discussion, il tâche de montrer que M. Maimbourg s'est trompé extrémement, *lors qu'il a mis de son costé la Faculté de Théologie de Paris, & une infinité de Docteurs des Universitez d'Allemagne, de Pologne, & des Pays-bas.* Il rapporte divers têmoignages contraires de plusieurs Docteurs célebres, des Facultez de *Louvain*, de *Doüay*, de *Cologne*, d'un *Synode* entier de *Pologne*, qui attribüent tous au Pape le don d'Indéfaillibilité. Et pour ce qui est de la Déclaration du Clergé de France de 1682. il y oppose diverses choses. 1. Il révoque en doute la compétence de cette Assemblée, pour faire une Décision de cette importance. 2. Il remarque que la Faculté de Theologie de Paris têmoigna par les longueurs qu'elle apporta à enregistrer les Propositions du Clergé, que l'authorité toute pure fit insérer dans ses Registres, qu'elle n'étoit pas

diſpoſée à les approuver. Enfin 3. il oppoſe à cet Acte du Clergé de France divers autres Actes tout contraires d'Aſſemblées plus nombreuſes, qui ont conſtamment attribué au Pape le Privilége de ne pouvoir errer.

Cela fait, il entre dans un examen particulier des exemples que M. Maimbourg a produits contre ce prétendu Privilége. Il ſoûtient que la faute, dont *S. Paul* reprit ſi ſévérement *S. Pierre*, n'étoit qu'une faute de conduite; qu'il eſt abſurde de vouloir prouver que le Pape n'eſt pas infaillible par la reſiſtance que les *Aſiatiques* firent à *Victor* pour conſerver leur ancien uſage à l'égard du temps de la célébration de la Paſque. Mais il faut faire juſtice à M. Maimbourg, & reconnoître de bonne foi que ce n'eſt pas auſſi ce qu'il en infére. *Il n'en conclut autre choſe ſinon que ni les Evêques de *l'Aſie* & de *l'Orient*, qui luy rẽſiſtoient avec tant de vigueur; ni S. *Irenée*, & l'Egliſe *Gallicane*; ni les Evêques des autres Païs, qui luy firent de ſi fortes remonſtrances là-deſſus, ne croyoient pas apparemment que le Pape fuſt infaillible. *Autrement*, dit M. Maimbourg, *les Aſiatiques ſe ſeroient ſoûmis au Decret du Pape*, com-

* *Trait. Hiſt. Nouv. Ed. Pag.* 83.

me ils se soûmirent après à celuy du Concile, parce, ajoûte-t-il, *qu'ils croyoient que le Concile est infaillible.*

L'Autheur parle en-suite de la célébre contestation qu'il y eut entre le Pape *Estienne*, & S. *Cyprien*, touchant le Baptême des Hérétiques. Il s'étend assez là-dessûs, & après y avoir reproché diverses fautes à M. Maimbourg, il soûtient que le Pape, duquel il s'agit, ayant eu la raison de son côté, il n'y a pas lieu de tirer de conséquence, au desavantage du S. Siége. de la résistance mal fondée de S. Cyprien, & de quelques autres Particuliers. Car c'est ainsi qu'il appelle tous les Evêques d'Afrique, de Mauritanie, & de Numidie; ceux de Cappadoce, de Cilicie, & de Phrygie; Denys Patriarche d'Aléxandrie, & tous les Evêques de son Patriarchat, qui, *au rapport de M. Maimbourg, étoient du sentiment de S. Cyprien, & ne vouloient point recevoir le Decret du Pape Etienne.

Il paroît un peu plus embarassé dans l'affaire de *Liberius*. Il avouë que ce Pape, après avoir généreusement résisté aux entreprises des Arriens, se trouvant pressé en-suite par leurs violentes sollicitations, & par un trop grand désir de retourner dans son Siége, commit trois fau-

* *Trait. Hist*, *Pag.* 97.

fautes, lesquelles, dit-il, M. Maimbourg explique fort bien dans l'Histoire de l'Arrianisme. La *Premiére* fut de consentir à la condamnation de S. Athanase. La *Seconde* de souscrire à une Formule, dans laquelle le terme de *Consubstantiel* n'étoit pas exprimé. La *Troisiéme* de communiquer avec les Evêques Ariens. Il reconnoît même que la Formule, qu'il souscrivit, est appellée *la Perfidie de Sirmium*, dans les Fragmens attribuez à *S. Hilaire*. Cependant il ne laisse pas de nier encore à M. Maimbourg que Liberius ayt esté Hérétique, & qu'on doive appeller ce qu'il fit, *s'être déclaré authentiquement Arrien, & être tombé de son haut dans l'abysme de l'Hérésie*. Il prétend le laver de ce reproche par diverses circonstances, qui accompagnérent son action. Mais quand toutes les excuses, qu'il en rapporte, seroient inutiles, & qu'on auroit prouvé invinciblement que Liberius auroit souscrit expressément à l'Hérésie; il ne s'ensuivroit nullement, selon luy, *que le Pape fust faillible dans les Jugemens authentiques, qu'il rend sur les choses de la foy*. Car „qu'y a-t-il qui ait moins l'air d'un juge„ment de cette sorte, qu'une signature „extorquée d'un Pape exilé? Il sembloit pourtant que M. Maimbourg eust don-
né

né des preuves que Liberius agiſſoit en Pape. Mais on ne trouve pas icy que ſes preuves ſoyent ſuffiſantes ; & après tout on s'en défait, en diſant que l'éxemple eſt nul, & qu'il ne touche pas le point de la queſtion.

L'inconſtance de *Vigilius*, qui ſoutint & qui condamna plus d'une fois ce qu'on appelloit les *Trois Chapitres*, ne luy fait pas la moindre peine. Car il remarque d'abord que cette affaire ne regardoit pas *la Foy* mais *les Perſonnes* ſeulement. C'étoit, ſelon luy, un Point de *Fait*, ou pour le plus, de *Diſcipline*, dans lequel perſonne ne nie que les Papes ne puiſſent errer. Mais encore veut-il qu'on ne puiſſe juſtement accuſer ce Pape d'avoir manqué en quoi que ce ſoit : & bien loin qu'il trouve à redire quelque choſe à ſa conduite, il ſoûtient que, nonobſtant les changemens qu'on y peut voir, elle a toûjours eſté également pleine de zèle pour la Réligion, de fermeté, & de prudence. Il s'appuye fort là-deſſus du têmoignage de M. *de Marca* ; & il prétend que ce ſçavant Prélat a eſté tout-à fait de ſon ſentiment ſur le ſujet du Pape Vigile.

L'objection que l'on tire du Pape *Honorius*, condamné comme *Monothelite* dans le VI. Concile, eſt des plus em-

bar-

barassantes. Aussi voit-on que nôtre Autheur se tourne de tous les côtez pour y satisfaire ; jusques-là qu'il y apporte quatre différentes réponses. La *Premiére* est d'accuser de corruption les Actes du VI. Concile. La *Seconde* est de dire que ce Concile s'est trompé dans une question de *fait*, en attribüant à Honorius uné hérésie qu'il n'avoit pas. La *Troisième*, qu'il fait passer pour une Réponse *très-solide*, est qu'Honorius n'a point été condamné pour avoir été dans le sentiment hérétique des Monothelites, ni pour avoir enseigné leur mauvaise doctrine ; mais pour avoir fomenté leur hérésie par sa négligence, & par les Lettres ambiguës qu'il écrivit à *Sergius*. C'est ce qu'il s'efforce de prouver par les Lettres de *Leon II.* son Successeur, aux Evêques d'Espagne & à l'Empereur Constantin, que M. Maimbourg avoit alléguées pour lui, mais peu fidèlement, s'il en faut croire nôtre Anonyme, du moins à l'égard de l'endroit de la Lettre à l'Empereur, qu'il veut que l'on traduise de cette mnaiére : *Honorius n'a pas eu soin d'éclairer l'Eglise Apostolique par la Doctrine de la Tradition Apostolique ; mais il a permis, par une prévarication profane, que cette Eglise si pure reçust quelque tache.* Si M. Maimbourg vivoit

en-

encore, il ne manqueroit pas ſans doute de retorquer l'accuſation : & après tout, je ſuis aſſuré que bien des gens trouveront que la verſion qu'on donne icy, avec tous les ménagemens & les adouciſſemens que l'on y apporte, ſuffit encore pour montrer qu'on regardoit Honorius comme ayant erré dans la foy, & y ayant fait errer les autres. *IV.* Enfin l'on en vient à la grande ſolution, qui eſt celle de la Diſtinction *ex Cathedra*; & l'on ſoûtient que quand même Honorius auroit erré dans la foy, cela ne feroit rien à la queſtion, puis *qu'il n'a point défini, en cette rencontre, comme Souverain Pontife & Chef de l'Egliſe, par un jugement authentique & ſolemnel, la queſtion qu'on luy propoſoit; mais qu'il a ſeulement écrit, comme un Docteur particulier, une Lettre à Sergius, qu'il n'avoit pas aſſez méditée.*

Il ne ſe tire pas moins habilement des difficultez que l'on fait ſur les Conſtitutions de *Clement III*, d'*Innocent III*, de *Boniface VIII*, & de *Sixte V.* Car ou il conteſte les Hiſtoires; ou il diſtingue les Points de foy d'avec les Queſtions de fait; ou il a recours à ſon grand Principe, en ſoûtenant que les Papes, dans les choſes dont il s'agit, n'ont pas prétendu faire des Déciſions, ni rendre des Jugemens authentiques; mais qu'ils ont

seulement parlé, ou repondu, en Particuliers, sans rien définir comme de foy.

Cette Distinction si commode lui vient sur-tout fort à propos sur le sujet de *Jean XXII.* Ce Pape, comme M. Maimbourg le rapporte, & comme l'Autheur même des Considérations en étoit demeuré d'accord, s'étant mis dans l'es„prit que les Ames de ceux qui mou„roient en grace, & qui n'avoient plus „rien à expier, ne verroient Dieu qu'„après la Resurrection, fit tous ses ef„forts pour établir cette doctrine, qui „fut condamnée par la Faculté de Pa„ris, à diverses fois, de son vivant, & „en-suite par Benoist XII. son Succes„seur, & cent ans après par le Concile de „Florence. Il est difficile de nier le fait. Mais quoi qu'il en soit, nôtre Autheur prétend qu'il est très-facile d'excuser le Pape, en disant qu'il n'a jamais rien défini sur ce sujet, & qu'après tout s'il a enseigné ou favorisé ce sentiment, ce n'a pas esté comme *Pape*, mais comme *Docteur Particulier*, & dans un temps, où le contraire n'avoit pas encore esté décidé expressément par l'Eglise. Il soûtient donc que cet exemple aussi-bien que tous les autres est hors de propos: mais il soutient de plus qu'il est allégué faussement par M. Maimbourg dans la

plus-

plus-part de ſes circonſtances, ſur-tout de celles qui regardent la part que prit à cette affaire le Roi *Philippe de Valois*.

Rien ne paroiſt plus inſoûtenable à nôtre Autheur, que la prétention de M. Maimbourg, qui veut *que la Tradition de l'Egliſe de Rome même, enſeigne conſtamment que les Papes ne ſont pas infaillibles*. Il faut pourtant avoüer que quoi qu'en puiſſe dire l'Autheur des Remarques, M. Maimbourg a produit quelque choſe de bien plauſible & de bien conſidérable là-deſſûs. Mais comme tout cela eſt traitté icy d'illuſion & de Paradoxe, il faut voir comment on appuye le reproche que l'on luy fait. Le Lecteur en jugera ſur deux Papes, qui *étant perſuadez*, dit M. Maimbourg, *qu'ils n'avoient pas reçu de Dieu le don d'Infaillibité, ne l'ont pas voulu accepter de la main des hommes qui le leur ont voulu attribüer*.

„ Le Premier eſt *Adrien VI.* qui dans „ ſes Commentaires ſur le 4. des Sentences, dit poſitivement, & de la maniére du monde la plus déciſive, au rapport de M. Maimbourg, *qu'il eſt certain que le Pape peut errer, même dans les choſes qui appartiennent à la Foy, enſeignant & établiſant une Héréſie par ſa Définition, ou par ſa Décrétale*, ce qu'il

„ qu'il prouve après par plusieurs exem-
„ ples ; & bien loin de changer de senti-
„ ment, quand il fut devenu Pape,
„ comme fit Pie II. il y persista si bien,
„ qu'il trouva bon qu'on fist à Rome,
„ durant son Pontificat, une nouvelle
„ édition de son Livre, toute conforme
„ à celle qu'il avoit fait faire, étant
„ Docteur & Doyen de Louvain, & où
„ l'on void cet endroit tout entier, sans
„ qu'on y ait ni ômis ni changé un seul
„ mot. L'objection paroît assez bien mise dans toute sa force. Qu'y répond icy nôtre Autheur? Il ne s'en embarasse pas autrement : & il prétend s'en défaire parfaitement bien, en disant que l'Authorité d'un Docteur de Louvain n'est nullement celle d'un Pape.

Le Second Pape allégué par M. Maim-
„ bourg est *Paul IV.* qui faisant examiner
„ dans une grande Congrégation de Car-
„ dinaux, d'Evêques, & de Docteurs,
„ si par la puissance des Clefs, que J. C.
„ luy avoit données, il pouvoit dissoûdre
„ le mariage, que le Maréchal de Mont-
„ morency avoit contracté en termes
„ formels *de præsenti* avec la Demoisel-
„ le de Piennes ; après leur avoir fait
„ comprendre qu'il s'agissoit de décider
„ un point de très-grande importance
„ touchant un Sacrement, leur déclara

qu'il

„ qu'il ne vouloit point qu'on luy allé-
„ guast les exemples de ses Prédéces-
„ seurs: *Car je ne doute point*, ajoûta-t-
„ il, *que mes Prédécesseurs & moy n'ayons*
„ *pû faillir, non-seulement en cecy, mais*
„ *en plusieurs autres choses*. La déclaration semble formelle, & on ne peut guéres dire en termes plus clairs que les Papes peuvent êrrer dans les Decisions qu'ils font sur des points qui appartiennent à la foy. A cela l'Autheur répond, 1. Qu'il faut traduire *non-seulement en ce fait, mais encore en plusieurs autres*. Cependant le Texte porte, *non solum in hoc, sed etiam in pluribus aliis rerum generibus*. 2. Qu'il faut supposer que les Papes précédens n'avoyent rien décidé là-dessùs, parce que le mot de *décider* & de *décision*, n'est pas dans le Texte. Le P. Maimbourg, s'il étoit au monde, ne se payeroit pas apparemment de cette réponse, & il prétendroit que la chose y est, si le mot ne s'y trouve pas.

Nôtre Autheur ne trouve pas que son Adversaire soit mieux fondé en ce qu'il prétend faire voir par des faits tout-évidens, & qui ne souffrent point de replique, que ç'a toûjours esté le sentiment de l'ancienne Eglise, que le *Concile considéré distinctement d'avec le Pape est au de-*

deſſus du Pape. Il luy ſoutient que cela ne ſe peut prouver: Ni par ces paroles du I. Concile de Jeruſalem, *Il a ſemblé bon au S. Eſprit & à nous*, qui marquent que le S. Eſprit parle par l'organe du Concile; parce qu'outre que S. Pierre, le Chef de l'Egliſe, préſidoit dans celuy-là, la lumiére du S. Eſprit aſſiſtant auſſi-bien le Pape que le Concile, il s'enſuit ſeulement que le Pape & le Concile doivent prononcer la même choſe; mais non pas que pour cela le Pape ſoit ſoûmis au Concile: Ni par *l'Examen* que les Conciles ont fait des Jugemens rendus par les Papes; parce que ſi cette conſéquence étoit bonne, on en pourroit tirer une toute contraire, pour la ſupériorité des Papes, de ce qu'ils ont ſouvent examiné, & même caſſé, dit-il, quelques-fois les Jugemens des Conciles Généraux: Ni par les *Déclarations & les aveus* qu'on prétend en avoir eſté faits par les anciens Papes, comme par *Siricius*, par *Innocent* I. & *Innocent III*, par *Agapet*, & par *Sylveſtre II*; Car il ſoutient que M. Maimbourg ne rapporte pas bien ce qu'il tire de leurs diſcours & de leurs Lettres, ou que du moins il l'explique mal. Il ne veut pas non plus que cela s'enſuive: Ni de ce que les Papes *doivent ſuivre les Canons*, parce

ce que cela ſignifie ſeulement que lors que les Canons ont été confirmez par l'authorité du S. Siége & qu'ils ſont généralement reçus, ils leur doivent ſervir de règle, & les Papes doivent les faire obſerver, à moins qu'ils n'ayent quelques raiſons de néceſſité ou d'utilité pour y déroger, & pour en donner diſpenſe: Ni de ce que M. Maimbourg prétend que les Conciles Généraux, comme ceux de *Piſe*, de *Conſtance*, & de *Baſle*, ont décidé ſur cet Article; parce que ce qu'il en allégue, ou ne regarde que le temps du Schiſme, où le vrai Pape n'eſt pas reconnu; ou a eſté fait par des Conciles, qui n'étoient pas ſuffiſamment authoriſez, puis qu'il y manquoit l'agrément, & l'approbation du S. Siége; nullité dont M. Maimbourg ne tomberoit pas encore d'accord. Enfin on rétablit icy la Diſſertation de M. *Schelſtrate* ſur les IV. & V. Decrets du Concile de *Conſtance*, que M. Maimbourg avoit refutée; & l'on y prétend entr'autres choſes que le Concile de Conſtance n'étoit point encore un Concile *Général* & *Oecumenique*, lors qu'il fit ces Décrets, & qu'après tout ils n'ont jamais eſté reçus ni approuvez de toute l'Egliſe.

Il paſſe de là à la Queſtion *du Pouvoir des Papes ſur le Temporel*; & il prétend mon-

montrer que M. Maimbourg voulant ſoûtenir l'authorité indépendante des Rois à cet égard là, avance des choſes ſi contraires à leurs interêts, & à la Cauſe qu'il défend, qu'on en peut juſtement conclure que ſon Livre n'eſt *pas plus utile à l'Etat qu'à l'Egliſe.* En général il ſoûtient que rien n'eſt plus capable de cauſer des troubles & des diviſions dans les Royaumes, que d'établir des principes tels que ceux de *Richer*, qui mettent la Juriſdiction plus immédiatement dans le Corps de l'Egliſe, & de toute autre Communauté, que dans celuy qui en eſt le Chef. Et il reproche à M. Maimbourg de n'avoir pas fait de difficulté d'adopter cette doctrine, qui va à ôter au Pape la Juriſdiction *immédiate* dans l'Egliſe, lors qu'il a expliqué le Concile de Florence d'une maniere qui ne luy donne que le pouvoir d'exécuter les Canons.

Le dernier Chapitre de ce Livre oppoſe une *Concluſion* contraire à celle du Traitté de M. Maimbourg, & on y prétend être en droit d'établir, comme prouvé, que la ſienne n'étant appuyée que ſur de faux faits, & ſur de faux raiſonnemens, elle ne peut plus paſſer que pour *mal-fondée*.. Le Public en jugera, & ſans ſe prévenir pour l'un ni pour l'autre, leur rendra ſans doute juſtice à

tous deux. On finit par des vœux fort zélez pour le rétablissement de la bonne intelligence entre le Souverain Pontife & le Fils aisné de l'Eglise. Si les apparences ne trompent, ces vœux si fervens ne tarderont pas beaucoup à être accomplis.

ARTICLE II.

Remarques envoyées à l'Autheur de ces Nouvelles, sur le premier Article du Mois de Fèvrier, touchant le ℣. 8. du Chapitre XVIII. de l'Evangile selon S. Luc.

La nouvelle Explication, qu'on donne à ce Passage, peut bien servir à faire voir qu'on ne l'a pas encore bien entendu; mais elle ne sçauroit satisfaire ceux qui l'examinent avec attention. Il faut accorder ces paroles, mais quand le Fils de l'homme viendra, pensez-vous qu'il trouve de la foy en la terre? *avec tout ce qui précéde; & il leur faut donner un sens qui ne choque aucune verité constamment établie ailleurs. Or en prenant la foy pour une Vertu Chrétienne, comme on le fait communément, on la bannit de dessus la terre à la venuë du* **Fils de Dieu**, *qui cependant la trouvera dans ses Eleus, les-*

quels il assemblera alors des quatre parties du monde, ce qui forme une contradiction. D'ailleurs on trouve ce raisonnement languissant, quand on le joint à ce qui précéde, sçavoir que Dieu vengera ses Elus, *& même* bien-tôt, *en ajoûtant,* mais pensez-vous qu'il y ait alors de la foy sur la terre? *On ne voit point là de suite nécessaire, ni même (s'il faut ainsi dire) de bienseance. Ce qui fait qu'on a eu recours à une subtilité, qui est de dire, que le terme de* foy *doit signifier icy la persuasion de la venuë de Jesus-Christ qu'on n'attendra point; si bien qu'en disant,* pensez-vous qu'il trouve de la foy sur la terre, *il ait entendu parler de la persuasion qu'on ait qu'il doive venir alors.*

Cette Explication ne satisfait point, 1. *Parce qu'on y prend le terme de* foy *en un sens, auquel il ne se trouvera jamais employé dans l'Ecriture, pour signifier une vérité particuliére, non exprimée. Car quand la foy est mise absolument, c'est toûjours pour embrasser les promesses salutaires en Jesus-Christ, & non une seule vérité particuliére, comme seroit celle de sa derniére venuë.* 2. *Cette vérité même que Jesus-Christ viendra en un certain temps, pour l'y attendre précisément par la foy, & n'en estre point surpris, n'est pas même un objet de la foy, parce que le temps*

précis de cette venuë ne nous a pas esté revélé; & ainsi ce seroit sans aucune raison que Jesus-Christ diroit, pensez-vous que je trouve de la foy en terre quand j'y viendrai, lors qu'on y pensera le moins? 3. *Le raisonnement sera bien pour le moins aussi languissant; car à quoi le pourra-t-on joindre? Ce n'est ni avec le dessein de la parabole, qui est de montrer qu'il faut toûjours prier; ni avec la délivrance des Eleus. Que fait à tout cela la surprise des hommes, qui n'auront point crû que le Juge du monde arriveroit à cette heure-là? Peut-être veut-on dire qu'il viendra bientost: ce qui se verifie par le moyen de cette surprise, parce que les choses sont promptes à nôtre égard quand elles n'ont pas esté attenduës. Mais ce seroit rapporter cette derniére sentence à une petite circonstance du discours précedent: ce qui ne fait pas une bonne construction, puis qu'il faut autant qu'il est possible que tout le discours se lie avec le corps de la pensée, par maniére de dire, ou au moins à ce qu'il y a de principal, & qu'il convienne parfaitement à tout le sens des paroles.*

J'avoüe que l'explication ordinaire est defectueuse: & quoi que l'on puisse sauver la contradiction apparente, qui naît de l'absence de la foy sur la terre; & de la presence des Elus que Jesus-Christ y trou-

trouvera à ſa derniére venuë, en diſant que cela veut dire que la foy ſera extrémement rare, ou bien qu'elle ne paroiſtra pas dans la foule des incrédules, & qu'on puiſſe trouver des exemples dans l'Ecriture de ces expreſſions générales qui ſouffrent des exceptions: cependant je conviens qu'on ne peut trouver icy de liaiſon aſſez juſte pour emporter la ſeconde difficulté. Dira-t-on que ces derniéres paroles, penſez-vous que, &c. *reviennent à ce premier projet de montrer qu'il faut toûjours prier, & que la foy eſtant l'ame de la priere, il faut prier pendant qu'on en a le temps, puis qu'à la venuë du Seigneur il n'y aura plus de foy en terre: ou bien tournera-t-on cette réflexion comme une exclamation que le Sauveur fait en conſidérant l'extrême corruption des hommes, qui leur ferme le ciel, tellement que* Dieu *differe, comme le Juge inique, d'exaucer les prieres parce qu'on ne luy en fait point, les hommes n'ayant point de foy?* Mais *tout cela laiſſe encore un grand vuide dans l'eſprit, qui ne voit point d'application juſte de ces paroles, outre que tout cela eſt dur, forcé, & contraint.* Et *pourquoi enfin parler du dernier avénement du* Fils *de* Dieu, *s'il s'agit d'une corruption qui regne ſur la terre depuis qu'il la quittée?*

Mais voicy un ſens qui remplit toutes les vuës qu'on peut avoir dans tout ce diſcours. Il eſt conſtant dans l'Ecriture que la punition des Réprouvez eſt differée à cauſe des Eleus, ſuivant la parabole de l'ivroye que le Maiſtre laiſſe croître juſqu'à la moiſſon; & ſuivant la réponſe qui eſt faite aux ames qui demandent vengeance, Apoc. 6. 10. *C'eſt auſſi ce qui eſt dit au verſet précédent, que Dieu diffère de ſe courroucer à cauſe de ſes Eleus. Le fort de la penſée eſt qu'il faut prier nonobſtant ce retardement, à l'exemple de la Veuve qui fatigue continuellement ſon Juge, à quoi Jeſus-Chriſt applique cette réflexion, que ſi un tel Juge ſe laiſſe vaincre par les importunitez d'une chétive femme,* Et Dieu ne vangera-t-il point ſes Eleus qui crient à luy jour & nuit, combien qu'il ſoit tardif à ſe courroucer à cauſe d'eux? *comme pour dire ce n'eſt pas par dureté, comme ce Juge injuſte, qu'il n'exauce pas les prieres, mais c'eſt par ſageſſe & bonté, attendant que le nombre de ſes Eleus ſoit accompli. C'eſt pourquoy il ajoûte avec une entiére confiance,* ouy vrayement je vous dis, qu'il les vangera bientôt, *Car quand il viendra il n'y aura plus rien qui l'arrête, puis-que tous les Fidè-*

Fidèles ſeront recueillis au ciel avec lui. Et c'eſt ce que veulent dire ces paroles, car penſez-vous bien que quand le Fils de l'homme viendra il trouve de la foy en la terre? *Les Eleus étant ravis au-devant du Seigneur dans les nüées en l'air, laiſſeront la terre abandonnée aux Jugemens de Dieu. qui ne l'épargnera plus pour l'amour des juſtes, en faveur deſquels elle a eſté ſi long-temps ſupportée. Il eſt évident que Jeſus-Chriſt venant ſur la terre, il n'y aura plus de Fidèles qui y doivent naître ou vivre, ceux-là même qui s'y trouveront en vie ſeront ravis enſemble dans les nüées à* la rencontre *du Seigneur en l'air, comme S. Paul le dit expreſſément dans la I. aux Theſſal, Chap.* 4. 17. *Et ainſi Jeſus-Chriſt ne trouvera point de foy en la terre, n'y ayant plus de Fidèles; ce qui s'ajuſte parfaitement & à ſon deſſein & à toutes les parties de ſon diſcours, qu'il faut* prier ſans ceſſe, *parce qu'enfin il exaucera ſes Eleus, qu'il ne différe de vanger que par les égards qu'il a pour eux-mêmes; mais que la terre étant un jour ſans foy & ſans Fidèles, il en fera le theatre de ſa vangeance.* Ouï vrayement je vous dis qu'il les vangera bien toſt, car quand le Fils de l'homme vien-

dra, pensez-vous qu'il trouve de la foy en terre, *qui suspende les effets de sa vangeance, comme elle le fait en ce temps icy, auquel* il differe de se courroucer à cause de ses Eleus, *qui par leur foy conservent le monde.*

Au reste la remarque qu'on fait sur le ℣. 20. du Chap. XVII. *du même Evangile, avoit esté déja faite par* Beze; *& Diodati sembloit être entré dans cette vuë, en changeant la Version ordinaire, & en disant que le Royaume des Cieux ne viendra point avec* remarque *au lieu* d'apparence, *mais cela est encore bien sec. Le* Port Royal *semble avoir bien déterminé ce sens suspendu, en disant,* le Royaume des Cieux ne viendra point avec une apparence qui le fasse remarquer.

ARTICLE III.

Medicina Theoretico-Practica, ad saniorem Sæculi mentem centenis & ultrà Consultationibus digesta; quibus penè omnium abditæ morborum Causæ illustrantur, atque præconceptis inhærendo principiïs, optima ex optimis congeruntur medicamenta, ad præfinitam morborum ideam studiosè concinnata. Authore POMPEIO SAC-

co, *Parmensi*; C'est-à-dire, *Traitté de Medecine, distingué en diverses Consultations*, Parmæ 1688. Ex Typographia Galeatij Rosati, Superiorum Consensu, cum Privilegio. In fol. Pagg. 389.

S'Il étoit permis de tirer l'horoscope des Livres, & si l'on en pouvoit prédire le destin avec certitude, il n'y auroit pas de lieu de douter que celui-cy n'en dust avoir un tout-à-fait heureux. Outre la reputation de l'Autheur, qui s'est fait connoître par d'autres ouvrages, on void icy beaucoup de sçavoir & beaucoup d'esprit ensemble, une pénétration qui n'est pas commune, une expression convenable à la matiére, des Principes meslez de l'ancienne & de la nouvelle Medecine, qui paroissent assez à la mode. Enfin la forme de *Consultations*, que l'Autheur a donnée à son Livre, peut beaucoup contribüer à en rendre la lecture agréable. On aime naturellement les Histoires, & rien ne plaist davantage à l'esprit que d'avoir dans des sujets sensibles dequoi justifier ses découvertes, ou dequoi appuyer ses réflexions. On trouve donc icy C V. *Consultations*, dans lesquelles Mr *Saccus* traitte, avec beaucoup de clarté & d'ex-

d'exactitude, de toutes les maladies considérables de la *Teste*, de la *Poitrine* & du *Ventre inférieur*. Après un petit détail de chaque maladie, il en explique à fond la *Nature*, & il tâche de faire voir que tous les *Symptômes*, que l'on y remarque, en sont des suites nécessaires. Il dit ensuite, en peu de mots, ce qu'il *juge* qu'on en doit *craindre, ou esperer*. Il prescrit les *Remedes*, qu'il croit les plus propres pour tirer d'affaire le malade, si la maladie n'est pas mortelle; ou du moins pour le soulager, autant qu'il se peut, si elle est absolûment incurable. Et il ajoûte enfin des *Avis*, pour en prévenir les accès, si c'est une maladie, qui donne quelque sorte de tréve, & qui revienne de temps en temps.

Il commence par *les Douleurs de Teste*. Et comme elles ne sont pas toutes de même nature, il leur donne aussi plusieurs Consultations, où il explique les différentes *Causes* qui les produisent, & les divers *Symptômes* qui les accompagnent. On verra de quelle maniére il s'en acquitte par le précis de la *III. Consultation*, où il parle d'un jeune Religieux, bilieux de son tempérament, mais qui avoit la Teste humide. Il n'avoit encore que vingt & deux ans, lors qu'il se sentit attaqué d'une douleur de teste, qui aprés avoir été quelque

temps periodique, ſe rendit enfin continuë, & devint ſi forte, qu'il ne pouvoit pas même ſouffrir la lumiére, ni qu'on parlaſt le moins du monde à l'entour de luy. La moindre cauſe extérieure, la moindre impreſſion de chaud ou de froid, ou de quelqu'autre altération ſemblable, augmentoit ſenſiblement ſon mal: & dans cet état rien n'étoit capable de le ſoulager qu'un grand crachement, ou des décharges conſidérables, par les urines, ou par les ſelles. Enfin, après trois ans de ſouffrance, il tomba dans une grande débilité de nerfs, accompagnée d'une maigreur, qui augmentoit à vuë d'œil, & à laquelle ſe joignit, vers le milieu de l'Automne, une fiévre intermittente, dont les accès commençoient par un froid de peu de durée, qui étoit ſuivi d'une chaleur ſans acrimonie, avec peu ou point d'agitation & d'inquiétude du patient. M. Saccus raiſonnant ſur cette maladie prétend que le ſoulagement que ce malade recevoit par le crachement, par les urines, & par les déjections, eſt une preuve évidente que ſon mal venoit d'un amas de *Séroſitez*, qui étant acres, mordicantes, & extraordinairement volatiles, attenüoient la portion humide du chyle dans l'inteſtin *Duodenum*, & rendoyent

par ce moyen le sang trop fluide. Car ce sang circulant ainsi par la teste, les artéres ne pouvoient manquer d'y en répandre beaucoup plus que les veines n'en pouvoient recevoir; & ce qui y demeuroit, étant meslé de ces sérositez bilieuses, qui étoient imprégnées d'un sel inutile, il étoit impossible qu'elles ne piquotassent les membranes du cerveau, & qu'elles n'y causassent une *douleur de Teste* proportionnée à leur quantité & à leur acrimonie. Mais cette douleur devoit sur tout être bien violente, lors qu'aux *Alkalis*, dont l'humeur bilieuse est pleine, il se mesloit de la *Lymphe*, qui est acide, & qui ne se peut mesler avec les *Alkalis*, sans causer une grande effervesçence. Pour ce qui est de la *maigreur*, M. Saccus prétend que ces mêmes sérositez ont dû nécessairement la produire; parce que se meslant dans la substance du cerveau avec la matiére destinée à la génération des esprits animaux, & coulant dans les nerfs, elles en remplissoient les pores, & y boûchoient le passage aux esprits, & au *suc nerveux*. Car quoy q'il ne croye pas que ce suc nourrisse par luy-même les parties, il prétend pourtant qu'il est nécessaire pour exciter leurs *levains*, & perpétuer le mouvement, par le moyen

du

duquel ils préparent la matiére que le ſang leur fournit, afin de la rendre propre à ſervir d'aliment: de ſorte que ce mouvement ceſſant, il faut auſſi de néceſſité que la nutrition ceſſe. Enfin à l'égard *de la Fiévre*, il en attribüe la cauſe à la pituite, & à la ſalive amaſſée dans le boyau *Duodenum*, où étant ſubtilizée par la bile, & mêlée avec le chyle, elle devoit être entrée avec luy dans les veines lactées, & s'être meſlée comme luy avec le ſang. Comme donc elle y circuloit avec le reſte de ſa maſſe, le froid de l'Automne l'ayant épaiſſie, elle s'étoit arreſtée dans la cavité de quelque petit vaiſſeau, où elle avoit auſſi arreſté d'autres humeurs, qui s'y rendoient. Ces humeurs y croupiſſant, il falloit de néceſſité qu'elles vinſſent à s'y corrompre, par une efferveſcence vicieuſe, laquelle leur donnoit bien aſſez de force pour percer la matiére craſſe, qui s'oppoſoit à leur paſſage, d'où vient que la fiévre qu'elles cauſoient n'étoit pas continuë; mais qui ne leur en donnoit pas aſſez pour empêcher que la matiére revenant boûcher le paſſage, ne leur fiſt un nouvel obſtacle, qui faiſoit que la fiévre ne manquoit pas de revenir. Après avoir ainſi expliqué les cauſes du mal, & avoir rendu raiſon par ſes principes de tous ſes

ſymptômes, il donne ſon *jugement* ſur la grandeur & l'importance de la maladie, qu'il luy paroît preſque impoſſible de guérir abſolument. Enſuite dequoy, parce qu'il croit que ce ſera toûjours beaucoup faire que d'en diminüer la violence, il preſcrit pluſieurs *Remedes*, qu'il juge à propos que l'on employe pour cela, & il y ajoûte divers avis qui regardent la *diète* du malade.

Il parle dans le Chapitre ſuivant des *Vertiges* ou *Tournemens de Teſte.* Il les attribuë de même à des *ſéroſitez*, qui ſe répandant dans la ſubſtance du Cerveau, empêchent le paſſage des eſprits, & les obligent à tourner en rond. Mais il croit auſſi que ce peuvent être encore des effets de quelques vapeurs épaiſſes, qui font quelque ſorte d'obſtruction dans cette partie; ou de quelques vapeurs acres & corroſives, qui viennent de la Rate, & qui irritant & troublant les eſprits, leur cauſent cette ſorte de mouvement extraordinaire.

Dans ſa *VI. Conſultation* il traitte amplement des *Mouvemens convulſifs* de tout le corps, à l'occaſion d'une Dame de qualité, qui en fut ſaiſie à l'âge de 35. ans. Ils étoient ſi violens qu'une perſonne fort robuſte avoit bien de la peine à la tenir. Elle ne laiſſoit pas avec cela d'avoir toutes ſes fonctions animales li-

bres, de voir & d'entendre tous ceux qui étoient autour d'elle, & de se souvenir de tout après son accès. Mais lors qu'il étoit passé, elle ne manquoit jamais de tomber en défaillance, toutes les fois qu'elle prenoit quelque nourriture, quand ce n'auroit esté que quelques gouttes de boüillon. Ces symptômes, avec plusieurs autres, qui accompagnoient son mal, devenoient sur-tout extraordinairement fâcheux dans le grand froid, & dans les grandes chaleurs, & elle n'en étoit délivrée que par des urines copieuses. Quoi que M. Succus avouë qu'il est assez difficile de pénétrer dans la véritable cause d'un mal de cette nature, il ne desespére pas d'en venir à bout. Il remarque donc, 1. Que dans ces mouvemens convulsifs il se fait une certaine élévation & un certain abbaissement des Parties. 2. Que cela montre que les Nerfs & les Muscles de ces Parties doivent s'enfler lors qu'elles s'élèvent, & se vuider lors qu'elles s'abbaissent. 3. Que ces Muscles ne peuvent s'enfler sans s'accourcir à proportion de ce qu'ils se gonflent, & sans retirer les Parties, ausquelles ils sont attachez. 4. Et enfin qu'ils ne peuvent manquer de les tordre & de leur faire changer leur sitüation naturelle, lors qu'ils viennent à s'en-

à s'enfler extraordinairement. Cela posé, il soûtient qu'il n'y a rien de plus mal-fondé que l'opinion commune, qui veut que ces mouvemens convulsifs soyent un pur effet de *l'irritation des Nerfs* Il convient qu'à la vérité cette irritation peut causer un mouvement déréglé dans les Parties : mais il nie qu'elle puisse produire cette tension, cette dureté, cette contorsion. Il prétend donc qu'on n'en doit chercher *la Cause* que dans *une effervesçence des Esprits animaux, & du Suc nerveux*, qui fait enfler soudainement & extraordinairement les muscles. Et pour faire voir combien les esprits animaux sont capables de ces sortes de fermentations, il remarque qu'ils sont à-peu-près de même nature que les *esprits alkalis*, que l'on tire dans les opérations de Chymie. Il prétend que cela paroît clairement, 1. Par la conformité qu'ils ont avec ces esprits artificiels dans leur mouvement, dans leur promptitude, & dans leur activité. Et 2. parce que rien n'est si propre à refaire, & à épurer les esprits animaux, que ces esprits artificiels. Il conclut de là que comme on ne peut mêler d'acide avec les alkalis, sans qu'il se fasse une effervesçence, il s'en doit faire aussi nécessairement dans les esprits animaux, toutes les fois qu'un

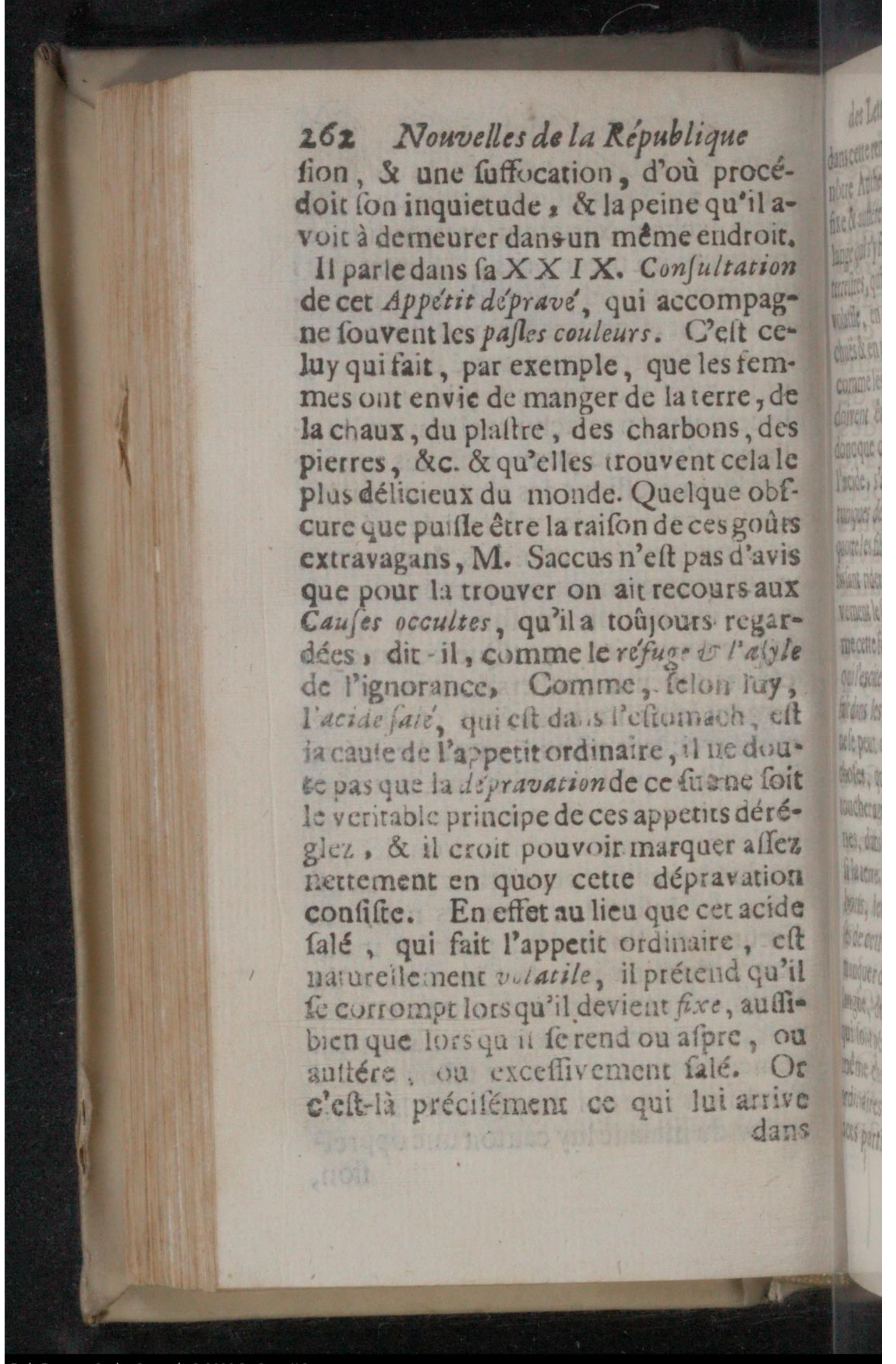
suc acide se mêle avec le suc nerveux ; & sur tout si c'est un, acide sulphureux de la nature du Nitre, qui outre la vertu qu'il a de causer toûjours une effervesçence, lors qu'il se mêle avec quelques alkalis, a encore cela qu'il y joint des particules inflammables, qui prennent bien tôt feu dans l'effervesçence, & qui la rendent bien plus furieuse & plus violente. Il est donc persuadé que c'est ce qui arrive dans ces mouvemens convulsifs, & que c'est cette violente effervesçence des esprits animaux qui en est la cause. En effet il tâche de faire voir qu'il n'y a rien dans la maladie qu'il a rapportée, qu'il ne soit aisé d'expliquer par ce principe. Et il finit à son ordinaire cette Consultation par les Remédes qu'il croit les plus propres à la cure de ce mal, & par les Préservatifs qu'il juge nécessaires pour le prévenir.

L'Histoire qu'il rapporte dans la XX. *Consultation* est considérable, quand ce ne seroit que par le jugement qu'il en fait. Un Chirurgien âgé de 45. ans, d'un tempérament chaud & humide, & un peu yvrogne, après avoir senti assez long-temps beaucoup de froid à la tête, qu'il avoit fort dégarnie de cheveux, commença à se plaindre d'une grande foiblesse, & d'avoir tellement per-

perdu la mémoire, que lors qu'il avoit formé le dessein de faire quelque chose, & qu'il s'étoit rendu dans le lieu, où il falloit qu'il la fist, il ne s'en souvenoit plus. On le voïoit d'ordinaire comme tout stupide. Il étoit rêveur, & neanmoins inquiet. Toûjours indeterminé & irrésolu, & cependant assoupi, si ce n'est lors qu'il étoit avec ses amis, car alors il parloit, & faisoit encore quelquefois le plaisant & le railleur. Peu de gens balanceroient à prendre cette maladie pour une maladie de melancholie, & on ne sçauroit nier qu'elle n'en ait extrémement l'air. Mais M. Saccus n'est pas de ce sentiment. Il ne trouve pas parmy ces symptômes les caractéres essentiels à ces sortes de maladies, sçavoir une folie accompagnée de crainte, ou de quelque forte imagination. Il soûtient donc que ce n'est icy qu'une simple foiblesse d'esprit & de memoire, causée par l'épaississement du sang, coagulé par un acide salé, dont l'air froid est plein, & dont la force avoit esté augmentée par l'acide du vin pur & fort, que ce malade avoit bû. Car il prétend 1. que l'épaississement du sang ayant fixé en quelque maniére les esprits, les facultez de l'ame ont dû demeurer en quelque sorte suspenduës, & que c'étoit-

là ce qui le faisoit paroître pensif & rêveur. 2. Mais que la présence de ses amis excitant & agitant extraordinairement ces mêmes esprits, il sortoit alors de sa rêverie, ou plûtost de son engourdissement, il parloit & rioit comme eux. 3. Que la grande quantité de sérositez, qui sortoient du sang coagulé, inondant le cerveau, en relâchoit tellement les fibres, qu'elles ne pouvoient plus conserver les impressions des objets; ce qui luy causoit ce prodigieux défaut de mémoire, ces pensées confuses & errantes, cette indétermination perpétuelle, & cette inclination au sommeil, qu'on luy remarquoit. 4. Que comme les esprits devenus grossiers & extraordinairement lents, ne couloient pas dans les nerfs avec leur activité naturelle, il étoit impossible qu'il ne sentist pas cette foiblesse universelle dont il se plaignoit. 5. Qu'enfin comme l'obstruction des pores du Cerveau ne permettoit pas aux esprits de desçendre dans les nerfs du Cœur & du Poulmon, pour les mouvoir à l'ordinaire, la Circulation du Sang ne se pouvant faire comme elle devoit, il en demeuroit nécessairement beaucoup plus qu'il n'en falloit dans le Poulmon; ce qui empêchant la respiration du malade luy causoit une oppres-

sion,



ſion, & une ſuffocation, d'où procédoit ſon inquietude, & la peine qu'il avoit à demeurer dans un même endroit.

Il parle dans ſa XXIX. *Conſultation* de cet *Appétit dépravé*, qui accompagne ſouvent les *paſles couleurs*. C'eſt celuy qui fait, par exemple, que les femmes ont envie de manger de la terre, de la chaux, du plaſtre, des charbons, des pierres, &c. & qu'elles trouvent cela le plus délicieux du monde. Quelque obſcure que puiſſe être la raiſon de ces goûts extravagans, M. Saccus n'eſt pas d'avis que pour la trouver on ait recours aux *Cauſes occultes*, qu'il a toûjours regardées, dit-il, comme le *réfuge & l'aſyle* de l'ignorance. Comme, ſelon luy, l'*acide ſalé*, qui eſt dans l'eſtomach, eſt la cauſe de l'appetit ordinaire, il ne doute pas que la *dépravation* de ce ſuc ne ſoit le veritable principe de ces appetits déréglez, & il croit pouvoir marquer aſſez nettement en quoy cette dépravation conſiſte. En effet au lieu que cet acide ſalé, qui fait l'appetit ordinaire, eſt naturellement *volatile*, il prétend qu'il ſe corrompt lors qu'il devient *fixe*, auſſi-bien que lors qu'il ſe rend ou aſpre, ou auſtére, ou exceſſivement ſalé. Or c'eſt-là préciſément ce qui lui arrive dans

dans cette rencontre, si nous en croyons nôtre Autheur. Cet acide y devient fixe & austére tout ensemble, par le mélange qui s'y fait de quelques particules terrestres, qui luy font perdre sa qualité volatile, en rendant ses parties branchuës & en même temps dures & roides, comme les parties des corps austéres le doivent être naturellement. Il croit donc que cette matiére ainsi mêlée avec l'acide, s'arrêtant dans les glandules des tuniques de l'estomach, elle en picquotte les fibres nerveuses, & qu'en les faisant rider elle fait naître par ce mouvement le sentiment de la faim. Or comme cette faim a du rapport avec la cause qui l'excite, & avec l'impression qu'elle fait dans les organes qu'elle affecte, il ne se peut qu'elle n'en ait aussi avec les choses, qui sont les plus propres pour toucher agréablement ces mêmes organes, dans la disposition où ils sont. Ainsi la terre, le plastre, la chaux, les charbons, les cendres, &c. estant des choses de cette nature, elles ne peuvent pas manquer de produire dans le nerfs de la langue, du palais, & de l'estomach, qui sont pénétrez de ce suc austére, le même chatoüillement que les viandes ordinaires ont accoutumé de faire sentir à ces parties, dans les personnes qui

jouïs-

joüiſſent d'une ſanté parfaite, & dont rien n'altere le temperament

Tout le reſte de l'Ouvrage ſe peut dire de la même force. On y trouve par tout le même genie & la même pénétration. Il fait quelque-fois des remarques rares ſur les choſes les plus communes, & il rapporte ſouvent des expériences, qui font voir combien il y a de méconte dans les ſentimens les plus généralement reçus. Par exemple, on croit aſſez communément que les lavemens ſont des remédes ſi innocens, qu'il eſt preſque impoſſibles qu'ils faſſent jamais le moindre mal à un malade. On voit pourtant icy le contraire, & M. Saccus rapporte dans ſa *Conſultation LXXX.* qu'un Homme de qualité, de moyen âge, qui fut attaqué d'une violente douleur au côté droit, à l'endroit des reins, en ayant pris un, ſe ſentit bien ſoulagé pour quelques momens; mais que ſa douleur s'augmenta auſſi-tôt très-conſiderablement, avec de faſcheux & ſymptômes; ce qu'il prétend avoir eſté l'effet du lavement.

Pour achever par cet Article, il explique, dans ſa *Conſultation C.* d'une maniére fort ſenſible *la génération du gravier & de la pierre dans les reins.* Il ſuppoſe 1. Que le Sang à ſon Tartre,

com-

comme le vin, & que comme le vin se décharge du sien en boüillant, le Sang fait la même chose par son effervesçence, ou ébullition continuelle: ce que plusieurs choses, & particuliérement les urines, prouvent incontestablement. Il ajoûte 2. Que si ce Tartre du sang se joint à un acide visqueux, & qu'estant ainsi meslé il soit porté dans les cavitez des reins, par les sérositez qui y coulent, il s'attache à cette partie par la viscosité qu'il a contractée, & il y amasse beaucoup de particules *alkaliques*, lesquelles se détachent des sérositez qui y passent continuellement. Il conclud 3. que ces particules alkaliques se mêlant avec cette matiére épaisse & acide, qui enveloppe les parties tartareuses, il s'en fait une masse, qui se durcit en pierre, par la vertu de l'acidité de ce suc épais & visqueux. Et il confirme cela par quelques expériences de Chymie. Ainsi il rejette l'opinion commune, qui veut que la génération des pierres dans les reins procéde de la chaleur des viscéres. Il fait voir que, quoy qu'on en die, cette prétenduë cause n'y sçauroit rien contribuer, & qu'il y a de l'absurdité à croire que la chaleur douce & temperée d'un animal, puisse brûler une humeur jusqu'au point de la convertir en pierre,

ce

ce que le feu même d'une fournaiſe ne ſeroit pas capable de faire, de quelque maniére qu'on taſchaſt de l'y employer. Il ſoûtient donc que ſi la chaleur naturelle durcit ainſi quelque choſe, il faut que ce ſoit de la terre, & une matiére, propre d'elle-même à ſe changer en pierre, & non pas une ſimple humeur.

Au reſte quoy que M. Saccus n'ait pas même nommé *Deſcartes*; il paroît en bien des endroits qu'il a fort lû ce Philoſophe, & qu'il eſt entré bien avant dans ſes ſentimens. Il n'en a pas uſé de même à l'égard de *Sylvius* & de *Willis*: car comme il convient avec eux dans tout le fond de ſa doctrine, il les allégue fort ſouvent, & il taſche de faire voir qu'il n'y a rien de plus véritable ni de mieux établi, que leurs principes. *Nous ne ſçaurions mieux placer qu'icy le Mémoire qui va ſuivre.*

ARTICLE IV.

Mémoire ſervant à l'Hiſtoire de la Chambre Royale des Medecins des Univerſitez Provinciales & Etrangéres établie à Paris par Lettres Patentes de ſa Majeſté Très-Chrétienne.

L'*Affluence & le grand concours de perſonnes de toutes Provinces & de toutes Nations*,

tions, qui abordent ſans ceſſe dans Paris, ont de tout temps attiré dans cette Ville Capitale du Royaume, des Medecins de diverſes Univerſitez, qui s'y étant venus établir, ont toûjours ſervi le Public avec beaucoup de ſuccès, par la connoiſſance ſinguliére qu'ils ont des divers tempéramens de toutes les Provinces & Nations. Et cela eſt ſi vrai que non-ſeulement les Princes & les Magiſtrats, mais les Rois-mêmes, ont preſque toûjours choiſi ces Medecins preſerablement à ceux de la Faculté de Paris, pour leur confier la conduite de leur ſanté précieuſe. Henri IV. *par exemple, avoit pour ſes premiers Medecins les Sieurs Riviere & Du-Laurent,* Loüis XIII. *les Sieurs Heroard & Milon, &* Loüis XIV. *à preſent regnant, ne s'eſt ſervi que des Sieurs Vautier, Vallot, & Daquin, qui ſont tous Medecins d'autres Univerſitez que de celle de Paris.*

La jalouſie ouverte des Medecins de la Faculté de Paris, les a toûjours porté à médire de ces autres Medecins, & à les confondre avec les Charlatans & Empiriques. En ſorte que dez 1648. le Conſeil fut obligé de donner un Arreſt celébre & contradictoire, qui leur fit à tous deffenſes reſpectives de ſe méfaire ni médire dans l'exercice de leur profeſſion. Mais ce ſage & prudent Monarque, qui veut que tout ſoit dans le bel ordre, quand il s'agit du bien public, érigea à Paris en 1673. une Chambre pour leſdits Medecins des Univerſitez Provinciales & Etrangeres, leur accorda de très-beaux Priviléges par ſes Lettres Patentes, avec ces conditions, que nul n'y ſeroit reçeu qu'il n'euſt fait voir préalable-

 ment

ment ses Lettres de Docteur en bonne forme, & qu'il n'y eust soûtenu une Thèse de Medecine. Cette Compagnie s'augmente tous les jours : elle cultive les nouvelles découvertes, & les remedes specifiques, pour les maladies opiniâtres, où la saignée ne fait souvent que blanchir ; & en répondant très-bien aux bonnes intentions de ce grand Monarque, elle fait naître une émulation parmi tous les Medecins, qui ne pourra dans la suite qu'être très-avantageuse pour le public : & l'on void par la liste de leurs noms qui s'imprime tous les ans, que le Roy, les Princes, & les premiers Magistrats, se servent ordinairement des Medecins de cette illustre Compagnie.

Sa Majesté ayant donné à cette Chambre Royale attribution de Jurisdiction au grand Conseil, ceux qui la composent ont coûtume de présenter, tous les ans, la veille de la Purification, des Cierges à Messieurs dudit grand Conseil, & de les haranguer en langue Latine, comme l'Université de Paris fait Messieurs du Parlement. Mais cette année Monsieur le Chancelier s'estant rendu à Paris, cette Compagnie fut pour la premiére fois s'aquiter de ce devoir ; & le Sieur Denis, Censeur de ladite Chambre, porta la parole ; & comme la dignité de Monsieur le Chancelier demande qu'on luy parle toûjours dans la langue de son Prince, voicy le Discours qu'on lui fit.

Monseigneur. L'Eglise ayant dessein dans la solemnité de la Purification, de renouveller aux Fidèles la mémoire de ce qu'en pareil jour le Fils de

de Dieu fut offert à son Pére, & porté au Temple par la Sainte Vierge, pour obeïr à la Loi; elle nous exhorte de nous rendre en foule dans nos Temples, & d'y porter en offrande un Cierge allumé, lequel doit représenter le Verbe Eternel qui est la véritable Lumiére, Lux vera, *que nous devons tous porter en nos cœurs, & l'offrir en ce saint jour au Pere Eternel. Mais comme pour luy présenter une si digne offrande, nous ne sçaurions employer des mains trop pures & trop exemptes de corruption, une loüable & sainte coûtume s'est introduite parmi les Chrétiens, de s'addresser pour cela aux Princes & aux Magistrats, qui sont des personnes sacrées, & de vives Images de la Majesté Divine sur la terre, & d'implorer leurs mains pour présenter à Dieu cette divine offrande. Dans cette auguste cérémonie nôtre Compagnie a coûtume de s'addreßer à Meßieurs du grand Conseil, que le Roy nous a donné pour les Protecteurs de nos Priviléges. Mais nous pouvons dire aujourdhui, Monseigneur, que nous sommes au comble de nôtre bonheur, & que nous avons des graces toutes particuliéres à rendre à Dieu, de ce que pour mieux recevoir nos offrandes, il tend la main favorable d'un Illustre Magistrat, qui tient la balance de la Justice de toute la France, & qui n'a esté élevé à cette Dignité suprême, que parce que la conduite de toute sa vie a esté toûjours irréprochable, & que nôtre Monarque éclairé comme il est, a toûjours remarqué dans tous ses Conseils, que l'amour de la Justice regnoit dans son cœur, que l'équité seule formoit toutes ses déci-*

ſions, & que ſes grandes lumiéres, jointes à une vertu conſommée, le rendoient digne d'être le Chef de la Juſtice de ſa Monarchie, & le ſouverain Diſpenſateur de ſes Loix envers tous ſes Sujets.

De tous les Corps, Monſeigneur, qui ont l'honneur de trouver accès auprès de vôtre Grandeur, il n'y en a point qui ait plus beſoin que le nôtre de vôtre protection, & qui ait plus ſujet de rendre graces au Ciel de ce que vous étes un Juge fort éclairé, & incapable de toute prévention. Car nos Ennemis ſe prévalent par tout de la penſée qu'ils ont de nous avoir décrédité dans vôtre eſprit; & ils ſe perſuadent ſans doute un peu trop legerement, que de vous avoir beaucoup parlé contre nôtre établiſſement, c'eſt l'avoir ſappé par ſes fondemens, & que ſur leur ſimple rapport, vous le détruirez ſans nous entendre. Vôtre équité, Monſeigneur, nous fait naître de vous des idées bien plus relevées, & nous oſons au contraire nous flatter par avance, que vos lumiéres perçantes ne découvrant dans nôtre établiſſement que des avantages pour le public, vous ſerez le premier à le ſoûtenir avec vigueur; & quand vous nous aurez fait la grace de nous accorder quelque audiance ſur ce ſujet, vous ſeconderez nos bons deſſeins, & en confirmant nos Lettres Patentes & nos Arreſts, vous conſommerez l'ouvrage que vos Prédéceſſeurs ont commencé. En effet ſi eſtant véritablement Medecins, comme nous ſommes, & pouvant pratiquer la Medecine par toutes les Villes du Royaume, ſuivant le droit que les Univerſitez appuyées de l'authorité

du

du Roy nous en ont donné dans nos Lettres de Docteur, Hic & ubique terrarum, *nous tâchons de nous distinguer des ignorans & des Empiriques, avec lesquels nos Ennemis voudroient bien nous confondre, nous faisons soutenir une Thèse de Medecine à ceux qui veulent entrer dans nôtre Compagnie, & nous nous assemblons quelques-fois dans une Chambre commune, pour nous y communiquer de bonne foy les uns aux autres, tous les remedes, que nous avons veu pratiquer avec quelques succez en diverses Provinces du Royaume, & pour les ordonner charitablement aux pauvres malades, qui viennent en foule nous y consulter, & nous faire part de leurs misères, y eut-il jamais d'assemblée de Medecine, & plus utile, & plus avantageuse pour le Public?*

Mais ce n'est pas aujourdhuy le tems, Monseigneur, de rendre compte à vôtre Grandeur de nôtre conduite. Il faut se contenter de l'honneur que nous avons de vous presenter ce Cierge, comme le gage précieux de nos soûmissions; & en nous retirant nous vous supplions, avec respect, que quand vous le verrez brûler devant les Autels, vous le considériez comme le symbole du zèle & de l'ardeur que nous ressentons dans nos cœurs, pour renouveller sans cesse nos voeux & nos priéres à Dieu, qu'il luy plaise de conserver vôtre santé précieuse, & de prolonger vos jours, tant pour la satisfaction de nôtre Grand Roy, que pour le bien de tout son Royaume.

Monsieur le Chancelier écouta ce discours avec beaucoup d'attention, & il y fit, à son ordinaire

naire, une réponse si belle & si obligeante, que cette Compagnie s'en retourna fort satisfaite. Et pour achever cette belle Ceremonie, la même Compagnie se rendit ensuite chez Messieurs du Grand Conseil. Ledit Sieur Denis portant encore la parole, les harangua tous en langue Latine, & ils y répondirent la plûpart en la même langue, avec beaucoup d'éloquence.

ARTILE V.

SERVATII GALLÆI *Dissertationes de* SIBYLLIS, *earumque Oraculis, cum figuris æneis.* C'est-à-dire, *Traitté de Sibylles, & de leurs Oracles.* Amstelodami, apud Henricum & Viduam Theodori Boom, 1688. in 4. Pagg. 658.

CEux qui connoissoyent particuliérement *M. Gallé*, Ministre de l'Eglise Wallonne de Haerlem, & qui sçavoyent qu'il travailloit, il y avoit longtemps, à cet Ouvrage, n'avoyent pas peu d'impatience de le voir. Car outre que la matiére est d'elle-même fort curieuse, ils jugeoyent bien que sur un sujet, qui est si propre à être enrichi de ce qui se recüeille d'une grande & judicieuse lectu-

lecture, on ne devoit rien attendre de médiocre d'une érudition comme la sienne. On pourra voir par l'extrait, que nous en allons donner, s'ils avoyent raison d'en avoir cette opinion.

Il commence par quelques Remarques sur l'origine du Nom de *Sibylle.* Il croit, après *Solin*, suivi par *Saumaise*, que ce fut d'abord le Nom propre d'une de ces Prophetesses, qu'on donna ensuite à toutes les autres, qui luy succedérent, par la même raison que tous les Rois d'Egypte furent appellez premiérement *Pharaons*, & puis *Ptolomées.* Il allégue même quantité d'Autheurs, comme *Lactance*, *Suidas*, *Eustathius* sur Homere, & *Servius* sur Virgile, *Isidore*, &c. qui veulent que généralement toutes celles qui se vantoyent d'inspiration, & qui faisoyent profession de deviner, ou de prédire, ayent esté appellées *Sibylles.* Ensuite venant à l'examen de la chose même, il refute *Socin*, & les autres, qui traitent de *Fables* tout ce que l'on dit de ces Prophetesses, ou qui ne leur donnent lieu que parmy les *Emblèmes*; & il prouve par une longue suite de passages tirez de *Platon*, d'*Aristote*, de *Diodore Sicilien*, de *Strabon*, de *Plu-*

tarque, d'*Ælien*, de *Suidas*, & d'une infinité d'autres Autheurs celebres, Grecs & Latins, Payens, Chrétiens, Philosophes, Poëtes, Historiens, qu'il faut tenir pour indubitable qu'il y a eu autresfois des femmes de cette sorte. Il donne là-dessûs plusieurs raisons pourquoy les femmes ont esté préferées aux hommes dans l'exercice de la Prophetie; & pourquoy il y a eu de certains Peuples, comme les *Maures*, qui n'avoyent que des *Prophetesses*, & point de Prophètes; les Loix ne permettant pas aux hommes d'en faire le métier. Une des choses qui y a autant contribué, c'est, à son avis, la credulité de ce Sèxe, & la facilité qu'il a, soit à recevoir l'imposture, soit à l'appuyer. Ajoûtez à cela le don de persuader, qui est bien plus grand, sans contredit, dans les femmes que dans les hommes: car outre qu'elles sont plus insinüantes, elles ont plus de moyens pour gagner les esprits.

Après cela on peut bien juger que comme il croit que, si les Sibylles ont esté inspirées, elles ne l'ont esté que par le Demon, il n'a garde de consentir qu'on mette en ce rang les *véritables Prophetesses*, dont il est parlé dans le Vieux & dans le Nouveau Testament.

Il

Il prétend que ce ſoit faire la derniére injure à ces Saintes Femmes, que de les traitter de *Sibylles*, comme a fait Onuphrius ; & que l'on ne peut pas confondre plus viſiblement la lumiere avec les ténébres, & le Ciel avec les Enfers. Il ne peut pas pardonner non-plus à *S. Hieroſme* d'avoir dit * que *les Sibylles avoyent reçu le don de Prophetie comme une recompenſe accordée à leur Virginité.* Car outre qu'on ne comprend pas que ce ſoit un grand avantage que d'être inſpirée du Diable, & de ſervir d'inſtrument à ſes impoſtures, M. Gallé a ſi peu de diſpoſition à croire cette *Virginité* prétenduë, qu'à ſon avis, parmy tant de choſes qu'on nous a contées des Sibylles, il n'y en a point de plus incroyable, ni de plus fabuleuſe, que leur chaſteté. En effet, qui croira-t-on ſur ce chapitre, ſi l'on n'en croid pas la Sibylle même? Or on cite icy divers endroits de ſes Oracles, où elle s'accuſe des derniers deſordres; pour ne point parler de ces vers d'Ovide, où elle regrette ſi triſtement de n'avoir pas accordé à Apollon les faveurs qu'il luy demandoit. Après tout, la Virginité étoit ſi admirée dans le Paganiſme, qu'on ne croyoit

* *Lib. I. contra Jovinian. Cap. 6.*

pas pouvoir faire plus d'honneur à la Prophetie, que de la luy donner pour compagne. Et d'ailleurs on ne nie pas que le Demon ne voulust quelques-fois avoir des Vierges à son service; quand ce n'auroit esté, dit M. Galté, que pour entretenir le monde dans une opinion excessive & superstitieuse du merite de la Virginité.

Les Autheurs varient si fort sur *le nombre* des Sibylles, qu'il est bien difficile d'établir quelque chose de certain sur ce point. Il y en a eu plusieurs parmy les Anciens, qui n'en ont reconnu qu'*Une*; & l'on allégue pour ce sentiment Pline dans son Histoire Naturelle, Diodore Sicilien, Denys, d'Halicarnasse, Platon, Josephe, Justin Martyr, Celse, Lucien, Juvenal, Aulugelle, &c. qui n'ont tous parlé que de *la Sibylle*, en singulier, ce qui semble induire qu'ils n'en ont reconnu qu'*une*. D'autres comme Martianus Capella, ont voulu qu'il y en ait eu precisément *Deux*. Il y a eu des Autheurs qui en ont compté *Trois*; & d'autres *Quatre*. D'autres en ont porté le nombre jusques à *Dix*, & d'autres jusques à *Douze*. Mais le nombre le plus généralement reçû est celuy de *Dix*. Varron rapporté par Lactance, Lac-
tan-

tance luy-même, Isidore de Seville, Suidas, enfin la pluspart des Autheurs en ont parlé de cette maniére. Et quoy que M. Gallé ne tombe pas dans ce sentiment, & qu'il croye que dans cette grande & infinie diversité, qui se trouve entre les Autheurs, il soit impossible de déterminer rien au juste, cependant comme il reconnoît que ce nombre de *Dix* est reçu par l'opinion la plus commune, & que celles que l'on y comprend sont les plus célébres de toutes, il s'attache d'abord à nous en parler avec beaucoup d'exactitude. Et comme il entre là-dessus dans un grand détail, il leur donne à chacune un Chapitre. Il parle ensuite de quelques autres *moins célebres*, dont plusieurs Autheurs n'ont pas laissé de faire mention. Après quoy il vient à traitter de leurs *Oracles*, & il examine ce qu'on doit penser de leur verité, & de leur inspiration.

S'il avoit suivi l'ordre qu'elles ont dans les figures que l'on en conserve en Italie, dans une Eglise de Sienne; il auroit commencé par la *Delphique*, à laquelle Onuphrius a aussi donné le premier rang. Mais comme il a mieux aimé s'en tenir à l'ordre de Varron, & de Lactance, il a commencé par la

Persique, qui ne paroît que la huitiéme dans les figures d'Italie, non plus que dans Onuphrius. Il remarque d'abord que cette Sibylle est aussi appellée *Babylonienne* par d'autres Autheurs; que d'autres l'appellent *Chaldéenne*; d'autres *Hebraïque*, & d'autres *Egyptienne*. Son Nom propre, selon Suidas, & quelques autres Sçavans, étoit *Sambethe*: & il y en a qui prétendent qu'elle étoit ainsi nommée parce qu'elle avoit tiré sa Doctrine de *Sem* & de *Japhet*. M. Gallé se moque avec raison de cette etymologie, aussi-bien que de celle qui fait venir ce même Nom du mot *Sabbath*, qui signifie en Hebreu *repos*, comme si la Sibylle qu'on nommoit ainsi eust esté moins furieuse & moins agitée que les autres. Il ne trouve pas plus de bon sens à ce que *Suidas*, & d'autres, après la Sibylle elle-même, nous content de son extraction, & du temps qu'elle a vêcu. Car les Vers, qu'on luy attribuë, la disent *Fille & Brû de Noé*. Si on l'en veut croire, elle estoit avec luy dans l'Arche, & elle faisoit partie de cette famille privilégiée, qui échappa seule au déluge universel. Mais M. Gallé remarque qu'il n'y a guéres d'apparence qu'on fist alors des Vers Grecs, com-

me ceux qui renferment ces Oracles. Et de plus, comme il arrive d'ordinaire aux menteurs de ſe contredire, elle s'accuſe ailleurs d'inceſte, & veut paſſer pour *Fille de Loth*. Ailleurs elle ſe dit *Chrétienne*, & elle détruit ainſy elle-même tout ce qu'elle avoit dit, auparavant de ſa prétenduë antiquité. L'opinion qui la fait fille de *Berôſe*, & d'*Erymanthe*, paroît moins abſurde. Suidas l'établit auſſi, par une viſible contradiction à cette autre Genealogie, qu'il luy avoit donnée luy-même; & les Autheurs qui l'ont ſuivy dans ce dernier ſentiment, ont prétendu avoir découvert l'origine de l'erreur, qui avoit donné lieu au premier, en ce que la Sibylle nâquit dans une Ville appellée *Noé*, ſur les bords de la Mer rouge, ce qui a donné occaſion de la dire fille de Noé. Mais outre que tout ce qu'on dit là-deſſus, on le dit ſans fondement, les paroles de la Sibylle ſont trop claires pour avoir beſoin d'explication. D'ailleurs cette derniére extraction ne ſemble guéres mieux prouvée que l'autre; & à parler généralement tout eſt ſi obſcur & ſi incertain, qu'on ne ſçauroit marquer, ſans témérité, ni le temps précis qu'elle vint au monde, ni le nom de ſes parens. Une

ſeule choſe paroît claire & inconteſtable à M. Gallé, c'eſt que quelque nom qu'on luy donne, & quelque pays qu'on luy aſſigne, on y trouvera également dequoy détruire cette chimére d'antiquité, qui veut qu'elle ait eſté du temps de Noé, & qu'elle ait eſté fille de ce Patriarche. En effet, ſoit qu'on la nomme *Perſique*, les Perſes n'ont eſté connus que depuis Cyrus : ſoit qu'on l'appelle *Babylonienne*, Babylone n'a eſté bâtie que plus de cent ans après le déluge : ſoit qu'on la nomme *Chaldéenne*, *Hebraïque*, ou *Egyptienne*, ces Nations ne ſe ſont formées, & n'ont paru dans le monde que longtemps après. En un mot il eſt ridicule de mettre des Propheteſſes dans les familles des Patriarches, dont Moyſe n'ait point parlé, & qui ayent expliqué les Myſtéres mille fois plus clairement que, ni Moyſe, ni tous les Prophètes.

M. Gallé accuſe icy le ſçavant M. *Blondel* de s'être mépris, lors qu'il a dit qu'*Iſidore* avoit appellé cette Sibylle *Erophile*. Mais il eſt à craindre que M. Gallé ne ſe ſoit trompé luy-même, pour n'avoir pas aſſez pris garde à la maniére dont M. Blondel s'eſt exprimé. En effet celui-cy n'a point dit, qu'Iſidore

dore eust appellé la Sibylle *Persique* Erophile. Il ne lui a attribué d'avoir donné ce nom qu'à la *Chaldaïque*. En quoy il s'est si peu mépris qu'il ne faut que jetter les yeux sur le passage d'Isidore, que M. Gallé a cité luy-même en la page 56. de son Livre, pour voir que M. Blondel a raison, & qu'Isidore a donné ce nom à la Sibylle *Erythrée*, qu'il a regardée comme *Chaldéenne*, puis qu'il a dit expressément qu'elle estoit originaire de *Babylone*. C'est donc la Sibylle *Chaldaïque* & non la *Persique*, qu'Isidore a nommée *Erophile*. Et quoy que M. Blondel ait crû que la *Persique* & la *Chaldéenne* estoient une seule & même chose, il ne s'ensuit pas qu'il n'ait pû rapporter le sentiment d'Isidore, qui estoit different du sien, & qu'il n'ait esté bien fondé à dire que cet Autheur nommoit *Erophile* la Sibylle *Chaldaïque*, qu'il distinguoit assez d'avec la *Persique*, puis qu'il la confondoit avec l'*Erythrée*. Le reste du Chapitre s'employe à rapporter les *Oracles*, qu'on a attribüez à cette Sibylle, mais que M. Gallé n'a garde de tomber d'acord qui luy appartiennent, puis que, selon luy, & ceux-là & tous les autres sont également supposez. Quand

on ſeroit d'un autre avis, il faudroit toûjours avoüer avec Lactance, que ces Vers ſont tellement mêlez & tellement confondus enſemble, qu'il ſeroit impoſſible d'en faire le diſcernement au juſte, & d'attribüer à chaque Sibylle les ſiens.

La II. Sibylle, ſelon l'ordre de Lactance, & de Varron, que M. Gallé ſuit exactement, eſt la *Libyque.* Il ne trouve rien de plus certain ſur ſon ſujet que ſur celuy de la *Perſique.* Il s'étonne qu'*Alſtedius* ait dit poſitivement qu'elle vivoit l'an du Monde 2620. & qu'il ait ajoûté qu'elle pourroit bien avoit eſté *Debora.* Il cenſure le ſentiment de *Peucer*, qui veut que le Nom d'*Eliſſa*, qu'on a donné à cette Sibylle, ſoit un nom Hebreu, qui contienne à-peu-près les mêmes myſtéres que celuy de la précedente. Il ſoûtient qu'on ne peut rien dire de moins ſolide que cela, & que Peucer n'eſt pas mieux fondé dans cette prétention qu'un certain *Schriekius* dans la ſienne, qui veut que la Langue qu'Adam parloit dans le Paradis terreſtre, fuſt la Langue Gauloiſe, ou Celtique. Il donne pourtant luy-même des Etymologies aſſez curieuſes des Noms d'*Eliſe*, & de *Didon*, tirées de la Langue

gue Hebraïque. On rapporte encore icy les Vers donnez à cette Sibylle ; & on fait la même chose à l'égard de toutes les autres, dans les Chapitres ſuivans. Un certain Autheur d'un Traitté Flamand, intitulé *Miroir des Sibylles*, ne fait pas icy une fort bonne figure. On le querelle un peu durement ſur ce qu'il a prétendu que le II. Livre des Oracles des Sibylles fuſt l'ouvrage de celle-cy, comme, à ſon avis, le I. Livre tout entier eſtoit l'ouvrage de la *Perſique*.

M Gallé trouve un peu plus où s'appuyer dans l'Hiſtoire de la III. qui eſt la *Delphique*, quoy qu'à ſon avis on ne puiſſe rien dire de certain touchant le temps où elle a vêcu. Quoy qu'il en ſoit, on convient aſſez qu'elle a eſté appellée *Delphique*, ou parce qu'elle eſtoit née à Delphes, ou parce qu'elle y rendoit ſes Oracles, ou peut-être même pour ces deux raiſons tout-à-la-fois; quoy qu'à dire le vray les Autheurs varient extrémement ſur le lieu de ſa naiſſance. Mais on ne convient pas de même qu'*Homere* ait emprunté d'elle beaucoup de Vers, comme *Solin* & *Iſidore* le prétendent. Du moins ne le ſçauroit-on prouver par les Livres des Sibylles que nous avons aujourdhuy.

Et

Et s'il estoit vray qu'Homere eust fait cet usage de quelques-uns des Vers des Sibylles, ce seroit une assez forte preuve de la fausseté de ceux qu'on leur attribuë, puis qu'on n'y trouve pas un seul Vers qu'Homere ait inseré dans ses Ouvrages. On peut voir icy ce que dit *Proclus*, Philsophe Platonicien, touchant les deux differentes maniéres dont cette Sibylle recevoit les inspirations ; *ou par une vapeur chaude & sèche, de la nature du feu, qui sortoit de la Caverne sacrée ; ou estant assise dans le Sanctuaire, sur le sacré Trepied d'Apollon.* On apprend de * *Pausanias* qu'elle mourut dans la Troade, & qu'elle fut enterrée en un bois consacré à Apollon, où on luy éleva une colomne, sur laquelle on grava six Vers, qu'on rapporte icy, & qui faisoyent son Epitaphe.

Il parle en IV. lieu de la Sibylle *de Cumes* ; & il trouve encore icy bien de l'incertitude dans tout ce qu'on dit de sa personne, du temps auquel elle a vêcu, aussi-bien que de son extraction & de sa naissance. Il croit neanmoins que l'on prouve invinciblement que cette Sibylle est la même que la *Cumane* ; puis qu'il n'y a nulle difference entre

* *In Phocicis.*

ces

ces deux noms dans tous les bons Autheurs, & que tout ce qu'on attribuë à la Sibylle *Cumane*, se dit également de la *Cumée*. Il abandonne donc icy Lactance & Varron, qui veulent qu'elles ayent esté differentes; & il soûtient qu'il n'en est point d'autre, à qui l'on puisse donner l'un ou l'autre nom, qu'à celle qui residoit à *Cumes* dans la *Campanie*. Ainsi il traitte de vision tout ce qu'on dit d'une autre Sibylle, qui rendoit des Oracles dans la Ville de *Cume* en Asie. Et effet tous les plus celebres Autheurs ne parlent que de celle d'Italie; & l'on void icy entre les autres authoritez celle d'*Aristote*, qui semble marquer assez nettement qu'il n'en connoissoit point d'autre que celle-là. Ce qu'on en rapporte icy de plus particulier c'est ce que tous les Ecrivains ont dit de la maniére extraordinaire, dont elle rendoit ses Oracles. Car au lieu que toutes les autres prononçoient les leurs de vive voix, celle-cy écrivoit les siens sur des feüilles de Palmier, qu'elle avoit accoûtumé de ranger à l'entrée de sa Caverne; de sorte que le moindre souffle estant capable de les déranger, & de les broüiller pesle-mesle ensemble, les Consultans se retiroient la plus-part du temps fort mal-satis-

faits

faits & fort rebutez. On void icy tout d'une ſuite les belles deſcriptions que les plus excellens Poëtes, *Virgile*, *Ovide*, & quelques autres, ont fait à l'envy de cet Antre de la Sibylle. On y trouve même ce qu'en a dit *Juſtin Martyr*, auſſi-bien que ce qu'en rapporte entre les Modernes, *Boiſſard*, qui viſita ce lieu fameux avec beaucoup d'exactitude. Et tout cela finit par une ſçavante & ingenieuſe remarque de *M. Bochart* ſur l'inſcription du tombeau qu'on a atribué à cette Sibylle.

La Sibylle *Erythrée*, qui eſt la V. vient enſuite L'Autheur prétend qu'elle eſt la même que la *Cumane* & la *Cumée*, & qu'elle ne fut appellée Erythrée, que pour avoir demeuré quelque temps à *Erythres* en Phrygie, d'où elle vint enſuite à Cumes, où elle paſſa le reſte du temps. Il réfute l'opinion de ceux qui veulent qu'elle ait vêcu depuis Noé juſques à la guerre de Troye; & paſſant à l'*Acroſtiche* qu'on luy attribüe, & qui parle ſi clairement de *Jeſus-Chriſt*, il en prouve la fauſſeté, contre Euſebe, par cette raiſon, que dans les tranſports où l'on dit qu'étoyent les Sibylles, lors qu'elles rendoyent leurs Oracles, il étoit impoſſible qu'elles puſſent faire des vers de cette

cette maniere, qui demandent beaucoup de ſoin & beaucoup de réflexion. Il s'appuye là-deſſus du fameux paſſage de *Ciceron*, qui fait voir que ce grand homme ne doutoit point que les *Acroſtiches*, qu'on attribuoit aux Sibylles, ne fuſſent ſuppoſez; & il montre en même temps, contre Euſebe & quelques autres, qu'il eſt ſi ridicule de prétendre que cet ancien Romain euſt vû *l'Acroſtiche*, dont eſt queſtion, qu'il eſt même clair qu'il n'a ni vû, ni pû voir, celuy dont il a luy-même parlé dans ce paſſage qu'on vient d'alléguer, puis qu'il y alloit de la vie, pour tout autre que pour ceux qui étoient dans une charge pour cela, de lire les Livres des Sibylles.

La VI. Sibylle, ſelon Lactance, eſt la *Samienne*. On prétend qu'elle eut ce nom, ou parce qu'elle étoit originaire de *Samos*, ou parce qu'elle y faiſoit ſa réſidence ordinaire. Mais comme il y avoit trois Iſles de ce nom, M. Gallé remarque que celle, qui avoit donné le nom à cette Sibylle, étoit la *Samos* de la Mer Icarienne, vis-à-vis de *l'Ionie*. Il ne croit pas cette Sibylle fort ancienne. Elle n'a vêcu, ſelon luy,

* *Lib. II. de Divinat.*

luy, qu'environ 700. ans avant Jeſus-Chriſt.

Après elle vient la *Cumane*, qui fait la VII. dans le ſentiment commun. Car pour celuy de nôtre Autheur, nous avons déja remarqué qu'il veut qu'elle ſoit abſolument la même que la *Cumée*, & que l'*Erythrée*. Outre les preuves qu'il en avoit déja apportées, il allégue les têmoignages d'Iſidore de Sevile, & de Martianus Cappella, qui tombent viſiblement dans ſon ſentiment. Du reſte il fait voir qu'il eſt ſi peu certain que ç'ait eſté elle, qui ait préſenté à Tarquin les Livres qu'il acheta, qu'il n'eſt pas même bien conſtant que celle, qui les luy préſenta, fuſt une Sibylle; & qu'enfin toute cette Hiſtoire eſt ſi diverſement rapportée, qu'on ne convient pas ſeulement du nombre des Livres, que furent mis en vente, ni qui fut celuy des Tarquins. auquel ils furent préſentez.

Sa Sibylle de l'*Helleſpont* eſt la VII. dans le Catalogue de Lactance. On la fait originaire du Bourg de *Marpeſſe*, dans le territoire de Troye, qui eſt proche de l'Helleſpont. Mais M. Saumaiſe croit qu'il faut lire *Mermeſſe*, dans Lactance, auſſi-bien que dans Ste-

Stephanus, & que c'est le * veritable nom de ce Bourg de la Troade. M. Gallé remarque de plus, que comme ce lieu estoit proche d'une petite Ville nommée *Gergithe*, où il y avoit un Temple consacré à Apollon, les Gergithiens se faisoient honneur de la naissance de cette Sibylle, & vouloyent aussi qu'elle fust à eux. On convient assez qu'elle a vêcu cinq ou six cens ans avant Jesus-Christ, c'est-à-dire, vers le temps de Solon & de Cyrus, & environ celuy de la Captivité de Babylone. Stephanus rapporte, dans son Livre *de Urbibus*, qu'elle mourut dans sa patrie, & qu'elle fut enterrée dans le Temple d'Appollon *Gergithien*. Il ajoûte que les Gergithiens eurent tant de vénération pour elle, qu'ils avoyent accoûtumé de graver son effigie dans leur monnoye avec la figure d'un *Sphinx* pour marquer par là qu'elle avoit enseigné aux hommes beaucoup de mystéres d'une maniére énigmatique.

On dit peu de chose de la Sibylle *Phrygienne*, qui est la IX. parce qu'on n'en trouve presque rien dans les Autheurs.

* *C'est aussi de cette maniére que Suidas écrit ce mot, dans l'endroit où il parle de cette Sibylle. Voyez-le sur le mot* Σίβυλλαι.

theurs. Ce qu'on en remarque de plus considérable, c'eſt que, ſelon Cælius Rhodiginus, elle eſt la ſeule qui ait eſté proprement appellée *Sibylle*, & toutes les autres n'ont fait qu'emprunter ce nom d'elle, à cauſe, ſans doute, de la conformité de la ſçience & de la profeſſion. On peut dire encore avec quelque certitude, qu'elle s'appelle *Phrygienne*, parce qu'elle eſtoit née en *Phrygie*, ou qu'elle y demeuroit ordinairement. En effet, elle rendoit ſes Oracles à *Ancyre*, qui eſt une Ville de cette Province. Mais du reſte pour ce qui regarde les particularitez de ſa vie, ou celles de ſa mort, & de ſa ſepulture, on n'en trouve rien du tout.

Enfin la X. & derniére, ſelon Lactance, eſt la *Tiburtine*. Il y a bien de l'apparence qu'elle fut appellée ainſi, parce que, comme Lactance le rapporte, elle eſtoit adorée à *Tibur*, ou *Tivoli*, ſûr les bords du Fleuve *Anio*, aujourdhui *Teverone*. C'eſt ce qui a obligé M. Gallé de donner icy la figure du Temple, où elle étoit ſervie. Au reſte pluſieurs prétendent que cette Sibylle n'eſtoit pas ancienne, & qu'elle vêcut peu de temps avant Jeſus-Chriſt. On fait à ce propos un conte aſſez ridicule

dicule pour être passé sous silence, si des Autheurs graves, & d'un assez grand merite, n'avoient esté capables de le débiter. On dit que l'Empereur Auguste estant pressé par ses flateurs de prendre le tître de *Seigneur*, & de se laisser rendre les honneurs divins, alla consulter l'Oracle de cette Sibylle sur le mont Palatin, à l'endroit de Rome que l'on appelle *Ara-Cœli*. Que là la Sibylle luy fit voir dans le globe de la Lune une Vierge admirable, avec un Enfant tout éclatant de lumiére, & qu'elle luy dît que cet Enfant alloit bien-tost naître, & qu'il seroit seul le vray Monarque & le vray Seigneur de tout l'Univers. M. Gallé s'étonne fort que le sçavant *Alstedius* ait esté assez bon pour ajoûter foy à une fable si grossiére; & il ne s'étonne pas moins qu'il ait cru pouvoir donner une Chronologie certaine des Sibylles, ce que nôtre Autheur est persuadé que personne ne fera jamais.

Après cet examen des *Dix*, dont parlent Varron & Lactance; il passe * à quelques autres dont ils n'ont rien dit, mais dont il est parlé dans d'autres Autheurs. Une des plus considérables est l'*Epirotique*. Si l'on en croit ce qu'en rapporte Nicetas Choniate, sur

* *Cap. XII.*

la foy d'autres Autheurs, *elle ne fut pas plustost née qu'elle commença à philosopher sur la composition & sur la fabrique du Monde.* Voilà quelque chose de bien surprenant, & galanterie à part, on la pouvoit bien traiter de *Jeune Merveille.* M. Gallé se donne la peine de faire voir l'absurdité de cette prétenduë histoire. Peut-être n'en estoit-il pas autrement besoin. Il rapporte en-suite les Vers qu'on luy attribuë; & à cette occasion il transcrit un endroit de *Zonare*, qui parle d'un Livre de la Bibliothéque des Empereurs d'Orient, où l'on ne trouvoit pas seulement des prédictions de l'avenir, mais aussi de certaines figures d'hommes & de bêtes, qui en représentoient les plus considérables évenemens. Les Représentations de *Sienne* donnent l'*Onziéme* place à la Sibylle *Européenne*, de laquelle on declare icy qu'on n'a rien à dire, & comptent pour la *Douziéme* la Sibylle *Egyptienne*. A l'égard de celle-cy M. Gallé croit qu'elle a esté ainsi appellée, non pas pour être née en Egypte, mais pour y avoir rendu des Oracles; par la même raison qu'on a donné à l'une des *Dix* premiéres le nom d'*Erythrée*, quoy qu'elle eust déclaré elle-même qu'elle estoit de Babylone.

lone. Au reste, comme quelques-uns ont voulu que cette Sibylle fust la Reine de *Saba*, M. Gallé montre la fausseté de ce sentiment, par cette seule circonstance, que la Sibylle déclare avoir vû l'embrasement du *Temple*; ce qui ne peut être attribüé sans absurdité à cette Reine des Sabéens; soit qu'on entende par ce Temple celuy de *Vesta*, qui brûla sous l'Empereur Commode; ou celuy de *Jerusalem*, qui fut brûlé sous Vespasien. Il eust esté assez difficile de passer cet endroit sans s'étendre un peu sur ce que l'on conte de cette fameuse Reine; sur ce qui regarde sa personne, le pays d'où elle estoit, & d'où elle vint pour voir la Sagesse de Salomon, les questions curieuses qu'on luy attribuë d'avoir proposé à ce Prince, & le commerce de galanterie qu'on veut qu'elle ait eu avec luy. M. Gallé examine fort judicieusement tout cela. Mais il prend sur tout occasion de nous étaler une critique fort sçavante sur cette *Sabée*, dont elle estoit Reine. Il veut, avec *Bochart*, que ç'ait esté celle de l'*Arabie heureuse*; & il le prouve après luy, par des authoritez & par des raisons. Enfin après avoir remarqué qu'il n'y a jamais eu d'Autheur qui ait mis

des Reines entre les Sibylles, il conclut que ceux qui prétendent que cette Princeſſe en ait eſté une, après les contes qu'ils en font eux-mêmes, doivent du moins être plus traitables ſur la queſtion, *Si elles ont toutes eſté Vierges?*

Il parle enſuite des Propheteſſes des derniers Siécles, telle qu'on veut qu'ait eſté en France la *Pucelle d'Orleans*, en Allemagne *Hildegarde* & *Elizabeth*, Ste. *Brigide* en Suede, Ste. *Catherine de Sienne*, en Italie; *Magdelaine de la Croix*, & une infinité d'autres, qu'il ſeroit trop long de nommer. Il ne veut pas nier abſolument qu'elles ne puiſſent avoir eu quelque choſe de commun avec les Sibylles; mais après tout il veut que ce nom demeure affecté aux Propheteſſes du Paganiſme, & qu'on ne le puiſſe transporter ailleurs. De-plus il s'inſcrit en faux contre le Don de Prophetie qu'on leur attribuë. Il les maltraitte toutes aſſez. Mais il ſemble qu'il en veut ſur tout *à la Pucelle d'Orleans*, des affaires de laquelle ſi le Diable ne ſe mêloit pas, il prétend du moins que ce n'eſtoit que fourbe & ſupercherie. Pour Sainte *Catherine*, & Sainte *Brigide*, il ſuffit de voir la contrarieté manifeſte de leurs révélations

ſur la Conception de la Sainte Vierge, pour ſçavoir ce que l'on en doit juger. Et quant aux reproches ſanglans qu'elles faiſoyent au Pape & au Clergé, nôtre Autheur ſoûtient qu'elles n'avoient pas beſoin d'une révelation pour apprendre ce qu'elles diſoyent à cet égard-là, ni d'une inſpiration extraordinaire pour le dire.

Le Chapitre XIII. eſt une Diſſertation curieuſe ſur les *Oracles*. M. Gallé y explique les differentes maniéres dont Dieu ſe revéla autres-fois. Il remarque, que ce fut d'abord par *une voix extérieure*. Qu'enſuite il ſe manifeſta par des viſions, quelques-fois de jour, & pendant la veille; mais plus ſouvent la nuit, & dans le ſommeil; & que de là vient qu'on appella les Prophètes *Voyans*, parce que Dieu s'apparoiſſoit à eux ſous une forme viſible. Mais comme rien ne fut autres-fois plus conſiderable en ce genre-là, que ce qu'on appelloit *Urim* & *Thummim*, il s'y arrête fort long temps; & après avoir rapporté tout ce que les Autheurs, qui en ont écrit, peuvent avoir dit de plus remarquable, il réfute, d'un coſté *Spencerus*, qui a prétendu que ce fuſſent des *Seraphins*, & de l'autre ceux qui ont voulu que cet Oracle ſe rendiſt,

ou par l'irradiation, ou par l'assemblaga des *lettres*, qui estoyent gravées sur les pierres du Pectoral. Il croit avec *Rivet*, & plusieurs autres, que cet *Urim* & *Thummim* n'estoit qu'un symbole de la présence de Dieu, & un gage, qui assuroit le Souverain Sacrificateur que Dieu luy répondroit, ou par des voix sensibles & extérieures, ou par une illumination intérieure, toutes les fois que ce Pontife revêtu de cet ornement, le consulteroit sur des choses importantes. Il passe de là à ce que les Rabbins ont appellé *Bath-kol*, *la Fille de la Voix*. Il remarque que lors que le mot de *Voix* est joint dans l'Ecriture Sainte à celuy de *Dieu*, il signifie toujours le *Tonnerre*; comme par exemple, dans le Ps. 29. Il dit donc que Dieu voulant révéler ses Decrets aux hommes, formoit des Tonnerres dans les nuées, qui estoyent des signes de sa présence, & des symboles de sa majesté, dont le son éclatant étoit ce qui s'appelloit simplement *la Voix*. Mais que quelques-fois, après ce tonnerre, on entendoit une autre Voix, qui estoit comme un Echo de la premiére, & qui en differoit sur tout en ce qu'elle n'estoit pas une Voix directe, mais un son réflêchi, & une Voix basse; d'où vient

aussi

auſſi qu'on l'appelloit *la Fille de la Voix* D'autres veulent qu'elle ayt eſté appellée ainſi, parce qu'elle avoit ſuccedé aux Oracles d'*Urim* & *Thummim*. Mais on prétend icy que cette maniére de révélation ayt eu lieu dez le premier Temple; & l'on veut auſſi qu'elle ayt duré juſques à la fin du dernier, & que toutes ces Voix celeſtes, dont il eſt parlé dans le N. Teſtament, ayent proprement eſté des Voix de cette ſorte.

On n'oublie pas icy à parler des *Sorts* quit on eſté en grand uſage, parmy les Juifs, dans les choſes d'importance; & qui l'ont eſté encore davantage parmy les Payens. Mais comme M. *Van Dale* avoit traité depuis peu amplement cette matiére, M. Gallé n'a pas jugé qu'il fuſt neceſſaire de s'y arrêter beaucoup. C'eſt pourquoy il paſſe auſſitoſt à cette Remarque générale, que le *Demon* a fait ſon poſſible pour ſe mettre en la place de Dieu, en contrefaiſant toutes les maniéres de Révélation, par leſquelles il avoit plû à Dieu de ſe manifeſter aux hommes. Qu'en effet cet Eſprit malin n'a oublié aucun des moyens qui pouvoient ſervir à ſon impoſture. Qu'il y a employé ſa *Voix*, qu'il pouſſoit du fond de ſes antres; ſes *Viſions*, ſes *Spectres*, ſes *Songes*, ſes

Oracles, & enfin tout ce qui pouvoit imposer aux hommes par une fausse ressemblance aux Institutions de Dieu. L'Autheur remarque entre autres choses, que les Prestres Egyptiens avoyent, aussi-bien que le Souverain Pontife des Juifs, une maniere de *Pectoral*, qu'ils portoyent pendu à leur col avec une chaîne d'or. Il estoit composé, aussi-bien que celuy du Pontife Juif, de pierres précieuses; & ils luy donnoyent un nom qui ne s'éloignoit pas beaucoup de celuy de l'autre, car ils l'appelloyent la *Verité*.

Après cela il recherche *l'Origine* de ces *faux Oracles*, parmy lesquels celuy de *Hammon*, & celuy de *Dodone*, estoyent des premiers & des plus anciens: ce que l'on prouve à l'ègard de ce dernier, par le têmoignage d'*Homere*, & par celuy d'*Herodote*. En général on prétend que ces Oracles trompeurs sont presque aussi anciens que les veritables. On veut même que ç'ayt esté par leur moyen que l'Idolâtrie ayt esté introduite dans le monde, dez le temps d'*Enos*: & pour le prouver on allégue le celebre passage du IV. Chap. de la Genèse, qui se peut également traduire, *Alors on commença d'invoquer*, ou, *Alors on profana en invoquant le Nom de l'Eternel.*

Quoy

Quoy qu'il en ſoit on ne croit pas qu'il y ayt eu des *Sibylles* avant le Déluge.

† Rien ne pouvoit être en une plus grande vénération qu'elles l'eſtoyent dans le Paganiſme. On leur rendoit même les honneurs divins. On leur bâtiſſoit des temples, on leur offroit des ſacrifices, on leur conſacroit des ſtatuës & des ſimulacres. Lors qu'on les alloit conſulter, on s'arrêtoit au ſeüil de la porte, qu'on regardoit comme ſacré, & ſur lequel on ſe donnoit bien de garde de mettre le pied; & non-ſeulement alors, mais lors même qu'il s'agiſſoit de conſulter leur Livres, on ſe couvroit les mains de certaines enveloppes, qu'on appelloit *Vittæ*, & qu'on n'employoit que dans les prieres & dans les ſacrifices qu'on faiſoit aux Dieux; d'où vient que des mains *voilées* & des mains *ſuppliantes*, ne ſignifient qu'une ſeule & même choſe, dans le langage des Anciens. Enfin leurs Livres eſtoyent gardez dans le Temple de Jupiter Capitolin, avec la derniére religion, comme la choſe du monde la plus precieuſe & la plus ſacrée: & le ſoin n'en eſtoit donné qu'à quelques-uns des plus illuſtres d'entre les Romains, honorez du titre de Prêtres pour vaquer à cet office, premiérement au nom-

† *Chap. XIV.*

bre de *deux*, & puis de *dix*, en-ſuite de *quinze*, & enfin de * 40; qui ne devoyent conſulter ces Livres que par l'ordre exprès du Senat, dans les conjonctures les plus difficiles, & dans les affaires les plus importantes de la République; comme ſi on euſt dû trouver là-dedans les derniéres reſſources de l'Etat. Mais qui s'étonnera que les Payens fiſſent tant d'honneur aux Ecrits de leurs Sibylles, puis que les Chrêtiens ont preſque égalé à l'Ecriture Sainte ceux qui courent ſous leur nom. On entreprend icy M. *Voſſius* ſur ce qu'il a pretendu, après Clement Alexandrin, *que S. Paul eût recommandé à ſes Auditeurs la lecture de ces Livres.* On fait voir par bien des raiſons le peu de créance qu'on doit ajoûter à Clement Alexandrin ſur des faits de cette nature; & l'on ne fait point de quartier là-deſſus au P. *Craſſet*, qui a écrit contre *Blondel*, & contre M. *Markius*, ſur la matiére des Sibylles.

*Comme *Juſtin Martyr* eſt le premier Docteur Chrétien, qui ayt allegué les oracles des Sibylles, M. Gallé commence par luy l'examen des têmoignages, qu'on apporte en leur faveur. Il montre que, quelque ſaint & quelque habile qu'il fuſt, ſa trop grande crédulité l'a trompé en

* *Mais toûjours appellez Les Duumvirs.*

* *Chap. XV.*

bien des choſes, comme en ce qu'il a attribué à *Simon Magus* une Inſcription qui appartenoit à un certain Dieu des Sabins, appellé *Semo Sancus*; & en ce qu'il s'eſt imaginé d'avoir vû à Alexandrie, les maſures des cellules où eſtoyent logez les LXXII. Interprètes; bâtiment chimérique, dont Saint Jerôme ſe moque. Il renvoye à-peu-près de la même ſorte le têmoignage de † *Lactance*, qui eſt le II. qu'on a accoûtumé d'alléguer; & il ſoûtient au P. *Craſſet*, qu'avec quelque confiance que ces Oracles prétendus puiſſent avoir eſté citez par ces Peres, ils eſtoyent dans le dernier décri parmy les Payens, qui appelloyent les Chrétiens *Sibylliſtes*, & qui ne manquérent pas de leur reprocher de les avoir ſuppoſez. En effet, il eſt conſtant, & M. Gallé n'a pas de peine à le prouver. que les veritables Vers des Sibylles ne parloyent que des ſuperſtitions Payennes, & de la Deſtinée des Romains; bien loin d'avoir rien de ſemblable à ceux d'aujourdhuy, dans leſquels il trouve entre autres ces deux caractéres évidens de ſuppoſition. L'un eſt qu'il y a dans ces Vers divers choſes exprimées dans les propres termes des Evangeliſtes; & l'autre qu'il y eſt parlé de Je-

† *Ch. XVI.*

ſus-Chriſt, & de ſes myſtéres, plus clairement que dans les Prophètes ; ce qu'on ne ſçauroit accorder à des Sibylles Payennes, ſans choquer également & l'Ecriture & la Raiſon.

Le III. Têmoin du P. Craſſet eſt *Conſtantin le Grand* *, dont il prétend que la qualité rend le têmoignage incontestable : mais c'eſt dequoy M. Gallé ne veut pas demeurer d'accord. Ce têmoignage ſe trouve dans un Diſcours de cet Empereur au Concile de Nicée, qu'Euſebe rapporte dans la vie de Conſtantin. L'Empereur y fait valoir l'Acroſtiche Sibyllin, & ſoûtient *qu'il a eſté fait par la Sibylle Erythrée, & inſéré par Ciceron dans ſes Ouvrages, traduit en Latin.* Il n'en faut pas davantage pour faire voir que ce grand Prince y alloit à la bonne foy ; & ce dernier article eſt ſi éloigné de la vérité, qu'il ſuffiroit ſeul pour ôter la créance à tout le reſte. M. Gallé ſe moque icy du P. Craſſet, qui veut que Conſtantin ayt vû l'original des Vers des Sibylles ; ſans ſonger que comme on l'apprend de Denys d'Halicarnaſſe, il eſtoit peri dans l'embraſement du Capitole, plus de 80. ans avant Jeſus-Chriſt. Mais comme cet Empereur, dans ce Diſcours, inſiſte fort ſur la IV. *Eglogue* de

* *Chap. XVII.*

de *Virgile*, prétendant qu'elle ayt esté tirée toute entiére des Oracles de la Sibylle de Cumes, & que Virgile y ayt fait une admirable peinture des mystéres de Jesus-Christ, M. Gallé luy corrige encore cet endroit de sa harangue. † Il se déclare formellement contre cette explication des Vers de Virgile, quoy qu'elle soit la plus commune, & qu'elle ayt eu jusqu'icy la plûpart des Doctes pour ses défenseurs. Pour luy il croit, après *Blondel*, que Virgile a dit de son chef tout ce que l'on fait passer pour mystérieux dans ce Poëme, & qu'il n'y a point entendu d'autre finesse que celle de donner de son mieux de l'ençens à *Asinius Pollion*, & à son fils *Saloninus*. Qu'en effet il n'y dit rien dont on ne leur puisse faire une juste application à l'un & à l'autre; & que, quoy qu'on en veüille dire, il n'y a rien en tout cela, ni d'inspiré, ni de divin. Ce n'est pas qu'il n'entre dans le sentiment de ceux qui croyent que les Juifs avoient répandu par tout, les prédictions qui leur estoyent faites du Messie; & que c'estoit de là que les Payens tenoyent ce que leurs Autheurs ont écrit de ce Roy, que la Judée devoit donner à tout l'Univers. Mais il nie que Virgile ayt pensé à ce-

† *Chap. XVIII.*

la dans cette Eglogue, & il réfute sur ce pied-là toute l'explication de Constantin. Après quoy il donne un * Chapitre à la refutation des têmoignages de *S. Augustin* & de *S. Jerôme*.

† Dans l'examen qu'il fait ensuite du têmoignage d'*Apollodore*, qui dit, au rapport de Lactance, que *la Sibylle Erythrée*, qu'il appelle sa Concitoyenne, *avoit prédit aux Grecs, qui alloyent à Troye, que Troye seroit ruïnée, & qu'Homere écriroit des mensonges*; ce qui se trouve effectivement dans le III. Livre des Oracles Sibyllins, M. Gallé traitte tout cela de Roman, & d'illusion toute pure, en quoy il suit le sentiment de M. Blondel; & il n'en veut pas d'autre preuve que les Vers mêmes, qu'on attribuë à cette Sibylle. Car elle s'y dit née en *Babylone*, quoy qu'Apollodore têmoigne que la veritable estoit d'*Erythrée*; & avec tout cela elle dit encore, *qu'elle estoit dans l'Arche avec Noé*. Enfin ce qu'elle prédit d'*Homere* a tout-à-fait l'air d'une Prophetie faite après coup sur le passage d'Apollodore. On trouve icy une espéce de Dissertation sur ce Pere de la Poësie, accompagnée de trois Médailles, dont M. Gallé reconnoît qu'il doit la derniére aux *Voyages de M. Spon*.

* *Chap.* XIX. † *Ch.* XX.

L'authorité de *Pausanias* est examinée dans ce Chapitre, & on tâche de faire voir qu'elle ne conclud rien pour ces Ecrits.

Dans la XXI. Dissertation on recherche *en quel temps* ces Livres peuvent avoir esté faits: *A qui* ils doivent estre attribuez: Si un *seul* Autheur y a mis la main, ou si c'est l'ouvrage de *plusieurs*. On rapporte sur tout cela le sentiment des Sçavans, & particuliérement celuy du célébre *Gerard Vossius*, qui croit que ces Livres ont eu trois differens Autheurs, pour le moins, & que celuy qui les a recueillis en un même corps, n'a vêcu qu'après Constantin le Grand. M. Gallé aime mieux suivre l'opinion de M. *Blondel*, qui croit qu'ils furent composez ves l'An 138. ou 140. mais que de temps en temps on y a changé ou ajoûté quelque chose; sur quoy il rapporte les preuvers de M. Blondel en abregé. Pour les Autheurs, celui-cy croit qu'il y en a eu deux, sçavoir *Hermas*, & *Montanus*. Mais M. Gallé ne croit pas qu'on en puisse parler avec certitude; & tout ce qu'on en peut dire de plus apparent, à son avis, c'est qu'il y en a eu plusieurs, qui y ont travaillé en divers temps, & qui n'ont pas voulu se faire connoître.

Les

Les trois Chapitres ſuivans ſont employez à prouver que *les Sibylles n'ont point eſté divinement inſpirées.* Pour le faire voir il nous donne dans le Chapitre XXII. un Parallèle fort étendu des Sibylles avec les Prophètes. Les principales differences qu'il y remarque ſont, I. Premiérement que les Sibylles entroyent en fureur, lors qu'elles rendoyent leurs Oracles, au lieu que les Prophètes demeuroyent toûjours dans leur bon ſens. II. Secondement, que ceux-cy marquoyent nettement, dans leurs prédictions, leur nom, leurs parens, leur patrie, le temps auquel ils prophetiſoyent; ce que les Sibylles ſe donnoyent bien de garde de faire. III. Que les Oracles des Sibylles favoriſoyent l'idolatrie & les ſuperſtitions Payennes; mais que les Prophètes n'enſeignoyent jamais rien que de ſaint & de divin. IV. Qu'enfin la verité & la bonne foy ſe trouvent toûjours dans les prédictions des Prophètes, au lieu que dans celles des Sibylles, & dans toutes les autres du Paganiſme, tout eſtoit toûjours plein d'équivoques, d'obliquité & de menſonge, en un mot d'impoſture & d'illuſion. On allégue à ce propos tous ces Oracles fameux, que l'Hiſtoire nous a conſervez, & dont

dont l'ambiguité trompa si malheureusement ceux qui les reçurent. On traitte encore icy fort mal le P. Crasset, qui pour sauver la prétenduë inspiration des Sibylles, s'est avisé de dire qu'elles estoient successivement inspirées, tantost de Dieu, tantost du Demon.

Dans le Chp. XXIII. M. Gallé fait cette remarque contre les Vers qu'on leur attribuë, qui semble assez en montrer la manifeste supposition; c'est que le *Grec* en est barbare en divers endroits; qu'on y trouve des *Etymologies* ridicules, des *mots* que l'Antiquité n'a point connus, & qui sont des preuves certaines de la nouveauté des Ouvrages où ils sont. A quoy il faut ajoûter diverses *Doctrines*, qui ont esté universellement condamnées de toute l'Eglise. Il continuë la même matiére dans le Chap. XXIV. où il censure dans ces Vers l'opinion des Millenaires, qui y paroist établie, aussi-bien que ce qu'on y lit que l'Arche s'arrêta dans la *Phrygie*, quoy qu'il soit constant que ce fut sur les montagnes d'*Armenie* que Moyse appelle d'*Ararat*. La XXV. Dissertation, par où il finit cet Ouvrage, est une Réponse au Livre du P. *Crasset* contre M. *Marckius* Professeur en Theologie à Groningue. M. Gallé y vange fortement l'injure qu'il prétend

que

que ce Professeur ayt reçuë du Jesuite, aussi-bien que celle que ce Jesuite avoit faite à *M. Blondel*.

Il a ajoûté à la fin du Livre une Dissertation sur l'Antique de *Hercule Magusanus*, & sur celuy de la Déesse *Nehalennie*, qui furent déterrez dans le rivage de Zélande, & dont il donne la figure. Pour faire voir ce que c'est, il remarque I. qu'il y a beaucoup d'apparence que lors que l'approche de Josué obligea les Phœniciens d'abandonner leur patrie, cet Hercule qui se trouva être à leur tête en qualité de leur Chef, vint jusquesà *West-cappel* en Zélande, & que c'est de luy que parle une Inscription, que l'on voit sur une colomne, dans une Eglise de ce lieu-là, où il porte le titre de *Hercules Magusanus*: ce qui montre que la Zélande a esté habitée dez-lors. Il remarque II. que ce nom de *Magusanus* est Phœnicien, & que le rapport qu'il y avoit entre cette Langue & l'Hebraïque, ou la Chaldaïque, fait juger qu'il doit signifier *paßant* ou *traversant les Mers*. Et III. il conclut de là que le nom de la Déesse *Nehalennie*, doit être aussi un nom Phœnicien dérivé d'un mot Hebreu, qui signifie *mener doucement & à l'aise*. Qu'en effet cette Déesse étoit la Déesse de l'*Escaut*, dont l'embouchure

chure estoit autres-fois près de l'Isle de *Walcheren*; & que les Phœniciens la nommoyent ainsi parce qu'à leur avis c'estoit elle qui conduisoit sûrement les vaisseaux sur cette riviere, avec les marchandises qui y estoyent. Il rapporte une autre Inscription semblable à l'honneur de cette Déesse, qu'il a tirée d'une pierre qui est dans une Eglise de *Dombourg*. Cet Extrait paroistra long: mais on considerera qu'il a fallu donner le précis d'un Ouvrage, qui contient vingt & six Dissertations, & que châcune de ces Dissertations est un Livre.

ARTICLE II.

Projet d'une nouvelle Mechanique, avec un Examen de l'Opinion de M. BORELLI *sur les propriétés des Poids suspendus par des cordes.* A Paris, chez la Veuve d'Edme Martin, Jean Bondot, & Estienne Martin, ruë S. Jacques, au Soleil d'or. 1687. Avec Privilége du Roy. In 4. Pagg. 133. avec 13. planches.

LEs nouvelles découvertes, que l'on fait dans les Sçiences, sont toûjours glorieuses à ceux qui les font. Mais il n'y en a guéres qui le soyent autant que celles que l'on fait dans la *Mechanique*, l'une

l'une des plus belles & des plus utiles de toutes les Sçiences. On admire encore aujourdhuy ces merveilleuſes machines, avec leſquelles *Archimede* ſoûtint autres-fois ſi long-temps luy ſeul tous les efforts de la puiſſance des Romains, quoy qu'à dire le vray, on n'en ayt que des idées fort confuſes; & on ne s'êtonne pas que cet homme incomparable, aiant trouvé le moyen de découvrir le larcin, qu'on avoit fait au Roy Hieron, d'une partie de l'or qu'il avoit donné pour en faire une Couronne, par la reflexion qu'il fit ſur la quantité d'eau qui ſortoit du bain à meſure qu'il y entroit, en ſoit ſorti tranſporté de joye, en criant de toute ſa force, *je l'ay trouvé, je l'ay trouvé*. On peut donc juger par là de la gloire & de la ſatisfaction, que M. *Varignon* ſe peut promettre de cet Ouvrage, dans lequel il prétend avoir découvert, non quelque Problême de Mechanique, dont perſonne ne ſe ſeroit encore aviſé, & qu'il ſeroit pourtant aiſé de réſoudre par les Principes communs; mais de nouveaux fondemens & de nouveaux Principes de cette belle Sçience, en un mot une *Nouvelle Mechanique*.

Ce qui luy en fit naître la premiére penſée, ce fut un endroit d'une Lettre de M. *Deſcartes*, où ce Philoſophe dit que

que *c'eſt une choſe ridicule que de vouloir employer la raiſon du Levier dans la Poulie.* Il ſemble que cela ſoit peu de choſe. Mais il ne faut pas de fort grandes ouvertures aux Genies heureux & &pénétrans pour approfondit les matiéres les plus difficiles ; & *l'Eßay* que M. Varignon donna ſur celle-cy l'année paſſée, & qui fut inſéré dans les Nouvelles du Mois de May, fit aſſez voir juſques où il eſtoit capable d'aller. Quoy qu'il en ſoit, il nous apprend icy luy-même dans la *Preface*, que l'on trouve à la tête de ſon Ouvrage, que *cette réflexion de M. Deſcartes luy en fit faire une autre; ſçavoir s'il eſt plus raiſonnable de s'imaginer un levier dans un poids qui eſt ſur un plan incliné, que dans une poulie; & qu'après y avoir penſé il luy ſembla que ces deux machines eſtant pour le moins auſſi ſimples que le levier, elles n'en devoyent avoir aucune dépendance, & que ceux qui les y rapportoyent n'y étoient forcez que parce que leurs principes n'avoyent pas aßez d'étenduë, pour en pouvoir démontrer les proprietez indépendammēt les unes des autres.* Il ſe réſolut donc, nous dit-il, *d'épier luy-même la Nature*, & de ne ſe contenter pas, comme les autres Autheurs, de ſe convaincre de la néceſſité de l'équilibre, mais de tâcher de re-

mon-

monter jusques à sa source, & de trouver la maniére dont il se fait.

Il commença par l'examen d'un poids qu'une puissance soûtient sur un plan incliné, & qu'il se représenta d'abord de telle figure que le concours de sa ligne de direction avec celle de cette puissance se fist dans quelqu'un de ses points. La premiére chose qu'il y remarqua, c'est „que le concours d'action de la pesan-„teur de ce corps & de la force de cette „puissance, se faisant aussi par ce „moyen dans un seul point, ce point „devenoit alors son centre de direction: „de sorte que si ce plan eût manqué tout „d'un coup, ce corps auroit nécessaire-„ment suivi l'impression de ce point. Il „chercha ensuite quelle devoit estre cet-„te impression, & il s'apperçut que celles „que faisoyent sur ce point, & la pesan-„teur de ce poids, & la puissance qui le „retenoit, estant les mêmes que s'il eust „esté poussé en même temps par deux „forces qui leur eussent esté égales, & „qui eussent agi suivant leurs lignes de „direction, il en resultoit une impres-„sion composée, suivant une ligne qui „estoit la diagonale d'un parallelogram-„me fait sous des parties de ces lignes de „direction, qui étoyent entr'elles comme „ce poids & cette puissance. Et de là il „conclut que l'impression de ce corps se

„se

„faisoit alors suivant cette diagonale, qui
„devenoit en ce cas sa ligne de direction;
„mais que ce plan luy estant perpen-
„diculairement opposé, il la soûtenoit
„toute entiére; ce qui faisoit que ce
„poids ainsi poussé par le concours d'ac-
„tion de pesanteur & de la puissan-
„ce qui luy estoit appliquée, demeu-
„roit sur ce plan incliné de même que
„s'il eust esté horizontal, & que cet-
„te impression composée n'eust esté
„qu'un effet de sa seule pesanteur.

Mais il ne se contenta pas d'avoir ainsi découvert la maniére dont l'Equilibre se fait sur des plans inclinez; il chercha, nous dit-il, par la même voye qui luy avoit si bien reüssi, *comment des poids soûtenus avec des cordes seulement, ou appliquez à des poulies, ou bien à des leviers, font équilibre entr'eux, ou avec les puissance qui les soûtiennent*; & il s'apperçut de même que tout cela
„se faisoit encore par la voye des mou-
„vemens composez, & avec tant d'u-
„niformité, qu'il ne peut plus douter que
„cette voye ne fust véritablement celle
„que suit la Nature dans le concours d'a-
„ction de deux poids, ou de deux puis-
„sances, en faisant que leurs impressions
„particuliéres, quelque proportion qu'el-
„les ayent, se confondent en une seule,
„qui se décharge toute entiére sur le

point

„ point où ſe fait cet équilibre. En effet, c'eſt ce qu'il tâche de faire voir dans tout le corps de ſon Ouvrage, & c'eſt là-deſſus qu'on void roûler toutes ſes Démonſtrations.

Comme c'eſt icy un Projet, qu'il propoſe aux Sçavans, qui ſont les ſeuls Juges compétens de ces matiéres, il n'a pas crû devoir s'arrêter à y mettre des Définitions, ni des Axiômes, qu'on trouve par tout. Il ſe contente d'un ſeul *Axiôme*, d'une *Demande*, & de quelques *Lemmes* particuliérement néceſſaires pour l'intelligence de ſon Ouvrage. L'Axiôme porte que *les Eſpaces, que parcourt un même Corps, ou des corps égaux dans des temps égaux, ſont entr'eux comme les forces qui les meuvent ; & réciproquement que lors que ces Eſpaces ſont entr'eux comme ces forces, elles les font parcourir au même Corps, ou à des Corps égaux, en temps égaux.* Dans la Demande : On ſuppoſe que *dans tout Corps qui ſe meut, ou qui fait effort pour ſe mouvoir, il y a toûjours un certain point, qui ſurchargé de l'impreſſion de tous les autres, détermine ce Corps à ſuivre celle qu'il a pour lors vers l'endroit où il tend.* On ne ſe met point en peine que ce point ſoit le même dans toutes les ſituations poſſibles de

de ce Corps. C'est assez que dans chaque situation il y en ayt un, que l'on appelle icy son *Centre de gravité*, ou plus généralement son *Centre de direction*, ou *d'équilibre*, du moins pour le temps qu'il détermine ce Corps à suivre son impression; & la ligne qui joint ce point avec celuy où il tend, s'appelle sa *ligne de direction*. M. Varignon avertit qu'il ne met cecy en supposition que pour abréger, parce qu'autrement il seroit aisé de le démontrer, comme il le fait même en trois mots. Pour les Cinq *Lemmes*, qui suivent, en voicy le précis tel qu'il est possible de le donner sans les figures.

I. Un poids estant suspendu à une corde, ou à deux attachées à un même point fixe; ou bien soûtenu sur un pieu, ou sur deux appuyez aussi sur un même point; en sorte que la ligne, qui joint son centre de gravité avec son point de suspension, ou d'appuy, fasse quelque angle que ce soit avec sa ligne de direction: ce poids tombera le long d'un arc, dont le point d'appuy, ou de suspension, est le centre, jusqu'à ce que la ligne qui joint son centre de gravité avec son point de suspension, ou d'appuy, soit dans la perpendiculaire, ou dans le plan horizontal; & y estant arrivé il y demeurera, si l'on n'y suppose d'autre cause que sa pesanteur.

II. Un poids estant suspendu par deux cordes attachées à deux clous, & qui prolongées concourent en un même point, sa ligne de direction passera par ce point de concours.

III. Si un point, sans pesanteur, est poussé en même temps & uniformément par deux puissances, suivant des lignes qui fassent entr'elles quelque angle que ce soit; & que la force, dont l'une de ces puissances agit, soit à celle, dont l'autre puissance agit, comme la ligne, selon laquelle la premiére de ces deux puissances pousse ce point, est à la ligne selon laquelle l'autre puissance le pousse; ce point suivra la diagonale du parallelogramme fait sous ces deux lignes.

IV. Que si l'on pose que ce point soit le centre de direction d'un corps, & que ce Corps soit poussé en même temps, & uniformément, par deux puissances appliquées en deux divers endroits de sa surface, suivant des lignes, qui partant de ces puissances passent par ce même point, & avec des forces qui soyent entr'elles comme ces lignes: que l'on achève le parallelogramme, dont ces lignes font deux costés, & que l'on regarde pour un moment ce Corps comme s'il n'avoit aucune pesanteur; quelque angle que ces lignes fassent entr'elles, ce Corps ainsy poussé suivra

vra la diagonale de ce parallelogramme.

V. Les trois coſtez d'un Triangle rectiligne, quel qu'il ſoit, ſont entr'eux comme les Sinus des angles auſquels ils ſont oppoſez.

M. Varignon démontre un par un tous ces cinq *Lemmes*; & il tire de chacun les *Corollaires*, qui s'en déduiſent, & qui luy ſerviront enſuite dans l'éxécution de ſon deſſein.

Aprés en avoir donc poſé tous les fondemens, il vient au corps même de l'Ouvrage, dans lequel il traitte diſtinctement. I. Des Poids ſuſpendus avec des cordes ſeulement. II. Des Poulies. III. Des Poids ſoûtenus ſur des ſurfaces. IV. De toute ſorte de Leviers. Et V. De la Vis. La méthode qu'il y ſuit eſt par-tout la même. D'abord il avance, ſur châque ſujet, une *Propoſition fondamentale*, qu'il démontre. En-ſuite il en tire des *Corollaires*. Et enfin il propoſe un *Problème*, dont il donne à même temps la ſolution par ſes principes. Seulement dans le Chapitre des *Leviers*, il ajoûte un *ſixiéme* Lemme aux cinq premiers: & dans celuy de la *Vis*, il ne propoſe aucune Problème. Il a fait mettre à la fin neuf grandes Planches, où les figures, qui ſervent aux demonſtrations des Lemmes, & des Propoſitions

fondamentales, son gravées fort nettement.

Par la I. Proposition fondamentale, qui regarde les Poids suspendus avec des cordes, en quelque nombre qu'elles soyent, & pour tous les angles possibles, qu'elles peuvent faire entre elles il pose, *Qu'un poids soûtenu avec deux cordes, par deux puissances, & en équilibre avec elles, est toûjours à chacune d'elles comme le sinus de l'angle, que leurs cordes font entre-elles, à chacun des sinus des angles, que font avec la ligne de direction de ce poids châcune de ces cordes réciproquement prises.*

Pour démontrer cette Proposition, il suppose ce qu'il avoit déja remarqué dans sa Préface, sçavoir que les impressions particuliéres, que les puissances, qui tiennent ce Corps en équilibre, font sur le point où elles concourent, sont les mêmes qu'elles y feroyent, si elles le poussoyent châcune suivant sa ligne de direction. Après quoy il fait voir I. Que ce point regardé comme tiré seulement par ces deux puissances doit tendre (*Lemm.* 3.) le long de quelque ligne, qui soit la diagonale d'un parallelogramme fait sous des parties des lignes de direction de ces deux puissances, qui soyent entre-elles comme ces mesmes puissances.

II. Que

II. Que cette diagonale doit estre la mesme que la ligne de direction de ce poids, prolongée du costé où tendent les lignes de direction des puissances ; parce qu'autrement ce poids ne seroit plus en équilibre avec ces puissances ; ce qui est contre l'hypothèse. III. Que la force dont ce point est tiré, suivant cette diagonale, est aussi égale à la pesanteur de ce poids ; parce qu'autrement cette ligne estant la mesme que la ligne de direction de ce poids, il se mouvroit encore en haut, ou en bas, selon la difference de ces mesmes forces, ce qui est encore contre l'hypothèse. Il conclut donc de tout cela. 1. Que ce point est tiré vers le bout le plus éloigné de cette diagonale, par le concours d'action des deux puissances, suivant la ligne de direction de ce poids, & d'une force égale à sa pesanteur. Et 2. Que la force dont il est ainsi tiré, estant à celle dont une de ces puissances, par exemple, le tire à elle, comme (*Lemm.* 3. *Corol.* 3.) la diagonale du parallelogramme est au costé fait d'une partie de la ligne de direction de cette même puissance ; ce poids est à cette puissance comme le sinus de l'angle, &c. De là il tire divers *Corollaires* considérables. Il fait voir entre autres choses

(*Corol.* 8.) qu'on peut faire soûtenir quelque grand poids que ce soit, à quelque puissance que ce puisse estre, quelque petite qu'on se l'imagine, par le moyen d'une corde seulement. Et (*Corol.* 18.) qu'il n'y a point de force imaginable, ni de poids, quelque grand qu'on les conçoive, qui appliquez aux extrémitez d'une corde parfaitement flexible, la puissent tellement bander qu'elle devienne parfaitement droite, pour peu de pesanteur qu'on suppose: parce que quelque prodigieuse que soit cette force, & quelque grands que soyent ces poids, ils auront toûjours quelque rapport à la pesanteur de cette corde, & par consequent elle se courbera toûjours.

Et voilà assez pour donner une idée de sa Méthode, & nous ne rapporterons point icy les Démonstrations qu'il fait des autres Propositions, puis qu'il y procéde toûjours de la même sorte, & qu'il y suit par tout les mêmes principes. Nous pourrions même nous dispenser de rapporter la *Seconde* de ces Propositions; parce qu'elle se trouve dans *l'Essay* de M. Varignon, qu'on a mis çy-devant dans ces Nouvelles. Nous la donnerons pourtant avec les autres, afin qu'il n'en manque aucune des cinq, qu'il a démontrées, & qu'on les puisse voir

voir, toutes ensemble, comme elles sont rangées par l'Autheur.

Cette II. Proposition fondamentale est pour les Poulies, soit que le centre en demeure fixe, soit qu'on le suppose mobile, & pour toutes les directions possibles des puissances, ou des poids, qui y sont appliquez. Elle se réduit à cecy, *Qu'une puissance, ou un poids, estant appliqué ou suspendu au centre mobile d'une Poulie, autour de laquelle passe une corde, dont les extrémitez sont retenuës par deux puissances; quelque angle que fassent entre-elles les parties de cette corde qui touchent la poulie des deux costez, prolongées jusques à ce qu'elles concourent en un même point; le poids ou la puissance appliquée ou suspenduë sera toûjours à châcune de ces autres puissances, comme le sinus de cet angle au sinus de sa moitié.*

La III. est pour les Poids soûtenus sur quelque espece de surfaces que ce soit; & pour toutes les directions possibles des puissances qui y sont appliquées. M. Varignon prétend que *quelle que soit la surface; le poids, & la puissance qui le soûtient dessus, sont toûjours entr'eux en raison réciproque des sinus des angles que font leurs lignes de direction avec la ligne tirée*

perpendiculairement du point de leur concours, sur la surface.

La IV. regarde toute sorte de Leviers, de quelque espéce, & dans quelque situation qu'il soyent, pour toutes les directions possibles des puissances, ou des poids, qui y sont appliquez. M. Varignon pose que, *S'il y a deux puissances appliquées aux deux extrémitez d'un levier, de quelque espéce, & en quelque situation qu'il soit, & quelque angle que fassent aussi entre elles les lignes de direction de ces puissances indéfiniment prolongées vers un même endroit; ces deux puissances feront équilibre sur le point fixe de ce levier, par où passe la diagonale du parrallelogramme fait des parties des lignes de direction de ces deux puissances, dont les costez seront entre-eux comme ces puissances.*

V. Enfin on parle de *la Vis*; & après avoir remarqué que si elle, & son écrouë, estoient Mathématiquement justes, tant qu'elle seroit chargée de quelque poids, ou pressée par quelque force, il faudroit nécessairement quelque autre force pour retenir celle des deux parties qui seroit mobile: il montre quelle devroit être cette force, dans cette V. Proposition. *Lors qu'une puissance sou-*

ſoûtient quelque poids, ou l'action de quelque autre force, à l'aide d'une Vis, ſoit que cette Vis ſoit fixe, ou que ce ſoit ſon écrouë; cette puiſſance eſt toûjours à ce poids, ou à cette force, quelle qu'elle ſoit, comme la diſtance, qui eſt entre deux des pas de cette Vis, à la circonference d'un Cercle, dont le rayon eſt égal à la diſtance qui eſt entre cette puiſſance & l'axe de cette meſme Vis.

Ceux qui ont aſſez de lumiére, & aſſez de connoiſſance des Mathématiques, pour entrer dans toutes les vuës de cet ouvrage, jugeront de la ſolidité de ces principes, & de l'étenduë des conſequences qu'on en peut tirer. Pour ce qui eſt de l'Autheur, quoy qu'il ne paroiſſe entesté, ni de luy-meſme, ni de ſon Livre, & qu'il ne ſe flatte point du don d'infaillibilité, il ne laiſſe pas de croire *qu'on peut expliquer avec cette Methode, les effets les plus ſurprenans & les plus difficiles des machines compoſées, que l'on rencontre dans les Arts, & dans la Nature.* Mais comme cela demande, & beaucoup de temps, & un très-grand nombre d'experiences; *tandis qu'il ſe propoſe d'en amaſſer le plus qu'il luy ſera poſſible d'utiles pour ce deſſein; il prie ceux qui n'auront pas en vuë d'y travailler, de vouloir bien luy communi-*

quer celles qu'ils pourront avoir faites, & sur tout de luy faire part de tout ce qui leur viendra, ou de difficultez, ou de lumiéres, sur les principes qu'il a posez.

Cet Ouvrage est suivy d'un autre, qui est *l'Examen de l'Opinion de M. Borelli sur les proprietez des poids suspendus par des cordes.* Ce qui y a donné lieu, est, comme on le dit icy, qu'on a esté naturellement conduit, par les principes qu'on a suivis, à une Proposition sur les proprietez des poids suspendus par des cordes, qui s'est trouvée la mesme que celle que *M. Borelli* avoit critiquée dans *Stevin*, & dans *Erigone*: de sorte que *ç'a esté par la nécessité de la justifier qu'on s'est trouvé engagé dans l'examen de sa Critique.*

Toute la question, selon M. Varignon, se réduit à sçavoir, *Si en effet M. Borelli a démontré dans le Scholie de la 68. Proposition de son Traitté du Mouvement des Animaux, Tome I. que les deux puissances* R *&* S*, appliquées au poids* T*, suivant des directions obliques, peuvent demeurer en équilibre avec luy, non-seulement quelque rapport qu'elles ayent entre elles, fust-il plus grand ou moindre que celuy de* NC *à* CM*, mais encore de quel-*

que

que maniére que le rapport de la somme de ces deux puissances à ce poids fust different de celuy de la somme de N C & M C *à* C H. M. Varignon prétend que bien loin de l'avoir fait, la Proposition, d'où il tire le Scholie dont il s'agit, prouve directement le contraire.

C'est ce qu'il entreprend de faire voir dans le *Premier* des deux Chapitres, dont cet Examen est composé. Et dans le *Second*, après avoir encore donné quelques Démonstrations du sentiment contesté, toutes differentes de celles que M. Borelli avoit critiquées, il rend par la méthode du Projet les Lemmes, que cet Autheur avoit déduits de sa 68. Proposition, beaucoup plus generaux qu'ils ne le pouvoyent estre par la sienne.

Au reste, on ne peut pas agir plus honnêtement, ni faire plus de civilitez à un Adversaire, que M. Varignon en fait icy. Il ne combat M. Borelli qu'après avoir fait son éloge, & l'erreur qu'il luy attribuë n'empêche pas qu'il ne le mette au rang des grands hommes, & qu'il ne compte ses ouvrages au nombre des plus excellens & des plus originaux qu'on voye aujourdhuy.

ARTILE V.

L'Innocence opprimée par la Calomnie, ou l'Histoire de la Congrégation des Filles de l'Enfance de N. S. J. C. Et de quelle maniére on a surpris la religion du Roy T. C, pour porter Sa Majesté à la détruire par un Arrest du Conseil, Violences & Inhumanitez exercées contre ces Filles, dans l'execution de cet Arrest, & l'Injure faite au S. Siége, &c. A Toulouse, chez Pierre de la Nouë 1688. in 12. Pagg. 379.

IL n'y a point de Société dans l'Eglise Romaine, dont l'établissement parust plus solide, & à qui toutes les apparences semblassent promettre une plus longue durée qu'à celle de la *Congregation des Filles de l'Enfance de Jesus Christ.* Sans parler de son Fondateur, qui estoit un Ecclésiastique de mérite, Chancelier & Chanoine de l'Eglise & de l'Université de Toulouse, son Institut authorisé par M. *de Marca* alors Archevêque de cette Ville, & par tous les autres Archevêques, qui luy avoyent succédé, avoit esté approuvé par

par le Pape *Alexandre VII*, qui l'avoit confirmé par un Bref Apostolique du 6. Novembre 1662. Dix-huit Evêques, & plusieurs Docteurs & Professeurs en Theologie, avoyent accompagné de mille éloges les Approbations qu'ils avoyent données à ses Constitutions. Et ce que l'on comptera sans doute pour bien autant que tout le reste, le Roy l'avoit agréée & établie par ses Lettres Patentes du Mois d'Octobre 1663, par lesquelles il accordoit à cette Communauté les mêmes avantages, dont jouyssent les autres Communautez de filles de son Royaume. Enfin elle s'étoit tellement accruë dans l'espace d'environ 24. ans, qu'elle avoit déja cinq Maisons établies en cinq lieux differens, dans lesquelles elle comptoit près de deux cens filles Cependant toutes ces belles apparences ont esté trompeuses; & un Arrest du Conseil du 12. May 1686. a tellement dissipé cette pauvre Congrégation, que de la maniére qu'on en parle icy, il n'en reste peut-estre plus maintenant aucune trace.

Ce n'est pas pourtant que ces filles ayent rien négligé de ce qu'on a crû qui pourroit servir à leur conservation. Dez qu'elles se virent menacées, Madame de *Mondoville*, leur Fondatrice, & leur

leur premiére Supérieure, se rendit à Paris, pour répondre aux accusations, dont on pouvoit les avoir chargées par des informations secrettes. Et lors qu'en son absence on signifia à leur Maison de Toulouse l'Arrest de condamnation, elles y formérent opposition, & appellérent de l'Ordonnance que l'Archevesque avoit rendu contre elles en conséquence. En suite de ces formalitez, elles écrivirent au *Pape*, qui reçût leur appel, & fut si touché de leurs lettres, qu'il ne pût retenir ses larmes. Il en parla fortement à M. le Cardinal d'Estrées, & donna ordre à son Nonce d'en parler au Roy. Elles écrivirent mesmes à Sa Majesté pour luy remontrer très-humblement l'injustice & la nullité de l'Arrest rendu contre-elles. Et lors qu'on voulut procéder à l'exécution, elles s'affermirent dans la résolution de n'obeyr point à cet ordre.

Mais tout cela fut également inutile pour les garantir. A peine leur Supérieure fut-elle arrivée à Paris, qu'avant qu'elle eust pû avoir audiance, une Lettre de cachet la relégua dans le fond de la Normandie. Lors que le Nonce voulut parler de leur affaire au Roy, il luy répondit qu'elle avoit esté meurement examinée en son Conseil. Et

toute

toute la résistance, que firent ces Vierges, ne fit que donner lieu à de plus grandes violences. Aprés qu'on eut démoli leur Chappelle, & renversé leurs *Autels*, on fit venir des Soldats pour les arracher de là, & ils exécutérent cet ordre d'une maniére qui tenoit un peu du Dragon & du nouveau Missionnaire.

Notre Autheur accuse uniquement les Jesuites de cette désolation. Il prétend que dez le moment que cette Congregation se forma, ils en resolurent la ruïne; tant par la haine qu'ils avoyent contre son Instituteur, que parce qu'ils estoyent exclus pour toûjours de sa direction, & que l'éducation que l'on y donnoit n'estoit pas conforme à leurs maximes. En effet il rapporte une Information de l'an 1666. dans laquelle plusieurs filles déposent qu'elles avoient esté contraintes par un Jesuite, & par des Religieuses de Nostre Dame du Coin, de têmoigner faussement contre Madame de Mondoville, & contre la doctrine enseignée dans cette Maison. Mais comme ils manquérent alors leur coup, on ne s'étonne pas qu'ils ayent profité d'un temps plus favorable, où Sa Majesté ne parlant des affaires Ecclesiastiques qu'avec deux personnes, dont on sçait que le P. de la Chaize est un, il

ne leur estoit pas difficile d'obtenir par son moyen tout ce qu'ils souhaittoyent dans cette affaire.

Comme l'Autheur a rapporté le Bref du Pape, les Lettres Patentes de sa Majesté, & les autres piéces, qui authorizoyent cette Congregation, il rapporte aussi l'Arrest du Conseil, & l'Ordonnance de l'Archevesque de Toulouse, qui la suppriment. Il examine l'un & l'autre, avec beaucoup d'application, & il tâche de faire voir que l'Arrest a esté surpris, & que l'Ordonnance est nulle & insoutenable. Il insiste fort sur l'injure que le Saint Siége a reçuë par toute cette procédure. Il rapporte aussi une Lettre du P. de la Chaize, dont il dit qu'on a l'original écrit de sa main. Enfin il conclut que si les Jesuites ont eu pour but dans cette rencontre, de faire voir par un exemple éclattant, le pouvoir qu'ils ont d'opprimer ceux qu'ils n'aiment pas, ils y ont parfaitement réüssi; mais que comme cette action n'est pas fort propre à leur faire honneur, ils la desavoüeront, sans doute, dans les Pays étrangers, & dans les Provinces éloignées.

CATALOGUE DE LIVRES Nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

I.

JOANNIS RAII *Historiæ Plantarum Tomus II. Cum duplici Indice, Generali altero Nominum & Synonymorum præcipuorum, altero Affectuum & Remediorum. Accessit Nomenclator Botanicus Anglo-Latinus.* C'est-à-dire *l'Histoire des Plantes par M. Rai, Tome II.* Londini Prostant apud Henric. Faithorne Regiæ Societats Typographum 1688. in fol.

LA I. Partie de cet Ouvrage parut en 1686. Les Nouvelles en parlérent cette même année, & en firent le VII. Article du Mois de Novembre. Il faudroit ne connoitre pas le mérite de l'Auteur pour douter que cette II. Partie ne soûtienne parfaitement la réputation de la Premiére. Nous tâcherons d'en rendre compte, lors-que nous aurons eu le temps de la lire ; & nous pourrons en faire un Article des Nouvelles du Mois prochain.

II.

Critica Sacra, Cujus Pars Prior Observationes Philologicas & Theologicas in omnes Radices V. Testamenti; Pars Posterior Philogicas & Theologicas Observationes in omnes Græcas Voces N. T*estamenti continet. Antehac ab* Eduardo Leich, *Equite L. A. M. & Aulæ Magdalenæ Oxonij Præposito, maxima ex parte Anglicè conscripta, nunc verò ab* Henrico à Middoch *in Latinum Sermonem conversa. Editio Secunda, ab infinitis mendis, quibus prima referta fuit, purgata.* C'est-à-dire, *Critique Sacrée, ou Dictionaire sur le Vieux & le Nouveau Testament.* Amstelodami, Typis Viduæ Joannis à Someren, Anno 1688. In fol. Pagg. 288. & 418.

CEt Ouvrage est déja connu par les autres éditions qui s'en sont faites. Mais il paroît icy en beaucoup meilleur estat qu'il n'avoit fait jusques à présent; & on l'y void corrigé en une infinité d'endroits, par les soins de M. *Meyer*, Professeur en Theologie, & aux Langues Orientales, à Harderwic. Le Titre du Livre fait voir qu'on n'a pas prétendu nous donner icy un simple Dictionaire, mais un Dictionaire enrichi de Remarques qu'on a recueillies d'une infi-

nité

nité d'Autheurs, & particuliérement des Critiques, qui ont travaillé à éclaircir les mots & la phraſe du Vieux & du Nouveau Teſtament.

III.

V. CL. JOANNIS PEARSONII *S.T.P Ceſtrienſis nuper Epiſcopi Opera Poſthuma Chronologica, &c. Vid. De Serie & Succeſſione Primorum Romæ Epiſcoporum, Diſſertationes Duæ: Quibus præfiguntur Annales Paulini, & Lectiones in Acta Apoſtolorum. Singula prælo tradidit, edenda curavit, & Diſſertationis novis Additionibus auxit* H. DODWELLUS *A.* M. *Dublinienſis. Cujus etiam acceſſit de eadem Succeſſione uſque ad Annales Cl. Ceſtrienſis Cyprianicos Diſſertatio Singularis.* C'eſt à dire, *Les Oeuvres poſthumes de M. Pearſon Eveſque de Cheſter.* Londini, Typis S. Roycroft. L. L. Orient. Typog. Regii 1688. in 4.

QUoy que cet Autheur ſe fuſt acquis aſſez de réputation pour en donner à tous ſes Ouvrages, on peut dire que ce n'eſt pas une recommandation inutile, en faveur de ces *Poſthumes*, que le ſoin que M. Dodwel a pris de les recüeillir & de les donner au public. Outre qu'ayant marqué par là l'eſtime qu'il en faiſoit, il leur a gagné celle de tous ceux qui ſçavent combien il eſt bon Juge en ces ma-

matiéres; il les a mis en eſtat de paroître plus complets & plus achevez, par les additions conſidérables qu'il y a faites, en pluſieurs endroits, & par la ſçavante Diſſertation, qu'il y a ajoûtée à la fin, ſur la Succeſſion des Papes, que M. Pearſon avoit traittée. Mais ce n'eſt pas icy le lieu d'entrer dans le détail de ce Recueïl. Il le faudra faire lors que nous le pourrons à l'oiſir, & que nous aurons de l'eſpace libre.

IV.

Concio ad Clerum habita coram Academia Cantabrigienſi, Junii 11. An. 1687. Pro Gradu Baccal. in S. Theol. Ubi vindicatur vera & valida Cleri Anglicani, ineunte Reformatione, Ordinatio. Cui acceſſit Concio habita Julii 3. 1687. de Canonica Cleri Anglicani Ordinatione, latiùs reddita & aucta, à T. Browne S. T. B Coll. D. Joh. Evang Soc. &c. C'eſt à-dire, *Deux Diſcours ſur l'Ordination du Clergé de l'Egliſe Anglicane.* Cantabrigiæ, Ex Officina Joannis Hayes Acad. Typogr. 1688. in 4

CEs deux Diſcours ſont proprement deux *Sermons Academiques*, où l'on a pour but de juſtifier *l'Ordination* que l'Egliſe Anglicane a reçuë des Réformateurs, & celle qu'elle donne à ceux qu'elle admet aux Charges

ges Ecclésiastiques. On prouve dans le I. Sermon que cette Ordination est *Véritable & Légitime.* Et dans le II. qu'elle est *Réguliére* c'est-à-dire, *Conforme aux Canons de l'Eglise Universelle.*

V.

JOANNIS BRAUNII *Palatini, S. S. Theologiæ Doctoris ejusdemque, ut & Hebrææ Linguæ, in Academia Groningæ & Omlandiæ Professoris, Doctrina Fœderum, sive Systema Theologiæ Didacticæ & Elenchticæ, perspicuâ atque facili Methodo.* Amstelodami, apud Abrahamum van Someren. 1688. in 4. Pag, 706.

QUand M. *Braunius* ne seroit connu que par son excellent Traitté de *Vestitu Sacerdotum*, qu'il mit au jour il y a quelques années, il seroit assez difficile de ne se pas prévenir un peu en faveur du nouvel Ouvrage qu'il nous donne icy. Mais comme pour en parler sûrement il faut se donner le loisir de le lire, ce ne peut être desormais que de la matiére pour un autre Mois.

VI.

Lettres Choisies de S. Cyprien aux Confesseurs & aux Martyrs, avec des Remarques Historiques & Morales. A Amsterdam, Chez H. Desbordes 1688. in 12. Pagg. 206

LE seul Tître de cet Ouvrage fait assez connoistre en quoy il consiste; & il

il n'eſt pas beſoin de beaucoup de pénétration pour en appercevoir le deſſein. On a crû que rien ne convenoit mieux à noſtre temps, que les Lettres que l'on donne ; & qu'elles pouvoyent également toucher, & inſtruire, par la parfaite conformité du paſſé avec le préſent. Le Traducteur a ajouſté des Remarques à chaque Lettre, où l'on ne trouve pas ſeulement des éclairciſſemens ſur le Texte, mais auſſi des réflexions ſur les choſes qu'il contient.

VII.

Le Morale de CONFUCIUS, *Philoſophe de la Chine*. A Amſterdam, chez P. Savouret. 1688. Pagg. 100.

IL n'y aura gueres de gens qui ne trouvent du plaiſir à la lecture de ce Livre. La Morale de *Confucius* s'y trouve mêlée avec l'Hiſtoire de ſa Vie : Et quoy que celle de la Chine n'ait pas pû tenir en ſi peu d'eſpace, on n'a pas laiſſé d'en donner quelque ſorte d'idée générale, par diverſes choſes qu'on en a rapportées çà & là.

Il paroiſt deux Nouvelles Galantes, qui ne ſont que de ſortir de deſſous la preſſe. L'une eſt Le Mary Jaloux, *chez H. Deſbordes : Et l'autre* Agnes de Caſtro, *chez P. Savouret.*

FIN

TABLE

Des Matiéres Principales.

Mars 1688.

S'il

FIN.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois d'Avril 1688.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVIII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Westf.

AVIS AU LECTEUR.

ON ne sera pas fâché d'apprendre ici, que l'Histoire de Louys XII. par M. Varillas, s'imprime à la Haye, chez Moetiens sur la Copie de Paris; *Et que la Politique de Ferdinand le Catholique, Roy d'Espagne, s'imprime à Amsterdam chez Henry Desbordes, & Pierre Brunel, sur le Manuscrit de l'Autheur.*

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Avril 1688.

ARTICLE I.

JOANNIS RAII, *Historia Plantarum, Tomus II. Cum duplici Indice, Generali altero Nominum & Synonymorum præcipuorum, Altero Affectuum & Remediorum. Accessit Nomenclator Botanicus Anglo-Latinus.* C'est-à-dire, *Histoire dee Plantes, par M. Raï. Tome II.* Londini, apud Henricum Faithorne, Regiæ Societatis Typographum. 1688. In *fol.* Pagg 960.

L'Extrait de la Premiére Partie de ce Livre, que l'on trouve dans les Nouvelles du Mois de Novembre 1686. a donné une idée si juste de tout l'ouvrage, que nous n'aurions

presque rien à dire sur cette *Seconde Partie*, si nous voulions nous tenir dans les généralitez. Mais comme à entrer dans le détail, elle contient un grand nombre de choses curieuses ; nous ne sçaurions nous dispenser d'en donner quelque goût au Public. Elle consiste en XIV. Livres, qui font un Volume aussi gros que le prémier ; & cela devoit estre ainsi raisonnablement. Car outre qu'il restoit encore à parler de quantité d'Herbes, on n'avoit rien dit des *Arbres*, dont le nombre n'est gueres moins grand que celui des Herbes dans la plus-part des Botanistes.

Le XIX Livre, qui est le premier de cette II. Partie, traitte des Herbes, *dont les Fleurs ont cinq feuilles, ou davantage.* Telle qu'est, par exemple, celle qu'on a appellée *Lychnis*, parce qu'on s'en servoit autrefois dans les lampes, au lieu du coton, qu'on ne connoissoit pas encore : Le *Mille-Pertuis*, le *Mourron*, la *Violette de Mars*, la *Rhubarbe*, *&c.* M. Raï y donne le prémier rang à *l'Oeillet*, dont il conte jusqu'à 15. ou 16 sortes : & il faut avouër qu'on ne pouvoit guéres refuser avec justice cette place à une fleur, qui toute vieille qu'elle est, dispute encore aujourd'hui le prix aux plus nouvel-

les. Car enfin elle ne le céde, ni aux *Jonquilles*. ni aux *Tubereuses*, *&c.* Et ce qui ne fait pas peu à son avantage, c'est qu'elle n'est pas moins considérable par ses vertus, que par sa beauté, & par son odeur. On prétend ici que ses effets soient à-peu-prés les mêmes que ceux de la *Rose*, & que l'Oeillet n'ait pas moins de vertu qu'elle pour fortifier le cœur, pour le réjouïr, & pour réparer les esprits animaux; avec cette seule différence que les Roses sont plus propres aux affections chaudes, & les Oeillets aux affections froides. Le *Ciste*, qu'on appelle *Ledon*, est du même genre d'Herbes. C'est de cette plante que vient le *Ladanum*. M. Raï aprés en avoir fait la description, parle de la maniére de le ramasser. Et il remarque qu'au lieu que les Moines Grecs, qui sont presque les seuls qui se donnent à ce travail, dans les lieux d'où on l'apporte, n'en viennent à bout en ces païs-là qu'avec des peines incroïables; on en pourroit recueillir en Espagne, avec la plus grande facilité du monde, tout autant que l'on voudroit, du meilleur & du plus pur. On veut ordinairement que le Ladanum soit propre à *amollir*. à *digérer*, à *meurir*, à *ouvrir les orifices des veines*, &, en

même temps, à *épaiſſir*. Mais M. Raï ne comprend pas comment on peut accorder dans un même ſujet des vertus ſi oppoſées.

Les Herbes, *dont les fleurs n'ont que l'apparence de fleurs à cinq feuilles*, font la matiére du XX. Livre. M. Raï met en ce rang le *Ros-Solis*, qui a donné ſon nom à cette liqueur, dans la compoſition de laquelle on le fait entrer, & qu'on a miſe en ſi grande vogue, depuis aſſez long-temps, en France & ailleurs. Quelque eſtimée que ſoit cette plante de quantité de Botaniſtes, nôtre Autheur en fait peu de cas; & il croit même qu'il eſt dangéreux de s'en ſervir au dedans, parce qu'elle eſt tout-à-fait cauſtique. Sur ce pied-là, il ſembleroit qu'il devroit bien plus condanner l'uſage de *l'Ail*, dont il parle dans le Livre XXI. où il traitte des Plantes, qui *ont la racine bulbeuſe*. Car il eſt tellement chaud que non ſeulement il éléve des veſſies, dans les endroits auſquels on l'applique, mais il ronge même la peau. Mais M. Raï remarque qu'il y a beaucoup de choſes, qui quoi qu'elles ſoient cauſtiques, étant appliquées par dehors, ne le ſont pourtant pas étant priſes au dedans; parce que leur vertu cauſtique eſt émouſſée par l'acide

l'acide de l'estomach, & par les sucs des alimens qu'elles y trouvent, & avec lesquels elles se meslent. C'est ce qu'il prétend qui arrive à l'Ail : Outre que n'estant pas d'avis qu'on en fasse un usage trop continu, il le regarde moins comme un aliment que comme une espéce de Préservatif, & d'Alexitére. En effet c'est, selon lui, *la Thériaque des Paysans* ; & les Hongrois ne trouvent point de meilleur antidote contre la peste. *Zacut* veut qu'il lui ait servi à sauver la vie à un vieillard. qui ayant marché long-temps dans les neiges, pendant la rigueur de l'hyver, en estoit tombé dans une langueur mortelle, par l'extinction de la chaleur naturelle de son estomach, qu'aucun autre remède n'avoit esté capable de rallumer & de rétablir. Mais d'un autre costé, on prétend qu'il ait esté fatal à l'Empereur *Arnulphe*, qui fut dévoré tout-vivant par les vers qui s'engendrérent dans toutes les parties de son corps, pour n'avoir pas gardé mesure dans l'usage de cette plante. Il eust mieux fait d'en croire *Horace*, qui s'estant trouvé mal d'en avoir mangé, s'en vange en Poëte, par cette belle Ode,

Parentis olim si quis impia manu
Senile guttur fregerit,

Edat cicutis allium nocentius. &c.

M. Raï n'oubliё pas de parler en cet endroit de la *Tulipe.* Il croit qu'elle a emprunté ſon nom d'une certaine ſorte de Turban, qui l'on porte en Dalmatie, & dont on dit qu'elle a la figure. Rien n'eſt plus admirable que cet éclat, & cette variété de couleurs, qui ne ſe trouve auſſi grande, ni auſſi agréablement meſlée, dans aucune autre fleur. Et c'eſt ce qui a fait croire à quelques-uns qu'elle eſt ce *Lis des champs*, dont Jeſus-Chriſt dit que *Salomon* même n'a pas égalé la beauté par toute la magnificence de ſa gloire. Le *Saffran* eſt encore une de ces plantes qui ont la racine bulbeuſe. On ſçait qu'il eſt fort bon pour fortifier l'eſtomach, pour rendre les ſens plus vifs, & pour réjoüir le cœur: mais on ne croiroit peut-être pas qu'il fuſt capable de faire mourir à force de rire. C'eſt pourtant ce que l'on rapporte qui penſa arriver à un Marchand, pour en avoir mis plus qu'il ne falloit dans ſon manger; & à une Dame de Trente, qui pour une ſemblable raiſon fut prés de trois heures dans une eſpéce de convulſion, que lui cauſoit ce ris forcé, dont elle penſa étouffer. Une mort de cette nature, toute riante qu'elle paroîtroit, ne laiſ-

ſe-

feroit pas d'avoir quelque chofe de fort trifte.

On nous dit des chofes bien confi-dérables de *l'Aloe* de l'Amerique. Si l'on en croit *Hernandez*, cette plante pourroit fuffire toute feule à tous les be-foins de la vie, pourvû qu'on donnaft quelques bornes à fes défirs. On en peut faire. dit-on, des maifons toutes entiéres, fans avoir befoin d'aller cher-ches ailleurs, ni ais, ni poûtres, ni tuiles, ni cloux. On y trouve du lin, du coton, du chanvre, & tout ce qu'il faut pour faire des habits & des fouliers. On fait de bons cordages de fes racines. Son fuc fournit abondamment du vin, du vinaigre, du miel, & du fucre. Et fi on laiffe ce qu'il y a de plus groffier dans fes feuilles, & fon tronc même, quelque temps fous la terre, en forte qu'il ait le loifir de s'y fermenter & de s'y attendrir; il s'en fait un mets fort délicieux, qui a le gouft du citron con-fit. Enfin cette plante ne fert pas moins pour la médecine que pour la nourriture ordinaire; & on l'emploïe utilement à la guérifon des plaïes, & des plus grandes maladies. Le *Cara-guata-guacu* du Bréfil eft une efpéce de la même plante: & dans la defcription que nôtre Autheur en fait ici, il remar-

que qu'il y a de ces ſortes d'arbres, qui ont des feuilles de 15. pieds de long, & d'un pied de large, de figure triangulaire, & pleines de ſuc : que de ces feuilles on fait des draps beaucoup meileurs que ne ſont nos draps de laine; & que lors que le bois en eſt ſec, il ne faut que le frotter contre d'autre bois plus dur, pour lui faire incontinent prendre feu.

Mais la bonté de l'Autheur de la Nature ne paroiſt nulle-part plus admirable à M. Raï, que dans la fécondité qu'il a donnée au *Bled**, comme à l'aliment le plus propre à la nourriture de l'homme. Car il remarque que lors que le bled trouve un bon fonds, comme celui d'un certain endroit de l'Afrique, un ſeul boiſſeau en produit juſqu'à cent-cinquante : ce qui va bien loin au delà de tout ce que nous en liſons dans l'Ecriture Sainte. Et il rapporte que le Procureur ou Intendant, qu'Auguſte avoit en ces quartiers-là, lui en envoya un grain qui avoit pouſſé environ 400. germes. Le *Mayz* des Indes multiplie encore davantage. Car on dit qu'un ſeul grain y produit ſouvent juſques à 300. boiſſeaux. On ſçait aſſez que cette plante eſt préſen-

te-

* *Liv. XXII.*

tement fort commune en divers endroits de l'Europe, particuliérement en France. On y trouve aussi en de certains lieux de ces sortes de roseaux, dont les Persans, les Arabes, les Armeniens, les Grecs, & les Turcs, se servent encore aujourd'hui pour écrire, n'ayans pas l'usage de nos plumes de cigne, ou d'oye. M. Raï remarque que ces roseaux ont beaucoup de rapport avec le *Donax* de Dioscoride. Il parle ensuite d'une autre sorte de roseau fort singulier, que l'on trouve dans l'Isle de *Sumatra*. Il s'entortille de lui-même autour des arbres ; & il est si long qu'il y en a qui a jusqu'à trois cens brasses, & davantage ; de sorte qu'on a quelque fois de la peine à en trouver le bout. On parle aussi d'une autre espéce, qui rampe sur terre, & qui pousse de tous côtez une infinité de petits rameaux.

M. Raï n'a eu garde de manquer de parler ici des *Cannes de Sucre*. Il represente fort exactement la natute de cette plante ; & il ne décrit pas avec moins de soin la maniére d'en tirer le sucre & de le bien préparer. Mais du reste il n'entreprend point de rapporter toutes les qualitez de cette drogue, ni tous les usages qu'on en fait. Il se con-

tente d'en parler en gros: & il remarque entre-autres choses qu'on s'est avisé depuis peu en Angleterre de l'accuser de bien des maux, & d'imputer à l'usage immodéré qu'on en fait, la *Pthisie* & le *Scorbut*, qui y sont devenuës des maladies épidémiques. Bien des gens trouveroient aussi à-propos d'en attribuer la cause à l'humidité de l'air. Mais on oppose à cela que dans le Portugal, que l'on sçait qui est un païs fort chaud, le Sucre a fait les mêmes ravages. En effet, il y a long-temps qu'on s'est apperçu que le Sucre est une des choses du monde qui gaste le plus les dents, ce qui est un des principaux symptômes du scorbut; & il paroist par la distillation qu'il renferme un sel acide extrémement corrosif. Or on prétend que le scorbut est l'effet d'un sel fixe, qui est en trop grande abondance dans le sang; d'où vient qu'il ne se peut guerir que par des choses qui ont beaucoup de sel volatile.

Dans le XXIII. Livre M. Raï parle des Herbes, dont on ne sçauroit marquer bien précisément l'espéce, Le *Poivre*, selon lui, est de ce nombre. C'est une plante *Sarmenteuse*, qui ne se peut soûtenir d'elle-même. Il croit qu'il vaut incomparablement mieux en

pren-

prendre des grains entiers que reduits en poudre, parce que cette poudre s'attache aux tuniques de l'estomach, & outre les autres inconvéniens y cause souvent le hocquet.

Aprés avoir achevé le Traitté des Herbes, il passe aux *Arbres*, dans le Livre XXIV : & commençant par les plus simples, qui n'ont que le tronc, sans aucunes branches, il y parle d'abord de la *Palme*. Car quoique tous ceux qui en ont écrit, lui aïent attribué constamment des branches; nôtre Autheur soûtient qu'elle n'en a point, & par une singularité qu'il appuïe de raison, il ne prend que pour des feuilles ce que tous les autres avoient fait passer incontestablement pour des branches. Il n'est pas plus favorable à l'opinion commune, sur cette proprieté admirable, qu'on lui attribuë, de ne plier jamais sous aucun poids, mais au contraire de se redresser avec d'autant plus de force qu'elle se trouve plus chargée. Il oppose à l'authorité de *Theophraste*, & des autres, qui en ont parlé de cette maniére, l'expérience, qui fait voir le peu de force de ce bois, & le peu de solidité qu'il y a dans ce sentiment. Que si cela est, comme on prétend l'avoir démontré par des preuves sans repli-

que; n'eſt-ce pas dommage qu'une choſe dont on a fait, depuis tant de ſiécles, le plus beau ſymbole de la Conſtance, & de la Vertu, ſe rrouve aujourd'hui n'avoir eſté qu'une imagination ſans fondement, & qu'une chimére toute pure?

Au reſte, comme le *Cocos* eſt une eſpece de Palme; M. Raï n'oublie pas d'en parler ici, & d'en faire une deſcription fort-exacte. Cet Arbre peut ſuffire ſeul pour conſtruire un navire entier, & pour l'équipper, & le charger de diverſes ſortes de marchandiſes; de maniére qu'à peine ſe void-il rien de pareil dans tout le Monde. Cependant comme ces Arbres ne ſont pas abſolument les mêmes par-tout, il y en a quelques-uns qui ont des choſes fort ſinguliéres. On en trouve, par exemple, qui ont des feuilles ſi grandes, qu'elles peuvent couvrir vingt hommes; & avec cela ſi fermes & ſi souples, qu'eſtans comme du parchemin, on les peut plier comme un éventail, & les réduire à la longueur du bras. Il y en a d'autres en aſſez grand nombre, qui portent de la farine, dont on fait de fort bon pain. Et ce qu'il y a de plus commode c'eſt qu'il n'y a aucune peine à la tirer de ces Arbres, qui quoiqu'ils

ſoient

ſoient pour la plus-part extrémement gros, n'ont qu'une écorce aſſez mince, & qu''il eſt aiſé d'enlever avec un couteau, ſous laquelle cette farine eſt renfermée. On nous parle aprés cela de divers Arbres, qui portent des fruits fort ſemblables à nos citroüilles & à nos melons. Si les hommes du premier Monde avoient de toutes ces ſortes d'Arbres, comme il y a aſſez de gens qui croient qu'on n'en peut raiſonnablement douter, ils n'avoient pas beſoin de nos Arts pour ſe procurer toutes les commoditez de la vie, & pour la paſſer bien plus agréablement que nous ne faiſons. Ils avoient ſans aucun travail tout ce qui leur étoit néceſſaire; & ce que nous ſommes obligez d'acquérir aujourd'hui avec tant de peines, ne leur coûtoit pas la plus médiocre application, ni les moindres ſoins. Sur ce pied-là, rien n'empeſcheroit qu'on ne puſt prendre au pied de la lettre ce que les Poëtes nous chantent de ce bien-heureux Siécle d'Or.

* *Mollia ſecuræ peragebant otia Gentes,*
Ipſa quoque immunis, raſtroque intacta, nec ullis

Sau-

* *Ovid. Metam. Lib.* 1.

Saucia vomeribus, per se dabat omnia Tellus,

Il est vrai que si l'on en croit l'opinion commune, ces avantages n'étoient pas tout-à fait purs; puis qu'il y a de certains Arbres, dont on tient que non seulement le fruit mais l'ombre même est mortelle; & c'est ce qu'on dit particuliérement de *l'If.* Mais M. Raï soûtient qu'on se l'imagine sans raison: & il rapporte sur ce sujet le témoignage de quelques Autheurs, comme *Lobelius* & *Gerard*, qui assurent qu'en Angleterre, les enfans en mangent fort impunément du fruit; que les pourceaux s'en nourrissent tout de même que du gland; qu'eux-mêmes en ont mangé avec plusieurs autres; & qu'au reste ils ont souvent dormi sous son ombre, & qui plus est entre ses branches, sans en avoir jamais senti la moindre incommodité. Il ne trouve pas plus solide ce qu'on a dit de l'ombre & des branches du *Noyer*, qu'il conte comme le précédent entre ces Arbres, qui ont leurs fruits séparez & éloignez de leurs fleurs, dont il traitte dans le XXV. Livre. Cet air mal-faisant qu'on dit qu'il exhale ne passe chez lui que pour un pur conte; & il renvoïe tout cela au rang de ces er-

erreurs populaires, qui se reçoivent, & qui se débitent, sans raisonnement & sans examen.

L'Arbre de Vie a aussi son rang parmi ceux de cette espéce. Il fut apporté de Canada à *François I.* Mais il passa tout aussi-tôt de France en Allemagne, dans les Païs-Bas, & en Angleterre, où l'on en fit par tout un des principaux ornemens des Jardins. Cependant il ne paroist rien, dans la description qu'on nous en fait, qui lui ait pu mériter ce superbe Titre, si ce n'est peut-estre une odeur assez forte, mais peu agréable à bien des gens, laquelle il conserve plusieurs années aprés qu'il est sec. On trouve bien quelque chose de plus merveilleux & de plus digne de la magnificence de ce nom dans le *Figuier des Indes*, dont il est parlé dans le Livre XXVI. Car il a la vertu de se perpétuer en se provignant de lui-même; soit par le moyen des plus basses de ses branches, qui se panchans vers la terre s'y enfonçent & y poussent des racines, en sorte qu'il fait naturellement à l'entour de soi une espéce de tonnelle ou de cabinet de verdure: soit par des filamens qu'il pousse de son tronc même, & qui, perçans la terre en

divers

divers endroits, deviennent autant de nouvelles plantes.

On a accoûtumé de conter presqu'autant d'espéces de *Pommes*, qu'on en conte de noms différens. Mais M. Raï prétend qu'il n'y en a qu'une seule espéce, & que toutes les différences qu'on y trouve ne sont que des différences accidentelles, qui viennent ou des diverses conditions de la semence, qui quoique la même au fond ne laisse pas d'être capable de toutes ces variétez, ou du soin que l'on prend de les cultiver & de les enter. Il dit la même chose à l'égard des *Poires*, quoique la diversité semble y estre encore plus grande; & il en donne les mêmes raisons. Il y a quelque chose de fort extraordinaire dans ce qu'il rapporte de la durée & de la fécondité d'un Arbre des Indes nommé *Paenoe*, qui est assez semblable à un *Amandier*: Car il dit qu'il porte souvent du fruit jusqu'à trois cens ans. Il dit ensuite un mot du *Lotos*, qui croist en divers endroits de l'Italie, & dans la Province de Languedoc. Mais il en dépeint le fruit si sec, & si misérable, qu'il n'y a point d'apparence que ce soit là ce *Lotos* tant vanté, dont les étrangers n'avoyent pas plutost gousté

qu'ils

qu'ils * perdoient le ſouvenir de leur patrie, & le deſir d'y retourner. Ce qu'il dit à l'occaſion du *Lierre* eſt conſidérable. Il remarque que dans ſes bayes il y a des grains aſſez ſemblables à ceux du froment; & il croit que bien des fois on ne s'eſt imaginé qu'il avoit plû du bled, que parce que l'on avoit trouvé de ces grains, que les grives, ou quelques autres oiſeaux, avoient laiſſé tomber ſur les toits, ou dans les places publiques. Il n'y a rien en cela que de vrai-ſemblable: Et combien de fois eſt il arrivé que la ſuperſtition, & une ſorte crédulité, a fait paſſer pour des miracles & pour des prodiges les choſes du monde les plus ſimples & les plus naturelles?

† La raiſon pour laquelle on veut que l'Arbre, d'où vient cette réſine, qu'on appelle dans les boutiques, *Sang de Dragon*, porte ce nom de *Dragon*, eſt encore, ſelon nôtre Autheur, une de ces erreurs qui ne procédent que de ce qu'on n'examine point les choſes. On pre-

* *Hom Odyſſ. IX.*

-------- Ὅςις λωτοῖο φάγοι μελιηδέα καρπὸν,
Οὐκ' ἔτ' ἀπαγγεῖλαι πάλιν ἤθελεν, ȣ̓δὲ νέεσθαι.

† *Livre XXVIII.*

prétend que ce qui lui a fait donner ce nom, eſt qu'on trouve l'image d'un *Dragon* naturellement emprainte ſur ſon fruit. Mais M. Raï ſoûtient que c'eſt une viſion, & qu'on n'apperçoit pas dans ce fruit la moindre ombre de cette prétenduë image. Il dit des merveilles du *Thé*, qu'il croit excellent pour la tête, pour l'eſtomach, & pour les reins; & il nous aſſure qu'aprés une ſoigneuſe enquête de ce qui regarde la conſtitution des gens du Japon, où cette plante croiſt, & où l'on en fait un uſage ordinaire; il n'a point trouvé qu'il ſe parlaſt chez eux, ni de gravier dans les reins, ni de pierre dans la veſſie. Nonobſtant cela, tout le monde ne convient pas de ſa bonté, & l'on rapporte ici des exemples de quelques perſonnes qui s'en ſont quelquefois aſſez mal trouvées.

Le *Caffé*, dont il parle auſſi dans le XXX. Livre, a, ſelon lui, à-peu-prés les mêmes vertus. Il le croit tres-bon pour les maladies du cerveau, & des nerfs; pour les indigeſtions d'eſtomach, & pour la goutte. Mais il avouë en même temps qu'il n'eſt pas également propre à toutes ſortes de gens, & qu'on le doit défendre à ceux qui ſont maigres, & qui ont le ſang brulé & me-

melancholique. Outre qu'il eſt d'une extrême importance de le bien préparer, ce que tout le monde ne ſçait pas faire. Au reſte, comme cette ſorte de féve ne croiſt que dans *l'Arabie heureuſe*; il ne peut aſſez s'étonner que ce petit coin de terre en puiſſe porter aſſez pour en fournir abondamment tout le monde, & que ceux qui ſont les maîtres d'un fruit ſi recherché de toutes parts, aïent ſi bien ſçû empêcher qu'on n'en ait pû avoir ailleurs un ſeul grain capable de germer, & qu'on ne diminuât par là le prodigieux revenu qu'ils en tirent.

Le *Freſne*, dont il parle un peu aprés, lui donne occaſion de parler de la *Manne*, que l'on cueille ſur ſes branches dans la Calabre. Il ſoûtient, aprés *Altomarus*, & quelques autres, que cette Manne n'eſt autre choſe que le propre ſuc qui diſtille de cet Arbre; & aprés en avoir allegué diverſes preuves, il ajoûte qu'il en a eſté convaincu lui-même ſur les lieux, par le témoignage des perſonnes les plus dignes de foi, & qui en faiſoient tous les jours l'expérience. Auſſi fait-il grande difference de cette Manne-là à celle qu'il appelle *Bombycine*, & à toutes les autres eſpéces de *Manne Orientale*, qu'il ne nie pas qui ne puiſſent eſtre une eſpéce de roſée

épaissie, ou de miel aërien. En effet il rapporte qu'Altomarus en ayant exposé, de l'une & de l'autre sorte, au feu, & aux raïons du Soleil; la Bombycine se fondit bien-tôt, au lieu que celle de la Calabre n'en devint que plus séche & plus dure.

Il nous donne une description curieuse de *Thlaspi*, que l'on appelle la *Rose de Jericho*. Mais il prétend que c'est sans aucune raison qu'on lui donne le nom de *Rose*, puis quelle n'a rien de commun avec cette fleur; & qu'on n'est guere mieux fondé à la faire originaire de *Jericho*, puis qu'on ne la trouve nulle part dans ce pays-là, mais seulement dans l'Arabie déserte, & dans les sables qui sont sur le bord de la Mer. Il se moque fort de ceux qui se laissent persuader qu'on ne la peut faire fleurir qu'à Noël, ou en certains temps privilégiez; & il assure qu'on ne peut manquer d'y réüssir également, toutes les fois qu'on voudra se donner la peine d'en faire tremper la racine dans de l'eau chaude.

On ne s'est pas moins trompé, à son avis, sur * le païs natal *du Baume*, que sur celui de la Rose de Jericho. Pline, Theophraste, & Justin, ont cru qu'il ne

* *Liv. XXXI.*

ne croiſſoit qu'en *Judée*. Mais M. Raï fait voir que, ſelon toutes les apparences, il eſt originaire *d'Arabie*, & que c'eſt de là qu'il avoit eſté porté en Judée, où il ne s'en trouve plus maintenant; comme c'eſt du même endroit qu'on le porte encore aujourd'hui en Egypte. Dans le XXXII. Livre, qui eſt le dernier de l'Ouvrage; il nous parle de diverſes ſortes d'Arbres des Indes, & de l'Amerique, *qui portent du papier*; particuliérement d'un appellé *Yagua*, qui a quelque choſe de fort remarquable. Les feuilles de cet Arbre ſont ſi grandes, & d'une conſiſtance ſi ſolide, que couvrant un homme depuis la teſte juſqu'aux pieds, elle le garantiſſent de la pluïe, & des autres injures de l'air, auſſi parfaitement que le ſçauroit faire la meilleure cappe du monde. C'eſt du dedans de ces feuilles que l'on tire ſans aucune peine le papier, qui eſt une membrane blanche & déliée comme la pellicule d'un œuf, & qui eſtant de la grandeur de nos peaux de vélin ou de parchemin, ne le céde ni pour la beauté ni pour la bonté à celles de cette ſorte qui ſont les meilleures & les mieux appreſtées. De là nôtre Autheur paſſe au *Quinquina*, dont il fait l'hiſtoire; & il en décrit les

ver-

vertus. Il prétend que l'infusion toute simple n'en vaut rien, & que toute sa force est renfermée dans sa substance. Il remarque aussi, aprés M. Spon, que ce n'est ni l'écorce du tronc, ni celle des branches du *Quinquina*, qui peut servir de *Febrifuge*, mais seulement celle des racines, dans laquelle seule on trouve de l'amertume & de l'aspreté. Et comme les mêmes qualitez se rencontrent dans l'écorce des racines du Cerisier noir; on ne doute presque point qu'elle ne pust faire le même effet, si on la préparoit bien, & qu'on la donnast dans sa juste dose.

On trouve à la fin du Volume un *Appendix* assez long, dans lequel M. Raï corrige diverses choses, où il a crû s'estre mépris; & il en ajoûte plusieurs autres, qu'il avoit oubliées, ou dont il n'avoit pas encore assez de connoissance, lors qu'il commença son Traitté. Au reste, quoique l'on ne puisse assez estimer la diligence infatigable avec laquelle il a travaillé à cet excellent Ouvrage; je ne puis m'empescher de dire qu'elle ne merite pas plus de loüange que la modestie extraordinaire qu'il y fait paroître par tout, & particuliérement dans ses Préfaces. Il seroit à souhaiter que les descriptions exactes,

qu'il

qu'il donne, de tant de sortes de plantes, fussent accompagnées de leurs figures Mais il y a sujet d'espérer qu'on ne souffrira pas qu'un si beau travail demeure long-temps privé d'un ornement si utile & si nécessaire.

ARTICLE II.

Extrait d'une Lettre écrite de Bezançon, le 1. Mars 1688. concernant un Fait de Chirurgie.

UN *Medecin de mes amis, Monsieur, m'écrivit l'autre jour pour une chose fort extraordinaire. Il dit qu'il y a environ quatre ans, qu'à Pallet petit Village proche de Pontarlier, une fille de vingt-cinq à trente ans, nommée* Jacqueline Nicolet, *fut renversée par des chevaux attelez à un chariot de foin. Ces chevaux lui marchérent sur la teste, & sur le coû, sans la blesser; mais le chariot lui passa sur le dos, en froissant & meurtrissant extrêmement l'endroit qui répond à l'onziéme vertébre. La fille vomit aussi-tost quantité de sang, & ce vomissement continua pendant plusieurs jours, mais d'une maniére différente: car quelquefois elle vomissoit le sang pur, d'autrefois du sang caillé, & une fois ou deux elle vomit une matiére semblable à de la*

chair hachée. Incontinent aprés la chûte elle fut quelque temps à l'extrêmité. Une fiévre violente la ſaiſit enſuite, avec des douleurs exceſſives, qui ne ſont preſque pas diminuées, & qu'elle reſſent encore aujourd'hui par tout le corps, mais particuliérement dans l'eſtomac, dans le dos, & au ſommet de la teſte; tellement qu'on ne peut la remüer, faire du bruit dans la chambre, marcher rudement, ou l'épouvanter, ſans renouveller en toutes ſes parties une douleur extrême. Son bras gauche depuis l'accident eſt ſaiſi d'une paralyſie imparfaite. Depuis ce temps-là auſſi elle n'a nul appétit. Quand elle en auroit, il lui ſeroit preſque impoſſible d'avaler, parce qu'elle ſent un grand obſtacle à l'embouchûre du goſier. Son Pére dit même que dans les prémiers jours de ſa maladie, il lui a arraché & coupé au fond de la bouche une piéce de chair mollace, de la longueur d'un grand pied, ce qu'il a réitéré encore une fois, cette chair étant cruë de nouveau. Outre toutes ces incommoditez, elle ne dort preſque jamais; & ce qu'il y a de plus admirable, c'eſt que depuis ces quatre ans, à la reſerve du ſucre qui couvroit quinze ou vingt grains d'anis, & de la groſſeur d'une noix de confitures liquides, elle n'a par mangé une livre & demie de pain, ou d'autre viande, ni bû qu'en-

qu'environ deux verres d'eau. Mais, ce qui passe toute créance, depuis trente-cinq semaines & au deça (ce sont les propres termes du Medecin) au rapport des domestiques dont le témoignage ne paroist point suspect, elle n'a absolument ni rien mangé ni rien bû. Cela s'étant répandu dans le voisignage, le Medecin qui m'escrit fut curieux de l'aller voir. Il lui trouva le poux inégal, moû, & fréquent, la couleur assez bonne & naturelle, la langue ni séche ni humide, les chairs assez dures, molles & pleines; & s'estant informé d'autres particularitez, il apprit qu'elle ne rejettoit aucuns excrémens, par les selles ni par les urines, qu'elle avoit souvent de petites sueurs, & que depuis le commencement de sa maladie jusques à maintenant, ni l'inedie, ni l'insomnie, ni la fiévre, n'avoient point interrompu le cours réglé des purgations. Voilà, Monsieur, ce que m'escrit un témoin oculaire; il y a dequoi embarrasser les Philosophes & la Faculté. On ne manquera pas de douter du fait, mais ceux qui en douteront peuvent s'en éclaircir par eux-mêmes. La fille est vivante, & ne paroist pas devoir encore mourir si viste. Je sçai qu'on a fait souvent des contes de certaines personnes, qu'on croioit subsister sans prendre d'alimens, & que lors que d'habiles

gens ont voulu approfondir la chose, il s'est trouvé presque toûjours que ce n'estoit qu'hypocrisie, que fourberie, ou que mensonge. On ne peut rien soupçonner de tout cela. La pauvre fille, dans les douleurs continuelles qu'elle souffre, a si peu de part à la vie, qu'il lui est tres-indifférent qu'on croye qu'elle mange, ou qu'elle ne mange point. Il ne revient rien à son pére du bruit que fait cette maladie; & l'on ne voit pas quel interest auroient les domestiques à mentir. Il reste donc à deviner comment cette fille peut subsister sans prendre aucuns alimens. Je croi que les plus habiles s'y trouveront bien embarrassez, & qu'il faudra attendre aprés la mort de cette pauvre créature, pour découvrir par la dissection de son corps, ce qui peut avoir causé des effets si surprenans. La chose est si rare qu'elle mérite peut-estre bien que quelque curieux vienne lui-méme l'observer sur lieux. Je suis, &c.

J. B. BOISOT, Abbé
de S. Vincent.

ARTICLE I.

L'Attrition suffisante pour la remission des pechez dans le Sacrement de Pénitence : soûtenuë par les Oracles de l'Ecriture Sainte, par la doctrine des

des Conciles, & par les ſentimens des Péres de l'Egliſe, & des Theologiens, &c. Par Frére SEBASTIEN DU PASQUIER, *de l'Ordre des Mineurs Conventuels, Docteur & Lecteur Jubilé en Theologie, Prémier Pére de la Province de S. Bonaventure, & Gardien au Couvent de S. François à Chambery. in 4. Diviſé en 2. Tomes, dont le Prémier eſt de* 590. *& le Second de* 599. *pp.* A Lion chez Aniſſon, Poſüel & Rigaud. 1687. Et ſe trouve à Amſterdam chez H. Desbordes.

QUelque profeſſion que faſſent les Catholiques Romains d'être dans une parfaite union de ſentimens, elle n'empeſche pas qu'il ne s'éléve ſouvent entr'eux de petites guerres inteſtines, qui troublent cette union. Perſonne n'ignore les apres & violentes diſputes qui ſe ſont émües à l'occaſion de *la Grace Suffiſante.* En vain *la Grace Efficace* a fait ſes efforts pour parer les coups de ſes ennemis, elle a eſté contrainte enfin de céder à la multitude, & tout le credit du Grand S. Auguſtin n'a pû mettre ſes Diſciples à couvert contre les pourſuittes ardentes des Moliniſtes. Préſentement c'eſt *l'Attrition ſuffiſante*

qui exerce les eſprits. On demande ſi cette Attrition, eſtant jointe avec le Sacrement qu'on nomme de Pénitence, peut mettre un homme en eſtat d'obtenir la remiſſion de ſes péchez, ſans qu'il ait beſoin d'aucune autre diſpoſition intérieure? Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que cette queſtion eſt agitée. On a publié il y a déja long-temps divers ouvrages ſur cette matiére. Le fameux M. de Launoy, ſi connu par ſes excellens eſcrits, ne pouvant goûter le ſentiment de *l'Attrition ſuffiſante*, entreprit d'examiner ſi ceux qui ſoûtiennent que le Concile de Trente s'eſt déclaré pour elle ſont bien fondez; & il fit voir dans un docte Traitté, qui fut alors reçu avec un applaudiſſement général, que non ſeulement ce Concile n'a rien déterminé en faveur de l'Attrition, au préjudice de la Contrition, mais même que tous les Peres, & les autres Docteurs de l'Egliſe, ont ſuppoſé d'un commun accord que la Contrition étoit néceſſaire dans la Pénitence.

Depuis peu un ſçavant Abbé, qui n'a pas jugé à propos de faire connoitre ſon nom, & qui ſe contente de ſe qualifier Docteur en Theologie, a mis au jour ſur le même ſujet un nouvel Ouvrage, intitulé *La Contrition néceſſaire*, où entrant dans

dans les hypotheſes de feu M. de Launoy, il ſe propoſe de confirmer ſon opinion par le plus grand nombre de témoignages & d'authoritez qu'il a pû trouver, pour ne laiſſer à perſonne aucun lieu de douter que la *ſuffiſance de l'Attrition*, bien qu'elle ait beaucoup d'approbateurs & de partiſans, ne ſoit pourtant une doctrine que toute l'Antiquité a entiérement ignorée. Ce Livre de cet Abbé eſt l'occaſion qui a donné la naiſſance à celui-ci, dans lequel, ſi l'on en veut juger par la taille du volume, l'on n'aura pas de peine à croire que la matiére doit eſtre en quelque façon épuiſée, puis que c'eſt un des plus gros in 4. qui ſe puiſſent voir, & que d'ailleurs les caractéres en ſont des plus menus & des plus ſerrez, tant eſt riche l'abondance de Meſſieurs les Scholaſtiques. L'Evêque de Morienne aïant donné l'eſcrit de l'Abbé Anonyme au P. *Du Paſquier* Gardien du Convent de S. François à Chambery en Savoye, le pria de lui en dire ſon ſentiment. Ce bon Pére grand zélateur de *l'Attrition ſuffiſante*, n'a pû la voir attaquée, ſans prendre auſſi toſt ſa défenſe en main, contre ces deux Antagoniſtes, qui ont tâché de la décrier, ou du moins de la faire paſſer pour inutile dans la Pénitence. Sa bile s'eſt é-

chauffée dans le dessein de repousser les outrages qu'on a faits à cette Vertu prétenduë. Il implore pour elle, & pour le Sacrement dont elle dépend, la protection de M. l'Archevêque de Tarentaise, auquel il dédie son ouvrage. Il nomme ses Adversaires par mêpris des *Contritionnaires*, & leur attribüant la témérité de vouloir s'élever à un trop haut dégré de perfection, auquel ils ne peuvent atteindre; il leur applique ces paroles de l'Empereur Constantin à Acesius Evêque des Novatiens, *O Acesius!* luy dit ce grand Prince, *prenez une échelle, & montez au Ciel vous seul, si vous le pouvez.*

Dans la Premiére Partie de cet Ouvrage le Pére du Pasquier établit *la doctrine de l'Attrition suffisante par les principes de la Foi & de la Theologie.* Dans la Seconde il fait une maniére *d'Apologie des Péres, des Docteurs, & des Theologiens, que l'on prétend tirer dans l'opinion de la Contrition nécessaire.* Nous tâcherons d'en donner ici un extrait assez court pour ne fatiguer point le Lecteur, mais néanmoins assez exact pour donner une idée générale des principales matiéres qui sont traittées dans ce gros Livre.

La Premiére Partie contient XLIV. Cha-

Chapirres, dont les XVI. prémiers sont destinez par l'Autheur à des préliminaires, & à des considérations générales, pour servir à l'éclaircissement de la question. Comme on avoit combattu d'abord *l'Attrition suffisante* par des préjugez; aussi le P. Du Pasquier attaque par des préjugez l'Advocat *de la Contrition nécessaire*. C'est ce qui fait le sujet du prémier Chapitre, où il propose divers préjugez contre cet Autheur & il en compte jusqu'à 25. dont voici quelques-uns des plus remarquables. I. Il trouve que le titre de son Livre est contradictoire à son dessein; puis que dans le titre il demande la contrition pour obtenir la remission des pêchez dans le Sacrement de Pénitence, & qu'au contraire le corps du Livre tend à prouver qu'elle est nécessaire pour obtenir cette remission sans la reception actuelle du Sacrement. Le soin que l'Abbé prend de cacher son nom fait le second préjugé; à quoi il joint le défaut d'approbations qui manquent à son Ouvrage. Le troisiéme est que l'Autheur du Livre *de la Contrition nécessaire*, se fonde sur une nécessité que les Chrestiens ont d'animer toutes leurs bonnes œuvres de la Charité; & l'on prétend que l'Eglise a condamné une

propoſition ſemblable en *Baius*, qui diſoit qu'on n'obéït pas véritablement à la Loi ſans la Charité. Le dixiéme tend à le rendre ſuſpect d'avoir du penchant pour l'une des cinq fameuſes propoſitions condamnées (*novum crimen & inauditum*) ſçavoir *que la chûte de S. Pierre n'eſtoit arrivée que parce que la Grace lui avoit manqué*; & l'on prétend que cet Autheur ſuppoſe la même doctrine, quand il enſeigne que la Charité eſt plus ou moins ardente, ſelon qu'il plaiſt à Dieu de la diſtribuër à ſes enfans; & que quand Saint Pierre renia ſon Maître, ſa Charité ne fut ni ſi grande ni ſi parfaite que celle qui lui donna la force de mourir pour lui. Dans le II. Chapitre le P. Du Paſquier paſſe aux Préjugez qu'on avoit produits contre *l'Attrition ſuffiſante*; & il ne nie pas que l'opinion contraire n'ait cet avantage qu'elle ſoûtient le parti de la Charité & de l'Amour de Dieu; mais il ajoûte qu'on ne doit pas ſe laiſſer éblouïr par de ſimples apparences qui peuvent tromper. Il accorde, que pour recevoir dignement le Sacrement de Pénitence, il ne ſufit pas d'eſtre effraïé ou par la laideur du péché ou par les tourmens de l'enfer; & il veut même que la Pénitence ſoit accompagnée de quelque commencement de l'amour

mour de Dieu, qui bien que fort inférieur à celui des Seraphins, change véritablement le cœur de l'homme, de sorte qu'il n'a plus aucune attache volontaire pour le péché.

Dans les Chapitres suivans, le P. Du Pasquier traite de la *Justification*, de la *Charité*, de la *Pénitence*, des *Vertus Morales*, & de l'*Amour* qu'il nomme de *Concupiscence.* A l'égard de la *Justification*, il parle des dispositions nécessaires pour l'obtenir *, & il examine les noms différens que la Grace reçoit selon les différens estats où elle nous est donnée. Il distingue ensuite les diverses causes qui concourent à la justification de l'homme. Et parce que le Concile met *l'amour de Dieu* entre les dispositions qui y servent; on assûre que par cet amour il faut entendre, non un amour de charité *parfaite*, par laquelle on aime Dieu sur toutes choses, & pour lui-même, mais un amour de charité *imparfaite*, par laquelle nous l'aimons d'un amour de *concupiscence*, & par rapport à nôtre bien

Cette pensée * conduit le P. Du Pasquier à expliquer ce que c'est que *la Charité.* Aprés plusieurs distinctions, qu'il n'est pas besoin de rapporter, il dit

* *Chap. III.* * *Chap. IV.*

qu'au lieu que la Foi regarde Dieu comme véritable en ses paroles, & que l'Espérance le regarde comme bon à celui qui l'aime, la Charité le regarde comme bon en lui-même & pour lui-même. Mais il avouë qu'il y a d'autres mouvemens de l'amour de Dieu moins élevez que celui-ci : quand nous regardons Dieu, non précisément en lui-même; mais ou dans sa bonté, & dans sa miséricorde, d'où nous viennent ses graces; ou dans ses qualitez de Rédempteur, & de Glorificateur, d'où vient nôtre rédemption & nostre vie éternelle; ou dans sa Sagesse, & dans sa Providence envers nous. Ce sont, dit-il, des amours de *concupiscence*, & non pas d'une *véritable charité*, qui ne regarde Dieu que pour lui même, sans porter sa vuë ailleurs. † Le P. Du Pasquier se sert ensuite de cette idée, qu'il donne de la Charité, pour montrer en quel sens il est vrai de dire que *la Pénitence ne sçauroit être véritable, ni servir à nous justifier sans la Charité*. Il remarque que le mot de *véritable* employé dans cette proposition peut signifier deux choses. S'il se prend pour faire entendre que la Pénitence ne réconcilie point à Dieu par elle même, cette proposition est certaine. Mais elle ne le sera pas, si par ce terme de

† *Chap. V.*

de *véritable*, on entend une chose honnête, bonne, loüable, & de quelque utilité devant Dieu. De cette maniére il prétend que la Pénitence sans la Charité ne laisse pas d'estre une véritable Vertu, & une Vertu tres utile; encore qu'elle soit conçuë par un motif tout autre que celui de la Charité, comme par la crainte des peines, ou par la considération de la laideur du péché. * Il fait le même jugement des *Vertus morales*, qui aussi bien qne la Foi, & que l'Espérance, sont encore, à son avis, des Vertus sans la Charité; & il se fonde entr'autres sur cette raison, que toutes les Vertus ayans chacune leurs objets, ont aussi leur honnêteté & leur perfection essentielle & particuliére, d'elles-mêmes, indépendamment de la Charité; si bien qu'elles ne peuvent devenir mauvaises ni criminelles par son défaut. Il demande † quelle opinion on doit avoir de *l'Amour*, qu'on appelle de *Coucupiscence*; quand nous aimons Dieu par rapport à nous-mêmes, comme nôtre bien, comme la source des graces que nous en attendons? Car quoi que ce soit là un amour mercenaire essentiellement différent de celui de la Charité, le Pére Du Pasquier soûtient que regarder & ser-

* *Chap. VI.* † *Chap. VII.*

ſervir Dieu, entant qu'il nous eſt bon, le ſervir à cauſe des récompenſes qu'on en eſpére, ou par la crainte des châtimens, eſt toûjours une Vertu tres-loüable & ſainte. Ce qu'il confirme par l'exemple de S. Paul, qui ſe conſoloit dans ſes maux par l'eſpérance de recevoir la couronne de juſtice; par celui de Moïſe qui regardoit à la rémunération; par celui de David qui s'étudioit à obſerver la Loi à cauſe de la récompenſe qu'il en attendoit; & par d'autres preuves tirées tant de l'Ecriture, que des Péres.

Cette queſtion eſtant vuidée, nôtre † Autheur en examine une autre, ſçavoir *comment la Charité eſt incompatible avec le pêché mortel?* Et aprés de longs raiſonnemens, & des diſtinctions un peu ſubtiles, qu'on ne ſouffriroit pas volontiers ici, il conclut que *le péché ſe peut commettre, & par conséquent par des actes qui ne ſont point explicitement de Charité, puis qu'on le peut commettre par des actes qui ne bleſſent point directement ni explicitement la Charité.* On peut le haïr par des actes oppoſez & de même nature que ceux par leſquels on le peut haïr, ou à cauſe de ſa propre malice, où par l'amour particulier de la Vertu à laquelle il eſt contraire, ſans faire attention à aucune des conſidérations, ſous leſ-

† *Chap. VIII.*

lesquelles il est contraire à la Charité. D'où il s'ensuit, que tous les actes de „ haine & de détestation du péché, par le „ motif de quelque Vertu que ce puisse „ estre renferment quelque conversion à „ Dieu, & quelque amour ; quoique cet-„ te conversion & cet amour ne soit pas „ un amour de véritable Charité, qui „ nous puisse reconcilier à Dieu, ou „ nous disposer immédiatement à cette „ grace. C'est ce qu'il explique plus amplement * dans le Ch. suivant, où il s'efforce de montrer combien ses Adversaires s'abusent, lors qu'ils disent que *la Contrition est la suivante ou l'effet de la Grace de la Justification.* Pour lui, il prétend au contraire que la Contrition ne suit pas la Justification, mais qu'elle la précéde; quoiqu'elle ne nous justifie pas par elle-même, mais par la Grace justifiante, qu'elle nous impétre, & que Dieu nous donne infailliblement par sa miséricorde, dans le même instant que cet acte de contrition parfaite est formé. De là le P. Du Pasquier passe à la considération de la *Crainte.* † Il en distingue de cinq sortes; la *naturelle* qui vient purement de la nature, & qui par conséquent est indifférente; la *mondaine* qui procéde du grand amour que nous a-

vons

* *Chap. IX.* † *Chap. X.*

vons pour nous-mêmes, & qui pour cette raiſon eſt vicieuſe; la *ſervile* qui regarde ſeulement les châtimens & les peines dont le peché eſt ſuivi; *l'initiale* qui nous fait haïr le peché, non plus ſimplement dans la vuë des peines, mais auſſi à cauſe que Dieu en eſt offenſé, & que nous commençons à l'aimer; & la *filiale* enfin qui eſt le dégré le plus parfait de la Crainte, puis qu'elle ne regarde le peché que comme une offenſe faite à Dieu, qu'on aime comme un bon Pére. De ſorte que la Crainte, qu'il appelle *initiale*, tient proprement le milieu entre la *filiale* & la *ſervile.* Et comme le P. Du Paſquier eſt un des hommes du monde le plus abondant en diſtinctions, il fait encore deux ſortes de Craintes ſerviles. L'une qu'il appelle *ſervilement ſervile*, parce qu'elle fuit le peché d'une maniére ſi foible, qu'elle l'aimeroit, & ſe porteroit à le commettre, ſi elle le pouvoit faire impunément. L'autre eſt la Crainte *ſimplement ſervile*, qu'il faut bien ſe donner de garde de confondre avec la précédente, parce que la crainte des peines n'eſt pas le ſeul motif qui lui fait haïr le crime; elle le hait encore en lui-même, & aime ſincérement la Vertu qui lui eſt contraire.

C'eſt de cette derniére eſpéce de

Crainte qu'il s'agit dans cette dispute, & le P. Du Pasquier fait voir qu'elle est bonne. Il montre que S. Jean Baptiste se proposoit de l'inspirer à ses auditeurs, quand il les exhortoit à la pénitence par la considération *de la colére à venir*; & que dans la même pensée Jesus-Christ ordonne à ses Disciples *de craindre celui qui peut tuër le corps & l'ame.* Aprés avoir établi son sentiment, & répondu aux objections, il enseigne dans les Chapitres XII. & XIII. quelle différence on doit mettre entre la *Contrition* & *l'Attrition.* C'est là qu'il commence tout de bon d'entrer en matiére; & les maximes, que nous avons rapportées ci-dessus, lui en ouvrent le chemin. Il n'est pas imaginable combien cette matiére donne de peine aux Scholastiques qui se partagent en neuf ou dix opinions sur le sujet de la différence essentielle qui est entre l'une & l'autre. Le P. du Pasquier les réfute toutes; & pour rassembler en deux mots ce qui est traitté dans deux grands Chapitres, il dit que la *Contrition* & *l'Attrition* ont ceci de commun qu'elles renferment toutes deux une douleur & une détestation intérieure du peché, avec une résolution de ne plus pecher à l'avenir: mais qu'elles différent dans leur motif;

puis que par la *Contrition* nous nous éloignons du péché à cause de Dieu, que nous aimons sur toutes choses, & pour lui-même: au lieu que *l'Attrition* nous éloigne du péché par un motif moins noble & moins élevé, qui ne regarde pas Dieu directement en lui-même, & pour lui-même, mais qui se réfléchit sur nous: par exemple, parce que nous l'aimons comme nôtre propre bien, ou que nous espérons la félicité éternelle, ou que nous craignons la colére de Dieu & l'enfer, ou que nous avons en horreur le déréglement & la laideur du péché qui l'offense.

Ceci estant posé, l'Autheur dit que le prémier de ces deux actes, qui est celui de la *Contrition*, nous réconcilie avec Dieu, avant la réception actuelle du Sacrement, & hors le Sacrement; pourvû qu'il renferme un désir & une volonté de le recevoir: mais qne le second acte, qui est celui de *l'Attrition*, n'opere cette grace que dans le Sacrement effectif. Il demeure bien d'accord que ces mots *d'Attrition* & de *Contrition* sont des termes, du sens desquels les Anciens ne sont pas bien convenus jusques au Concile de Trente, & dont même plusieurs ne conviennent pas bien encore aujourd'hui. Il avouë que quel-

ques

ques Docteurs, comme *Estius*, *Sylvius*, *Lupus*, *&c.* enseignent qu'il y a une *Attrition* conçuë par un motif d'amour de Dieu sur toutes choses, & de véritable Charité, qui n'est distinguée de la *Contrition* parfaite que par le moins d'étenduë & de perfection de cette Charité; & il ajoûte que ce n'est point avec ceux qui sont de ce sentiment qu'il a dessein d'entrer en dispute. Il déclare que pour lui il se contente *d'une Crainte Chrétienne*, *& d'une Attrition*, *qui enferme un commencement d'amour de Dieu*, *comme la source de toute justice*, *ou un amour de Concupiscence Chrétienne*. ou *d'Espérance*, sans lequel il ne pense pas qu'on puisse bien haïr le péché ni vouloir s'en corriger. Et enfin il soûtient que la *Contrition parfaite & justifiante par elle-même & hors du Sacrement* n'est pas nécessaire pour recevoir dignement le Sacrement de Pénitence, & que ce Sacrement par son application peut opérer la premiére grace sanctifiante, pourveu qu'il y soit préparé par l'attrition, quoique cette douleur ne soit conçuë que par un motif de crainte des peines de l'enfer, ou par la considération de la laideur du péché.

Le P. Du Pasquier tâche premiérement de prouver son sentiment par di-

vers paſſages de l'Ecriture. Le prémier Sermon de S. Pierre rapporté au Chapitre 2. du Livre des Actes lui fournit deux argumens. Le prémier eſt tiré de ces paroles, que cet Apôtre addreſſa aux Juïfs aprés la componction de cœur qu'ils firent paroître: *Faites pénitence, & qu'un chacun de vous ſoit baptizé au nom de Jeſus-Chriſt, en rémiſſion des pechez, & vous recevrez le S. Eſprit.* Cette componction de cœur, qu'ils conçûrent, n'eſtoit point, au jugement du Pére, une contrition parfaite produite par la charité: autrement, dit-il, S. Pierre auroit eu tort de les exhorter, aprés cette componction, à la pénitence. Et ſi cette pénitence même avoit eſté une contrition parfaite, qui eût dû les juſtifier pour les diſpoſer à recevoir le Sacrement du Bapteſme; auroit-il dit qu'ils devoient le recevoir pour la rémiſſion de leurs pechez? car ils auroient dû leur avoir été déja remis auparavant. Ce que S. Pierre ajoûte, que les Juïfs *recevront le S. Eſprit aprés avoir fait pénitence*, montre clairement, ſelon nôtre Autheur, que l'attrition, ou la contrition, qui doit diſpoſer les pecheurs à recevoir le Bapteſme, ne peut être un mouvement du S. Eſprit, au ſens de ſes Adverſaires, puis que S. Pierre ne pro-

met le S. Esprit qu'aprés la reception de ce Sacrement. Le second argument du Pére est fondé sur ces autres paroles, où l'Apôtre exhorte les Juïfs *à faire pénitence, & à se convertir, afin que leurs pechez soient effacez*; d'où il infére que si la pénitence de ces peuples avoit dû nécessairement estre conçuë par des motifs de pure charité, l'Apôtre ne les auroit pas bien instruits, puis que nous ne découvrons dans ses Sermons que des motifs d'horreur pour le peché, d'espérance du bonheur éternel, & de crainte des jugemens & des peines. Il confirme la même chose par le discours de S. Pierre à Simon le Magicien, qu'il exhorte à la pénitence par la seule considération des Jugemens de Dieu qu'il lui dénonce. Les menaces que Nathan fit à David de la part de Dieu ne contribuérent pas peu encore à lui faire sentir l'horreur de son crime. Il ne paroît pas non plus, selon lui, dans la pénitence du Publicain, ni dans celle de l'Enfant Prodigue, d'esprit filial, mais plûtost un esprit servile & mercenaire.

Bien que le P. Du Pasquier fasse un grand fonds sur ces passages de l'Ecriture, il est pourtant aisé de juger que ce ne sont pas les principales machines

qu'il

qu'il veut emploïer pour battre en ruine ſes Adverſaires. Il tâche ſur tout de les preſſer par l'authorité des Conciles, & nommément par celui de Trente, qui ſeul lui fournit le ſujet d'une tres longue diſpute à l'égard de *l'Attrition.* Il y joint des preuves tirées de divers Catechiſmes, & de pluſieurs raiſons, qu'il appelle *Scholaſtiques.* Ceux qui ont quelque gout pour ces ſortes de choſes, peuvent conſulter l'Ouvrage du Pére, & particuliérement ce qu'il a écrit depuis le Ch. XX. juſqu'au XXXVII. où ils trouveront que le Pére ne s'eſt point fait un ſcrupule de repeter ſouvent les mêmes raiſons; aimant mieux tomber dans quelque ſorte de redites, que de rien obmettre de tout ce qui pouvoit ſervir à ſa cauſe. On ne lui reprochera pas ſans doute de manquer d'exactitude; & pour ce qui eſt de l'érudition, il fait voir par le grand nombre d'Autheurs, anciens & modernes, citez dans tout cet Ouvrage, qu'il eſt difficile d'avoir une lecture plus étenduë. Il ne laiſſe paſſer aucune des objections de ſes Adverſaires, ſans y répondre avec ſoin; & aprés avoir employé les ſix ou ſept derniers Chapitres de ſon *Prémier* Livre à éclaircir quelques faits de moindre importance, qui regardent *la ſuffiſance de*
l'At-

l'*Attrition* ; il examine dans *le Second* ons les *Témoignages* des Docteurs de l'Eglise Primitive, & de ceux de la Communion Romaine, depuis le commencement du Christianisme jusqu'au temps présent. Son intention est de montrer combien toutes les objections qu'on a tirées de leurs escrits sont hors de propos ; & non content de repousser ces attaques, il prétend faire voir que la plu-part de ces Docteurs posent des principes, qui ne permettent pas de douter qu'ils n'aïent crû *que l'Attrition est suffisante.* Ce long & laborieux examen doit assurément lui avoir causé beaucoup de peine ; & il y a bien de l'apparence qu'il n'en feroit guéres moins à ceux qui daigneront jetter les yeux sur cet extrait, si nous entreprenions de le suivre pas à pas ; ce qui nous engageroit dans une longueur importune, que le P. Du Pasquier n'a pû éviter. Nous nous arresterons donc ici, & nous nous contenterons de dire, en un mot, qu'il est bien à craindre qu'il n'y ait dans toute cette matiére beaucoup de logomachie, & que ces Autheurs ne disputent avec tant de chaleur l'un contre l'autre, que faute de bien convenir entr'eux de la signification des termes. Si cela étoit le Réverend P. Du Pasquier seroit à

plain-

plaindre d'avoir sué sang & eau, comme il a fait, pour composer un gros Ouvrage, où il ne combattroit que des ombres & des fantômes. Il semble encore que cet Autheur n'est pas toûjours bien d'accord avec lui-même, puis que tantôt * il assûre que *l'Attrition doit enfermer quelque commencement d'amour de Dieu*, & que tantôt au contraire il soûtient * que *l'Attrition qui suffit dans le Sacrement est une douleur & une détestation du peché avec espérance de pardon, & un propos d'amendement ; quoique cette douleur ne soit conçuë que par un motif des peines de l'enfer, ou par la considération de la laideur du peché.* C'est assez supposer que l'Attrition ne renferme aucun acte d'amour de Dieu, si ce n'est comme il parle ailleurs † *implicitement*, & *virtuellement*, c'est-à-dire, pour user de ses propres termes, que *l'Attrition suffit, moyenant qu'elle n'excluë point l'amour de Dieu par un acte volontaire du pénitent*; si bien que n'exclure point l'amour de Dieu par un acte volontaire, c'est avoir virtuellement l'amour de Dieu. Les gens entendus en ces matiéres jugeront si l'on peut dire que ce soit là *renfermer un commencement d'amour*, & cette Theologie paroîtra sans doute un peu rélachée à bien des gens. A R-

* *Pag.* 270. * *Pag.* 271. † *Pag.* 395.

ARTICLE IV.

Histoire des Indes Orientales, Par M. SOUCHU DE RENNEFORT, *suivant la Copie de Paris.* A Leyde chez Frederic Harring, 1688. in 12. Pagg. 571. Et se vendent à Amsterdam chez H. Desbordes.

LA maniere avantageuse, dont la compagnie de Hollande s'est établie dans les Indes, fait l'admiration de toute l'Europe, & l'envie de plusieurs Nations, qui ne peuvent voir sa prospérité sans quelque chagrin. Il n'y en a presque point qui, attirées par l'espérance du profit, n'aïent tâché de former de semblables Compagnies de commerce, & c'est à quoy M. *Colbert* s'appliqua fortement en 1664. par ordre du Roi. Cet établissement s'étant fait avec beaucoup d'éclat, comme chacun sçait, & le fonds de la Compagnie montant à 15. millions; on jugea qu'il étoit nécessaire, avant toutes choses, d'envoïer dans les Cours de Perse, & des Indes, des personnes d'experience, pour se concilier la faveur de ces deux Monarques. Les Sieurs *De Lalain*, & *De la Boulaye le Goux*, Gentilshommes, avec les Sieurs *Mariage, Bebert, & Du Pont*, Marchands,

furent choisis pour cet emploi ; & ils partirent au commencement du mois d'Octobre de la même année. Si l'on veut être instruit du mauvais succés de leur négociation,& des divisions surprenantes, qui s'élevérent entre ces Messieurs dés le moment de leur départ, & qui continuérent toûjours ; on n'a qu'à jetter les yeux sur ce qu'en a écrit le Sr. Tavernier dans les Relations de ses Voïages * Quatre Vaisseaux, qui devoient être le premier envoi de la Compagnie,partirent de Brest peu de temps aprés. Ce fut le 7. Mars 1665. M. de Rennefort Auteur de cette Histoire, s'embarqua sur l'Amiral, qui estoit de 32.piéces de Canon. Le dernier jour de Mars ils arrivérent à la premiére Baïe aprés le Cap Verd.Plusieurs des François s'estant mis dans des Chaloupes descendirent à terre, où ils furent reçûs par les Négres,qui les attendoient sur le rivage, & qui les conduisirent dans un Village voisin,où ils trouverent *l'Alcade*, ou le Gouverneur,assis sur une selette de bois, homme bien fait de sa personne, d'une mine fiére & sérieuse, mais en recompense trés-mal équippé ,n'ayant qu'une maniére de tapis,qu'ils appellent *Pagne*, sur les épaules, & un autre qui le couvroit de la ceinture jusqu'aux genoux.

* *Pag.* 8.

Il

Il avoit ſes Officiers autour de lui, les uns étendus à terre de leur long, les autres aſſis ſur leurs talons : mais le principal Conſeiller, nommé *Jean Amſterdam*, âgé de 98. ans étoit accoudé ſur les genoux de l'Alcade. L'arrivée des Vaiſſeaux fut fatale à ce pauvre Conſeiller. Son mauvais deſtin luy mit au cœur de s'y faire tranſporter pour rendre viſite à un Capitaine qu'il connoiſſoit. On y bût de l'eau de vie en abondance, & le malheur voulut qu'au retour la Chaloupe, où étoit *Jean Amſterdam*, ayant tourné, il y périt, avec douze François de trente qui s'étoient embarquez dans la Chaloupe. Du nombre des noyez fut un nommé *Planſon*, qui ſe ſeroit ſauvé ſans peine, s'il n'avoit oublié le péril où il étoit pour ſecourir un de ſes amis, qui ne ſçavoit point nager ; mais les forces ayant manqué à Planſon, ils périrent tous deux, & une amitié ſi rare & ſi fidele luy coûta la vie. Le deüil de la mort du Conſeiller de l'Alcade fut célébré par l'immolation d'un bœuf; * & le *Marabou*, ou Prêtre, qui avoit fait le Sacrifice, eſtant entré en conférence avec un Miſſionnaire ſur la Religion, tira tout d'un coup de ſa ceinture un coûteau d'un pié & demi de lame ; il en appuïa la pointe ſur ſon eſtomach, & dit au Miſſionnaire de le pouſ-

* *Page* 32.

ser contre lui de toute sa force. S'il l'avoit pris au mot, le Marabou s'en seroit peut estre mal trouvé : mais le prudent Missionnaire s'estant excusé d'une pareille commission, le Négre frappa de son poing plusieurs fois sur le couteau avec beaucoup de violence sans qu'il enfonçast. S'il ne feignoit point, & qu'il se fust auparavant frotté de quelque herbe, dont la vertu empeschast le fer de percer, comme dit l'Autheur de ce Livre : il seroit à souhaitter que cette herbe devinst commune, puis que vraisemblablement son usage ne serviroit pas peu à multiplier le nombre des braves.

Les Vaisseaux s'estans fournis au Cap-Verd de tout ce qui leur étoit nécessaire, en partirent le 8. Avril. Le 16 ils eurent le Soleil pour Zenith; & l'Autheur remarque * qu'encore qu'il fasse chaud sous le Soleil, on ne s'y aperçut néanmoins d'aucune de ces grandes altérations, dont quelques Voyageurs ont fait peur dans les Rélations qu'ils en ont écrites. Le grand nombre de vapeurs, que cet astre tire incessamment de la mer, & qu'il ne sçauroit dissiper toutes, se convertissent en des rosées, & en de petites pluyes, qui entretiennent l'air dans une température supportable. On se trouva sous la ligne le 28. Avril à une heure a-

* *Page* 39. prés

prés midy. * C'eſt là que ceux qui n'ont point encore paſſé la ligne ſont contraints par les matelots de ſe faire baptizer; ſuivant la coûtume reçuë parmi les gens de marine. On emplit ſur le tillac une barrique d'eau de mer. Le plus ancien Pilote en habit bizarre, le ſabre à la main, la carte marine devant lui, fait jurer ſes Neophytes, en mettant la main ſur la carte, qu'ils feront obſerver la même coûtume à l'avenir. Là deſſus ils ſont plongez ſolennellement dans la barrique, afin qu'il leur ſouvienne de ce paſſage fameux, ſi ce n'eſt qu'ils ſe garentiſſent de cette ridicule cérémonie par un préſent de quelques piéces d'argent; & alors on ſe contente de puiſer de cette eau dans une coquille & de les en arroſer.

A la hauteur du Cap de Bonne Eſpérance le 3. Juin, on fit ouverture de 4. boëtes, que le Syndic de la Compagnie avoit delivrées en partant, avec ordre de ne les ouvrir point plûtoſt que là. On y trouva des Patentes pour la nomination des Officiers du Conſeil Souverain & Gouvernement de la France Orientale, dont le Sieur de Beauſſe fut établi Préſident, & le Sieur de Rennefort Secrétaire, ſans parler de ceux qui furent pourveus des autres emplois. Cette

* *Page* 43.

élection fut la pomme de discorde qui mit aussi-tôt de la jalousie & de la mesintelligence dans les esprits. Châcun regardant plûtost à son interest qu'à celui de la Compagnie, ne pensa plus qu'à ses affaires personnelles. Le nouveau Président crût qu'il lui estoit de la derniére importance d'arriver le prémier à *Madagascar*;& de fait s'estant séparé des autres Vaisseaux l' 11. de Juin,il y aborda le 10, de Juillet,avec une joye d'autant plus grande,que dans ce Vaisseau il n'estoit mort qu'un seul matelot pendant un si long voyage.

Bien que le titre,que M. de Rennefort donne à son Livre,promette une *Histoire des Indes Orientales*,c'est néanmoins la description de *Madagascar* qui fait la plus grande partie de l'ouvrage. Il assure qu'à la reserve du vin & du bled, qui y viendroient aisément, si l'Isle estoit cultivée,on y trouve en abondance tout ce qui est nécessaire pour la vie; & que pour ce qui regarde le commerce,* on y voit du poivre,une sorte de muscade, des arbres de girofle,des gommes de toutes façons,des aromates,de l'indigo, du sucre, du tabac, des pierres précieuses, de l'argent,& de l'or.On y a ramassé une fois un morceau d'ambre gris de 18. onces. Il y a tant de soye & de cotton qu'on en

* *P.* 568. est

eſt embarraſſé en marchant. L'air y eſt ſi pur qu'on y voit des vieillards de 120 ans. L'iſle eſt coupée par de grandes riviéres, & arroſée de pluſieurs fontaines, dont les eaux ſont meilleures que celles de France. * Elle a des Villages, des Bourgs, & des Villes, habitées par de Grands Seigneurs, par des Gentils hommes, & par des Eſclaves. Les Villes ſont au moins de mille caſes, ou maiſons, qui ſont ſi baſſes qu'on n'y peut demeurer debout, & ſi legéres que quatre Négres en tranſportent une ſans peine ſur leurs épaules. Mais *le Donac*, qui eſt la maiſon du Seigneur du lieu, eſt plus élevé, & c'eſt là que tous les ſoirs aprés le coucher du Soleil les plus diſpos de la Ville s'aſſemblent pour danſer & faire mille poſtures croteſques. Quand ils ſe viſitent de Seigneurie en Seigneurie, celui qui reçoit la viſite n'oublie rien pour bien régaler ſon hôte, & il n'y a pas même juſqu'à celle de ſes femmes en qui il trouve le plus d'agrément; qu'il ne lui prete, par un excez de civilité, dont les exemples juſqu'à preſent ſont inconnus aux autres Peuples.

† L'Iſle n'eſt pas habitée à proportion de ſon étenduë. Elle a bien huit cens lieuës de tour, & elle ne contient pas plus de ſeize cens mille perſonnes, tous

* P. 175. † *P.* 179. Noirs,

Noirs, excepté les habitans d'une petite Province, & quelques Grands, qui étant descendus des Arabes conservent encore quelques restes de leur teint. On les appelle *blancs* en comparaison des autres, bien qu'ils le soient de moitié moins que la plus noire Bohémienne. Cette noirceur n'empêche pas que les femmes n'aïent, au goût de M. Rennefort, de la bonne mine & de la beauté. Elles ont le corps bien fait, les yeux brillans, les dents admirables, la peau fort douce, mais fort noire. Il ajoûte que pour lui, il trouve que si les beautez blanches sont si estimées, ce n'est que par une prévention qu'on auroit de la peine à soûtenir; *& qui considerera*, dit-il, *que ce noir est inaltérable, & n'a point les inégalitez & la pâleur des teints blancs, le trouvera une beauté plus constante.* Voilà dequoi rabattre un peu la fierté de nos Belles Européennes, qui font tant valoir leurs prétendus charmes, puisque, s'il en faut croire nostre Historien, tout cet éclat, dont nous sommes assez simples pour nous laisser éblouïr, n'est rien au prix de celui d'une belle Madagascaroise. Une des causes qui empêche cette Isle d'étre peuplée vient de la superstition de ses habitans. Ils ont de certains jours qu'ils croient malheu-

reux,

reux, & tous les enfans qui naissent en quelqu'un de ces jours sont abandonnez. (*a*) Pour les autres, qui naissent en des jours plus favorables, on les circoncit avec de grandes cérémonies, qui ne se pratiquent que de trois en trois ans le 8. jour de la Lune de Mars. C'est une chose ordinaire-là, de même qu'au Cap-Verd, d'y voir des femmes à dix ans Meres & Nourrices; & il y a bien de l'apparence que cette fécondité prématurée n'est pas un petit obstacle à la multiplication des habitans du pàïs. (*b*) Toute leur Religion consiste à adorer une maniére de *Grillon*, qn'ils nourrissent au fonds d'un grand panier bien travaillé, où ils mettent tout ce qu'ils ont de plus précieux, & ils appellent cela leur *Oly*. Un François aïant demandé à l'un de leurs Sçavans sur quoi il fondoit l'adoration d'un si vil animal; il lui répondit fort gravement que *dans le sujet il respectoit le principe, & qu'il falloit déterminer un sujet pour fixer l'esprit*. Le François fut étonné de cette réponse, & peut-être auroit-il été difficile de convaincre cet Idolatre, s'il avoit été instruit des raisons, dont

(*a*) P. 185, (*b*) P. 188.

les partiſans du culte des Images ont coûtume de ſe ſervir,puis qu'ils s'excuſent à peu prés de la même ſorte, en diſant que leur adoration ſe rapporte, non à l'Image,mais à l'Objet qui eſt repreſenté par elle, & que l'homme étant composé d'un corps, auſſi bien que d'une ame, a beſoin de ces figures ſenſibles pour arrêter ſa dévotion.

L'Iſle de Madagaſcar,appellée par les François l'Iſle *Dauphine* en 1665. portoit avant cela le nom d'Iſle *de S. Laurens*,qui lui avoit été donné par les Portugais,pour l'avoir découverte le jour de la Fête de ce Saint en 1492. Elle a 336. lieuës Françoiſes en ſa longueur,& 120. en ſa plus grande largeur. La difficulté que les autres Nations ont trouvé à s'y établir, leur en a fait abandonner le deſſein. * Mais les François en 1642.firent à Paris une *Compagnie de Madagaſcar*, qui n'aïant qu'un fonds médiocre ,pour ſoûtenir les frais d'une ſi grande entrepriſe,ſuccomba bien-tôt aprés par la mort du Cardinal de Richelieu qui en étoit le Protecteur. Le Maréchal de la Meilleraye parent de ce Miniſtre tâcha pour ſon utilité particulitére de relever cette Colonie naiſſante. Monſieur Fouquet,& d'autres, voulurent être de la partie ; il ſe fit divers embarquemens, Le

* *P*. 62.

Sieur

Sieur de Chamargon y fut établi Gouverneur par M. de la Meilleraye. Un Fort quarré, qu'on nomma le Fort *Dauphin*, fut commencé. * Quoique les François ne fussent alors que 70. ils se maintenoient contre les habitans de l'Isle. Mais leur nombre s'étant accrû en 1663. par 80 passagers qui se joignirent à eux le Gouverneur crût qu'il étoit temps de penser à faire des conquêtes: il envoïa des partis, & il fut si heureux dans ses desseins, qu'encore qu'il n'eust en tout que 170. soldats, il se fit payer tribut par plus de deux cens mille personnes, tant est héroïque la valeur des habitans de Madagascar. Un des plus Grands du Pays, nommé *Dian Manangue*, étoit devenu redoutable à ses ennemis, par la protection des François; qui auroient eu tout à souhait, si cette prospérité n'eust esté malheureusement troublée par le zéle inconsidéré d'un Missionnaire, qui se mit en tête de convertir & de baptizer Dian Manangue. Ce zélé Convertisseur irrité de la longue resistance de l'Infidéle, fit succéder enfin les menaces aux exhortations & aux priéres. Dian Manangue ébranlé promit de recevoir le Baptême dans uu certain jour dont on convint. Le Missionnaire ne manqua point au rendez-vous, mais son Converti refu-

* P. 68.

sa absolument de lui tenir sa parole. Par malheur il n'avoit point de Dragons à sa suite, pour donner du poids, & de la force à ses raisons: car avec ce puissant secours il auroit infailliblement préparé au Saint Esprit l'entrée de ce cœur. * Mais le Missionnaire accompagné seulement d'un Frére, d'un autre François, & de six Négres, fut contraint à son grand regret de se contenter des excuses de Dian Manangue, qui les pria civilement de prendre encore un repas chez lui. Le poison fut un des principaux mets du régal. Le Frére en mourut sur le chemin au bout de trois lieuës; & Dian Manangue s'impatientant de la longueur du poison qui n'operoit pas si viste sur le Missionnaire, & sur l'autre François, les fit assommer à coups de bâton.

Ainsi la guerre fut declarée. Le Gouverneur du Fort, résolu de vanger la mort de ses Compatriotes, marcha à la tête de trente François, & de quelques Négres, vers la demeure de Dian Manangue, qui avec quatre mille hommes se retira aux environs. Ce grand nombre d'ennemis, separez en plusieurs troupes, incommodant le Gouverneur, & lui aïant déja tué une partie de ses gens, lui fit juger qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre que celui de la retrait-

* *P. 76.*

te. * Il faisoit beau voir alors Dian Manangue vêtu du surplis du Missionaire, & son bonnet quarré en tête, s'opposer au passage des François, qui auroient peri dans cette occasion, sans un brave Rochelois nommé *la Case*, qui vint heureusement à leur secours, & les dégagea. Ce ne fut pas le seul exploit par lequel ce Brave se signala, & M. de Rennefort en raconte plusieurs, qui passeroient pour incroïables, si l'on n'étoit assuré de sa bonne foi. Enfin les François s'étans renfermez dans leur Fort y furent assiégez par Dian Manangue. Mais comme les coups de canon l'obligérent bien-tost à s'en éloigner, il fallut qu'il se contentast de battre la campagne pour empêcher qu'il n'entrât des vivres dans le Fort.

Telle étoit la disposition des affaires de la Colonie, quand le Vaisseau dont il a esté parlé cy-dessus y aborda. Les trois autres dont il s'étoit séparé n'y arrivérent que le 20. d'Août plus d'un mois aprés. Par le moïen de ce secours les Insulaires furent bien tost mis à la raison, & Dian Manangue se vit enfin contraint de demander la paix aux François. Cependant la division, qui regnoit entre les Directeurs, & qui au lieu de diminuër alloit toûjours en augmentant, causoit un trés-grand dommage à la

* *Page* 82.

Compagnie. Le Sieur de Beauſſe Préſident ayant pris poſſeſſion au nom du Roi du Gouvernement de l'Iſle, ne joüit pas long-temps de cet honneur, & aprés une maladie de quelques mois il mourut le 14. Décembre. Les choſes allant de mal en pis le Sieur de Rennefort Secretaire du Conſeil ſe réſolut de partir pour France ſur l'un des 4. Vaiſſeaux qui y retournoit, & qui mit à la voile le 20. Fevrier 1666. Ce voïage fut ſi heureux que le 8. de Juillet le Navire entra dans la Manche. Mais comme il y avoit guerre alors entre les François & les Anglois, ceux-ci aprés un rude combat s'en eſtanr rendu les maîtres, le Vaiſſeau richement chargé coula à fonds prés l'Iſle de Grenezai. On en ſauva ce qu'on pût. * Le Sieur de Rennefort fut pris priſonnier, & toutes les pierreries qu'il apportoit luy furent ôtées. Aprés une priſon de 9. ou 10. mois, dont la rigueur fut adoucie par les ſoins obligeans qu'une belle Angloiſe prit de lui, la liberté lui fut renduë. Il paſſa auſſi-toſt à Londres, où aprés avoir fait quelque ſejour, † il eut dans les Jardins du Palais S. Jemes une rencontre fort ſinguliére, d'un homme qui lui fit le recit de ſes avantures, les plus ſurprenantes & les plus bizarres qui pûſſent tomber dans l'imagination.

* *Pag.* 223. † *P.* 245.

Il étoit François,& avoit été Page de la Reine Marie de Medicis,qu'il ſuivit aux Pais-Bas,d'où cette Princeſſe l'aiant envoïé vers le Grand Duc de Florence, la Tartane où il étoit fut priſe par un Vaiſſeau d'Alger.On l'ẽvoia au Grand Viſir Achomat,& il paſſa aprés ſa mort au ſervice de ſon Succeſſeur Koperli, qui aïant quelque curioſité pour les Secrets de la Nature tenoit à ſa ſuite un Arabe eſtimé grand Philoſophe. Cét Arabe prit le François en amitié, & la mort de Koperli étant ſurvenuë,le Bacha du Grand Caire l'acheta par le conſeil de l'Arabe.Mais comme celui-ci ne trouvoit point ſon compte auprés du Bacha, il lui demanda ſon congé,& emmena avec lui l'Eſclave à Zibit Ville de ſa naiſſance.Il lui propoſa là d'épouſer ſa ſœur & le mariage étant fait, il lui découvrir toute ſa ſçience. Un jour étans ſortis de la ville ils furent ſurpris par des voleurs, qui ne joüïrent pas long-temps de leur proye, ayant été rencontrez par une caravane de marchands, qui mirent les voleurs en déroute. Par ce moyen le François fut délivré, & il paſſa en Europe avec le Mémoire du Secret de ſon beau-frére. Il vint à Londres, d'où étant parti pour voïager par le monde, dans l'eſperance de trouver quelque curieux

qui

qui acheteroit ſon ſecret, enfin aprés divers évenemens, il y retourna pour joüir de quelque repos pendant le reſte de ſa vie, & c'eſt l'homme que M. de Rennefort rencontra. Il lui mit un papier en main dont les paroles ſont inſerées tout du long dans cette Hiſtoire. Les Amateurs du grand œuvre peuvent méditer deſſus à loiſir. Elles ſont aſſez obſcures pour exercer long-temps les eſprits des plus habiles.

Peu de temps aprés, M. de Rennefort étant retourné à Paris, eut la douleur d'y voir ſes ſervices mal reconnus, & ſes conſeils peu écoutez. * Il s'eſtoit fait au mois de Mars 1666. un ſecond embarquement plus conſiderable que le prémier pour Madagaſcar. La Flotte étoit de dix Vaiſſeaux. M. le Marquis de Mondevergue qui la commandoit y fut envoyé avec le titre de Lieutenant Général des Places ſituées par de-là la ligne. Le Sieur Caron, qui avoit été Directeur pour la Compagnie Hollandoiſe, étant paſſé au ſervice de la France, étoit de la troupe. Mais ce voyage n'eut pas de meilleures ſuites que le précedent, à cauſe des diviſions & des jalouſies des principaux Officiers, dont pluſieurs portoient envie au Sieur Caron, qui étant habile & experimenté

* *Page* 267.

dans

dans ce Négoce, étoit ſoupçonné de penſer à ſon profit particulier plûtoſt qu'à celui de la Compagnie. C'eſt une choſe triſte à voir comment elle fut mal ſervie par la pluſpart de ceux à qui l'on avoit donné de l'emploi. Les meſures qu'on avoit priſes en France pour le ſuccés de l'entrepriſe paroiſſoient juſtes. * Un projet de Commerce du Sieur Caron, qui eſt ici rapporté, peut faire voir que ſes avis étoient fort judicieux. Mais ils furent mal executez. Lui-même avec d'autres Deputez fit le voyage des Indes, mais avec peu de profit & de ſatisfaction pour la Compagnie. On le rappella en France ſur les plaintes qu'on y porta de ſa conduite, & M. de Mondevergue auſſi. Le prémier perit voulant entrer dans la Riviére de Lisbonne; & le ſecond étant arrivé au Port Louïs fut envoïé priſonnier au Château de Saumur, où il a fini ſes jours. Quelque temps avant ſon depart de Madagaſcar, il avoit été relevé par M. de la Haye, qui n'y fut apparemment envoyé que pour abandonner cette Iſle

Cette Hiſtoire contient un grand nombre de particularitez agréables & divertiſſantes. On trouve dans le Livre I. de la II. Partie quelques ſingularitez qui regardent le *Bréſil*, où M. de Mondever-

* *Page* 416. gue

gue allant à Madagaſcar fut contraint de relâcher. Les deux Livres ſuivans traittent amplement du Commerce des Indes. * Si M. de Rennefort pourſuit ſon deſſein, comme il l'a commencé, il nous apprendra beaucoup d'autres curioſitez, qui ne peuvent manquer d'être bien reçuës, puis qu'il aſſure qu'elles ne ſe trouvent dans aucunes Relations. Il n'appréhende qu'une ſeule choſe, c'eſt que ſa ſincerité ne choque de certaines gens, qui l'empêchent par leur crédit de publier des veritez dont on pourroit tirer de fort grands uſages.

ARTICLE V.

Lettre écrite de Paris à l'Autheur de ces Nouvelles, ſur le ſujet de l'Antique, dont il eſt parlé dans l'Article II. du Mois de Décembre, 1684.

J'Avouë, Monſieur, que c'eſt par émulation que je mets la main à la plume, pour vous écrire mon ſentiment ſur une Antique, qui ſe trouve dans vos Nouvelles de la République des Lettres du Mois de Décembre 1684. Cela peut s'appeller une vieille recherche; mais qu'importe ſi n'ayant pas lû ce livre plûtoſt, je n'ai pas eu le moyen d'y faire mes ré-

* *Page* 487.

réflexions dans le temps? J'attaque la Dissertation de M. Du Rondel, Professeur à Maestricht, contenant l'explication de ce marbre. Il n'avoit pas épargné celle de M. Tollius sur la même piéce.

C'est un Lion, & un Garçon nud, qui se reposent ensemble. Le Garçon tient je ne sçai quel fruit de la main gauche. Au dessous il y a un Lézard, qui paroist vouloir se jetter sur ce fruit, & à main droite il y a ces Lettres OUARNM. *M. Du Rondel avoit crû d'abord que c'estoit le Cupidon d'Argentarius, qui aprés avoir bien coûru à cheval sur un Lion, se reposoit paisiblement avec sa monture; mais il n'a garde de s'arrester à cette pensée, parce que, au Lion prés, ç'avoit esté celle de M. Tollius, & qu'il faut dire quelque chose de nouveau. Les six lettres mistérieuses ne signifient point non plus à son avis,* Omnis vis amoris requie nocturna mitescit, *car l'Amour ne dort jamais moins que la nuit. Et les fruits de l'estampe ne sont pas des pavots, comme M. Tollius l'avoit encore prétendu, puis que l'humeur de Cupidon est trop éveillée. Le Lézard ne lui semble pas aussi fort propre à gouster les fruits de l'amour. Enfin M. Tollius avoit eu grand tort de vouloir que ce fust ou l'Amour,*

on

ou le Sommeil, & l'alternative est trop plaisante. On n'y rencontre pas de conformité d'age ni de mœurs, & le Sommeil seroit sans sa corne, sans laquelle M. D. Rondel soustient qu'il n'oseroit se monstrer, comme la tortuë sans ses pieds.

Voici donc premiérement ce que c'est que le fruit au sentiment de M. Du Rondel: Des Mandragores, qui sont l'embléme de l'Oubli. Le Garçon aussi bien que le Lion c'est le Soleil adoré des Persans & de Médes sous ces deux figures. Il auroit oublié de recommencer son cours sans le Lezard, qui, voulant faire quelques efforts pour ravir le fruit de sa main, l'oblige à se réveiller, afin de renouveller l'année. De sorte que ces lettres OUARNM, *ne signifieroient que*, Orbes voluuntur annorum renovatione nostri Mithræ (Mithra *est un nom du Soleil.) Mais des aîles ne lui appartiennent pas entant que Dieu, & il paroist en sortir du dos du Garçon. C'est ce qui embarrasse M. Du Rondel, & le contraint de faire une digression morale de quatre pages, par laquelle il prend congé de la compagnie;*

Pour moi je me persuade que le Garçon de la Figure ne doit pas estre pris pour l'Amour, ou pour le Sommeil, encore moins pour le Soleil; mais que ce peut estre

estre Hippoméne: que ses aîles marquent sa vitesse à la course, & sa nudité la disposition d'un homme sortant de cet exercice. Il se repose sur un Lion, & c'est ce qui le distingue & le fait reconnoistre, parce qu'il fut métamorphosé en cet animal. Le fruit qu'il tient à la main sont les Pommes d'or. Nous avons dit qu'il se repose & ne dort pas, & la preuve est qu'il semble avoir un œil entr'ouvert, &, comme M. Du Rondel en est convenu, que le Lézard l'oblige à se réveiller, supposé qu'il fust endormi; mais en se réveillant il voit le Lezard, qui veut tâter de ces Pommes. Les lettres OUARNM *signifient*, Ocyorem vento Atalantam remoratam non miror. *C'est une réflexion d'Hippoméne sur l'avanture d'Atalante par rapport à celle du Lezard, comme s'il disoit, Puis que ce petit animal se trouve touché de la beauté de ce fruit, je ne m'estonne pas qu'il ait arrété Atalante dans la carriére;* Ocyorem vento Atalantam remoratam non miror. *Je suis &c.*

MIRON,
Avocat en Parlement.

AR-

ARTICLE VI.

P. AB EYNDHOVEN *P. F. J. C.ti De inani actione propter inopiam Differtatio Theoretico-Practica, ad L. VI. Pandect. de Dolo Malo.* C'eſt-à-dire, *Examen de cette Queſtion de Droit, Si la Pauvreté anéantit l'action du Créancier.* Traject. ad Rhenum, Ex Officina Franc. Halma Acad. Typographi. 1688. *in* 8. Pagg. 427.

IL n'eſt pas extraordinaire dans ces Provinces de voir qu'on s'y faſſe un honneur de conſoler & de protéger les affligez. Elles n'ont pas plutoſt eſté des Provinces libres qu'elles ont eſté l'Azile des perſécutez, & le Réfuge des miſerables. Et tant de belles & de riches Maiſons; qu'on y a fondées pour les Orphelins, pour les Veufves, pour les perſonnes âgées, ou infirmes, & incapables de ſubſiſter par elles-mêmes, font bien voir qu'il y a long-temps qu'on y regarde la Charité comme la plus grande de toutes les vertus. Auſſi ne peut-on guére douter que ce ne ſoit elle qui ait

it inſpiré à M. *de Eyndhoven* le deſſein de cet Ouvrage, où il montre quels ſont les égards que les Loix veulent qu'on ait pour la pauvreté. Pendant que tout ce qu'il y a de plus conſidérable dans l'Etat s'empreſſe ſi charitablement à ſécourir une infinité de gens, que l'intéreſt de leur Conſcience a obligé de renoncer à leurs biens & à leur Patrie, il a voulu leur donner un témoignage public de ſa tendreſſe & de ſa compaſſion.

On ne peut gueres rien ſouhaiter de plus exact que ſa méthode. Il commence par la recherche de *l'Autheur* de la *Loi*, qui ſert de fondement à ſa Diſſertation. Cet Autheur eſt le fameux Juriſconſulte *Cajus*, dont il nous apprend quelques particularitez. Enſuite dequoi il rapporte la Loi même, qui eſt tirée du Digeſte, & conçûë en ces termes. *Nam is nullam videtur actionem habere, cui propter inopiam Adverſarii inanis actio eſt. Il ne ſemble pas qu'on ait aucune action contre une Partie, dont la pauvreté rend toute action inutile.* Et parce qu'ordinairement dans les Loix tous les mots ſont conſiderables, il examine exactement tous les termes de celle-ci: ce qui lui donne occaſion de faire quelques remarques aſſez curieuſes. Telle eſt, par

par exemple, celle qu'il fait sur le mot *Antistes*, qui semble présentement être affecté aux Ministres de l'Eglise, mais qui s'est aussi donné autrefois aux Avocats, parce qu'ils plaident debout, au lieu que les Juges sont assis.

Consedere Duces, & Vulgi stante corona
Surgit ad hos Clypei dominus septemplacis Ajax.

Voilà à-peu prés le précis du I. Chapitre.

Dans le II. l'Auteur fait une revûë éxacte de tous ceux qu'on peut appeller *Pauvres*. Il souffre avec peine qu'on mette en ce rang ces gueux valides & vagabonds, contre lesquels il y a des Loix si sévéres, parce que leur mendicité estant volontaire, ils sont indignes de pitié & de secours. Mais d'ailleurs il en conte de bien des sortes: les esclaves, les gens qui ont fait cession de bien, ou qui ont obtenu des lettres de répit; les personnes misérables, comme les orphelins, les veuves, les malades, les imbécilles, les enfans exposez, les vieillards, qui n'ont pas dequoi subsister; les gens qui ont per-
du

du leurs biens, par quelque inonda-
ion, par quelque incendie, par les
malheurs de la guerre, ou par quelque
autre accident semblable; à la nécessi-
té desquels il ne doute point que le pu-
blic ne soit obligé de pourvoir, en leur
donnant le moïen de subsister. Il ne
fait pas même de difficulté de mettre
en ce nombre *les gens de lettres*, com-
me si la pauvreté estoit l'appannage
des Muses, & un des caractéres essen-
tiels de la Philosophie. En effet il
veut que ç'ait été dans cette vuë que
l'Empereur Fréderic, touché de com-
passion pour eux, leur ait accordé di-
vers priviléges, & diverses exemptions,
dont il se plaint qu'il reste aujourd'hui
peu de traces, si ce n'est en ce que les
Académies, à la reserve de celle d'U-
trecht, ont leur Justice particuliére,
& jouïssent encore des immunitez,
qui leur ont été données par leurs
Fondateurs; ou accordées par leurs
autres Princes.

Comme l'indulgence, que les Loix
ont pour les Pauvres, leur donne bien
des avantages, dont il ne seroit pas jus-
te que des gens mieux acommodez pro-
fitassent, M. Eyndhoven montre dans
le Chapitre III. qu'il est nécessaire que
ceux qui y prétendent justifient qu'ils

ſont dans le cas. Il eſt vrai que pour cela il ſemble qu'il faudroit ſçavoir préciſément, & au juſte, quelle doit être la diſette, qui peut faire paſſer pour pauvre, & quelles preuves ſuffiſent pour montrer qu'on eſt dans cet état. Or c'eſt ce qu'il n'eſt guéres poſſible de marqner exactement. Craſſus vouloit qu'on ne puſt ſe dire riche, * à moins que d'avoir aſſez de revenu pour entretenir une armée. Et ſur ce pied-là il y auroit bien des pauvres, qui ne laiſſeroient pas d'être fort à leur aiſe. On cite quelques Autheurs, qui veulent que l'on ſoit pauvre quand on n'a pas 50. écus d'or. Mais il faut avoüer qu'on ne ſçauroit rien fixer là-deſſus; parce qu'il faut avoir égard aux temps, & aux lieux, & à toutes les circonſtances des perſonnes & des choſes, en quoi la diverſité eſt trés-grande.

Du reſte ce n'eſt point aſſez pour juſtifier qu'on eſt pauvre, que de faire voir que l'on n'a pas cette ſomme, ou telle autre qu'on pourroit juger ſuffiſante pour tirer un homme de la néceſſité: Il faut auſſi qu'il paroiſſe que l'on n'a rien dont on la puiſſe faire. C'eſt par cette raiſon qn'il y a beaucoup de gens, qui quoiqu'ils n'aïent pas un ſeul ſol, n'en ſont

* *Dion Caſſius Lib.* 40.

ſont pas pour cela plus en droit de prétendre aux immunitez des pauvres. Tels ſont, par exemple, ceux qui ont 1. de bonnes obligations; ou 2 des meubles de prix, ou 3. des fonds, dont ils tirent un revenu conſiderable. Car quelle juſtice y auroit-il que leurs créanciers perdiſſent le droit qu'ils ont d'exiger leurs dettes, puis qu'ils en peuvent tirer payement ſur quelqu'une de ces choſes, pourvû que ce ne ſoient pas des choſes litigieuſes, ou des fonds eccleſiaſtiques, ou des biens dotaux, qui pour la plus-part ne ſe peuvent aliéner. Tels ſont encore 4. ceux qui ſont ſur le point de recueillir quelque riche ſucceſſion, ou quelque legs conſidérable; ou 5. à qui l'une ou l'autre de ces deux *cauſes lucratives* ne peuvent manquer; ou 6. qui peuvent ſatisfaire leurs créanciers par leur travail & par leur induſtrie, ou par quelque autre moyen ſemblable. Enfin l'on met dans le même rang ceux que l'on void faire des préſens & des libéralitez conſidérables. Car puis qu'ils ont dequoi donner à ceux à qui ils ne doivent pas, ils ſont préſumez par toute ſorte de raiſons avoir ſuffiſamment dequoi payer ceux à qui ils doivent.

Aprés avoir ainſi expliqué, dans les

quatre prémiers Chapitres, tout ce qui peut servir à bien marquer les sujets, que les Loix des Immunitez & des Priviléges accordez aux Pauvres regardent; M. de Eyndhoven passe dans le V. qui est le dernier, au détail de ces exemptions. Et comme il avoit dessein de n'en oublier aucune, il suit pas à pas *Justinien* dans ses *Institutes*, & il ne laisse pas une *Rubrique*, où il soit parlé des Pauvres, ou qui y ait quelque rapport, sur laquelle il ne fasse quelques remarques. Ainsi ce Chapitre faisant le plus essentiel & le principal de l'Ouvrage, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il soit quatre fois aussi long que tous les autres ensemble. L'Autheur y recherche d'abord l'origine de ces Priviléges, & de ces Franchises, que les Loix ont accordées à la Pauvreté. Il ne doute point que le principal motif, qui y a porté les Autheurs des Loix, n'ait été l'humanité & l'équité naturelle. Quoiqu'il ne veuille pas nier que plusieurs d'entr'eux, aïant eu fort-peu de part aux faveurs de la Fortune, n'en aïent esté d'autant plus portez à adoucir par ces Immunitez ce qu'ils sçavoient par leur propre expérience qu'il y avoit de dur & d'amer dans la pauvreté. Il remarque en effet qu'il

y en a eu de si nécessiteux, & de si pauvres, qu'ils estoient obligez de travailler des mestiers les plus méchaniques pour avoir dequoi subsister.

On ne s'attend pas, je m'assure, que nous suivions nôtre Autheur dans l'examen de toutes ces Loix. Cela nous meneroit trop loin, & ne seroit pas d'un grand divertissement aux Lecteurs. Nous nous bornerons donc à deux ou trois remarques, qui pourront servir pour échantillon. M. de Eyndhoven rapporte dans le *Paragr.* 76. entre les Priviléges des Pauvres, le droit qu'ils ont d'éxiger ce qui leur est légué par un Testament écrit de la main du Testateur, quoique d'ailleurs il fust nul par le défaut des formalitez ordinaires. Il ne se peut rien assurément de plus juste & de plus charitable tout ensemble que cette disposition. Mais le *Paragr.* 109. nous raconte par occasion un fait bien nouveau & bien singulier. Une Dame de qualité, de la Province de Dauphiné, estant devenuë grosse dans l'absence de son mari, qui estoit allé en Allemagne, & aïant accouché d'un fils, quatre ans tous-entiers aprés son départ; cet enfant ne laissa pas d'estre déclaré légitime par Arrest du Parle-

ment de Grenoble, du 13. Février 1636. ſur ce que la mére jura qu'elle ne l'avoit eu que de ſon mari, tout abſent & éloigné qu'il eſtoit, & que ſa conception avoit eſté l'effet d'une vive & forte imagination. Voilà dequoi appuyer la maxime ſi ſouvent alléguée, *Fortis imaginatio generat caſum.* Et ſi Montagne, qui a fait un Chapitre ſur cette matiére, avoit ſçû une ſemblable hiſtoire, il n'auroit pas manqué de nous dire là deſſus quelque choſe de plaiſant. Je m'imagine au reſte que l'Arreſt n'oſta pas tous les ſcrupules de l'eſprit de tout le monde, & que toute l'authorité de Meſſieurs les Juges de Grenoble n'empeſcha point qu'il n'y euſt une infinité d'incrédules, qui ne voulurent point, à ſon exemple, en croire la Dame à ſon ſerment.

M. de Eyndhoven met au rang des Immunitez, dont les Pauvres jouïſſoient autrefois, (*a*) l'Exemption des *Sportules*, qui eſtoit un certain droit que prenoient les Juges, qui revient aſſez à ce qu'on appelle aujourd'hui les *Epices*, à moins qu'on n'aime mieux en faire quelque choſe de ſemblable à ce qu'on nomme les *Conſignations*. Quoiqu'il en ſoit nôtre Autheur débite ſur ce ſujet une

(*a*) §. 160

une Critique fort curieuse & fort agréable. Dans le *Paragr.* 167. il parle des *Procureurs* & des *Avocats* des Pauvres, qui en quantité de lieux ont des gages du Public pour assister les pauvres gratuitement. Et dans le *Paragr.* 175. il montre combien ceux, qui exercent ces emplois, sont obligez de porter leurs Parties à la paix, & à accommoder leurs affaires, plustost que d'en venir au procés. Enfin on peut dire que M. de Eyndhoven fait lui-même l'Avocat des Pauvres dans tout cet Ouvrage; & que son zéle pour ceux qu'il défend n'est pas ce qui y paroist le moins, quoiqu'il y paroisse d'ailleurs un sçavoir fort mêlé, & une lecture fort diverse & fort étenduë.

ARTICLE VII.

JOANNIS BRAUNII, *Palatini, SS. Theologiæ Doctoris, ejusdemque, ut & Hebrææ Linguæ, in Academia Groningæ & Omlandiæ Professoris, Doctrina Fœderum, sive Systema Theologiæ Didacticæ & Elencticæ. Perspicuâ atque facili Methodi.* C'est-à-dire, *Traitté des Alliances, ou Sys-*

téme de Theologie. Amstelodami, apud Abrahamum Van Someren. Anno 1688. Pagg. 706.

LA plufpart des matiéres de Theologie font liées les unes avec les autres par tant de divers endroits, que lors qu'il s'agit de les mettre enfemble, pour en compofer un corps, on trouve qu'on les peut ranger en mille maniéres différentes. C'eft de là que vient cette grande diverfité qui fe void dans les Syftêmes de cette Science; puis qu'il n'y a prefque point d'Autheur qui n'ait le fien particulier, & que ceux là mêmes qui font les plus conformes dans leurs fentimens, différent fouvent dans leur méthode. Celle que M. *Braunius* a fuivie dans cet Ouvrage, ne fçauroit manquer d'avoir beaucoup d'approbateurs, fur tout parmi les Difciples & les Partifans de *Cocceius*. Car outre qu'elle eft fort bien démeflée. & qu'il s'y void beaucoup de clarté; on ne pouvoit guéres prendre un tour qui fift mieux fentir d'abord combien on eft entré avant dans les hypothéfes du *Cocceianifme*. Ce que l'on a accouftumé d'appeller *Religion*, ou *Theologie*, M. Braunius l'appelle ici *la Doctrine des Alliances*,

qu'il

qu'il reduit à deux ſçavoir *l'Alliance des Oeuvres*, & celle *de la Grace.* Pour faire voir que ce nom eſt juſte, il remarque qu'on doit obſerver dans les Alliances divines à-peu-prés les mẽmes choſes que l'on conſidére dans les Alliances humaines ; Sçavoir I. Le *Contract*, qui en eſt le Document. II. Les *Parties Contractantes.* III. Les *Clauſes* de leur Traitté. Et IV. Les *meſures* que l'on prend pour l'exécution de ces Clauſes. Le Contract de ces Alliances divines eſt *l'Ecriture Sainte.* Les parties qui traittent enſemble ſont *Dieu & l'Homme* Les Clauſes de leur Traitté ſont, dans la *Premiére* Alliance, *l'Obéiſſance parfaite* que Dieu y exigeoit de l'Homme, & *la vie Eternelle* qui en devoit être le prix. Et dans la *Seconde* c'eſt *la Foi en Jeſus Chriſt le Rédempteur*, que Dieu demande de tous ceux qui veulent avoir part à ſes avantages ; & *le Salut éternel*, dont il doit couronner cette Foi. Enfin les *Meſures*, qu'il a priſes pour rendre ſes promeſſes efficaces, ſont les différentes *Oeconomies*, ſous leſquelles l'Alliance de Grace a eſté diverſement diſpenſée. Sur ce pied-là on peut juger qu'il n'y a rien dans toute la Theologie, qui n'en-

tre fort naturellement dans ſon Syſtême, & qu'il embraſſe tout, ſans exception, en traittant à fonds de ces quatre Chefs. C'eſt ce qu'il a fait dans ce Livre avec autant de netteté que d'érudition & de profondeur. Il a reduit tout ſon Ouvrage à XXV. Lieux Communs, qui ſont compris en deux Volumes. Pour le I. des deux, qui eſt le plus gros, il explique les trois prémiéres choſes, que les Alliances renferment ; & il parle à fond de *l'Ecriture*, *de Dieu*, *de l'Homme*, *de l'Alliance des Oeuvres*, & *de celle de la Grace.* Il donne le II. tout entier à ce qu'il appelle *les diverſes Oeconomies* de cette derniere Alliance. Au reſte comme il ne s'eſt pas propoſé ſeulement d'enſeigner la *Poſitive*, mais auſſi d'entrer dans la *Controverſe*; & que d'ailleurs, dans les matiéres qui ne ſont pas fondamentales, il ne ſe fait pas toûjours une Loi de ſuivre le chemin le plus battu ; on le void preſque par tout aux priſes avec ceux qui ſont dans des ſentimens oppoſez. Il combat ſur tout avec beaucoup de vigueur les Docteurs Romains, les Sociniens, les Arminiens, &c. Mais, ſans prévenir le Lecteur, on pourra juger de la maniere, dont il s'en acquitte, par ce que nous allons rap-

rapporter de quelques-uns des principaux endroits de son Ouvrage.

Dés l'entrée, où il parle de la Théologie en général, il réjette la distinction que l'on fait dans l'Eglise Romaine entre les *Conclusions de Foi*, & les *Conclusions Théologiques*; & il soûtient que tout ce que l'on conclud de l'Ecriture Sainte, par des conséquences nécessaires, n'est pas moins *de Foi*, que ce qui y est formellement exprimé. Il croit donc que la *Raison*, lors que ses concepts sont clairs & distincts, est d'un trés-grand usage dans la Théologie; & que la Révélation étant comme la *Mesure des Véritez* Théologiques, la droite Raison est comme *l'Oeil* de nôtre ame, par lequel nous appercevons le rapport des Véritez avec la Révélation. Mais au reste, selon lui, ce n'est pas parler exactement que de dire que la Raison *est la Servante de la Théologie.*

Comme il est persuadé que *la langue Hébraique est la prémiére de toutes*, & que les preuves qu'il en apporte lui paroissent convaincantes; il se déclare hautement pour l'antiquité des Caractéres, dont on se sert aujourd'hui, contre ceux qui veulent qu'ils soient *Assyriens*, & qu'Esdras ait esté le prémier qui s'en soit servi pour écrire les

Livres Sacrez. Il eſt vrai que l'on void des *Sicles*, où David & Salomon ſont repreſentez, & dont les inſcriptions ſont en lettres Samaritaines. Mais M. Braunius répond à cela; 1. Que l'on n'eſt pas trop aſſeuré de la vérité de ces Sicles. 2. Que les Samaritains ont bien pû les avoir fait faire à l'honneur de ces deux Princes. Et 3. Que l'on trouve des Médailles encore plus anciennes, dont les légendes ſont en caractéres Hébreux. Mais quelque antiquité qu'il donne à la Langue Hébraïque, & à ſes Caractéres; il croit que ſes *Points* ſont nouveaux, & bien loin de s'imaginer que Moïſe s'en ſoit ſervi, il ne veut pas même qu'ils ſe ſoient introduits ſi-toſt, aprés le retour de la Captivité de Babylone. Il prétend donc que l'uſage de la langue Hebraïque s'eſtant perdu inſenſiblement, parmi les Juïfs diſperſez; & la pluſpart aïant beſoin de beaucoup d'aides pour ſuppléer à leur peu de connoiſſance; on commença à inventer quelques-uns de ces Points pour faciliter la lecture des Livres Sacrez, mais qu'on n'acheva d'en mettre le Syſtéme dans l'état, où on le void aujourd'huy, que pluſieurs ſiécles aprés la venüe de Jeſus Chriſt.

Pour ce qui regarde le fond même de l'Ecriture Sainte; comme il est persuadé qu'une des principales vuës des anciens Prophétes a esté de *prédire l'avenir*, & que l'on n'est pas moins obligé de sonder leurs prophéties que de méditer leurs enseignemens; il donne quelques ouvertures qu'il croit fort utiles pour pénétrer plus heureusement dans l'obscurité des revélations. Une des principales est de distinguer tout le temps de la durée de l'Eglise en un certain nombre *d'Epoques*, ou *de Periodes*. Il tient que cela est sur-tout nécessaire sous le Nouveau Testament; & quoiqu'il ne nie pas que cette distinction ne puisse estre assez arbitraire, il trouve pourtant qu'il n'y a rien de plus raisonnable que l'opinion de ceux qui partagent en *Sept Périodes* tout le temps qui doit couler depuis l'Asçension de Jesus-Christ jusqu'au dernier jour. La raison en est que le S. Esprit semble lui même avoir marqué ce nombre, & cette division, dans l'Apocalypse, par les *Sept Eglises*, les *Sept Sçeaux*, les *Sept Tonnerres*, *&c.* Il veut donc qu'en examinant toutes les prédictions, qui se rapportent à chacun de ces Periodes, on fasse réfléxion sur ce qui est arrivé à l'Eglise

dans

dans ces mêmes temps, & que si l'on trouve un parfait rapport entre les évenemens & les prophéties, tant pour la substance des choses, que pour la circonstance du temps, on ne doute plus alors que ces prophéties ne soient accomplies.

Aprés avoir parlé de l'Ecriture Sainte comme d'un *Contract*, l'ordre vouloit qu'il parlast de Dieu, comme *de la Prémiére des Parties Contractantes.* C'est ce qu'il fait avec étenduë, en expliquant ce qu'on en doit croire, & appuïant ce qu'il en dit de passages, & de raisons. D'abord il soûtient que nous avons naturellement *l'Idée* de Deu; que cette Idée nous le représente comme un Estre souverainement *Parfait*; qu'elle nous conduit naturellement à *l'Unité* de son Essence; & que le *Politheisme* ne s'est établi parmi les Païens qu'à l'occasion des divers *Noms*, que l'Ecriture donne à Dieu, pour marquer ses divers *Attributs*, comme celui d'*Adonai*, *de Jehova*, *d'Elohim*, *Tzabaoth*, *Helion* &c. Dont les Païens ont fait leur *Jupiter*, leur *Adonis*, leur *Sabazius*, leur *Helios*, &c. Il prouve ensuite que Dieu est un Estre purement *Spirituel*, contre les *Antropomorphites*, qui lui donnent la figure humai-

e, & contre *Spinoza*, qui veut que le Monde même ſoit Dieu. Il fait voir qu'il eſt *Immenſe*, contre Vorſtius; que ſa Nature eſt *trés-ſimple*, contre les Sociniens, & les Remontrans, &c.

On a accouſtumê de diſtinguer en Dieu de deux ſortes de *Science*; l'une de *Simple intelligence*, par laquelle on veut qu'il ſe connoiſſe Soi-même & toutes les choſes poſſibles; & l'autre *de Viſion*, que l'on borne aux choſes qui doivent eſtre produites. M. Braunius n'admet pas cette Diſtinction dans un ſens, qui ſuppoſeroit que les choſes fuſſent poſſibles d'elles-mêmes, & avant tout Decret de Dieu; parce qu'il s'enſuivroit de là qu'elles en ſeroient indépendantes de leur nature, & que Dieu par ſes Decrets ne feroit que changer leur état de *poſſibilité* en celui de *futurition*. Il croit donc qu'à proprement parler, toute la Science de Dieu, à l'égard de ce qui eſt hors de lui, eſt une Science *de Viſion*: Ce qui ruïne de fonds en comble la Science *Moyenne*, qu'il combat auſſi par quantité d'autres raiſons.

Il n'eſt pas de l'avis de ceux qui prétendent que Dieu eſtant infini ne doit pas remplir ſeulement le Monde, mais auſſi

auſſi les *Eſpaces imaginaires*, qu'ils poſent au delà du Monde; & qui, pour rendre leur opinion plus ſenſible, ajoûtent que ſi Dieu anéantiſſoit tout l'air qui eſt renfermé, par exemple, dans un Tonneau; il ſe feroit par là un eſpace vuide, qui ſeroit proprement ce qu'on appelle un *Eſpace imaginaire*, & que Dieu ne laiſſeroit pas de remplir encore par ſon Eſſence. M. Braunius répond à cela, 1. Que nous n'avons aucune idée de *l'Annihilation*, ni aucune revélation; qui nous en inſtruiſe. 2. Que ſi Dieu anéantiſſoit tout ce qui eſt dans un Tonneau; les bords ou coſtez du Tonneau ſe toucheroient, en ſorte qu'il n'y auroit plus aucun eſpace. C'eſt la réponſe ordinaire des Carteſiens à cette Objection; mais qui, à dire le vrai, ne ſemble pas les tirer d'affaire, ni réſoudre entierement la difficulté. En effet que répondront-ils, ſi on leur demande par quelle Mathematique ils conçoivent que tous les points d'une Superficie concave, telle qu'eſt celle d'un Tonneau, puiſſent ſe réunir enſemble, ſans que cette Superficie s'anéantiſſe; ou qu'elle puiſſe s'anéantir ſans ſe mouvoir; ou qu'elle puiſſe ſe mouvoir ſans eſtre pouſſée de tous côtez par les Corps extérieurs; ou que

ces Corps extérieurs la puissent pousser, lors que rien ne les oblige à occuper la place qu'elle laisseroit, & qu'il n'est pas possible qu'ils l'occupent sans en laisser tout autant de vuide ailleurs?

Quoiqu'il soûtienne que la Raison éclairée embrasse sans peine le Mystére de *la Trinité*, il ne croit pas néanmoins qu'on le puisse démontrer par la raison seule : & il prétend faire voir que toutes les preuves naturelles, qu'on en apporte ordinairement, sont & peu solides, & insuffisantes. Avec tout cela il tient que ce Mystére a été connu dés le commencement par les Anges, & par Adam même dans son état d'integrité; qu'Adam en transmit la connoissance aux anciens Patriarches, & qu'elle s'est conservée parmi les Juïfs, jusques assez prés du temps de la venuë de Jesus-Christ. Ce qu'il avance à l'égard de *l'Ordre des Decrets divins* paroistra peut estre un peu paradoxe. Car il prétend qu'il n'y a point proprement de difference entre les *Supralapsaires*, & les *Sublapsaires*, & qu'il n'y a rien de plus facile que de concilier leurs sentimens. On le fait, selon lui, en disant que si l'on regarde la fin, que Dieu s'est proposée dans ses Decrets, il est certain

que

que l'objet de la Prédestinarion est l'homme *créable & labile*; mais qu'à l'égard du moien, & de l'execution, c'est l'homme *déja créé, & tombé dans le peché.*

Des deux opinions, qui partagent les Sçavans, sur ce qui regarde la *Saison*, en laquelle Dieu créa le Monde; l'une qui veut que ç'ait esté au commencement de l'*Automne*; l'autre qui en assigne le point à *l'Equinoxe du Printemps*; M. Braunius embrasse cette derniére, comme la plus vrai semblable. Il soûtient même qu'elle doit avoir esté celle des Juïfs, puis qu'il est constant par le Livre d'Esther que le mois *d'Adar*, qui est nostre mois de *Février*, estoit leur douziéme mois; d'où il s'ensuit que le mois de *Mars* devoit estre le prémier de l'année. Il est fort Cartesien sur le Chapitre de la *Composition du Monde*; comme il est aisé de juger par ce qu'on a dit de son sentiment à l'égard de l'annihilation, Il a pourtant là-dessus des choses fort singuliéres, comme la remarque qu'il fait que le Jour précéda la Nuit dans les jours de la Création.

Il suit encore les mêmes principes. lors qu'il vient à parler de *l'Homme* dont il prétend que le *Corps* soit une

Ma-

Machine, qui ne ſe meuve que par des reſſorts purement materiels, ſans que *l'Ame* raiſonnable lui donne, ni la vie, ni le mouvement. Il rapporte là-deſſus l'hiſtoire d'un enfant né en Allemagne du temps de Luther. Cet enfant parvint juſqu'à l'age de douze ans, ſans avoir fait que les fonctions qui ſont communes à l'Homme & à la Beſte, & ſans avoir jamais donné aucun ſigne d'intelligence & de raiſon. Pour *l'Ame*, il la définit, avec tous les Cartéſiens, *Une ſubſtance qui penſe*, c'eſt-à-dire, un Eſtre dont toute l'eſſence conſiſte à penſer; en ſorte que l'acte général de penſer, qui eſt ſa ſubſtance, eſt le principe des penſées particuliéres qui s'y forment, à meſure qu'il eſt déterminé à des maniéres differentes de penſer. Il conclut de là que l'Ame doit eſtre néceſſairement *immortelle*; parce que n'eſtant qu'un acte continuel, cet acte ne peut eſtre détruit, ni par un acte corporel, qui ne ſçauroit eſtre que le mouvement d'un corps, c'eſt-à-dire, un accident, qui n'eſt point capable d'aneantir une ſubſtance; ni par un acte ſpirituel, qui ne ſeroit auſſi lui-même qu'un acte de penſer. Or comment un acte de penſer pourroit-
il

il opérer la destruction d'un autre acte de même nature?

Aprés avoir parlé de Dieu, & de l'Homme, qui sont les Parties contractantes; il parle des *Traittez*, ou des *Alliances*, dans lesquelles il remarque quatre choses principales. 1. Le *Devoir*, que Dieu y exige de l'homme. 2. La *Sanction*, c'est-à-dire, les *Promesses*, & les *Menaces*, dont Dieu accompagne son Commandement. 3. Le *Consentement* de l'Homme, qui s'y soûmet, & qui y acquiesce. Et 4. Le *Droit* qu'il acquiert sur ce que Dieu lui a promis, lors qu'il a accompli les devoirs, qui lui en doivent faire obtenir la joüissance. Toutes ces quatre choses se trouvent marquées dans *l'Alliance des Oeuvres*, que Dieu traitta avec Adam, dans l'estat d'innocence. I. Le Devoir, que Dieu lui imposa, ce fut *une parfaite Obeissance* à tous les Commandemens de la Loi naturelle, & au Commandement de droit positif touchant l'Arbre de Science de bien & de mal. II. La *Sanction* consistoit d'un costé dans la *Promesse* d'une Vie éternellement heureuse dans le Ciel, où il auroit esté transporté en corps & en ame, selon nostre Autheur: & de l'au-

tre

re dans *la Menace* d'une mort & d'un supplice éternel. Le *Consentement* de l'Homme paroist par l'aveu qu'Eve fit sur ce sujet au Serpent. Et pour ce qui est du *Droit*, que l'Homme se seroit acquis, s'il avoit soûtenu la tentation, & qu'il eust persévéré dans l'obeïssance ; il n'auroit pas esté fondé sur aucun mérite de la part de l'Homme, mais sur la *Promeße* qu'il en avoit reçûë de Dieu, accomagnée de *deux Sacremens* ; qui lui en estoient comme un double gage, sçavoir le *Paradis Terrestre*, & *l'Arbre de Vie.* Car pour ce qui est de *l'Arbre de Sçience de bien & de mal*, nostre Autheur soûtient qu'il ne pouvoit estre un Sacrement, puisque l'usage en estoit défendu, & que cependant l'essence du Sacrement consiste dans l'usage naturel du Signe.

Les mêmes choses se rencontrent dans *l'Alliance de la Grace*, qui succéda fort promptement à celle des Oeuvres, laquelle n'eut aucun effet à cause de la desobéïssance de l'Homme. M. Braunius comparant ces deux Alliances l'une avec l'autre, remarque ce qu'elles ont de commun, & ce qu'elles ont de différent. Leurs principales différences consistent, 1. Dans les

Con-

Conditions. Car l'Alliance de Nature demandoit les *Oeuvres*, & l'Alliance de Grace demande *la Foi en JeſusChriſt*. 2. Dans la *maniére de traitter*; parce que la prémiére n'eût beſoin d'aucun Répondant ou *Médiateur*, au lieu qu'il a eſté d'une abſoluë néceſſité qu'il en intervinſt un dans la Seconde. 3. Dans *l'Etenduë*; puiſque celle de la Prémiére eſtoit incomparablement plus grande, s'il en faut croire M. Braunius, que celle de la Seconde; la prémiere aïant embraſſé généralement tous les hommes, au lieu qu'il ſoûtient que cette derniére eſt reſtrainte aux ſeuls Elus. 4. Enfin elles different infiniment à l'égard de *l'Efficace*. Car au lieu que l'Alliance des Oeuvres ne ſauva jamais perſonne, celle de la Grace eſt ſalutaire à tous ceux qui y ſont compris. On void à quelle diſcuſſion une matiére ſi vaſte l'engage, & combien il doit parcourir de Lieux Communs pour l'expliquer. Il renferme donc dans cette Partie de ſon Traitté tout ce qui regarde les *Clauſes*, la *Subſtance*, & le *fond* meſme de *l'Alliance de la Grace*, c'eſt-à-dire, le *Troiſiéme* des principaux *Chefs* qu'il s'eſtoit propoſé de conſidérer.

Reſte le IV. & dernier, qui comprend

prend les differentes *Oeconomies*, ou *Dispensations*, de cette Alliance. C'est la matiére du II. Volume, où l'on entre dans un grand détail sur chacune de ces Oeconomies qu'on réduit à *Trois*. La I. est celle qu'on appelle *de la Promesse*, que l'on prétend qui ait duré depuis Adam jusqu'à Moïse. La II. est celle du *Vieux Testament*, qui a subsisté depuis Moïse jusqu'à Jesus-Christ. Et la III. est celle *du Nouveau Testameut*, qui doit durer depuis Jesus-Christ jusques à la fin du Monde. On sçait bien que ce n'est pas là la division la plus commune, & que la plupart des Theologiens ne font de ce qu'il appelle *la Promesse* qu'une partie du Vieux Testament. Mais M. Braunius prétend qu'ils se trompent; puis qu'outre que le Vieux Testament n'a esté institué que sur la Montagne de *Sinai*, (Gal. 4. 24.) il y a trop de difference entre la Loi & la Promesse pour les pouvoir confondre ensemble. A son avis, sous la Promesse on ne sçavoit ce que c'estoit que de Sabbaths, non plus que de Distinctions de Viandes, ni de Jours de Feste, ni de Purifications. En un mot le Joug des Cérémonies n'étoit pas encore venu, & l'Eglise n'estoit point bornée à un

un petit coin du Monde.

Mais les choses changérent de face, lors que l'Eglise passa sous la *Seconde* Oeconomie, qu'on peut bien appeller *Légale*, non seulement parce que le nombre des Loix y estoit incomparablement plus grand que sous les deux autres, mais encore parce que la Loi *Morale* elle même, quoique commune à toutes les trois, avoit dans celle-ci quelque chose de particulier & de plus *légal*. On peut bien juger que dans les hypothéses où il est, il ne tient pas que le IV. *Commandement* ait rien de Moral. Aussi veut-il qu'il ait esté aboli sous l'Evangile, en sorte que si maintenant on observe quelque jour, ce n'est plus en vertu de ce Précepte, mais seulement par cette raison qu'il faut rendre à Dieu un culte public; ce qui demande nécessairement qu'on détermine quelque jour, mais dont le choix a esté laissé à la liberté de l'Eglise. Car il soûtient que le *Dimanche* n'a non plus esté institué par les Apôtres que par Jesus-Christ. Enfin c'est suivant les principes du Systéme qu'il a embrassé, qu'il veut que la Loi *Cérémonielle* en général n'ait esté donnée aux Israëlites qu'en conséquence du *Veau d'Or*, & pour leur estre un châtiment & un reproche continuel

de

de ce crime. Il se déméle le mieux qu'il se peut des difficultez qu'on fait là dessus, & aprés avoir fait l'histoire en petit des avantures de l'Eglises sous cette Vieille Oeconomie, il montre que celle-ci devoit faire place à la *Nouvelle*, & qu'ainsi elle devoit nécessairement finir.

Parmi les avantages qu'il donne à cette *derniere* sur l'autre, il n'y en a point qu'il trouve plus considérable que la maniére dont Dieu y agit avec les fidéles, incomparablement plus favorable que celle dont il agissoit avec ceux du Vieux Testament. Car au lieu que sous l'Evangile les fidéles sçavent qu'*il n'y a plus de condamnation pour eux*, Dieu leur ayant pleinement remis toutes leurs offenses, parce que Jesus-Christ les a entiérement expiées par l'effusion de son sang; on prétend que Dieu ne faisoit autre chose sous la Loi que *de ne les pas imputer*, & de les laisser comme en souffrance. C'est la fameuse Distinction de Messieurs les *Cocceiens* entre ἄφεσις πάρεσις, dont ils veulent que la prémiere signifie une *Rémission pleine & entiére*, qui ne soit que pour les Chrétiens; au lieu que l'autre ne marque qu'une certaine *Tolérance*, qui laisse passer les fautes, sans les relever, & sans les punir; ce qui est, à leur avis, tout ce qui estoit ac-

cordé aux Juïfs. Ils estoient bien, dit nostre Autheur, délivrez de la peine éternelle, à cause de Jesus-Christ, aussi-bien que nous: mais ils n'estoient pas délivrez du *Reat* par un païement *effectif*, & ainsi ils n'avoient pas une remission parfaite & entiére.

Comme l'Alliance de Grace a ses *Sacremens*, aussi-bien qne celle des Oeuvres, M. Braunius les compare les uns avec les autres, & il en marque exactement les conformitez & les differences. Il fait venir l'origine du *Baptéme* de bien loin; car il l'attribuë à *Jacob*, lors qu'il se purifia avec toute sa famille, [Genes. 35. 2.] Du Traitté des Sacremens il passe à celui de *l'Eglise* & de ses *Ministres:* & là-dessus il justifie la *Vocation* des Réformateurs, & la *Séparation* des Eglises Protestantes d'avec la Romaine, Il fait encore ici l'histoire de l'Eglise du Nouveau Testament en raccourci. Il parle de ses divers destins; de ses combats avec *l'Ante-Christ*; de l'origine, du progrés, & de la défaite de cet Adversaire; de la gloire & du bonheur, dont l'Eglise jouïra aprés qu'elle aura triomphé de lui, par le *Régne* glorieux que Jesus-Christ doit s'établir en ce temps-là sur la Terre. Et aprés nous avoir donné une idée d'autant plus juste

de

de cette grande révolution, que la description qu'il en fait n'a rien d'outré ni d'excessif; il finit par ce dernier comble de felicité, qui doit suivre la Résurection, & dont ce bonheur temporel, qui, à son avis, la précédera immédiatement, sera comme un préparatif, ou comme un échantillon, & comme une image.

ARTICLE VIII.

משניות עם פירוש ר׳ עובדיה מברטנורה ועם תוספת יום טוב וכו׳. C'est-à-dire, *La* MISNA, *ou le Texte du* TALMUD, *avec le Commentaire du Rabbin* Abdias de Bartenora, *& les Additions de* Jom Tob. A Amsterdam chez David Tartas, 1688. in 4. 2. Voll. Pagg. 926. & 1164.

ON ne peut pas faire plus d'état d'un Livre que les Juïfs en font du *Talmud*. Il y en a un fort grand nombre, qui le préférent à l'Ecriture Sainte; & ceux dont les sentimens sont plus moderez, croient que pour le moins il doit aller du pair avec elle. Ils prétendent * les uns & les autres que celle-ci ne se

 peut

* *Rabbi* Bechaï *cité par Buxtorf, & une infinité d'autres.*

peut entendre ſans l'aide de celui-là, & qu'en un mot le Talmud eſt le fondement & la clef de tout. Auſſi l'appellent-ils *Talmud*, comme qui diroit le Thréſor de la *Doctrine* & de la *Sçience*; & ce nom qui n'eſt pas moins grand que celui de *Thorah*, qu'ils donnent aux cinq Livres de Moïſe, & dont la ſignification eſt preſque la même, fait voir qu'ils ne le regardent pas avec une moindre vénération. En effet ils diſent qu'il n'eſt pas moins *la Loi de Dieu* que le Pentateuque; & ils tiennent pour conſtant que Dieu l'enſeigna de vive voix à Moïſe, pendant les quarante jours qu'il demeura ſur la Montagne de Sinaï. C'eſt pour cela que le Talmud s'appelle chez eux *la Loi Orale*; & ils ſoûtiennent qu'il y faut puiſer l'explication de la Loi écrite.

Cependant il eſt difficile de rien imaginer de moins raiſonnable que les explications qui y ſont données aux Paſſages de l'Ecriture, ni rien de plus extravagant que les contes, & les viſions chimeriques, dont tout y eſt rempli. C'eſt ſans doute ce qui fait que ſi l'enteſtement des Juïfs pour cet Ouvrage eſt extrême, il n'eſt pourtant pas abſolument univerſel. Les *Rabbaniſtes*, qui font le grand nombre, & que l'on doit regarder comme le corps même de la Nation, le pre-

nant

nant ponr le fondement de leur créance & de lenr culte, ne peuvent manquer d'en recevoir tout le contenu avec beaucoup de soûmission. Mais les *Carraites*, dont on dit qu'il y a une assez grande quantité à Constantinople, au Caire, en Moscovie, en Pologne, & ailleurs, bien loin d'avoir pour le Talmud une pareille déférence, le rejettent au contraire avec un profond mépris, comme le livre du monde le plus plein de revénes & d'absurditez.

Aprés cela il me semble qu'il n'y a pas de sujet d'estre surpris si les Chrétiens, qui, outre les niaiseries & les impertinences, dont les Carraïtes sont choquez dans le Talmud, y ont trouvé des injures & des blasphémes contre Jesus-Christ, l'ont diverses fois condamné au feu; & si au commencement du siécle passé, le sçavant *Reuchlin* eut toutes les peines du monde à garentir, & ce Livre-là, & les autres de la même espéce, contre les poursuites de *Pfeffercorne* Juïf converti, qui fit tout son possible pour persuader à l'Empereur Maximilien de les brûler tous, & d'en abolir entierement la mémoire. On se rendit pourtant enfin aux raisons de Reuchlin; & l'on considéra qu'aprés tout les Livres des Juïfs pouvoient plus

servi à la Religion Chrétienne que lui nuire. On jugea même que rien n'étoit plus propre à faire sentir aux Juïfs la fausseté de leur créance, & la vanité de toute leur Religion, que l'absurdité manifeste de tant d'imaginations, & de fables. Enfin l'on crut qu'il y avoit dans ces Livres une infinité de choses, qui pouvoient donner de la lumiére aux endroits obscurs du Vieux & du Nouveau Testament, & d'où l'on pouvoit tirer des preuves incontestables de la vérité des faits rapportez dans l'Evangile. Ces raisons firent qu'on se resolut de laisser aux Juïfs leurs Livres, & qu'avec les autres ils conservérent leur Talmud. Mais pour mieux juger de l'usage qu'on en peut tirer, voyons en deux mots ce que c'est que ce fameux Livre.

Nous n'en sçaurions guéres donner une idée plus juste qu'en disant que c'est *le Recueil authentique de la Doctrine Judaique*, & pour le dire ainsi, *le Code des Juifs*, qui contient leur *Droit Civil*, & leur *Droit Canon*, & qui leur sert encore aujourd'hui de regle dans tout ce qui regarde la Religion, & dans toutes leurs affaires, soit civiles, soit criminelles. Il est composé de deux parties principales. L'une est *la Misne*, ou *les Mis-*

Misnajoth, qu'ils appellent ainsi pour marquer que c'est comme une *Seconde* Loi, ajoûtée de Dieu à la prémiére, pour l'expliquer & pour l'éclaircir. L'autre est la *Gemare*, c'est-à-dire, la *Perfection* & le suplément; où l'on prétend que l'on ait donné comme la derniére main à l'ouvrage, parce qu'on y trouve des explications plus amples & plus distinctes des matiéres, des Disputes pour & contre, les Décisions de divers Docteurs, & les Solutions des difficultez, & des Questions, qui se peuvent faire sur la *Misne*. Ainsi la *Misne* est comme le *Texte*: Et la *Gemare* est comme la *Glose*, ou le *Commentaire* de ce Texte, qu'on a accoûtumé d'y joindre à côté ou au dessous. Mais il faut remarquer qu'il y a des Livres de la Misne*, qui ne sont accompagnez d'aucune Gemare, parce qu'ils traittent de plusieurs choses, dont l'observation ne peut avoir lieu que dans le Temple, & dans la Terre Sainte; ce qui fait que les Juïfs ne s'attachent point à en examiner les matiéres, dans le peu d'espérance qui leur reste de recouvrer leur ancien sejour.

Au reste il ne faut pas oublier qu'il y a de deux sortes de *Talmud*: Le *Jerosolymitain*, fait en faveur des Juïfs qui estoient

* *Il y en a* 27.

eſtoient reſtez dans la Paleſtine ; & le *Babylonien*, compoſé pour tous les Juïfs diſperſez en Babylone, & dans tous les autres pays étrangers. Mais dans la ſuite du temps le Talmud *Babylonien*, qui eſt beaucoup plus complet & plus étendu, prit également le deſſus chez les uns & chez les autres ; & comme c'eſt encore aujourd'hui celui qui a le plus de vogue, quand on parle du Talmud on entend celui *de Babylone*, & ſi l'on veut parler de l'autre, on ajoûte d'ordinaire le mot de *Jeroſolymitain*. C'eſt donc de ce Livre ſi revéré parmi les Juïfs que l'on donne ici la *Miſne*, ou le *Texte*, avec le *Commentaire* du Rabbi *Abdias*, ou *Obadias de Bartenora*, que l'exactitude avec laquelle il s'attache au Texte, & une maniére de s'exprimer aſſez claire, ont fait eſtimer. On y a joint les *Additions* du R. *Jom Tob*, Autheur de réputation, & qui s'eſt rendu célébre par divers autres Ecrits. Le Commentaire *d'Abdias* occupe les Colomnes intérieures, & les Additions de *Jom Tob* celles qui ſont vers la marge en dehors.

On ſera peut-eſtre bien-aiſe de ſçavoir quand cet Ouvrage a eſté fait. On ne peut pas douter que la *Miſne* ne ſoit plus ancienne que la *Gemare*, qui n'a eſté faite que pour éclaircir l'autre, &

pour

pour la commenter. En effet on pretend qu'elle fut entreprise dés l'an 150. de Jesus-Christ, par le R. *Juda* surnommé *Hakkadosch*, c'est-à-dire, *le Saint*, sous l'Empire d'Antonin le Débonnaire. Comme ce Rabbin estoit le *Nasi*, ou le Prince du grand Conseil de sa Nation, il crut estre obligé de pourvoir à la conservation de la *Loi Orale*; ce qu'il jugea ne pouvoir faire, dans cette grande dissipation qui estoit arrivée aux Juïfs, qu'en la redigeant par écrit.* Il se servit donc du crédit qu'il avoit auprés de l'Empéreur, pour assembler toutes les piéces dont cet Ouvrage est composé; soit en recueillant les divers Mémoires qu'on pouvoir en avoir de son temps, dont il fit par-tout une fort exacte recherche; soit en consultant les plus sçavans Docteurs de son Siecle, qu'il assembla même de divers endroits, par la permission de l'Empereur. Ce fût ainsi qu'il vint à bout de cette Compilation, laquelle fut aussi tost reçûë generalement de tous les Juïfs, comme ne contenant rien, que Dieu n'eust enseigné à Moïse de sa propre bouche, & qui n'en fust venu par une fidéle & inviolable Tradition. C'est ce que la *Misne*

 elle-

* *Moses Mikkotzi in Sepher Mizvas gadol.*

elle même dit en propres termes * dans la IV. Partie. *Moyse*, est-il dit en cet endroit là, *reçut la Loi sur Sinai, & la donna à Josué, & Josué aux Anciens; & les Anciens aux Prophétes. & les Prophétes la donnérent aux Gens de la Grande Synagogue.* Tout le monde convient que la *Misne* est écrite d'un stile assez pur, mais fort coupé & fort concis, & qui se trouvant en quelques endroits susceptible de divers sens, fait qu'on y remarque quelque obscurité, quoiqu'a parler généralement l'expression en soit assez nette & assez intelligible. Il n'en est pas de même de la *Gemare*. C'est un Chaldaïque mêlé d'un tres grand nombre de mots étrangers, Grecs, Latins, Arabes, Persans, &c. que les Juïfs de ce temps-là avoient tiré des divers païs, où ils s'estoient trouvé dispersez, ce qui fait que le language en est assez difficile à entendre. Elle contient aussi plusieurs réveries, qui ne sont point dans la *Misna*, & l'on peut dire que c'est une Glose beaucoup pire que le Texte. Celui qui y mit le prémier la main fut R. *Assé*, Chef d'une Echole, ou Academie de Juïfs, au païs de Chaldée, vers la fin du IV. Siécle. Son fils *Mar* ayant en-

tre-

* *Seder Nezichin Massecheth Avoth. Perek* א.

trepris de continuër le travail de son pere, & R. *Maremar* son Collégue, & Successeur de R. Assé dans le Rectorat, s'estant engagé d'y travailler avec lui; ils s'attachérent tous deux avec tant d'application à cet ouvrage, qu'ils y mirent enfin la derniére main, aprés y avoir employé soixante & treize ans. Ainsi le Talmud se trouva complet, environ l'An de Jesus-Christ 500; & ayant esté dés-lors mis au jour sous le nom de *Talmud Babylonien*; il fut reçû de tous les Juifs avec un applaudissement général, & enseigné par leurs Docteurs dans toutes leurs Academies.

Il est divisé en VI. Parties Générales, dont chacune est subdivisée en plusieurs Livres, & chaque Livre en plusieurs Chapitres. La I Partie traitte des *Semences*, & de ce qui s'en produit, des herbes, des Arbres & de leurs fruits, de leur usage public & particulier, par rapport à la Religion, des Priéres & des Actions de Graces, que l'on doit rendre pour ces biens, &c. La II. parle des *Festes*, & des Jours sacrez & solemnels, comme le Sabbath, la Feste de Pasque, &c. du temps où il les faut commencer, & de celui où on les doit finir, de la maniére de les célébrer, & des autres choses qui s'y rapportent. La III.

parle des *Femmes*, & de leurs devoirs, des Mariages, des Divorces, & des divers accidens qui leur arrivent. La IV. traitte des *Dommages*. qu'on reçoit des hommes, ou qui sont causez par les animaux, & des dédommagemens, ou reparations, qui s'en doivent faire. La V. parle des *Choses Saintes*, comme les Sacrifices, les Oblations, les Victimes pures qu'il faut présenter, les poids & les mesures du Temple, &c. La VI. enfin traitte des *Purifications* par rapport aux choses sujettes à quelqu'une des soüillures légales. Cette Partie est beaucoup plus grande & plus étenduë qu'aucune des autres.

Il ne reste plus qu'à dire un mot de l'Edition que l'on vient de faire. Car on juge bien que nous n'avons pas dequoi nous étendre sur cet Article, puisque ce Livre ne faisant que de sortir de dessous la presse, nous n'avons point eu le temps de l'examiner. On sçait qu'il s'en est déja fait d'autres éditions assez estimées. *Daniel Bombergue* l'imprima pour la prémiére fois à *Venise*, * il y a déja prés de deux Siécles, en fort beau papier & en fort beaux caractéres. *Ambroise Froben* l'imprima ensuite à *Basle* en 1581. Mais on retrancha de cette Edition ce que l'on trouva de plus emporté

* *en* 1520.

porté & de plus injurieux contre Jesus-Christ & contre les Chrétiens. Il fut imprimé pour la troisiéme fois à *Cracovie*, mais si mal que les Juïfs mêmes n'en feroient nul cas, sans le soin qu'on prit d'y remettre tout ce qui avoit esté retranché dans l'Edition de Basle. Enfin il s'en fit une fort belle Edition à Amsterdam chez *Benbenisti* l'an 1644. Et dans cette Edition on ne fit qu'adoucir un peu les endroits les plus scandaleux & les plus choquans de l'Edition de Venise. Pour celle qu'on donne ici, il est à croire qu'on y a suivi la précédente. Au moins le Chapitre IX. de la IV. Partie, qui traitte de *l'Idolatrie*, & qui avoit esté retranché de l'Edition de Venise, paroît ici tout-entier. Du reste l'Edition semble assez belle & assez commode La forme du Volume paroist raisonnable. Les caractéres en sont de médiocre grandeur, & fort nets. Et quoiqu'il soit assez difficile qu'il ne s'y soit glissé quelques fautes; ceux qui connoissent la capacité & l'exactitude de l'Imprimeur, croiront aisément qu'il n'y en sçauroit avoir beaucoup, ni de fort considérables.

ARTICLE IX.

FRIDERICI SPANHEMII, *F. F. in Acad.*

Lugd. Bat. Prof. Primarii, De Degenere Christianismo Oratio; Recitata quum se annuo Academiæ Lugd. Bat. Regimine tertium abdicaret. A. d. IX. Febr. A. M. DC. LXXXVIII. C'est-à-dire, *Harangue sur la Corruption du Christianisme, prononcée par M. Spanheim en sortant de la Charge de Recteur de l'Academie de Leyde.* Lugduni Batavorum, apud Abrah. Elzevier Acad Typographum, 1688. in 8. Pagg. 116.

CE que l'on a dit autre fois des Harangues de Demosthene, *que les plus longues estoient les meilleures*, se peut dire fort justement de celles de M *Spanheim*. On y trouve par-tout une varieté si agréable, & tout y est si vif & si animé, qu'on ne sçauroit les lire qu'avec plaisir de quelque étenduë qu'elles puissent estre. Quand donc celle-ci feroit un Volume beaucoup plus gros; la longueur n'en feroit pas un préjugé desavantageux. ni pour l'Ouvrage, ni pour l'Autheur, dans l'esprit de ceux qui le connoissent.

La Feste Academique, pour laquelle elle a esté composée, lui fournit la pensée de son Exorde. Aprés avoir exercé un an la charge de *Recteur Magnifique*, il

il devoit, selon la coûtume, laisser sa place à un Successeur. Il marque d'abord qu'il le fait avec beaucoup de joie: & quoique cette dignité, dont il se trouvoit revestu pour la cinquiéme fois, soit tout-à-fait considérable à Leyde, il proteste qu'il ne s'én dépoüille pas avec moins de satisfaction que *Fabius Maximus* en fit paroître en sortant de son cinquiéme Consulat. Une seule chose lui fait quelque peine, à ce qu'il nous dit; c'est l'obligation indispensable, qui est imposée au Recteur en quittant sa charge, d'en couronner les fonctions par une Harangue. Trait de modestie, qui est commun à M. Spanheim avec quantité de grands Orateurs. Il a, dit-il, toûjours regardé cela comme une trés-grande affaire, quand ce ne seroit que par la difficulté de choisir un sujet qui puisse estre au goust de tant de sortes de personnes, de differentes conditions, & de plus différens génies, dont l'Auditoire se trouve rempli. Quoiqu'il en soit il avouë que dans cette rencontre il n'a pû hésiter long-temps sur le choix. Le triste estat, où l'on void présentement la Religion, ayant arresté son esprit sur les causes de ses miséres, il a crû qu'on ne devoit point les chercher ailleurs que dans la différence qu'il

y a

y a entre les Chrétiens d'aujourd'hui & ceux des prémiers Siécles.

Pour faire bien sentir cette difference à ses Auditeurs, il fait une excellente peinture de la Pureté & de l'Innocence de l'Eglise Primitive. Aprés quoi entrant dans une espéce de détail des Pratiques, des Dévotions, & des Céremonies, qui s'y observoient; il montre qu'il n'y en avoit aucune, qui ne tendist à inspirer aux Chrétiens cette Sainteté & cette Innocence exemplaire. Il s'en fallut beaucoup qu'il n'en fust de même des Siécles suivans, où la pompe & les richesses étant entrées dans l'Eglise, en eurent bien-tôt corrompu la Foi par la corruption des mœurs. Car quoiqu'on puisse dire des Causes & des Sources des Hérésies; M. Spanheim soûtient que l'égarément de l'esprit y a d'ordinaire moins de part que la malice du cœur, & qu'elles ont presque toûjours esté des productions de l'orgueil, de l'ambition, de l'envie, ou du chagrin des Hérésiarques. C'est ce qu'il fait voir par une longue & sçavante induction, à l'égard de celles, qui ont fait le plus de bruit & le plus de ravage dans le monde,

De là il passe à nostre temps, & aprés s'estre plaint fort éloquemment de ce que les Protestans, qui ont conservé la pu-

pureté de la Foi, ne ſont pas exempts des diviſions & des vices, qui en avoient accompagné la corruption; il leur fait ſur ce ſujet de tres-belles remonſtrances. Il leur repréſente avec beaucoup de force le peu d'importance des choſes, ſur leſquelles ils ſe partagent avec autant de chaleur que s'il s'agiſſoit des points les plus fondamentaux. Il leur montre que leur intéreſt ne les oblige pas moins que leur devoir à s'unir étroitement; & il les exhorte au ſupport & à la condeſcendance mutuelle. Il finit par une tres-belle Apoſtrophe en forme de Priére à Jeſus-Chriſt, qu'il ſupplie de vouloir garantir ſon Egliſe des entrepriſes de ſes Ennemis, & d'unir par les liens d'une inviolable Charité tous les cœurs de ſes Fidéles.

CATALOGUE DE LIVRES Nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

I.

RERUM ANGLICARUM *Scriptores Veteres ex vetuſtiſſimis M. SS. plerique nunc primum in lucem editi. Vol. I. & II.* C'eſt-à-dire, *Recueil d'Anciens Autheurs qui ont écrit l'Hiſtoire d'Angleterre.* Oxoniæ è Theatro Scheldoniano, An. 1684. & 1688. in fol. Pagg. 593. & 594. Com-

COmme ces deux Volumes sont deux Parties d'un même Ouvrage & qu'il n'y a nulle raison de les séparer; on ne doute point que le Public ne soit bien aise qu'on lui rende conte, en même temps, de l'un & de l'autre, dans ces Nouvelles, où l'on n'en a point encore parlé. Et c'est ce qui se pourra faire, avec toute l'étenduë nécessaire, dans un autre Mois.

II.

Veritas Evangelica Triumphans de Erroribus quorumvis Sæculorum. Opus Historico-Theologicum in II. Tomos distributum. Opera & studio MELCHIORIS LEYDECKERI *SS. Theol. Doct. & Prof.* C'est-à-dire, *La Verité Evangelique triomphant des Erreurs de tous les Siécles.* Trajecti ad Rhenum, Typis Rudolphi à Zyll, 1688. in 4. 2 Voll. Pagg. 413. & 716.

CEt Ouvrage de M. *Leidecker* a pour but de justifier la Verité de la Religion Réformée; soit à l'égard de ses *Principes*, qu'il soûtient estre ceux du Véritable Christianisme; soit à l'égard de ses *Dogmes*, qu'il prétend démontrer par leur liaison avec ces Principes, & par leur rapport aux Oeconomies divines dans l'affaire de nôtre Sa-

lut.

tut. Comme cette matiére eſt importante, & que l'Autheur, qui eſt habile, ne peut manquer de l'avoir traitée avec ſolidité & avec force; nous nous propoſons de parler plus amplement de ce Livre; & ce n'eſt que faute de temps, & d'eſpace, que nous le renvoyons à une autre fois.

III.

Les Oeuvres Poſthumes de M. CLAUDE, *Tome II. & III. Qui contiennent un Traitté de* JESUS-CHRIST. A Amſterdam, chez P. Savouret 1688. in 8. 2 Voll.

LE Public, qui attend ſans doute avec impatience la ſuite des *Oeuvres Poſthumes de M. Claude*, ſera bien aiſe de voir ici qu'on lui tient parole, & que le Second & le Troiſiéme Tome vont ſortir de deſſous la preſſe, & paroître au prémier jour. On en eſt en effet aux derniéres feuilles, & on en pourra donner le précis dans les Nouvelles du Mois prochain. Cependant on peut aſſurer les Lecteurs habiles & éclairez, qu'ils verront un Ouvrage digne de la plume de ce grand Homme, & où toute la Theologie eſt traittée avec une force, & une delicateſſe, qu'on ne trouve gueres dans les Syſtéme communs.

Hiſtoi-

IV.

Histoire Apologétique, ou Défenſe des Libertez des Egliſes Réformées de France. Avec un Recueil de pluſieurs Edits, Déclarations & Arreſts, & de quelques autres Piéces, qui ſervent à juſtifier les principaux Faits qu'on avance dans le Corps de l'Ouvrage. A Mayence chez Jean le Blanc 1688. in 8. 2. Voll, Pagg. 416. & 559. & ſe re-imprime à Amſterdam chez. H. Desbordes & P. Brunel.

NOus avons reçu trop tard cet Ouvrage pour avoir pû lui donner place dans les Nouvelles de ce Mois. Mais le ſujet eſt trop du temps, & il a eſté traitté par une trop bonne plume, pour ne nous pas faire un plaiſir d'en parler une autrfeois.

V.

Controverſiarum adverſus Judæos Ternio, in Specimen Operis jam affecti, quo R. ISAACI Chizzuk Emouna *confutatur. Præmiſſâ Præfatione de Diſputatîonibus adverſus Judæos, & ſubjuncto Monito de Ph. à Limborch cum Judæo Collatione. Auth.* JAC. GOUSSET. *Eccl Pictav. Paſtore, nunc Dordraci exulante.* Dordrechti. Ex. Off. Vid. Gaſpari & Theod. Goris. 1688 Pagg. 162.

CE Titre fait voir que ce n'eſt ici qu'un échantillon d'un gros Ouvrage, dans lequel *M. Gouſſet* Miniſtre réfugié à Dordrecht a entrepris de réfuter le Traitté de *R. Iſaac* intitulé *Chizzuk Emouna*. On trouve ici trois Diſputes ſur trois Paſſages célébres du V. Teſtament, qui regardent le Meſſie; & comme M. Gouſſet eſt fort verſé en ces matiéres, il nous y fait voir des fruits de l'étude, qu'il en a faite depuis fort long-temps.

VI.

De l'Uſage des Stateres ou Romaines balancées & redoublées. Par CEZAR GAZE, *Ecuyer Sieur d'Harmonville.* A Amſterdam chez P. Savouret 1688. in 12.

LEs Stateres balancées ni les redoublées, ne ſont point encore à la mode. Mais elles ne ſçauroien manquer d'y eſtre bien-tôt, ſi l'on s'apperçoit une fois des avantages qu'on leur donne ici ſur les Balances & ſur les Romaines communes. Pour en convaincre les Lecteurs, on fait un détail de toutes les difficultez qui ſe trouvent dans la compoſition & dans l'uſage de ces machines ordinaires: aprés quoi on donne une exacte deſcription des autres, que l'on

l'on tâche de rendre ſenſible par les figures que l'on y ajoûte, & on en marque l'uſage. Du reſte on avertit ici le Public qu'on a deſſein de donner dans quelque temps les Poids des principales Villes de Commerce de l'Europe. A quoi l'on joindra pluſieurs Obſervations ſur les différentes maniéres de peſer qui ſont pratiquées en diverſes Villes, & qui ne ſont bien connuës que de tres-peu de perſonnes.

TABLE

Des Matiéres Principales.

Avril 1688.

Ar-

En-

FIN.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

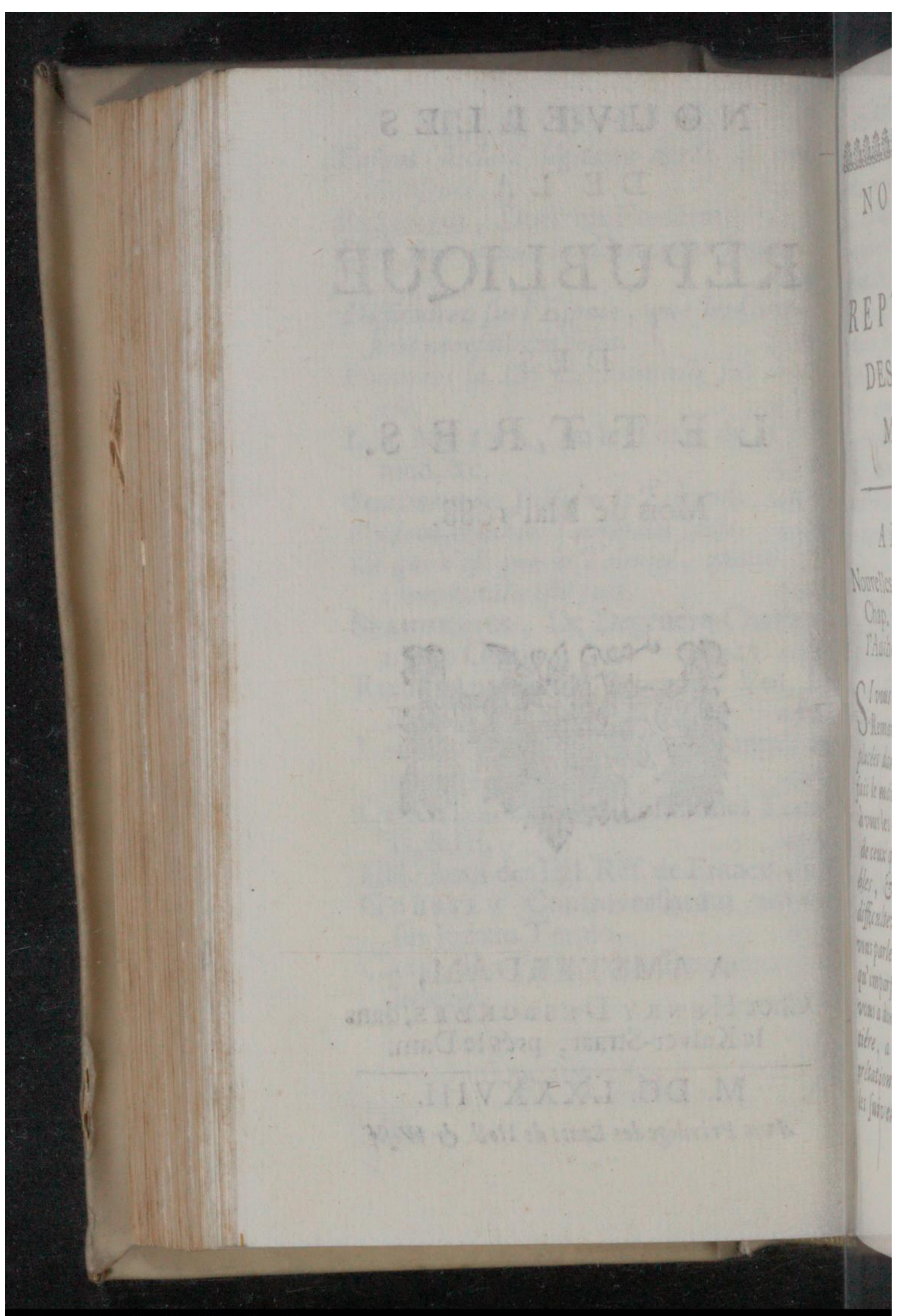
Mois de Mai 1688.



A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVIII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Westf.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de May 1688.

ARTICLE I.

Nouvelles Remarques sur le V. 8. du Chap. XVIII. de S. Luc, envoyées à l'Autheur de ces Nouvelles.

SI vous trouvez, Monsieur, que les Remarques suivantes meritent d'être placées dans vos Nouvelles, je vous en fais le maître. Ce qui m'a fait penser à vous les communiquer, c'est l'exemple de ceux qui vous en ont adressé de semblables, & qui aiant tasché de se tirer des difficultez du Passage dont j'ai encore à vous parler, n'y ont réüssi, ce me semble, qu'imparfaitement. Le Prémier qui vous a donné des mémoires sur cette matiére, a bien vû l'embarras où les Interprétations communes conduisent ceux qui les suivent: mais il n'a par pris garde

que la ſienne étoit ſujette à de nouveaux inconveniens. Le Second a fort bien compris & fort bien relevé les difficultez de l'Expoſition précedente: mais il n'a pas fait d'attention à celles dont la ſienne eſt encore enveloppée.

En effet il prétend que tout ſe trouve applani, en ſuppoſant que Jeſus-Chriſt parle de ſon dernier Advenement, aprés lequel n'y aiant plus de Fidéles ſur la terre, parce qu'ils auront eſté tous ravis au devant du Seigneur en l'air, il n'y aura plus rien qui arreſte les vangeances de Dieu, dont la ſeule préſence de ſes Elûs avoit ſuſpendu les effets. De ſorte que, ſelon luy, tout ce qui eſt contenu dans cette Prédication de Jeſus-Chriſt revient à ceci: que Dieu exaucera ſes Elus qui implorent ſa protection jour & nuit, & que cela même arrivera bien-toſt; mais qu'il y a une cauſe de le différer, qui vient de ce qu'il y a encore des Elûs à recueillir: de ſorte que l'effet de ces priéres ardentes ne paroîtra qu'aprés que tous les Fidéles ſeront recueillis auprés du Seigneur: qu'alors il n'y aura plus de Foi en terre, parce que les Fidéles n'y ſeront plus; & qu'il n'y reſtera que des Réprouvez, ſur qui les foûdres de l'ire de Dieu tomberont avec liberté.

Ce ſentiment me paroiſt ſujet, comme les

les autres, à beaucoup de difficultez. I. Il fait que tout le Discours de Jesus-Christ est hors d'œuvre, & n'a point de rapport effectif avec la Parabole, dont néanmoins il doit estre la Conclusion. Le but de la Parabole est de montrer qu'il faut prier sans cesse, par cette raison qu'il n'y a rien qui ne céde à l'assiduité des Priéres; & que comme un Juge vendu à l'iniquité ne laisse pas de faire justice quelquefois à ceux qui ont des affaires devant lui, de peur qu'ils ne lui rompent la teste par leurs sollicitations importunes; de même Dieu, qui est la Justice & la Bonté même, ne peut manquer de se rendre, pour ainsi dire, à l'importunité des priéres de ses enfans. Que fait à cela le renvoy de la délivrance au dernier Jour? Quel rapport des prompts effets d'une sollicitation assiduë, aux raisons pour lesquelles l'effet de cette sollicitation est si long-temps differé? Est-ce bien rendre la Comparaison, que de la reduire à ce sens: Comme un Juge doit estre importuné par des sollicitations empressées, parce qu'il fera Justice pour éviter qu'on ne lui rompe la teste: de même il faut prier Dieu sans cesse, parce qu'encore que l'assiduité des priéres n'obtienne rien, pendant qu'il y a des Elûs au monde, il fera ce qu'on lui demande quand il aura recüeilli tous les Fidéles à lui

II. Cette Exposition fait que la Consolation, que les Fidéles doivent trouver dans ces paroles, est tout à fait illusoire. Car il s'agit d'Elûs qui souffrent, puisqu'ils crient à Dieu nuit & jour. Afin donc que la Consolation qui leur est donnée soit réelle, il faut qu'elle consiste dans un soulagement présent; & c'est payer d'une illusion un homme qui souffre, & qui demande un remede, que de l'assûrer qu'il en viendra un quand il sera gueri. Or c'est là précisément ce que porte l'Interpretation dont je parle. Les Elûs demandent, comme un soulagement dans leurs miséres, que leurs ennemis soient punis: & on leur promet que quand leurs miséres seront finies, quand ils seront recüeillis avec Jesus-Christ; Dieu punira leurs Persécuteurs; c'est à dire proprement qu'ils seront soulagez, quand le mal sera passé. L'exemple des Ames, dont il est parlé au VI. de l'Apocalypse, ne fait rien ici. Ces Ames ne sont point dans la souffrance; elles sont déja paisibles & recüeillies auprés du Seigneur. D'ailleurs on les console du delai de la vengeance qu'elles demandent: car on leur donne des joies & des récompenses présentes. En un mot ce sont des Elûs qui ont vaincu, & qui joüissent déja des prémices de leurs Victoires. Mais les Elûs

ont St. Luc parle, sont encore dans le combat, & implorent un secours présent, dont néanmoins l'Interpretation proposée renvoye l'effet à la fin du monde: faisant servir à la consolation de ces Fidéles, qui souffrent, la même raison que Dieu propose pour consoler des Ames déja bienheureuses.

III. Comme les Plaintes des Fidéles qui ont vécu dans les Siécles des prémiéres Persecutions, n'ont pas empêché qu'ils ne soient morts, sans avoir vû l'Eglise delivrée, quelque part qu'ils aient eüe à toutes ses afflictions; De quel usage peut estre pour eux la Consolation que leur donne l'Interprétation que j'examine? Quel fruit ont ils reçu de leur Persévérance dans la Priere, puis qu'ils sont morts sans avoir esté exaucez? puis qu'il s'est même déja passé une si longue suite de Siécles, pour ne rien dire de ceux qui s'écouleront encore sans qu'on ait vû ce que leurs Prieres assiduës ont produit?

IV. Le mot bien-tôt ne me semble pas devoir estre passé si legérement: & je n'entens pas comment on le peut accommoder avec un événement differé jusqu'au dernier jour. On m'alleguera des Passages où ce mot est pris au même sens: & je ne formerai pas ici de contestation sur ce sujet, quoi qu'il y eût, peut-être,

quelque chose à dire. On me répondra que dans les Conseils de Dieu bien-tost & dans plusieurs siécles *c'est la méme chose, parce que devant Dieu mille ans ne sont que comme un jour. Mais je repartirai que si, quand il s'agit de Dieu, ces expressions sont sinonimes; ce n'est pas la même chose, peut estre, quand il s'agit des hommes, & sur tout des hommes qui crient dans l'affliction. Bien loin que mille ans ne soient pour eux que comme un jour; mille ans sont pour eux plus de douze fois le plus long terme de leur vie: ce qui semble ne pouvoir estre appellé à leur égard* bien-tost *sans une étrange* C*atachrése. Au moins afin que ce qui est promis à un homme puisse lui être promis comme un bien qui doit paroître* bien-tost, *il faut, ce me semble, qu'il le puisse voir avant sa mort: & il y a quelque chose d'un peu forcé à lui donner comme preste une consolation, qu'il ne peut goûter pendant sa vie, & qu'il n'espére qu'aprés sa resurrection.*

Pour ne multiplier donc pas les difficultez, qui se trouveroient encore en assez grand nombre; je dirai comme il me semble que ce P*assage peut estre entendu, sans qu'il y reste le moindre nuage. Dans ce dessein je pose deux choses I. Que ces paroles de nôtre Version*, combien

bien

bien qu'il différe de se courroucer pour l'amour d'eux, *sont une Paraphrase un peu-trop vague de l'Original dont voici les mots ;* καὶ μακροθυμῶν ἐπ' αὐτοῖς. *Je ne sçai comment on a crû que cela vouloit dire que Dieu différe d'exercer sa colére pour l'amour de ses Elûs contre leurs Persécuteurs. J'oserois bien assurer que cela n'est point dans les paroles Grecques, & qu'il faut des machines extraordinaires pour l'en tirer. Je ne vois point aussi comment ces paroles du Texte Grec peuvent signifier que Dieu différe de se vanger à cause des Elûs qu'il veut recueillir. Il faut avoir des yeux plus perçans que ne sont les miens pour trouver cela dans ces mots, qui signifient simplement*, & il est patient envers eux; *ou bien*, il use de patience sur eux.

II. *Ces mots*, quand le Fils de l'homme viendra, *sont encore une Paraphrase plutost qu'une Version ; puis qu'il y a seulement dans le Texte Grec*, le Fils de l'homme venant, *ou* étant venu. *Et cela ne doit pas estre entendu de cet Advenement singulier qui est remis au dernier Jour : mais des Délivrances qui répondent aux désirs & aux besoins où se trouvent ordinairement les Fidéles; soit en general, dans les afflictions qui leur sont*

 commu-

communes; ſoit en particulier, dans les épreuves de châcun d'eux. Le Fils de l'homme vient toutes les fois que ſa faveur leur procure des conſolations & des délivrances.

Cela poſé, je dis que toute la difficulté du Paſſage s'évanoüit, en faiſant le moindre changement du monde à la Verſion; & en mettant le Futur imparfait, en la place du Futur parfait. Je ſuppoſe que ces termes de Grammaire ſont entendus par ceux qui liſent ceci; & qu'ils ſçavent que ce Futur parfait eſt celui qu'on appelle au Collége Futur indicatif, *je ferai, je diray; & que le Futur imparfait eſt le temps que l'on y appelle* Imparfait ſubjonctif, *je ferois, je dirois. On voit bien que ces paroles expriment un certain Futur ſuſpendu, qui n'a pas une pleine idée d'un temps à venir; mais qui l'enferme bien plus que celle d'un temps préſent ou paſſé. Or il n'eſt pas inconnu à ceux qui ſont verſez dans la Langue Greque, & ſur tout dans le Grec du Nouveau Teſtament, que ces deux Futurs ſe mettent l'un pour l'autre, & que le Futur parfait peut avoir le ſens d'un Futur imparfait. Voici donc comme je traduis ſimplement & litéralement ce Paſſage.*

℣. 7.

℣. 7. Mais Dieu ne feroit-il point la vangeance de ſes Elûs, qui crient à lui nuit & jour? quoiqu'il uſe de patience ſur eux.

V. 8. Je vous dis qu'il en feroit la vangeance bientoſt. Mais le Fils de l'homme venant, trouveroit-il de la Foi en terre?

La ſeule ſimplicité de la Verſion peut faire entendre le ſens de ces paroles: à ceux qui ont un peu d'intelligence des matiéres. Mais pour lever toute ombre de difficulté, voici une courte Analyſe de tout ce Diſcours. Je le diviſe en IV. Parties; ſans parler du but de la Parabole exprimé dans le 1. *Verſet du Chapitre. La* 1. *contient la Parabole même, les Qualitez du Juge, celles de la Veuve, les Inſtances de cette pauvre Femme, le Succés qu'elle en obtient, & la réſolution du Juge en ſa faveur: depuis le* 2. *Verſet juſques au* 6. *incluſivement. La II. contient l'application de la Parabole, par un raiſonnement tiré du moindre au plus grand, dans une grande difference entre les Propriétez des deux choſes comparées. Si l'aſſiduité peut tant ſur un Juge inique; combien plus auroit-elle de force ſur un Dieu juſte, & ſollicité par des perſonnes qu'il aime, ſçavoir*

ses Elûs? Cela est contenu dans le commencement du 7. verset. La III. est une Objection prévuë & prévenuë par Jesus Christ; mais qui n'est qu'à demi exprimée. Elle consiste en ce qu'il semble que cette difference infinie des Propriétez de Dieu, & du mauvais Juge, exclut de la conduite de Dieu les délais, & les longueurs, qui se trouvent dans la conduite du Juge inique. Cependant l'expérience montre que Dieu n'exauce pas ceux qui crient, aussi promptement qu'ils le désirent: & même c'est pour cela que la Perséverance dans la Priére est recommandée. Jesus Christ donc qui voit cette Objection dans le cœur de ceux qui l'écoutent, y répond en rendant la raison, & expliquant la nature de ce délai. La raison pourquoi Dieu différe, c'est qu'il est patient: & la nature de ce délai n'est pas un retardement, c'est un acte de sa Patience envers les Elûs mêmes, sans lequel il viendroit bien-tost les vanger. Cela est exprimé dans la fin du 7. verset & dans le commencement du suivant. Et quoi qu'il use de patience sur eux, je vous dis, &c. *Il seroit, peut-être, mieux de joindre ces paroles ainsi dans un même verset, que de les partager comme elles se trouvent dans les Livres imprimez. Mais si l'on veut avoir du*

respect

respect pour les Autheurs de la Distinction des Versets, je ne m'y oppose point. Le même sens demeure toûjours : sçavoir qu'assurément Dieu exauceroit bien-tost les priéres de ses Elûs : mais que sa Bonne volonté est arrestée par la Patience qu'il a pour eux. Pourquoi cette Patience? En quoi les Elûs en ont-ils besoin? C'est que les Elûs ne vivent pas toûjours en Elûs, même depuis qu'ils sont appellez, parce que, bien que la force de l'Election les empesche de périr, elle ne les empesche pas de tomber. Or c'est dans ces occasions que Dieu les afflige par des adversitez & des épreuves, qui sont un des moyens les plus ordinaires de renouveller dans le cœur des Elûs le sentiment de leur Vocation intérieure, ou de ramener ceux qui s'égarent dans le chemin du Salut. Alors donc les Elûs crient à Dieu, & demandent leur délivrance : mais Dieu se fait solliciter & importuner avant que de leur faire justice, parce qu'il use de patience sur eux. Jesus-Christ explique la sagesse & l'utilité de cette conduite de Dieu dans la IV. Partie, contenuë dans le reste du Verset huitiéme. Sans doute, *avoit-il dit*, il les vangeroit bien tost, s'il n'estoit retenu par la Patience, qu'il a pour eux. Mais, *continuë-t-il*, le Fils de

de l'homme venant, *pour exercer cette vangeance*, trouveroit-il de la Foi en terre? *Il n'y en a point dans les Oppresseurs des Fidéles: elle est languissante & offusquée dans les Elûs mêmes, qui sont supposez dignes d'être exercez par les afflictions de la vie présente, parce qu'ils ont peché contre le devoir de leur sainte Profession. Que feroit donc le Seigneur, s'il venoit armé de vangeance, aux prémiers cris des Elûs? Il faudroit que, comme il les trouve enveloppez dans le nombre & le commerce des Pecheurs, il les enveloppast avec eux dans les effets de sa vangeance. Il est donc utile pour eux qu'il attende que leur Repentance soit mûre, que leur Foi soit rétablie, que leur Election soit, pour ainsi parler, raffermie par de bonnes œuvres; parce qu'alors il pourra venir contre leurs ennemis, sans les mettre en danger eux-mêmes. De sorte que les delais de son secours; qui sont si longs à l'impatience des hommes, ne sont au fonds que les Conseils d'une Patience favorable, qui donne le temps aux Elûs de se démesler d'avec les méchans par la repentance, de peur d'estre enveloppez dans leur supplice.*

On peut expliquer cela par ce que David dit de lui-même au Ps. 32. Il se re-

représente en deux états. Dans le prémier il crie, ſans eſtre exaucé. Dans le ſecond, il invoque & il obtient. Cependant c'eſt un Elû dans l'un & dans l'autre état. Mais dans le prémier, c'eſt un Elû qui a peché, & que Dieu afflige par la main des hommes, ou autrement, à cauſe de ſon peché. Dans le ſecond c'eſt un Elû relevé, que Dieu conſole par ſes délivrances. Il crie dans le prémier, ſans eſtre exaucé; parce que ſa repentance eſt défectueuſe. Il eſt exaucé dans le ſecond, parce que par de nouveaux actes, & de nouveaux efforts de zéle, il accomplit ſa repentance. De même il faut du temps aux Elûs affligez, pour eſtre exaucez, parce qu'il leur faut du temps pour ſe repentir, & pour démontrer la vie de leur Foi par des fruits convenables à repentance. Autrement ſi le Fils de l'homme venoit auſſitôt qu'ils le demandent, au lieu de les ſoulager, il augmenteroit leurs peines, comme pendant les prémiers cris de David, la main de Dieu s'appeſantiſſoit au lieu de ſe retirer. Dont la raiſon eſt que les trouvant dignes de leur affliction par leurs pechez, & encore peu avancez dans la repentance; il lui ſeroit impoſſible de les traitter autrement qu'en pecheurs; ſi avant que de venir à leurs cris,

il n'attendoit patiemment qu'ils ſe convertiſſent à lui de tout leur cœur.

Suivant cette Expoſition il ne faut point prendre le mot de Foi *dans un ſens extraordinaire. Il le faut prendre dans un ſens complexe pour la Qualité qui fait le Nouvel homme & le Fidéle; & qui eſtant dans ſon luſtre, quand elle produit de bons fruits, eſt demi-morte, & demi-enſevelie, quand les Fidéles oublient leur Profeſſion, & ſe laiſſent ſalir par la conformité du préſent Siécle: ce que nous voyons qui n'eſt que trop commun, & qui eſt auſſi la cauſe preſque unique des afflictions de l'Egliſe.*

Or en ſuivant cette Interpretation, il eſt aiſé de voir combien tout le Diſcours de Jeſus-Chriſt eſt lié avec le but de ſa Parabole, ſçavoir, qu'il faut toûjours prier. Car puis que l'obſtacle de la délivrance vient proprement du relâchement des Elûs, il n'y a point de meilleur moyen de lever l'obſtacle, que de faire ceſſer la cauſe, & de réchauffer le zéle, dont l'ardeur ne paroiſt jamais mieux que dans la perſéverance de la Priére. On trouve dans des Priéres aſſidûes un reméde égal, contre les défauts de la repentance, & contre la colére de Dieu qui retarde ſon ſecours. Car on obtient, en priant, & la remiſſion des pechez, & le don d'une

con-

onversion sincere. D'où il s'ensuit que, comme en priant sans cesse on appaise Dieu & on se sanctifie le cœur: de même plus on prie assidûment, plus on haste le secours céleste, qui n'est différé que parce que ceux qui crient ont encore trop de peché dans le cœur, pour obtenir de Dieu une visite de miséricorde.

Au reste cette Exposition n'oblige point à entendre uniquement ce Passage de la Délivrance universelle des fidéles au dernier Jour. Elle donne un sens à ces paroles, qui les rend propres à chacun à part, & à tous ensemble; n'y ayant ni épreuve particuliere, ni affliction generale; ni personne en détail, ni Eglise en gros, à quoi on ne puisse appliquer la doctrine que j'ai exposée: Ce qui me la fait regarder comme d'autant meilleure, & plus convenable au dessein de Jesus-Christ: au lieu que dans les autres Interpretations, l'étenduë de ces paroles est trop raccourcie & trop resserrée.

Voilà, Monsieur, ce que j'ai crû que je pouvois vous communiquer, pour l'insérer dans vos Nouvelles, comme vous y avez donné place à d'autres mémoires semblables. Je vous dirai seulement de plus, que je ne me vante pas d'avoir trouvé un Sens de ce Passage hors de tout soupçon de m'estre trompé. Peut-être que

j'ai

j'ai fait comme les autres; que j'ai bien vû ce qui manquoit aux Interprétations d'autrui; & que je n'ai pas vû les difficultez de la mienne. Mais j'oserois assurer que les autres n'ont pas donné plus prés du but que moi; & que les difficultez qui restent dans mon sentiment ne sont pas plus grandes que celles qui demeurent dans le sentiment des autres. Je suis &c.

ARTICLE II.

HISTOIRE APOLOGETIQUE, *ou Défense des Libertez des Eglises Réformées de France; Avec un Recueil de plusieurs Edits, Déclarations, & Arrests, & de quelques autres Piéces, qui servent à justifier les principaux Faits, qu'on avance dans le Corps de l'Ouvrage.* A Amsterdam chez Henri Desbordes & Pierre Brunel. 1688. in 12. 2. Vol. Pag. 301. & 396.

ON n'a point accoûtumé de produire des Défenses, aprés le Jugement definitif des Procés; & lors que les Arrests sont exécutez, on ne se pourvoit point à l'encontre, par des Requestes Civiles. Mais il est toûjours temps de justifier l'Innocence oppri-

hée par l'injuſtice de ſes Ennemis. inſi il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un roteſtant François entreprenne ici de ire *l'Apologie des Egliſes Réformées de rance*, lors même qu'elles ne ſubſtent plus ; ni qu'il ſe croie obligé 'oppoſer cet Ecrit à d'autres, où l'on ſe ſoûtenir que la Perſécution, qui les détruites, n'eſt qu'une chimére, & ue dans le traitement qu'on leur a fait, l n'y a eu, ni injuſtice, ni violence. On ne donne ici que *Trois* Parties de et Ouvrage, quoiqu'il doive y en avoir *Cinq*: mais ces Trois ne tarderont pas être ſuivies des Deux autres.

La I. qui eſt la plus courte de toues avoit déja parû, il y a quelques anées, ſous le Titre de *Suite des Réflexions ſur les Actes de l'Aſſemblée Générale du Clergé de 1685, concernant la Religion; ou Défenſe des Libertez des Egliſes Réformées de France.* Mais comme l'Auteur y avoit déja prévenu la plûpart des raiſons, qu'on a alléguées depuis contre *l'Irrevocabilité de l'Edit de Nantes*; & qu'il prétend y avoir jetté les principaux fondemens des Réponſes qu'on peut faire à toutes les autres; il a crû qu'il ne ſeroit pas inutile d'en donner une ſeconde édition. Au reſte, quoiqu'il y ait fait divers

vers changemens, à cauſe de celui qui eſt arrivé dans les choſes mêmes; ces changemens ne ſont pas ſi grands qu'il ne ſoit fort aiſé de voir que cette Piéce avoit été compoſée avant la Révocation de l'Edit de Nantes.

On la peut facilement réduire à rrois Chefs. I. On y donne une briéve *Rélation* de l'état où les Réformez ont eſté en France, depuis le Régne de *François I.* juſques au commencement de celui de *Henri le Grand*: & l'on y joint l'Hiſtoire des Edits de Pacification faits en leur faveur par *Charles IX. Henri III.* & *Henri IV.* II. Enſuite l'Auteur fait diverſes *Réflexions* ſur cette Hiſtoire, & il établit divers *Principes* qui lui paroiſſent inconteſtables, pour faire voir que ces Edits étant de veritables Traittez, & des Traittez réduits en forme de Loix, & confirmez par des Sermens ſolemnels, ils doivent eſtre perpétuels & abſolument irrévocables. Il confirme tout cela par la fameuſe Hiſtoire des *Gabaonites*, qu'un Traitté ſurpris avec *Joſué* & les Anciens d'Iſraël, ne laiſſa pas de mettre à couvert de la déſolation de l'Interdit, & de rendre inviolables dans une longue ſuite de ſiécles. Que ſi jamais Edit dût eſtre ſacré, on prétend que

ſans

ſans contredit ç'a dû eſtre celui de *Nantes*, le dernier de tous les Edits de Pacification, l'ouvrage de *Henri le Grand*, qui le donna en pleine paix, comme *un Edit perpétuel & irrévocable*; en un mot reconnu pour tel, & confirmé tant de fois, en cette qualité, par *Loüis XIII.* & par *Loüis XIV.* lui-même. III. Enfin il vient aux *Objections*, & il examine ſur-tout celles que l'on fait aſſez cavaliérement, dans un Diſcours imprimé il y a deux ou trois ans, contre cette Perpétuité & cette Irrévocabilité de l'Edit de Nantes. Il répond à tout, non ſeulement avec juſteſſe & avec ſolidité, mais auſſi avec toute l'honnêteté & tous les ménagemens que l'on peut avoir pour des Adverſaires

Aprés avoir ainſi établi, dans cette I. Partie, *les Droits* des Egliſes Réformées de France; il paſſe dans la II. aux *Vexations*, & aux *Injuſtices* criantes, qu'il prétend qu'on leur a faites. Mais comme cette Perſecution a eu deux divers *Periodes*, dont l'un a commencé dés les prémiéres années de ce Siecle, & a duré juſques vers la fin de 1685. c'eſt à dire, juſques à la Revocation de l'Edit de Nantes; & *le Second* a commencé immediatement aprés cette Revocation: il ne parle,

dans

dans cette *Seconde Partie*, que du prémier de ces deux Temps; & il se réserve à parler de ce qui regarde le dernier dans la *Troisiéme*.

Quoi qu'on ait dissimulé fort long-temps en France le dessein qu'on avoit formé dés le Siécle précedent de détruire entiérement la Religion Réformée; il est pourtant vrai que non seulement on n'y a jamais renoncé, mais que même on ne l'a jamais perdu de vûë. On ne pût guéres trouver d'occasion d'y travailler pendant le Régne de *Henry IV*; parce que comme il avoit donné l'Edit de Nantes de bonne foi, il voulut qu'on l'exécutast de même. Mais ce ne fut pas la même chose sous *Loüis XIII*. Quoi qu'il eût confirmé cet Edit plusieurs fois, de la maniére du monde la plus solemnelle, par un grand nombre d'Edits & de Déclarations; il ne laissa pas de souffrir qu'on le violast en mille rencontres; & il y dérogea lui-même, à divers égards, en ce qu'il avoit de plus essentiel. Avec tout cela, on ne fit, qu'ébaucher sous son Régne le grand Ouvrage de la ruïne de la Réformation, & ce n'a esté que sous celui de *Louis le Grand* que l'on a pris toutes les mesures qu'on a jugé nécessaires pour ne man-

manquer pas un coup de cette importance.

Dés *l'An.* 1656, le Clergé obtint de Sa Majesté une *Déclaration*, qui donnoit une terrible atteinte à l'Edit de Nantes. Mais ce fut proprement dans le temps du Mariage du Roi, & de la Paix des Pyrenées; en 1660, qu'on acheva le Projet de la ruïne des Réformez, & qu'on en dressa *le Plan* qui a esté si bien exécuté dans la suite. La prémiere démarche que l'on fit pour y réüssir, ce fut de demander à Sa Majesté *la Déclaration de* 1661. par laquelle il estoit dit que *des Commissaires iroyent dans toutes les Provinces, pour informer des Contraventions & Innovations faites à l'Edit de Nantes, & aux autres Edits & Déclarations expédiées en conséquence, & pour remettre les choses dans l'état, où elles devoient estre selon les mêmes Edits.* C'est-là *l'Epoque*, où l'Autenr prétend qu'ait commencé la Persécution, qui aprés avoir miné insensiblement les Eglises Réformées de France, les a enfin ruinées de fonds en comble. Aussi est-il clair, que cette Déclaration n'avoit d'autre but que de sapper les plus solides fondemens de l'Edit de Nantes, sous prétexte de les afermir.

C'est

C'eſt ce qu'il tâche de prouver par diverſes Reflexions ; auſquelles il joint un détail fort-particulier des autres Déclarations, qui furent données peu de temps aprés , & qui eſtant faites dans la même vûë , auroient bien-tôt achevé de renverſer tout à fait l'Edit, ſi la guerre que la France eut en 1672 avec les Provinces Unies, lui aïant attiré toute l'Europe ſur les bras , n'eût procuré aux Réformez quelque intervalle de repos, & comme une eſpéce de Tréve. Mais enfin la Paix n'eut pas pluſtoſt eſté concluë à Nimégue , qu'on recommença à les pouſſer plus vivement que jamais. Et ce fut alors qu'ils ſe virent accablez coup ſur coup d'une prodigieuſe foule d'Edits, de Déclarations, & d'Arreſts, qui ne leur donnant pas le loiſir de reſpirer firent comprendre à ceux-là mêmes , qui avoient le moins de pénétration, que l'extinction de leur Religion étoit une choſe arreſtée. Comme l'Autheur n'a pas eu deſſein de donner ici un dénombrement exact de tous les Moïens, dont on s'eſt ſervi pour en venir à bout, il s'eſt contenté d'en rapporter les principaux ; & ſans s'attacher trop ſcrupuleuſement à l'ordre des temps, il a crû qu'il valoit mieux les ranger en certaines *Claſſes.*

Il

Il en a donc fait juſqu'à douze ; & l'on juge bien qu'il n'a pas dû oublier d'y mettre ces coups d'eſſai, que l'on vid faire à la Miſſion Dragonne, dans le Poitou & dans la Xaintonge, en 1681 ; ni les ravages que firent les Troupes dans le Dauphiné, dans le Vivarés, & dans les Cévennes, pendant l'eſpace de prés de trois ans, c'eſt-à-dire, depuis 1683. juſques vers la fin de 1685. que l'on révoqua l'Edit de Nantes. Enfin il joint à tout cela une eſpéce de Tableau raccourci de l'état où étoient les Réformez avant cette Révocation ; & il montre l'injuſtice des Perſécutions qui leur étoient faites, par l'extrême oppoſition qu'on y trouve, non ſeulement à toutes les Loix, ſoit de la Nature, ſoit de la Société humaine, mais auſſi à tous les Articles, & à toutes les Diſpoſitions de l'Edit de Nantes.

Comme c'eſt à *la Révocation* de cet Edit que l'Autheur commence le *Second* Période de ſon Hiſtoire ; c'eſt auſſi par-là qu'il entame la *III. Partie* de ſon Ouvrage, qui fait le ſecond Tome tout entier. D'abord il nous donne *l'Hiſtoire* de cette Révocation, avec un précis de l'Edit par lequel elle eſt portée. Il en rapporte aprés cela les *Suites* ; la démolition des Temples ; l'exil

des Pasteurs, l'embarras, où ils se trouvérent, & qui estoit d'autant plus grand qu'à même temps qu'on les bannissoit, on fermoit toutes les portes du Roïaume pour retenir ceux qui les auroient voulu suivre; les chicanes & les duretez qu'on leur fit sur leur sortie; l'apostasie de quelques-uns; la retraite de la plusspart: le renouvellement des Défenses faites sous les peines les plus sévéres à tout le reste des Réformez, & aux prétendus *Nouveaux Convertis*, de sortir hors du Roïaume. Il joint à cela le récit des ordres donnez, des Gardes redoublées, & de tous les nouveaux moïens employez pour empescher cette sortie. A quoi il ajoûte l'inutilité de toutes ces précautions à l'égard d'une multitude presque infinie de gens de tout âge, de tout sexe, & de toutes conditions, qu'on a vû se dérober par les voyes les plus surprenantes, & les plus extraordinaires, à la vigilance & aux soins, qu'on apportoit pour les retenir, & qui n'ont pas craint de s'exposer aux plus grands perils, pour se tirer de l'esclavage, où l'on vouloit mettre leur Conscience. Il remarque même que parmi cette foule de Réformez il s'est trouvé un nombre assez considérable d'anciens Catholiques; Offi-

ciers, Abbez, Preſtres, &c. qui ſont ſortis du Roïaume pour faire une profeſſion publique de la Religion Réformée. Il raconte enſuite de quelle maniére tous ces pauvres fugitifs ont eſté reçûs dans les Païs étrangers; & il fait l'éloge de la Charité des Princes & des Etats, qui ont bien voulu leur ouvrir un Aſile favorable, & les ſecourir dans leurs preſſantes néceſſitez.

De là il paſſe au traittement qu'on a fait à ceux qui ont eu le malheur d'eſtre arreſtez ſur les frontiéres; & il montre par le récit de divers faits particuliers, qu'il n'y eut jamais rien de plus inhumain, ni de plus cruel, que ce qu'on a fait à leur égard, ni rien de plus beau, & de plus admirable, que la conſtance & la fermeté que pluſieurs d'entr'eux ont marquée, les uns dans les Priſons & dans les Cachots, les autres à la Chaiſne & dans les Galéres, les autres dans les derniers Supplices & dans la Mort même. Enfin il conclut que comme toutes ces rigueurs n'ont point empeſché qu'une infinité d'autres n'aïent tenté, & ne tentent encore tous les jours toutes les voyes imaginables pour ſortir de France, il faut que l'eſtat des Réformez y ſoit bien triſte & bien miſérable, puis qu'on riſque tout pour s'en

delivrer. En effet il prétend qu'il n'y eut jamais de Perſécution ſemblable; & pour le prouver il rameine ici toute l'Hiſtoire de la *Miſſion Dragonne*, dont il n'avoit dit qu'un mot en paſſant, dans un autre endroit. Il en marque les commencemens, les progrés, la ſuite, en un mot tout ce qu'elle a fait; ſoit avant la Révocation de l'Edit, lors qu'elle ravagea les Provinces de Bearn, de Guienne, de Xaintonge, des Cévennes, & du Languedoc, &c. ſoit aprés cette Révocation, lors qu'elle devint générale dans tout le Roïaume. Et il fait ſur ce ſujet le récit des violences exercées, tant contre ceux qui demeuroient fermes, que contre ceux qui laiſſoient voir qu'ils n'avoient pas abjuré de bonne foi. Il parle enſuite des Aſſemblées de Religion faites en diverſes Provinces, & des meſures priſes pour les diſſiper: & entrant dans le détail des nouvelles Perſécutions, que les exercices découverts attirérent ſur les Confeſſeurs, & ſur les prétendus Nouveaux Convertis, il donne des Récits fort circonſtanciez des Maſſacres & des Cruautez exercées ſur ces Aſſemblées, auſſi-bien que des Martires & des Morts d'un grand nombre de Particuliers.

Aprés cette Hiſtoire de la Perſécu-
tion

tion faite dans les Terres de la Domination du Roi de France ; il passe à celle qui se fit dans la Principauté *d'Orange* ; aprés quoi il vient à celle des *Vallées de Piémont*. Pour la Prémiére, on la peut à peine distinguer de celle de France, puis qu'enfin le même orage, qui abîsma les Eglises de ce Roïaume, ruina aussi en même temps celles de cette Principauté. Outre que ce furent & les mêmes Ordres, & les mêmes Instrumens, dans l'une & dans l'autre : on y emploïa les mêmes moïens de convertir ; les mêmes Missions y furent lachées ; & ces Missions y observérent la même methode & y eurent le même succés. La même Tempeste ne manqua point d'aller fondre quelque temps aprés sur les Eglises des Vallées. Ces Eglises jouïssoient encore d'une assez grande tranquillité, vers le commencement de l'Année 1686. lors que tout d'un coup leur Paix fut troublée par un Edit que donna son Altesse de Savoye. Cet Edit, dont on trouve ici le précis, a beaucoup de rapport avec celui qui révoqua l'Edit de Nantes. Du reste le Duc de Savoye avoit pour se faire obeïr, outre ses propres forces, des Troupes Françoises toutes faites

au ſtile des nouvelles Miſſions. Mais comme les Vaudois demeuroient inébranlables dans la réſolution de conſerver leur ancienne Religion; il fallut leur faire la guerre dans toutes les formes. On nous donne ici une Idée générale de cette Guerre. On en touche même diverſes particularitez. On nous y fait voir les Combats, les Trahiſons, les Maſſacres, les Supplices, les Violemens dont elle fut accompagnée. On y parle des Cruautez exercées par les François, qui ſemblérent l'emporter ſur les Troupes Savoyardes. On y rapporte les Martires d'une infinité de perſonnes de tout ſexe, & de tout âge; la Conſtance des Priſonniers, au nombre de plus de douze mille, à qui, ni les traitremens les plus cruels, qui les diminuérent de plus des deux tiers; ni la vuë des mourans, ni la mort même, ne fut jamais capablé d'arracher l'amour de leur Religion. Enfin on nous y repréſente une choſe, que la Poſterité aura de la peine à croire, & qui a dû ſe faire admirer par leurs plus grands ennemis. Une poignée de gens reſtez du carnage, ou de la capture qu'on avoit fait de leurs Fréres, & parmi leſquels il n'y avoit pas cent hommes portans les armes, ſoûtenant pendant ſix mois toutes les forces

forces du Duc de Savoye, & les assauts réïterez d'une Armée fort nombreuse; & forçant enfin ce Prince, par une valeur, & par une fermeté, si prodigieuse, à leur accorder la paix, & la liberté de leurs Fréres prisonniers; par la médiation des Cantons Evangeliques.

On ne void pas que personne se soit mis en peine de nier cette Persécution des Vallées. Mais on n'a pas esté aussi ingenû sur celle de France. La pluspart des Ecrivains, qui en ont parlé, ont osé dire qu'il n'y avoit eu, ni rigueur, ni violence; que les Réformez s'estoient réünis volontairement à l'Eglise Romaine, & qu'on ne les y avoit ramenez que par un chemin semé de fleurs. *M. Brueys*, qui a entrepris de faire l'Apologie des Convertisseurs, sous le Titre de *Réponse aux Plaintes des Protestans* &c. a esté contraint d'en avoüer quelque chose, mais aprés tout il s'est retranché à nier ce qu'il y a de plus important. Il soûtient que tout ce qu'en „ disent les Réformez est outré, que „ leurs plaintes là-dessus sont des Dé- „ clamations sans fondement, & qu'en- „ fin on ne s'est servi pour les *conver-* „ *tir* que de moyens doux & moderez. Nôtre Autheur s'étonne si fort de toutes ces dénégations, & il en trouve la

hardiesse si extraordinaire, & si étrange, qu'il ne fait pas de difficulté de soûtenir aussi à son tour que pour en estre capable, il faut n'avoir, ni sincérité, ni bonne-foi, ni honneur ni consçience.

Pour en convaincre ses Lecteurs, il s'attache à *M. Brueys*, qui a traitté la Question de *Fait*, & la Question de *Droit*; Et réservant l'examen de la derniére Question à une autre fois, il entreprend ici celui de la prémiére. M. Brueys, pour soûtenir ce qu'il avoit avancé, *Que les Réformez de France n'ont souffert aucune Persécution*, a pris un tour, dont peut-être personne ne s'étoit avisé avant lui. Il nous donne une nouvelle idée de la *Persécution* en général; & prétendant que *les Tourmens* & *la Mort* en sont les seuls caractéres, il veut encore pour cela qu'on les souffre *pour la seule Religion*. A moins que de cela il prétend que là où ces caractéres ne se trouvent pas, & où il ne se font pas remarquer dans toute leur étendue & dans toute leur force, il n'y a rien qu'on puisse appeller *Persécution.* On peut bien juger que sur ce pied-là M. Brueys tâche de réduire à fort-peu de chose tout ce qui s'est passé en France sur le sujet des Protestans. & qu'il employe tout son esprit pour empêcher

qu'on ne trouve dans leur Perſécution ces prétendus caractéres. Mais noſtre Autheur, de ſon côté, le réléve terriblement là-deſſus; & commençant par l'idée qu'il avoit donnée de la Perſécution, il fait voir qu'on n'en peut donner de moins raiſonnable, ni de plus fauſſe. C'eſt ce qu'il prouve par une infinité de Paſſages de l'Ecriture Sainte & entr'autres par ceux-là même que M. Brueys avoit alléguez. Il montre donc que dans le langage perpétuel & conſtant de cette divine Ecriture, la Mort & les Tourmens n'entrent pas néceſſairement dans l'idée de la Perſécution, & que ſuivant ſon ſtile c'eſt aſſez d'eſtre arreſté & *d'eſtre mis en priſon*, d'eſtre *livré aux Synagogues*, d'eſtre *conduit devant les Rois, & devant les Gouverneurs*, *d'eſtre dans les fers & dans les chaiſnes*, d'eſtre obligé de mener une *vie vagabonde & ſauvage*, *d'eſtre contraint d'errer dans les montagnes & dans les déſerts*, ou *de ſe cacher dans les antres & dans les cavernes*; en un mot qu'il ſuffit de *ſouffrir des injures & des calomnies pour l'amour de Jeſus-Chriſt*, pour pouvoir dire, ſelon l'Ecriture, que l'on eſt perſécuté. Il ajouſte aux témoignages de l'Ecriture Sainte ceux des Péres, & des anciens Autheurs

Ecclesiastiques ; & pour achever de confondre son Adversaire, il fait voir que les Catholiques Romains, les Persécuteurs de France eux-mêmes, non seulement quelques-uns à part, mais tous en corps, donnent à la *Persécution* l'idée la plus étenduë & la plus générale qui se puisse. Enfin il soûtient positivement à M. Brueys que depuis qu'on parle de Persécution, personne n'avoit encore songé à la restraindre, comme il fait, *à la Mort* & aux *Tourmens.*

Il ne le pousse pas moins vivement sur ce qu'il prétend que ni les *Tourmens*, ni la *Mort* même, ne peuvent pas encore porter le nom de *Persécution*, lors qu'on n'y est pas condamné sur le seul prétexte de Religion, mais aussi pour avoir violé quelques ordres des Souverains. C'est ce qu'il appelle *souffrir en cas de Rebellion, & non pour la Religion seulement.* Il veut donc apparemment qu'on puisse souffrir en quelque sorte pour la Religion, sans que cela s'appelle *Persecution*, parce qu'il s'y messe quelque desobéissance & quelque contravention aux Ordonnances du Prince. Nôtre Autheur soûtient au contraire, que quand il seroit vrai que les Réformez ne souffriroient *qu'en partie* pour leur Religion ; les Cruautez, les Sup-

plices,

plices, les Gibets, les feux, où ils se trouvent exposez, ne changeroient pas de nature. Outre que la Religion entrant dans les Causes de leurs Souffrances, on seroit toûjours obligé de les regarder comme souffrans Persécution. Mais il soûtient aussi d'ailleurs qu'on ne sçauroit, sans renoncer à toutes les lumiéres du bon sens, & sans confondre toutes choses, donner indifféremment le nom *de Rebelles* à tous ceux qui n'obéïroient pas aux ordres de leurs Souverains. En effet il pourroit y avoir des Loix, dont *l'éxécution seroit impossible*, comme celles qui ordonneroient *d'àssécher la Mer*, *d'arrester le Soleil*, *&c.* Et il pourroit y en avoir d'autres, qui *seroient manifestement contraires à celles de Dieu*, comme celles qui commanderoient le *Parjure*, ou l'*Adultére*, ou quelqu'un des autres crimes que Dieu a expressément défendus. Qu'on se figure donc, dit l'Autheur, qu'un Prince donne à ses Sujets des Loix de l'une ou de l'autre sorte, pour avoir lieu de les détruire comme des *Rebelles*, lors qu'ils ne les exécuteront pas. Il n'y a personne qui ne voye que l'inobservation de ces Loix ne sçauroit estre traittée de desobeïssance criminelle; & que si le Prince

venoit à ruiner ses Sujets sur un semblable prétexte, ce seroit sa seule injustice, qui seroit la cause de leur ruine, sans qu'on pust prétendre qu'ils se la fussent attirée en partie par leur rebellion. La raison en est que toute *rebellion* suppose une *authorité legitime*, & qu'on ne sçauroit regarder comme telle celle qui donneroit des Loix semblables à celles dont nous parlons.

Il en est de même, selon nôtre Autheur, de toutes les Loix qu'on ne peut observer *sans blesser sa Religion & sa Conscience*. Car enfin il n'y a point d'Authorité assez grande sur la terre pour obliger à rien de tel. Dieu, dit-il, s'est réservé à lui seul le droit de régler la Religion & de donner des Loix à la Conscience. De sorte que c'est entreprendre sur les Droits de Dieu que de vouloir se rendre Maître de la Conscience & de la Religion. Et lors qu'en ce cas-là des Sujets violent les ordres de leurs Souverains pour se tenir à ceux de Dieu; on a aussi peu de raison de les traitter de *Rebelles*, que de donner le même nom à des Sujets, qui pour demeurer fidéles à leur Prince légitime, refuseroient d'obéïr à un Usurpateur. En un mot, c'est un Oracle d'une éternelle vérité, *Qu'il faut obeir à Dieu*

plutost

plustost qu'aux hommes. Et de là il faut conclure que ceux qu'on punit pour avoir violé des Loix qui blessent leur Religion & leur Consçience, souffrent pour la Religion seulement, & qu'on ne peut donner d'autre nom que celui de *Persécution* à leurs Souffrances.

Il faut avoüer que M. Brueys s'est jetté dans un grand embarras lors qu'il a avancé une Maxime comme celle qu'on réfute ici; & il y a lieu de douter qu'il en ait bien envisagé toutes les suites & les conséquences. Car enfin, comme dit nôtre Autheur, où trouvera-t-il sur ce pied-là des Persécuteurs & des Persécutions dans toutes les Annales de l'Eglise? Et à quels Confesseurs, ou à quels Martirs, ne ravira-t-on pas ce glorieux titre, pour leur donner celui de Rebelles? Les trois Jeunes Hébreux ne furent jettez dans une fournaise ardente que pour avoir violé un Edit qui n'ordonnoit aucune peine *qu'en cas de rebellion* Daniel ne fut exposé aux Lions que pour avoir fait la même chose. Et lors qu'Antiochus persécuta les Juïfs, ou le Conseil des Juïfs les Apotres, ou Dioclétien les Chrétiens, ce fut toûjours en conséquence d'une desobeïssance à des Loix, qui ne faisoient de peine à personne, qu'en supposant la *Rebellion.* Comme

me donc il n'eſt pas poſſible de rien dire à cet égard-là de la Perſécution d'aujourd'hui, qui ne s'applique fort conſéquemment à toutes les autres des autres Siécles ; & que les Réformez de France, dans le refus qu'ils ont fait d'abjurer leur Religion pour embraſſer celle du Prince, & dans toutes les deſobeïſſances qu'on leur a attribuées enſuite, n'ont fait que marcher ſur les trâces des Martirs & des Confeſſeurs qui ont ſouffert dans tous les temps ; excepté, peut-être, qu'ils ont porté la patience & la ſoûmiſſion plus loin, que n'avoient fait pluſieurs des autres : On conclut de tout cela qu'on ne peut ni refuſer le nom de *Perſécution* à leurs Souffrances, ni leur ravir la gloire de ſouffrir *pour leur Religion ſeulement*, ſans l'oſter auſſi aux anciens Fidéles ; ni enfin les taxer de *Rébellion*, ſans envelopper dans le même crime tous les Confeſſeurs, & tous les Martirs, & juſques aux Apôtres de Jeſus-Chriſt même.

La *Seconde* choſe qu'a fait M. Brueys pour faire perdre de vuë les Perſécutions de France, a eſté d'emploïer toute ſon addreſſe pour réduire à peu de choſe ce qui s'y eſt paſſé à cet égard-là. Pour cet effet il a ajoûté à la nouvelle *Idée* qu'il a donnée de la Perſécution

une

une nouvelle *Régle* ſur l'Hiſtoire: C'eſt que *les Loix ſont les ſeuls Actes ſur leſquels on peut s'aſſurer de la vérité.* De cette Régle il conclut que pour pouvoir juger ſainement de ce qui s'eſt paſſé en France, *il en faut néceſſairement venir à ce qui eſt contenu dans les Edits & les Déclarations données ſur ce ſujet*, ſans qu'il faille avoir égard à la *maniére* en laquelle ces Ordonnances ont eſté exécutées. Nôtre Autheur lui ſoûtient ici qu'il n'y a rien de plus faux ni de moins raiſonnable que cette Maxime: parce que d'un côté les Loix ordonnent beaucoup de choſes qui ne ſont pas exécutées; & que de l'autre on porte ſouvent les choſes dans l'exécution beaucoup au delà de ce que les Loix ordonnent. Il prouve l'un & l'autre par des exemples inconteſtables, anciens & nouveaux: & il joint à tout cela ce que tout le monde ſçait aſſez, c'eſt que dans ces occaſions on ne manque point d'ajoûter aux Edits & Déclarations *des Ordres ſecrets*, qui ſont comme l'ame de tout, & la régle inviolable que l'on ſuit dans les choſes les plus importantes. Il répond enſuite aux Objections que l'on fait contre les Hiſtoires des Particuliers, & il montre que ſi l'on ne peut connoître la vérité de ce dont eſt queſtion par les écrits

écrits des Catholiques Romains ; il ne s'ensuit pas que les Ecrivains Réformez n'en soient pas des témoins légitimes. Aprés cela comme M. Brueys dans la vuë qu'il avoit, s'estoit étudié à donner un portrait extraordinairement flatté de ce qui se passe là dessus en France ; On oppose ici à ce portrait infidéle *l'idée véritable* de cette Persécution ; & on appuye tout ce qu'on en dit de huit Preuves Générales qui paroissent toutes d'une fort grande évidence. Enfin on achéve ce Volume par une peinture fort vive de l'état présent de la Religion en France, & des Combats que les Fidéles y soûtiennent encore tous les jours contre l'animosité implacable de leurs Ennemis.

Le III. Tome qu'on promet de donner dans peu de temps, sera comme un Supplément des deux autres. Il contiendra deux choses ; sçavoir, 1. des *Remarques* sur les deux Tomes précédens & 2. un *Recueil* des Piéces justificatives des principaux faits qu'on y avance. Deux raisons entr'autres obligent l'Autheur à donner au Public les Remarques. La prémiére est qu'il y a des choses importantes, qu'il ne sçavoit pas encore, ou qu'il ne sçavoit qu'a demi, lors qu'il écrivoit son Histoire, & dont

il

a eu le moyen de s'instruire à fond depuis ce temps-là. L'autre est que quelque soin qu'il ait apporté pour rendre cette Histoire tout-à-fait exacte; il ne s'est pû faire qu'il n'y eust quelques endroits qui ont besoin d'éclaircissement. Ces Remarques contiendront donc des Additions, des Corrections, & des éclaircissemens sur l'Histoire des deux prémiérs Tomes; & c'est ce qui l'oblige à prier tous ceux qui pourront lui fournir des Mémoires pour l'aider dans quelques-unes de ces différentes vûës, de les lui envoyer promptement.

ARTICLE III.

VOYAGE EN MOSCOVIE *d'un Ambassadeur Conseiller de la Chambre Impériale, envoyé par l'Empereur Leopold au Czar Alexis Mihalowics Grand Duc de Moscovie.* A Leyde chez Frederic Harring, 1688. in 12. Pagg. 381. Et se trouve à Amsterdam chez Henri Desbordes.

TOut ce que le fameux *Olearius* à écrit, est si exact, qu'il semble que pour bien connoistre les Pays par lesquels il a passé, il suffit de lire les Rélations de ses Voyages. Il nous a donné particuliérement une idée si juste de la *Moscovie*, que les plus curieux peuvent trouver dequoi se satisfaire pleine-

pleinement dans la deſcription qu'il en fait. Cependant quelque ſoin qu'on prenne pour ne rien obmettre, il arrive preſque toûjours que quelques circonſtances nous échappent. Et de plus, il eſt avantageux au Public qu'il y ait pluſieurs Relations d'un même Païs, parce qu'il eſt plus aiſé de découvrir la verité par la comparaiſon qu'on en peut faire. Outre que, comme les États changent à toute heure de face; ſouvent, ce qui ſe remarque dans un temps, ne s'obſerve pas dans un autre. C'eſt ce qui donne lieu de croire que la Relation de ce Voïage fait en Moſcovie par M. le Baron *de Mayerberg* ne ſera pas jugée inutile. Lui & M. *Calvuccius* Chevalier de l'Empire furent en 1661. envoïez par *l'Empereur* vers le *Czar* en qualité d'Ambaſſadeurs. Ce Journal a eſté eſcrit par le prémier, qui fait le recit non ſeulement des choſes principales qui regardent ſa commiſſion, mais auſſi de ce qu'il a remarqué dans ſon Voïage. On peut dire que ſa Rélation ſe rapporte à ces quatre Chefs. Le I. traitte du ſujet & du ſuccés de cette Ambaſſade. Le II. nous apprend quelques ſingularitez de la Cour du Czar. Le III. inſtruit des Mœurs, & le IV. de la Religion des Moſcovites.

Jean Casimir Roy de Pologne é-
ant engagé avec le Grand Duc dans une Guerre, dont les divers événemens sont écrits au commencement de ces Mémoires; ces deux Puissances en 1656. firent une Tréve par l'entremise de Ferdinand, Pére de l'Empeur qui regne aujourd'hui. Celui-ci estant monté sur le Trône voulut leur offrir sa médiation pour convertir cette Tréve en Paix; & dans ce dessein, il envoïa ces deux Ambassadeurs au Czar. Ils partirent de Vienne le 16. de Février, & ils firent le 25. de Mai leur entrée à Moscou, où ils furent reçus avec des honneurs extraordinaires. Le lendemain ils eurent leur premiére audiance du Grand Duc, qui peu de jours aprés leur en donna encore une seconde, dans laquelle ils apprirent que Sa Majesté avoit nommé des Commissaires pour écouter leurs propositions; & sur le champ on fit entrer les Ambassadeurs dans une sale prochaine pour conférer avec eux. Le portrait que l'Autheur fait de la pluspart de ces Députez, ne donne pas une opinion extraordinairement avantageuse de leur suffisance, ni de leur droiture. Ces Conférences furent continuées dans les jours suivans, & l'on convint de la Ville de Polosck pour

traitter

traitter la Paix. Les Ambaſſadeurs ne laiſſérent pas de faire à Moſcou un ſéjour de prés d'un an. Ils ſe plaignent de la dureté des Moſcovites, qui ne leur voulurent jamais permettre d'écrire à l'Empereur leur Maiſtre. S'il leur venoit quelques Lettres d'Allemagne, elles eſtoient interceptées ; & cette captivité leur fit éprouver que les Moſcovites ne mettent preſque point de différence entre des Ambaſſadeurs & des Priſonniers de guerre, puis qu'ils furent contraints de demeurer toûjours renfermez dans leur logis Enfin le 25. d'Avril ils eurent leur audiance de congé du Czar, qui le jour précédent voulut leur faire l'honneur de les admettre à ſa converſation dans ſon cabinet, où aprés avoir bû la teſte nuë à la ſanté de l'Empereur, il les fit boire enſuite à la ſienne & à celle de tous les Princes de ſa famille, leur préſentant lui-même la coupe à chaque ſanté qu'ils buvoient.

L'affinité que les mots de *Czar* & de *Céſar* ont enſemble ne permet pas de douter que le prémiér ne tire ſon origine du ſecond. Mais M. de Mayerberg ne peut ſouffrir, non plus qu'Orlearius, qu'on le confonde avec celui *d'Empereur* ; & il prétend que c'eſt faire au nom de *Czar* encore plus d'honneur qu'il ne mé-

nérite, que de dire qu'il ſignifie *Roi*, puis qu'on voit ce titre appliqué à de petits Princes, qui n'ont rien de la grandeur des Empereurs ni des Monarques. Ce n'eſt que depuis peu que les Grands Ducs de Moſcovie ont affecté de le prendre; & un *Baſile* fils de Jean qui vivoit dans le dernier Siécle eſt le prémier qui l'a porté. L'Autheur rapporte toutes les qualitez qu'ils ſe donnent, & bien que leur longueur ſoit des plus importunes, elle déplaiſt ſi peu aux Moſcovites, qu'ils ne ſe font aucun ſcrupule de les étendre beaucoup au delà des bornes de la vérité. Le Grand Duc entretient continuellement quarante mille hommes pour la garde de ſa perſonne. Le tiers demeure auprés de lui, le reſte eſt diſtribué dans les Places frontiéres. Les précautions dont on uſe pour oſter à tout le monde la connoiſſance de ſes revenus, empeſche qu'on n'en puiſſe rien dire de poſitif. On juge néanmoins qu'ils doivent eſtre tres conſidérables, parce qu'encore qu'il faſſe des dépenſes prodigieuſes, ſon épargne ne ſe trouve jamais épuiſée. Les Grands ſont dans l'obligation de lui faire leur cour tous les jours avant midi. Il mange ſeul à ſa table, ſon breuvage ordinaire eſt de l'eau bouillie avec du levain; Seu-

lement, pour fortifier ſon eſtomac, il y joint quelquefois un verre de vin d'Eſpagne. Il exerce ſur tous ſes ſujets un Empire *Deſpotique.* C'eſt à *Dieu* & au *Czar* qu'ils attribuent la proprieté de leurs biens. Les pauvres demandent l'aumône *pour l'amour de Dieu, & du Czar.* Les Moſcovites étant interrogez de quelque choſe qu'ils ignorent, ont coutume de répondre, *qu'il n'y a que Dieu & le Czar qui le ſçachent* S'ils lui préſentent des requêtes, ils les ſignent de leur nom en diminutif, de ſorte qu'un homme qui s'appelle *Eſtienne*, ſe nommera *Stephanule* par humilité: & ainſi des autres. En un mot, le reſpect qu'on a pour *Sa Majeſté Czarienne* eſt tel, que quand elle ſe fait ſaigner tous ſes Courtiſans font la même choſe; & l'un d'eux, pour avoir prétendu s'en excuſer ſous prétexte de ſon grand âge, reçût du Czar tant de coups de poing & de pied, qu'il eût tout ſujet de ſe repentir d'avoir manqué de complaiſance.

Pour ce qui regarde les *Mœurs* des Moſcovites, on peut aſſurer que l'Auteur ne les flatte nullement. Car il n'y a preſque point de défauts, qu'il ne leur impute. Il les accuſe d'être ignorans; avares, ivrognes, trompeurs, perfides &c. Tout cela eſt confirmé pat un aſſez grand

grand nombre d'exemples. En general l'Autheur assûre qu'on sçait à peine ce que c'est que de punir aucun crime dans la Moscovie, où les Scélerats trouvent le moyen d'échapper aux recherches de la Justice, sans beaucoup de difficulté. Le divorce y est ordinaire, mais l'entrée des Eglises est défenduë pendant deux ans, à un homme qui épouse une seconde femme, & vingt ans durant pour une troisiéme. Les coins passént pour la place d'honneur chez les Moscovites. Quand le Czar donne audiance, c'est un coin qu'il choisit pour se placer, & c'est aussi toûjours dans des coins que les Images des Saints sont posées comme au lieu le plus éminent. Leur saleté dans le manger passe toute imagination ; & bien que leur vie soit tres-peu réglée, il est tres-ordinaire de voir parmi eux des Vieillards qui dans un âge fort avancé ne laissent pas d'avoir autant & plus de vigueur que nos jeunes gens. On les verra prendre des bains tantost tres-chauds, & tantost trés-froids sans que leur santé en reçoive aucun préjudice. On attribuë au bon air de leur Païs la cause de cette santé si ferme dont ils joüissent, mais ils disent que *c'est l'effet de leur prudence à n'user point de medecines*. De là vient que dans toute

toute la Moſcovie, il n'y a point de Médecins ni d'Apothicaires. Si le Czar en entretient trois dans ſa Cour, c'eſt ſeulement par oſtentation, & non par aucun beſoin, puis qu'il ne s'en ſert jamais. M. de Mayerberg étant tombé malade pendant ſon ſéjour à Moſcou, fit demander inſtamment qu'on lui envoïaſt l'un de ces trois Médecins : & particuliérement il y en avoit un Italien, qu'il ſouhaitoit fort comme étant du même Païs. Mais il ne pût jamais obtenir cette faveur, & il ſçut enſuite qu'elle ne lui avoit pas eſté accordée par une plaiſante raiſon, qui marque juſqu'à quel point tous les termes les plus communs de la Médecine ſont barbares & inconnus aux Moſcovites. Il y avoit alors à Moſcou un Priſonnier de guerre conſidérable. Eſtant tombé malade, le Medecin Italien fut envoyé pour le viſiter. L'Officier qui étoit de garde, aprés avoir ouï la converſation du Malade & du Médecin, fut trouver auſſi-tôt le Beau-Pere du Czar, pour lui donner avis que le Priſonnier Lithuanien s'étoit long-temps entretenu avec le Medecin, & que *les Tartares de Crim* avoient eſté l'un des principaux ſujets de leur entretien. Il eſtoit arrivé par hazard, que le jour précédent le Czar avoit re-

çu la nouvelle du siége que les Tartares avoient mis devant une de ses places. Il n'en falut pas davantage pour troubler la Cour, qui fondée sur ces conjectures conclut sur le champ qu'il se brassoit quelque trahison. Le Medecin fut appellé, & comme il nia fortement qu'il eust parlé des Tartares de Crim, on fit venir l'Officier pour le convaincre. Enfin aprés une longue contestation, ce Medecin se souvint qu'ordonnant à son malade les remédes dont il devoit user, il lui avoit nommé plusieurs fois de suite *la Créme du Tartre*, termes qui estans au dessus de la capacité de l'Officier, avoient esté cause de sa méprise, si bien que trompé par la ressemblance des mots, il avoit confondu cette drogue avec les *Tartares de Crim*. On eut assez de peine à se contenter de cette excuse du Medecin, quelque raisonnable qu'elle fust; & le soupçon qu'on avoit conçû de lui, empêcha qu'on ne le fist voir à nôtre Ambassadeur malade, qui le souhaittoit passionnément. M. de Mayerberg confirme par son témoignage tout ce qu'ont dit de la *Religion* des Moscovites ceux qui en ont écrit avant lui. Il se plaint de la rigueur dont ils usent envers les Latins, pendant qu'ils ont beaucoup de tolé-

rance pour les Lutheriens & les Calvinistes, ausquels ils accordent dans Moscou le libre exercice de leur Religion, que les Catholiques n'ont jamais pû obtenir. Au contraire ils traittent ceux-ci de *Payens*; & le Czar lors que les Ambassadeurs eurent l'honneur de lui baiser la main, avoit à ses côtez un bassin & une aiguiére pour se la laver, comme si leur attouchement l'avoit prophanée. Ils avoient demandé avec empressement la permission d'entrer dans un Monastére, où l'on garde une Image de la Sainte Vierge célébre par ses grands miracles; mais ils ne pûrent obtenir que cette Eglise leur fut ouverte, parce qu'on apprehenda que leur présence ne la soüillast. Si un homme baptizé selon la forme usitée dans l'Eglise Romaine, passe à la créance des Moscovites, ils le baptizent tout de nouveau; & regardant les mariages des Latins comme autant de concubinages, ils les obligent à se remarier, en cas qu'ils veuillent vivre ensemble, aprés avoir embrassé la Religion Grecque. L'Auteur demeure d'accord qu'ils rejettent comme superfluë la *Confirmation* des Latins; qu'ils ne croient point *le Purgatoire*, encore qu'ils prient pour les morts; que s'ils observent *la Confession auriculaire*, c'est rare-

rarement hors la Feste de Pâques, auquel temps même peu s'acquittent de ce devoir, encore est-ce avec beaucoup de négligence, & seulement en partie. Ils admettent *l'Intercession des Saints:* mais comme ils ne croient point le Jugement particulier des Ames, dés qu'elles sont séparées du corps; ni par conséquent qu'aucun de ceux qui sont morts, même depuis l'Asçension de Nôtre Seigneur, soit monté au Ciel; M. de Mayerberg ne conçoit pas comment les Saints, selon la créance des Moscovites, peuvent avoir connoissance des priéres qu'ils leur adressent, & les aider des leurs auprés de Dieu. On ne leur presche jamais; mais qui en seroit capable, puis que lire & écrire est le comble de leur science? En décrivant la maniére dont ils célébrent *l'Eucharistie*, l'Autheur observe que lorsque le Célé-
„brant est prêt de faire l'Oblation du
„Pain; le Diacre l'ayant mis sur sa tête,
„& sortant de la porte du costé gauche
„du Chœur, entre dans l'Eglise, par
„le milieu de laquelle il le porte à l'Au-
„tel. Alors, dit-il, comme il passe,
„on oste la Couronne au Czar; & lui
„& tous les autres se prosternans, ils
„revérent le Pain par une adoration à
„contretemps; Il ajoûte que le Diacre

„ aiant mis le Pain ſur l'Autel, on
„ ferme les portes, & le Preſtre aché-
„ ve le reſte du Sacrifice; de ſorte
„ que, pendant la Conſécration le
„ Czar ayant repris ſa Couronne,
„ & tous les aſſiſtans ſe tournans cha-
„ cun vers ſes Images, ils ne rendent
„ plus aucune adoration au Pain, qui,
„ ſelon leur créance, eſt devenu Sa-
„ crement. Cet aveu ſemble fournir
aux Proteſtans une preuve aſſez claire
que ces Peuples ne croient point *la Tranſſubſtantiation*; n'y aïant aucune apparence, que s'ils avoient ſur le ſujet de l'Euchariſtie la même opinion que les Latins, ils euſſent pour le Sacrement moins de reſpect avant qu'aprés la Conſécration, & qu'ils priſſent un temps auſſi peu propre que celui qu'ils prennent pour ſe tourner vers leurs Images, au lieu de rendre à cet objet, qu'ils eſtimeroient adorable, le culte ſuprême de la Religion. Ils com-
„ munient, dit l'Autheur, *ſous les*
„ *deux eſpéces.* Le pain dont ils ſe
„ ſervent eſt fait avec du levain par de
„ vieilles femmes, pour l'ordinaire
„ veuves de Prêtres; & ils le mettent
„ par morceaux dans du vin rouge
„ meſlé avec de l'eau tiéde, qu'ils diſ-
„ tribüent aux Commuuians dans nne
cueil-

cueillére. Leurs *Jeûnes* sont en plus grand nombre que ceux des Latins, & ils les observent avec assez d'exactitude. Mais dés qu'ils sont passez, sur tout celui de Pâques, on leur voit faire des excés si prodigieux qu'il est, dit l'Autheur, „ aisé de juger que l'austérité de leurs „ Jeûnes n'a point esté capable de leur „ mériter envers Dieu autant de graces „ qu'ils s'en attirent d'indignation par „ leur licence effrénée, & par le vio- „ lement des loix de la sobrieté. Il ne se peut rien ajoûter à la saleté ni aux débauches de leurs Prêtres & de leurs Moines: Les désordres de leurs Religieuses ne sont guéres moindres. Leurs maisons sont pleines d'Images de Saints: mais ils n'en font point faire de leurs Ancestres, pour éterniser la mémoire de leurs belles actions; & dans toute la Moscovie on ne trouvera aucun tableau de cette nature. Il n'y a point de Saint pour qui ils aïent plus de dévotion que pour *S. Nicolas.* Les miracles de *S. Serge*, dont on a tant parlé, commencent à passer pour douteux: du moins il n'en fait plus présentement comme autrefois. Il fut Prieur d'un Monastére, qui n'est pas loin de Moscou; & sa mort doit estre arrivée l'an 1388. de N. S. Sur quoi l'Autheur remarque la méprise de *Pos-*

ſevin, qui écrivant à Gregoire XIII. en 1581. lui mande qu'il n'y avoit alors que 19. ans que Serge étoit mort. *Olearius* a ſuivi l'authorité de Poſſevin : mais il n'a pas pris garde que s'il n'eſtoit mort qu'en 1562, *Herberſtein* n'auroit pû parler, comme il fait, de la ſépulture de Serge, dans ſes Voïages, qu'il fit imprimer en 1549, aprés ſes deux Ambaſſades en Moſcovie, la prémiere en 1517. & la ſeconde en 1526. M. de Mayerberg reprochant aux Moſcovites leur mauvaiſe foi, les trouve pires que les Turcs qui ſouffrent les Catholiques exercer publiquement leur Religion à Pera, ſans aucun obſtacle; au lieu que les Moſcovites prennent à tâche *d'anéantir tout ce qui reſpire la Religion Catholique* dans les places, dont ils ſe ſont rendus les maîtres, ſans avoir égard aux articles de la capitulation, ni à leurs ſermens, qu'ils foulent ouvertement ſous les pieds. Mais peut-être ſe ſeroit-il abſtenu de faire de ſemblables plaintes, s'il avoit conſideré que les Catholiques eux-mêmes ne ſe piquent pas d'être plus religieux obſervateurs de la foi publique, puis que les Sermens & les Traittez les plus ſolemnels ne les empêchent point, quand l'occaſion leur eſt favorable, d'exercer ſur les Peuples qui ne

ſont pas de leur Communion, des violences pareilles à celles que les Moſcovites exercent ſur les Catholiques ; à moins qu'on ne veuille dire que ce qui dans les Moſcovites, eſt *injuſtice & perſécution*, ſe doit appeller dans les Catholiques, *l'effet d'un véritable zéle.*

ARTICLE IV.

Les Oeuvres Poſthumes de M. CLAUDE, *Tome II. & III.* A Amſterdam chez Pierre Savouret dans le Kalver-Straat avec Privilége, 1688. in 8. Pagg. 584. & 596.

SI Saint Grégoire de Nazianze a autrefois mérité le nom de *Théologien*, pour avoir ſolidement établi dans ſes belles & ſçavantes Oraiſons, la Divinité du Fils de Dieu: Le *Traitté de* JESUS-CHRIST de M. *Claude*, qu'on donne ici au Public, & qui fait le II, & le III. Tome de ſes Oeuvres Poſthumes, acquerroit ſans doute aujourd'hui à ce grand Homme, ce même titre de *Theologien*; ſi pendant ſa vie, ſes autres Ouvrages ne le lui avoient pas déja acquis, d'une maniére ſi diſtinguée. Car dans celui-ci, non ſeulement il défend avec une

force triomphante la Divinité de Jesus-Christ *; mais il y parle encore à fonds de tout ce qui peut regarder son Incarnation, & cet état de Rédempteur, qui est le principal objet du Theologien, puis que c'est sur le Mystére d'un *Dieu manifesté en Chair*, que roûle toute l'Oeconomie de la Theologie Chrêtienne.

M. Claude n'est pas le prémier qui nous a laissé un *Traitté* particulier de *Jesus-Christ*. Plusieurs Docteurs, de l'une & de l'autre Communion, anciens & modernes, avoient travaillé sur ce sujet. Sur tout feu M. *Garissoles* en a fait un assez gros livre, qu'il a intitulé, *De Christo Mediatore*. Mais jusqu'à présent, on n'avoit rien vû dans nôtre langue sur cette matiére, de si étendu, ni de si bien médité, que ce que nous avons ici; puis qu'on peut dire que c'est un parfaitement beau Systéme de Theologie, & d'une Theologie également noble & facile, qui, dégagée de ce que la Scholastique a de hérissé & de rebutant, entre dans l'esprit d'une maniére aisée & infiniment agréable.

Cet Ouvrage ne porte en teste aucune Préface, qui en marque la disposition & le dessein. On void seulement dans celle qui

* *C'est ce que les anciens Péres appelloient* Θεολογεῖν Ἰησοῦν.

qui est au devant du I. Tome, dont nous avons parlé dans nos Nouvelles du mois de Novembre dernier, que M. Claude le dicta autrefois pour l'instruction de M. son Fils. Il le commence par la Division qu'il en fait, & il considére *cinq* choses principales touchant J. C. I. Le Principe par lequel il est venu au monde. II. Les Dispositions, ou les Préparations, qui l'ont précedé. III. Sa Personne, & ses Natures. IV. Ses Offices, ou ses Charges. V. Ses deux Etats, l'un d'abbaissement, l'autre d'éxaltation. Il donne à chacune de ces choses un Livre particulier. Ainsi tout l'Ouvrage en comprend Cinq, mais qui sont d'une étenduë différente selon l'abondance des matiéres qu'il y traitte.

Dans le Prémier Livre, qui regarde *le Principe par lequel J. C. est venu au monde*; aprés avoir montré la vanité de cette Question qu'on fait dans l'Ecole, sçavoir, *si J. C. fust venu au monde encore qu'Adam n'eust pas peché*; Il dit que le Principe de cette venuë n'a pas esté ce Principe de la Nature, en vertu duquel tous les hommes y viennent, & qui est fondé sur cette parole du Créateur, *fructifiez & multipliez:* mais que ç'a esté un Principe surnaturel, un *Principe de Franc-arbitre, & de liberté en Dieu*, qui pouvoit envoyer son Fils,

ou ne le pas envoïer, sans qu'aucune néceſſité l'obligeaſt à cela. Et afin que rien ne l'arreſte dans l'établiſſement de cette prémiere Vérité; il détruit ce que les ennemis de la *Satisfaction* de Jeſus-Chriſt y oppoſent, & il fait voir que Dieu a pû envoyer ſon Fils au monde, & punir nos péchez en ſa perſonne, ſans bleſſer l'eſſence de ſa Juſtice, qui demande ſeulement que le péché ſoit puni, & qui demeure toûjours en ſon entier, encore qu'il le ſoit dans une autre perſonne que celle qui l'a commis. Il paſſe enſuite aux *Raiſons* que le Pere Eternel a euës de nous envoyer ſon fils; Raiſons qui ne ſont pas priſes de la Créature, puis qu'elle eſtoit dans la malédiction; mais qui ſont priſes du ſeul *bon plaiſir* de Dieu, qui a voulu par ce moyen relever la gloire de ſa Sageſſe, de ſa Puiſſance, & de ſa Bonté, & porter les Vertus de l'homme, dans leſquelles ſon Image conſiſte, à un degré mille fois plus glorieux qu'il ne les lui avoit données dans l'état de ſon Innocence.

Aprés avoir ainſi poſé en Dieu, *cette Volonté de Bon-Plaiſir*, par laquelle il a eſté porté à nous deſtiner ſon Fils, pour opérer nôtre Redemption; il prouve enſuite que l'Envoi de Jeſus-Chriſt,

Chriſt, qui auparavant eſtoit *arbitraire*, eſt devenu *néceſſaire*; ſur la ſuppoſition de cette prémiere Grace, & du Decret par lequel Dieu avoit réſolu nôtre ſalut, puis qu'il n'y avoit point d'autre voye que celle-là pour l'éxécuter. Là-deſſus il répond aux Objections des *Sociniens*, qui prétendent que Dieu pouvoit nous ſauver par le ſeul exercice de ſa miſéricorde, en nous pardonnant nos pechez ſans ſatisfaction. Il paſſe de là, à la Queſtion qu'on fait ordinairement ſur ce ſujet; *Si Dieu ne pouvoit pas ſauver les hommes par d'autres moyens que par la mort de ſon Fils.* Mais comme cette Queſtion lui paroiſt trop curieuſe & même inutile, il en néglige l'examen, & il dit en un mot, qu'il nous doit ſuffire de ſçavoir que c'eſt le ſeul moïen que Dieu ait voulu emploïer pour rétablir ſon Alliance avec les hommes, ſans qu'il ſoit beſoin d'en aller chercher d'autres dans les profondeurs de ſa Sageſſe. Que cependant la Majeſté & la Juſtice de Dieu exigeant pour le peché une réparation d'un prix infini; elle ne pouvoit eſtre faite que par une Perſonne d'une dignité infinie, & par conſéquent par une Perſonne Divine. Or il montre qu'il n'y avoit que la ſeule Perſonne du Fils qui la puſt faire, puis qu'il

estoit convenable que le Pere, comme le prémier en ordre, & le Souverain Magistrat, reçust la satisfaction, & que le S. Esprit l'appliquast aux hommes par sa vertu toute puissante. Et c'est à ce sujet qu'il rapporte cette Maxime de l'Equité naturelle, que *la grandeur d'un outrage se mesure par la grandeur de l'Objet qui le reçoit*, & qu'au contraire, *la grandeur d'une Satisfaction se mesure par la dignité de la Personne qui la fait, & non pas par la grandeur de celle qui la reçoit.*

M. Claude ayant ainsi montré comment l'Envoi de Jesus-Christ a esté & *arbitraire*, & *nécessaire*, tout ensemble; fait voir ensuite que le Bon-plaisir de Dieu, sa Justice, & sa Sagesse, ne sont pas les seuls principes de cet Envoi, & qu'il faut encore l'attribuer à *son Amour pour les hommes.* Mais comme l'Ecriture pose expressément que ce n'est qu'en Jesus-Christ que Dieu nous aime; ce qui semble marquer que son amour pour nous n'est qu'une suite de la venuë de son Fils dans le monde, & qu'il n'en peut estre le principe; il répond à cela en distinguant en Dieu trois différens dégrez d'amour. Le Prémier est *un Amour de Bienveillance*, qui est cette prémiére inclination que Dieu a pour se ren-

dre *placable* envers le genre humain. Le Second est *un Amour de Bénéficence*, par lequel il donne actuellement à quelques-uns des hommes la Foi & la Sanctification. Le Troisiéme est *un Amour de Complaisance*, par lequel il aime & approuve les Fidéles sanctifiez. Il dit donc, que ce n'est, ni par *un Amour de Bénéficence*, ni par *un Amour de Complaisance*, que Dieu nous a envoyé son Fils, puisque l'un & l'autre le supposent déja venu; mais il rapporte uniquement l'Envoi de Jesus Christ à ce prémier degré d'amour, à cet *Amour de Bienveillance* que l'on conçoit en Dieu comme un mouvement de compassion, par lequel il a voulu nous rendre le salut possible & se mettre en état de nous pouvoir pardonner, en introduisant par l'Evangile *ce nouveau Droit de Grace*, qu'on peut regarder comme une planche aprés nôtre naufrage. C'est ce prémier Amour, qu'il appelle *Grace Universelle* (si connuë par les Disputes qu'elle a excitées dans nos jours,) parce qu'il n'est pas restreint comme les deux autrer à un certain nombre de personnes particuliéres, & qu'il s'étend généralement à qui que ce soit des hommes qui croira. De là M. Claude prend

occa-

occasion de dire que le juste Ordre, dans lequel on doit ranger les Décrets divins, consiste à bien placer ces Trois degrez d'amour. Qu'il faut mettre *l'Amour de Bienveillance* le prémier, & en faire dépendre l'Envoi de Jesus-Christ au monde? Qu'il faut mettre en second lieu *l'Amour de Bénéficence*, & en faire dépendre nôtre Election à la Foi: Et enfin qu'il faut mettre pour le dernier *l'Amour de Complaisance*, & en faire dépendre nôtre Justification actuelle & nôtre Salut. C'est-à dire qu'on doit concevoir les Décrets éternels de Dieu, dans le même ordre que les choses décrétées s'exécutent dans le temps. En quoi il s'éloigne du sentiment des *Particnlaristes*, soit *Hyperlapsaires*, comme il les appelle, soit *Infralapsaires*, pour suivre l'opinion de *Cameron* & des autres Theologiens de Saumur. C'est ce qu'on peut reconnoistre, si l'on consulte M. de la Place dans sa *Défense touchant l'Ordre des Décrets*, & M. Testard autrefois Pasteur à Blois dans son Traitté *de la Nature & de la Grace*, dont on void ici à-peu prés les mêmes hipothéses. Comme ce sentiment n'est pas universellement reçû dans les Eglises Reformées; M. Claude ne néglige rien pour en justifier l'orthodoxie.

Il l'établit par la Raiſon & par l'Ecriture. Il répond en même temps aux objections par leſquelles on prétend le combattre. Et pour ne laiſſer aucune difficulté, qu'il ne tâche d'éclaircir, il montre comment cette Prémiere Grace, qui envoïe Jeſus-Chriſt au monde eſt *Univerſelle*, & *Particuliére*, tout enſemble. Il dit qu'elle eſt *Univerſelle*, parce qu'elle n'exclut perſonne de la Foi, & que c'eſt un Acte de Miſéricorde, qui regarde genéralement & indifféremment tous les hommes dans la notion confuſe d'hommes. Et qu'elle eſt *Particuliére*, en ce qu'elle eſt déterminée dans ſon effet au ſeul ordre des Croïans. Il finit ce prémier Livre par une autre Queſtion, ſçavoir, *Pourquoi la venuë de Jeſus Chriſt eſt attribuée à l'Envoi que le Pére a fait de ſon Fsls*, puis que le Fils eſt égal au Pere; & il vuide cette difficulté en diſtinguant *l'Eſtat naturel* des Perſonnes Divines d'avec leur *Eſtat Oeconomique.* Dans leur Eſtat naturel, elles ſont dans une parfaite égalité. Dans l'Oeconomie, elles ont pris volontairement des Charges inégales.

Les Principes de la Venuë de Jeſus-Chriſt eſtant ainſi établis; M. Claude traitte dans ſon II. Livre des *Diſpoſitions*, ou des *Preparations*, qui l'ont

l'ont

précédée ; & il les reduit à six Articles. Le *Prémier* contient ce que Dieu a fait par cette *Providence Générale*, qui conserve & qui gouverne le monde ; c'est ce qu'il appelle *les Dispositions communes à tous les hommee*. Le *Second* comprend *les Oracles* des Prophétes, qui promettoient la venuë du Messie. Le *Troisiéme* regarde les *Tipes* qui l'ont représenté sous la Nature & sous la Loi. Le *Quatriéme* considére *les rigueurs* & la sévérité de *l'Alliance Légale*. Le *Cinquiéme* enferme la foiblesse & le joug des *Cérémonies Mosaiques*. Et le *Sixiéme* enfin est touchant *la Dispensation de l'Esprit* qui accompagnoit l'Oeconomie Legale.

Quant au *Prémier* de ces Articles qui regarde *les Dispositions communes à tous les hommes* : M. Claude renvoie sur cela le Lecteur à son Traitté *De la Justification*, qui doit paroître bien-tost dans le IV. Tome de ses Oeuvres Posthumes ; & il passe *aux Oracles*, qu'il distingue en deux sortes ; les uns qui se rapportent *immediatement* au Messie, les autres qui ne s'y rapportent que *médiatement*, & par l'entremise de quelque milieu. Il dit aussi qu'on peut diviser les Oracles selon *la matiére* qu'ils contiennent ; les uns

ans regardans la Perſonne du Meſſie, les autres ſon prémier Advenement avec ſes circonſtances; les autres enfin les Suites de cet Advenement, dont les principales ont eſté la Réjection des Juïfs, & la Vocation des Gentils. Il donne aprés cela quelques *Régles* Générales pour l'intelligence des Oracles; & il rapporte en particulier tous ceux qui ſont contenus dans les livres Sacrez, depuis la Généſe juſqu'à Malachie le dernier des Prophétes, & qui ſe trouvent au nombre de 84 dont il y en a 26. dans le Livre des *Pſeaumes*, & 24. dans Eſaïe, ſans compter le Cantique des Cantiques, qu'il met tout entier entre les Oracles. M. Claude donne ſur tout cela des explications d'autant plus belles & plus eſtimables, qu'elles ſont claires & naturelles, & qui facilitent extremément l'intelligence de ce qu'il y a dans l'Ecriture de plus obſcur & de plus enveloppé.

Des Oracles il vient à l'examen *des Tipes*, qu'il conſidére prémiérement en général, & puis en particulier. Il comprend ſes Conſidérations *Générales* dans ces quatre Queſtions. 1. S'il y a des Tipes, ainſi proprement dits, par l'inſtitution de la Sageſſe divine 2. Si les Anciens Fidéles ſous le Vieux

Teſ-

Testament en ont eu quelque connoissance. 3. Si ces Figures anciennes sont encore aujourd'hui de nôtre usage. 4. S'il y en a eu quelque-unes de ce genre là dans l'œuvre de la Création. Il résout ces Questions avec sa justesse & sa solidité ordinaire, & il joint à cela quelques *Régles* pour le juste usage des Tipes; ensuite de quoi il descend à la considération des Tipes en *particulier*, & il en trouve dans toutes les Trois Oeconomies de Dieu, dans la Nature, dans la Loi, & dans la Grace.

Dans le *Quatriéme* Article, M. Claude parle *de la Sévérité de l'Alliance Légale*; & il la regarde, comme une des plus importantes *Préparations*, dont Dieu se soit servi pour mettre les hommes en état de recevoir Jesus-Christ. Dans cette vuë il donne d'abord une *Idée générale* de toute cette ancienne Oeconomie qu'on appelle *la Loi*, & il y considere ces quatre choses. 1. La Loi Morale. 2. La Loi Céremonielle. 3. La Loi Politique. 4. La Manifestation salutaire de la Miséricorde de Dieu par le Messie, c'est-à-dire, les Promesses de Salut, que Dieu faisoit aux Israëlites. Mais comme ces Promesses appartiennent proprement à l'Alliance Evangelique, & qu'elles ne sont pas de

son

son sujet présent; il n'en dit ici qu'un mot, & il s'attache uniquement aux choses qui servoient de *Disposition* pour conduire à Jesus-Christ. Il considére donc l'Alliance Légale sous deux égards, ou *absolûment* en elle même, ou *rélativement*. A considérer cette Alliance d'une maniére absoluë, il dit qu'elle eust esté indigne de Dieu, qui ne pouvoit sagement exiger des hommes une obeïssance, dont il connoissoit qu'ils estoient incapables, ni se satisfaire d'un Culte, qui n'avoit aucune proportion, ni avec l'excellence de sa Divinité, ni même avec celle de la Nature humaine, s'il n'eust porté sa vuë plus loin, & s'il ne l'eust établie par rélation à l'Evangile, pour estre, comme parle S. Paul, un *Pédagogue pour nous aménér à Jesus-Christ*. C'est ce que la Loi fait, 1. Par les sévéritez de la Justice qu'elle met devant les yeux de l'homme pecheur. 2. Par la foiblesse & le joug des Cérémonies. Et 3. Par l'Esprit de Servitude. M. Claude traitte de ce qui regarde la prémiere de ces choses, je veux dire les *Sévéritez de la Justice divine*, dans ce *Quatriéme* Article *des Préparations* à la venuë de Jesus-Christ.

Le *Cinquiéme* comprend *la foiblesse & le joug des Cérémonies*. Elles dispo-
soient

foient les hommes à l'Evangile, 1. Par voie de *Signe* & de *Figure*, car elles estoient *les ombres des choses à venir*. 2. Par voie de *Raisonnement*, puis qu'elles estoyent si peu dignes de Dieu, qu'il estoit aisé de juger qu'il falloit que la Religion consistast en des chose plus solides & plus réelles. Et 3. Par voye de *Sentiment*, entant qu'elles estoient un joug dur & pesant, sous lequel il estoit impossible que les hommes ne soupirassent aprés une heureuse délivrance.

Mais comme ces Objets extérieurs ne pouvoient avoir aucun effet, si Dieu ne les eust accompagnez de quelque illumination intérieure, *& d'une certaine mesure* de *son Esprit*, que S. Paul appelle *l'Esprit de Servitude*; M. Claude met enfin, dans un *Sixiéme* Article, cet *Esprit de la Loy* au rang des *Moyens*, par lesquels les hommes ont esté disposez à recevoir Jesus-Christ. Pour le justifier, il en examine, 1. *Le Principe*, qui ne pouvoit estre la Loi elle-même, puis que la Loi supposant l'homme dans son intégrité naturelle, ne devoit lui communiquer aucun secours pour observer ses préceptes. 2. *L'Efficace*, qui consistoit principalement à faire connoistre aux pécheurs *les Droits de Dieu*, & les

les peines terribles que les hommes s'e∫-toient attirées par leurs crimes. A quoi il ajoûte 3. *L'Oppo∫ition* & la difference qu'il y a entre cet E∫prit *Légal*, & l'E∫prit de *l'Evangile*, qui e∫t un E∫prit *d'Adoption*; Oppo∫ition qui paroi∫t principalement en ce que celui-là n'excitoit dans l'homme, à cau∫e de ∫a *corruption*, que des mouvemens de crainte pour les maux, ou d'e∫pérance pour les biens, ∫ans avoir égard proprement à Dieu & à ∫a Sainteté; au lieu que celui-ci donne à ceux qu'il in∫pire des ∫entimens plus élevez, puis qu'il ∫ont formez par un véritable amour de Dieu, & par l'e∫time qu'ils ont pour la Vertu, qui e∫t ∫on Image.

Nous nous ∫ommes un peu étendus ∫ur ces deux prémiers Livres, parce que les cho∫es qu'ils contiennent, nous ont paru importantes, & que difficilement pourroit-on les trouver traittées ailleurs avec autant de clarté & de méthode, & pour dire plus, avec autant de délicate∫∫e & d'habileté qu'elles le ∫ont ici. Nous pa∫∫erons, s'il e∫t po∫∫ible, un peu plus légérement ∫ur les Livres ∫uivans.

M. Claude parle, dans le III. *de la Per∫onne & des Natures de Je∫us-Chri∫t*. Il renferme ce qu'il dit de ∫a Per∫onne dans ces Six Que∫tions. I.

La

La *Prémiére*, *Ce que c'eſt qu'une Perſonne?* Il définit ce terme, comme il eſt ordinairement défini daus l'Ecole ; & il explique en même temps cette Définition. Il touche auſſi en paſſant une Queſtion, qui ſe fait d'ordinaire en Metaphyſique ; Si ce qu'on appelle *Perſonalité* eſt quelque choſe de *poſitif*, ou ſi c'eſt ſimplement une *négation*? & cela lui ſert à faire voir la différence qu'il y a entre les Perſonnes divines, & les Perſonnes crées. M. Claude dit en deux mots ſur ce ſujet tout ce qui ſe peut dire de plus ſolide. Mais quoiqu'il le faſſe avec cette netteté & cette pénetration qui ne l'abandonnent jamais ; cependant comme la matiére eſt un peu épineuſe, & qu'il a eſté impoſſible de l'affranchir abſolûment des termes des Scholaſtiques, il y a de l'apparence que cet endroit de ſon Livre ne ſera pas celui qui plaira le plus à ceux qui n'ont jamais eſté ſur les bancs.

II. Il demande en ſecond lieu, *Si Jeſus-Chriſt avant ſon Incarnation eſtoit une Perſonne véritablement ſubſiſtante?* Il répond qu'ouï, & il le prouve invinciblement contre les *Samoſateniens*, les *Photiniens*, & les *Sociniens* qui l'ont nié. Là-deſſus il allégue un fort grand nombre de Paſſages de l'Ecriture, mais ſur

ſur leſquels il ne donne que de courtes explications; parce, dit-il, qu'ils ſont expliquez d'une maniére plus étenduë, dans les Livres de nos Docteurs, particuliérement dans *Zanchius*, & dans M. *de la Place*.

III. Sur la Troiſiéme Queſtion, *Si Jeſus-Chriſt eſt une Perſonne véritablement divine*, il nous renvoie encore à ceux qui l'ont traittée; entre leſquels il n'oublie pas *Bellarmin.* Sur tout il veut qu'on conſulte M. *Cappel* dans ſes Théſes *de Deo Uno & Trino*; & M. *de la Place* dans ſes Diſputes contre les Sociniens. A quoi nous ajoûterons qu'on peut auſſi lire avec fruit ce que le ſçavant Hoornbeck a écrit contre ces Hérétiques. Cependant M. Claude n'abandonne pas ſi abſolument le champ de cette Diſpute à ceux qui y ſont entrez avant lui, qu'il ne veuille bien y entrer avec eux. Mais comme il a déja porté de rudes coups aux ennemis de la Divinité de Jeſus-Chriſt dans l'examen de la Queſtion précedente; il ſe contente dans celle-ci de les deſarmer par les réponſes accablantes qu'il donne aux plus forts de leurs argumens, & de leur oſter par là les vaines échapatoires dans leſquelles ils s'efforcent de ſauver leur Hereſie.

IV. Dans la Quatriéme Queſtion, il diſpu-

diſpute contre les *Neſtoriens*, qui éta-bliſſoient deux Perſonnes dans un ſeul & même Chriſt; & il les preſſe vivement par ce Texte du I. Chap de S. Jean, *La Parole a eſté faite Chair.* V. Il éxamine dans la Cinquiéme, *Si l'Incarnation n'a pas fait en Jeſus-Chriſt une autre Perſonne, différente de celle qui exiſtoit auparavant*; & il prouve que non, parce que le Verbe éternel, avant qu'il s'incarnaſt, eſtoit déja une Perſonne ſubſiſtante & complette en elle-même, que l'Incarnation n'a pas détruite. VI. Enfin il montre dans la ſixiéme Queſtion, que *Jeſus Chriſt eſt adorable*, non ſeulement *en qualité de Médiateur*, mais qu'il l'eſt encore, *conſidéré ſimplement en ſa Perſonne, par abſtraction de ſa Charge*; puis que la gloire dans laquelle il eſt entré par ſon Exaltation, eſt la même gloire dont il jouïſſoit dans le ſein du Pere, avant même que le monde fuſt fait.

Dans la *Seconde Partie* de ce Troiſiéme Livre, M. Claude conſidére, 1. Les deux Natures de Jeſus Chriſt préciſement en elles mêmes. 2. Il les conſidére dans le moment de leur Union. 3. Il les conſidére enfin aprés leur Union. Il prouve cette *Duplicité de Nature*, 1. Par les *Oracles* de l'Ecriture Sainte, où

la Divinité & l'Humanité de JesusChrist sont marquées fort distinctement. 2. Par les *actions miraculeuses* de ce divin Sauveur, & par les plus notables accidens de son Oeconomie, qui ont fait connoistre d'une maniére bien sensible cette grande Vérité d'un *Homme-Dieu* dans une mesme Personne. Il fait voir la *Nécessité* de ce Mistére, & il indique la maniére dont on doit le défendre contre les Hérétiques, qui l'ont attaqué, soit du costé de la Nature divine, soit du costé de la Nature humaine.

A l'égard *de l'Union des deux Natures*, M. Claude, pour faire voir en quoi elle consiste, la met d'abord en opposition avec toutes les Unions différentes qu'il peut y avoir dans le monde; aprés quoi il conclut que *l'Union Hypostatique* n'est rien de semblable, puis que c'est une *Assomption* volontaire, & une *Adoption*, que la Personne éternelle du Verbe a faite de la Nature Humaine, pour lui estre desormais personnelle. Mais il fait précéder cette doctrine d'une remarque de Critique, qui est sans doute d'un grand usage pour ne se pas équivoquer dans la lecture des Autheurs Ecclésiastiques c'est que les termes d'*Union* &

d'*Unité* ont aujourd'hui un ſens tout contraire à celui qu'ils ont dans les écrits des Anciens, où l'un eſt ſouvent mis pour l'autre, car ils diſoient, *l'Unité des Natures*, & *l'Union de la Perſonne*, *Unitas Naturarum & Unio Perſonæ*, au lieu que nous diſons au contraire, *l'Unité de la Perſonne*, & *l'Union des Natures*.

Cela ainſi établi, M. Claude conſidere *les deux Natures de Jeſus-Chriſt aprés leur Union.* Et afin qu'on ne prenne pas de fauſſes ſuites de cette Union pour les véritables; il combat d'abord les Erreurs des *Eutychiens*, & des *Ubiquitaires:* & il prouve, contre les premiers, *Que les deux Natures de Jeſus-Chriſt n'ont pas eſté confonduës enſemble*; & contre les autres, *Que les Propriétez divines, celle par exemple de pouvoir eſtre par tout, n'ont pû eſtre communiquées à la Nature Humaine.* Aprés quoi il montre que les principales *ſuites* de l'incarnation du Fils de Dieu, ont eſté la Sanctification parfaite de cette Nature Humaine, les Dons excellens qui lui ont eſté communiquez, la participation qu'elle a euë au Culte réligieux des Créatures, & enfin l'éternelle durée de cette Union, ſuivant cet axiome de Théologie,

gie, *Quod ſemel Verbum aſſumpſit nunquam dimittit.* M. Claude ajoûte à ces Doctrines, les *Uſages* qu'on en peut tirer, ſoit dans la méditation qu'on en peut faire pour ſoi-même, ſoit dans la Prédication.

Dans ſon IV. Livre il traitte amplement *des Offices*, ou *des Charges de Jeſus-Chriſt.* Prémiérement il parle en général *de ſa Charge de Médiateur*; & puis il paſſe à la conſidération particuliére de ſa *Prophétie*, de ſon *Sacerdoce*, & de ſon *Régne.* Pour ce qui regarde la Charge de Médiateur, il examine les Noms, par leſquels l'Ecriture Sainte l'exprime, comme ſont, par exemple, ceux de *Semence de la Femme*, d'*Adam Céleſte*, de *Rédempteur*, de *Sauveur*, de *Jeſus*, d'*Emanuel*, &c. 2. Il montre dans quel ſens ce terme de *Médiateur* doit eſtre pris quand on l'applique à Jeſus-Chriſt. Aprés quoi venant à la choſe même, il n'oublie pas à remarquer que l'Alliance de la Nature n'avoit nul beſoin de Médiateur; & que celui que la Loi a eu, n'a eſté qu'un Médiateur *de ſimple Communication*; au lieu que Jeſus-Chriſt eſt un Médiateur de *Réconciliation.* Il examine enſuite avec étenduë, & d'une maniére digne de ſon ſçavoir & de ſon génie;

Quels sont les *Actes* de la Médiation de Jesus Christ, la *Nécessité* où nous estions d'avoir un Médiateur, les *Qualitez* qui devoient estre en sa Personne, & *l'Etablissement* de Jesus Christ dans cette Charge. Voilà ce qui regarde en géneral la Charge de Médiateur.

Mais comme cette Charge se distingue, en particulier, en trois autres, sçavoir en celle de *Prophéte*, de *Sacrificateur*, & de *Roy* : M. Claude considére ces trois charges, prémiérement toutes ensemble, & puis chacune à part. Au prémier égard, il montre comment elles répondent aux *trois Maux*, ausquels les hommes estoient exposez, qui sont *l'ignorance*, la *Malediction*, & la *Misére*; & aux *trois Degrez* nécessaires pour la plénitude de nôtre *Salut*, c'est-à-dire, son *Acquisition*, à sa *Manifestation*, & à son actuelle *Application*. Il montre en mesme temps que c'est d'elles que naissent toutes les Vertus Chrétiennes, & que ce sont les *seules grandes Dignitez qui se peuvent trouver dans l'Eglise*. Enfin il donne à chacune le *rang* qu'elles doivent avoir, soit dans l'ordre de la nature, soit dans l'ordre de l'intention de Dieu, soit dans l'ordre de l'exécution.

Aprés

Aprés ces Réfléxions sur les *Charges* de Jesus-Christ, considérées dans une notion commune; M. Claude traitte de chacune d'elles en particulier. Il commence par *la prophétie*, & il dit qu'elle peut-estre considérée, ou *en elle même*, c'est à-dire, entant que c'est la révelation que J. Christ nous a faite des Mistéres du Roïaume des Cieux; ou *par égard à la Personne du Sauveur du monde*, entant que c'est une de ses Charges. Dans cette prémiére vuë, il considére la Prophétie de Jesus-Christ, selon les *Noms*, ou les titres, qui lui sont donnez daus l'Ecriture, comme lors qu'elle y est appellée une *Révélation*, une *Doctrine*, une *Sapience*, &c. Il la considére aussi par rapport aux Choses qu'elle nous déclare; Par comparaison à la Révélation de la Nature, & à la Révélation de la Loi; Par égard à ses d'égrez, à son étenduë, aux temps qui l'ont suivi, ou qui la suivront jusqu'au Jugement dernier; & enfin par égard, ou par comparaison, à la grande Révélation qui sera faite au dernier jour. On ne sçauroit dire combien M. Claude a de grandes vuës sur toutes ces choses, & combien il faut qu'il les ait meurement méditées, pour les avoir mises dans le beau jour & dans l'ordre où nous les voyons ici.

ne, & il en fait voir la Dignité, la Proportion qu'elle a avec la gloire de Médiateur, la Nécessité que nous avions d'avoir un tel Prophéte, l'Installation de Jesus-Christ en cette Charge, & enfin les avantages qu'elle a par dessus celle des Prophétes, des Apôtres, des Evangelistes, & des autres Pasteurs ordinaires.

Ici finit le ***Prémier Tome*** de ce Traitté, selon le partage que l'Imprimeur en a fait. Il faudroit maintenant passer au *Sécond*. Mais comme nous nous appercevons que nôtre Extrait grossit sous la plume, au delà de nôtre dessein; & que l'abondance & la richesse de la matiére nous jette malgré nous dans une longueur, que nous voudrions éviter, nous ne trouvons rien de plus à propos que d'interrompre ici nôtre ouvrage, & de nous borner présentement au Prémier Volume, en remettant de donner le Précis de l'autre dans le Mois prochain.

ARTICLE V.

DEFENSE DE L'APOLOGIE *pour les Pasteurs de France; contre le*

le *Livre intitulé*, *Sentimens desinteressez sur la Retraitte des Pasteurs*, *&c.* A Francfort, chez Jean Corneille, 1688. in 12. Pagg. 510.

QUand l'Autheur du Livre des *Sentimens desinteressez*, n'auroit pas écrit exprés pour refuter un autre Livre ; & quand il auroit esté le premier qui auroit écrit sur cette matiére, sans qu'aucun autre y fust encore personnellement engagé ; il auroit esté difficile que son Ouvrage fust demeuré long-temps sans réponse. Trop d'habiles gens y sont attaquez par l'endroit le plus sensible, pour pourvoir garder le silence : & il n'y avoit guéres d'apparence qu'ils passassent ainsi condamnation, sur le simple sentiment d'un Particulier, qui quoiqu'il pust dire, leur sembloit bien moins agir comme Juge que comme Partie ; & qu'ils ne se missent pas du moins en devoir de se justifier. Mais le sçavant Autheur qui publia, il y a un peu plus d'un an, *l'Histoire & l'Apologie de la Retraitte des Pasteurs*, les a relevez de cette peine. Comme c'estoit à son Ouvrage qu'en vouloit celui des *Sentimens desinteressez* ; ce Livre ne parut pas plutost qu'il s'engagea solemnellement à le refuter.

On donna mesme dés lors au Public le Plan de sa réponse, qui fut inséré dans les Nouvelles du mois de Janvier & les Parties intéressées, qui virent bien que leur cause ne pouvoit tomber entre des mains plus habiles ni plus affectionnées que les siennes, crurent qu'on n'avoit qu'à le laisser faire. En effet il n'a point tardé à mettre au jour cette Défense, dans laquelle il n'a rien oublié de ce qui pouvoit servir à justifier les Pasteurs de France contre les subtils raisonnemensd'un tres-habile Accusateur

Dans une fort-belle Préface, qu'on trouve à la teste du Livre, il a soin d'abord de montrer avec adresse, & la source & l'injustice des Préjugez, qu'on peut avoir pris en faveur de son Adversaire. Aprés quoi il explique les raisons qui l'ont obligé de publier cet Ecrit. Il déclare ensuite que si, parmi les accusez, il y en a quelques-uns qui se jugent eux-mesmes coupables, ne n'est pas de ceux qui sont dans ce cas qu'il a entrepris la défense. Et sur la fin il prie ses Lecteurs de bien prendre garde qu'il a soigneusement distingué entre la *Retraitte* des Pasteurs & leur *Retour*: De sorte que n'ayant rien presentement à dire sur la

Question du Retour, il s'eſt borné uniquement à ce qui regarde la Retraitte. Pour ce qui eſt du Corps de ſon Livre, il le commence par une eſpéce d'Avertiſſement, où parmi les Réfléxions qu'il fait ſur le procédé de ſon Adverſaire, il rend conte de la maniére, dont il s'engage à lui répondre; il marque l'eſprit, le deſſein, & le but de ſon Ouvrage; & pour en donner une idée générale, il en fait une diviſion en *Sept* Parties, qui eſt la même au fond que celle qu'on a vuë dans le Plan, hormis qu'elle eſt peut-être un peu plus particulariſée & plus étenduë. Cela fait, il entre en matiére, & commence ſa Défenſe par des *Conſidérations Générales.*

Quoique cet Autheur n'ait pas jugé à propos de mettre ſon nom, ni à cet Ouvrage, ni à celui qu'il y défend; il ne laiſſe pas de trouver mauvais que ſon Adverſaire ait caché le ſien, & qu'il ait pris toutes les précautions imaginables pour s'envelopper d'un nuage impénétrable. Outre que ce procédé eſt un peu ſuſpect, il ne ſemble pas qu'il ſiée bien à ceux qui prétendent obliger les autres à braver hardiment les plus grands périls; ni qu'on ſoit en droit de témoi-

moigner de la crainte, lors qu'on eſt en ſureté, en même temps qu'on accuſe de timidité des Paſteurs, qui n'ont pas eſté à l'épreuve des Gibets & des Galéres. Aprés tout, porter contre un tres-grand nombre d'honneſtes gens des accuſations atroces, & qui ne ſçauroient eſtre véritables, ſans les expoſer à l'horreur publique, & cependant ſe cacher, & au Public, & à ceux qu'on bleſſe ſi ſenſiblement; c'eſt, à ſon avis, ce qui ne peut eſtre excuſé devant des Juges équitables. Pour ce qui regarde l'Autheur de l'Apologie, on prétend qu'il n'en eſt pas de même de lui. Car outre qu'il a pû taire ſon nom, par une crainte légitime & qu'il n'y a pas lieu de lui reprocher; puis qu'il ne s'eſt jamais mis dans l'eſprit de prouver que les Paſteurs ne doivent rien craindre: Il y a ceci de plus qu'il n'a attaqué l'honneur de perſonne, au contraire il a défendu celui de pluſieurs affligez. Enfin il ne s'eſt point ſi bien caché qu'il n'ait eſté aſſez facile de le reconnoître, & que l'Autheur *des Sentimens* n'ait lui-même cru, comme pluſieurs autres, qu'il le connoiſſoit parfaitement.

Cependant, quelque inconnuë que lui ſoit la Perſonne de ſon Adverſaire;

faire; comme il croit voir dans son ouvrage des traits qui le caractérisent, il dit fort-librement ce qu'il en „pense. C'est, selon lui, un de ces „Esprits, qui aiment à outrer les „choses, & particuliérement les de-„voirs d'autrui. D'ailleurs, quelque „desintéressé qu'il affecte de paroî-„tre, on prétend qu'il fait voir par „son procédé, & par le tour même „qu'il a donné à son Ouvrage, que „son desintéressement n'est qu'une „chimére; & que quelque passion, „ou quelque raison d'interest, qui „paroîtroit à découvert s'il levoit le „voile qui le cache, l'oblige à pren-„dre le parti qu'il prend dans l'af-„faire dont il s'agit. Au reste, il l'accuse de n'avoir pas compris, ou d'avoir fait semblant de ne pas comprendre le *véritable état de la Question*, qui se réduit uniquement à sçavoir, *Si le gros & le général des Pasteurs s'est trouvé dans des circonstances, qui justifient leur retraitte?* Et non pas, *S'il n'y a point eu quelques Pasteurs en particulier, qui n'ayent pas fait leur devoir, & de qui la retraitte puisse estre blasmée, par le défaut des circonstances nécessaires pour la rendre légitime?* Il lui reproche

aussi assez vivement de lui avoir imputé, avec peu de bonne foi, des Sentimens qu'il n'avoit pas, & qui ne peuvent estre regardez que comme également odieux & absurdes. Cependant comme les *Motifs*, que l'Autheur *des Sentimens* assure avoir eus pour publiër son Ouvrage, ne peuvent guéres subsister que sur ces imputations; Nostre Autheur prétend que tout ce que son Adversaire en dit n'est qu'une illusion toute pure. Il croit bien plustost que le véritable motif, qui l'a porté à écrire, a esté une secrette animosité contre les Pasteurs, à qui il intente une accusation si odieuse, laquelle il exaggére encore par les termes les plus forts que la passion lui puisse fournir; pendant que d'ailleurs il leur fait mille protestations de respect & de tendresse. Enfin il le taxe de n'avoir écrit que dans la vuë d'écrire & de contredire, sans s'estre fait de plan certain: Celui qu'il a mis à la teste de son Ouvrage, n'ayant apparemment este formé qu'aprés coup, & lors que le Livre qu'il précéde, avoit déja reçû la derniére main.

Aprés ces *Réfléxions Générales*, qui font la I. Partie de ce Livre; on

passe, dans la I I, aux *Additions*, que l'Adversaire Anonime prétend avoir faites à *l'Apologie*. Nostre Autheur lui soûtient qu'entr'autres il n'a pas eu raison de donner ce nom à ce qu'il a dit touchant les Pasteurs, que la Politique des Jesuites s'efforça de détacher des intérests de leurs Eglises, en leur promettant de les indemniser. Car enfin la mesme remarque se trouve faite dans *l'Apologie*. Il fait diverses réflexions sur d'autres Additions, qu'une généralité trop vague dans les Faits, & trop peu de particularitez & de circonstances, rendent inutiles. Il trouve peu d'apparence à croire que la prémiere Mission des Troupes dans le Poitou, soit venuë d'un dessein formé de la Cour, plutost que d'une occasion imprévuë; & il soûtient que c'est faire une fort grande injustice à M. De Marillac, que de lui ravir la gloire de l'Institution de l'Ordre des *Soldats-Convertisseurs*. Il ne gouste guéres davantage ce qu'on dit des égards de la Cour de France pour celle d'Angleterre, en ce qui concerne la Révocation de l'Edit de Nantes: ni ce qu'on ajoûte de ses soins pour cacher aux Estats Protestans le trai-

te-

tement fait aux Réformez. Il dit qu'à l'égard & de l'un & de l'autre article, on fait la chose assûrément beaucoup plus grande qu'elle n'est: Et, à son avis, on s'estoit d'autant moins empressé pour empescher que ceux qu'on persécutoit ne trouvassent des aziles chez les Etrangers, qu'on ne s'imaginoit pas qu'il dust y en avoir beaucoup, qui osassent braver le péril où il falloit s'exposer pour sortir, & qui voulussent préférer leur Religion à tout ce qu'ils avoient de plus cher au monde. En un mot, examinant toutes ces *Additions*, une par une; il soûtient qu'elles sont toutes, ou mal fondées, ou inutiles, ou mal à propos ainsi appellées, puisqu'elles ne contiennent rien que l'Apologie n'eust déja dit suffisamment.

Jusqu'ici ce n'ont esté, entre nôtre Autheur & celui des *Sentimens desintéressez*, que de légéres escarmouches. Toute la *Prémiere* & la *Seconde* Partie y a esté employée. Mais dans la III où nous allons entrer, on commence à en venir aux mains tout de bon. Ici donc, aprés de fort belles réflexions sur l'injustice de l'Amour propre, qui prétend toûjours

jours excuſer ſes fautes par celles d'autrui ; On parle de *la Lettre des Captifs de France*, refutée dans l'Apologie; & l'on ſoûtient qu'on a eu raiſon de dire que rien n'eſt plus mal tourné que cet Ecrit, & que l'Autheur lui a donné une forme qui le décrédite. On paſſe de là à la matiére *des Préjugez*. L'Autheur *des Sentimens* avoit attaqué ceux que nôtre Autheur avoit employez dés le commencement de l'Apologie. Il en avoit même blaſmé la Méthode, *comme fort ſuſpecte, & fort ſujette à faire tomber dans l'erreur*. Noſtre Autheur répond à cela, en diſtinguant *les Préjugez*, dont il y a de deux ſortes. Les uns, qu'il appelle des Préjugez *d'Opinion*, ſont des Opinions reçuës ſans examen & ſans fondement. Les autres, qu'il nomme des Préjugez *de Raiſonnement*, ſont de certains Argumens géneraux, qui naiſſent de la prémiere vuë des choſes en queſtion, mais qui ne laiſſent pas d'eſtre tirez de la conſidération de la choſe même. Il avouë que les prémiers ſont de grands obſtacles à la recherche de la Verité: mais il ſoûtient qu'on ne peut raiſonnablement condamner les derniers, & que l'a-

l'abus qu'on prétend qui s'en faſſe quelquefois, n'empeſche pas qu'on n'en puiſſe faire un uſage fort légitime. Il ajoûte meſme qu'il eſt des rencontres, où il y a une néceſſité abſoluë de s'en ſervir; comme lors qu'on a à deſabuzer des eſprits préoccupez, qui ne ſont pas encore en état de faire attention aux raiſons tirées du fonds de la matiére. Pour les diſpoſer à ſortir de la prévention où ils ſont, il faut oppoſer Préjugé à Préjugé, & ſuſpendre leur jugement par quelque argument général, qui frappe leur eſprit, & obtienne d'eux qu'ils examinent de nouveau, pour juger plus meurement, aprés avoir balancé les raiſons contraires. C'eſt ce qui fait que les Préjugez doivent marcher avant les raiſons, & que prétendre, comme fait l'Autheur des *Sentimens desintéreſſez*, qu'ils ne doivent venir qu'aprés, c'eſt juſtement vouloir qu'on ne les employe que quand ils ſont inutiles. On conclut donc qu'on a eu raiſon de s'en eſtre ſervi d'abord dans l'Apologie.

Aprés cela on vient au détail de chacun de ces Préjugez, dont le *Prémier* eſt pris de l'accueil que les Paſteurs ont reçû des Etrangers. Le *Se-*

cond

cond eſt tiré de l'exemple des anciens Fidéles, qui bien loin d'accuſer les Paſteurs qui les avoient quittez, ſe ſont déclarez pour eux contre leurs Accuſateurs. Et le *Troiſiéme* eſt fondé ſur le témoignage que les Confeſſeurs & les Martirs ont rendu aux Paſteurs, depuis leur Retraitte.

L'Autheur défend tres-habilement ces trois Préjugez contre toutes les Objections de ſon Adverſaire. Aprés quoi venant au *Fait*, il montre par une Deſcription de l'état des choſes, lors de la révocation de l'Edit, & de la retraitte des Paſteurs de France, qu'il n'étoit ni utile, ni néceſſaire, ni même *poſſible*, qu'ils demeuraſſent dans le Roïaume, & qu'à comparer les effects de leur Préſence avec ceux de leur Retraitte, on ne peut nier que celle-ci n'ait été plus avantageuſe à leurs Troupeaux. Ainſi il conclut que les Troupeaux n'ont point de ſujet de ſe plaindre que les Paſteurs les aïent abandonnez dans le temps qu'ils leur étoient les plus néceſſaires; puiſque quelque choſe que l'Autheur des *Sentimens* ait pû dire *de ces Capitaines, qui au lieu d'animer leurs Soldats; par leur préſence, & par leurs exemples, ont eſté les prémiers à jetter*

les

les armes, & *à crier ſauve qui peut*; il faut reconnoître que les Paſteurs ſe ſont retirez, non dans le moment fatal d'une bataille déciſive, comme cet Autheur le prétend, mais bien dans celui d'une déroute générale, aprés un combat de pluſieurs années, lors qu'ils ont vû leurs Troupes défaites, la plu-part ſubiſſant le joug & recevant la *L*oi du Vainqueur, les autres traittans avec lui, malgré leurs Officiers, & en leur préſence; tous refuſans de prendre les armes, & pluſieurs plians bagage & ſongeans à leur retraitte, ſans en avertir leurs Chefs. Qu'en un mot les Paſteurs ne ſont ſortis que lors qu'on ne les écoutoit plus, & qu'on ne leur laiſſoit plus de lieu de donner de bons Exemples.

Il entre dans la IV. Partie, en ſe plaignant de la rigueur de l'Autheur *des Sentimens*, qui n'a pû ſouffrir qu'on ait excuſé dans l'Apologie les Fidéles de France, qui eſtant fort réſolus de demeurer fermes, ne vouloient pas pourtant ſe charger de la préſence d'un Paſteur. On ſuppoſe que ce Paſteur ne leur eſtoit point néceſſaire, puis qu'ils eſtoient déja preſts & déterminez aux ſouffrances, & qu'un Paſteur chez eux n'auroit pû ſer-

ervir qu'à donner un prétexte aux Persécuteurs de traitter des Confesseurs comme des Rebelles, & d'obscurcir la gloire de leur Foi par des imputations spécieuses. Or qui ne void que quand on le peut on est obligé d'éviter ce qui peut donner couleur à la calomnie? Aprés ce léger demeslé, on vient au fond de la Question, où il s'agit d'examiner en général, *si les Pasteurs peuvent fuir quelquefois*, & quels ont esté là-dessus les sentimens de *Tertullien*, de *S. Athanase*, & de *S. Augustin*, trois anciens Docteurs de l'Eglise, qui ont traitté de la *Persécution*, & qui sont regardez comme trois Chefs de Parti dans cette dispute. Nostre Autheur prétend que, quelque mine que l'on fasse, on lui abandonne *Tertullien*. Le combat est plus rude sur *S. Athanase* Mais on prétend faire voir que les Pasteurs de France, lors de leur retraitte, estoient dans des circonstances bien plus fâcheuses que cet Evêque, & qu'il n'y a point de justesse, ni de sincérité, dans le Paralle-le que l'Autheur *des Sentimens* fait de lui & d'eux. On entre là-dessus dans une discussion particuliere des Réflexions de cet Autheur sur cet endroit

droit de l'Apologie ; & aprés l'avoir relevé ſur tout, on lui ſoûtient que, ſelon l'idée qu'il nous donne de la fuite, & à exiger tout ce qu'il exige pour l'authorizer, à peine ſe trouvera-t-il qu'il y en ait jamais eu qui puiſſe paſſer pour entiérement légitime. Cependant, comme il ſeroit difficile de nier que celle de *S Pierre*, aprés ſa ſortie de la priſon, ne l'euſt eſté; il ſemble qu'il en faille conclure que celle des Paſteurs le doit eſtre auſſi. En effet on prouve qu'en général, lors que *Dieu préſente à quelqu'un des voyes claires & certaines, pour éviter un malheur extrême, il lui dit d'une maniére aſſez forte qu'il lui eſt permis de les prendre.* C'eſt ce qu'on avoit avancé dans l'Apologie, & que l'on défend ici par cette raiſon. Que la Providence ne préſentant pas Dieu ſeulement à l'homme ſous l'idée de *Directeur* & d'Arbitre des événemens, mais ſur tout ſous l'idée de *Conſervateur*, qui met le remede auprés du mal, & le ſecours auprés de l'épreuve ; ſi les choſes ſe rencontrent dans de telles circonſtances, qu'en même temps que la Providence nous fait voir le danger d'un coſté, elle nous préſente

moïen d'échapper de l'autre, il est aturel de conclure, en consultant cet- idée de *Dieu Conservateur*, que la rovidence veut que l'on se sauve, uis qu'il repugne à l'idée de Conser- ateur de vouloir que l'on périsse, uand on peut ne périr point. Il n'y qu'une seule *Exception* à cette Ré- le, sçavoir quand une Révelation xpresse de la volonté de Dieu ne ous permet pas de consulter cette i- ée, comme lors que le reméde qui aroist est de l'ordre des choses dont 'usage est absolument défendu. Car lors il faut préférer le danger à la essource qui se présente. Enfin on en ient à *Saint Augustin*, & l'on réta- lit toutes les Considérations que l'A- ologie avoit faites sur ce Pére. On épond à tout ce que l'Autheur des *entimens* a dit à l'encontre; & on lui ait voir que tous ses efforts n'empê- cheroient pas qu'on ne pût encore onter ce Docteur pour soi, au moins en ce qui regarde la thése Generale. Car au reste l'on n'a garde d'approuver toutes ses Maximes, dans une matiére qui semble avoir esté son écueil. Par exemple qui ne trouvera une horrible dureté à celle qui veut que la vie d'un Pasteur dépende du caprice d'un

d'un Troupeau, ou même ſimplement de celui de quelques-uns de ceux qui le compoſent, lors qu'une témérité ſoûtenuë d'un inexcuſable entêtement, ou l'attache qu'ils auront à leurs biens, & à leurs maiſons, les empêchera de vouloir ſe ſauver avec leur Paſteur par une prudente & néceſſaire retraitte.

L'Autheur a ſouvent reproché à celui du Livre des *Sentimens déſintereſſez* qu'il poſoit peu fidélement *l'eſtat de la Queſtion.* Mais en commençant ſa V. Partie, il ſe réjouït de le lui voir enfin poſer tel qu'il eſt, en reconnoiſſant qu'il s'agit de ſçavoir, *Si les Paſteurs des Egliſes de France eſtoient dans le cas, où il eſt permis de fuir :* Ce qui préſuppoſe qu'il eſt donc permis de fuïr quelquefois. Noſtre Autheur déclare ici qu'il n'en demande pas davantage, & qu'on a eu tort de lui contredire, puis que c'eſt tout ce qu'il a voulu prouver juſques à l'endroit où il forme ſa concluſion générale. Aprés cela toute cette V. Partie ne roûle que ſur les illuſtres *Exemples de fuite*, que nous avons dans l'Ecriture Sainte, & dans l'Hiſtoire Eccleſiaſtique des Prémiers Siécles. On commence

ence par celle de *Moyse*, & l'on fait
oir qu'il estoit déja revestu du Carac-
re de Conducteur d'Israël, lors qu'il
enfuït dans le Désert. On parle en-
ite de celle *d'Abiathar*; & l'on prou-
e de même que lors qu'il s'enfuït, &
u'il abandonna le Tabernacle, il é-
oit Souverain Pontife. On passe de
 aux *Lévites*, qui abandonnérent les
ix Tribus, lors du Schisme de Ro-
oam; & dans la Comparaison qu'on
n fait avec les Pasteurs de France, on
nontre que si la retraitte des Lévites
stoit légitime, comme elle l'estoit
ans doute, puis qu'elle est approuvée
ar l'Esprit de Dieu; il faut, ou faire
voir que les Pasteurs de France n'é-
oient pas dans des circonstances aussi
favorables; ce que l'on ne sçauroit ja-
mais faire; ou confesser que la fuite
des uns n'est pas plus condamnable que
celle des autres. On fait diverses ré-
flexions sur la fuite d'*Helie*, & on en
tire la même conséquence; à quoi
l'on joint une espéce de digression
Chronologique sur le *Temps* où cette
fuite arriva. On finit la liste des Ex-
emples tirez des Fidéles du Vieux
Testament par celui *des Sacrificateurs,
& des Lévites*, qui fuïrent du temps
d'Antiochus; & l'on soûtient que leur
fuite

fuite eſt marquée par ces paroles, que *le Sanctuaire fut laiſſé déſert.* On vient aprés cela aux Exemples de Jesus-Christ, & de ſes *Apoſtres*, qui ont eux-mêmes fuï en pluſieurs rencontres. Car comme ce ſont là les modéles les plus parfaits du Chriſtianiſme; quelle raiſon peut-il y avoir de prétendre que les Paſteurs ne ſoient pas en droit de les imiter en des occaſions ſemblables? Enfin on défend les exemples de *Polycarpe*, de *S. Ciprien*, de *Grégoire de Neoceſarée*, contre les exceptions de l'Autheur *des Sentimens*; & on lui reproche de s'eſtre défait aſſez *cavaliérement* d'une trentaine d'autres exemples, qu'on avoit alléguez pour juſtifier que les Paſteurs de France n'ont fait que marcher ſur les pas des plus Saints Docteurs, & des plus Grands Hommes.

Dans la VI. Partie, l'Autheur ſe plaint d'abord qu'on raiſonne toûjours contre lui ſur cette fauſſe ſuppoſition, *qu'il ſoûtient le Droit d'une Déſertion totale, & une permiſſion de fuir en tout temps, & en toutes circonſtances*; quoique rien ne ſoit plus éloigné de ſon ſentiment. Aprés cet avis, qu'il reïtére ſouvent, il vient à la Preuve tirée du Ch. X. de S. Matthieu: *Si l'on*

l'on vous perſécute dans une Ville, fuiez dans une autre. Il ſoûtient que le ſens naturel de ces paroles eſt celui, où tout le monde les prend, & où il les a priſes dans l'Apologie: Qu'elles renferment clairement une permiſſion de fuïr dans la Perſécution, lors que le danger en eſt mortel & inévitable; Et que cette permiſſion eſt donnée aux Miniſtres de tous les Siécles, en la perſonne des Apoſtres. Pour le mieux faire voir il fait une courte *Analyſe* de ce Chap. X. & entrant dans l'examen des Paſſages *des Commentateurs*, que ſon Adverſaire avoit alléguez, il ſoûtient qu'il n'y en a aucun qui ſoit contraire à ſon ſentiment. Il rétablit auſſi les *Raiſons*, dont il avoit appuyé le ſens qu'il donne à ce Paſſage dans l'Apologie; & il ajoûte aux autres celle-ci, que ſi la fuite n'eſt pas permiſe dans ce Paſſage de S. Matthieu, elle ne peut jamais eſtre légitime, puis que l'on ne trouve point qu'elle ſoit permiſe en nul autre endroit. Or l'Autheur des *Sentimens* veut lui-meſme que la fuite ſoit légitime dans de certaines circonſtances; ce qui ſemble induire que dans la *Théſe générale* il eſt entiérement d'accord avec noſtre Autheur. On peut juger que celui-ci

n'oublie pas de répondre à l'objection prife du Paffage de *S. Jean.* Il fait voir entr'autres chofes que le crime du Mercenaire n'eft pas proprement dans la fuite, mais dans les raifons & ler circonftances de la fuite, & fur tout dans le motif mercénaire qui le fait fuïr.

Pour tirer la *Conclufion* de toute la difpute précédente, & faire voir que les Pafteurs de France font dans le *cas*, où l'on peut fuïr ; il explique dans fa VII & derniére Partie, les *Conditions* de la fuite permife. Il en avoit marqué huit dans l'Apologie. L'Autheur *des Sentimens* les contefte toutes : mais on lui foûtient, I. Qu'il les affoiblit, en ne les repréfentant qu'à demi. II. Qu'il tombe dans le *Sophifme de Divifion*, en les prenant châcune à part, au lieu que leur force vient de leur union. III. Enfin que fi ces circonftances ne font pas pofées, toutes les fiennes ne feront que de pures illufions. On examine enfuite les conditions, & les circonftances, qu'il fubftituë à celles de noftre Autheur, & fur lefquelles il appuye une Diftinction des Pafteurs *en IV. Claffes*, dont il n'y a que la *Quatriéme*, qui lui paroiffe inexcufable. Or comme cette derniére Claffe eft celle des jeunes

jeunes gens, forts & vigoureux; nôtre Autheur se laisse échapper un trait de belle humeur là-dessus. Il dit que l'Autheur des Sentimens *en use ici en bon François; & que sçachant que les Pasteurs, qui seroient demeurez en France, auroient esté condamnez aux Galéres; il n'y envoye que des gens, qui y puissent rendre service à l'Etat.* Aprés tout on prétend qu'il y a de grands défauts dans cette Division; & qu'enfin, à s'en tenir aux principes de cet Autheur, *de six cens* Pasteurs, qui sont sortis du Roïaume, il ne s'en trouvera peut-estre pas une *douzaine*, qui soient coupables de Désertion. Et sur ce pied-là on conclut qu'il n'auroit pas esté la peine de faire un Livre de 300 pages pour faire honte à leur foiblesse. On ne détermine rien sur le retour; & châcun est renvoyé à consulter devant Dieu ses lumiéres & sa conscience. Il faut avouër qu'il regne dans toute cette *Défense* un air de beauté, & un certain tour de delicatesse, qui caractérise fort bien son Autheur: & on ne peut s'empêcher, en lisant les deux Ouvrages, de regretter que deux aussi habiles hommes que lui, & son Adversaire, aïent employé l'un contre l'autre des talens si distinguez,

& qui pourroient faire tant de fruit, lors qu'on s'en ferviroit de concert pour l'utilité du Public, & pour l'édification de l'Eglife.

ARTICLE VI.

Cl. C. BONTEKOE, *Sereniffimi Electoris Brandeburgici Confiliarij, & Archiatri digniffimi, Metaphifica, & Liber Singularis de Motu, Nec non Ejufdem Oeconomia Animalis, Opera Pofthuma. Quibus accedit* ARNOLDI GEULINCX, *olim in Illuftri Lugdunenfium Athenæo Profefforis Celeberrimi, Eximij, Phyfica Vera, Opus Pofthumum.* C'eft-à-dire, *Recueil de divers Traittez de Philofophie, par M. Bontekoë & par M. Geulincx.* Lugduni Batavorum Apud Jo. De Vivié & Freder. Haaring. 1688. Pagg. 481.

LEs Autheurs de ces Traittez fe font acquis tant de reputation, pendant leur vie, par les Ouvrages qu'ils ont eux-mêmes donnez au Public, qu'on n'a pû douter que ceux-ci n'en fuffent reçûs avec plaifir. Quoi qu'ils

qu'ils ne ſoient peut-eſtre pas tout-à-fait dans l'état, où ces ſçavans Hommes avoient deſſein de les mettre; ils ne laiſſent pas de paroiſtre aſſez achevez. On n'y trouve rien à redire, ni pour la clarté & la netteté de l'expreſſion, ni pour l'explication des matiéres, ni pour l'ordre & pour la diſpoſition. Ainſi il y a lieu de ſe promettre qu'on leur fera le meſme accueil qu'on a fait aux autres Ouvrages imparfaits de M. *Bontekoë*, qu'on imprima l'année paſſée, & dont quelques autres Journaux ont parlé. On void icy *Quatre Traittez*, dont les trois Prémiers ſont du meſme M. *Bontekoë*, Conſeiller & Medecin de M. l'Electeur de Brandebourg, & Profeſſeur à Francſort ſur l'Oder. Le dernier eſt un Syſtême de Phyſique de M. *Geulincx*, célébre Profeſſeur autrefois à Leyde, & dont on a divers écrits. Nous ne donnerons préſentement que l'extrait du prémier de ces 4 Ouvrages; tant pour ne pas fatiguer les Lecteurs, dont la plupart n'aiment point qu'on les arreſte long-temps ſur les matiéres abſtraites de Philoſophie, que pour nous régler ſur l'eſpace qui nous reſte, & qui eſt ſi court qu'il eſt beſoin de le ménager

ger extrémement. Les trois autres Traitez pourront trouver place dans un autre Mois. Au reste il est bon d'avertir d'adord que tout roûle ici sur les Principes de *Descartes*, & que si M.*Bontekoë* s'éloigne quelquefois des Sentimens de ce Philosophe, c'est fort-rarement, & jamais dans les choses fondamentales.

Le Prémier de ces Ouvrages, qui est celui dont nous avons à entretenir ici les Lecteurs, est un fort beau Traitté de *Métaphisique*, qui contient un Sistéme de cette Sçience. M. Bontekoë y démontre d'une maniére si claire & si solide les Véritez les plus abstraites, qu'il faudroit avoir l'esprit bien boûché, & la conception bien dure, pour ne les comprendre pas, & pour n'en estre pas convaincu par l'explication qu'il en donne. Dans une espéce de Préface, qui sert d'introduction à son Traitté, il fait voir la nécessité qu'il y a de supposer pour quelque temps qu'on ne sçait encore rien, afin de chercher quelque chose dont l'évidence nous convainque, & qui nous serve de Principe pour en tirer par des conséquences légitimes & nécessaires, tout ce que nous pouvons avoir déja acquis de connoissances, & tout ce que nous en pour-

pourrons acquerir. Mais afin que personne ne s'effarouche de cette Maxime, il fait voir la difference qu'il y a entre affirmer une chose & la supposer. Car au lieu qu'on ne doit affirmer que ce qu'on sçait estre veritable, il n'y a rien, quelque faux qu'il soit, qu'on ne puisse supposer. Aprés avoir donc supposé qu'il ne sçait rien, & que comme il s'est trompé en une infinité de choses, il peut s'estre trompé en toutes, ce qui le met dans la nécessité de douter de tout, il conclut qu'au moins, puis qu'il *doute* de tout, il faut nécessairement *qu'il soit*, puis qu'il est impossible que l'on doute & que l'on pense, sans que l'on soit quelque chose & que l'on existe.

C'est donc là la *Prémiére Vérité*, qui lui paroist incontestable, & d'où il prétend déduire toutes les autres. Pour le faire plus commodément, il les range toutes en trois différentes *Classes*, dont la I. comprend celles qui regardent *l'Homme*. La II. Celles qui ont *Dieu* pour objet. Et la III. Celles qui regardent *le Corps*, & qui sont bien plus du ressort de la *Physique* que de celuy de la *Métaphysique*. Ces Veritez ainsi rangées dans leurs Classes occupent châcune un *Article*, où cet Autheur les explique & les

prouve démonstrativement; ce qui fait aussi qu'il leur donne à châcune le Nom de *Science*.

La *I. Classe* en contient XII. M. Bontekoë y fait voir, par une suite & une enchainûre incontestable de raisonnement, qu'il s'ensuit de ce que nous sommes capables de douter, que *Nous*, c'est à-dire, *Nostre Ame*, qui doute, est *une Substance qui pense*. Mais que d'ailleurs, comme ces Pensées quelque différentes qu'elles soient, ne sont toûjours que des *Pensées*, & que l'Ame, quoiqu'elle fasse, ne fait autre chose que penser; il s'ensuit encore de là que tout son Estre consistant dans la *Pensée*, elle est une Substance *Simple*, & sans aucunes parties, puis que la Pensée n'en a point. Cependant comme ces Pensées particuliéres ne sont que des *Modifications* de son Estre, dont elle sent bien qu'elle n'est pas la maistresse; il faut nécessairement qu'elle reconnoisse qu'il y a quelqu'*autre Estre*, qui les lui imprime. Ce ne peut pas estre ce *Corps* dont elle se trouve comme revestuë, ni les *autres Corps* qui l'environnent. Car quoique ces Pensées lui viennent tres-souvent à leur rencontre, & à l'occasion de leurs mouvemens; il est

clair qu'ils n'en ſçauroient eſtre proprement la cauſe, puis qu'ils n'ont rien de ſemblable en eux. On conclut donc de tout cela qu'Il faut néceſſairement que ce ſoit *un Eſtre infiniment plus noble & plus excellent*, un Eſtre tout-Puiſſant, qui a fait cette Ame, & qui lui a donné ce Corps; Qu'il faut, dis-je, que ce ſoit cet Eſtre, qui à l'occaſion des mouvemens qui ſe font dans l'un, forme toutes les perceptions, & toutes les penſées, qui naiſſenr dans l'autre.

Cette ſuite de raiſonnemens aïant fait connoiſtre à l'Ame, *qu'il y a un Dieu*, & qu'elle ne peut eſtre heureuſe, ſi elle ne connoiſt cet Autheur de ſon Eſtre; On paſſe de la I. Claſſe à la II. dans laquelle on conſidére la Nature infinie de Dieu, & l'on tire des Connoiſſances, qu'on a demontrées juſques à préſent, celle de ſes principaux Attributs, que l'on réduit à *Dix Sciences*, pour parler avec noſtre Autheur, c'eſt-à-dire, à dix *Demonſtrations*, ou à dix *Theorémes*. Par la I. de ces *Sciences*, aprés avoir poſé pour fondement la Concluſion qui ſe tire des précédentes, ſçavoir. *Que Dieu eſt, puis que nous ſommes*, & *qu'il eſt néceſſairement*; on en infére qu'eſtant

noſtre Autheur, & noſtre véritable & unique *Pére*; il poſſéde éminemment l'Intelligence, la Volonté, & toutes les Perfections, dont il nous a donné quelque image & quelque raïon; qu'en un mot il eſt l'Eſprit Original & l'Eſprit tout pur, la Penſée eſſentielle, ſimple & ſans mélange, auſſi bien que ſans limites & ſans bornes. La II. poſe que *Dieu eſt Inéffable*, & en Soi même, & en ſes Opérations. La III Qu'il *eſt infiniment Sage*, & qu'il eſt même *le ſeul Sage*. La IV. Qu'il eſt *ſouverainement Libre & Indépendant*, & que par cela meſme *il eſt le ſeul dont l'Exiſtence ſoit néceſſaire*; toutes les autres choſes eſtant contingentes; quoiqu'il y ait néanmoins des Véritez Eternelles, mais qui ne ſont pas des Eſtres, ni du nombre des choſes créées: ce qui fait voir que ceux-là ſe trompent qui veulent que Dieu euſt pû nous donner un Entendement, ſelon lequel 2. & 3. ne feroient pas 5. La V. *Science* eſt que *Dieu eſt noſtre Souverain*, & le maître ſeul & abſolu de noſtre Vie & de noſtre Mort. La VI. Que comme il eſt noſtre Créateur, *il l'eſt auſſi généralement de toutes les autres choſes*, quelles qu'elles ſoient. La VII. Qu'eſtant avant tou-

tes choſes, *il eſt Eternel.* La VIII. Qu'il eſt *par Soi meſme.* La IX. Qu'il eſt *infiniment Parfait*, renfermant en ſoi toutes les Perfections poſſibles, dans un dégré infini, & d'une maniére incompréhenſible. La X. Que l'Homme eſtant l'ouvrage de ce Dieu, qui lui a donné des *Sens*, par leſquels il eſt averti qu'il y a des *Corps*, & que *lui meſme en a un*, qui lui eſt joint tres-intimement; il s'enſuit de néceſſité qu'il faut que cela ſoit ainſi, parce que nos ſens nous le diſent conſtamment & à tous momens; De ſorte que nous ne ſçaurions réjetter leur témoignage, ſans accuſer celui qui nous les a donnez, & qui eſt la Vérité meſme, de prendre plaiſir à nous abuſer.

On vient donc à la *troiſiéme* & derniére Claſſe *des Sçiences Métaphyſiques*, qui regardent *le Corps*, & ſes Affections générales. Et aprés avoir montré *qu'il n'a pû eſtre de toute éternité*, & s'eſtre efforcé de prouver *qu'il eſt d'une étenduë infinie*; que *le Vuide eſt impoſſible*; que *l'Eſpace ou le Lieu eſt un Corps*; On montre que *tout Corps eſt diviſible*, *qu'il a trois Dimenſions*, qui ne différent pas pourtant réellement l'une de l'autre, & *qu'il*

est divisible en tout sens à l'infini. On finit par divers *Theorémes*, qui regardent *le Mouvement & le Repos:* Comme, par exemple, que le Corps *n'est pas mobile de soi-mesme*, mais *par l'action de Dieu*, qui seul est capable de lui donner le Mouvement. Que du Mouvement vient le *Temps* & la Succession des choses. Que *le Mouvement ni le Temps n'ont pû estre du commencement*, bien loin *d'avoir esté de toute éternité.* Que *le Corps est également capable de mouvement & de repos.* Qu'il *n'est point tantost plus grand, tantost plus petit.* Qu'il *ne peut estre que dans un seul lieu, & qu'il est impénétrable.* Que *le mesme Corps occupe toûjours une égale quantité d'espace, & qu'il n'y a pas plus de Corps en un temps qu'en un autre dans le mesme lieu.* M. Bontekoë déduit tous ces Theorémes de leurs Principes, d'une maniére fort claire, & qui marque qu'il avoit beaucoup de netteté d'esprit, aussi bien que de sçavoir, & de méditation.

ARTICLE VII.

Idée Générale de ce qu'un Ingénieur doit sçavoir pour estre employé sur

les Fortifications, & pour en corriger les défauts; Composée pour l'Instruction de Messieurs les Gentilshommes de la Compagnie de Tournai. Par le Sieur PITHOIS *leur Professeur Roial de Mathématiques.* A Tournai chez Jaques Coulon, 1688. in 12.

QUoique rien ne soit si propre pour arrester les efforts & les ravages d'un Ennemi que des Fortifications réguliéres, il faut avoüer que ce n'est pas depuis fort long-temps qu'on s'est mis en estat de s'en prévaloir, puisque ce n'est que dans nostre Siécle qu'on a commencé à faire un Art de la Fortification, qui n'avoit point encore eu de régles certaines. Le Prémier qui l'entreprit fut *Errard, de Barleduc* Ingénieur de Henry IV. qui par l'ordre de ce Prince publia sur ce sujet un traitté, qu'il retoucha quelque temps aprés, & qui fut re-imprimé en 1620. avec plusieurs Additions, par les soins de son Neveu *A. Errard.* On sçait avec quel succés on a cultivé depuis une Sçience si nécessaire, & à quel dégré de perfection elle a esté portée par plusieurs excellens Ingénieurs, particuliérement par Messieurs

ſieurs *De Vauban*, & *De Meſgrigny*, dont la capacité eſt ſi grande, & ſi reconnuë en ces matiéres, qu'on ne ſçauroit plus douter de la bonté d'un Ouvrage, lors que l'on ſçait qu'ils y ont donné leur approbation. C'eſt ce qu'on nous aſſûre qu'ils ont fait à l'égard de celui-ci, que la modeſtie de ſon Autheur l'auroit empeſché de rendre public, s'il n'y avoit eſté obligé par les ſollicitations de ces deux habiles hommes. *M. Pithois* y parle d'abord de la maniére dont il ſe faut prendre pour corriger les défauts d'une Place, & aprés s'eſtre étendu dans un grand détail là-deſſus, il donne la figure d'une place fortifiée dans toutes les régles, & il en explique toutes les parties. A celle-là il en joint encore pluſieurs autres, qu'il accompagne des remarques qu'il juge les plus néceſſaires pour ſe perfectionner dans la connoiſſance des Fortifications. Le même Autheur publia l'année paſſée un autre Livre intiutlé, *Elémens de Geométrie*, ou *Corps de Mathématique*, &c. Si cet Ouvrage eſtoit tombé entre nos mains, nous lui aurions donné place dans nos Nouvelles avec plaiſir.

CATALOGUE DE LIVRES Nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

I.

Rerum Germanicarum Tomi III. Recensuit & edidit H. MEIBOMIUS. C'est-à-dire, *Recueil de Piéces & d'Auteurs concernant l'Histoire d'Allemagne.* Helmstadij, Typis G. Wolffgangi Hammij Acad. Typog. 1688. in fol. Pagg. 812. 540. 432.

CE Recueil est l'ouvrage de deux sçavans Hommes, l'un & l'autre de mesme nom, & qui ne pouvoient guéres estre plus proches, puis que l'un est le Grand-Pére, & l'autre le Petit-Fils. Le Prémier, qui estois Professeur en Poësie & en Histoire dans l'Academie d'Helmstad, avoit donné les Historiens du I. Tome, qui n'avoient point encore paru, lors qu'il leur fit voir le jour. Son Petit-Fils, aussi Professeur dans la même Academie, les a revûs, & a ajoûté quelque chose à l'édition de son Grand-Pére. Mais il a donné le pré-

mier

mier les Historiens du II. Tome qu'il a tirez des Manuscrits. Le III. Tome contient des Dissertations Historiques de l'un & de l'autre, avec quelques Chroniques des Monastéres de Saxe, composez par le prémiér *Meibomius*. nous tascherons de rendre conte de tout cela dans quelqu'autre Mois.

II.

D. PAULI FREHERI *Med. Norib. Theatrum Virorum eruditione Clarorum, &c. Opus in IV. Partes divisum, &c.* C'est-à-dire, *L'Histoire des Vies & des Ouvrages des Sçavans.* Noribergæ, impensis Joan. Hofmanni. 1688. in fol. 2. Tom. Pag. 1562.

VOici un Ouvrage d'une utilité tres-considérable, & qui ne se sçauroit payer, si le Dessein en est bien exécuté. Car quoiqu'il y ait déja tant de Livres, qui ont traité le même sujet, qu'on en pourroit faire une Bibliothéque entiére ; on peut dire qu'il n'y en a guére, qui aïent parfaitement rempli leur titre, & qui n'aïent mal tenu ce qu'ils ont promis. Si nous avons assez de loisir pour exami-

mi-

miner celui-ci; nous pourrons dire au Public s'il aura esté plus heureux ou plus diligent que les autres. L'Autheur porte un nom fort célébre dans la République des Lettres, & qui donne d'abord un préjugé favorable pour son travail.

III.

DANIELIS GEORGII MORHOFII *Poli-Histor, sive de Notitia Auctorum & Rerum, &c.* C'est-à-dire, *Traitté des Autheurs, & des Etudes.* Lubecæ, sumpt. P. Bockmanni, 1688. in 4, Pagg. 557

LA matiére de ce Livre a beaucoup d'affinité avec celle du précédent, quoiqu'à dire le vrai elle soit & plus élevée & plus étenduë. En effet on ne donne pas simplement ici quelque Catalogue des Ouvrages de Sçavans, avec quelques Abregez de leurs Vies; mais on donne aussi des lumiéres pour en bien juger, & quantité d'avis & d'adresses pour bien conduire ses études. L'Ouvrage ne paroist pas ici tout entier. Il doit estre partagé en trois Tomes, & ce n'est ici que la *Prémiére Partie* du *Prémier* Tome.

Mais

Mais on fait espérer que le reste viendra en son temps. Il seroit à souhaitter que ce fust bien-tost, & qu'on ne differast pas beaucoup au Public la satisfaction de voir toute cette matiére aussi bien traittée qu'elle le peut estre par une aussi bonne plume que celle de M. *Morhosius*.

IV.

GALLIA VINDICATA, *in qua Testimoniis Exemplisque Gallicanæ præsertim Ecclesiæ, quæ pro Regalia ac* 4. *Paris. Propositionibus, à L. Maimburgo, aliisque producta sunt, refutantur.* C'est-à dire, *Traitté de la Régale, contre M. Maimbourg & les autres Défenseurs des* 4. *Propositions du Clergé de France* 1688. in 4. Pagg. 936.

CE Livre semble avoir esté écrit dans de trop grandes vûes, & il traitte d'une matiére qui a fait trop de bruit, pour n'en pas parler plus à fond que nous ne pouvons faire dans un Catalogue. *N*ous tascherons donc d'en donner une juste idée, lors que nous aurons plus d'espace & plus de loisir.

V.

Traitté de l'Unité de l'Eglise, & des Points fondamentaux contre M. Nicole. Par M. JURIEU *Pasteur & Professeur en Théologie.* A Rotterdam chez Abraham Acher. 1688. in 8. Pag. 667.

NOus n'aurions pas manqué de parler amplement de ce Livre, si nous ne l'avions reçû un peu tard, & lors que nous avions déja esté prévenus par d'autres Journaux. Cependant comme c'est ici un Ouvrage de mérite, & qui soûtient parfaitement la réputation de son Autheur; nous ne renonçons pas à la liberté d'en orner nostre République, & nous pourrons peut-estre en faire un Article de quelqu'autre Mois.

VI.

Examen supra Librum R. P. Simonis, Cujus Titulus est, la Critique du V. Testament &c. Item de Libro Theologorum quorumdam Hollandiæ, Cujus inscriptio est, Sentimens &c. A MATTH. HONCAMP. *Canoni-*

nonico. C'eſt à dire, *Examen de la Critique du P. Simon & du Livre des Sentimens de quelques Théologiens de Hollande.* Moguntiæ apud Chriſtoph. Cuchlerum. 1688. in 8. Pagg. 236.

CEt Autheur attaque tout-à-la fois le P. Simon, & ſon Adverſaire; & quoiqu'il ne ménage pas beaucoup le prémier, il s'emporte encore plus contre le ſecond. Il querelle même à ſon occaſion tous les Théologiens de Hollande, comme s'il ne ſçavoit pas que l'Ouvrage qu'il combat n'y eſt proprement avoüé de perſonne, & que bien loin d'eſtre approuvé des Théologiens de ces Provinces, il s'éloigne infiniment de leurs ſentimens. Mais il ſemble que cet Autheur ne ſoit pas le maître de ſa bile, & qu'il vueille accabler d'injures ceux qu'il ne peut convaincre par raiſon.

VII.

Recueil de divers Ouvrages de Piété, par M. L'Abbé Du Jarry. A Paris, chez Daniel Horthemels, 1688 in 8. Pagg. 264.

Il

IL y a ici 4. Piéces en prose, & deux en vers. Ces deux derniéres ont esté faites à la loüange du Roy, & ont remporté le prix par le jugement de l'Academie Françoise. Cet honneur fait assez l'élqge de M. l'Abbé *Du Jarry*, sans que nous y ajoûtions rien du nostre; & il n'en faut pas davantage pour faire un fort grand préjugé en faveur de tout ce qu'il nous donne ici.

VIII.

Les Comédies de TERENCE *traduites en François, avec des Remarques, par Made. D***, 3. Voll.* A Paris, chez Denis Thierri & Claude Barbin; 1688. in 8. Pagg. 496. 490. & 432.

IL suffit de sçavoir que c'est Mademoiselle *le Févre* d'autrefois, ou Madame *Dacier* d'aujourd'hui, qui nous donne ce Terence, pour juger que tout est ici dans toute la perfection qu'on peut désirer. Nous regrettons extrémement que nostre derniére feuille, qui s'achéve, ne nous permette point de dire quelque chose d'un si bel Ouvrage.

Mais

Mais nous espérons de le pouvoir faire avec plus de liberté une autre fois.

IX.

Histoire du Divorce de Henri VIII. Roi d'Angleterre, & de Catherine d'Arragon, avec la Défense de Sanderus, & la Réfutation des deux Prémiers Livres de l'Histoire de la Réformation de M. Burnet, & ses Preuves. Par M. J. LE GRAND, A Paris, 1688. in 12. 2. voll.

VOilà un titre qui promet beaucoup. Nous verrons si l'Autheur tiendra parole, ou s'il sera du nombre de ceux qui font moins de mal que de bruit. En tout cas il est à croire qu'il n'attendra pas longtemps la Réponse, & qu'il sçaura bien tost ce que c'est que d'avoir affaire à M. Burnet.

L'Opera d'Achille *vient de s'imprimer in 4. en Musique, chez Henri Desbordes. C'est pour la prémiére fois qu'il paroist imprimé de cette maniére en ces Provinces.*

FIN.

TA-

TABLE
Des Matiéres Principales
Mai 1688.

Grace

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

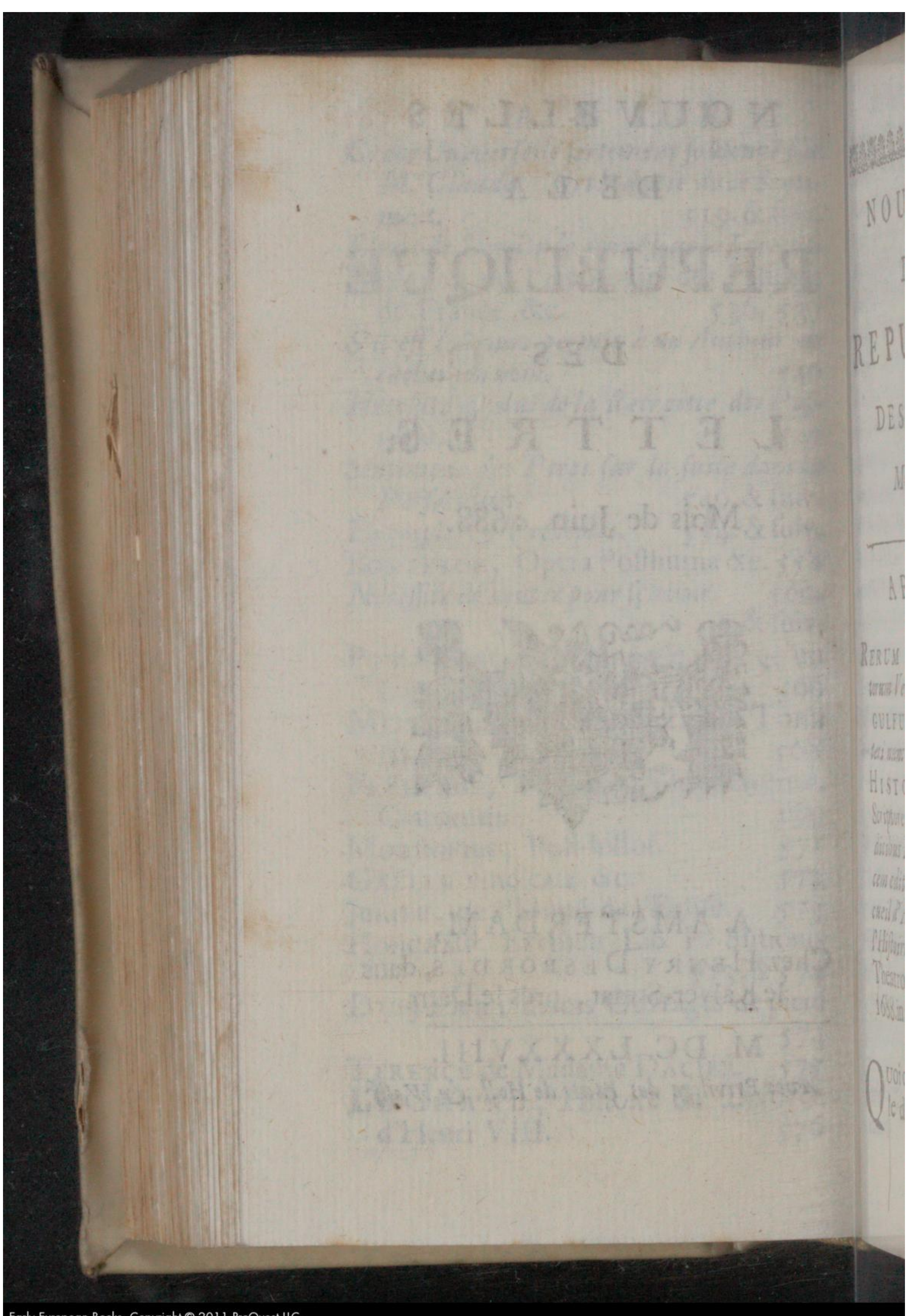
Mois de Juin. 1688.

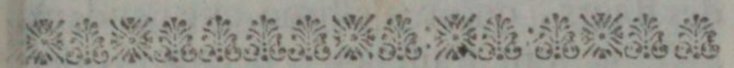


A AMSTERDAM,
Chez HENRY DESBORDES, dans
le Kalver-Straat, prés le Dam.

M. DC. LXXXVIII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Westf.





NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juin 1688.

ARTICLE I.

RERUM ANGLICARUM *Scriptorum Veterum Tom. I. Quorum* INGULFUS *nunc primum integer*, *Cæteri nunc primum prodeunt. Item*, HISTORIÆ ANGLICANÆ, *Scriptores Quinque*, *ex Vetustis Codicibus M. SS. nunc primum in lucem editi*, *Tom II.* C'est-à dire, *Recueil d'Anciens Autheurs qui ont écrit l'Histoire d'Angleterre.* Oxoniæ, è Theatro Scheldoniano Anno 1684 & 1688. in fol. 2. Voll. Pagg. 593. & 594

Quoi qu'il y ait bien des Livres dont le destin est le mesme que celuy

des fleurs, qu'on n'estime que pendant qu'elles sont fraisches ; il faut avoüer qu'il n'en est pas de mesme de tous. Il y en a dont le Temps ne fait qu'augmenter le prix,& qui ressemblent en cela à ces vins fameux de l'Antiquité, qui se rendoyent précieux en vieillissant, & dont l'estime croissoit avec l'âge. Mais entre tous les anciens Livres il n'y en a point de mieux reçus que ceux qui ne paroissent qu'aprés avoir demeuré fort long-temps cachez & inconnus aux Sçavans mesmes. Comme lors qu'on vient à les déterrer, la grace de la Nouveauté s'y trouve jointe avec ce que l'Antiquité a de vénérable ; il ne se peut guéres que l'empresse-ment & la curiosité ne se redouble à leur égard. C'est apparemment ce qui doit arriver en cette rencontre, où l'on donne au Public deux Volu-mes de vieux Historiens Anglois, qui couroyent risque de périr dans l'obs-curité, & dans la poussiére, où ils es-toyent ensevelis ; si des mains sçavan-tes & officieuses ne les avoyent retirez de cet oubly & de ces ténébres.

Le I. de ces deux Volumes fut im-primé il y a quatre ans ; & INGULPHE qu'on y void d'abord, à la teste de quatre autres, l'avoit déja esté plu-sieurs

ſieurs fois auparavant. Mais dans les autres éditions il n'avoit parû que fort-imparfait ; au lieu qu'on le donne icy tout entier, ou du moins ſans qu'il y manque que fort peu de choſe. Comme cet Autheur a bien crû que la Poſtérité, pour laquelle il écrivoit, ne ſeroit pas faſchée de ſçavoir qui il a eſté ; il a pris le * ſoin de l'en informer luy-meſme. Il naſquit à Londres, d'une famille Bourgeoiſe, apparemment vers l'An 1030. Il avoit de grands talens naturels pour les Lettres, & on ne négligea pas de l'y pouſſer. Auſſi y fit-il en peu de temps de ſi grands progrés, que l'emportant de beaucoup ſur ſes compagnons, il eut achevé ſes études lors qu'il eſtoit encore fort jeune. Ce ſuccés luy enfla le cœur. Il devint ambitieux, & commençant à mépriſer le peu d'apparence & d'éclat de la maiſon paternelle, il s'enteſta de la pompe & de la magnificence de la Cour. Comme il avoit beaucoup d'eſprit, il trouva bien toſt le moyen de s'y produire ; & l'habileté extraordinare qu'il y fit paroître en pluſieurs rencontres, luy ayant acquis l'eſtime & l'amitié de plu-

* Pag. 73.

plusieurs Grands ; *Guillaume*, alors Comte de Normandie, & ensuite Roy d'Angleterre, le fit son *Sécrétaire* ; employ qu'il soûtint avec autant de capacité que de faste, comme on le peut voir par sa propre rélation. Mais les peines & les miséres, qu'il eut à essuyer dans le Voyage de la Terre Sainte, qu'il entreprit en ce temps-là, avec plusieurs personnes de la prémiere qualité, & une infinité d'autres, luy ayant fait sentir la vanité & le néant de toute la gloire du Monde ; il ne fut pas plûtost de retour qu'il se fit Moyne de l'Abbaye de *Fontenelles* en Normandie, dont il devint bien-tost Prieur. Enfin quelques années aprés, sçavoir l'an 1076, l'Abbé de *Croylande* estant obligé de se démettre de sa charge, le Roy *Guillaume* voulut qu'*Ingulfe* remplist sa place, laquelle il occupa jusques à sa mort, qui arriva l'an 1109 : & ce fut pendant ce temps-là qu'il composa son Histoire.

Il la commence à l'Année *DCXXVI* : & d'abord il nous assure que la pluspart des choses qu'il rapporte jusques vers le temps où il vivoit, il les a tirées des Archives de son Abbaye, qui avoyent esté écrites avec beaucoup de soin par Cinq Religieux de l'ordre de ceux qu'il nom-

nomme *Sempectes*. Ces Sempectes estoyent des gens, qui ayant vêcu sans reproche l'espace de cinquante ans dans la profession monastique, estoyent distinguez des autres Moynes par ce titre honorable, & par de fort grands priviléges qui y estoyent attachez. Pour les autres choses qu'il a ajoûtées à celles qu'il avoit trouvées dans ces Régistres; ou il les avoit apprises de ceux qui les avoyent eux-mesmes vuës; ou il les tenoit de ceux qui en avoyent esté informez par des rélations fidéles & par des témoignages non suspects; ou il en avoit esté le témoin luy-même. Cependant il n'a pas rempli toute l'Histoire de son temps: car il n'a porté la sienne que jusques vers l'An *M X C I*; ses incommoditez & ses maladies ne luy ayant pas permis de passer plus outre.

Au reste il ne faut pas s'attendre de trouver icy une Histoire suivie, & des recits circonstanciez des plus considérables révolutions, & des événemens les plus mémorables, qui sont arrivez en Angleterre pendant ces quatre à cinq cens ans; ni mesme rien qui nous apprenne que ces bons Religieux se soyent fait une affaire d'instruire & de convertir, soit par leurs prédications,

ſoit par leurs écrits, les Payens, dont l'Angleterre eſtoit encore toute pleine, lors que leur Abbaye fut fondée. Mais en échange on y verra qu'ils n'ont jamais rien négligé pour aſſurer & pour accroiſtre leurs revenus, & que leur grand ſoin a toûjours eſté de ſe mettre en eſtat de vivre dans une délicieuſe abondance, & dans une profonde tranquillité. Ce ne ſont icy que *Chartres*, ou *Lettres Patentes*, qu'ils ont obtenuës de la plu-part des Rois d'Angleterre, pour confirmer ou amplifier les Donations qu'on leur avoit faites, ou les Priviléges qu'on leur avoit accordez; & qui ſont ſignées non ſeulement de ces Rois, mais encore des plus grands Seigneurs de l'Etat, & d'un grand nombre d'Evêques, ou d'autres perſonnes diſtinguées. On y void auſſi des *Contracts*, & des *Baillettes* de *Fiefs*, qu'ils arrentent à des particuliers; des Récits exacts du bien & du mal arrivé aux Monaſtéres; pluſieurs Hiſtoires de ce que le Ciel a fait en faveur de leurs Bienfaiteurs, ou contre ceux qui ne les aimoyent pas; Ce qui va quelquesfois juſques aux Miracles, qui ſe font à point nommé, pour la ſatisfaction & l'avantage des uns, & pour la confuſion & le chaſtiment des

autres.

autres. En un mot on voit presque tout roûler icy sur les intérest des Moines, & sur les avantures bonnes ou mauvaises, qui pouvoyent avoir quelque conséquence pour les affaires du Convent. Aussi l'Autheur s'est-il engagé dés les prémieres lignes de son Histoire à traitter les choses de cette maniére ; & quand il ne nous auroit pas marqué que c'estoit-là sa principale, ou peut estre, son unique vuë ; toute la suite de son Ouvrage l'auroit fait connoistre assez clairement.

Il faut pourtant sçavoir qu'il ne laisse pas de mesler parmy tout cela des Remarques considérables sur *l'Histoire Générale*. Par exemple, on void à la Page 28. qu'il rapporte au Roy *Elfréde*, en l'An 874. la Division du Royaume en *Comtez*, pour empecher les brigandages. Il remarque à la Page 63. que les Evesques & les Abbez recevoyent encore les investitures de la main des Rois, par l'anneau & le baston, en l'An 1046. Mais ce qu'on trouve dans cette Histoire d'aussi particulier & d'aussi curieux, * ce sont *les Loix* du Roy *Edoüard*, que *Guillaume le Conquerant* confirma par ses Edits, & qu'il

* *Pag.* 88.

voulut que l'on gardast comme perpétuelles & inviolables dans tout le Royaume d'Angleterre. Elles sont en vieux François, tel qu'on le parloit dans le XI Siécle: Ce qui montre que cette Langue devoit alors estre assez commune parmy les Anglois. En effet nostre Autheur remarque * que comme *Edoüard*, quoy que né en Angleterre, avoit esté élevé en Normandie; il s'estoit tellement fait & au langage & aux maniéres des François, que lors qu'il repassa en Angleterre (où il fut accompagné d'une grande quantité de Noblesse Normande, qu'il y pourvût des plus beaux emplois,) il y fit aussi passer, avec cette foule de gens, la langue & les mœurs du Pays qu'il quittoit. De cette maniére la Langue Françoise estant devenuë celle de la Cour, tous les Gens de qualité se firent honneur de la sçavoir & de la parler. On commença dés lors à traitter la plufpart des affaires en François: & comme toutes les personnes distinguées ne parloyent, ni n'écrivoyent plus qu'en cette langue; elle fut en peu de temps celle des Chartes, des Contracts, & des au-

* *Pag.* 62. 70. 71.

autres Piéces ſemblables. On la faiſoit même apprendre aux enfans en leur faiſant apprendre à lire. De ſorte que par tous ces moyens elle ſe répandit bien-toſt dans tout le Royaume. Il ſeroit difficile qu'on n'euſt pas quelque envie de ſçavoir ce que c'eſtoit que cette Langue, dans un Siécle ſi éloigné du noſtre. Pour en donner un échantillon, voicy le *Titre* de ces *Laix*, dont nous venons de parler, par lequel on pourra juger du reſte. *Ces ſount les Leis & les Cuſtumes que le Reis* Will. *grentat à tut le Puple de* Engleterre, *aprés le Conqueſt de la Terre. Iceles meſmes que li Reis* Edward *ſun Coſin tint devant luy, Co eſt à ſaveir, &c.* Ces Loix ſont au nombre de 50.

II. Pierre de Blois ſuit Ingulphe. On peut dire qu'il ne luy cédoit, ni pour le ſçavoir, ni pour le crédit, ou pour le rang. Il fut Archidiacre de Bath, Vice-Chancelier du Roy d'Angleterre, & Protonotaire de tout le Royaume. L'opinion commune veut qu'il ayt éſté François d'origine, & natif de *Blois* sur la Loire, d'où il ayt tiré ſon nom. Mais ceux qui raffinent davantage en matiere de Généalogies, prétendent que c'eſt

mal entendre le Surnom de *Blesensis*, qui, selon eux, ne marque pas que cet Autheur fust originaire de *Blois*, mais qu'il estoit sorti d'une famille de Bretagne, qui porte le nom de *Blés*: De sorte qu'à les en croire, il le faudroit appeller *Pierre de Blés*, & non pas *de Blois*. Quoy qu'il en soit, *Petrus Blesensis* fut estimé un des plus habiles & des plus honnestes hommes de son temps: & ses belles qualites le firent considérer, non seulement de *Henry II*, qui le tint presque toûjours à sa Cour, mais de tout ce qu'il y avoit de plus grand & de plus illustre dans tout le Royaume. Une Lettre d'un Abbé de *Croyland*, qu'on trouve d'abord à la teste de son Histoire, nous apprend qu'on le regardoit comme le *Ciceron* de son Siécle. Cependant il ne faut pas estre extraordinairement fin sur le Style pour reconnoistre que le sien n'est pas tout-a-fait Ciceronien. Aussi estoit-il difficile que cet Autheur ne se sentist en quelque chose de la rudesse de ce temps là; quoy qu'en comparaison de quantité d'autres, il pust passer pour assez poli, & qu'en effet il eust alors la réputation d'écrire si bien, que le Pape *Alexandre III*, qui n'estoit pas un ignorant, ne se fit point un

un deshonneur d'emprunter ſa plume pour écrire au *Soudan* d'Egypte. Le Recueil de ſes Oeuvres a eſté publié diverſes fois ; & la derniére édition en fut donnée à Paris en 1667. avec les Remarques de *Pierre de Guſanville.* Pour ce qui eſt de cet Ouvrage, quoy que l'Autheur ſe fuſt propoſé d'y continuer l'Hiſtoire d'*Ingulphe*, ſuivant la priére que l'Abbé de Croyland luy en avoit faite, il n'y commence cependant la ſienne qu'à l'An *M C*, c'eſt-à-dire, neuf ou dix ans plus bas que ne finit celle d'Ingulphe. Encore faut-il ſçavoir que cette Hiſtoire ne paroiſt icy que fort imparfaite. Car au lieu qu'il l'avoit portée juſques au temps du Roy *Eſtienne*, qui commença à régner vers l'An *MCXXXVI.* elle ne va icy que juſques à l'An *Onze cens dix-ſept*, ou *dix-huit.* Cela n'empeſche pas qu'en ce peu d'eſpace on ne trouve des choſes aſſez mémorables. Mais celle de toutes qui luy a le plus paru eſtre telle, & ſur laquelle en effet il s'étend le plus, c'eſt la *Réparation* de l'Abbaye de *Croyland*, qu'un furieux embrazement avoit preſque réduite en cendres, du temps *d'Ingulphe* l'An *MXCI*, & qui depuis ce temps là n'avoit encore pû
eſtre

eſtre relevée entiérement de ſes ruines. Le *Succeſſeur* d'Ingulphe voulant donc mettre la derniére main à un ouvrage de cette importance, & ne ſe trouvant point aſſez de fonds pour rendre l'édifice auſſi beau & auſſi ſomptueux qu'il le ſouhaittoit, s'aviſa de demander au Clergé d'Angleterre *l'Indulgence* du tiers des Pénitences impoſées pour quelque péché que ce fuſt, en faveur de ceux qui feroyent du bien à ſon Monaſtére, & qui ayderoyent à le rebaſtir. On luy accorda cela ſans beaucoup de peine, & il ne l'eut pas plûtoſt obtenu, qu'il le fit ſçavoir à toute l'Europe, par les plus habiles de ſes Moines, qu'il dépeſcha de tous coſtez, chargez d'inſtructions, & munis de lettres, addreſſées aux Rois, Comtes, Archeveſques, Eveſques, Abbez, Preſtres, Clercs, & généralement à tous les Fidéles, de quelque qualité & condition qu'ils ſoyent; par leſquelles il leur donne *la Bénédiction Apoſtolique*, & leur demande inſtamment leurs contributions libérales, pour le rétabliſſement de ce Monaſtére, avec aſſurance de l'Indulgence cy-deſſus. Les gens de ce temps là étoyent trop dévots pour laiſſer revenir *les Fréres* vuides. Auſſi retournoyent-ils

ils chez eux encore plus chargez d'or & d'argent qu'ils ne l'avoyent esté de bulles, lors qu'ils en estoyent partis. C'est en cet endroit que nostre Historien éléve son style, & qu'il s'efforce de représenter, avec une éloquence digne de la chose, la richesse des thrésors immenses, & la quantité innombrable des monceaux prodigieux de ce beau & jaune métal, qu'on apportoit tous les jours, de toutes les parties du Monde, à ces bons Religieux; objet si agréable à ces saintes ames, qu'on ne sçauroit s'imaginer tous les doux transports de joye & de satisfaction qu'elles en sentoyent. Pour comble de prospérité, les Miracles ne manquérent pas de coopérer à point nommé aux pieux desseins de ces Fréres. Un Saint enterré dans leur Monastére en fit assez tout d'un coup pour enrichir tout le Convent, quand on n'y auroit point eu d'autres revenus que ceux qui provinrent d'une si abondante source. Avec de si bonnes provisions l'Abbé *Joffride* ne balança plus sur l'entreprise de l'ouvrage. Il s'y détermina avec allégresse, & aprés avoir amassé une infinie quantité de toute sorte de matériaux, il en posa les fondemens, avec beaucoup de solem-

lemnité, dans une fort nombreuse assemblée, où se trouvérent plusieurs des plus grands Seigneurs, & des plus notables de la Cour. Tout cela est décrit par l'Autheur d'une maniére triomphante. On n'a pas de peine à connoistre que la matiére luy plaist. Aussi en parle-t-il avec étenduë, & dans un si grand détail, que n'oubliant nulle circonstance, il en fait plus de la moitié de son Livre, au lieu qu'il passe légérement sur les endroits les plus importans des affaires publiques, & qu'il ne dit souvent qu'un mot des plus considérables avantures des Princes & des Etats. Il louë fort le Roy *Henry*, qui fonda des Monastéres, & remit au Clergé les *Investitures*. Mais il n'a point de couleurs assez noires pour dépeindre l'horreur du crime que *l'Empereur* * du mesme nom luy paroist avoir commis, lors qu'estant allé à Rome, il se saisit du Pape & des Cardinaux, & se fit rendre ce Droit de *l'Investiture* des Bénéfices, que les Papes usurpoyent sur les Princes Séculiers. On rapporte sur l'An *MCXVII*, vers la fin de cette Histoire, une chose fort singuliére, & qui tient du merveilleux.

La

* *Henry V.*

La voicy en un mot, comme on nous la donne. Un jour que les Senateurs de *Milan* estoyent assemblez sous une des Tours de la Ville, pour traitter des affaires publiques, on entendit une voix qui en appelloit un d'eux par son nom; & comme il tardoit à sortir, on vid entrer dans la chambre du Conseil un homme. qui le pria, avec beaucoup d'instance, qu'il luy pust dire un mot dehors, aprés quoy il pourroit rentrer dans le même moment. A peine fut-il sorti que la Tour tomba, & ensevelit toute cette Compagnie sous ses ruines. Ceux qui ont lû l'Histoire Ancienne, sçavent qu'on raconte quelque chose de fort semblable du Poëte *Simonides*.

III. Les Chroniques de Mailros, (qui est un Monastére basti par les Ecossois sur les ruines d'un plus ancien, l'An *MCXXXVI.*) fonr la *III. Partie* de ce Recueil. Elles comprennent le temps, qui s'est écoulé depuis l'An *DCCXXXV*, jusqu'à l'An *MCCLXX*. Leur Inscription nous apprend que le prémier, qui y mit la main, fut un Abbé de *Dundraynand*, & que divers autres les continuérent. Mais on ne sçait point, ni qui fut cet Abbé,

ni

ni qui furent ceux qui travaillérent à cet Ouvrage aprés luy. Tout ce qu'il y a de certain, c'eſt que ces Chroniques n'ont pû eſtre écrites qu'aprés l'An *MCXLII*, parce que ce ne fut que cette année là que l'Abbaye de *Dundraynand* fut baſtie, comme on l'apprend des Chroniques meſmes, pag. 166

Comme le *Prémier Auteur* avoit en vuë de continüer l'Hiſtoire du *Vénérable Beda*; il rapporte d'abord les derniéres choſes que cet Hiſtorien avoit dites ſur les Années 731, & ſuivantes, juſqu'à l'Année 734, qui eſt celle où il a fini ſon Hiſtoire. Ce qui l'a obligé d'en uſer ainſi; ç'a eſté, dit il, pour donner au Lecteur une idée de l'eſtat où eſtoyent les choſes dans le temps où il commence ſes Chroniques. Tout cet Ouvrage eſt fait par articles, dont la plus-part ſont extrémement courts. On y marque toutes les Années de ſuite, comme dans des Tables Chronologiques; & on rapporte ſur châcune ce qu'on juge de plus digne d'eſtre remarqué, Mais cela ne ſe fait ſouvent qu'en deux mots, ſur tout par les prémiers Autheurs, & juſques vers le milieu des Chroniques; Car aprés cela on amplifie davantage, & on donne quelquefois

des

des récits fort étendus. Quoy qu'il en soit, on trouve par tout bien des choses curieuses, par exemple, pour ce qui regarde la suite des Rois d'Ecosse, & celle de plusieurs autres Princes de ces Parties Septéntrionales, les Successions des Evesques, & celles des Abbez. On y marque aussi fort soigneusement les Eclipses considérables du Soleil & de la Lune, les Cométes, les Tremblemens de Terre, les Evénémens mémorables de Paix ou de Guerre, les Combats sur Terre & sur Mer, comme ceux qui se donnérent entre les François & les Anglois en *MCCXVII*, avec de fort differens succês; les Ligues & les Traitez des Princes, les Assemblées des Synodes & des Conciles, les Démessez des Rois & des Papes, & les Entreprises des Légats, les Succés des Armes des Chrétiens dans la Terre Sainte, les Prodiges enfin, & les Miracles, qui estoyent alors fort communs. On nous parle entr'autres de* la *Résurrection* d'un Homme de qualité, qui aprés avoir esté assassiné, & étendu mort, à la porte d'un Monastére, son Corps ayant esté porté dans l'Eglise, se trouva vivant le lendemain, com-

* *Pag.* 139.

comme les Moines estoient occupez à chanter autour de lui. On nous fait parcy par-là quelques autres contes aussi ridicules, qu'il faut pardonner à la bigoterie de ce Siécle, avide de Fables, & dont la crédulité recevoit sans peine les choses les plus extravagantes, lors qu'on les sçavoit revestir de quelque apparence de religion.

Mais de tout ce que rapportent nos Autheurs rien ne paroist les toucher si fort que ce qui regarde les attentats, qu'on voyoit commettre quelquefois contre les Immunitez de l'Eglise, ou contre les leurs. On ne sçauroit dire combien ils sont vifs & animez sur ces matiéres. Toutes leurs expressions y sont ardentes ; & l'Imagination mesme n'est pas capable de rien ajoûter à la véhémence des exclamations tragiques qu'on leur void faire, par exemple, sur la mort de *Thomas Becquet*. Si on les en croit, jamais crime n'approcha en rien de l'atrocité de celuy que commirent ceux qui ostérent la vie à un Archevesque. Ni celuy *d'Herode Antipas*, qui fit couper la teste à *S. Jean Baptiste* ; ni celuy de l'autre *Herode*, qui attenta à la vie du *Sauveur* luy mesme, & qui ne fit faire le massacre des Innocens que pour

our y envelopper JESUS-CHRIST ; ni
nfin tous les plus grands crimes qui
e commirent jamais dans le monde,
'entrent point, ſelon eux, en com-
araiſon avec celuy d'avoir fait mourir
e Prélat. Ils ne ſont pas plus mo-
érez ſur un autre article, qui regar-
e la maniére dure, & trop abſoluë,
ont en uſoit avec eux un Légat du
Pape, qu'ils appellent le Cardinal
Gaulon. Il n'eſt pas poſſible de ſe
laindre avec plus de reſſentiment &
'indignation qu'ils font, de l'authorité
nouië, & *exorbitante*, diſent-ils, que
e Pape luy avoit donnée, luy ayant
onféré le droit d'ordonner & de fai-
e tout ce qu'il luy plairoit, à l'égard
u Clergé, & du Peuple, & d'Angle-
erre, & d'Ecoſſe; De ſorte qu'il a-
oit le pouvoir de transférer, de dé-
oſer, de ſuſpendre, d'excommunier,
& d'abſoûdre les Eveſques & les au-
res Clercs, & *ce qui eſt bien plus*,
joûtent-*ils*, *celuy de priver meſme les
Moines de leurs Priviléges.* Car c'eſt
lans ce dernier article qu'ils trouvent
u'eſt le grand mal, & l'excés inſup-
ortable de la Tyrannie. Tant ces
ons Religieux avoyent parfaitement
enoncé aux mouvemens de l'Amour
ropre, & à tous les intéreſts parti-
culiers

culiers! Malgré tout cela on peut dire que cet Ouvrage eſt un des meilleurs, qui ſoyent ſortis de ces Siécles de Ténébres, & que les défauts qui s'y trouvent ne doivent pas empeſcher qu'on ne l'eſtime par la quantité des bonnes choſes qu'il contient.

Mais cela ne ſe doit entendre que du rravail de ceux qui l'ont porté juſqu'à l'An *MCCLXII.* Car pour ce qui eſt des *Additions*, que l'on trouve enſuite, où ces Chroniques ſont continuées juſqu'à l'An *MCCLXX*, l'Autheur, quel qu'il ſoit, n'avoit pas beſoin de la Préface qu'il y a miſe, pour ſe faire diſtinguer. C'euſt eſté aſſez pour cela de ſon ſtyle de Moine Novice, & de ſon Galimathias affecté. La difference en eſt trop ſenſible; & ſi les taches, qu'on void dans les autres, qui n'ont pû ſe garantir tout-à-fait de l'impreſſion de la barbarie & de la groſſiéreté de leur Siécle, ne permettent pas que l'on puiſſe dire, en comparant cette piéce avec le reſte, *Deſinit in piſcem mulier formoſa ſuqerne*, il faut du moins avoüer que ce qui s'appelle, dans le meſme langage, *Humano capiti cervicem jungere equinam*, eſt aſſez ce qu'à fait ce dernier Autheur. Ce n'eſt donc pas

as une grande perte que celle qu'on a
ite d'une partie de ſon Ouvrage ; &
 République des Lettres n'y auroit
as gagné beaucoup quand il ſe ſeroit
onſervé tout entier. Il y donne, preſ-
ue dés le commencement, une Liſte
e tous les *Abbez* de *Mailros*, depuis
An *MCXXXVI*, juſqu'à l'An
MCCLXVIII, avec les noms de
eux qui avoyent eſté tirez de ce Mo-
aſtére pour remplir des Eveſchez.
Mais il employe preſque tout le reſte
 faire le Panegyrique de *Simon* Com-
e de *Monfort*, qui ſemble avoir eſté
objet principal, qu'il a eu en vuë en
renant la plume. Le diſcours en eſt
oug & ennuyeux, & il y fait entr'au-
res choſes une *Comparaiſon* fort im-
ertinente de ce Comte avec l'Apôtre
 Pierre, ſans qu'on y puiſſe voir
'autre fondement ſi ce n'eſt que l'un
 l'autre s'appelloit *Simon.*

IV. Les ANNALES du Monaſ-
ére de BURTON, viennent enſui-
e. L'Autheur en eſt inconnu. Mais
 paroiſt que, quel qu'il puiſſe eſtre,
 a vêcu dans le même temps que
Matthieu Paris, de ſorte que ces
eux Hiſtoriens ſe donnent de la lu-
miére l'un à l'autre, & ſe confirment
mu-

mutuellement. Cependant il y a beaucoup de choses dans *ces Annales* qui ne se trouvent point dans Matthieu Paris, ni dans aucun des Autheurs de ce Siécle-là qui ont esté publiez jusques à présent. Elles commencent à l'An *MIV.* auquel l'Abbaye *de Burton* fut bastie, & finissent en l'An *MCCLXII.* On remarque icy que lors de la fondation de cette Abbaye, on ne connoissoit point encore en Angleterre l'usage des *Sçeaux*. Ce fut ce qui obligea le Fondateur, qui donnoit à cette Abbaye tout son Patrimoine, apprécié 700. livres, d'en faire confirmer la Donation par le seing du Roy, & de six Fils que le Roy avoit; par celuy de deux Archevesques, de plusieurs Evesques, & de la plupart des Personnes les plus qualifiées du Royaume.

On trouve icy, aussi bien que dans les *Chroniques* précédentes, quantité de choses tres-considérables comme ce qui est raconté d'abord de l'emprisonnement du Roy *Richard* en Allemagne, & de sa sortie, & des intrigues de la Cour de *France* avec celle de *Vienne*, & avec le Comte *Jean*, frére de Richard, à l'occasion de cette prison. Mais une de celles qui mérite autant d'estre remar-

marquée, est la maniére dont l'Autheur rapporte, sur l'an *MCXCVIII*, que l'on *élisoit* alors *l'Empereur*. Dés que l'Empire estoit vacant, les Archevesques, les Evesques, les Abbez, les Ducs, les Comtes, & tous les autres Seigneurs d'Allemagne, estant assemblez, devoyent élire *XII. Hommes*, & les présenter aux Archevesques de Cologne, & de Mayence, au Duc de Saxe, & au Comte Palatin du Rhin; & celuy de ces *XII* que ces *Quatre* choisoyent, estoit *Empereur*, & *Roy d'Allemagne*, & devoit estre couronné à *Aix la Chapelle*, où le corps de Charlemagne repose. Le détail qu'il fait, sur l'An *MCCXI*, de la contestation du Nonce *Pandulphe*, & de ses Collégues, avec le Roy *Jean*, sur le sujet de *l'Interdit*, sous lequel l'Angleterre estoit depuis l'An *MCCVIII* a quelque chose de bien curieux. Le Roy, pour faire lever cet Interdit, consentoit bien de reconnoistre le Pape pour Supérieur dans les choses spirituelles; mais il soûtenoit qu'on ne le pouvoit obliger à en dépendre dans le Temporel. Le Nonce luy soûtient au contraire qu'il ne doit pas estre moins soûmis au Pape pour le Temporel que pour le Spirituel. Mais il ne se

peut rien de plus fier, & de plus hautain, que le langage & les maniéres dont il use avec ce Prince; ni rien de plus impérieux que les termes dans lesquels le Pape mesme luy écrit. Enfin le Roy fut contraint par la vuë des malheurs, dont il se voyoit menacé, de fléchir humblement sous la Loy du Papa, & de luy prester, comme son *Vassal*, le serment de *fidélité*. On l'obligea aussi de rappeller honorablement les Evesques qui s'estoyent retirez d'Angleterre; de payer à l'Archevesque de Cantorbery 2500. liv. Sterl. au Prieur & aux Moines du mesme lieu 1000 livres; & aux Evesques de Londres, de Lincoln, d'Ely, d'Erford, & de Bathe, à chascun 750 livres. Il fallut aussi qu'il reconnust tenir ses Royaumes à foy & hommage du Pape, comme estant du Patrimoine de S. Pierre; & qu'il obligeast ses héritiers & ses successeurs à la mesme reconnoissance, & au mesme hommage, à perpétuité. Qu'en signe de cette sujettion il s'engageast, tant pour luy que pour eux, à payer tous les ans au Pape la somme de *Mille Marcs*, pour les Royaumes d'Angleterre & d'Yrlande; sçavoir 700. Marcs pour l'Angleterre, & 300 Marcs pour l'Yr-

lande ; outre le Tribut ordinaire du *Denier S. Pierre*. Qu'en un mot il déclaraſt que faute de ſatisfaire à toutes ces obligations, & au cas que luy, ou ſes Succeſſeurs, y contrevinſſeut en quelque maniére, ils perdroyent dés-lors ces Royaumes qu'il reconnoiſſoit tenir de ſa Sainteté, & ſeroyent cenſez déchus de tout droit à la Couronne. Tout cela eſt porté expreſſément, & en des termes encore plus forts, par les *Lettres Patentes*, & par les *Déclarations*, qu'il en fit expédier en conſéquence des ordres du Pape. Et ce qu'il y a de plus admirable, c'eſt qu'encore que toute l'Hiſtoire faſſe voir qu'il diſputa le terrein autant qu'il luy fut poſſible, & que ce ne fut qu'aprés qu'on l'eut menacé de l'abyſmer, & qu'il vit toutes choſes prétes pour l'exécution de ces menaces, qu'il ſe réſolut de céder; il ne laiſſe pas de déclarer dans la derniére de ces *Chartres*; qu'il n'a rien fait que de ſon propre mouvement, & de ſon plein gré, ſans y avoir eſté forcé par aucune violence, ni obligé par aucune crainte. La choſe eſt difficile à comprendre, mais un peu moins qu'elle ne l'eſtoit, avant ces milliers d'exemples qu'en ont donné en nos jours tant de Nouveaux-Convertis.

Le Malheur de ce pauvre Prince †, & la foiblesse qu'il eut de s'abandonner à de si grandes bassesses, ne fit guéres tort qu'à sa personne, sans tirer beaucoup à conséquence pour son Etat. On murmura aussi-tost contre la Tyrannie de la Cour de Rome; & les Ecclésiastiques, qui sçavoyent si bien l'appuyer, lors qu'elle leur estoit favorable, furent les prémiers à s'en plaindre, lors qu'elle ne s'accorda plus avec leurs intérests particuliers. En effet environ * trente ans aprés ce fameux démeslé, le Pape *Innocent IV.* ayant envoyé ses Bulles par-tout, pour amasser de l'argent contre l'Empereur *Frederic*; le Clergé d'Angleterre refusa absolûment d'en donner, alléguant diverses raisons pour s'en défendre, dont l'une des principales estoit, que *comme l'Eglise Romaine a son Patrimoine, dont le Pape est l'Administrateur; les autres Eglises ont aussi le leur, qu'elles tiennent de la libéralité & de la concession des Princes, & qui ne dépend de l'Eglise Romaine en nulle maniére.* Deux ans aprés, les Grands du Royaume, de concert avec le Clergé, envoyérent au Pape leurs *Griefs*,

† *Il fut surnommé* Jean sans Terre.

* *l'An DCCXLIV.*

ou

ou sujets de plainte, sur les diverses exactions, & les fréquentes entreprises, qui se faisoyent, en son nom, contre les anciennes coustumes, libertez, & droits du Royaume, & contre l'oppositiou que les Procureurs du Roy, & de l'Etat, y avoyent formée dans le *Concile général* tenu à *Lyon*; & ils accompagnérent ces Griefs de lettres fortes & menaçantes. On vid mesme à quelques années de là un *Evesque* de *Lincolne*, qui eut assez de résolution pour déclarer hautement qu'il ne déféreroit point aux Provisions que donnoit le Pape, parce qu'elles n'estoyent pas à édification mais à destruction. Et les lettres qu'il en écrivit parurent de telle importance à ceux qui expédioyent ces Provisions, qu'il les envoyérent au Pape, qui s'excusa bientost par un Bref, comme peu auparavant il avoit employé le mesme moyen pour adoucir les esprits des Grands & faire cesser leurs plaintes.

Cependant la Cour de Rome ne laissa pas d'exiger les *Décimes*, par toute l'Angleterre, avec beaucoup de rigueur: & l'on trouve icy un détail de la maniére dont on s'y prenoit, des sommes que l'on y levoit, & des choses sur lesquelles elles estoyent prises.

On y trouve auſſi un grand nombre de Lettres & de Bulles de divers Papes : des Lettres d'Archevêques, d'Evêques, & d'autres Prélats ; auſſi bien que de pluſieurs des plus conſidérables Seigneurs de la Cour, & des Roys meſmes. Pluſieurs Actes de Conciles, & de Parlemens : Beaucoup de Réglemens, d'Ordonnances, de Lettres Patentes, & d'autres Piéces, dont il y a meſme une partie en vieux Gaulois. On y verra de plus des Lettres du Partiarche de Jéruſalem ſur la priſe de *S. Louys*, & ſur la défaite de ſon Armée par les Infidéles. D'autres Lettres de pluſieurs Seigneurs, qui ſe trouvoyent à Jéruſalem, & qui informoyent le Roy d'Angleterre de l'état où eſtoyent les affaires des Chrétiens dans le Levant. Diverſes hiſtoires qui peuvent ſervir à éclaircir celle du Temps. Des récits de faits ſinguliers, & de choſes extraordinaires. Certaines Particularitez, ou certaines Piéces, qui ne ſe trouvent pas aiſément ailleurs. Des Rélations d'accidens tragiques: comme celle qu'on fait d'un *Jeune Garçon*, âgé de neuf ans, crucifié par les *Juifs*, aſſemblez de tous les endroits de l'Angleterr à *Lincoln*, l'An *MCCLV*; & de la ſévere punition qui en fut fai-

le sur quelques-uns des coupables ; les autres ayant trouvé moyen de gagner le Comte *Richard*, Frére du Roy, qui fit en sorte par son crédit de les tirer des mains de la Justice, aprés avoir reçû d'eux des sommes immenses d'argent. Enfin on y trouve plusiers *Instructions* & *Mémoires*, sur diverses sortes de choses ; comme, par exemple, sur les *Visites & Enquestes*, qu'il estoit ordonné de faire par tout, de la Vie & Mœurs, tant des Ecclesiastiques, que des Séculiers ; Sur la maniére de visiter les Maisons Religieuses, avec les Articles sur lesquels il falloit interroger les Religieux. Ces derniers Mémoires sont suivis d'une Particularité remarquable, c'est que la mesme année qu'ils furent dressez, qui fut l'An *MCCLIX*, la Paix se fit à Paris entre le Roy de France & le Roy d'Angleterre présens ; avec cette condition que le Roy d'Angleterre cedoit au Roy de France la Normandie, & que ces deux mots, *Duc de Normandie*, seroyent ostez pour toûjours de ses Titres, Sçeaux, &c. & qu'ils ne seroyent plus employez pour luy, dans aucuns Actes publics, ni patticuliers. C'est ainsi, selon nostre Autheur, que fut accom-

plie la Prophetie de *Merlin*, qui avoit prédit qu'un jour une merveilleuſe révolution *ſépareroit l'épée d'avec le Sceptre*, c'eſt-à-dire, ſi on l'en croit, le Duché de Normandie d'avec le Royaume d'Angleterre.

Ces Annales continuées, ſans interruption, juſqu'à l'An *MCCLXII*, finiſſent là, dans le Manuſcrit, qui eſt viſiblement défectueux. On y a ſeulement ajoûté une petite liſte des Abbez, qui depuis ce temps-là ont gouverné le Monaſtére; & la ſuite en eſt portée juſques à celuy que l'on y dit avoir eſté le 35. & le dernier.

V. Tout ce qui reſte dans ce Volume regarde la *Continuation* de l'Hiſtoire de *Croyland*, & comprend *Trois Piéces* differentes. La I. commence à l'An *MCXLIX*, dans l'eſtat où nous l'avons. Mais on void d'abord qu'il manque quelque choſe au commencement, L'Autheur y marche aſſez bien ſur les pas *d'Ingulphe*, & n'eſt guéres moins ſoigneux de rapporter tous les Titres des Conceſſions accordées par les Rois à ce Monaſtére; les Pieces juſtificatives de ſes Droits, & de l'étenduë de ſon Territoire; & es Tranſactions paſſées avec ceux,

vec qui on a eu quelque different. l ne manque pas non plus de faire 'éloge des Bienfaiteurs de l'Abbaye, & de marquer les Joyaux, les Ornemens, les Tableaux, les Croix, & es autres choſes, qu'on leur a données : Juſques là qu'il rapporte meſme certain don d'un Frére *Laurent*, qui donna quarante livres, pour eſtre employé en lait d'amandes, pour le raffraichiſſement du Convent. Préſent qu'on jugea de telle importance, que pour empeſcher que les Fréres ne ſe quérellaſſant ſur la diſtribution, on en fit un Réglement ſolemnel, qui ſe voit icy, avec la datte de l'Année, & celle de la Régence de l'Abbé qui gouvernoit.

Il ne faut pas pourtant s'imaginer que cet Autheur employe tout ſon temps ni tout ſon papier à ces ſortes de bagatelles. Il fait auſſi de temps en temps des Remarques importantes ſur *l'Hiſtoire Générale* de ce Temps-là; & on y trouve en bien des endroits des choſes fort-conſidérables. Il rapporte les avantures & la triſte fin de *Richard II.* qu'*Henry*, Comte *de Derby*, devenu Duc de *Lanclaſtre* par la mort de ſon Pére, empriſonna dans la Tour de Londres, où il fut con-

traint de ſe démettre de la Couronne en faveur du Duc proclamé Roy par le Parlemeut l'an *MCCCXCIX*. Ce qui fut ſuivi peu de temps aprés de la mort tragique de Richard. Il dit un mot en paſſant des *Lollards*, ſur l'Année *MCCCCXIV*, & il fait fort valoir la victoire qu'*Henry V*. remporra ſur ces pauvres gens, dont il fit périr un grand nombre. Il marque la priſe de *Conſtantinople* par les *Turcs*, l'An *MCCCCLIII*, & le barbare traittement fait aux Chrétiens par ces Infidéles. Il raconte les Diviſions, & les Mouvemens, qui agitérent en ce temps-là l'Angleterre, & il n'oublie pas les périls qu'y pût courir le Monaſtére de *Croyland*: Les Peſtes, les innondations, & les autres fleaux, dont le Roïaume fut affligé, viennent auſſi châcun dans ſon ordre, auſſi bien que les Prodiges, qu'il prétend avoir eſté des ſignes de ces évenemens. Enfin il conclud ſon Hiſtoire en l'An *MCCCCLXX*. De ſorte que l'aïant commencée où *Pierre de Blois* finiſſoit la ſienne, elle devoit eſtre de plus de *CCCXXX*. ans. Mais nous avons déja dit qu'il y manque quelque choſe au commencement. Au reſte quoi qu'il proteſte qu'il n'a rien écrit que ſur

ur les meilleurs & les plus anciens Mémoires qu'il a pû trouver, & ſur les Rélations les plus fidéles ; cependant comme il n'avoit pû mettre cet ouvrage dans l'état qu'il euſt ſouhaitté, il le conclud par des excuſes fort modeſtes ; & comparant toute cette Hiſtoire à la *Statuë* que vid *Nabucodonoſor*, il dit que le commencement écrit par *Ingulphe* eſt la Teſte d'or ; que la ſuite ajoûtée par *Pierre de Blois* eſt la Poitrine d'argent ; & que cette derniére Partie dont il eſt l'Autheur, & qui tient la place des *pieds*, ne doit eſtre regardée que comme un mélange de fer & de terre.

La *Continuation* ſuivante eſt d'un ſtyle fort différent. On y parle beaucoup moins des affaires de l'Abbaye, que des affaires publiques & de ce qui ſe paſſoit dans l'Etat. Elle commence préciſément à la mort de l'Abbé *Jean*, où finiſſoit la précédente. On y parle d'abord des Troubles, où ſe vid le Roïaume, par les diſſenſions des Grands, & par les broüilleries de la Cour. On y void la Couronne long-temps diſputée entre *Henry VI.* & *Edoüard IV.* qui ſe l'arrachoyent l'un à l'autre, juſqu'à ce qu'enfin elle demeura à *Edoüard*. On marque l'é-

lection d'un nouvel Abbé cette mesme année où l'Abbé *Jean* estoit décédé. C'estoit l'An *MCCCCLXX*, selon la supputation de l'Eglise Romaine, & le *MCCCCLXIX*, selon le compte de l'Eglise Anglicane. Cette différence de calcul remarquée par l'Autheur luy donne occasion d'en chercher la cause; & il l'attribuë à la diverse maniére de terminer le cours des années observée dans ces deux Eglises, Car au lieu, dit-il, que l'Eglise Anglicane compte ses années selon la maniére exacte des Chronologues, qui n'y comprennent jamais moins de 365. jours, à compter précisément depuis l'Epoque où ils commencent; les Romains qui se font une Loy de commencer toutes leurs années au Mois de Janvier, ont compté *un An* de la Naissance de Jesus-Christ dés le premier de ce Mois, quoy que Jesus-Christ ne fust né que sur la fin de l'Année précédente. Dans le reste de l'Histoire on passe assez legérement sur diverses choses qui regardent le Monastére; mais on donne des récits fort amples & fort circonstanciez des Troubles qui continuérent, sous les Régnes *d'Edoüard IV*, *d'Edoüard V*, & de *Richard III*, jusques à la mort de ce dernier, qui fut

tué

tué dans une bataille, où il laissa la victoire & la Couronne à *Henry* Comte de *Richemond*, vers la fin de l'An *MCCCCLXXXV*. qui est l'endroit, où nostre Autheur déclare qu'il finit son Histoire.

C'est aussi au mesme endroit que commence le dernier *Continuateur*, dont l'Ouvrage ne paroist icy que fort défectueux en toutes maniéres. Tout presque y regarde certaine Donation d'une Eglise avec ses droits & revenus faite à l'Abbaye de *Croyland*, & confirmée par Lettres Patentes du Roy *Henry VII*, qui y prend la qualité de *Roy d'Angleterre*, & de *France*, & de *Seigneur d'Yrlande*. Ainsi finit le I. Tome, où les choses sont fort meslées. On donnera un Extrait de l'autre dans le Mois suivant.

ARTICLE II.

Lettre contenant la Défense de l'Explication du Passage de S. Luc, Chap. XVIII. V. 8. donnée au Mois de Février, contre la Critique qu'on en a faite.

Mon-

MOnſieur. Je ſuis extrémément obligé à celui qui a bien voulu prendre la peine de relever mon explication du V. 8. du XVIII. Chap. de l'Evangile ſelon S. Luc. Comme je ſuis dans un âge à rechercher l'inſtruction, & que tout ce que je vous ai envoyé juſques à préſent a eſté écrit dans cette vuë ; je le ſupplie de ne trouver pas mauvais que je luy propoſe mes difficultez ſur ſon explication, & que je lui die un peu plus exactement les raiſons de la mienne, avec cette ſincére proteſtation, que je n'ay aucun enteſtement pour mes penſées, que je ne cherche que la vérité, & que je ſentiray plus de plaiſir de céder à un habile homme, comme il eſt, qu'à ſoûtenir mes opinions.

On dit que Jeſus-Chriſt ne trouvera point de Foy en terre, quand il viendra ; parce que tous les Fidéles en ſeront ſortis, ayant eſté élevez au devant de lui dans l'air. Cela ſuppoſe que Jeſus-Chriſt ne viendra ſur la Terre qu'aprés que ſes Elûs en auront été enlevez, ce qui me paroiſt contraire à l'Ecriture Sainte. Elle enſeigne que Jeſus-Chriſt viendra pour juger les vivans, & les morts. II. Tim. *IV.* 1. *& que la*

la prémiere chose qu'il fera, étant descendu, sera de ressusçiter les morts. Le Seigneur lui-même avec cri d'exhortation, & voix d'Archange, & avec la Trompette de Dieu, descendra du Ciel, & ceux qui seront morts en Christ, ressusçiteront prémiérement. *Le voilà donc descendu du Ciel: Les morts ressusçitent prémiérement.* Puis aprés, *adjoûte S. Paul,* nous qui vivrons, & resterons, serons ravis ensemble avec eux, dans les nuëës, au devant du Seigneur en l'air, & ainsi nous serons toûjours avec le Seigneur. I. *Thess IV.* 16. 17. *Quand donc Jesus-Christ viendra pour ressusçiter les morts, il trouvera encore les Fidéles sur la Terre, d'où ils ne seront enlevez qu'aprés cette résurrection. Et puis qu'ils seront, aprés cela, toûjours avec lui; on ne peut pas dire qu'ils les enverra au Ciel, pour descendre plus bas sur la Terre, afin de punir les méchans. Sa descente ne sera que dans l'air, où sera posé le* Thrône de sa Gloire, devant lequel seront assemblées toures les Nations. Il les séparera là les uns d'avec les autres, comme le Berger sépare ses Brébis d'avec les Boucs, & il mettra les Brébis à sa main droite, & les Boucs à sa gauche; *& prononcera son juge-*

jugement sur les uns & sur les autres. Matth. XXV. 31. &c. Ainsi les Fidéles ne seront point enlevez au Ciel avant que les Méchans comparoissent pour estre jugez. En effet le Seigneur sera révelé du Ciel avec les Anges de sa Puissance, avec flamme de feu, exerçant vangeance contre ceux qui ne connoissent point Dieu, & qui n'obéïssent point à l'Evangile de Nôtre Seigneur Jesus-Christ, lesquels seront punis de perdition éternelle, de par la face du Seigneur, & de par la gloire de sa force. *Et cela arrivera* quand il viendra pour estre glorifié en ses Saints, & pour estre rendu admirable en tous les Croyans en ce Jour-là. *II. Thess. I. 7. &c. Ce sera donc en un mesme jour, qu'il fera la vangeance de ses Ennemis, & qu'il sera glorifié en ses Saincts. La Parabole de* l'Yvroye *fait même préceder la punition des Méchans, & met aprés la glorification des Fidéles.* Matt. *XIII.* 30. En la saison de la moisson je diray aux moissonneurs, cueillez prémiérement l'yvroye & la liez en faisçeaux pour la brusler; mais assemblez le bled en mon grenier. *Voyez les Vers.* 41. 42. *&* 43. *De tout cela je conclus que quand Jesus-Christ viendra au dernier Jour pour vanger ses Elûs*

Elûs, qui crient à luy jour & nuict, il en trouvera encore sur la Terre. Le sang des morts crie bien, mais les souffrances des vivans ne crient pas moins.

Ces mots, καὶ μακροθυμῶν ἐπ᾽ αὐτοῖς *ne sçauroient signifier*, bien qu'il differe de se mettre en colere à cause d'eux. *καὶ qui ne se trouve pas mesme dans tous les Exemplaires, ne signifie point* bien que. *Et* ἐπ᾽ αὐτοῖς *exprime le sujet qu'on regarde, & envers lequel on agit, ou n'agit pas; & non pas la Cause motive qui fait agir envers d'autres. Ainsi on ne peut trouver dans ces paroles, que* Dieu *differe à cause des Elûs de se mettre en colére contre les méchans, ou de les punir. Ces paroles sont comprises dans la Periode, qui est fermée par un point interrogatif, & qui doit estre traduite ainsi:* Dieu ne fera-t-il point vangeance de ses Elûs qui crient à luy jour & nuict, usant aussi de delay à leur égard? *Le P Amelotte a bien exprimé ce sens en traduisant ainsi:* Quoy donc Dieu ne vangera-t-il pas ses Elûs qui le reclament jour & nuict? & differera-t-il de les secourir? μακροθυμεῖν ἐπὶ *signifie certainement*, user de delay, *ou* différer à l'égard de quel-

quelqu'un. *Matth* XVIII. 26. 29. *Ce qui ſuit fait voir encore que le but eſt d'aſſurer une delivrance prompte, & ſans retardement: Car ces mots* je vous dis que bien toſt il les vangera *ſont mis par oppoſition à* μακροθυμῶν ἐπ' αυτοῖς. *Aprés avoir dit par interrogation*, Differera-t-il a leur égard? *Il répond*, je vous dis que bien-toſt il les vangera. *Si on lit ce que Grotius a écrit ſur ce Paßage, il me ſemble qu'on ne pourra plus douter de la vérité de cette explication*

La Vangeance promiſe ne me ſemble pas eſtre celle des maux paſſez, & dont les Elûs auroient été délivrez auparavant, comme celle que demandent les Ames qui repoſent ſous l'Autel. Apoc. VI. 10. *C'eſt une vangeance, par laquelle les Perſécuteurs ſont punis. & les Perſécutez délivrez en même temps. C'eſt ce que montre la Comparaiſon des Elûs, crians à Dieu jour & nuict; avec cette Veuve qui importunoit le Juge inique en luy diſant*, Fay moy juſtice de ma Partie. *Car cette Veuve demandoit d'eſtre délivrée des injuſtes pourſuites de ſa Partie, & non d'eſtre vangée des maux qu'elle ne ſouffroit plus. Cette vangeance ſe fera quand le Fils de l'Homme viendra. Car le Seigneur*

ayant

ayant dit, Je vous dis que bien-toſt il les vangera, *ajoûte*, mais quand le Fils de l'Homme viendra, penſez-vous, &c. *comme s'il diſoit. Dieu vangera ſes Elûs: mais quand le Fils de l'Homme, par lequel il doit juger le monde, viendra faire cette vangeance, penſez-vous qu'il trouve de la foy en la Terre?*

Si l'on veut entendre cette Venuë de celle du dernier jour, pour le jugement univerſel; comme j'ay, ce me ſemble, fait voir clairement, par l'Ecriture, que quand Jeſus-Chriſt viendra alors, il y aura encore des Elûs ſur la Terre; la Foy qu'il ne trouvera pas dans la Terre, ne peut eſtre cette Foy des Elûs dont parle S. Paul Tit. I. 1 *qui eſt la Foy néceſſaire au Salut. Il y a une manifeſte contradiction entre, venir délivrer des Elûs, qui crient à Dieu jour & nuit, & ne trouver point de Foy là où ils ſont. On ne ſatisfait pas en diſant que Jeſus-Chriſt a parlé ainſi, parce qu'il trouvera tres-peu d'Elûs, en comparaiſon des Incrédules, & par conſéquent tres-peu de foy. Car* 1. *cette Interrogation*, Mais le Fils de l'Homme venant, trouvera-il de la foy dans la terre? *ou*, penſez-vous qu'il trouve, &c. *eſt une forte négation, qui exclud*

tout,

tout. 2. Il ne s'agit pas là de l'état où Jesus-Christ trouvera les Incrédules qu'il viendra punir. Il s'agit des Elûs qu'il viendra vanger, & c'est à leur égard qu'il déclare qu'il ne trouvera point de Foy. S'il disoit cela pour exaggerer le grand nombre des Incrédules, & le petit nombre des Fidéles; le sens seroit, Je vous dis que Dieu vangera bien-tost ses Elûs, qui crient à luy jour & nuit : mais lors que le Fils de l'Homme viendra il y aura bien peu d'Elûs, *Mais à quoy bon ce discours? Pourquoi ces mots*, quand le Fils de l'Homme viendra? *Car Jesus-Christ ne diroit rien de particulier au temps de sa venuë. Il y a toûjours peu d'Elûs au prix même de ceux qui sont appellez.* Matt. XXII. 14. *& les Fidéles qui doivent obtenir le Royaume sont toûjours un petit Troupeau.* Luc. XIII. 32. *D'ailleurs ne semble-t-il pas que le Seigneur auroit voulu détruire, par ces derniéres paroles, la consolatien qu'il avoit donnée dans les précédentes? Il a assuré que Dieu vangera bien tost ses Elûs qui crient à luy jour & nuit. C'est une grande consolation pour eux. Mais si le Fils de l'Homme ne vient faire cette vangeance que lors qu'il n'y aura plus d'Elûs, ou si peu que cela l'obli-*

l'oblige luy-meſme à parler comme s'il n'y en avoit point du tout; qui eſt-ce qui peut s'appliquer la conſolation, & s'aſſurer de cette délivrance?

Il paroîſt donc évidemment, ce me ſemble, que Jeſus-Chriſt n'a pas voulu parler, en ce paſſage, de la Foy des Elûs néceſſaire au ſalut, mais de la Foy de la délivrance préſente utile à la conſolation. Le but du Sauveur eſt d'obliger à prier toûjours avec perſévérance. C'eſt pour cela qu'il s'eſt ſervi de la Parabole de cette Veuve, qui, par ſon importunitê, contraignit un Juge inique à luy rendre la juſtice qu'il n'avoit pas deſſein de luy rendre. Il dit que ceux que Dieu a élûs pour eſtre les objets de ſa faveur, doivent, à plus forte raiſon, attendre d'un Juge *ſi juſte la délivrance de leurs oppreſſions, s'ils la luy demandent avec perſévérance, criant à luy jour & nuit. 2. Pour les obliger à perſévérer en priére, il les aſſure qu'ils ſeront délivrez, meſme bientoſt.* Je vous dis que bien toſt il les vangera. 3 *Pour obliger les Fidéles à ſe tenir dans l'ardeur de prier, il les avertit du relâchement dans lequel on tombe à cet égard. Il leur dit qu'encore que la délivrance, qu'il leur promet, doive arriver bien-toſt, c'eſt-à dire,*

re, tout aussi-tost que ce qui devoit estre fait sera accompli; son retardement apparent fait qu'on se lasse de crier, & qu'elle vient lors qu'on ne l'attend plus, mais que cela n'empeschera pas qu'elle ne vienne. Vous devez, dit-il, crier jour & nuit à Dieu, qui prend plaisir à entendre vos priéres, & à voir l'espérance que vous avez en luy. Vous devez prier dans vos oppressions, avec assurance d'en estre délivrez, & je vous assure que vous le serez bien-tost. Je sçay pourtant que quand je viendray pour cela, l'état où vous vous trouverez, vous aura osté la pensée d'une si prompte délivrance; mais je ne laisseray pas de venir, & de vous délivrer; & cela doit vous obliger à m'attendre toûjours, & à demander continuellement que je vienne. Voicy je viens bien-tost. *Dites donc toûjours*, Voire, Seigneur Jesus vien!

C'est-là, ce me semble, le vray sens de ce Passage; & je trouve ainsi que tout le discours se lie bien avec le corps de la pensée, ou avec ce qu'il y a de principal, *& qu'il n'y a rien* qui ne convienne parfaitement à tout le sens des paroles *Car il ne me semble pas qu'il faille aßurer que* quand la foy est mise

mise absolument, c'est toûjours pour embrasser les promesses salutaires en Jesus-Christ, & non une seule vérité particuliére, & que le terme de foy ne se trouvera jamais employé pour signifier une vérité particuliere non exprimée. *Quand S. Paul dit* Rom. 14. 23, que tout ce qui n'est point fait en foy est péché, *il n'exprime point une vérité particuliére : Ce mot de* Foy *est mis absolument. Cependant il ne doit signifier là que la persuasion d'estre agréable à* Dieu *dans ce qu'on fait, & plus particuliérement encore la persuasion de cette verité, que l'usage de toute sorte de viande est permis. Quand Jesus-Christ dit Matt. VIII.* 10. Je n'ay point trouvé une si grande foy même en Israël; *il entend par le mot de* Foy, *la persuasion de la puissance divine qu'il avoit de faire des choses surnaturelles. Le mot de* Foy, *Matt. IX* 22. *mis absolument, signifie la mesme chose que la foy d'estre guery. Act.* XIV. 9. *Il faut donc restraindre le mot de* Foy, *mis absolument, au sujet dont il s'agit. C'est pourquoy s'agissant icy de la délivrance des Elûs, & de la punition de leurs Persécuteurs, le mot de* Foy *se doit restraindre à la persuasion de cette délivrance. C'est ainsi que ce mesme ter-*

me

me ſe prend dans le celébre Paſſage, Habac. II. 4. *Car le Prophéte ayant exhorté le Peuple affligé* à attendre le Seigneur *avec aſſurance* qu'il vieudroit, & ne tarderoit point, *&* *ajoûtant* que le Jufte vivra de foy, *veut dire que celuy qui craint Dieu, & ſe confie en luy, ſe ſoûtiendra contre les tentations, par la perſuaſion de cette venuë, & de la délivrance qu'elle luy doit procurer. S. Paul cite ce Paſſage dans le meſme ſens & dans le même but*, Heb. X. 38. *Et quoy qu'il en faſſe une juſte application à la foy de la delivrance du peché & de ſes peines par Jeſus-Chriſt, Rom. I:* 17; *cela n'empeſche pas que le ſens litteral du Prophéte ne ſoit celuy que j'ay dit. Je ne doute pas même que Jeſus-Chriſt n'y ait regardé dans le paſſage dont il eſt icy queſtion, & qu'il n'ayt voulu dire que quand il viendra pour délivrer ſes Elûs il ne les trouvera pas dans cette attente de ſon ſecours, qui peut eſtre appellée du nom de* vie. *C'eſt la même choſe qu'il dit Matt.* XXIV. 44. *qu'il viendra à l'heure qu'on ne l'attendra pas.*

Au reſte il me ſemble qu'il ne faut pas reſtraindre cela à la ſeule Venuë de Jeſus-Chriſt au dernier Jour; mais qu'il

ſe

ſe doit étendre à toutes les délivrances des oppreſſions des Fidéles, par leſquelles Jeſus-Chriſt vient par l'exercice de ſa puiſſance, lors qu'on l'attend le moins. L'Eternel fera juſtice à ſon Peuple, & ſe repentira ſur ſes Serviteurs, quand il verra que la force s'en ſera allée; *c'eſt-à-dire, la force ſur laquelle on prenoit quelque aſſurance*, & qu'il n'y aura rien de reſte ni ſerré ni delaiſſé. *Dieu envoye Moyſe dans un temps où les Iſraëlites n'attendoient point de délivrance.* Quand l'Eternel, *dit l'Egliſe d'Iſraël*, ramena & mit en repos ceux de Sion, nous eſtions comme ceux qui ſongent. *Pſ.* 126. 1. *Quand la Réformation ſe fit, ce fut aprés que l'eſpérance, qu'on en avoit conceuë, ſur les promeſſes de l'Empereur, du Roy Louis XII, & du Concile de Piſe, furent tout à fait perduës. Cela me fait croire que nous ne ſerons délivrez de nos peines préſentes, que quand nous l'attendrons le moins. Il faut pourtant crier à Dieu jour & nuit pour obtenir cette délivrance.*

Je n'ay pas rapporté l'explication du Ch XVII. V. 20. *comme nouvelle, mais comme une preuve que le ſens que je donne au Paſſage que je*

viens d'examiner est conforme à l'Ecriture Sainte, assavoir que quand Jesus-Christ vient, ou qu'il manifeste son régne, c'est lors qu'on ne l'attend pas. C'est precisément ce que le Seigneur répond aux Pharisiens, qui luy demandoient quand le Royaume de Dieu devoit venir? Ce n'est pas précisément ainsi que Beze & le Port-Royal l'ont entendu. Je n'ay pas Diodati pour le consulter. Mais je suis assûré qu'il ne s'agit pas là d'un éclat qui fasse remarquer le Royaume de Dieu. Les Pharisiens ne s'enqueroyent pas de la maniere de sa venuë. Il s'agit du temps, & Nostre Seigneur répond que ce sera lors qu'on n'y sera pas attentif pour l'observer.

Voilà Monsieur, une longue Lettre. Je vous prie de pardonner, pour cette fois, à un jeune homme qui a grande envie de recevoir de l'instruction, & qui a crû que pour cela il devoit bien expliquer sa pensée, & faire voir les raisons de son opinion. Je suis, &c.

A Londres ce 7. May 1688.

AR-

ARTICLE III.

HERMANNI CONRINGII *in Universam Artem Medicam, singulasque ejus Partes, Introductio ex publicis ejus præcipue Lectionibus olim concinnata, nunc verò Additamentis necessarîis aucta; continuata ad nostra tempora præcipuorum Scriptorum serie. Accesserunt* JOH. RHODII, *aliorumque in Arte Principum Virorum consimilis Argumenti Commentationes. Curâ ac studio* GUNTHERI CHRISTOP. SCHELHAMMERI *M. D. & in Academiâ Juliâ Prof.* C'est à dire, *Introduction à la Medecine*, in 4. Spiræ 1688. Pagg. 577.

ENtre les divers obstacles, qui se rencontrent dans l'avancement des Sçiences, un des plus considérables est le défaut de la Methode. On a beau faire des efforts extraordinaires pour perfectionner toutes les Disciplines humaines : dés qu'on est une fois hors du droit chemin, qui seul peut conduire à cette perfection, plus on avance, & plus on

eſt ſujet à s'égarer. Et ce n'eſt pas ſans quelque fondement que le Celébre M. Malpighi a dit * que les malheurs de la Guerre, & les révolutions des Etats, avoyent moins empêché le progrés des Sçiences, que le défaut de méthode & de conduite. Ce qu'on dit des Sçiences en genéral, on le peut dire des perſonnes qui tâchent de les acquérir. C'eſt beaucoup pour un homme qui veut s'attacher à quelque profeſſion, d'avoir de l'eſprit, du jugement, d'être aſſidu & laborieux. Mais tout cela ne ſuffit pourtant pas. Il faut encore ſuivre une bonne Méthode ; il faut être conduit par un bon Guide : ſans quoy il arrive rarement qu'on recueille beaucoup de fruit de ſes veilles & de ſes travaux.

On a donc beaucoup d'obligation à ceux qui nous donnent des préceptes pour régler la conduite de nos études ; & l'on peut dire que c'eſt proprement en cela que conſiſte la véritable fonction d'un Profeſſeur. Un homme ne doit pas eſpérer d'apprendre dans les Academies tout ce qu'il doit ſçavoir. Il a dequoy s'eſtimer heureux s'il y eſt élevé dans de bons principes ; s'il y apprend l'hiſtoire de ſa profeſſion ; dans

quel

* *In Anat. Plant. Ideá.*

quel ordre il en faut examiner toutes les parties, & le raport qui eſt entre elles; & avec cela s'il y aquiert la connoiſſance des bons livres. Tout le reſte dépend abſolument de luy, & s'il ne devient pas habile avec un tel ſecours, il ne doit s'en prendre qu'à ſoymême.

Ce qu'on vient de dire icy répond précisément au deſſein que s'étoit propoſé le ſçavant *Conringius*, dont le merite eſt aſſez connu par les divers Ouvrages de Politique, d'Hiſtoire, de Droit, & de Medecine, qu'il a publiez, Il eſtoit Profeſſeur en Medecine à Helmſtad, & en cette qualité il ſe crut obligé de donner dans ſes Leçons Academiques une idée de la Methode, qu'il croyoit qu'on devoit ſuivre pour devenir bon Médecin. Dans cette vûe il dicta à ſes Diſciples l'Ouvrage dont nous parlons. Il eſt vray qu'il ne ſongeoit pas alors à le donner au públic; mais il s'y trouva en quelque maniére engagé par une fatalité aſſez ordinaire aux Auteurs. Un Medecin de Francfort nommé *M. Schef-fer* avoit ramaſſé tout ce que M. Conringius avoit dicté ſur cette matiere, & ayant réſolu de le faire imprimer, il donna d'abord ces Ecrits à *M. Vogler*,

qui commença à les mettre en ordre, Ensuite il les envoya à *M. Conringius* luy même, en le priant de vouloir les retoucher, ce qu'il fit : aprés quoy le Livre fut imprimé en 1651. Il se débita en tres-peu de temps, & l'on en attendoit une seconde édition beaucoup plus ample. Mais *M. Couringius* se trouvant accablé d'autres affaires n'eut pas le temps d'y travailler, & finalement la mort le surprit avant qu'il y pust mettre la derniere main. On peut dire que c'eust esté une grande perte, si *M. Schelhammerus* n'eust pris soin de la réparer, en faisant réimprimer cette *Introduction*, avec quantité de notes & d'additions qu'il y a faites. Outre cela il y a joint quatre autres Ouvrages, qui regardent aussi l'étude de la Medecine. Ainsi l'on doit s'attendre de trouver dans ce Volume tout ce qu'on a écrit de considerable sur ce sujet. *M. Schelhammerus* est aussi Professeur en Medecine a Helmstadt, & membre de l'Academie des Curieux de la Nature. Il publia en 1683. un Traité in 12. *De Auditu*; & peu de temps aprés une Dissertation sur *l'Origine de la Lymphe*. L'un & l'autte de ces Ouvrages ont esté inserez dans la *Biblio*-

té-

téque Anatomique de Meſſieurs LeClerc & Manget.

Pour revenir à *l'Introduction de Conringius*, Elle eſt diviſée en XIII. Chapitres. Nous nous contenterons de les parcourir, & d'en indiquer les matieres principales ; & nous inſiſterons particuliérement ſur les *Additions* de *M Schelhammerus*. Dans le I. Chapitre l'Auteur nous donne une *Idée Génèrale* de la Medecine, il en décrit toutes les Parties, & il les diſpoſe ſuivant l'ordre le plus naturel. Enſuite il traite des Principes de cette Sçience ; & il examine en peu de mots les connoiſſances, qu'un bon Medecin doit néceſſairement acquerir, & celles qu'il peut négliger.

Le II. Chapitre contient en abrégé *l'Hiſtoire des Sectes* des Medecins. On y trouve bien des recherches également curieuſes & inſtructives. Sans nous arreſter à parler icy des anciennes Sectes des *Empiriques*, des *Methodiques*, & des *Dogmatiques*; voyons ce qui a le plus de rapport avec nôtre Siecle. M. Conringius remarque que le rétabliſſement des belles Lettres, qui ſe fit dans l'Occident, vers le commencement du ſeizieme Siecle, donna occaſion de cultiver l'étude de la Medecine avec beaucoup plus de ſoin que l'on n'a-

voit fait auparavant. Au lieu qu'on s'étoit contenté pendant trois ou quatre cens ans de lire les Ecrits des Arabes; on recommença dans le Siecle passé à étudier les Auteurs Grecs, & on les traduisit en Latin. C'est ce qui causa une grande division parmy les Medecins; les uns soutenant le parti des Grecs, & les autres celuy des Arabes. Il s'en trouva pourtant quelques-uns, qui voulurent accorder les deux sentimens opposez. Mais enfin le plus grand nombre se declara pour les Grecs: on les introduisit bien-tost dans les Ecoles, & l'on ne vit plus paroître alors que des *Commentaires* sur *Hippocrate* & sur *Galien*. La vénération qu'on eut pour ce dernier alla jusqu'à un excés, qui paroist presque incroyable. Son Autorité devint une preuve, à laquelle il n'y avoit rien à repliquer; & l'on sçait qu'un Professeur de Padouë, nommé *Alexandre Massaria*, ne fit point difficulté de dire, qu'il aimoit mieux se tromper avec Galien, que de trouver la verité en suivant quelque autre Auteur: *Malle se cum Galeno errare, quam cum aliis sapere.*

Tel estoit l'état de la Medecine, lors qu'il s'éleva sur la fin du Siécle passé un Homme, qui pretendit renverser

tout

tout ce qu'on avoit fait avant luy, & s'ériger en Arbitre ſouverain dans ſa Profeſſion. Ses tîtres n'étoient pas moins préſomptueux que ſes prétentions : car il ſe nommoit, à la teſte de ſes Ouvrages, *Philippus Aureolus Theophraſtus Bombaſtus Paracelſus ab Hohenheim.* Comme il eſtoit bon Artiſte, il voulut fonder ſur les Principes de la Chymie un nouveau Syſtéme ; & la nouveauté de ſes ſentimens luy attira d'abord un grand nombre de Sectateurs. Il trouva pourtant des Aduerſaires, qui l'attaquérent vivement, & qui firent voir tant d'abſurditez dans ſes Hypothéſes, qu'on peut dire qu'elles ſont aujourd'huy preſque entierement abandonnées. Conringius fut du nombre de ces derniers ; & c'eſt pour combattre la Doctrine de Paracelſe qu'il compoſa le livre de *Medecina Hermeticâ.*

A la Secte des *Paracelſiſtes* on a veu ſuccéder dans noſtre ſiecle celle des *Helmontiſtes*, ainſi nommée de ſon Auteur *Jean Baptiſte Van-Helmont.* C'étoit un Medecin des Pays-Bas, qui prenoit ordinairement le tître de *Philoſophus per ignem*, c'eſt à dire qu'il prétendoit avoir découvert la veritable Philoſophie dans les diverſes operations

de la Chymie, dont le feu eſt le principal inſtrument. Il convenoit avec Paracelſe en beaucoup de choſes, & ſur tout dans la maniere outrageante, avec laquelle il traittoit toute l'Antiquité. Mais d'ailleurs on voit entr'eux une grande diverſité de ſentimens ſur les prémiers Principes de la Nature. Van-Helmont a fait un traité exprés pour réfuter les Trois Principes * de Paracelſe ; & il leur a ſubſtitué ſes *Idées ſeminales*, & ſon *Archeus faber*, qui ſert d'Architecte ou d'Agent dans la production de tous les Corps. Il croyoit au reſte que la matiére, dont tous les mixtes ſont compoſez, étoit l'eau diverſement agitée, & impregnée des idées ſeminales; en quoy il ſemble qu'il ait voulu faire revivre l'opinion de *Thales*, qui admettoit l'eau pour le prémier principe de toutes choſes.

Le dégouſt que l'on commençoit d'avoir pour la Doctrine des Anciens ; la nouvelle maniére de philoſopher de Van-Helmont, & ſur tout ſes promeſſes magnifiques, car il ne parloit que de Remédes infaillibles ; tout cela attira beaucoup de Medecins dans ſon parti. Cependant il s'en trouva fort peu

* *Le Sel, le Souffre, & le Mercure.*

peu qui ſuiviſſent abſolument toutes ſes hipothéſes. Les uns en embraſſoient une partie, & les autres s'accommodoyent de quelqu'une de ſes Explications, ou bien ſeulement de ſes Remédes : de ſorte que dans une même Secte on voyoit des ſentimens tres-differens, & ſouvent même tres-oppoſez. Entre ceux qui ſe diſtinguérent parmi les Helmontiſtes, il faut mettre dans le prémier rang *Sylvius de le Boe*, & *Tachenius*. Le prémier eſtoit Profeſſeur à Leyde, où il avoit aquis une grande réputation. Son fondement eſtoit auſſi la Chymie, & il prétendoit expliquer par là toutes les alterations, qui arrivent dans le Corps de l'Homme. Il réduiſoit les fonctions les plus conſiderables à deux *efferveſcences*, dont l'une ſelon luy ſe fait dans le Boyau *Duodenum*, & l'autre dans le Ventricule droit du Cœur. Enſuite il examinoit les divers déreglemens de ces efferveſcences, & cela luy ſuffiſoit pour rendre raiſon des Fiévres, & de preſque toutes les maladies. Il y a ſans doute bien des fauſſetez dans ce Syſtéme, & l'on peut dire que tout y eſt outré. Il y a pourtant dans les Principes de Sylvius des choſes tres bien penſées ; & même comme il eſtoit bon Anatomiſte, &

aſſez verſé dans l'Hiſtoire des Maladies; on trouve beaucoup plus de juſteſſe dans ſes Ecrits, que dans ceux des autres Helmontiſtes. Sa methode de preſcrire les Remédes eſt fort claire & fort exacte. Auſſi a-t-elle eſté extremément ſuivie, ſur tout dans les Pays du Nord. En un mot ſes Ouvrages peuvent eſtre d'une tres-grande utilité.

Pour ce qui eſt de *Tachenius*, c'étoit un Chymiſte Allemand, qui exerçoit la Medecine à Veniſe. C'a eſté un des plus grands partiſans de *l'Acide* & de *l'Alcali*; & ce qu'il y a de plus ſingulier eſt qu'il prétendoit avoir puiſé cette doctrine dans Hippocrate. De là vient qu'il a intitulé l'un de ſes Traittez *Hippocrates Chymicus*, & l'autre *Hippocratiæ Medicinæ Clavis.* Peut-eſtre ne ſera-t-on pas faché de ſçavoir quel eſtoit le fondement de ce Paradoxe. Il y a un paſſage dans Hippocrate *Lib. de Veteri Medicina*, * où il dit que toutes choſes ſont composées d'eau & de feu. Là deſſus Tachenius a ſoutenu, ſans autre façon, que par le feu

(a) *Il n'eſt pas fort aſſeuré que ce* Livre *ſoit d'Hippocrate, du moins ni* M. *Conringius ni* M. *Schelhammer. ne le croyent point.*

feu il faloit entendre *l'Acide*, & par l'eau *l'Alcali*, & tout cela ſans allé-guer aucune raiſon de ce qu'il avançoit. Au reſte cette Hypothéſe de *l'Acide* & de *l'Alcali* a eſté d'abord reçuê avec beaucoup d'applaudiſſement. Elle paroiſſoit non ſeulement tres-facile, mais auſſi tres-commode pour l'explication de beaucoup de phénomenes. Cependant elle a eſté réfutée avec tant de ſolidité par *M. Bohn* Profeſſeur celébre à Leipſic, & par l'illuſtre *M. Boyle*, qu'aujourd'huy on en eſt bien revenu.

Je ne ſçay pourquoy M. Schelhammerus a oublié de parler de quelques Modernes, qui ont voulu introduire dans la Medecine les Principes des *Cartéſiens*. On ſçait que *Regius* Profeſſeur à Utrecht, & l'un des prémiers Diſciples de M. Deſcartes, a ſuivi preſque par-tout les Hypothéſes de ce Philoſophe. Dans la ſuite on a vû *La Forge*, *Hogeland*, & pluſieurs autres, dans les mêmes ſentimens. Et ſans aller plus loin, qui ne ſçait que c'étoit là le Syſtéme de M. *Craanen* cy-devant Profeſſeur à Leyde, & qui eſt mort depuis peu de mois au ſervice de S. A. E. de Brandebourg? A dire vray les Principes des Carteſiens n'ont pas fait beau-

beaucoup de progrés. Ils sont trop abstraits pour des Medecins, qui ont besoin de notions plus sensibles, & qui ne doivent pas attendre à se determiner sur une simple probabilité ou sur une vray-semblance. Quoy qu'il en soit, peu de gens se sont accommodez du pur Cartésianisme, & tout ce qu'il y a aujourd'huy de Medecins raisonnables prennent le party de ne s'attacher scrupuleusement à aucune secte. Ils font leur capital des Faits & des Observations; & profitant des découvertes de nôtre Siécle soit dans l'Anatomie ou dans la Chymie, ils tâchent de reduire aux Loix & aux Principes des Mechaniques les Symptomes des Maladies, & les effets des Remédes. Cette methode est sans contredit la plus seure, & ce n'est que par là qu'on peut espérer de porter la Medecine à un plus haut dégré de perfection.

Peut estre trouverat-on à redire que nous ayons insisté si long-tems sur les Sectes des Medecins. Mais outre que ce détail est assez diversifié; on sçait que ces Particularitez de la vie des Auteurs, & de leurs sentimens, font partie de la Literature, & qu'il y a beaucoup plus de gens qui s'accomodent de ces sortes de connoissances, que des dog-
mes

mes mêmes de quelque Sçience que ce ſoit. Revenons préſentement au Livre de Conringius.

Le III. Chapitre a beaucoup de liaiſon avec le précédent. Il eſt agréablement diverſifié d'Hiſtoire & de Critique. On y décrit *l'Origine* & le *Progrés* de la Medecine ; & l'on y traitte des principaux *Auteurs*, dont on fait enſuite un jugement. Comme tout y eſt rempli d'érudition, nous en pourrions rapporter icy bien des choſes, qui paroiſtroyent tres-curieuſes, ſi elles avoyent encore la grace de la nouveauté. Contentons-nous de dire que M. *Schelhammerus* a fait icy un Supplément conſidérable, en continuant le Jugement des Livres, qui ont paru depuis plus de trente ans qu'il y a que l'Ouvrage de Conringius a eſté imprimé. On trouvera le même ſupplément à la fin des autres Chapitres, mais c'eſt aſſez de l'avoir remarqué une fois pour toutes.

Ces III. prémiers Chapitres ſont en quelque maniere *Préliminaires*, puis qu'ils ne contiennent que des Généralitez ; au lieu que dans ceux qui ſuivent on entre dans le détail de châque Partie de la Medecine. Le IV. traitte de l'étude de la *Phyſiologie* ; & c'eſt icy

icy que l'Auteur parle de *l'Anatomie*, & des Auteurs anciens & modernes, qui en ont écrit. Nous n'insisterons point là-dessus, non plus que sur les trois Chapitres suivans, dont le V. est destiné à la *Pathologie*, le VI. à la *Semeiotique*, & le VII. à la *Therapeutique*.

Aprés avoir ainsi examiné châque Partie de la Medecine, M. Conringius passe à la connoissance des *Remédes*, dont il nous donne une idée dans les trois Chapitres suivans. Le VIII. traitte des *Medicamens simples* en general : & comme on les tire des Animaux, des Vegetaux, ou des Mineraux; le Chap. IX. comprend tout ce qui regarde les *Animaux* & les *Mineraux*, & le X. tout ce qui a du rapport à la *Botanique*. Nous n'expliquerons point icy au long ces trois Chapitres, mais nous en prendrons par ci par-là quelque endroit, sur lequel le Lecteur jugera aisément de tout le reste.

L'Autheur remarque que nous pouvons avoir trois sortes de connoissances de châque Reméde simple. La prémiere peut estre appellée *Grammaticale*, la seconde *Philosophique*, & la troisiéme *Medecinale*. Par la connois-

sance

ſance *Grammaticale* nous apprenons les véritables noms de châque Reméde; & cela peut s'étendre juſqu'à ſçavoir ſa figure, ſes différences, le lieu où il croiſt, &c. Quoy qu'il ſemble qu'on ne devroit pas s'arreſter beaucoup ſur ces ſortes de choſes, qui paroiſſent tres-aiſées; M. Conringius eſt pourtant obligé d'avoüer que c'eſt preſque ce qu'il y a de plus difficile dans toute cette Partie de la Medecine: ce qui ſe doit entendre principalement des Plantes, dont il eſt preſque impoſſible de ſçavoir tous les noms. Lors qu'on commença dans le ſiécle paſſé à s'appliquer à l'étude de la *Botanique*; la plu-part des Autheurs celébres, qui travailloyent en différens Pays à la deſcription des Plantes, voulurent leur donner des noms; & cette diverſité fait une confuſion ſi grande, qu'il eſt tres-mal-aiſé de reconnoiſtre une meſme herbe, à qui l'on a donné des noms ſi différens. Mais la difficulté eſt encore bien plus grande quand il s'agit de bien connoiſtre les noms que les Anciens avoyent donné aux Plantes: car enfin il n'eſt pas ſûr que les noms, que nous trouvons dans leurs Ecrits, conviennent effectivement aux Plantes que nous connoiſſons. Outre
que

que les Anciens n'eſtoyent pas convenus ſur la meſme dénomination d'une Plante, ils en ont décrit beaucoup, qu'ils ne connoiſſoyent pas trop bien, & qu'ils n'avoyent peut-eſtre jamais vuës. Avec cela leurs Deſcriptions ſont ſouvent trop courtes & trop peu circonſtanciées: leurs Ouvrages ſont fautifs en pluſieurs endroits: & comme ils ont veſcu dans un climat tres-différent du noſtre, il eſt certain que les qualitez ſenſibles d'une Plante, la couleur, par exemple, l'odeur, la ſaveur, tout cela changeant quelquefois ſuivant le climat; on aura ſouvent bien de la peine à reconnoiſtre une Plante, quoy qu'elle ayt eſté fort bien décrite. Les difficultez ſont aſſurement tres-grandes Cependant M. Conringius taſche de les applanir autant qu'il peut, & il n'oublie pas de faire un jugement de tous les bons livres, qui ont eſté faits ſur ce ſujet. M. Schelhammerus ajoûte qu'on pourroit tirer là-deſſus beaucoup de lumiére d'un Ouvrage de l'illuſtre M. de *Saumaiſe* intitulé *De Homonymis Hyles Iatricæ.* Il y a déja long-temps que Meſſieurs *de Lantin* & *de la Mare* avoient promis de donner ce Livre au public: mais comme on ne le voyoit point paroitre,

tre, M. Schelhammerus a appréhendé qu'il n'eut esté perdu ou égaré pendans les desordres de la Mission Dragonne. Il sera sans doute bien-aise qu'on luy apprenne que l'Ouvrage n'est point perdu. On l'a fait venir depuis peu de France, & il s'imprime à Utrecht par les soins de M. de Saumaise le fils.

La Connoissance que nous avons appellée *Philosophique*, consiste à sçavoir la nature & les propriétez des Remédes simples, à connoistre leur génération & leur accroissement, & à pouvoir déduire de leur structure & de leur arrangement la cause de toutes leurs proprietez, On voit par-là que cette connoissance est d'une grande étenduë, puis qu'elle renferme toute l'Histoire Naturelle. Il est vray qu'elle appartient moins aux Medecins, qu'aux Physiciens & aux Naturalistes. Mais pourtant les prémiers ne doivent pas négliger ces sortes de recherches Philosophiques, ni s'imaginer qu'elles soient entiérement inutiles à ceux qui exercent la Medecine. Ils doivent se souvenir de ce beau passage de Celse (a) *Quanquam multa sunt ad Artem ipsam non*

* *Celsus in Proemio.*

non pertinentia, tamen eam adjuvant, excitando Artificis ingenium. Itaque iſta quoque Naturæ rerum contemplatio quamvis non faciat Medicum, aptiorem tamen Medicinæ reddit, & perfectum; verique ſimile eſt & Hippocratem, & Eraſiſtratum, & quicunque alii non contenti febres & ulcera agitare, rerum quoque naturam ex aliquâ parte ſcrutati ſunt, non ideo quidem Medicos fuiſſe, verùm ideo majores Medicos extitiſſe.

Pour ce qui eſt de la Connoiſſance *Medecinale*, il n'eſt pas difficile de voir en quoy elle conſiſte, & quelle en eſt l'utilité. Châcun doit néceſſairement connoiſtre les choſes qui appartiennent à ſon Art, & qui ſervent au but qu'il ſe propoſe. Dans la Medecine il faut connoiſtre les Remédes par rapport à l'uſage qu'on en doit faire, & aux qualitez ou ſenſibles, ou ſpécifiques, qu'on y a obſervées. Nous n'entrerons point icy dans le détail des moyens, par leſquels on peut acquérir cette connoiſſance Médécinale: il vaut bien mieux renvoyer les Lecteurs à l'Ouvrage meſme.

En parlant de la *Botanique*, M. Conringius remarque fort judicieuſement, qu'il n'y a rien qui contribuë plus à avan-

vancer la connoissance des Plantes, que les Jardins destinez à leur culture, qui se voyent dans presque toutes les fameuses Académiés. Il ne paroist point dans les Ecrits des Anciens, qu'ils eussent de semblables Jardins. Pline nous dit bien * qu'il avoit eu occasion de voir, dans le Jardin d'*Antoine Castor*, la plu-part des Plantes, dont il décrit les vertus. Mais ce n'estoit que le Jardin d'un particulier, & on ne sçauroit montrer qu'il y en eust dans les Ecoles, où l'on enseignoit autrefois la Medecine. Ce n'est que dans le dernier Siécle que l'on a commencé à établir ces Jardins; & le prémier que l'on ait vû dans l'Europe est celuy de *Padouë*, qui fut fondé en 1540. aux dépens de la République de Venise, & à la sollicitation de *Daniel Barbaro* Patriarche d'Aquilée. Ce sçavant Prélat voyant que *François Bonafide* travailloit en vain, depuis long-temps, à cet établissement, prit la chose fort à cœur, & remontra en plein Senat, avec tant de force, l'avantage & l'utilité qui en reviendroient, qu'il fut résolu qu'on choisiroit à Padouë un endroit propre à la culture des Plantes,

* *Histor. Natur. lib.* 25. *cap.* 2.

tes, & qu'on nomma *Bonafide* pour en eſtre le prémier Démonſtrateur. Dans la ſuite on fit de ſemblables Jardins à Piſe, à Rome, & à Bologne; & l'exemple de l'Italie fut bien-toſt ſuivi dans les Royaumes voiſins. En France on fonda d'abord le Jardin de Montpellier, & long temps aprés celuy de Paris. En Angleterre on établit le Jardin d'Oxford, & celuy d'Edimbourg en Ecoſſe. Le prémier qui ayt paru en Allemagne eſt le Jardin d'Altorft; aprés quoy on a fait ceux de Jene, de Heſſe, de Leipſic, &c. Dans les Provinces Unies on n'avoit vû juſqu'icy que le fameux Jardin de *Leyde*, dont M. *Hormans*, Profeſſeur célébre dans cette Univerſité, nous a donné depuis peu le Catalogue. Préſentement il y faut ajoûter celuy qui a eſté fondé depuis quelques années à *Amſterdam* par la libéralité de Meſſieurs les Magiſtrats. On n'en a pas encore publié le Catalogue, mais on peut eſtre aſſuré que ce Jardin ne céde à pas un autre, ſoit pour le nombre ou pour la rareté des Plantes. Le Commerce que cette grande Ville a dans l'Orient & dans l'Occident contribuë beaucoup à le cultiver & à l'enrichir; & les ſoins que prennent pour cela des
Gens

Gens du prémier rang, qui chargez de tout le poids des affaires publiques, trouvent dans ce Jardin quelques momens de relasche & de delassement ; les soins, dis-je, que prennent ces Illustres Personnes, nous font espérer que ce Jardin d'Amsterdam deviendra en peu de temps un des plus beaux & des mieux entretenus qui soyent dans l'Europe.

Cet Extrait est déja si long, que nous ne dirons rien des Trois derniers Chapitres, qui traittent de la *Pharmacie* & de la *Chymie*, de la *Chirurgie*, & de la *Diéte*. La mesme raison nous oblige à n'insister point sur les quatre autres Ouvrages, qui sont contenus dans ce Volume : en voicy seulement les Titres. I. *Casparis Bartholini*, &c. De *Studio Medico inchoando, continuando, & absolvendo, pro accurato & supra vulgus futuro Medico, Consilium breve atque extemporaneum.* C'est un petit Livre, qui fut composé en 1628. par *Gaspard Bartholin*, grand pere de M. Bartholin, qui est aujourd'huy Professeur en Médecine & en Anatomie à Coppenhague. II. *Petri Castelli Romani, Messanensis Medici*. &c. *Optimus Medicus, in quo Conditiones*

per-

perfectiſſimi Medici exponuntur. Meſſanæ, anno 1637. On trouve dans cet Ouvrage beaucoup d'érudition, quoy qu'aſſez mal étalée, & il s'en faut bien qu'il n'y ait autant de ſolidité que dans le ſuivant. III. *Johann. Antonidæ Vander-Linden Manuductio ad Medicinam.* Le ſtyle de ce Livre eſt beau & relevé ; & comme l'Autheur avoit une grande connoiſſance des Livres de Medecine, on peut être aſſuré qu'il indique les meilleurs qui ayent eſté faits pour toutes les Parties de cette Sçience. Auſſi Plempius faiſoit tant de cas de cette *Manuduction* de Vanderlinden, qu'il la fit réimprimer à Louvain en 1639. comme un modéle, qu'il ſouhaitoit que ſes Auditeurs ſuiviſſent. IV. *Johann. Rhodii Introductio ad Medecinam paulo accuratiorem ; & Bibliotheca Medica, ex MSS. nunc primum edita.* M. Schelhammerus a tiré ce Manuſcrit de Rhodius de la Bibliothéque d'André Boſius Profeſſeur dans l'Académie de Jene. On y ſuit une méthode toute particuliére, qui conſiſte à régler l'étude de la Medecine pendant ſix années, qu'il y faut du moins employer.

ARTICLE IV.

L'Usage du Compas de Proportion, expliqué & démontré d'une maniére courte & facile, & augmenté d'un Traitté de la Division des Champs. par M. OZANAM, *Professeur en Mathematique.* A Paris chez Estienne Michalet, 1688. in 8. Pagg. 138.

DE tous les instrumens de Mathematique il n'y en a peut-estre aucun qui égale le *Compas de Proportion.* Celuy que le célébre *Jean Errard* de Barleduc inventa, en *MDXCIV.* pour mesurer les Lignes droites, en approchoit extrémement. Mais quoy qu'il fust beaucoup moins simple, il n'estoit, ni aussi commode, ni d'un usage aussi étendu. On peut voir dans le Traitté qu'*Henrion* a autrefois publié *de la Maniére de construire ce Compas & de s'en servir*, & dans les Ouvrages des autres Autheurs qui en ont parlé aprés luy; avec quelle promptitude & quelle facilité on peut résoudre par son moyen les Problémes les plus utiles & le plus nécess-

néceſſaires qu'on puiſſe trouver dans toutes les Parties des Mathematiques. M. *Ozanam* eſt un des hommes du monde qui en peut dire le plus de nouvelles; & il ne luy auroit pas eſté difficile de compoſer ſur ce ſujet quelque gros Volume, s'il avoit voulu ſe donner la peine d'entrer dans tous les détails particuliers. Mais il a mieux aymé en uſer comme ont fait quelques autres des plus eſtimez entre les Mathematiciens modernes, qui ont évité avec ſoin cette ennuyeuſe exactitude d'examiner & de prouver tout, qu'on remarque dans les Anciens, & qui fait ordinairement tant de peine aux eſprits vifs & impatiens dans *les Elemens d'Euclide.* Il s'eſt donc contenté de donner icy les *Uſages* de cet Inſtrument, qui luy ont ſemblé *les plus Utiles*, *& les plus Généraux*; ſe perſuadant que ceux qui en auront une fois bien compris les Démonſtrations, n'auront pas de peine à ttouver les autres d'eux-meſmes.

Comme il y a déja long-temps que le *Compas de Proportion* eſt entre les mains de tous ceux qui s'attachent aux Mathematiques; la conſtruction n'en eſt plus une affaire fort difficile pour les Ouvriers qui travillent à ces ſortes

tes d'Instrumens. Cependant M. Ozanam à trouvé à propos d'en donner d'abord, pour fondement de son Traitté, une Description fort nette, dans laquelle il fait entrer toutes les Lignes, qu'il y juge les plus nécessaires, & dont il a dessein d'expliquer icy les Usages. Ces Lignes sont au nombre de *Cinq*; sçavoir la Ligne *des Parties égales*, celle *des Plans*, celle *des Polygones*, celle *des Cordes*, & celle *des Solides*, Car pour les autres Lignes, dont on peut encore avoir besoin dans la pratique; comme la Ligne *des Tangeantes*, pour la composition des Cadrans Solaires; & quelques autres, dont Henrion parle dans son Traité *du Compas de Proportion*; M, Ozanam n'a pas crû qu'il fut nécessaire d'en traitter icy, parce qu'il sera facile de les ajoûter sur le modéle & à l'imitation des autres. Il n'est pas besoin d'avertir que l'on joint, dans les prémieres pages du Livre, la Figure de ce Compas à la Description qúe l'on en donnne. On n'avoit garde d'oublier une chose qui se ptatique presque toûjours dans ces sortes de Traittez, & qui y est si nécessaire pour se faire bien entendre.

L'Autheur ayant ainsi donné l'idée & le plan de son dessein, vient ensuite

ſuite au corps de l'Ouvrage, qui ſe diſtingue en *V. parties*, dans leſquelles il traitte par ordre de ces *Cinq* ſortes de *Lignes*, qu'il a conſidérées dans ſon Compas. Dans châcune de ces Parties il marque d'abord les *Uſages* principaux de la Ligne qu'il y traitte. Et puis, poûr rendre les choſes ſenſibles par ſes explications; il propoſe divers *Problémes*, qu'il démontre, & ſur leſquels il donne des *Scolies*, & des *Corollaires*, où il fait toutes les remarques & les obſervations, qui peuvent ſervir à l'illuſtration de ſa matiére.

Comme la Ligne *des Parties égales* eſt la plus ſimple de toutes, c'eſt par celle-là qu'il commence. Et il remarque qu'elle ſert pour *diviſer en Parties égales une Ligne droite d'une grandeur donnée:* pour *y ajouſter ou en retrancher telle Partie que l'on voudra :* pour *tracer un Plan ſur le papier :* pour *ſervir d'Echelle à ce Plan, & y connoiſtre la meſure de toutes ſes Parties par rapport à une Ligne connuë*, ce qui eſt d'une tres-grande utilité dans la Fortification. Tout cela eſt éclairci & démontré dans *VII. Problémes.* Dans le I. on enſeigne *la maniére de diviſer*, *par le moyen de cette*

Li-

Ligne, une Ligne donnée en autant de Parties égales que l'on voudra; en quoy il n'y a pas beaucoup de difficulté. Tout le Myſtére conſiſte, 1. à prendre avec le Compas ordinaire la grandeur de la Ligne donnée. 2. à ouvrir le Compas de Proportion autant qu'il faut pour appuyer les deux pointes du Compas ordinaire ſur les deux Lignes des Parties égales, dans un endroit dont le Nombre ſe puiſſe commodément diviſer en autant de Parties qu'on en veut dans la Ligne donnée. Et 3. à voir ſur ces deux Lignes, où eſt le Nombre qui diviſe ainſi leur longueur, depuis le Centre du Compas de Proportion, où elles ſe joignent, juſques au lieu où l'on a appuyé les pointes du Compas ordinaire; & à prendre avec ce meſme Compas ordinaire la diſtance qui eſt entre ces deux Lignes en cet endroit-là. Car cette diſtance eſt préciſément la grandeur des Parties dans leſquelles on doit diviſer la Ligne donnée. Les autres *Six Problémes* ſont démontrez avec la meſme exactitude. Mais ſans en rapporter tout le détail, nous nous contenterons du V. qui ſemble eſtre le plus curieux Ce Probléme eſt *de Trouver une Ligne égale à la Circonférence d'un Cercle*

donné. Il y en a qui pour le réſoudre ſe ſervent des *Tangeantes*, & des *Sinus*, pour décrire des Polygones autour du Cercle, & pour y en inſcrire. Mais il eſt clair que tout ce qu'on peut faire par ce moyen, c'eſt ſeulement d'approcher auſſi prés qu'on voudra de ce que l'on cherche, ſans y pouvoir jamais arriver. C'eſt pourquoy M. Ozanam a pris icy une autre route, qui eſt d'avoir recours *à la Proportion du Diamétre du Cercle avec ſa Circonférence.* Mais il ne s'arreſte pas, non plus que quelques autres Géométres, à celle qu'Archiméde y a trouvée, qui eſt preſque de 7 à 22. Il veut qu'elle ſoit environ comme de 100 à 314, où comme de 50. à 157, ainſi qu'il prétend l'avoir démontré dans ſa *Géométrie pratique*. Il conclut donc de là, „ que ſi on applique le Diamétre du „ Cercle donné de 50 à 50, ſur la „ Ligne des Parties égales du Compas „ de Proportion, & que le compas de „ Proportion demeurant ainſi ouvert, „ on prenne ſur la meſme Ligne des „ Parties égales la diſtance de 157 à „ 157; on aura la Longueur de la Cir„ conference qu'on cherche.

L'Uſage, qu'il donne à *la Ligne des Plans*, eſt de ſervir pour *trouver*

facilement un Plan multiple, ou sous-multiple d'un Plan semblable donné: pour *augmenter & diminüer un Plan selon une raison donnée:* pour *trouver entre deux Lignes données une Moyenne proportionelle:* & pour *résoudre plusieurs autres Problémes de Géométrie*, qu'il ne s'engage pas de rapporter, ni de traitter tous, en cet endroit. Il se borne simplement à ceux qui sont les plus nécessaires, & qui viennent le plus en pratique, qu'il a mis icy au nombre de *Cinq*; sans toucher aux autres, qui estans, dit-il, d'une Théorie plus profonde, & d'une Pratique moins ordinaire, doivent estre résolus d'une maniére plus Géométrique & plus sçientifique.

Pour ce qui est de *la Ligne des Polygones*, il fait voir, par l'explication qu'il en donne, que *l'Usage* n'en regarde pas seulement la Géométrie; mais qu'il s'estend aussi à diverses choses, qui appartiennent à la Fortification, & à l'Architecture; puis qu'elle sert principalement *à diviser un Cercle donné en autant de parties que l'on voudra*; ce qu'il faut sçavoir dans l'Architecture, soit civile, soit militaire. Mais elle a aussi de grands usages dans la Géométrie; où elle sert, par exemple, *à couper une Ligne donnée dans la moyenne*

ne & extréme raison, c'est-à-dire, à couper cette Ligne en sorte que toute la Ligne ayt le mesme rapport avec le plus grand segment, ou la plus grande partie, que cette plus grande partie a avec la moindre; *à tracer un Triangle Isoscele, où l'Angle à la base soit double de l'Angle au sommet*, &c. Tout cela est expliqué en *Cinq Problémes*.

La mesme Méthode est observée dans ce que l'on dit sur les autres Lignes, celle *des Cordes*, & celle *des Solides*. On en marque en peu de mots les principaux Usages; & l'on confirme cela par l'explication de quelques Problêmes que l'on démontre: à quoy l'on ajoûte divers éclaircissemens par des Scolies & des Corollaires. C'est ainsi qu'on en use dans tout ce Traitté.

Il est accompagné d'un autre, intitulé *De la Division des Champs*, où l'on enseigne la maniére de partager une
„ Piéce de Terre entre deux ou plu-
„ sieurs personnes, en sorte que châcu-
„ ne en ayt une portion égale, ou tel-
„ le autre partie que l'on voudra. M. Ozanam n'a pas crû, non plus que plusieurs autres célebres Mathematiciens,

ciens, que * ce qui a donné la naissance & le nom à la Géométrie, fust indigne de l'occuper quelque temps. Et d'ailleurs comme rien n'est plus ordinaire dans la vie que ces sortes de partages, rien n'est aussi plus nécessaire que de les faire les plus justes que l'on peut.

Ceux qui réduisent en Quarrez toutes les autres Figures Rectilignes, qu'ils veulent mesurer & partager, commencent d'ordinaire par la mesure & par la division des *Quarrez*. Mais comme M. Ozanam s'est fait une voye & une méthode plus Géométrique, il commence par la plus simple de toutes les Figures, qui est le *Triangle*. Il passe ensuite aux Figures *Quadrilatéres*, tant *Parallelogrammes*, que *Trapezes*. Et il finit par les *Polygones*, tant réguliers qu'irréguliers. Ainsi ce Traitté est partagé en Trois Chapitres, dans châcun desquels il explique une de ces Trois espéces de Figures; & il y observe par-tout la mesme méthode que dans le Traitté précédent. Il distingue la matiére en diverses Propositions, qu'il explique, & qu'il démontre gémoétriquement, ajoûtant par cy par-

* *Isid. Orig. Lib. II. c.* 10.

par là les Scolies & les Obſervations qu'il a jugées néceſſaires.

ARTICLE V.

Les Oeuvres Poſthumes de M. CLAUDE, *Tome III.* A Amſterdam, chez Pierre Savouret, dans le Kalver-Straat. avec Privilége 1688. in 8. Pagg. 569.

QUand nous ne nous ſerions pas engagez, en finiſſant l'Article IV. de nos Nouvelles du Mois dernier, à donner dans ce Mois icy l'Extrait *du III. Tome des Oeuvres Poſthumes de M. Claude*; il y auroit une raiſon dans la choſe meſme qui ne nous permettroit pas de le différer. Les deux Volumes du *Traitté de* JESUS-CHRIST ſont deux parties d'un meſme corps, qui ne veulent eſtre ſeparées que le moins qu'il ſe peut l'une d'avec l'autre. Et d'ailleurs, comme dans le partage qu'on en a fait, on n'a guére eu égard qu'au nombre des pages; nous avons eſté obligez de finir dans un endroit, où la matiére interrompuë a dû laiſſer en ſuſpens l'eſprit du Lecteur, Nous allons donc taſcher de

de le satisfaire, en dégageant nôtre parole, & reprenant au mesme lieu où nous en sommes demeurez. C'estoit celuy où il s'agissoit *des Trois Charges* de Jesus-Christ, dont on n'a expliqué jusqu'icy que la *Prophétie*, qui est la Prémiere, Les deux autres restent ; & c'est à leur explication qu'on employe toute la suite du IV. Livre, & prés de la moitié de ce dernier Tome du *Traitté de Jesus-Christ.*

Le *Sacerdoce*, qui est *la Seconde des Charges* de Jesus-Christ, vient donc aprés sa *Prophétie:* M. Claude y considére en général Trois choses. I. La Charge en elle-mesme, entant qu'elle réside en la Personne de Jesus-Christ. II. Ses Actes propres & spécifiques. III. Les Effets qui en résultent. Pour ce qui est de *la Charge* considérée en elle-mesme, il en examine dans le Chap. XI. de ce IV. Livre, la *Nécessité*, *l'Excellence*, les *Types* que Dieu en avoit donnez avant la venuë de Jesus-Christ, & *l'Unitè*. De là il passe à ses *Actes*, dont le *Sacrifice* de Jesus-Christ est le Prémier ; *l'Entrée dans les Lieux Saints*, où il intercéde pour nous, est le Deuxiéme ; & la *Bénédiction* qu'il donne à son Peuple, est

le Troiſiéme. A l'égard de ce *Prémier* Acte, aprés avoir donné une Idée générale des Sacrifices, il dit qu'il faut rémarquer deux choſes principales dans le *Sacrifice* de Jeſus-Chriſt, ſçavoir *l'Expiation*, & *l'Impétration.* Il parle amplement de la Prémiére, dans le Chapitre XII, où il prouve contre les Hérétiques ces quatre grandes Véritez. La 1. Qu'il eſtoit néceſſaire que la Juſtice Divine fuſt ſatisfaite. La 2. Que la Repentace n'eſtoit pas une ſuffiſante Satisfaction. La 3. Que Dieu a pû recevoir cette ſatisfaction, non de la main des Pecheurs meſmes, mais de celle de Jeſus-Chriſt leur Pleige. La 4. enfin, Qu'il eſt vray en effet, ſelon l'Ecriture, que Jeſus-Chriſt a ſatisfait pour nous. Pour ce qui eſt de *l'Impetration*, il fait voir, dans le Chap. XIII. que le Sacrifice de Jeſus-Chriſt n'eſt pas ſeulement *Expiatoire* de nos pechez, mais qu'il eſt auſſi *Méritoire* de la Gloire éternelle, & des Graces qui la précédent: Vérité, dont il remarque l'utilité, & l'importance, par cette conſidération, que c'eſt d'elle que dépend l'exacte connoiſſance de la vraye Foy; celle des Parties eſſentielles de noſtre Juſtification; auſſi bien que celle des Cauſes

ou

ou des Principes de l'Interceſſion de Jeſus-Chriſt pour nous, & de noſtre Sanctification par le S. Eſprit.

Il examine donc, dans le Chapitre XIV, les *deux* autres *Actes* du *Sacerdoce* de Jeſus-Chriſt, qui ſont l'*Interceſſion*, & la *Bénédiction*. L'*Interceſſion*, qui eſt une ſuite néceſſaire de ſon Sacrifice, conſiſte dans une préſentation, ou, pour parler avec M. Claude, dans une application perpétuelle, que Jeſus-Chriſt fait à ſon Pére, au nom de toute ſon Egliſe, du Sang qu'il a répandu pour noſtre ſalut en la Croix, afin d'obtenir de luy les fruits de ſon Oblation, pour nous en rendre participans. Et c'eſt préciſément cet Acte du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt qui le fait eſtre *Sacrificateur éternellement à la façon de Milchiſedec*, comme on le prouve par trois raiſons démonſtratives. C'eſt en cet endroit que M Claude diſpute encore bien fortement contre ceux de l'Egliſe Romaine, qui veulent que *ce Sacerdoce à la façon de Melchiſedec* conſiſte en ce que Jeſus-Chriſt s'offre luy-meſme ſur la Terre, ſous les eſpéces du Pain & du Vin; & qui prétendent auſſi par une autre erreur, qui ne bleſſe pas moins la gloire du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, &

la

la vérité de ſon Interceſſion, que les Saints, qui ſont dans le Ciel, ſoyent nos véritables & légitimes Interceſſeurs. Pour *la Bénédiction*, qui eſt le *Troiſiéme Acte* du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt, on fait voir qu'elle contient éminemment toutes les perfect.ons de celle que le Souverain Sacrificateur de la Loy donnoit autrefois au Peuple, & qu'elle ne conſiſte pas en paroles ſeulement, mais qu'elle eſt une réelle & actuelle communication de graces.

Aprês avoir conſidéré les *Actes* du *Sacerdoce* de Jeſus-Chriſt, tels qu'ils ſont en eux meſmes, il les conſidére, dans le Chapitre XV. par rapport à leur *étenduë*. Il commence par le *Sacrifice*, qui eſt le prémier de ces Actes; & il montre de quelle eſtenduë il eſt, à l'égard du *Temps*, des *Lieux*, des *Pechez qu'il a expiez*, & des *Graces qu'il a méritées*. Sur quoy comme tous les Orthodoxes parlent à peu prés le meſme langage, M. Claude n'y inſiſte pas. Mais il y a un *Cinquiéme égard*, ſous lequel on peut conſidérer l'étenduë de la Mort de Jeſus-Chriſt; qui a fait naiſtre, depuis fort long-temps, de grandes Diſputes dans l'Egliſe. C'eſt celuy qui concerne *les Su-*

jets pour lesquels Jesus-Christ est mort. Les uns veulent que Jesus-Christ soit mort *généralement pour tous les hommes* : Les autres veulent au contraire *qu'il ne soit mort que pour les Elûs.* M. Claude rapporte sur cela les differentes opinions des *Arminiens*, qu'il refute. Il adoucit autant qu'il peut celle des *Particularistes*, qui sans cela luy paroist sujette à de grands inconvéniens. Et établissant diverses *Propositions*, qu'il croit nécessaires pour donner quelque éclaircissement, ou quelque modification à cette Hypothése; il montre que la Mort de Jesus-Christ, dans sa prémiere destination, devant estre considérée, selon l'ordre des Décrets divins, comme précédant la distinction que Dieu a faite des hommes en Elûs & Réprouvez ; on ne peut pas dire que dans cette vûë elle ne regarde que les seuls Elûs. Au contraire il faut convenir qu'elle regarde généralement & indifféremment *tous les hommes*, comme son *Objet materiel*, quoy qu'elle n'ayt pour *Objet formel* que *les Fidéles*, mais considérez indéterminément, & en général, c'est-à-dire, entant que ce mot signifie *Tous ceux qui croiront*; nul des hommes, pourvû qu'il croye, n'estant exclus du fruit

fruit précieux de la Mort de Jesus-Christ. Tous ceux qui ont quelque curiosité pour ces sortes de matiéres, doivent lire ce Chapitre XV. de M. Claude; & ils peuvent s'assurer qu'ils le liront avec plaisir. Car enfin il est difficile de démesler mieux une chose, dont tant de gens parlent sans l'entendre, & que plusieurs Autheurs semblent presque n'avoir traittée que pour l'envelopper & pour l'obscurcir. On verra icy l'embarras osté par une explication claire & distincte, & les choses mises dans un si beau jour, qu'on ne s'y peut pas plaindre de l'obscurité. En un mot on y trouvera comme en racourcy tout ce qui s'allégue de plus considérable pour & contre, sur la Question de *l'Universalité* ou de la *Particularité* de la Mort de Jesus-Christ, M. Claude finit ce Chapitre, en disant un mot touchant *l'étendue* de l'*Intercession*, & de la *Bénediction*, qui sont les deux autres *Actes* du *Sacerdoce* de Jesus-Christ. Il remarque donc que comme ces deux Actes supposent une Communion actuelle avec Jesus-Christ, qui ne s'obtient que par la foy, & que la foy n'est que des Elûs; il s'ensuit nécessairement qu'on

doit

doit reſtraindre ces deux Actes aux ſeuls Fidéles & aux ſeuls Elûs.

Il parle dans le Chapitre XVI. des *Effets du Sacerdoce de Jeſus-Chriſt* ; dont les uns regardent les Trois Perſonnes de la Sainte Trinité ; les autres regardent ceux pour leſquels il s'eſt ſacrifié ſoy-meſme, & les autres s'eſtendent en quelque maniére à tout le Corps de l'Univers. Pour ne parler icy que de ceux qui regardent proprement *les Hommes*, pour leſquels Jeſus-Chriſt eſt mort ; on remarque qu'ils ſont de deux ſortes. Les uns ſont *Communs*, comme la Publication de l'Evangile, & la Vocation à la Foy. Les autres ſont *Particuliers*, ſoit aux *Fidéles*, ſoit aux *Infidéles*. Noſtre Autheur appelle ceux qui regardent ces *derniers*, des *effets par accident* ; parce qu'ils n'ont eſté, ni dans l'intention de Dieu, ni dans celle de Jeſus-Chriſt. Tels ſont la Condamnation, l'Inexcuſabilité, & la Mort éternelle. Ceux qui regardent les *Fidéles* en particulier, ſont leur Election, leur Vocation intérieure, leur Juſtification, leur Sanctification, leur Paix & leur Conſolation, leur Gloire & leur Félicité dans le Ciel, &c. On peut dire que ceux-cy ſont les effets propres & na-

turels

turels du Sacerdoce de Jesus-Christ.

Le reste du IV. Livre est employé à parler de *la Royauté de Jesus-Christ.* M. Claude la considére, 1. *En elle-même*; Ce qui comprend sa Vérité, sa Nécessité, sa Nature, sa Fin, son Etenduë, ses Loix, ses Droits, sa Puissance, ses Ennemis, & sa Durée. 2. Il la considére *par égard à sa Personne:* Sur quoy il remarque le Temps, auquel Jesus-Christ a est revestu de cette Charge; la Preuve qu'elle fournit de la Divinité de sa Personne; l'Avantage qu'elle luy donne sur toutes les Puissances de la Terre, &c.

Nous n'avons plus qu'à parler du V. Livre, qui traitte *des deux Estats de Jesus-Christ*, sçavoir de son *Abbaissement*, & de son *Exaltation.* M. Claude le divise en deux Parties. Dans la *Prémiere* il considére cet Abbaissement & cette Exaltation *en général.* Et dans la *Seconde* il traitte de châcun de ces Etats en particulier. Il subdivise la *Prémiere* de ces Parties en VIII. *Questions.* I. Dans la *Prémiere* il examine les *Termes*, dont l'Ecriture se sert pour exprimer l'Abbaissement & l'Exaltation de Jesus-Christ. II. Dans la *Seconde*, En quoy consistent ces

deux différens Etats, qu'il montre n'avoir regardé que la Nature Humaine de Jesus-Christ, & non sa Nature Divine, qui ne peut, ni estre abbaissée, ni recevoir aucun changement avantageux, par l'acquisition de quelques nouveaux Attributs. III La *Troisiéme* tend à faire voir comment il estoit nécessaire que Jesus-Christ fust dans l'Abbaissement, & qu'en suite il fust exalté. IV. La *Quatriéme* est pour montrer que cet Abbaissement n'a pas esté une chose indigne de luy, & qu'au contraire c'est en cela mesme qu'il s'est abbaissé, qu'on le doit trouver plus admirable. V. Il prouve dans la *Cinquiéme* que la Gloire de Jesus-Christ n'a point esté éteinte dans l'Abbaissement; puis que le voile des infirmitez, dont il a esté couvert, n'a jamais esté si épais, qu'il n'ayt toûjours paru quelques rayons de la Divinité de sa Personne. VI. Dans la *Sixiéme* il examine si l'Exaltation de Jesus-Christ luy a acquis en effet plus de gloire qu'il n'en avoit auparavant. VII. Il traitte dans la *Septiéme* de la Durée de l'un & de l'autre de ces Etats; & il montre que celuy de l'Abbaissement a dû estre court, & qu'au contraire celuy de l'Exaltation doit estre d'une du-

rée

rée éternelle. VIII. Enfin il fait voir dans la *Huitiéme*, qui est la derniére, que les Fidéles sont obligez de passer par ces deux différens Etats, pour estre rendus conformes à Jesus-Christ.

Dans la *Seconde* il traitte *des divers Degrez* de l'Abbaissement & de l'Exaltation de Jesus-Christ. Il parle prémiérement de sa *Conception*, & de sa *Naissance*. Il en examine les Raisons, les Circonstances, le Principes, la Maniére, le Temps, le Lieu, &c. Et il dissipe en passant les ténébres que les Hérétiques & les Superstitieux ont voulu répandre sur ces Mystéres. Il parcourt ensuite toute l'Histoire de l'Evangile, & les principaux évenemens de *la Vie* de Jesus-Christ: Ce qui se passa dans ses prémieres années, & jusqu'à son Baptéme; & ce qui se passa depuis son Baptême (qui fut le temps où il commença d'entrer dans l'exercice de son Ministére) jusques à sa Mort. Il s'arreste sur tout sur ce qui regarde cette *Mort* de Jesus-Christ. Il la considére par rapport à ses principes, à sa Cause méritoire, à ses Autheurs, aux souffrances dont elle fut accompagnée, & à ses effes formels. Il la regarde outre cela dans la vuë de toutes les Vertus que Jesus-Christ y a dé-

déployées, dans la vûë des Motifs qu'elle nous fournit pour la Sanctification, dans la Conformité qu'il y a entre-elle & la mortification du Vieil-homme. Et il montre enfin combien elle renferme de merveilles, par rapport aux Vertus de Dieu, & à la Gloire qui l'a suivie; & par rapport aux Oracles, & aux Types, qui en avoyent esté donnez. De là il passe à la *Résurrection* de Jesus-Christ, qui est le prémier Dégré de son Exaltation. Il la considére d'abord comme prédite & figurée dans les Oracles & dans les Types du Vieux Testament. Il en examine les Raisons, la Cause, les Circonstances. & les Suites; & il traitte enfin les principales Questions qu'on peut faire à l'occasion de ce Mistére. Mais sur-tout il insiste sur le *Témoignage* que les Apostres en ont rendu; & il montre par les Circonstances dont ce Témoignage est accompagné, & qu'il fait monter jusqu'au nombre de *Dix-huit*, que c'est un Témoignage convaincant, & parfaitement digne de foy. Il finit cet Article par les Usages que nous devons faire de cette Doctrine de la Résurrection de Jesus-Christ; & il montre qu'elle doit nous servir à nous confirmer dans la Foy, à

nous

nous avancer dans la Sainteté, à nous consoler dans la vie présente, & à soûtenir nostre espérance pour l'avenir. Ce qu'il dit de *l'Ascension* de Jesus-Christ revient à peu prés aux mesmes réfléxions; car il en examine aussi les criconstances, les raisons, & les usages. Et pour ce qui regarde *sa Séance à la Droite de son Pere*, il renvoye sur cela les Lecteurs aux prémiers Chapitres de ce Livre, où il a expliqué cette expression, & parlé suffisamment de la chose où elle consiste.

Ce qui suit regarde le *Second Advenement* de Jesus-Christ, & la *Closture de son Oeconomie.* M. Claude traitte amplement cette matiére dans son dernier Chapitre, qui est le plus long de tout l'Ouvrage & qui n'en est pas le moins beau. Il est divisé en quatre Sections, ou en quatre Articles, ou tout ce sujet est expliqué avec autant de netteté que de profondeur. Dans la *I. Section* il est parlé de ce qui concerne précisément *ce Dernier Advenement du Fils de Dieu.* M. Claude y montre distinctement, Quel il est & en quoy c'est qu'il consiste; Ce qui le doit précéder; Quelle en sera la maniére; Et enfin les raisons pour lesquelles il faut nécessairement

que

que Jesus Christ vienne. C'est dans cet Article qu'il réfute l'Opinion des Anciens Péres des Trois Prémiers Siécles, touchant *le Regne de Mille Ans*: & qu'il parle avec étenduë du Regne de *l'Ante-Christ*, duquel il nous donne un Portrait, tiré de l'Ecriture Sainte & de l'Histoire, auquel il ne luy est pas difficile de trouver dans le monde un sujet qui ressemble parfaitement. Dans la II. il considére *le Jugement Universel* que Jesus-Christ doit faire alors de tous les hommes; & il traite briévement les principales Questions que l'on fait sur ce sujet, particuliérement celles qui regardent nostre *Resurrection*. Dans la III il examine les *Suites* de ce Grand & dernier Jugement, à l'égard des Réprouvez; c'est à dire, leur Damnation éternelle, & la pleine & entiére défaite des Ennemis de Dieu & de Jesus-Christ. Il fait voir en cet endroit en quoy consistent les peines des Damnez, quels en seront les dégrez, & quelle en doit estre la durée. Enfin il parle, dans la IV. du *dernier Acte de l'Oeconomie de Jesus-Christ*, qui est l'élevation des Fidéles dans la possession de la Vie & de la Gloire du Ciel; & il montre les differentes maniéres par lesquelles

on

on peut ſe former une idée de cet état de Gloire, qu'il prouve devoir eſtre un étant infiniment & éternellement heureux.

Voilà à peu-prés l'Analyſe du Traité de M. Claude. Il eſt aiſé de voir par-là combien la lecture en peut eſtre agréable & utile. Cependant nous ne ſouhaitons pas qu'on en juge par cet Extrait. Pour bien parler des Ouvrages de cet excellent homme, il faudroit penſer auſſi bien que luy, & avoir toute cette force & cette Majeſté d'expreſſion qui luy eſtoit ſi naturelle. On ne doit donc pas s'imaginer qu'en parlant de celuy-cy, nous luy ayons conſervé ſes avantages & ſes beautez. Il faut le lire pour en connoiſtre tout le prix, & pour reſſentir en meſme temps ce pouvoir victorieux, que les Véritez Chreſtiennes ont ſur l'eſprit & ſur le cœur, lors qu'elles ſont préſentées dans un auſſi beau jour que celuy où M. Claude les fait voir icy.

Ille regit dictis animos & pectora mulcet.

ARTICLE VI.

Justinus Philosophus Christianus, & Martyr, exhibitus Veritatis Evangelicæ Testis & Confessor, præcipué in Articulis de Sacro-Sancta Trinitate, & *Persona Christi, advesus Christophori Christoph. Sandij inculpationes injustas, aliorumque, &c. Author.* CHRISTIANO NIFANIO, *S S. Theologiæ Licenciato Sereniss. Elect. Brand. Consiliario, &. Superintendente. &c.* C'est à-dire, *Défense de Justin Martyr sur* le *Articles de la Trinité & de la Personne de Jesus Christ.* Francofurti sumpt. J. David. Zuneri. Anno 1688. in 8. Pagg. 268.

L'Aderſaire que M. *Nifanius* s'eſt principalement propoſé de combattre icy eſt un fameux Socinien, nommé *Sandius*, fils d'un Sécrétaire de M. l'Electeur de Brandebourg, qui perdit cet employ, lors qu'on eut reconnu ſes mauvais ſentimens ſur la Religion. Cet Autheur, dans un Livre intitulé *Nucleus Historiæ Ecclesiasticæ*, impute à *Justin Martyr* d'avoir crû la

meſme choſe qu'*Arrius* ſur l'Article de la Sainte Trinité, & ſur celuy de la Perſonne de Jeſus-Chriſt. M Niſanius fait donc voir, dans cet Ouvrage, que rien ne fut jamais plus mal fondé que cette accuſation. Mais pour mieux diſpoſer ſes Lecteurs à rendre juſtice à ce St. Martyr, il a crû qu'avant que d'entrer dans l'examen de ſa Doctrine, il devoit faire un Abregé de ſa Vie, & dire quelque choſe de ſes Ecrits.

Juſtin naſquit vers le commencement du ſecond ſiécle à *Neapolis* de Sirie, Ville conſidérable de la Samarie, & la meſme qui avoit porté autrefois le nom de *Sichem*. Il n'eſtoit cependant, ni Juif, ni Samaritain de Religion; & à proprement parler il ne l'eſtoit pas meſme d'origine & d'extraction. Ses Parens eſtoyent Grecs, & Payens, du nombre de ceux que Domitien envoya dans cette Ville, lors qu'il la peupla d'une nouvelle Colonie. Son Pére *Priſcus Bacchius* l'appliqua dés ſon enfance à l'étude des belles Lettres: & comme Juſtin avoit l'eſprit beau, il y fit de ſi grands progrés, qu'il devint bien-toſt un excellent Homme & un trés-habile Philoſophe. Mais l'incertitude qu'il trouva dans toutes les con-

noiſſan-

noiſſances humaines ; & le peu de ſatisfaction que luy donnérent toutes le Sectes de Philoſophie, dont il voulut ſçavoir les Principes, & examiner les Dogmes différens, luy ayant fait ſouhaiter avec paſſion de pouvoir trouver quelque choſe de plus ſolide ; il ſe vid diſpoſé par-là meſme à le chercher dans le ſeul lieu où il le pouvoit rencontrer. Il a luy-meſme rapporté, dans ſon *Dialogue avec Tryphon*, de quelle maniére il fut converti à la Foy Chreſtienne ; & le récit qu'il en fait a quelque choſe de fort ſingulier, & qui approche du merveilleux. Il avoit l'eſprit tout rempli & tout occupé du ſoin que l'on vient de dire ; lors qu'un vénérable Vieillard, qu'il rencontra un jour comme par hazard, & qu'il ne vid plus depuis, luy ayant fait l'éloge des SS. Ecritures, l'exhorta vivement à les lire, en implorant le ſecours & la lumiére de l'Eſprit de Dieu. Juſtin frappé de ce diſcours ſe trouva épris d'un déſir incroïable de connoiſtre ce que portoyent ces Saints Ecrits. Il ſe mit à les fueilleter, & il demeura ſi bien convaincu, par cette lecture ; de la Divinité de la Religion Chreſtienne, dont il avoit déja admiré la force dans la

conſtance inébranlable qu'elle inſpiroit à ſes Martyrs, que l'embraſſant de tout ſon cœur, il conſacra à ſa défenſe tout ce qu'il avoit de riches talens, & il la ſoûtint avec une ardeur que rien ne fut capable d'éteindre ni de ralentir. Enfin les Ennemis du Chriſtianiſme ne pouvans plus ſouffrir l'éclat de ſon zéle, ni celuy de ſon éloquence & de ſon ſçavoir; on luy vid ſçeller la Vérité avec ſon ſang, & ajoûter par ſa mort la qualité de Martir à celles de Chrétien & de Philoſophe.

Pour ce qui eſt de ſes *Ecrits*, on en fait d'ordinaire deux Claſſes, l'une de ceux qui ſont tenus pour légitimes & véritables; & l'autre de ceux dont on doute, & qui paroiſſent, ou ſuſpects, ou meſme faux & ſuppoſez. M. Niſanius met dans la Premiére. 1. Les *Deux Apologies* de ce Pére pour la Foy Chrétienne, deſquelles il croit, auſſi bien que pluſieurs autres, que l'on a renverſé l'ordre, en les donnant au public: & c'eſt, à ſon avis, ce qui a trompé ce Prince des Critiques, Joſeph Scaliger, lors qu'il s'eſt perſuadé que nous n'avions plus la Seconde. II. Son *Dialogue avec Tryphon*, où il prouve contre les Juifs que Jeſus Chriſt eſt le véritable Meſſie. III. Sa *Paræne-*

ſe,

ſe, ou *Exhortation aux Gentils*, dans laquelle il leur fait voir par leurs propres Autheurs, que la Religion qui ne reconnoiſt qu'un ſeul Dieu eſt la premiére & la plus ancienne. IV. On convient, ſur le témoignage d'Euſébe, & des autres Autheurs Eccleſiaſtiques, qu'il a écrit un Livre *de la Monarchie*, ou *de l'Unité de Dieu*. Mais tous ne tombent pas d'accord que celuy qu'on void parmy ſes Oeuvres ſoit celuy qu'il a écrit. La plus-part néanmoins le luy attribüent; & de fort habiles Critiques y croyent voir ſon ſtyle, & ne doutent preſque point qu'il ne ſoit de luy. Pour les Livres dont la plus-part doutent, ou que l'on croit meſme ſuppoſez, on met en ce rang. II. Le Traitté de *l'Expoſition de la Foy*, dont le ſtyle & le langage ne ſemble pas eſtre celuy de Juſtin. II. *L'Epiſtre à Zenas & à Serenus*, qui n'a pas plus de marques d'eſtre légitime. III. Le Livre *des Queſtions & des Réponſes aux Grecs*, où il eſt parlé des Manichéens, dont l'héréſie ne parut que plus de cent ans aprés la mort de ce S. Homme. IV. Le Livre *des Queſtions & des Réponſes aux Orthodoxes*, où Origene & Irenée ſont citez, & où ce dernier eſt appellé

Martyr ; quoy qu'Irenée cite Justin, comme un Autheur plus ancien que luy, & qu'Origene n'ayt paru que dans le III. Siécle. V. Le Traitté *où l'on réfute quelques Dogmes d'Aristote*, que la plu-part des Critiques trouvent fort douteux. On peut ajoûter à ces deux Classes une III. qui est celle des Ouvrages perdus, dont le nombre paroist assez grand dans le Catalogue que M. Nisanius nous en donne icy.

Aprés cette Critique des Ecrits de Justin, M. Nisanius vient à sa *Doctrine* : & il remarque d'abord que s'il n'a pas esté exempt de toute sorte d'erreurs, on peut dire au moins qu'il n'en a point eu qui puissent empescher qu'on ne le regarde comme parfaitement *Orthodoxe* sur tous *les Articles de la Foy* ; comme les Centuriateurs de Magdebourg, M. Spanheim, & d'autres Sçavans, l'ont prouvé avec soin par ses Ecrits mesmes. Cependant comme malgré toutes ces preuves, on ne laisse pas de luy vouloir attribuer des sentimens éloignez de ceux que toute l'Eglise tient, sur l'Article de *la Trinité* & sur celuy de la *Personne* de Jesus-Christ ; M. Nisanius examine icy ces deux importantes questions, & entreprend

prend de justifier pleinement ce Saint Docteur sur l'un & sur l'autre de ces deux Articles.

Il commence par l'Article de la *Trinité* ; & d'abord il fait Trois *Suppositions*, qui servent moins à décider & à résoudre la Question, qu'à y conduire le Lecteur, comme autant de Préliminaires. Il suppose, I. Que le Mystére de la Trinité est infiniment au dessus des lumiéres de la Nature, & qu'on n'en peut estre instruit ni persuadé que par la seule Révélation. II. Que depuis qu'il est révélé, on ne peut estre sauvé sans le croire. III. Qu'il a esté enseigné assez clairement dans toutes les Dispensations, & dans tous les Temps, pour estre connu de tous les Fidéles ; & qu'en effet ceux qui ont vêcu sous l'Ancien Testament ont connu & invoqué le Pére, le Fils, & le S. Esprit, aussi bien que ceux qui vivent sous le Nouveau. Et parce qu'il a bien senti que ce dernier Article n'estoit pas de ceux qui se pussent persuader à quantité de gens, sans leur en donner de bonnes & de fortes preuves ; il tasche de les en convaincre. 1. Par l'Histoire de la Création ; & 2. Par plusieurs Passages tirez de divers endroits de l'Ecriture, & particuliérement

ment du Livre des Pseaumes. Aprés cela il entre en matiere, & venant au particulier de ce qui regarde *Justin Martyr*; il montre par quantité de Témoignages pris de ses Ouvrages non suspects, que comme il a esté parfaitement instruit du Mystére de la *Trinité*, il a aussi esté pleinement convaincu de sa vérité, aussi bien que tout le reste de l'Eglise Primitive.

Il tient à-peu-prés la mesme Méthode pour justifier sa Croyance à l'égard de la *Personne* de Jesus Christ. Il commence aussi l'examen de cet Article par supposer quatre choses. La I. est, Qu'il a toûjours esté nécessaire de connoistre Jesus-Christ pour estre sauvé. La II. Que la Doctrine de la Rédemption a esté expressément enseignée & cruë sous l'Ancien Testament. La III. Que la Créance de l'Eternelle Divinité du Messie a toûjours esté nécessaire. Et la IV. Que le Rédempteur a toûjours esté regardé comme Dieu; mesme sous le Vieux Testament. Il tasche d'appuyer tout cela de Raisons, & d'Authoritez; sans insister beaucoup à résoudre les difficultez qui s'élévent à l'encontre. Cela fait, il vient à ce qui est le *Point* de la Question; & aprés avoir montré briéve-

ment

ment que c'eſt là la Foy que les Docteurs de l'Egliſe Primitive ont enſeignée, il s'attache à le faire voir en particulier de *Juſtin*, dont il cite ſur ce ſujet un grand nombre de Paſſages, ſur leſquels il fait ſes réflexions. Il allégue ſur-tout pour cela ſon *Dialogue* contre *Tryphon*, où il remarque que ce S. Docteur a principalement en vûë de prouver deux choſes : l'une que Jeſus-Chriſt eſt le vray Meſſie ; l'autre qu'il n'eſt pas ſeulement Homme, mais qu'il eſt auſſi *Vray Dieu*. Il fait donc voir par le détail de ce qui ſe trouve dans ce Dialogue ſur le dernier de ces Articles, que Juſtin s'y eſt attaché à démontrer la Divinité Eternelle de Jeſus-Chriſt. I. Par pluſieurs *Paſſages* des Ecritures SS. & ſur tout des Pſeaumes. II. Par ſa *Génération Eternelle*. III. Par ſes *Attributs Divins*. Et IV. enfin Par ſes *Oeuvres*.

Les *Objections* de *Sandius* viennent enſuite : & comme ce devoit être là le fort de l'Ouvrage, il les examine avec tant de ſoin, qu'il employe à cette diſcuſſion prés de la moitié de ſon Livre. Il y fait d'abord quelques *Obſervations Générales* ; & puis il deſcend au particulier, & il répond à châ-

que Objection avec étenduë. Il soûtient par tout qu'on ne trouve rien dans les Ecrits de Justin qui approche en nulle maniére d'Arrius. Cependant comme il convient que les plus grandes Lumiéres de l'Eglise ont pû avoir quelques taches; il ne prétend pas que l'on en exempte absolument Justin Martyr. Il veut seulement que l'on reconnoisse que sa Foy a esté pure sur ces matiéres importantes. Et pour ce qui regarde les autres erreurs qu'on lui attribuë, il en parle aussi avec assez d'exactitude, & il donne le reste de son Livre à cet examen.

ARTICLE VII.

L'Art d'élever un Prince, Dédié à Monseigneur le Duc de Bourgogne. A Paris chez la Veuve de Claude Thiboust & Pierre Esclassan 1688. in 12. Pagg. 227.

COmme le destin des Etats dépend presque uniquement des Qualitez de ceux qui les gouvernent; Il y a toûjours eu quantité de gens qui ont cherché le secret d'inspirer aux Princes celles qu'ils doivent avoir pour rendre leurs Peuples heureux. Mais il n'est pas donné à tous de s'y prendre aussi bien

qu'a fait l'Autheur de ce Traitté ; & je ne sçay si jusqu'à present on a rien vû de mieux pensé, ni de mieux écrit, sur cette importante matiére. Cet Ouvrage, qu'on peut appeller les Prémices des Offrandes que tous les Ecrivains François vont desormais présenter à Monseigneur le Duc de Bourgogne, est divisé en *Deux Parties*, selon qu'il y a deux choses principalement à former dans un Prince, *l'Esprit*, & le *Cœur*. On doit lui former l'Esprit par l'étude des Sçiences qui luy sont propres ; & on doit luy former le Cœur par les nobles sentimens qui conviennent à son état. L'Autheur entreprend de donner des Préceptes pour l'un & pour l'autre : On va voir avec quel succés, par l'idée que nous taschcrons d'en donner en racourcy.

Les Princes, selon lui, ne devroient rien ignorer quand ce ne seroit que pour avoir le plaisir d'estre en tout sens au dessus des autres. C'est pourquoy il songe d'abord à surmonter les deux obstacles, qui s'opposent le plus, d'ordinaire, à leurs progrés dans les Sçiences. Le *Prémier* est un certain dégoût qu'ils ont presque naturellement pour tout ce qui sent l'érudition. Il veut qu'on mette tout en œuvre pour

vaincre cette averſion, qui ſeroit ſi préjudiciable. Mais comme pour en venir à bout il eſt beſoin de beaucoup d'addreſſe, & qu'il faut prendre pour cela les tours les plus inſinuans; il donne là-deſſus divers avis qui peuvent eſtre d'un grand uſage. Un des plus importans à cet égard là, & à tous les autres, eſt de bien connoiſtre le Jeune Prince. Auſſi veut-il qu'on l'étudie inceſſamment pour le pénétrer, & qu'on employe meſme à cela, outre ſon attention & ſes ſoins, les Régles de la phyſionomie. Celle-cy ſervira, dit-il, à démeller ſon Tempérament avec plus de certitude: Et comme il n'y a point de Tempérament qui n'ait quelque bon coſté, par lequel on eſt prenable; quand on l'aura une fois connu, on pourra dire que la place eſt priſe, & l'on ſe rendra ſans beaucoup de peine le Maiſtre de ſon eſprit. Il veut auſſi qu'on ſe garde bien de charger le Jeune Prince de ces *Méthodes abrégées*, qui ſous prétexte d'épargner du temps, & d'accourcir le chemin, accablent l'eſprit & confondent la mémoire. Car comme l'Eſprit a ſes âges, & ſes accroiſſemens, auſſi bien que le Corps; il ne faut pas s'imaginer qu'il ſoit capable de tout à la fois. Ainſi au lieu de le preſſer avec une pré-

précipitation, qui gasteroit tout ; il faut tascher de le faire croistre peu-à-peu, comme par dégrez, & le conduire insensiblement jusqu'au plus haut point où l'on le veut faire monter ; craignant toûjours de faire dire que le Prince en sçait trop pour son âge. *L'autre* chose, qui peut empescher qu'un Prince ne s'avance autant qu'il le pourroit dans ses études, c'est le manque de Rivaux, & ce défaut de concurrence, qui ne donne point de lieu à *l'Emulation*. Nostre Autheur veut qu'on y supplée avec toute l'addresse, dont on est capable, en luy mettant devant les yeux les plus puissans motifs de la Gloire, & en les luy rendant si sensibles qu'ils fassent sur son esprit autant d'impression qu'en feroit une foule de Concurrens.

Aprés ces Avis importans, il vient aux *Exercices*, où l'on doit occuper le Jeune Prince : & il entre dans un grand détail des Préceptes, & des Régles, qui s'y doivent observer. Comme la *Grammaire* est un pays ingrat, d'où il est bon de tirer le Prince le plus viste qu'il est possible ; dés qu'on luy en aura fait apprendre les prémiers Elémens, il veut qu'on l'applique à la Lecture & à la Traduction des Autheurs Latins : à quoy il désire qu'on

qu'on apporte plusieurs ménagemens, & un fort grand choix, soit pour les Autheurs, soit pour les choses qu'il luy en faut faire apprendre. Il veut sur tout qu'on l'accoustume, de bonne heure, à distinguer les vrayes beautez de l'Eloquence d'avec celles qui ne le sont pas. Ce sera, dit-il, une obligation essentielle, que tous les vrays beaux Esprits auront à celuy, qui leur procurera un Juge éclairé, qui sçache donner le juste prix à leurs ouvrages. Pour ce qui regarde l'*Histoire*, on sçait bien qu'elle est la Sçience des Princes. Mais il semble qu'elle soit de toutes les Sçiences la plus difficile, parce qu'elle n'a point, comme les autres, de certains Principes genéraux. Nostre Autheur donne icy, en faveur du Prince, le moyen de s'en faire, sans beaucoup de peine, en établissant des *Propositions Générales*, qui seront autant de Grandes Maximes de Morale, ou de Politique, auxquelles il veut que l'on rapporte les Faits particuliers qu'on lira. Ce qu'il dit là-dessus paroist fort juste, & l'on peut dire que cela, & le reste qu'il ajouste du vray Usage de l'Histoire, & de la maniére de l'apprendre au Prince, mérite qu'on le lise dans l'Ouvrage mesme de l'Autheur.

Pour

Pour ce qui regarde la *Philoſophie*, il juge bien qu'il eſt à propos d'en donner quelque teinture au Prince, dés que ſon eſprit aura atteint un certain point de perfection; mais il n'entend pas que ce ſoit de celle qui s'enſeigne dans l'Ecole. Il faut que ce ſoit une Philoſophie faite exprés pour luy, mais qui aprés tout, de la maniére qu'il en parle, dévra avoir aſſez de l'air de la nouvelle Philoſophie. On doit commencer, ſelon noſtre Autheur, par donner au Prince la connoiſſance *de luy-meſme*, & de ce qui ſe paſſe au dedans de luy. C'eſt ce qui s'appelle ordinairement la Science *de l'Ame*, ou de l'Eſprit. Il faudra luy expliquer, d'une maniére ſenſible, la Nature & l'Origine de ſes Idées; comment l'Ame agit ſur elles; quels en ſont les divers Principes, & comment les uns ſont ſujets à l'erreur, & les autres ne le ſont pas. Il faudra luy faire diſtinguer celles que l'Ame a reçuës de Dieu d'avec celles qu'elle a acquiſes, & luy apprendre comment elle peut s'en former de veritables, & ſe tenir en garde contre les ſurpriſes de l'Imagination & des Sens. La *Morale*, qu'il appelle la Sçience du *Cœur humain*, ſuivra celle de l'Eſprit & de ſes Idées; &, ſelon le plan

qu'on

qu'on en donne ici, elle doit estre toute renfermée en ces deux Points. Le prémier, de bien connoistre ce qui peut remüer & agiter le Cœur; & le second, de sçavoir ce qui peut le calmer & le mettre en repos. L'Autheur veut qu'on donne au Prince toutes les instructions nécessaires sur une matiére qui est tout-ensemble & si délicate & si importante; & sur-tout qu'on lui apprenne combien il importe qu'il soit tellement le maistre de soy-mesme, que quelque passion qui l'agite, il n'en éclatte rien au dehors Enfin, pour ce qui regarde la *Physique*; il veut 1. que l'on imagine un Sytéme du Monde le plus simple & le moins composé qu'il sera possible: qu'en-suite, aprés avoir appris au Prince les Principes Généraux de cette Sçience; on lui explique, par maniére de divertissement, les plus beaux Phénoménes de la Nature; & qu'on lui donne quelquefois le plaisir de verifier ces explications par les plus curieuses expériences.

Mais, à son avis, ce que le Prince doit le mieux sçavoir, c'est *sa Religion*. Il n'y sçauroit estre trop-bien instruit, pour ne pas tomber dans le déréglement de ceux qui regardent la Religion comme une pure Politique, &

qui

qui ne voyant rien au dessus d'eux, sont quelquefois tentez de croire qu'il n'y a point d'autre Divinité qu'eux. Il veut donc qu'on fasse sentir au Prince, qu'il y a un Dieu; que ce Dieu doit estre servi, ce qui emporte une Religion; & que de toutes les Religions il n'y en a de véritable que la Chrétienne. Il ne se peut rien voir de plus beau que ce que l'Autheur dit sur cet article. Il parle sur-tout admirablement de l'Ecriture Sainte, dont il veut que le Prince fasse le principal objet de son étude & son Livre favori.

Ce ne seroit avoir rien fait que d'avoir formé l'Esprit du Prince, si l'on ne taschoit encore avec plus de soin de luy former aussi le *Cœur*. Et c'est à quoy l'Autheur s'applique dans la II. *Partie* de cet Ouvrage. La premiére chose qu'il veut que l'on fasse dans cette vuë, c'est de se former dans l'esprit l'idée d'un Cœur qui soit digne d'un Souverain. Il rassemble icy tous les Traits qui peuvent entrer dans le Portrait d'un Héros. Mais il ne faut pas y chercher ceux que Machiavel a employez pour tracer celui de son Prince. Le Cœur d'un Souverain doit estre, selon nostre Autheur, un Cœur généreux, magnanime, &

aymant la gloire ; mais doux, humain, compatissant, modéré, juste, & équitable. Cependant, comme il n'en est point, où l'on ne remarque quelque foible, l'Auteur veut qu'on fasse en sorte ou de guérir ce foible, ou d'en profiter. Pour cela il faut qu'on s'attache à connoistre sur toutes choses la Passion dominante du Prince ; & qu'aprés l'avoir démellée, on ne songe plus qu'à la bien conduire, puis que de là dépend tout le succés de son éducation. Enfin il faut que l'on s'applique à l'instruire de tous ses Devoirs, & à luy inspirer des sentimens qui y soyent proportionnez ; Qu'on luy apprénne ce qu'il doit à Dieu, ce qu'il se doit à Soy même, & ce qu'il doit à son Peuple.

Rien n'est plus Chrétien que ce que l'on dit sur le I. de ces Devoirs, ni rien de mieux imaginé que le tour qu'on prend pour en persuader un Prince, & pour l'obliger à s'en acquitter. Ce qu'on dit sur le II. est du mesme caractére, & si l'Autheur en estoit crû, ni l'impiété, ni la flatterie, ne paroistroyent jamais à la Cour. Il ne s'estend pas extrémément sur la III. sorte de Devoirs. Mais ce qu'il en dit suffiroit pour rendre les Peuples heureux, si on le pouvoit faire bien goûter aux Princes.

CA-

CATALOGUE DE LIVRES Nouveaux, accompagné de quelques Remarques.

I

Historia Universale di Tutti i Concilii Generali e Particolari di S. Chiesa, di MARCO BATTAGLINI, C'est à dire, *Histoire Universelle des Conciles*. In Venezia, per Andr. Poletti 1688. in fol. Pagg. 858.

L'Autheur a voulu donner en sa Langue ce qu'on n'y avoit point encore vû, sçavoir une Histoire des Conciles, non seulement Universels, mais aussi Nationaux & Provinciaux, qui ont fait des Décisions & des Réglemens sur la Doctrine, ou sur la Discipline de l'Eglise. Nous pourrons parler de ce Livre dans le Mois prochain.

II.

CHRIST. WITTICHII. *P. M. Annotationes ad R. Descartes Meditationes, &c. Opus Posth.* Dordrechti, Ex. Offic. Vid. Gasp. & Th. Goris. 1688. in 4. Pagg. 167.

ON void ici des Notes fort amples sur les Méditations de M. Descartes. C'est un Ouvrage sorti de la plume de feu M. *Wittichius*: & cela suffit pour faire

faire comprendre l'obligation qu'on a à M. *Van Til*, qui n'a pû souffrir que le Public demeuraſt privé de ce monument de l'érudition de ce ſçavant homme.

III.

ULRICI HUBERI *Sup. Friſ. Curiæ Ex-Senatoris Digreſſiones Juſtinianeæ, &c.* Franequeræ, ap. Joh. Giſelaar. 1688. in 4. Pagg. 632. & 63.

MOnſieur *Huber* eſt ſi connu par le nombre & par le mérite de ſes Ouvrages, & le Public a déja ſi bien reçû la Prémiére Partie de celui-ci, qu'on peut s'aſſurer qu'il ne fera pas moins de juſtice à la Seconde, qui paroiſt ici toute nouvelle, accompagnée d'un Dialogue ſur la maniére d'enſeigner & d'apprendre le Droit.

IV.

Hiſtoire de S. LOÜIS, *diviſée en XV. Livres.* A Paris chez Jean Baptiſte Cognard, Et à Bruxelles chez Eug. Henry Fricx, 1688. in 12. 2. Voll. Pagg. 484. & 554.

ON ne peut pas douter que cette Hiſtoire ne ſoit bien écrite, puiſque M. *De Sacy* en eſt l'Autheur. Elle n'eſt tombée entre nos mains que depuis qu'elle a eſté reimprimée à Bruxelles. Sans cela on peut bien juger qu'elle auroit déja eu dans noſtre Jour-

nal la place qu'elle n'y peut avoir que dans les Nouvelles d'un autre Mois.

V.

De la Foy, De l'Esperance, & de la Charité: ou, Explication du Symbole, de l'Oraison Dominicale, & du Decalogue, in 12. 2. Voll. Pagg. 368. & 444.

ON nous apprend dans une Préface, qui paroist ici en forme d'*Avertissement*, que ces Trois Traittez sont des Ouvrages Posthumes, & des fruits de la longue étude d'un Solitaire celébre par sa doctrine & par sa piété. Nous tâcherons d'en parler s'il est possible dans les Mois suivans.

VI.

Entretiens sur la Métaphysique & sur la Religion, par le P. MALEBRANCHE. A Rotterdam chez R. Leers, 1688. in 12. Pagg. 604.

LE seul nom de l'Autheur pourroit donner de la réputation à cet Ouvrage, quand il n'en seroit pas aussi digne par lui-mesme qu'il l'est. On a toûjours dit que la Metaphysique estoit le fort du P. *Malebranche*, & c'en est icy de la plus subtile. Quelques-uns mesme s'imaginent qu'elle y est outrée. Quoy qu'il en soit nous tâcherons d'en parler dans un autre Mois.

VII.

La Régle des Mœurs contre les fausses Maximes de la Morale corrompue &c. Par *D. G.P.* A Cologne chez Nicolas Schouten 1688. in 12. Pagg. 407.

LA Doctrine de la Probabilité, si souvent combattuë par les Jansenistes, est ce que l'Autheur attaque ici de toute sa force. Mais cette Doctrine est si commode, & ses Défenseurs sont si habiles, que toutes les Troupes du Jansenisme auront bien de la peine à la ruïner.

TABLE

Des Matiéres Principales.
Juin 1688.

Régne

FIN.

